



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 septembre 2019**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 août 2019, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195892002

Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour la fourniture, le transport et l'installation de mobiliers, afin d'aménager les nouveaux bureaux administratifs et permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal aux 4e et 5e étages du 5800 Saint-Denis. La somme maximale s'élève à 451 079,58 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Ce montant est réparti comme suit : 392 243,11 \$ montant de la soumission + 58 836,47 \$ pour les contingences) - Appel d'offres public N°19-17740 - 3 soumissionnaires conformes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922014

Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100004

Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1197711015

Accorder trois (3) contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 5 022 843,95 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17748 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1196634001

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1195942002

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1195308002

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1197360004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes - appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA -
1197711008

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré -

Approuver le projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -
conformité constatée

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles -
1198057007

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -
conformité constatée

20.012 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231029

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1197711016

Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1196320007

Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206002

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat de construction

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1196320008

Accorder un contrat à l'entreprise Meloche, division de Sintra pour la réfection de structure de la chaussée au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras#1 - Dépense maximale totale de 482 965,15 \$ taxes incluses (contrat : 419 969,70 \$, contingences : 41 996,97 \$, incidences: 20 998,48 \$) - Appel d'offres public SCA-19-12 - 6 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197343001

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.018 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1191670001

Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 \$ (taxes, contingences et incidences incluses)

20.019 Contrat de services professionnels

CM Service de la culture - 1191103004

Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ (taxes incluses) pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 124 935\$ en 2020 et de 319 162\$ pour les années subséquentes

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1197655009

Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1198285002

Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1198285001

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.023 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1198244004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805004

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071,92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.025 Contrat de services professionnels

CG Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1197713003

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.026 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565008

Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 - La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1191103003

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1193455001

Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable pour la période allant de la signature du contrat jusqu'au 31 octobre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.030 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.031 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.032 Entente

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1197723004

(AJOUT) Autoriser Hydro-Québec à procéder à des travaux de préparation du sol et d'excavation requis pour son projet d'installation de lignes souterraines de distribution d'énergie sur un terrain appartenant à la Ville, localisé entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant le lot 1 853 671 du cadastre du Québec

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1197211001

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1191680001

Autoriser la dépense relative au déplacement, les 26 et 27 septembre 2019, de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, afin d'assister au 78e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Centre des congrès de Québec. Montant estimé : 603,37 \$.

30.004 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service du greffe - 1192904002

Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1195897001

Accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public pour l'implantation de deux bornes de recharge rapide dans le stationnement municipal situé au 812 rue Ouimet dans l'arrondissement Saint-Laurent (lots 2190773 et 2190808)

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1198214001

Approuver la septième partie de la programmation d'événements publics 2019. Autoriser l'occupation du domaine public pour les événements mentionnés du 7 septembre au 31 décembre 2019

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif aux avis de conseils consultatifs. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.008 Budget - Autorisation de dépense

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185895003

Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1191081004

Autoriser un virement budgétaire de 1 961 400 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

30.010 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1191680003

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, les 12 et 13 septembre 2019, afin de prendre part au conseil d'administration extraordinaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Québec. Montant estimé : 57,40 \$

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185110001

(AJOUT) Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1194368008

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 64 du Règlement no 18-070 sur les tarifs (exercice financier 2019) afin d'apporter des modifications à la section V de ce même règlement «Vélos en libre-service BIXI»

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Adoption

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1197959004

Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) afin d'ajouter une disposition en matière d'acceptation d'objets et d'archives privées par le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal)

40.004 Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190867002

Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

40.005 Toponymie

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1194521010

Nommer la place Louis-Charles-Routhier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

40.006 Toponymie

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1194521008

Nommer « place Alice-Girard » la place centrale du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

40.007 Toponymie

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1194521013

Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

40.008 Toponymie

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1194521012

Nommer le parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	23

CE : 10.002
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 août 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

PRÉSENCE EN COURS :

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions - Direction générale
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 1329

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2019, en y retirant les articles 12.001 à 12.012, et en y ajoutant l'article 50.003.

Adopté à l'unanimité.

CE19 1330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 \$, taxes incluses, pour la location de niveleuses avec opérateur dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise Vaillant (1994), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 \$ à 191 970,31 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1194922013

CE19 1331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1 ;
- 2- d'autoriser une majoration, au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses, des contingences du contrat initial ;
- 3- d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1195895001

CE19 1332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Lavoie (projet de l'entente 83-89 - Fiche 11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 659,70 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville ;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1190025004

CE19 1333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE15 2127), et autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, pour un service d'accompagnement en communication marketing pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 900 \$ à 574 875 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1196756001

CE19 1334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle Archipel Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections établis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 731 776,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 3) ;
- 2- d'autoriser un montant total de 709 766,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1190805003

CE19 1335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 473,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1688 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1196850002

CE19 1336

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'avenant à l'entente intervenue le 28 mars 2018 (CE18 0489) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réhabilitation des terrains contaminés spécifique au territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1196814001

CE19 1337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services, pour la période du 31 août 2019 au 30 août 2024 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 917,80 \$ représentant le montant des taxes applicables à cet effet ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1191543002

CE19 1338

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Carl Mercadante un terrain vacant d'une superficie approximative de 628,5 mètres carrés, situé sur la rue de Vimy, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 072 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1185840022

CE19 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail, et d'approuver à cette fin le deuxième projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et utilisés pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1194565010

CE19 1340

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 12 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
École de Technologie Supérieure (ÉTS)	Projet: Comment les changements climatiques affectent les déplacements des Montréalais Période: septembre - décembre 2019	6 000 \$
Institution Royale pour l'Avancement des Sciences (Université McGill)	Projet: Caractérisation des pesticides dans l'air à Montréal (Caracterisation of airborne pesticides in Montreal atmosphere) Période: septembre - décembre 2019	6 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1198006001

CE19 1341

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) incorporé sous Société de développement communautaire de Montréal (SODECM), pour soutenir un projet d'expérimentation utilisant une approche participative et intersectorielle de conception d'une rue commerciale, conviviale et sécuritaire ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1191654003

CE19 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197896004

CE19 1343

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser une étude de potentiel et un inventaire archéologique pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du Musée Marguerite-Bourgeoys, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1193501001

CE19 1344

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 000 \$, pour l'année 2019, soit 3 000 \$ à la Coalition montréalaise de lutte à l'homophobie, faisant aussi affaire sous Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT pour l'événement « Grand Challenge de Bateau Dragon » et 3 000 \$ au Conseil québécois LGBT pour l'événement « Gala Arc-en-ciel 2019 » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver deux projets de protocoles d'entente entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1198444001

CE19 1345

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux organismes ci-après désignés, sur une période de 2 ans, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Volet accessibilité universelle :

Organisme	Projet	Montant pour 2019	Montant pour 2020
Corporation L'Espoir	Accompagnement de personnes multihandicapées en camp de jour	10 000 \$	10 000 \$
L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé	Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic	10 000 \$	10 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1191643004

CE19 1346

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Fondation LatinArte, pour l'année 2019, pour la célébration en octobre du « Mois de l'héritage latino-américain » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1198444002

CE19 1347

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et PME MTL Centre-Est relativement à la tenue d'un concours en entrepreneuriat pour le secteur de la rue Jarry Est (CE18 0590), dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 mai 2020;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1191179011

CE19 1348

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Les Forges de Montréal un édifice situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ayant pour effet de libérer le locataire d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement (article 6.3 du bail), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1195941009

CE19 1349

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art public à la Place du Centenaire, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 853,73 \$, taxes et contingences incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1197641001

CE19 1350

Il est

RÉSOLU :

de fixer les modalités de versement des rémunérations et des allocations de dépenses des élus comme suit :

- 1- toute rémunération payable sur une base annuelle est versée le deuxième jeudi suivant la fin d'une période de paie;
- 2- toute rémunération payable sur la base de la présence de l'élu à une séance ou à une réunion, est versée dans les 2 semaines suivant la transmission à la Division de la Paie de la confirmation de la présence y donnant droit;
- 3- toute rémunération supplémentaire payable en compensation de l'imposition de l'allocation de dépenses des élus est payée en 2 versements : le premier, à la dernière paie du mois d'août de l'année d'imposition à laquelle elle s'applique et le second, à la dernière paie du mois de février suivant l'année d'imposition à laquelle elle s'applique;
- 4- malgré le paragraphe 3, pour l'exercice 2019, le premier versement de la rémunération supplémentaire est versée dans les 30 jours de l'entrée en vigueur d'un règlement fixant une telle rémunération supplémentaire;

- 5- toute allocation de dépenses est versée de la même manière que la rémunération à laquelle elle est associée.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1193599010

CE19 1351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1194184002

CE19 1352

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une cotisation annuelle de 22 000 \$, pour l'année 2019, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1196145005

CE19 1353

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 266,47 \$ relative au déplacement de Mme Magda Popeanu, vice-présidente du comité exécutif, du 28 août au 2 septembre 2019, à Düsseldorf (Allemagne), afin de prendre part au second Sommet du Vivre ensemble;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1198484001

CE19 1354

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense de 1 842,08 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 juillet 2019, aux Îles-de-la-Madeleine (Québec), dans le cadre de sa tournée des régions;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1190843006

CE19 1355

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 914,16 \$ relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, du 4 au 6 septembre 2019, afin de prendre part au Toronto Global Forum à Toronto, Ontario;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1194310006

CE19 1356

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision d'intenter une action en justice le 10 juillet 2019 contre Procova inc., Régis Côté et Associés, architectes et CIMA+ S.E.N.C. en raison des vices constatés à la suite des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1196413003

CE19 1357

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à offrir les services juridiques requis par la Société du Parc Jean Drapeau dans le cadre du litige qui l'oppose à l'entrepreneur Pomerleau inc. en lien avec l'exécution du contrat accordé le 26 mai 2017 visant la réalisation de travaux d'aménagement et de construction de l'amphithéâtre naturel et de l'allée Calder de l'île Sainte-Hélène - Appel d'offres public 20170104PUBCO.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1196413005

CE19 1358

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1540 modifiant le Règlement de zonage 1303 de la Ville de Westmount relativement aux lieux de culte, adopté le 2 juillet 2019, par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1198199003

CE19 1359

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1541 créant le Règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de Westmount, adopté le 2 juillet 2019, par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1198199004

CE19 1360

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197485001

CE19 1361

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et l'Autorité des marchés publics (AMP);
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1195326002

CE19 1362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Maxim Larrivée au poste de directeur- Insectarium dans la classe salariale FM10 (115 428 \$ - 144 290 \$ - 173 152 \$) à compter du 28 août 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1196991002

CE19 1363

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1191615001

CE19 1364

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019, le tout, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1198078011

Levée de la séance à 10 h 12

70.001

Les résolutions CE19 1329 à CE19 1364 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1195892002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour la fourniture, le transport et l'installation de mobiliers, afin d'aménager les nouveaux bureaux administratifs et permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal aux 4e et 5e étages du 5800 Saint-Denis. La somme maximale s'élève à 451 079,58 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Ce montant est réparti comme suit : 392 243,11 \$ montant de la soumission + 58 836,47 \$ pour les contingences) - Appel d'offres public N°19-17740 - 3 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense de 451 079,58 \$, taxes et contingences incluses, pour le projet d'aménagement des nouveaux bureaux administratifs et permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal aux 4e et 5e étages du 5800 St-Denis;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,10 % par l'agglomération, pour un montant de 225 990,87 \$, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-30 09:30

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1195892002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour la fourniture, le transport et l'installation de mobiliers, afin d'aménager les nouveaux bureaux administratifs et permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal aux 4e et 5e étages du 5800 Saint-Denis. La somme maximale s'élève à 451 079,58 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Ce montant est réparti comme suit : 392 243,11 \$ montant de la soumission + 58 836,47 \$ pour les contingences) - Appel d'offres public N°19-17740 - 3 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

L'achat du mobilier est requis afin d'aménager les nouveaux bureaux administratifs et permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal au 4e et 5e étages du 5800 Saint-Denis. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) doit procéder à l'acquisition de mobiliers. Pour ce faire, un appel d'offres public, n°19-17740 a été lancé par le Service de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 15 juillet 2019 au 22 août 2019, soit pour une durée 38 jours.

Quatre (4) addendas ont été émis les 26 juillet, 1er et 02 août 2019. Ceux-ci concernaient un report de la date d'ouverture des soumissions, des modifications mineures et des questions-réponses, tel que le résume le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	26 juillet 2019	Report de date d'ouverture des soumissions Questions/réponses	Date d'ouverture des soumissions est reportée du 15 au 22 août 2019
2	01 août 2019	Modifications Questions/réponses	Aucune
3	02 août 2019	Question/réponses	Aucune
4	02 août 2019	Questions/réponses	Aucune

La soumission est valide jusqu'au 28 février 2020, soit cent quatre-vingt (180) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0189-18 avril 2019 - Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800 rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 \$, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement / 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 \$ taxes incluses (Bâtiment 8165-003).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc. pour l'acquisition, la fourniture, la livraison et installation de tout le mobilier nécessaire au projet d'aménagement de la phase 2 du regroupement du Service des ressources humaines aux 4e et 5e étage du 5800 Saint-Denis.

L'acquisition du mobilier vise notamment :

- L'ensemble des composantes de mobilier pour aménager les bureaux fermés;
- L'ensemble des composantes de mobilier pour aménager les postes de travail à aire ouverte selon l'encadrement administratif;
- L'ensemble du mobilier nécessaire pour les salles de conférence, les salles de réunion, les salles d'entrevue et les enclaves;
- Les tables pour les aires communes de cafétéria;
- Les classeurs de l'ensemble des postes de travail, mais également ceux des bureaux fermés;
- Le mobilier des aires communes.

Une contingence de 15 % est ajoutée au contrat pour pallier les imprévus et les omissions éventuelles.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO.

Deux (2) fournisseurs ont désisté et quatre (4) ont déposé leurs soumissions (veuillez vous référer à l'intervention du service de l'approvisionnement).

L'analyse de conformité administrative a déterminé que trois (3) soumissionnaires étaient conformes,

Un soumissionnaire a été identifié non conforme, parce que la garantie de soumission ne couvre pas le montant de sa soumission (Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'approvisionnement).

Le tableau suivant explique les prix des soumissions ainsi que l'analyse des écarts.

Soumissionnaires conformes	Prix (avant taxes)	Taxes	Total (incl. Tx)
Groupe Ameublement Focus Inc	341 155,13 \$	14.975 %	392 243,11 \$
Novexco Inc.	426 526,45 \$	14.975 %	490 398.79 \$
Artopex Inc.	487 825,59 \$	14.975 %	560 877.47 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	750 000 \$	14.975 %	862 312.50 \$

Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	481 173,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	23,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	168 634,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	43,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-470 069,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-55,0%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	98 155,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	25%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Groupe Ameublement Focus Inc. est 55 % (470 069,39 \$ taxes incluses) plus bas que l'estimation du SGPI.

Cet écart se justifie par les faits suivants :

- L'estimation initiale se basait sur les prix de l'entente de cadre qui tombait en échéance en avril 2019, une majoration avait été appliquée justifiant une augmentation de coût majeure.
- L'estimation initiale comprenait plus de pièces de mobilier tel que chaises, poste d'accueil, cabines téléphoniques et salles multi fonctionnelles. Ces items ont été retiré lors de ce présent appel d'offres.
- L'estimation finale fournie dans la demande d'ouverture d'appel d'offres, en juin, prenait en considération les projets similaires antérieurs dans le même édifice et au même étage;
- L'estimation a été faite en se basant sur les prix unitaires affichés des articles alors que les fournisseurs ont soumis des prix plus bas étant donné la quantité de commande.

L'écart entre les prix des soumissionnaires se situe principalement au niveau des frais de livraison et d'installation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 451 079,58 \$, taxes et contingences incluses, comprenant :

- Un montant de 392 243,11 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 58 836,47 \$, taxes incluses, soit 15% du montant du contrat pour le budget des contingences.

Les sommes nécessaires au présent projet sont prises à même les incidences du projet autorisé lors du 18 avril 2019 (CG19 0189).

Cette dépense sera assumée à 50,10 % par l'agglomération et 49,90 % par le corporatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat est octroyé après le 28 février 2020, la Ville devra payer un loyer pour des espaces vacants non aménagés. De plus, le Service des ressources humaines ne pourra pas être regroupé et les espaces occupés par la Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. situés au 80 Queen ne pourront pas être libérés pour le Service des technologies de l'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au comité exécutif 11 septembre 2019
Livraison et installation 5e étage à partir du 15 novembre 2019
Livraison et installation 4e étage à partir du 22 novembre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie GRÉGOIRE, Service des ressources humaines
Daniel FINLEY, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Nathalie ORTEGA
Gestionnaire immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6963
Télécop. :

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et
exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2019-08-29

Dossier # : 1195892002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

Objet : Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus Inc., pour la fourniture, le transport et l'installation de mobiliers, afin d'aménager les nouveaux bureaux administratifs et permettre le regroupement des effectifs du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal aux 4e et 5e étages du 5800 Saint-Denis. La somme maximale s'élève à 451 079,58 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Ce montant est réparti comme suit : 392 243,11 \$ montant de la soumission + 58 836,47 \$ pour les contingences) - Appel d'offres public N°19-17740 - 3 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17740 pv.pdf](#)[19-17740 DethCah.pdf](#)[19-17740 TCP.pdf](#)[19-17740 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

No de l'appel d'offres

19-17740

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité	Oui
-------------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
GROUPE AMEUBLEMENT										
FOCUS INC.										
	LOT1	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 4ème étage	1	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 4ème étage	9	chaque	1	2 600,21 \$	23 401,89 \$	26 906,32 \$
		Poste de travail A01 type mobilier intégré - 4ème étage	2	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 4ème étage	89	chaque	1	1 894,91 \$	168 646,99 \$	193 901,88 \$
		Poste de travail Salle 423- 4ème étage	3	Poste de travail Salle 423- 4ème étage	1	chaque	1	2 579,49 \$	2 579,49 \$	2 965,77 \$
		Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 4ème étage	4	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 4ème étage	91	chaque	1	440,95 \$	40 126,45 \$	46 135,39 \$
		Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 4ème étage	5	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 4ème étage	9	chaque	1	616,35 \$	5 547,15 \$	6 377,84 \$
		Crédence en stratifié 5 portes - 4ème étage	6	Crédence en stratifié 5 portes - 4ème étage	3	chaque	1	820,00 \$	2 460,00 \$	2 828,39 \$
		Table de cuisine plus ou moins 1067mm x 1067mm avec pattes en acier - 4ème étage	7	Table de cuisine plus ou moins 1067mm x 1067mm avec pattes en acier - 4ème étage	6	chaque	1	302,05 \$	1 812,30 \$	2 083,69 \$
		Table enclave plus ou moins 914mm x 1700mm avec pattes en acier- 4ème étage	8	Table enclave plus ou moins 914mm x 1700mm avec pattes en acier- 4ème étage	3	chaque	1	325,70 \$	977,10 \$	1 123,42 \$
		Table enclave plus ou moins 914mm x 2134mm avec pattes en acier - 4e étage	9	Table enclave plus ou moins 914mm x 2134mm avec pattes en acier - 4e étage	2	chaque	1	402,85 \$	805,70 \$	926,35 \$

GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	LOT1	Table réunion plus ou moins 1219 mm X 3048mm avec pattes en stratifié incluant 2 modules d'alimentation - 4ème	10	Table réunion plus ou moins 1219 mm X 3048mm avec pattes en stratifié incluant 2 modules d'alimentation - 4ème étage	3	chaque	1	1 222,55 \$	3 667,65 \$	4 216,88 \$
		Table réunion plus ou moins 1524mm X 6096mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -4ème	11	Table réunion plus ou moins 1524mm X 6096mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -4ème étage	1	chaque	1	2 168,60 \$	2 168,60 \$	2 493,35 \$
		Table de travail plus ou moins 762mm x 914mm x 762mm (H) avec pattes en acier - 4ème étage	12	Table de travail plus ou moins 762mm x 914mm x 762mm (H) avec pattes en acier - 4ème étage	3	chaque	1	220,85 \$	662,55 \$	761,77 \$
		Table ronde pour bureau fermé de plus ou moins 914mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	13	Table ronde pour bureau fermé de plus ou moins 914mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	1	chaque	1	206,50 \$	206,50 \$	237,42 \$
		Table basse de plus ou moins 457mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	14	Table basse de plus ou moins 457mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	4	chaque	1	181,60 \$	726,40 \$	835,18 \$
		Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762	15	Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762mm(H) 4ème étage	4	chaque	1	182,00 \$	728,00 \$	837,02 \$
		Livraison - 4ème	16	Livraison - 4ème étage	1	chaque	1	2 444,00 \$	2 444,00 \$	2 809,99 \$
		Installation - 4ème étage	17	Installation - 4ème étage	1	chaque	1	21 996,00 \$	21 996,00 \$	25 289,90 \$
		Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 5ème étage	18	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 5ème étage	12	chaque	1	2 600,21 \$	31 202,52 \$	35 875,10 \$

GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	LOT1	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 5ème étage	19	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 5ème étage	2	chaque	1	3 024,89 \$	6 049,78 \$	6 955,73 \$
		Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 5ème étage	20	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 5ème étage	12	chaque	1	616,35 \$	7 396,20 \$	8 503,78 \$
		Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 5ème étage	21	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 5ème étage	2	chaque	1	440,95 \$	881,90 \$	1 013,96 \$
		Classeur latéral en métal 5 tiroirs - 5ème étage	22	Classeur latéral en métal 5 tiroirs - 5ème étage	9	chaque	1	593,15 \$	5 338,35 \$	6 137,77 \$
		Crédence en stratifié 5 portes -5ème étage	23	Crédence en stratifié 5 portes -5ème étage	2	chaque	1	820,00 \$	1 640,00 \$	1 885,59 \$
		Table de cuisine plus ou moins 762mm x 1219mm - 5ème	24	Table de cuisine plus ou moins 762mm x 1219mm - 5ème étage	4	chaque	1	198,29 \$	793,16 \$	911,94 \$
		Table ronde enclave de plus ou moins 914mm de diamètre - 5ème étage	25	Table ronde enclave de plus ou moins 914mm de diamètre - 5ème étage	2	chaque	1	206,50 \$	413,00 \$	474,85 \$
		Table réunion plus ou moins 1524mm X 5486mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -5ème	26	Table réunion plus ou moins 1524mm X 5486mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -5ème étage	1	chaque	1	2 168,60 \$	2 168,60 \$	2 493,35 \$
		Table enclave avec pattes en acier plus ou moins 914 mm x 2134mm incluant - 5ème étage	27	Table enclave avec pattes en acier plus ou moins 914 mm x 2134mm incluant - 5ème étage	1	chaque	1	402,85 \$	402,85 \$	463,18 \$
		Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762	28	Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762mm(H) 5ème étage	1	chaque	1	182,00 \$	182,00 \$	209,25 \$
	Livraison - 5ème	29	Livraison - 5ème étage	1	chaque	1	905,00 \$	905,00 \$	1 040,52 \$	
	Installation - 5ème étage	30	Installation - 5ème étage	1	chaque	1	4 825,00 \$	4 825,00 \$	5 547,54 \$	

Total (GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.)								341 155,13 \$	392 243,11 \$
NOVEXO INC.									
LOT1	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 4ème étage	1	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 4ème étage	9	chaque	1	1 937,00 \$	17 433,00 \$	20 043,59 \$
	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 4ème étage	2	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 4ème étage	89	chaque	1	3 155,90 \$	280 875,10 \$	322 936,15 \$
	Poste de travail Salle 423- 4ème étage	3	Poste de travail Salle 423- 4ème étage	1	chaque	1	657,80 \$	657,80 \$	756,31 \$
	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 4ème étage	4	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 4ème étage	91	chaque	1	433,70 \$	39 466,70 \$	45 376,84 \$
	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 4ème étage	5	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 4ème étage	9	chaque	1	487,55 \$	4 387,95 \$	5 045,05 \$
	Crédence en stratifié 5 portes - 4ème étage	6	Crédence en stratifié 5 portes - 4ème étage	3	chaque	1	426,50 \$	1 279,50 \$	1 471,11 \$
	Table de cuisine plus ou moins 1067mm x 1067mm avec pattes en acier - 4ème étage	7	Table de cuisine plus ou moins 1067mm x 1067mm avec pattes en acier - 4ème étage	6	chaque	1	357,75 \$	2 146,50 \$	2 467,94 \$
	Table enclave plus ou moins 914mm x 1700mm avec pattes en acier- 4ème étage	8	Table enclave plus ou moins 914mm x 1700mm avec pattes en acier- 4ème étage	3	chaque	1	301,60 \$	904,80 \$	1 040,29 \$
	Table enclave plus ou moins 914mm x 2134mm avec pattes en acier - 4e étage	9	Table enclave plus ou moins 914mm x 2134mm avec pattes en acier - 4e étage	2	chaque	1	308,35 \$	616,70 \$	709,05 \$
	Table réunion plus ou moins 1219 mm X 3048mm avec pattes en stratifié incluant 2 modules d'alimentation - 4ème	10	Table réunion plus ou moins 1219 mm X 3048mm avec pattes en stratifié incluant 2 modules d'alimentation - 4ème	3	chaque	1	1 367,80 \$	4 103,40 \$	4 717,88 \$

NOVEXO INC.	LOT1	Table réunion plus ou moins 1524mm X 6096mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -4ème étage	11	Table réunion plus ou moins 1524mm X 6096mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -4ème étage	1	chaque	1	2 345,35 \$	2 345,35 \$	2 696,57 \$
		Table de travail plus ou moins 762mm x 914mm x 762mm (H) avec pattes en acier - 4ème étage	12	Table de travail plus ou moins 762mm x 914mm x 762mm (H) avec pattes en acier - 4ème étage	3	chaque	1	197,30 \$	591,90 \$	680,54 \$
		Table ronde pour bureau fermé de plus ou moins 914mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	13	Table ronde pour bureau fermé de plus ou moins 914mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	1	chaque	1	350,70 \$	350,70 \$	403,22 \$
		Table basse de plus ou moins 457mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	14	Table basse de plus ou moins 457mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	4	chaque	1	194,90 \$	779,60 \$	896,35 \$
		Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762	15	Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762mm(H) 4ème étage	4	chaque	1	478,65 \$	1 914,60 \$	2 201,31 \$
		Livraison - 4ème	16	Livraison - 4ème étage	1	chaque	1	- \$	- \$	- \$
		Installation - 4ème étage	17	Installation - 4ème étage	1	chaque	1	21 283,75 \$	21 283,75 \$	24 470,99 \$
		Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 5ème étage	18	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 5ème étage	12	chaque	1	1 816,05 \$	21 792,60 \$	25 056,04 \$
		Poste de travail A01 type mobilier intégré - 5ème étage	19	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 5ème étage	2	chaque	1	2 778,40 \$	5 556,80 \$	6 388,93 \$
		Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 5ème étage	20	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 5ème étage	12	chaque	1	487,55 \$	5 850,60 \$	6 726,73 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

NOVEXO INC.	LOT1	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 5ème étage	21	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 5ème étage	2	chaque	1	433,70 \$	867,40 \$	997,29 \$
		Classeur latéral en métal 5 tiroirs - 5ème étage	22	Classeur latéral en métal 5 tiroirs - 5ème étage	9	chaque	1	573,70 \$	5 163,30 \$	5 936,50 \$
		Crédence en stratifié 5 portes -5ème étage	23	Crédence en stratifié 5 portes -5ème étage	2	chaque	1	426,50 \$	853,00 \$	980,74 \$
		Table de cuisine plus ou moins 762mm x 1219mm - 5ème	24	Table de cuisine plus ou moins 762mm x 1219mm - 5ème étage	4	chaque	1	210,50 \$	842,00 \$	968,09 \$
		Table ronde enclave de plus ou moins 914mm de diamètre - 5ème étage	25	Table ronde enclave de plus ou moins 914mm de diamètre - 5ème étage	2	chaque	1	350,70 \$	701,40 \$	806,43 \$
		Table réunion plus ou moins 1524mm X 5486mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -5ème	26	Table réunion plus ou moins 1524mm X 5486mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -5ème étage	1	chaque	1	2 280,00 \$	2 280,00 \$	2 621,43 \$
		Table enclave avec pattes en acier plus ou moins 914 mm x 2134mm incluant - 5ème étage	27	Table enclave avec pattes en acier plus ou moins 914 mm x 2134mm incluant - 5ème étage	1	chaque	1	308,35 \$	308,35 \$	354,53 \$
		Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762	28	Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762mm(H) 5ème étage	1	chaque	1	478,65 \$	478,65 \$	550,33 \$
		Livraison - 5ème	29	Livraison - 5ème étage	1	chaque	1	- \$	- \$	- \$
		Installation - 5ème étage	30	Installation - 5ème étage	1	chaque	1	2 695,00 \$	2 695,00 \$	3 098,58 \$
Total (NOVEXO INC.)								426 526,45 \$	490 398,79 \$	

ARTOPEX INC.

ARTOPEX INC.	LOT1	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 4ème étage	1	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 4ème étage	9	chaque	1	2 873,25 \$	25 859,25 \$	29 731,67 \$
		Poste de travail A01 type mobilier intégré - 4ème étage	2	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 4ème étage	89	chaque	1	2 894,24 \$	257 587,36 \$	296 161,07 \$
		Poste de travail Salle 423- 4ème étage	3	Poste de travail Salle 423- 4ème étage	1	chaque	1	1 325,78 \$	1 325,78 \$	1 524,32 \$
		Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 4ème étage	4	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 4ème étage	91	chaque	1	701,63 \$	63 848,33 \$	73 409,62 \$
		Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 4ème étage	5	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 4ème étage	9	chaque	1	683,25 \$	6 149,25 \$	7 070,10 \$
		Crédence en stratifié 5 portes - 4ème étage	6	Crédence en stratifié 5 portes - 4ème étage	3	chaque	1	958,88 \$	2 876,64 \$	3 307,42 \$
		Table de cuisine plus ou moins 1067mm x 1067mm avec pattes en acier - 4ème étage	7	Table de cuisine plus ou moins 1067mm x 1067mm avec pattes en acier - 4ème étage	6	chaque	1	531,00 \$	3 186,00 \$	3 663,10 \$
		Table enclave plus ou moins 914mm x 1700mm avec pattes en acier- 4ème étage	8	Table enclave plus ou moins 914mm x 1700mm avec pattes en acier- 4ème étage	3	chaque	1	710,63 \$	2 131,89 \$	2 451,14 \$
		Table enclave plus ou moins 914mm x 2134mm avec pattes en acier - 4e étage	9	Table enclave plus ou moins 914mm x 2134mm avec pattes en acier - 4e étage	2	chaque	1	785,63 \$	1 571,26 \$	1 806,56 \$
		Table réunion plus ou moins 1219 mm X 3048mm avec pattes en stratifié incluant 2 modules d'alimentation - 4ème	10	Table réunion plus ou moins 1219 mm X 3048mm avec pattes en stratifié incluant 2 modules d'alimentation - 4ème	3	chaque	1	1 743,38 \$	5 230,14 \$	6 013,35 \$

ARTOPEX INC.	LOT1	Table réunion plus ou moins 1524mm X 6096mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -4ème étage	11	Table réunion plus ou moins 1524mm X 6096mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -4ème étage	1	chaque	1	1 775,63 \$	1 775,63 \$	2 041,53 \$
		Table de travail plus ou moins 762mm x 914mm x 762mm (H) avec pattes en acier - 4ème étage	12	Table de travail plus ou moins 762mm x 914mm x 762mm (H) avec pattes en acier - 4ème étage	3	chaque	1	273,75 \$	821,25 \$	944,23 \$
		Table ronde pour bureau fermé de plus ou moins 914mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	13	Table ronde pour bureau fermé de plus ou moins 914mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	1	chaque	1	295,88 \$	295,88 \$	340,19 \$
		Table basse de plus ou moins 457mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	14	Table basse de plus ou moins 457mm de diamètre avec patte circulaire en acier - 4ème étage	4	chaque	1	271,13 \$	1 084,52 \$	1 246,93 \$
		Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762	15	Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762mm(H) 4ème étage	4	chaque	1	214,13 \$	856,52 \$	984,78 \$
		Livraison - 4ème	16	Livraison - 4ème étage	1	chaque	1	11 238,74 \$	11 238,74 \$	12 921,74 \$
		Installation - 4ème étage	17	Installation - 4ème étage	1	chaque	1	29 969,98 \$	29 969,98 \$	34 457,98 \$
		Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 5ème étage	18	Poste de travail BF2 type mobilier autoportant - 5ème étage	12	chaque	1	2 873,25 \$	34 479,00 \$	39 642,23 \$
		Poste de travail A01 type mobilier intégré - 5ème étage	19	Poste de travail A01 type mobilier intégré - 5ème étage	2	chaque	1	3 350,25 \$	6 700,50 \$	7 703,90 \$
		Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 5ème étage	20	Classeur latéral en stratifié 4 tiroirs - 5ème étage	12	chaque	1	683,25 \$	8 199,00 \$	9 426,80 \$

ARTOPEX INC.	LOT1	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 5ème étage	21	Classeur latéral en métal 4 tiroirs - 5ème étage	2	chaque	1	701,63 \$	1 403,26 \$	1 613,40 \$
		Classeur latéral en métal 5 tiroirs - 5ème étage	22	Classeur latéral en métal 5 tiroirs - 5ème étage	9	chaque	1	847,88 \$	7 630,92 \$	8 773,65 \$
		Crédence en stratifié 5 portes -5ème étage	23	Crédence en stratifié 5 portes -5ème étage	2	chaque	1	958,88 \$	1 917,76 \$	2 204,94 \$
		Table de cuisine plus ou moins 762mm x 1219mm - 5ème	24	Table de cuisine plus ou moins 762mm x 1219mm - 5ème étage	4	chaque	1	294,00 \$	1 176,00 \$	1 352,11 \$
		Table ronde enclave de plus ou moins 914mm de diamètre - 5ème étage	25	Table ronde enclave de plus ou moins 914mm de diamètre - 5ème étage	2	chaque	1	299,25 \$	598,50 \$	688,13 \$
		Table réunion plus ou moins 1524mm X 5486mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -5ème	26	Table réunion plus ou moins 1524mm X 5486mm avec pattes en stratifié incluant 3 modules d'alimentation -5ème étage	1	chaque	1	1 775,63 \$	1 775,63 \$	2 041,53 \$
		Table enclave avec pattes en acier plus ou moins 914 mm x 2134mm incluant - 5ème étage	27	Table enclave avec pattes en acier plus ou moins 914 mm x 2134mm incluant - 5ème étage	1	chaque	1	785,63 \$	785,63 \$	903,28 \$
		Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762	28	Table pour imprimante de plus ou moins 914mmx457mmx762mm(H) 5ème étage	1	chaque	1	214,13 \$	214,13 \$	246,20 \$
		Livraison - 5ème	29	Livraison - 5ème étage	1	chaque	1	1 946,41 \$	1 946,41 \$	2 237,88 \$
		Installation - 5ème étage	30	Installation - 5ème étage	1	chaque	1	5 190,43 \$	5 190,43 \$	5 967,70 \$
Total (ARTOPEX INC.)								487 825,59 \$	560 877,47 \$	

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GRUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	392 243,11	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 1
NOVEXO INC	490 398,79	<input type="checkbox"/>	LOT 1
ARTOPEX INC.	560 877,47	<input type="checkbox"/>	LOT 1

Information additionnelle

Les deux firmes n'ayant pas soumissionné se sont procurées les documents d'appel d'offres à titre d'information.

Préparé par : Le - -



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17740

Numéro de référence : 1288263

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de mobiliers de bureau pour le regroupement des Ressources Humaines au 5800,rue St-Denis

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Artopex 221, rue St-Jacques 100 Montréal, QC, H2Y 1M6 http://www.artopex.com NEQ : 1140909160	Madame Ginette Laverdure Téléphone : 514 282-2192 Télécopieur :	Commande : (1618958) 2019-07-16 8 h 54 Transmission : 2019-07-16 8 h 58	3162609 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-26 15 h 02 - Courriel 3162610 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-26 15 h 02 - Téléchargement 3164548 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-08-01 11 h 47 - Courriel 3164549 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-08-01 11 h 47 - Téléchargement 3165065 - 19-17740 Addenda N°3 (Questions/Réponses) 2019-08-02 10 h 27 - Courriel 3165269 - 19-17740 Addenda N°4 (Questions/Réponses) 2019-08-02 15 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Groupe Ameublement Focus 1567 boul. Lionel Boulet Varenes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1170257639	Madame Julie Bernatchez Téléphone : 514 644-5551 Télécopieur :	Commande : (1618798) 2019-07-15 14 h 55 Transmission : 2019-07-15 14 h 55	3162609 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-26 15 h 02 - Courriel 3162610 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-26 15 h 02 - Téléchargement 3164548 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-08-01 11 h 47 - Courriel 3164549 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-08-01 11 h 47 - Téléchargement 3165065 - 19-17740 Addenda N°3 (Questions/Réponses) 2019-08-02 10 h 27 - Courriel 3165269 - 19-17740 Addenda N°4 (Questions/Réponses) 2019-08-02 15 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Le Groupe Global Inc. 1350 chemin Flint Toronto, ON, M3J2J7 http://www.globaltotaloffice.com NEQ : 1145016383	Monsieur John Ruffolo Téléphone : 416 650-6500 Télécopieur : 416 661-4300	Commande : (1618976) 2019-07-16 9 h 20 Transmission : 2019-07-16 9 h 20	3162609 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-26 15 h 02 - Courriel 3162610 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-26 15 h 02 - Téléchargement 3164548 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis)

2019-08-01 11 h 47 - Courriel
 3164549 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
 2019-08-01 11 h 47 - Téléchargement
 3165065 - 19-17740 Addenda N°3 (Questions/Réponses)
 2019-08-02 10 h 27 - Courriel
 3165269 - 19-17740 Addenda N°4 (Questions/Réponses)
 2019-08-02 15 h 18 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Novexco Inc.
 950, Place Paul-Kane
 Laval, QC, H7C 2T2
<http://www.hamster.ca> NEQ :
 1146540985

[Monsieur soumissions Laval](#)
 Téléphone : 866 592-1212
 Télécopieur :

Commande : (1619297)
 2019-07-16 16 h 25
Transmission :
 2019-07-16 23 h 57

3162609 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (devis)
 2019-07-26 15 h 02 - Courriel
 3162610 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
 2019-07-26 15 h 02 - Téléchargement
 3164548 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis)
 2019-08-01 11 h 47 - Courriel
 3164549 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
 2019-08-01 11 h 47 - Téléchargement
 3165065 - 19-17740 Addenda N°3 (Questions/Réponses)
 2019-08-02 10 h 27 - Courriel
 3165269 - 19-17740 Addenda N°4 (Questions/Réponses)
 2019-08-02 15 h 18 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

SigmaSanté
 2953 belanger bureau 202
 Montréal, QC, H1Y 3G4
<http://www.sigmasante.com>
 NEQ :

[Madame Nawel Chentoufi](#)
 Téléphone : 514 376-5600
 Télécopieur : 514 376-5232

Commande : (1619248)
 2019-07-16 15 h 16
Transmission :
 2019-07-16 15 h 16

3162609 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (devis)
 2019-07-26 15 h 02 - Courriel
 3162610 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
 2019-07-26 15 h 02 - Téléchargement
 3164548 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis)
 2019-08-01 11 h 47 - Courriel
 3164549 - 19-17740 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
 2019-08-01 11 h 47 - Téléchargement
 3165065 - 19-17740 Addenda N°3 (Questions/Réponses)
 2019-08-02 10 h 27 - Courriel
 3165269 - 19-17740 Addenda N°4 (Questions/Réponses)
 2019-08-02 15 h 18 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Longueuil .
 4250, Chemin de la Savane
 Longueuil, QC, J3Y 9G4
 NEQ :

[Madame Marie-Ève Caron](#)
 Téléphone : 450 463-7100
 Télécopieur : 450 463-7404

Commande : (1623511)
 2019-07-31 15 h 13
Transmission :
 2019-07-31 15 h 13

3162609 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (devis)
 2019-07-31 15 h 13 - Téléchargement
 3162610 - 19-17740 Addenda N°1 (REPORT DE DATE, Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
 2019-07-31 15 h 13 - Téléchargement
 Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1194922014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc. », pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Jacques Olivier Ford inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-20 16:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1194922014**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 85 véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) lesquels seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Le besoin de remplacer 85 véhicules a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17665 qui s'est tenu du 13 mai au 13 juin 2019. L'appel d'offres a été publié le 13 mai 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 11 juin 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter une modification à une spécification technique d'un devis de l'appel d'offres et émettre des précisions quant à l'utilisation de la version électronique du bordereau de soumission.

L'appel d'offres a été constitué de 16 items lesquels faisaient référence à des véhicules identifiés et banalisés.

Item	Description	Quantité	Commentaire
1	Ford Police Interceptor Utilitaire	65	
2	Ford F-150 Police Responder	1	
3	Ford Expédition SSV	1	
4	Ford Edge SE	1	
5	Ford Transit Connect XL	1	

6	Acura TLX	1	Aucune soumission reçue
7	GMC Terrain	1	Aucune soumission reçue
8	Honda Accord hybride Honda Odessey EV	2	
9	Jeep Grand Cherokee	1	
10	Kia Optimas SX	1	Aucune soumission reçue
11	Mazda 6 GT Mazda CX-5 GT	2	
12	Mitsubishi Outlander PHEV	1	Aucune soumission reçue
13	Nissan Pathefinder	1	Aucune soumission reçue
14	Subarau Ascent Touring Subaru Outback 3,6R Touring	2	
15	Toyota Camry XSE Toyota Highlander XLE	2	Aucune soumission reçue
16	Volkswagen Atlas Comfortline Volkswagen Golf Alltrack	2	Aucune soumission reçue
	Total:	85	

La Ville n'a reçu aucune soumission pour les items 6, 7, 10, 12, 13,15 et 16. Le marché sera de nouveau sollicité pour ces articles.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17665 est celle d'un octroi par item au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des items.

Ce sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi de l'item 1 (65 véhicules de patrouille). Les contrats des autres items seront octroyés par décision déléguée conformément aux règles de délégation en vigueur.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0650 – 20 décembre 2018 : Accorder un contrat à « Trois diamants autos (1987) ltée », pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 2 069 412,03 \$, taxes incluses – Dépense totale avec frais d'incidence de 2 172 882,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17265 (4 soum.).

CG17 0184 – 18 mai 2017 : Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16034 (6 soum.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», au montant de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, pour l'achat de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor tel que décrit au devis technique 163-19A11 de l'appel d'offres 19-17665. Il s'agit de véhicules utilitaires propulsés par un moteur hybride V6 de 3,3 litres. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité.

Le Police Interceptor de Ford est un véhicule développé et adapté pour les besoins des services d'urgence. Les véhicules seront mis à la disposition des équipes de patrouille du SPVM.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de 65 véhicules de patrouille qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Ces véhicules remplacent en majorité les mini-fourgonnettes qui possèdent un volume de charge similaire. La mini-fourgonnette de type Caravan est discontinuée et est beaucoup moins adaptée pour l'utilisation d'un véhicule de patrouille (voir l'analyse comparative et l'analyse des coûts en pièce jointe). Par ailleurs, les véhicules recommandés répondent à des besoins ergonomiques, de santé et sécurité au travail et de capacité opérationnelle notamment en conditions hivernales. Un véhicule de patrouille est mis au rancart lorsqu'il répond à deux des trois critères suivants :

- avoir atteint 150 000 km au compteur;
- être âgé de plus de 60 mois; et
- le coût d'entretien et de réparation excède le coût d'acquisition du véhicule (avant son aménagement).

La liste des véhicules de patrouille ciblés pour une mise au rancart en 2020 est présentée en pièces jointe.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 19-17665 pour lequel il y a eu 17 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, 5 ont présenté une offre à l'item 1.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
JACQUES OLIVIER FORD INC.	3 522 874,24 \$		3 522 874,24 \$
GARAGE P. VENNE INC.	3 536 998,92 \$		3 536 998,92 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	3 540 511,41 \$		3 540 511,41 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	3 548 582,65 \$		3 548 582,65 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	3 477 660,32 \$		3 477 660,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			3 537 241,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			25 708,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0,73 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			45 213,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			1,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			14 124,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,40 %

Sur la base d'un historique d'achat, un représentant du SMRA a estimé la dépense relative à 65 véhicules de patrouille à 3 477 660,32 \$, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer

est supérieur à l'estimation de 1,30 % (45 213,92 \$). L'écart de 0,40 % (14 124,68 \$) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix de l'adjudicataire sont compétitifs.

Un des 5 preneurs du cahier des charges relatif à l'item 1 n'a pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté d'offre à la Ville.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des motifs de non-conformité administrative ou technique.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 19-17665.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 216 854 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'il n'y ait pas de gains économiques évidents, l'acquisition de 65 véhicules utilitaires hybrides répond pleinement aux objectifs de réduction de GES et de dépendance aux énergies fossiles mis de l'avant par le Plan de développement durable.

L'acquisition de véhicules hybrides en lieu et place de véhicules à motorisation conventionnelle respecte les orientations de la Politique verte du matériel roulant de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en septembre 2019
- Livraison des véhicules : février et mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-05

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2019-08-20

Comparatif Ford Police Interceptor Utility Hybride (2020) vs Dodge Charger Police (2019)

	Ford	Dodge	Comparatif
Comparatif coût d'acquisition			
PDSF et ensemble des options choisies	57 904 \$	42 435 \$	
Escompte applicable	10 765 \$	12 514 \$	
Prix (avant taxes)	47 139 \$	29 921 \$	
Prix (avec taxes)	54 198 \$	34 402 \$	(19 796) \$
Coût d'utilisation (carburant) annuel			
Consommation combinée ville/route (l/100 km)	10	13	
Consommation au ralenti (l/heure)	0.77	1.76	
Consommation annuelle moyenne en déplacement (l)	2486	3232	
Consommation annuelle moyenne ralenti (l)	1523	3480	
Coût annuel d'utilisation (carburant)	5 211 \$	8 726 \$	
Coût total d'utilisation sur 5 ans (carburant)	26 056 \$	43 628 \$	17 572 \$
Économie/coût supplémentaire sur 5 ans (acquisition&carburant)			(2 224.21) \$
Réduction de CO2 sur 5 ans (tonnes)			31.09
Économie/coût supplémentaire sur 5 ans (acquisition&carburant&CO2)			(669.75) \$

Données statistiques et hypothèses

Consommation annuelle moyenne Dodge Charger Police (l)	6712
Kilométrage annuel moyen Dodge Charger Police (km)	24860
Consommation annuelle moyenne Dodge Charger Police en déplacement(l)	3232
Consommation annuelle moyenne Dodge Charger Police au ralenti (idle)	3480
Consommation par heure au ralenti Dodge Charger Police(l/heure)	1.76
Heures de ralenti annuelles (heures)	1977
Coût du carburant (\$/l)	1.30 \$
Émission de CO2 (kg) par litre (l) de carburant	2.3
Coût du CO2 par tonne au Canada en 2022 (plafond)	50.00 \$

préparé par: Jean-François Lemoine, ing.

date: 25 juin 2019

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS, REMPLACEMENT	AGE MOIS	NO DE PLAQUE	MARQUE	MODÈLE	STANDARD ISATION	LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS	Priorité	REMARQUE
146140101	146	14337	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.69	FHS3854	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	02/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 /SERAM 163-19A11
146140102	146	14338	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.69	FHS3852	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	02/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 /SERAM 163-19A11
146140204	146	14393	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	55.34	FJX4713	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	13/06/2014	55		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014/SERAM/trousse riveraine 163-19A11
146140211	146	14339	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	56.82	FJX4706	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	29/04/2014	57		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014/ seram 163-19A11
146140212	146	14703	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.66	FKC3845	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	03/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 / SERAM/ Trousse riveraine 163-19A11
146140213	146	14340	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.66	FJX4701	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	03/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 / trousse riveraine/SERAM 163-19A11
146150103	146	15251	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	52.63	FJL4509	FORD	TAURUS	Identifiés	19-17665		41 000 \$	04/09/2014	53		FORD POLICE INTERCEPTOR 2013 / SERAM 163-19A11
156130226	156	13279	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	71.53	FGV5626	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	07/02/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / SERAM 163-19A11
156130227	156	13314	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	66.69	FGV5871	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	02/07/2013	67		DODGE CHARGER 2013 / seram 163-19A11
156130228	156	13280	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	71.72	FHS4100	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / seram 163-19A11
156130229	156	13281	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	71.37	FHS4099	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	12/02/2013	71		DODGE CHARGER 2013 / seram 163-19A11
156130230	156	13282	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	72.08	FHS4098	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	21/01/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / BLANC/SERAM 163-19A11
156130236	156	13285	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	72.21	FHD5443	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	17/01/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / SERAM 163-19A11
156130237	156	13591	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Location en cours	65.37	FHD5442	DODGE	CHARGER	Identifiés	19-17665		41 000 \$	12/08/2013	65		DODGE CHARGER 2013 / seram 163-19A11

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS, REMPLACEMENT	AGE MOIS		NO DE PLAQUE	MARQUE	MODÈLE		STANDARD ISATION	LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS		Priorité	REMARQUE
156130238	156	13318	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	69.66		FHD5441	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	03/04/2013	70		DODGE CHARGER 2013 / seram	163-19A11
156130240	156	13447	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	68.72		FGV5800	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/05/2013	69		DODGE CHARGER 2013 / SERAM	163-19A11
156130241	156	13480	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	66.92		FGV5799	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	26/06/2013	67		DODGE CHARGER 2013 / seram	163-19A11
156130243	156	13449	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	31.43		FGV5797	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	10/06/2016	31		DODGE CHARGER 2013 / Trouse riveraine	163-19A11
156130245	156	13451	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	68.34		FGV5795	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	13/05/2013	68		DODGE CHARGER 2013 / SERAM	163-19A11
156130247	156	13714	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	62.79		FGV5793	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	30/10/2013	63		DODGE CHARGER 2013 / seram	163-19A11
156130248	156	13358	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	69.5		FGV5792	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	08/04/2013	70		DODGE CHARGER 2013 /	163-19A11
156130249	156	13481	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	66.4		FGV5791	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	11/07/2013	66		DODGE CHARGER 2013 (pas de partition)/SERAM/trousse riveraine	163-19A11
156130250	156	13493	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	66.69		FJX4742	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	02/07/2013	67		DODGE CHARGER 2013 / seram OZONE enlevé	163-19A11
156130251	156	13287	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	71.72		FGV5789	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / seram	163-19A11
156130252	156	13590	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	65.27		FGV5788	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	15/08/2013	65		DODGE CHARGER 2013 / SERAM ozone débranché	163-19A11
156130254	156	13289	IDENTIFIES	PORTES (N/A)	fication en cours	71.14		FGV5786	DODGE	CHARGER		Identifiés	19-17665		41 000 \$	19/02/2013	71		DODGE CHARGER 2013 / seram	163-19A11
166110142	166	11326	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	88.05		FHD4928	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	22/09/2011	88		DODGE CARAVAN 2011 /SERAM 16 (pas de PTM)	163-19A11
166110143	166	11442	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	84.47		FHD4923	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	09/01/2012	84		DODGE CARAVAN 2011 / SERAM/ support 223 16	163-19A11

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS REPLACEMENT	AGE MOIS		NO DE PLAQUE	MARQUE	MODÈLE		STANDARD ISATION	LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS		Priorité	REMARQUE
166110155	166	11406	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	87.4		FFX2918	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	11/10/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 / Emr /SERAM 16	163-19A11
166110157	166	11408	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	87.4		FHD4998	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	11/10/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 /seram/ trousse riveraine 16 ****Modification de clavier****	163-19A11
166110158	166	11409	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	87.6		FFX2922	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	05/10/2011	88		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE /SERAM 16	163-19A11
166110158	166	11409	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	87.6		FFX2922	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	05/10/2011	88		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE /SERAM 16	163-19A11
166110159	166	11444	IDENTIFIÉES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	85.08		FHD4997	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	21/12/2011	85		DODGE CARAVAN 2011 / support 223/SERAM 16	163-19A11
166110164	166	11446	IDENTIFIÉES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	84.18		FHD4984	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	18/01/2012	84		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE/EMR /SERAM 16	163-19A11
166110166	166	11413	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	85.6		FHD4985	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	05/12/2011	86		DODGE CARAVAN 2011 / trousse riveraine/SERA M 16	163-19A11
166110170	166	11416	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	Modification en cours	86.21		FHD4988	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	17/11/2011	86		DODGE CARAVAN 2011 /seram/ BLANCHE 16	163-19A11
166110171	166	11417	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	87.18		FHD4983	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	18/10/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 / SERAM /trousse riveraine 16	163-19A11
166110172	166	11494	IDENTIFIÉES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	80.24		FHD4989	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	16/05/2012	80		DODGE CARAVAN 2011 /trouss e/support 223 16	163-19A11
166110173	166	11448	IDENTIFIÉES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	82.53		FHD4990	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	07/03/2012	83		DODGE CARAVAN 2011 / seram 16	163-19A11

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS REPLACEMENT	AGE MOIS		NO DE PLAQUE	MARQUE	MODÈLE		STANDARD ISATION	LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS		Priorité	REMARQUE
166110182	166	11453	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	74.72		FHD5689	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/11/2012	75		DODGE CARAVAN 2011/seram / trousse riveraine 16	163-19A11
166110184	166	11423	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	86.69		FHD5687	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	02/11/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE/SER AM 16	163-19A11
166130103	166	13172	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	73.56		FGV5609	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	06/12/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/seram / trousse riveraine 16 OZONE ENLEVER	163-19A11
166130104	166	13173	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.34		FGV5608	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	13/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/ 16/ Trousse riveraine	163-19A11
166130105	166	13174	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.3		FGV5607	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	14/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/SERAM 16	163-19A11
166130108	166	13177	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	73.56		FGV5623	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	06/12/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/ seram/ support 223 16	163-19A11
166130109	166	13178	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.3		FGV5622	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	14/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/ seram/ trousse riveraine 16	163-19A11
166130115	166	13183	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.72		FHD5201	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/11/2012	75		DODGE CARAVAN 2013 / seram 16	163-19A11
166130117	166	13185	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.3		FGV5827	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	14/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013 / seram 16	163-19A11
166130263	166	13186	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	68.72		FHS4498	DODGE	CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/05/2013	69		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po	163-19A11
166130265	166	13251	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	71.72		FGG6779	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po	163-19A11

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS REPLACEMENT	AGE MOIS	NO DE PLAQUE	MARQUE	MODÈLE	STANDARD ISATION	LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS	Priorité	REMARQUE
166130266	166	13252	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	70.34	FGG6778	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	13/03/2013	70		DODGE CARAVAN 2013 HD /SERAM 17po 163-19A11
166130268	166	13426	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	68.21	FGG6776	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	17/05/2013	68		DODGE CARAVAN 2013 HD / seram 17po 163-19A11
166130269	166	13427	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	68.24	FGG6749	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	16/05/2013	68		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po 163-19A11
166130270	166	13320	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	69.24	FHS4493-4	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	16/04/2013	69		DODGE CARAVAN 2013 HD / seram 17po 163-19A11
166130272	166	13253	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	72.66	FHS4491	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	03/01/2013	73		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po 163-19A11
166130274	166	13361	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	69.43	FHS4489	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	10/04/2013	69		DODGE CARAVAN 2013 HD / seram 17po 163-19A11
166130275	166	13254	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	71.72	FHS4488	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po 163-19A11
166130277	166	13256	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	ification en cours	72.21	FHS4486	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	17/01/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po 163-19A11
166130277	166	13256	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	ification en cours	72.21	FHS4486	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	17/01/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po 163-19A11
166130278	166	13428	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	68	FHS4111	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	23/05/2013	68		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po 163-19A11
166130279	166	13624	semi-banali	6 CYL. VITRÉE	À planifier	64.6	FHS3965	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	05/09/2013	65		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM/ ton sur ton blanc 17po 163-19A11
166130280	166	13592	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	64.6	FHS3966	DODGE	GRAND CARAVAN	Identifiés	19-17665		41 000 \$	05/09/2013	65		DODGE CARAVAN seram /trousse riveraine HD 17po 163-19A11

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS REPLACEMENT	AGE MOIS		NO DE PLAQUE	MARQUE	MODÈLE		STANDARD ISATION	LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS		Priorité	REMARQUE
166130282	166	13587	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	65.37		FHS3968	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	12/08/2013	65		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po	163-19A11
166130283	166	13482	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	67.14		FHS3969	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	19/06/2013	67		DODGE CARAVAN 2013 HD /SERAM 17po	163-19A11
166130284	166	13593	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	65.95		FGV5427	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés	19-17665		41 000 \$	25/07/2013	66		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM/ trousse riveraine 17po	163-19A11

Dossier # : 1194922014





Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [19-17665 Intervention «SMRA» Octroi par Item.pdf](#)
 -  [19-17665 TCP,Rev.pdf](#)
 -  [19-17665 DetCah.pdf](#)
 -  [19-17665 PV .SP.0345.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : (514) 868-5740
Division : Acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification	
No de l'appel d'offres :	19-17665
No du GDD :	1194922014
Titre de l'appel d'offres :	Acquisition de divers véhicules
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	13 - 5 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	13 - 6 - 2019	Date du dernier addenda émis :	11 - 6 - 2019
Ouverture faite le :	13 - 6 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	32 jrs
Date du comité de sélection :			

Analyse des soumissions						
ITEM no 1 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 2 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 3 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 4 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 5 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 6 - Accura	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	# 0
ITEM no 7 - GMC	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	# 0
ITEM no 8 - Honda	Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	0,50
ITEM no 9 - Jeep	Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	0,50
ITEM no 10 - Kia	Nbre de preneurs :	1	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 11 - Mazda	Nbre de preneurs :	3	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	100
ITEM no 12 - Mitsubishi	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 13 - Nissan	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 14 - Subaru	Nbre de preneurs :	1	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	100
ITEM no 15 - Toyota	Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 16 - Volkswagen	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	120	jrs	Date d'échéance initiale :	11 - 10 - 2019		
Prolongation de la validité de la soumission de :	0	jrs	Date d'échéance révisée :			

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Item no 1	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 1
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	3 522 874,24 \$	√	
	GARAGE P. VENNE INC.	3 536 998,92 \$		
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	3 540 511,41 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	3 548 582,65 \$		

Item no 2	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 02
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	49 772,68 \$	√	
	GARAGE P. VENNE INC.	49 830,17 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	50 295,81 \$		
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	52 686,14 \$		

Item no 3	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 3
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	57 106,93 \$	√	
	GARAGE P. VENNE INC.	59 942,22 \$		
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	60 153,77 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	60 381,42 \$		

Item no 4	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 4
	GARAGE P. VENNE INC.	37 125,43 \$	√	
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	37 152,32 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	37 375,76 \$		
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	37 423,21 \$		

Item no 5	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 5
	GARAGE P. VENNE INC.	31 736,55 \$	√	
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	31 795,19 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	32 027,64 \$		
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	32 147,01 \$		

Item no 8	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 8
	HONDA DRUMMONDVILLE (6676677 CANADA INC.)	79 496,95 \$	√	

Item no 9	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 9
	TROIS DIAMANTS AUTO (1987) LTÉE	55 923,84 \$	√	

Item no 11	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 11
	MAZDA DE LAVAL (ARMAND QUÉRIN AUTOMOBILE LTÉE)	81 946,13 \$	√	
	MAZDA DRUMMONDVILLE (7043716 CANADA INC.)	81 948,89 \$		
	PRESTIGE GABRIEL HENRI_BOURASSA S.E.C. (1)	82 414,65 \$		

Item no 14	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 14
	SUBARU REPENTIGNY (4431341 CANADA INC.)	90 744,02 \$	√	

Information additionnelle

Remarque : (1) Tel qu'indiqué au procès verbal, aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents et aucun montant n'a été lu, ce qui reflète la situation lors de l'ouverture des soumissions. Cependant, lors de notre analyse, le documents manquant (page sommaire) était enregistré sur la clé USB.

Six preneurs de différentes marques n'ont pas présenté d'offres pour les raisons suivantes :

- Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et pour préparer la soumission dans le délai alloué.
- La complexité de la documentation de l'appel d'offre est le principal facteur qui l'a amené à ne pas soumissionner pour cet appel d'offre.
- Spécifications demandées, non disponible chez le manufacturier, ne peut soumissionner.
- Et deux n'ont pas donnés de raisons.

Préparé par :

Renée Veillette

Le

15

- 8

- 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19- 17665

Titre: Acquisition de divers véhicules

Date d'ouverture des soumissions : 13 juin 2019

Nom du soumissionnaire	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Item no 1 - Acquisition de véhicules Ford Police Interceptor Utilitaire, selon les spécifications techniques.						
JACQUES OLIVIER FORD INC.	65	47 139,00 \$	3 064 035,00 \$	153 201,75 \$	305 637,49 \$	3 522 874,24 \$
GARAGE P. VENNE INC.	65	47 328,00 \$	3 076 320,00 \$	153 816,00 \$	306 862,92 \$	3 536 998,92 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	65	47 375,00 \$	3 079 375,00 \$	153 968,75 \$	307 167,66 \$	3 540 511,41 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	65	47 483,00 \$	3 086 395,00 \$	154 319,75 \$	307 867,90 \$	3 548 582,65 \$
Item no 2 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford F-150 Police Responder, selon les spécifications techniques.						
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	43 290,00 \$	43 290,00 \$	2 164,50 \$	4 318,18 \$	49 772,68 \$
GARAGE P. VENNE INC.	1	43 340,00 \$	43 340,00 \$	2 167,00 \$	4 323,17 \$	49 830,17 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	43 745,00 \$	43 745,00 \$	2 187,25 \$	4 363,56 \$	50 295,81 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	45 824,00 \$	45 824,00 \$	2 291,20 \$	4 570,94 \$	52 686,14 \$
Item no 3 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford Expédition SSV, selon les spécifications techniques.						
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	49 669,00 \$	49 669,00 \$	2 483,45 \$	4 954,48 \$	57 106,93 \$
GARAGE P. VENNE INC.	1	52 135,00 \$	52 135,00 \$	2 606,75 \$	5 200,47 \$	59 942,22 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	52 319,00 \$	52 319,00 \$	2 615,95 \$	5 218,82 \$	60 153,77 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	52 517,00 \$	52 517,00 \$	2 625,85 \$	5 238,57 \$	60 381,42 \$
Item no 4 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford Edge SE, selon les spécifications techniques.						
GARAGE P. VENNE INC.	1	32 290,00 \$	32 290,00 \$	1 614,50 \$	3 220,93 \$	37 125,43 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	32 316,00 \$	32 316,00 \$	1 615,80 \$	3 223,52 \$	37 155,32 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	32 507,73 \$	32 507,73 \$	1 625,39 \$	3 242,65 \$	37 375,76 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	32 549,00 \$	32 549,00 \$	1 627,45 \$	3 246,76 \$	37 423,21 \$

Numéro de l'appel d'offres : 19- 17665

Titre: Acquisition de divers véhicules

Date d'ouverture des soumissions : 13 juin 2019

Nom du soumissionnaire	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Item no 5 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford Transit Connect XL, selon les spécifications techniques.						
GARAGE P. VENNE INC.	1	27 603,00 \$	27 603,00 \$	1 380,15 \$	2 753,40 \$	31 736,55 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	27 654,00 \$	27 654,00 \$	1 382,70 \$	2 758,49 \$	31 795,19 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	27 856,18 \$	27 856,18 \$	1 392,81 \$	2 778,65 \$	32 027,64 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	27 960,00 \$	27 960,00 \$	1 398,00 \$	2 789,01 \$	32 147,01 \$
Item no 6 - Acquisition d'un (1) véhicule Acura TLX, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	- \$
Item no 7 - Acquisition d'un (1) véhicule GMC Terrain, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	- \$
Item no 8 - Acquisition d'un (1) véhicule Honda Accord hybride, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Honda Odessey EV, selon les spécifications techniques.						
HONDA DRUMMONDVILLE (6676677 CANADA INC.)	1	33 301,13 \$	69 142,81 \$	3 457,14 \$	6 897,00 \$	79 496,95 \$
	1	35 841,68 \$				
Item no 9 - Acquisition d'un (1) véhicule Jeep Grand Cherokee, selon les spécifications techniques.						
TROIS DIAMANTS AUTO (1987) LTÉE	1	48 640,00 \$	48 640,00 \$	2 432,00 \$	4 851,84 \$	55 923,84 \$
Item no 10 - Acquisition d'un (1) véhicule Kia Optima SX, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	- \$
Item no 11 - Acquisition d'un (1) véhicule Mazda 6 GT, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Mazda CX-5 GT, selon les spécifications techniques.						
MAZDA DE LAVAL (ARMAND QUÉRIN AUTOMOBILE LTÉE)	1	33 799,00 \$	71 273,00 \$	3 563,65 \$	7 109,48 \$	81 946,13 \$
	1	37 474,00 \$				
7043716 CANADA INC. (MAZDA DRUMMONDVILLE)	1	33 722,40 \$	71 275,40 \$	3 563,77 \$	7 109,72 \$	81 948,89 \$
	1	37 553,00 \$				
PRESTIGE GABRIEL HENRI_BOURASSA S.E.C. (1)	1	33 919,75 \$	71 680,50 \$	3 584,03 \$	7 150,13 \$	82 414,65 \$
	1	37 760,75 \$				

Numéro de l'appel d'offres : 19- 17665

Titre: Acquisition de divers véhicules

Date d'ouverture des soumissions : 13 juin 2019

Nom du soumissionnaire	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Item no 12 - Acquisition d'un (1) véhicule Mitsubishi Outlander PHEV, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	
Item no 13 - Acquisition d'un (1) véhicule Nissan Pathfinder, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	
Item no 14 - Acquisition d'un (1) véhicule Subaru Ascent Touring, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Subaru Outback 3,6R Touring, selon les spécifications techniques.						
SUBARU REPENTIGNY (4431341 CANADA INC.)	1	43 455,00 \$	78 925,00 \$	3 946,25 \$	7 872,77 \$	90 744,02 \$
	1	35 470,00 \$				
Item no 15 - Acquisition d'un (1) véhicule Toyota Camry XSE, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Toyota Highlander XLE, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1			-	-	-
	1					
Item no 16 - Acquisition d'un (1) véhicule Volkswagen Atlas Comfortline, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Volkswagen Golf Alltrack, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1			-	-	
	1					

Remarque : (1) Tel qu'indiqué au procès verbal, aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents et aucun montant n'a été lu, ce qui reflète la situation lors de l'ouverture des soumissions. Cependant, lors de notre analyse, le documents manquant (page sommaire) était enregistré sur la clé USB.

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette

Date : 19 juin 2019



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

› [Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17665

Numéro de référence : 1267089

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers véhicules

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	4431341 CANADA INC. 575 RUE NOTRE-DAME Repentigny, QC, J6A2T6 NEQ : 1164518798	Monsieur VIANNEY RIVARD Téléphone : 450 585-9950 Télécopieur : 450 585-7709	Commande : (1596052) 2019-05-17 9 h 59 Transmission : 2019-05-17 9 h 59	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	ARMAND QUERIN AUTOMOBILIE LTEE 2385 BOUL. CHOMEDEY Laval, QC, H7T 2W5 NEQ : 1142823856	Monsieur VATCHE HARATOUNIAN Téléphone : 450 688-4787 Télécopieur : 450 688-9210	Commande : (1595472) 2019-05-16 11 h 27 Transmission : 2019-05-16 11 h 27	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Beauce Auto (2000) Inc 405 Boul Renault Beauceville, QC, G5X 1N7 NEQ : 1165908915	Monsieur David Fortin Téléphone : 418 774-9801 Télécopieur : 418 774-9811	Commande : (1593172) 2019-05-13 9 h 57 Transmission : 2019-05-13 9 h 57	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H.	Monsieur Yannick Bastien	Commande : (1593716)	3141744 - 19-17665 - (Modifications)

Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	2019-05-13 18 h 01 Transmission : 2019-05-13 18 h 01	2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HONDA DRUMMONDVILLE 1355 BOUL ST JOSEPH Drummondville, QC, J2C 2E4 NEQ : 1164615453	Madame KARINE PROULX Téléphone : 819 477-8841 Télécopieur : 819 477-0702	Commande : (1597007) 2019-05-21 13 h 58 Transmission : 2019-05-21 13 h 58	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	Commande : (1604721) 2019-06-06 11 h 45 Transmission : 2019-06-06 11 h 45	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LALLIER HONDA MONTREAL 12435 BOUL LAURENTIEN Montréal, QC, H4K 2J2 NEQ : 1165792004	Monsieur Martin Dagenais Téléphone : 514 337-2330 Télécopieur : 514 337-2739	Commande : (1595385) 2019-05-16 10 h 06 Transmission : 2019-05-16 10 h 06	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lévis Toyota 160, route du Président- Kennedy Lévis, QC, G6V6E1 http://www.levistoyota.ca NEQ : 1142298067	Monsieur Jacques Emond Téléphone : 418 837-4701 Télécopieur :	Commande : (1593359) 2019-05-13 11 h 52 Transmission : 2019-05-13 11 h 52	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MAZDA DRUMMOND 1295 BOUL. ST-JOSEPH Drummondville, QC, J2C 2E2 NEQ : 1165544686	Madame KARINE PROULX Téléphone : 819 477-1777 Télécopieur :	Commande : (1596991) 2019-05-21 13 h 49 Transmission : 2019-05-21 13 h 49	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan)

			: Courrier électronique
MEGA KIA BROSSARD 8650 Taschereau Brossard, QC, J4X1C2 NEQ : 1160307022	Monsieur KAROL DUSZA Téléphone : 450 671-5050 Télécopieur :	Commande : (1601208) 2019-05-29 15 h 11 Transmission : 2019-05-29 15 h 11	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	Commande : (1595601) 2019-05-16 14 h 14 Transmission : 2019-05-16 14 h 14	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Prestige Gabriel Henri-Bourassa, S.E.C. (Mazda Président) 7050 BI Henri-Bourassa est Montréal-Est, QC, H1E 7K7 NEQ : 3370411905	Monsieur Richard Plante Téléphone : 514 328-7777 Télécopieur : 514 354-1143	Commande : (1600545) 2019-05-28 13 h 58 Transmission : 2019-05-28 14 h 24	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Toyota Drummondville 10 rue Cormier Drummondville, QC, J2C0L4 NEQ : 1160501012	Madame Karine Proulx Téléphone : 819 477-1777 Télécopieur : 819 477-6393	Commande : (1597001) 2019-05-21 13 h 54 Transmission : 2019-05-21 13 h 54	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com NEQ : 1161381943	Monsieur Mario CARON Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	Commande : (1595314) 2019-05-16 9 h 17 Transmission : 2019-05-16 9 h 17	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, J7L3X7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur	Commande : (1593354) 2019-05-13 11 h 47 Transmission	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié



	: 450 477-6962	:	(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
venne ford 94 notre dame Repentigny, QC, j6a 2p3 NEQ : 1143979681	Monsieur luc venne. Téléphone : 450 581-0120 Télécopieur : 450 581-7698	Commande : (1596738) 2019-05-21 10 h 15 Transmission : 2019-05-21 10 h 15	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de L'Assomption. 781, Rang du Bas-de-L'Assomption Nord L'Assomption, QC, J5W 2H1 NEQ :	Monsieur André Boisvert Téléphone : 450 589-5671 Télécopieur : 450 589-4512	Commande : (1595776) 2019-05-16 17 h 07 Transmission : 2019-05-16 17 h 07	Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés publics](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1194922014

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922014 - Acquisition 65 véhicules patrouilles Police.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1197100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

Il est recommandé au CE :

1 - de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois avec 2 options de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;

2 - d'accorder pour chacun des lots, un contrat de trente-six (36) mois au plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses
Lot 1 : Charbon actif en poudre	Brenntag Canada inc.	388 615,50 \$
Lot 2 : Chlore gazeux 68 kg	Brenntag Canada inc.	23 220,35 \$

3 - d'autoriser une dépense de 41 183.59 \$ pour les contingences des lots 1 et 2 pour la durée de trente-six (36) mois;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce

au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au CG :

1. de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois avec 2 options de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;

2 - d'accorder pour chacun des lots, un contrat de trente-six (36) mois au plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 \$
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc	248 736,92 \$
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox.	1 060 586,89 \$
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$

3 - d'autoriser une dépense de 462 531,20 \$ pour les contingences des lots 3, 4, 6, 7 et 10 pour la durée de trente-six (36) mois;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 10:43

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de différents produits chimiques. Chaque usine possède une filière de traitement différente. Tous les produits chimiques utilisés en eau potable doivent être conforme au standard NSF 60 et NSF 61 selon le cas (National Sanitation Foundation). Afin de faciliter l'élimination des particules en suspension dans l'eau lors de la clarification de celle-ci, la DEP utilise des coagulants et des aides coagulants aux usines notamment du chlorhydrate d'aluminium aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs et des polymères pour l'usine Pierrefonds.

Le silicate de sodium est utilisé aux usines Dorval, Lachine, Pierrefonds et Pointe-Claire pour la clarification de l'eau.

Le charbon activé est utilisé aux usines Pointe-Claire et Dorval pour réduire les goûts et odeurs présents dans l'eau.

Le thiosulfate de calcium est un produit réducteur qui est utilisé aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs afin d'éliminer le résiduel d'ozone.

De manière à désinfecter l'eau avant de la distribuer, le chlore gazeux est utilisé aux usines et réservoirs en réseau des sites suivants : Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. Aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, le chlorure de sodium (sel) est utilisé pour la génération sur site de l'hypochlorite de sodium qui sert à la désinfection de l'eau distribuée.

La soude caustique liquide est utilisée à l'usine Lachine pour la correction du pH de l'eau traitée tandis que la chaux hydratée est utilisée aux usines de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir l'eau et ajuster le pH de l'eau.

La conclusion de huit (8) ententes d'achat contractuelles permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables. Ces produits chimiques sont nécessaires pour produire une eau conforme à la réglementation.

L'appel d'offres no 19-17706 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 19 juin 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juillet 2019. La durée de publication a été de trente-quatre (34) jours, ce qui est conforme au délai minimal de trente et un (31) jours requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 20 novembre 2019.

Deux (2) addendas ont été émis pour apporter des précisions aux clauses particulières et spécifications techniques.

Addenda no 1	25 juin 2019	Précisions sur le début des contrats et sur la consommation annuelle des produits chimiques.
Addenda no 2	8 juillet 2019	Précision sur l'adresse de livraison au réservoir de Pointe-Claire, sur la norme NSF 61 pour le charbon et sur l'unité de mesure utilisée pour la soude caustique. Révisions à la hausse du volume de charbon actif en poudre, du chlore gazeux 907,2 kg, du silicate de sodium et de la chaux hydratée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0184 - 29 mars 2018 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture et la livraison de quatre produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soum. par contrat) - Montant total estimé des ententes : 7 598 967,95 \$, taxes incluses.

CG16 0521 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par article) - Montant total estimé des ententes : 7 345 175,01 \$, taxes incluses.

CG15 0404 - 18 juin 2015 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (trois (3) soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses).

CG13 0399 - 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée

de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure huit (8) ententes d'achat contractuelles, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. Les ententes peuvent être prolongées de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de soixante (60) mois et selon les disponibilités budgétaires de chacune des ententes.

Les produits visés par ces ententes-cadres sont :

No de lot	Produits chimiques	Procédés	Usines
1	Charbon activé	Absorbant	Pointe-Claire et Dorval
2	Chlore gazeux 68 kg	Désinfection	Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval
3	Chlore gazeux 907.2 Kg	Désinfection	Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval
4	Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Coagulation	Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs
5	Polymère Hydrex 3511 (gros sac de 750 kg)	Aide coagulant	Pierrefonds
6	Silicate de sodium	Aide coagulant	Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval
7	Soude caustique liquide 50 %	Correction du pH de l'eau traitée	Lachine
8	Thiosulfate de calcium 30 % P/V	Élimination du résiduel d'ozone	Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs

9	Chlorure de sodium (Sel)	Génération d'hypochlorite de sodium sur site	Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs
10	Chaux hydratée	Adoucir l'eau et correction du pH	Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval

Les quantités de produits chimiques inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation de 2015 à 2018 et les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Le lot 8, thiosulfate de calcium 30%, devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres car l'offre qui a été déposée n'était pas conforme.

Le lot 9, chlorure de sodium, devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres car aucun fournisseur n'a pas déposé d'offre.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17706, douze (12) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. Cinq (5) entreprises se sont désistées. Voici les motifs évoqués : une (1) entreprise ne pouvait pas assurer ses prix pour trois (3) ans, une (1) entreprise ne fournis pas les produits demandés, une ville s'est procuré les documents et les deux (2) autres n'ont pas fournis de réponse. Sept (7) entreprises ont formulé une offre. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Lot 2, 3, 6 et 10 : un soumissionnaire;

Lot 1, 4, 5 et 7 : deux soumissionnaires;

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP du Service de l'eau.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que six (6) soumissionnaires sont conformes techniquement pour au moins un lot (produit) au bordereau des prix. Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre d'ouvrir le marché à la compétition et de favoriser un plus grand nombre d'offres.

Analyse des soumissions

Voici l'analyse des soumissions conformes aux spécifications techniques et administratives pour chacun des articles au bordereau des prix pour la durée inscrite dans l'appel d'offres de trente-six (36) mois.

Lot 1 : Charbon activé

Tableau 1 : analyse des soumissions pour le charbon activé

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	388 615,50 \$	388 615,50 \$
Univar Canada ltée	434 935,48 \$	434 935,48 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	358 722,00 \$	358 722,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		411 775,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(moyenne des soumissions - la plus basse)</i>		23 159,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((moyenne des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		5,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>		46 319,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		11,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		29 893,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		8,33 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions ont été jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Brenntag Canada inc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 8,33 % par rapport à l'estimation interne.

Lot 2 : Chlore Gazeux 68 kg

Tableau 2 : analyse des soumissions pour le chlore gazeux 68 kg

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	23 220,35 \$	23 220,35 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	17 959,10 \$	17 959,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		5 261,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		29,30 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Brenntag Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 29,30 % par rapport à l'estimation interne. L'écart entre le prix estimé et celui du présent appel d'offres s'explique principalement par le fait qu'il y a peu de concurrence entre les

fournisseurs et que le prix soumissionné s'avère plus élevé que celui des ententes cadres précédentes. Également, le fournisseur de l'entente précédente n'a pas soumissionné sur ce lot. L'estimation avait été préparée avec les prix soumissionnés pour les ententes cadres précédentes auxquelles avaient été ajoutées un facteur correspondant à l'inflation. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 3 : Chlore gazeux 907.2 Kg

Tableau 3 : analyse des soumissions pour le chlore gazeux 907.2 kg

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$	795 851,20 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	603 618,75 \$	603 618,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		192 232,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		31,85 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Brenntag est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 31,85 % par rapport à l'estimation interne. L'écart entre le prix estimé et celui du présent appel d'offres s'explique principalement par le fait qu'il y a peu de concurrence entre les fournisseurs et que le prix soumissionné s'avère plus élevé que celui des ententes cadres précédentes. Également, le fournisseur de l'entente précédente n'a pas soumissionné sur ce lot. L'estimation avait été préparée avec les prix soumissionnés pour les ententes cadres précédentes auxquelles avaient été ajoutées un facteur correspondant à l'inflation. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)

Tableau 4 : analyse des soumissions de chlorhydrate d'aluminium

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Kemira Water Solutions Canada inc.	615 691,13\$	615 691,13 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	442 653,75\$	442 653,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		173 037,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		39,09 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Kemira Water Solutions Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 39,09 % par rapport à l'estimation interne. L'écart entre le prix estimé et celui du présent appel d'offres s'explique principalement par le fait qu'il y a peu de concurrences entre les fournisseurs et que le prix soumissionné est beaucoup plus élevé que celui des ententes cadres précédentes. Le coût unitaire était de 638\$/TM dans l'entente 2013-2016, 524\$/TM dans l'entente de 2016-2019 et de 765\$/TM dans la présente entente. Le prix de l'aluminium a augmenté d'environ 50% de janvier 2016 au sommet d'avril 2018. En juillet 2019, le prix est d'environ 20% plus élevé qu'en 2016. L'estimation avait été préparée avec les prix soumissionnés pour les ententes cadres précédentes auxquelles avaient été ajoutées un facteur correspondant à l'inflation et une validation avec des prix reçus par d'autres villes. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac de 750kg)

Tableau 5 : analyse des soumissions de polymère (gros sac de 750 kg)

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Véolia Water Technologies Canada inc.	261 407,16 \$	248 736,92 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	253 404,90 \$	253 404,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 4 667,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 1,84 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. L'offre de Nouvelle Technologie (Tekno) inc. au montant de 203 724,20 \$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications du devis. Aucune preuve d'équivalence au produit demandé n'a été fournie avec leur proposition. L'offre de Veolia Water Technologies Canada inc. est jugée conforme.

Une négociation a eu lieu avec Veolia Water Technologies Canada inc. et le montant de leur soumission a été réduit de 261 407,16 \$ à 248 736,92 \$, taxes incluses. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 1,84 % par rapport à l'estimation interne.

Lot 6 : Silicate de sodium

Tableau 6 : analyses de soumissions de silicate de sodium

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$	571 655,70 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	512 213,63 \$	512 213,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		59 442,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		11,6 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. L'offre de Univar Canada Itée. au montant de 594 420,75 \$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications du devis. Les délais de livraison demandés au devis étaient de 48 h, mais le soumissionnaire a présenté une offre avec un délai de livraison de 3 à 5 jours. L'offre de Brenntag Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 11,60 % par rapport à l'estimation interne. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 7 : Soude Caustique liquide 50%

Tableau 7 : analyse des soumissions de soude caustique

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Produits Chimique Sodrox	1 060 586,89 \$	1 060 586,89 \$
Brenntag Canada inc.	1 145 783,36 \$	1 145 783,36 \$
Dernière estimation réalisée (suite à la correction d'unité) (\$)	983 036,25 \$	983 036,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		1 103 185,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(moyenne des soumissions - la plus basse)</i>		42 598,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((moyenne des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		4,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>		85 196,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		8,03 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		77 550,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		7,89 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions ont été jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Produits Chimique Sodrox.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 7,89 % par rapport à l'estimation interne révisé.

Lot 8 : Thiosulfate de calcium 30% P/V

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Univar Canada Ltée au montant de 504 763,25 \$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications du devis. Les délais de livraison demandés au devis étaient de 48 h, mais le soumissionnaire a présenté une offre avec un délai de livraison de 3 à 5 jours.

Aucune offre n'est retenu pour ce lot. La DEP doit retourner rapidement en appel d'offres pour ce lot.

Lot 9 : Chlorure de sodium

Aucun soumissionnaire n'a présenté d'offre. La DEP doit retourner rapidement en appel d'offres pour ce lot.

Lot 10 : Chaux hydratée

Tableau 10: analyse des soumissions de Chaux hydratée

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$	1 332 790,20 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 287 720,00 \$	1 287 720,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		45 070,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		3,50 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Graymont (Qc) inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 3,50 % par rapport à l'estimation interne. Après quelques recherches, nous n'avons pas trouvé d'autre distributeur près de Montréal respectant la norme NSF 60 et pouvant distribué en vrac et en grand volume. D'autres producteurs existent mais les distances de livraison empêchent la rentabilité de leur soumission. Graymont (Qc) inc remporte les contrats de fourniture de chaux pour les usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal depuis au moins 2010.

Résumé des ententes à conclure

Nous recommandons de procéder comme suit avec les contrats suivants :

Lot 1 : Charbon actif en poudre : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 388 615,50 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 2 : Chlore gazeux 68 kg : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 23 220,35 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 795 851,20 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL-1900) : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 615 691,13 \$, taxes incluses, à **Kemira Water solutions Canada inc.**

Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg) : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 248 736,92 \$, taxes incluses, à **Veolia Water Technologies Canada inc.**

Lot 6 : Silicate de sodium : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 571 655,70 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 7 : Soude caustique liquide 50 % : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 1 060 586,89 \$, taxes incluses, à **Produits Chimiques Sodrox.**

Lot 8 : Thiosulfate de calcium 30 % P/V: aucun contrat, pas de soumissionnaire conforme.

Lot 9 : Chlorure de sodium (sel): aucun contrat, pas de soumissionnaire conforme.

Lot 10 : Chaux hydratée: octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 1 332 790,20 \$, taxes incluses, à **Graymont (Qc) inc.**

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et aucun soumissionnaire n'y figure.

Les soumissionnaires recommandés sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville .

Ces contrats ne sont pas visés par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* . Les soumissionnaires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à 4 905 261,21 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat incluant des contingences de 10 %.

La dépense maximale totale pour trente-six (36) mois de 5 540 862,68 \$, taxes incluses comprend le coût du contrat 5 037 147,89 \$, taxes incluses ainsi qu'un montant de 503 714,79 \$, taxes incluses, pour les contingences qui sont réparties comme suit:

Lot 1: Charbon actif en poudre : 38 861,55 \$

Lot 2: Chlore gazeux 68 kg : 2 322,04 \$

Lot 3: Chlore gazeux 907,2 kg : 79 585,12 \$

Lot 4: Chlorhydrate d'Aluminium (PAX-XL 1900) : 61 569,11 \$

Lot 5: Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg) : 24 873,69 \$

Lot 6: Silicate de sodium : 57 165,57 \$
Lot 7: Soude caustique liquide 50% : 106 058,69 \$
Lot 10: Chaux hydratée : 133 279,02 \$

Cette dépense représente un coût net de 5 059 546,17 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. L'écart entre la somme des contrats à octroyer et l'estimation interne est défavorable de 12,96 %.

Les prix soumis sont fermes pour les trente-six (36) mois du contrat incluant les deux prolongations de douze (12) mois pour un total de 60 mois. Les prolongations sont conditionnels à l'approbation des fournisseurs.

Ces produits chimiques seront utilisés par les usines de filtration et de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces produits chimiques sont essentiels aux opérations des usines de production d'eau potable. Ces contrats permettront d'assurer la constance et la facilité d'acquisition des produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Septembre 2019

Émission des ententes : Au fur et à mesure de la terminaison des ententes cadres actuelles pour une durée de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation jusqu'au 30 septembre 2024.

Début: 2019-10-01 **Fin:** 2022-09-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Ingénieur de procédé

Tél : 514-872-0351
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-20

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-03

Dossier # : 1197100004

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17706 pv.pdf](#)[19-17706 DethCah.pdf](#)[19-17706 TCP.pdf](#)



[19-17706 Intervention VF 2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
BRENTAG CANADA Inc.	388 615,50	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 1
UNIVAR CANADA LTD	434 935,48	<input type="checkbox"/>	LOT 1
BRENTAG CANADA Inc.	23 220,35	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 2
BRENTAG CANADA Inc.	795 851,20	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 3
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA Inc.	615 691,13	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 4
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA Inc. (Prix soumissionné)	261 407,16	<input type="checkbox"/>	LOT 5
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA Inc. (Prix négocié)	248 737,92	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 5

BRENTAG CANADA Inc.	571 655,70	√	LOT 6
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	1 060 586,89	√	LOT 7
BRENTAG CANADA Inc.	1 145 783,36		LOT 7
GRAYMONT (QC) INC.	1 332 790,20	√	LOT 10

Information additionnelle

Les raisons de non participation des 5 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres sont:
 Impossibilité de fournir des prix pour 36 mois; Les produits visés par l'appel d'offres ne sont pas fournis;
 Non détention de l'attestation CNESST; Les documents ont été retirés à titre informatif.
 Pour les lots où une seule soumission est conforme, des négociations ont été entamées avec les
 fournisseurs. Brentag Canada Inc. ainsi que Kemira Water Solutions Canada Inc. ont décidé de maintenir
 leur prix. Véolia Water Technologies Canada Inc. a consenti à faire un geste commercial.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres
19-17706

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Charbon actif en poudre	Brentag Canada Inc.	1	Charbon actif en poudre	130	T.M	1	2 600,00 \$	338 000,00 \$	388 615,50 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							338 000,00 \$	388 615,50 \$
		UNIVAR CANADA LTD	1	Charbon actif en poudre	130	T.M	1	2 909,90 \$	378 287,00 \$	434 935,48 \$
		Total (UNIVAR CANADA LTD)							378 287,00 \$	434 935,48 \$
LOT2	Chlore gazeux 68 kg (Cylindre retournable 68)	Brentag Canada Inc.	2	Chlore gazeux 68 kg (Cylindre retournable 68 kg)	110	Cylindre	1	183,60 \$	20 196,00 \$	23 220,35 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							20 196,00 \$	23 220,35 \$
LOT3	Chlore gazeux 907,2 kg (Cylindre retournable 907.2 kg)	Brentag Canada Inc.	3	Chlore gazeux 907,2 kg (Cylindre retournable 907,2 kg)	700	Cylindre	1	988,85 \$	692 195,00 \$	795 851,20 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							692 195,00 \$	795 851,20 \$
LOT4	Chlorhydrate d'Aluminium	Kemira water solutions canada Inc.	4	Chlorhydrate d'Aluminium	700	T.M	1	765,00 \$	535 500,00 \$	615 691,13 \$
		Total (Kemira water solutions canada Inc.)							535 500,00 \$	615 691,13 \$
LOT5	Polymère (gros sac 750 kg)	Veolia water technologies Canada Inc.	5	Polymère (gros sac 750 kg)	29000	Kg	1	7,46 \$	216 340,00 \$	248 736,92 \$
		Total (Veolia water technologies Canada Inc.)							216 340,00 \$	248 736,92 \$
LOT6	Silicate de sodium	Brentag Canada Inc.	6	Silicate de sodium	1100	T.M	1	452,00 \$	497 200,00 \$	571 655,70 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							497 200,00 \$	571 655,70 \$
LOT7	Soude caustique liquide 50%	Produits chimiques SODROX	7	Soude caustique liquide 50%	950	T.M.S	1	971,00 \$	922 450,00 \$	1 060 586,89 \$
		Total (Produits chimiques SODROX)							922 450,00 \$	1 060 586,89 \$
		Brentag Canada Inc.	7	Soude caustique liquide 50%	950	T.M.S	1	1 049,00 \$	996 550,00 \$	1 145 783,36 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							996 550,00 \$	1 145 783,36 \$
LOT10	Chaux hydratée	Graymont (QC) Inc.	10	Chaux hydratée	2800	T.M	1	414,00 \$	1 159 200,00 \$	1 332 790,20 \$
		Total (Graymont (QC) Inc.)							1 159 200,00 \$	1 332 790,20 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17706

Numéro de référence : 1280492

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, Atwater, Dorval, Lachine, Pierrefonds et Pointe-Claire

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Air Products Canada Ltée. 2233 Argentinia Road suite 203 Mississauga, ON, L5N2X7 NEQ : 1147426549	Madame Melanie ROBINEAU Téléphone : 905 816-6670 Télécopieur :	Commande : (1610139) 2019-06-20 11 h 54 Transmission : 2019-06-20 11 h 54	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	Commande : (1610100) 2019-06-20 11 h 22 Transmission : 2019-06-20 11 h 22	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Graymont (Qc) Inc. 25 De Lauzon Bureau 206 Boucherville, QC, J4B1E7 NEQ : 1141839135	Madame Marie-Line Rhéaume Téléphone : 450 645-2446 Télécopieur : 450 449-2256	Commande : (1609677) 2019-06-19 13 h 15 Transmission : 2019-06-19 13 h 15	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Kemira Water Solutions Canada Inc. 3405, boul. Marie-Victorin Varenes, QC, J3X 1T6 NEQ : 1148982177	Madame Claudine Ouellet Téléphone : 450 652-0665 Télécopieur : 450 652-2048	Commande : (1611349) 2019-06-25 14 h 31 Transmission : 2019-06-25 14 h 31	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 31 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Produits Chimiques Erpac inc	Monsieur Jean-Guy Cadorette	Commande : (1619548)	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-07-17 11 h 05 - Téléchargement

<p>2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://erpac.ca NEQ : 1147628508</p>	<p>Téléphone : 450 646-0902 Télécopieur :</p>	<p>2019-07-17 11 h 05 Transmission : 2019-07-17 11 h 05</p>	<p>3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-17 11 h 05 - Téléchargement 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-17 11 h 05 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> Nouvelle Technologie (TEKNO) Inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://tekno.ca NEQ : 1164113525</p>	<p>Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514 982-6774 Télécopieur : 514 788-0972</p>	<p>Commande : (1620536) 2019-07-19 12 h 11 Transmission : 2019-07-19 12 h 11</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-07-19 12 h 11 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-19 12 h 11 - Téléchargement 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-19 12 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> Quadra Chimie Ltée. 3901 F.X. Tessier Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 5V5 NEQ : 1172188022</p>	<p>Monsieur Boulos Salamé Téléphone : 450 510-5787 Télécopieur : 450 424-9458</p>	<p>Commande : (1611587) 2019-06-26 8 h 58 Transmission : 2019-06-26 8 h 58</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-26 8 h 58 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> SNF Canada Ltée 6588 Concession #1 rr #2 Puslinch, ON, N0B 2J0 NEQ : 1160849585</p>	<p>Monsieur Jean-Pierre Lalonde Téléphone : 519 654-9312 Télécopieur : 519 654-9903</p>	<p>Commande : (1610935) 2019-06-24 16 h 07 Transmission : 2019-06-24 16 h 07</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Télécopie 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Télécopie 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p><input type="checkbox"/> Sodrox Chemicals Ltd. 7067 Wellington Rd. 124S Guelph, ON, N1H 6J3 NEQ : 1148445159</p>	<p>Monsieur Daniel McDuffe Téléphone : 450 373-2330 Télécopieur : 450 373-2336</p>	<p>Commande : (1614682) 2019-07-04 11 h 25 Transmission : 2019-07-04 11 h 25</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-07-04 11 h 25 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> Univar Canada 2200 chemin St-François Montréal, QC, H9P 1K2 NEQ : 1143544105</p>	<p>Madame Tania Spiridigliozzi Téléphone : 514 421-0303 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1609887) 2019-06-20 7 h 28 Transmission : 2019-06-20 7 h 28</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>

Veolia Water Technologies Canada Inc.
4105 rue Sartelon
St-Laurent
Montréal, QC, H4S 2B3
NEQ : 1143713056

[Madame Diane Lévesque](#)
Téléphone : 514 334-7230
Télécopieur : 514 334-1076

Commande : (1610353)
2019-06-20 16 h 25
Transmission :
2019-06-20 16 h 25

3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses)
2019-06-25 14 h 15 - Télécopie
3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis)
2019-07-08 16 h 18 - Télécopie
3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ville de Sherbrooke
Division de l'approvisionnement
234, rue Dufferin, bureau 200
Sherbrooke, QC, J1H 4M2
NEQ :

[Madame Sabrina Béland](#)
Téléphone : 819 823-8000
Télécopieur : 819 821-5426

Commande : (1612884)
2019-06-28 10 h 23
Transmission :
2019-06-28 10 h 23

3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses)
2019-06-28 10 h 23 - Téléchargement
Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1197100004

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1197100004 InterventionFinancière DEP BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197711015

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 5 022 843,95 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17748 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. , plus bas soumissionnaires conformes, trois (3) contrats pour des services de transport de neige pour une durée de deux (2) ans avec une option de prolongation d'une (1) année se répartissant comme suit:

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921	1 141 090,91 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921	1 402 062,97 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	RPP-203-1921	1 642 549,41 \$
Total		4 185 703,29 \$

TTC : Toutes taxes comprises

2. d'autoriser une dépense de 627 855,49 \$, taxes incluses, à titre de budget pour la variation de quantités;
3. d'autoriser une dépense de 209 285,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 16:03

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197711015

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 5 022 843,95 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17748 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.
Le 3 juillet dernier, le SCA a lancé un appel d'offres no 19-17748 de quatre (4) lots en transport de neige pour les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Rosemont-La Petite-Patrie.

Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir et l'ouverture des soumissions était initialement prévue le 13 août 2019.

Trois (3) addendas ont été publiés :
Addenda 1 (4 juillet): Bonification d'un article au Devis et ajout d'une pénalité.
Addenda 2 (26 juillet): Modification du bordereau de prix afin d'y ajouter le nombre de garanties de soumissions soumisses.
Addenda 3 (12 août): Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 août et modification de la clause concernant la détermination du volume d'une benne de camion.

La conformité administrative des soumissions pour ces lots est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le meilleur scénario économique est déterminé en tenant compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garanties de soumission déposées par chacun des soumissionnaires.

Rappelons qu'un premier appel d'offres pour le transport de neige a été lancé en mai dernier et que quatre (4) des cinq (5) contrats de l'appel d'offres no 19-17480 n'ont pas pu être octroyés en raison du nombre insuffisant de soumissionnaires ayant la capacité à réaliser les services. De plus, l'un des deux soumissionnaires a déposé des prix

excessivement élevés par rapport à l'estimation des coûts. Conséquemment, il a été décidé de ne pas lui octroyer un contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour Rosemont-La Petite-Patrie

CM19 0935 - 19 août 2019 - Accorder un (1) contrat à 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) pour des services de transport de neige pour une durée de quatre (4) ans - Dépense maximale totale de 4 057 948,47 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17480 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

CA12 260152 - 4 juin 2012 - Octroi d'un contrat à « Gestion Gérard Boutin Inc. », pour un montant total approximatif de 6 362 142,00 \$ (option B), pour le transport de la neige du territoire T12-34, du 1er novembre 2012 au 31 mars 2019 - Appel d'offres public 12-12087 (4 soumissionnaires).

Pour Ahuntsic-Cartierville

CM18 0635 - 28 mai 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 203 221,64 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2018-2019 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main accordé à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 315 403,23 \$ à 11 518 624,82, taxes incluses.

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 \$, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,08 \$, taxes incluses

CM17 0419 - 24 avril 2017 - Exercer l'option de prolongation des deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) et autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853,40 \$ à 8 198 748,19 \$, taxes incluses

CA15 090211 - 14 septembre 2015 - Accorder deux contrats de déneigement à transport Rosemont inc. et un contrat de déneigement à pépinière Michel Tanguay pour une période de deux ans (2015 à 2017) comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, aux prix et conditions de leurs soumissions respectives, soit 3 396 724,32 \$ et 1 652 129,08 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 15-14553 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale approximative de 5 048 853,40 \$, toutes taxes comprises.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution des contrats de transport de neige pour les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Rosemont-La Petite-Patrie.

Les contrats de transport de la neige se déroulent dans les secteurs où les opérations de déneigement sont réalisées en régie.

Les contrats débutent le 15 novembre 2019 et se terminent le 15 avril 2021 pour deux saisons hivernales. Une période de prolongation de douze (12) mois est prévue au contrat.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 8 fois sur le site de SEAO.

Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 62,5 % (5

soumissionnaires sur 8 preneurs de cahier des charges). Le nombre de soumissions est de deux (2) par contrat.

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièces jointes dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement. Précisons qu'un soumissionnaire, Transport Réal Poirier inc. est déclaré non conforme puisqu'il ne détient pas son autorisation.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

Adjudicataires	Contrats
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921
Gestion Gérard Boulin inc.	RPP-203-1921

La conformité administrative des soumissions pour ces lots est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Précisons que dans le cadre de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne pouvait leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission. Mentionnons que K.L Mainville inc. est le plus bas soumissionnaire conforme dans le lot AHU -201-1921. Par contre, en raison du coût excessivement élevé qu'il a déposé (546% plus élevé que l'estimation de la Ville), il a été décidé de ne pas lui octroyer ce lot.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Trois (3) contrats sont donc présentés en vue de l'octroi. Ils sont tous au-dessus de l'estimation de la Ville (entre 50% et 118%). Le faible nombre de soumissionnaires, et le peu de compétition, couplé à la pénurie de main-d'oeuvre dans le domaine du transport font probablement augmenter les prix. Considérant qu'il s'agit du deuxième appel d'offres, l'octroi est recommandé.

AHU-202-1921

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD)	1 134 849,24 \$
K.L. Mainville inc.	3 358 925,64 \$
Dernière estimation réalisée	519 835,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 246 887,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	98%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	2 224 076,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	196%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	615 014,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	118%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	2 224 076,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	196%

RPP-202-1921

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Transport H. Cordeau inc.	1 394 393,80 \$
K.L. Mainville inc.	3 331 837,53 \$
Dernière estimation réalisée	932 398,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 363 115,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	69%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 937 443,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	139%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	461 994,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	50%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	1 937 443,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	139%

RPP-203-1921

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Gestion Gérard Boutin inc.	1 633 564,80 \$
K.L. Mainville inc.	3 006 780,21 \$
Dernière estimation réalisée	801 472,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 320 172,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	42%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 373 215,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	84%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	832 092,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	104%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	1 373 215,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	84%

Valeurs de la prolongation:

Les contrats prévoient une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non chacun des contrats se prend dans les mois précédant la fin d'un contrat. Les valeurs de la prolongation, excluant les indexations et les contingences, sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Adjudicataires	Contrats	Valeur de la prolongation (TTC)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921	567 424,62 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921	697 196,90 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	RPP-203-1921	816 782,40 \$
Total		2 081 403,92 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1% à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75% des hivers (majoration de 20%, soit 15% de variation de quantités, plus 5% de contingences). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataires	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	1 369 309,09 \$
Transport H. Cordeau inc.	1 682 475,57 \$
Gestion Gérard Boulin inc.	1 971 059,29 \$
	5 022 843,95 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats avant l'automne permettra à la Ville d'effectuer l'enregistrement de tous les camions des entrepreneurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville
Caroline ST-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Maxence DEVITRY, Rosemont - La Petite-Patrie
Thomas RIVARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Maxence DEVITRY, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

Le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-08-23

Coût - Octroi des contrats - GDD 1197711015

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)	Montant par adjudicataire (TTC)	Valeur de la prolongation (TTC)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921	1 141 090.91 \$	171 163.64 \$	57 054.55 \$	1 369 309.09 \$	1 369 309.09 \$	567 424.62 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921	1 402 062.97 \$	210 309.45 \$	70 103.15 \$	1 682 475.57 \$	1 682 475.57 \$	697 196.90 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	RPP-203-1921	1 642 549.41 \$	246 382.41 \$	82 127.47 \$	1 971 059.29 \$	1 971 059.29 \$	816 782.40 \$
Total		4 185 703.29 \$	627 855.49 \$	209 285.16 \$	5 022 843.95 \$	5 022 843.95 \$	2 081 403.92 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville			
Contrat :	AHU-202-1921	Adjudicataire	Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Répartition		Répartition		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹
					Automne (33%)	Hiver (67%)	Automne (33%)	Hiver (67%)						
2019-2020	493 520.00 \$	24 676.00 \$	49 228.62 \$	567 424.62 \$	162 861.60 \$	330 658.40 \$	187 250.12 \$	380 174.50 \$	2019	187 250.12 \$	0.00 \$	0.00 \$	187 250.12 \$	170 984.32 \$
2020-2021*	498 948.72 \$	24 947.44 \$	49 770.13 \$	573 666.29 \$	164 653.08 \$	334 295.64 \$	189 309.88 \$	384 356.41 \$	2020	569 484.37 \$	85 113.69 \$	28 371.23 \$	682 969.30 \$	623 642.00 \$
TOTAL	992 468.72 \$			1 141 090.91 \$	327 514.68 \$	664 954.04 \$	342 327.27 \$	798 763.64 \$	2021	384 356.41 \$	86 049.94 \$	28 683.31 \$	499 089.67 \$	455 735.40 \$
									TOTAL	1 141 090.91 \$	171 163.64 \$	57 054.55 \$	1 369 309.09 \$	1 250 361.72 \$

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

* Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,1% tel qu'indiqué au devis.

TTC : Toutes taxes comprises

Arondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Contrat : RPP-203-1921 Adjudicataire Transport H. Corbeau inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15%)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹
2019-2020	606 300,00 \$	30 319,50 \$	69 487,40 \$	697 106,90 \$	230 074,98 \$	467 121,92 \$	2019	230 074,98 \$	0,00 \$	0,00 \$	230 074,98 \$	210 869,12 \$
2020-2021 [*]	613 060,29 \$	30 653,01 \$	61 152,78 \$	704 866,07 \$	232 005,80 \$	472 260,27 \$	2020	699 727,73 \$	104 579,54 \$	34 869,85 \$	839 167,11 \$	768 271,42 \$
TOTAL	1 219 459,29 \$		1 30 640,18 \$	1 402 962,97 \$	420 618,80 \$	981 444,08 \$	TOTAL	1 402 962,97 \$	210 309,45 \$	70 103,15 \$	1 682 475,57 \$	1 530 324,45 \$

Arondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Contrat : RPP-203-1921 Adjudicataire Gestion Gérard Boutin inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15%)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹
2019-2020	710 400,00 \$	35 520,00 \$	70 862,40 \$	816 782,40 \$	269 538,19 \$	547 244,21 \$	2019	269 538,19 \$	0,00 \$	0,00 \$	269 538,19 \$	245 124,30 \$
2020-2021 [*]	719 214,40 \$	35 910,72 \$	71 641,89 \$	826 767,01 \$	272 303,11 \$	553 263,90 \$	2020	819 747,32 \$	122 517,36 \$	40 839,12 \$	983 103,80 \$	897 704,81 \$
TOTAL	1 429 614,40 \$		1 42 504,29 \$	1 642 549,41 \$	492 754,25 \$	1 100 734,58 \$	TOTAL	1 642 549,41 \$	248 324,71 \$	82 127,41 \$	1 971 959,29 \$	1 799 839,93 \$

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante
^{*} Majoré de l'IPC (indice des prix à la consommation) de 1,1% tel qu'indiqué au devis.

TTC : Toutes taxes comprises



Dossier # : 1197711015

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder trois (3) contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 5 022 843,95 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17748 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17748 Intervention pour le SCA.pdf



19-17748 SEAO Liste des commandes.pdf



19-17748 Tableau de prix.pdf



AMP Gestion Gerard Boutin.pdf



AMP 9150-2732 Groupe TMD.pdf



AMP Transport H.Cordeau.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-26

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : (514) 868-5740
Division : Acquisition

**SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

ANNULÉ - AHUNTSIC-CARTIERVILLE - LOT AHU-201-1921 _ 15 novembre 2019 au 31 mars 2021 (2 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc. (Groupe TMD)	\$ 1 098 241,20	ANNULÉ
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	\$ 3 250 573,20	ANNULÉ

AHUNTSIC-CARTIERVILLE - LOT AHU-202-1921 _ 15 novembre 2019 au 31 mars 2021 (2 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9150-2732 Qc inc. (Groupe TMD)	\$ 1 134 849,24	✓
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	\$ 3 358 925,64	

ROSEMONT--LA PETITE-PATRIE - LOT RPP-202-1921 _ 15 novembre 2019 au 31 mars 2021 (2 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Transport H. Cordeau inc.	\$ 1 394 393,80	✓
Gestion Gérard Boutin inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 1 909 159,88	
Transport Réal Poirier inc. (NON CONFORME, ne detient pas de certification de l'AMP)	\$ 1 088 928,23	
9150-2732 Qc inc. (Groupe TMD) (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 1 977 041,12	
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	\$ 3 331 837,53	

ROSEMONT--LA PETITE-PATRIE - LOT RPP-203-1921 _ 15 novembre 2019 au 31 mars 2021 (2 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Transport H. Cordeau inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 1 334 928,74	
Gestion Gérard Boutin inc.	\$ 1 633 564,80	✓
Transport Réal Poirier inc. (NON CONFORME, ne detient pas de certification de l'AMP)	\$ 1 084 789,13	
9150-2732 Qc inc. (Groupe TMD) (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 1 784 159,06	
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	\$ 3 006 780,21	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville. En date du 23 août 2019, les entreprises recommandées possèdent une autorisation de l'AMP, ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ, ne sont pas rendues non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Mentionnons que K.L. Mainville inc. est le plus bas soumissionnaire conforme dans le lot AHU-201-1921. Par contre, en raison du coût excessivement élevé qu'il a déposé (546% plus élevé que l'estimation de la Ville), il a été décidé de ne pas lui octroyer ce lot. Un appel d'offres pour ce lot sera relancé dans les plus brefs délais.

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans le délai requis.

Préparé par : Le - -

**AO 19-17748_ Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour les
arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Rosemont--La Petite Patrie**

Tableau des prix reçus

	Soumissionnaire	AMP au 22 août 2019	Nombre de garanties de soumissions fournies (capacité de lots)	Lots	Montants
1	Gestion Gérard Boutin Inc.	OUI	1	AHU-201-1921	- \$
				AHU-202-1921	- \$
				RPP-202-1921	1 909 159,88 \$
				RPP-203-1921	1 633 564,80 \$
2	Les Entreprises K.L. Mainville	OUI	4	AHU-201-1921	3 250 573,20 \$
				AHU-202-1921	3 358 925,64 \$
				RPP-202-1921	3 331 837,53 \$
				RPP-203-1921	3 006 780,21 \$
3	Transport H. Cordeau	OUI	1	AHU-201-1921	- \$
				AHU-202-1921	- \$
				RPP-202-1921	1 394 393,80 \$
				RPP-203-1921	1 334 928,74 \$
4	Transport Réal Poirier Inc. (NON CONFORME, ne détient pas une autorisation de L'AMP)	NON	1	AHU-201-1921	- \$
				AHU-202-1921	- \$
				RPP-202-1921	1 088 928,23 \$
				RPP-203-1921	1 084 789,13 \$
5	Groupe TMD	OUI	1	AHU-201-1921	1 098 241,20 \$
				AHU-202-1921	1 134 849,24 \$
				RPP-202-1921	1 977 041,12 \$
				RPP-203-1921	1 784 159,06 \$

Le 17 septembre 2018

GESTION GÉRARD BOUTIN INC.
A/S MONSIEUR BRUNO BOUTIN
2644, RANG SAINT-JACQUES
SAINT-JACQUES (QC) J0K 2R0

N° de décision : 2018-CPSM-1052011

N° de client : 3000736598

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GESTION GÉRARD BOUTIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télocopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télocopieur : 514 873-3090

Le 26 mai 2017

9150-2732 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR JOHN TOOKE
11440, AV PHILIPPE-PANNETON
MONTRÉAL (QC) H1E 4G4

N° de décision : 2017-CPSM-1032641
N° de client : 3000281631

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENTREPRISES TMD
- GROUPE TMD
- PISCINE TMD
- TRANSPORT MARCO D'INTINO
- TRANSPORTS A.M. GIARDULLO

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9150-2732 QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 5 octobre 2017

TRANSPORT H. CORDEAU INC.
A/S MADAME MANON CORDEAU
2325, RUE DESAUTELS
MONTRÉAL (QC) H1N 3B5

N° de décision : 2017-CPSM-1054401

N° de client : 3001357415

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

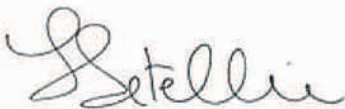
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TRANSPORT H. CORDEAU INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17748

Numéro de référence : 1283761

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Rosemont--La Petite Patrie



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9298-3543 QUEBEC INC. 319, Rang Haut Corbin Saint-Damase (Montréal), QC, j0h1j0	Monsieur Mathieu Fréchette Téléphone : 450 278-9982 Télécopieur : 450 797-9982	Commande : (1625459) 2019-08-06 14 h 30 Transmission : 2019-08-06 14 h 30	3152337 - 19-17748_Addenda #1 2019-08-06 14 h 30 - Téléchargement 3162620 - 19-17748_Addenda #2 2019-08-06 14 h 30 - Téléchargement 3169125 - 19-17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AEDQ 290C -714 Place Claude Dagenais Sainte-Thérèse, QC, J7E0C1 http://www.aedq-neige.org	Monsieur Mario Trudeau Téléphone : 450 674-1225 Télécopieur :	Commande : (1615002) 2019-07-05 Transmission : 2019-07-05	3152337 - 19-17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Courriel 3162620 - 19-17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Courriel 3169125 - 19-17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 -

			Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion Gérard Boutin Inc. 2644 rg st-jacques Saint-Jacques, QC, J0K 2R0	Monsieur Bruno Boutin Téléphone : 450 839-6885 Télécopieur : 450 839-6889	Commande : (1619911) 2019-07-18 9 h 47 Transmission : 2019-07-18 9 h 47	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Télécopie 3162620 - 19- 17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Télécopie 3169125 - 19- 17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion Yvan Pion Inc 83Rg De La Cote Double 13 Sainte-Angèle-de- Monnoir, QC, J0L 1P0	Monsieur Yvan Pion Téléphone : 450 278-8730 Télécopieur :	Commande : (1614346) 2019-07-03 15 h 42 Transmission : 2019-07-03 15 h 42	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Courriel 3162620 - 19- 17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Courriel 3169125 - 19- 17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	Commande : (1617947) 2019-07-12 7 h 27 Transmission : 2019-07-12 7 h 27	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Courriel 3162620 - 19- 17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Courriel 3169125 - 19- 17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Excavations Payette Itée 7900, rue Bombardier Montréal, QC, H1J1A4	Madame Kim Hiolle. Téléphone : 514 322-4800 Télécopieur : 514 322-1770	Commande : (1615164) 2019-07-05 9 h 48 Transmission : 2019-07-05 9 h 48	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Courriel 3162620 - 19- 17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Courriel 3169125 - 19- 17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport H Cordeau 2325 rue Desautels Montréal, QC, H1n 3B5	Monsieur Stéphane Cordeau. Téléphone : 514 259-1308 Télécopieur : 514 252-0131	Commande : (1615310) 2019-07-05 12 h 49 Transmission : 2019-07-05 12 h 49	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Courriel 3162620 - 19- 17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Courriel 3169125 - 19- 17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport Réal Poirier Inc. 849 chemin Benoît Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6	Monsieur Christian Poirier. Téléphone : 450 795-3171 Télécopieur : 450 446-5050	Commande : (1614316) 2019-07-03 15 h 09 Transmission : 2019-07-03 15 h 09	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-07-26 15 h 22 - Courriel 3162620 - 19- 17748_Addenda #2 2019-07-26 15 h 15 - Courriel 3169125 - 19- 17748_Addenda #3 2019-08-12 15 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transports Marco D' Intino 11440 Philippe-Panneton	Monsieur Marco D' Intino. Téléphone : 514 952-9665	Commande : (1623650) 2019-08-01 8 h 57	3152337 - 19- 17748_Addenda #1 2019-08-01 8 h 57 - Téléchargement

Montréal, QC, H1E 4G4	Télécopieur :	Transmission :	3162620 - 19-
		2019-08-01 8 h 57	17748_Addenda #2
			2019-08-01 8 h 57 -
			Téléchargement
			3169125 - 19-
			17748_Addenda #3
			2019-08-12 15 h 53 -
			Courriel
			Mode privilégié (devis) :
			Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) :
			Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)


[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur](#)

[Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1197711015

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder trois (3) contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 5 022 843,95 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17748 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197711015 Accorder 3 Contrats T GROUPE TMD, Cordeau et Boutin pour 2 ans.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1196634001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-27 14:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196634001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2018 suite à l'appel d'offres public 18-17189, la Ville a octroyé un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour la mise en place d'un système clé en main pour la gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM). Ce nouveau système est une solution intégrée permettant une meilleure gestion des appels d'urgence pour optimiser la sécurité des citoyens. Avec cette nouvelle solution intégrée, les répartiteurs du CCSI seront en mesure de répondre aux différents appels (911, administratifs, SERAM (Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal)), à partir d'un même équipement auditif.

Ce contrat inclut :

- L'acquisition de la solution (logiciel et matériel tel qu'indiqué à l'annexe A-1 du devis technique);
- L'acquisition des casques d'écoutes (85 unités) et d'autres accessoires;
- Le service d'installation de la solution sur deux environnements (Test/Formation et Production);
- Le service de configuration de matériel;
- Le service de maintenance et de support pour une période de trois (3) ans;
- La gestion de projet;
- La documentation;
- La formation.

Le contrat d'octroi prévoyait cinquante-six (56) lignes téléphoniques et le nombre de lignes nécessaires afin de bien supporter les opérations du SIM a été révisé à quatre-vingt-neuf (89) lignes. Cette augmentation d'environ 2,7% oblige à la Ville à acquérir des interfaces analogues (AIM) supplémentaires, et ce, pour assurer le maintien de l'exploitation du système.

Le présent sommaire vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0600 - 22 novembre 2018 - Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

La dépense additionnelle vise l'acquisition d'interfaces analogiques - AIM (Admin Interface Module). À cet effet, une demande de changement (DDC) # 1 a été approuvée par le comité directeur du Projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM.

Le rajout de trente-trois (33) lignes téléphoniques supplémentaires rattachées à la solution proposée par West Safety Services Canada inc. oblige la Ville à acquérir dix (10) interfaces analogiques (AIM) supplémentaires afin d'assurer la mise en service du nouveau système.

La maintenance et le support pour ces équipements seront couverts dans le cadre du contrat original et seront fait à coût nul.

JUSTIFICATION

Comme la gestion des appels d'urgence pour le CCSI est essentielle afin d'assurer la sécurité des citoyens, il est impératif que le nouveau système soit mis en service avec l'ensemble des lignes téléphoniques nécessaires pour assurer le maintien de son exploitation. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir des interfaces analogiques (AIM) supplémentaires. Ces ajouts ne modifient pas la nature du contrat et sont accessoires en valeur.

Les interfaces analogiques (AIM) sont accessoires au contrat principal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 22 840,07 \$, taxes incluses (20 856,03 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne le SIM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de cette dépense additionnelle au contrat permet au CCSI de la Ville de Montréal d'assurer le maintien de l'efficacité du système de gestion des appels d'urgences qui est nécessaire pour son exploitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 11 septembre 2019

CM - 16 septembre 2019

CG - 19 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Le : 2019-07-26

Tél : 514-868-3912
Télécop. :

Tél : 514 280 6963
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour
municipale

Tél : 514-872-1239
Approuvé le : 2019-08-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26



AIMs pour lignes administratives

Pour

Ville de Montréal, QC

(vente directe)

Numéro de devis: 34213

Version: 3

6 juin 2019

Les termes et conditions disponibles sur west.com/legal-privacy/terms/call-handling s'appliqueront à ce devis, à moins que les parties n'aient conclu un accord séparé ou que le client achète dans le cadre d'un accord d'achat coopératif. Les termes de ce devis régiront tout conflit avec les termes mentionnés ci-dessus, et l'émission par le client d'un bon de commande pour un ou pour tous les articles décrits dans ce devis constituera la reconnaissance et l'acceptation de ces termes. Aucune condition supplémentaire dans le bon de commande du Client ne s'appliquera. Ce document contient des renseignements confidentiels et exclusifs appartenant à West Safety Services Canada, Inc. ou à ses sociétés affiliées, et ces renseignements ne peuvent être utilisés ou divulgués par quiconque sans un consentement écrit préalable.

Résumé pour tous les sites

Article	Prix
Centre principal - Production	\$11,360.25
Centre principal - Formation / Test	\$1,417.50
Centre de relève - Production	\$7,087.50
Total:	\$19,865.25

Centre principal - Production

Modèle n°	Description	Quantité	Prix de vente	Total
VIPER				
912814	Admin Interface Module (AIM)	4	\$1,417.50	\$5,670.00
			Sous-total	\$5,670.00
Installation				
950104	Professional Services (per Day)	2	\$2,025.00	\$4,050.00
			Sous-total	\$4,050.00
Services de gestion de projet				
950510	Project Management Services	1	\$1,640.25	\$1,640.25
			Sous-total	\$1,640.25
			Total	\$11,360.25

Centre principal - Formation / Test

Modèle n°	Description	Quantité	Prix de vente	Total
VIPER				
912814	Admin Interface Module (AIM)	1	\$1,417.50	\$1,417.50
			Sous-total	\$1,417.50
			Total	\$1,417.50

Centre de relève - Production

Modèle n°	Description	Quantité	Prix de vente	Total
VIPER				
912814	Admin Interface Module (AIM)	5	\$1,417.50	\$7,087.50
			Sous-total	\$7,087.50
			Total	\$7,087.50

Remarques

- 1 L'ajout des modules AIM faisant l'objet de ce devis ne requiert aucune tablette AIM (« Gateway Shelf ») et unité d'alimentation supplémentaires. Cet équipement sera couvert dans le cadre du programme de Soutien et Maintenance pour le Système / Garantie du contrat original.
 - 2 **Services professionnels :** Ce devis représente une estimation des coûts de main-d'œuvre pour effectuer le travail qui y est décrit. Si le travail réel pour effectuer la tâche est supérieur au montant indiqué, West contactera le client pour s'entendre sur des heures supplémentaires. Si le travail réel pour effectuer la tâche est nettement inférieur au montant indiqué, le paiement final peut être ajusté.
-

3 Gestion complète du projet

Il s'agit d'un service offert aux partenaires qui n'ont pas de directeur de projet affecté au projet, où la gestion globale de projet de West (CPM) fournit un gestionnaire de projet qui coordonne toutes les activités du projet.

La CPM fournit une assistance et des services complets de gestion de projet de bout en bout qui peuvent inclure l'assistance sur place, la documentation du projet, les rapports officiels et la coordination des livraisons tant en interne qu'avec le partenaire et le client final.

Le niveau de service de la CPM comprend tous les services de base plus les suivants :

- L'étude du site est examinée (ou amorcée et ensuite examinée) pour vérifier que le site et l'environnement du système sont prêts pour l'installation.
- L'étendue des travaux est terminée (notamment le calendrier des dates clés du projet).
- Révision du système de conception
- Le plan du site et/ou du réseau est conformément complété.
- Les entrepreneurs tiers inclus dans la commande sont contactés et gérés.
- La réunion de lancement du projet est programmée avec le client final et a lieu par conférence téléphonique ou, en option, sur place.
- Évaluation exhaustive et atténuation des risques
- Coordination globale du projet
- Les réunions hebdomadaires sur l'avancement du projet sont planifiées, conduites et documentées
- La configuration du client pour l'organisation est recueillie et communiquée
- La mise à disposition de l'équipement (si commandée) et l'expédition sont gérées ».
- Coordination de la livraison sur site
- La réception et les stocks d'équipement sont validés
- Les ressources de West sont planifiées et gérées en fonction de la mise en œuvre du projet et des exigences du transfert
- Tenir à jour toutes les communications et la documentation relatives au projet
- Livre de site complet pour livraison au client final lors de la remise au service
- Variable : Présence du chef de projet sur site (avec des composantes supplémentaires par jour et des coûts de déplacement). Cela est généralement nécessaire pour le lancement du projet (si sur site), l'évaluation finale du site et les services de gestion de projet de transfert

Termes

NOM DU VENDEUR **West Safety Services Canada, Inc.**

7150 Rue Alexander-Fleming
Montréal, QC, H4S 2C8

Incluez le numéro de devis et le numéro d'identification NIE/d'imposition du client sur le bon de commande

**SOUSSION DU
BON DE
COMMANDE** ordermanagement.safetyservices@west.com

PRIX

Tous les prix sont en CAD

Les taxes, le cas échéant, sont en sus.

Les frais de manutention et d'expédition sont en sus sauf si indiqués dans la soumission.

**MODALITÉS
D'EXPÉDITION**

FCA (Montréal), INCOTERMS 2010

PAIEMENT

Conformément au contrat

LIVRAISON

À déterminer

VALIDITÉ

Le devis expire le 04 octobre 2019. Toutefois, les numéros de pièce commençant par Q, comme QXXXXX, sont des composants uniques appartenant à des tiers. Ces composants, incluant le modèle et le prix, (i) peuvent faire l'objet de modifications à tout moment ; et (II) ne peuvent être annulés, et ne sont en aucun cas remboursables ou échangeables.

**DROITS
D'AUTEURS**

Les renseignements contenus dans ce document appartiennent en exclusivité à West Safety Services Canada, Inc. et ne sont fournis qu'à titre d'évaluation.

Dossier # : 1196634001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une modification accessoire au contrat. Cette modification ne change pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1196634001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1196634001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé au Budget
Tél : 514 872-8914

Francois Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur - Service des finances
Tél : 514 872-6630

Division :



Dossier # : 1195942002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adbas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185.15 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et autoriser un virement budgétaire de 592 483,90 \$ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 11,0% par l'agglomération, pour un montant de 594 858,59 \$;
4. d'approuver un projet d'amendement;

5. d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-28 08:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1195942002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) utilise actuellement un ordinateur central pour exploiter 29 applications de gestion dont les plus critiques sont : la paie, la taxation, les systèmes comptables et le système de traitement des offenses pénales (STOP+ et constats d'infractions). Ces applications, en plus d'utiliser les logiciels cobol d'IBM, utilise le langage Natural et les bases de données Adabas de la firme Software AG inc. (SAG). Les premières licences pour les logiciels de SAG ont été acquises en 1988 par le Service des technologies de l'information (Service des TI). Il existe plusieurs projets d'envergures qui vont permettre de remplacer ces applications (TransfoRH, Cour municipale numérique, etc.). Ces projets comportent une vaste modernisation en simultané avec plusieurs processus d'affaires de la Ville.

Afin d'optimiser et de sécuriser la gestion de changement nécessaire auprès des employés des divers services, le Service TI compte segmenter sa stratégie initiale de modernisation des applications de l'ordinateur central en adoptant une approche modulaire. Cette stratégie résulte de la dernière évaluation technique réalisée et permet de répondre au fait que certains services requis par notre ordinateur central ne sont pas encore offerts en infonuagique. Ces éléments nous amènent, pour certaines applications, à conserver le moteur de traitement de l'ordinateur central tout en rendant disponibles les données via des systèmes à interface modernes (API). Cette nouvelle approche de déploiement plus progressive requiert une prolongation de la vie de l'actif de l'ordinateur central pour une période de 5 ans à 7 ans.

Le présent amendement remplacera le contrat octroyé le 14 décembre 2017 pour

l'acquisition et l'utilisation de logiciels de SAG, qui venait à échéance au 31 décembre 2019 (CG17 0556).

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0556 - 14 décembre 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses.

CG12 0477- 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 4 837 209,81 \$, taxes incluses.

CG08 0067 - 28 février 2008 - Accorder à la firme Software AG inc., fournisseur exclusif, le contrat pour l'achat de nouvelles licences, le renouvellement de l'entretien de ses logiciels du 16 juin 2007 au 31 décembre 2012 et la fourniture de services professionnels d'accompagnement, au montant total de 3 693 956,78 \$.

CM06 0631 - 25 septembre 2006 - Autoriser la dépense pour renouveler la maintenance et l'entretien des logiciels de la firme Software AG inc. du 16 juin 2006 au 15 juin 2007 au montant de 217 901,64 \$, taxes incluses.

CE05 1076 - 8 juin 2005 - Autoriser la dépense pour renouveler la maintenance et l'entretien des logiciels de la firme Software AG inc. du 15 juin 2005 au 14 juin 2006 au montant de 203 796,14 \$.

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG comprend les items suivants :

- La protection des droits d'utilisation des logiciels SAG installés sur l'ordinateur central à la Ville;
- Le droit aux mises à niveau des logiciels sans coûts additionnels pour la Ville;
- L'accès aux mises à jour de sécurité et aux correctifs logiciels;
- L'accès à la banque de connaissances techniques de SAG;
- Le soutien technique des spécialistes de SAG 24 heures par jour, 365 jours par année.

Le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG, permet à la Ville de maintenir la stabilité de la plateforme actuelle. Cette plateforme héberge des applications qui jouent un rôle important pour le bon fonctionnement de la Ville. La stabilité de ces applications assure une continuité opérationnelle qui impacte directement la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. Ces applications de l'ordinateur central sont utilisées par plus de 6 000 usagers.

DESCRIPTION APPLICATIONS	NOM
ASSIDUITE DES POMPIERS	APSPIM
AVANTAGES SOCIAUX	AVSOC
BOTTIN TELEPHONIQUE	BOTTIN
CARTE ACCES MONTREAL	CAM
GESTION DES ENCAISSEMENTS	ENCAISM
GESTION LOTS/ENCAISM(STOP+)	ENCAIST
GESTION COUR MUNICIPALE	GESCOUR
GESTION DES DONNEES DE TEMPS	GTEMPS
SYSTEME D'INVESTISSEMENT	INVESTI
SYST. DE MESSAGES FINANCES	MEFI
GESTION DES MENUS PERSONNALISES	MENPERS
SYSTÈME DE TAXATION	OASIS
SYSTEMES DE PAIE	PAIE
REGISTRE DES POSTES	POSTES
GESTION DES RECETTES	RECET
REGISTRE DES DOSSIERS (1)	REGDOS
SYSTEME BUDGET. AUTOMATISE	SBA
SYST. INTERROGATION PAIE/PERS	SIPP
SYSTEME OFFENSES PENALES	STOP+
SYST. UNIFIE PAIE RESS. HUM.	SUPERH
TELECOMMUNICATION	TELECOM
GESTION DES ACCÈS SYSTÈMES	PAAOO
COMMUTATION DE MESSAGES	EMAIL
CONVOCATION A LA COUR	Convocation à la COUR
GESTION DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES DU SPVM	GAAD
MODULES COMMUN DE GESTION	MC
SYSTEME INTEGRÉ GESTION DES EFFECTIFS POLICIERS	SIGEP
SYSTEME INTÉGRÉ D'INFORMATION POLICIERE	SIIP
GESTION DES IMPRESSIONS DE L'ORDINATEUR CENTRAL	QI

En ce sens, le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG est nécessaire. Ce contrat assure, pour les cinq prochaines années, l'accès aux dernières versions des logiciels Adabas et Natural. Afin de mitiger l'impact sur la sécurité et la performance des applications, ce contrat donne aussi accès aux correctifs dès que ceux-ci deviennent disponibles.

JUSTIFICATION

Ce contrat est accordé, de gré à gré à Software AG (Canada) inc. Cette firme est la seule en mesure de fournir les produits et logiciels Adabas et Natural ainsi que leurs mises à jour. L'exception prévue à l'article 573.3 paragraphe 6(B) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'applique à ce dossier. Étant donné que ce contrat est pour l'acquisition, l'utilisation et la mise à jour des logiciels, les dispositions du décret 435-2015, du 27 mai 2015 (Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics) ne s'applique pas à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 6 175 185,15 \$ taxes incluses sera répartie comme suit :

Période de couverture	27-09-2019 au 31-12- 2020	01-01-2021 au 31-12- 2021	01-01-2022 au 31-12- 2022	01-01-2023 au 31-12- 2023	01-01-2024 au 31-12- 2024	Total
Coût amendement 2019	1 300 294,82 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	5 899 276,42 \$
Balance de coût amendement 2017	275 908,73 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	275 908,73 \$
Total	1 576 203,55 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	6 175 185,15 \$

La dépense de 6 175 185,15 \$ taxes incluses (5 638 767,13 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. En 2019 cette dépense sera financée, à 50,1% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information.

Le montant de 275 908,73 \$ représentant la balance de coût de l'amendement 2017 a déjà été versé au fournisseur.

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation des années antérieures :

Période	Coût total de l'entente	Coût moyen annuel	Écart en \$	Écart en %
2012-2017	4 235 837,68 \$	847 167,53 \$	N/A	N/A
2018-2019	2 432 528,37 \$	1 216 264,19 \$	369 096,65 \$	30,35 %
2020-2024	5 899 276,42 \$	1 179 855,28 \$	(36 408,91 \$)	(3,09%)

En ce qui concerne le nouveau contrat 2019-2024, la diminution du coût moyen annuel du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG sera de 36 408,91 \$, ce qui représente une baisse de 3,09 % par rapport au contrat précédent.

Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

Le prix obtenu lors de renouvellement du contrat en 2017 d'une courte durée était basé sur un taux de change qui était plus bas de 35 % qu'en 2012 et le taux d'inflation cumulé pour un écart total de 30,35%. Des efforts de négociation avec le fournisseur, visant à établir la base d'augmentation sur les tarifs de 2012 et des ajustements sur le calendrier de paiements, ont permis de diminuer la majoration exigée initialement par le fournisseur.

À la fin de l'année 2018, le Service des technologies de l'information a effectué une demande d'information au marché visant l'externalisation de l'ordinateur central de la Ville et de ses composantes (matériel, logiciels, contrats de soutien, administration). En fonction de l'information obtenue, les coûts d'exploitation en régie interne de l'ordinateur central de la Ville est de 50% moins élevé que le marché ou des organismes publiques de taille comparable.

Cette dépense sera assumée à 11 % par l'agglomération. Le 11 % provient du calcul suivant : en 2019, 50,1 % de la dépense est de l'agglomération (étant donné l'article 6 du RCG 06-054). Pour les années subséquentes, il faut considérer les dépenses comme étant de compétence corporative, le calcul de ces montants sur la durée du contrat totalise 11 % de dépense d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permet à la Ville:

- la continuité et la stabilité des applications de gestion les plus critiques pour la Ville;
- l'accès aux dernières versions des logiciels et correctifs de sécurité visant à protéger les données sensibles pour les 5 prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- CE : 11 septembre 2019
- CM : 16 septembre 2019
- CG : 19 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Isabelle CADRIN, Direction générale

Lecture :

Isabelle CADRIN, 27 août 2019
Louise-Hélène LEFEBVRE, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Mulomba KAZADI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 5148680879
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-19

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures
technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-08-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-21



2019 Amendment to License Agreement

THIS 2019 AMENDMENT ("Amendment") is entered into as of September 27, 2019 ("Effective Date"), by and between **Software AG (Canada) Inc.** ("Software AG" or "Licensor") and **Ville de Montréal** ("Ville de Montréal" or "Licensee"), and amends the Contrat pour la Licence d'Utilisation de Logiciels dated June 13, 1988 (as previously amended, the "Agreement"), by and between Software AG and Ville de Montréal. Capitalized terms used in this Amendment but not otherwise defined herein shall have the meanings given to them in the Agreement.

WHEREAS, the parties desire to amend the Agreement as more fully set forth herein.

NOW THEREFORE, in consideration of the mutual covenants contained herein and other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which are hereby acknowledged, the parties hereby agree to supplement and amend the Agreement as follows:

1. Software. The Software identified in the attached Order Form ("Order Products") was previously licensed to Licensee under the Agreement for a perpetual license term. The Order Products include the Software listed in attached Order Form under the heading "A&N Products" and the Software listed in attached Order Form under the heading "DBP Products".
2. Fees and Payment. In consideration of the terms set forth herein, Licensee shall pay to Software AG a total fee of CAD 5,130,921, plus any applicable taxes, in accordance with the following payment schedule:

Period of Coverage	Payment Amount	Payment Due Date
Effective Date until 12/31/2020	CAD1,130,937	30 days after the Effective Date
1/1/2021 – 12/31/2021	CAD 999,996	12/15/2020
1/1/2022 – 12/31/2022	CAD 999,996	12/15/2021
1/1/2023 – 12/31/2023	CAD 999,996	12/15/2022
1/1/2024 – 12/31/2024	CAD 999,996	12/15/2023

3. Technical Support. Under the Amendment to License Agreement dated December 15, 2017 ("2017 Amendment"), technical support ("Existing Support") is currently being provided for the Order Products until December 31, 2019). As of the Effective Date, the Existing Support shall terminate, and be replaced by, technical support ("New Support") as provided for under this Agreement. For the avoidance of doubt, Software AG shall provide Licensee with New Support for the Order Products from the Effective Date until December 31, 2024. The parties agree that the cost of Technical Support from the Effective Date through December 31, 2019 was previously paid under the 2017 Amendment. Software AG shall provide all technical support services in accordance with the Standard Maintenance and Support Services description (as amended, modified, or supplemented from time to time) made available on Software AG's customer support portal. Technical support for any other Software licensed under the Agreement is not included in this Amendment and must be purchased separately.
4. Optional Technical Support Termination. Licensee may elect to terminate the last fifteen (15) months of technical support to be provided for the Order Products under this Amendment (i.e., the technical support to be provided for the Order Products from October 1, 2023 to December 31, 2024), provided it gives notice to Software AG on or before July 1, 2023 of its intent to terminate. In the event of such termination, all payment obligations of Licensee set forth in Section 2 above shall survive and shall continue to be due and payable as set forth herein, except that the last payment due on October 31, 2023 shall be reduced by CAD 595,944 to a payment of CAD 404,052 that is immediately due and payable.
5. Expanded Right to Outsource the A&N Products. In accordance with the Amendment to License Agreement dated June 15, 2007 ("2007 Amendment"), and prior to the Effective Date, Licensee may allow one (1) designated third party consultant or contractor (a "Designated Outsourcer") to use the A&N Products to provide outsourcing services to Licensee. As of the Effective Date, Licensee may allow up to two (2) Designated Outsourcers to use the A&N Products to provide outsourcing services to Licensee. On or after the Effective Date, Licensee may make one, initial designation of Designated Outsourcers ("Initial Designation"), and must notify Software AG within thirty (30) business days of the Initial Designation. Licensee has a one-time right to change each of the Designated Outsourcers after the Initial Designation, provided Licensee notifies Software AG of the new Designated Outsourcer(s) within thirty (30) business days after changing the Designated Outsourcer(s). For the purposes of this provision, "outsource" means any arrangement under which the Designated Outsourcer performs Licensee's internal operations on Licensee's behalf, including the operation and maintenance of Licensee's systems or business services. All use of the A&N Products by the Designated Outsourcers shall

be solely for Licensee's benefit and in accordance with the terms of the Agreement, as amended, and Licensee shall make the necessary arrangements with the Designated Outsourcers to ensure that the use and disclosure of the A&N Products conforms to the terms of the Agreement, as amended. In any event, Licensee shall remain fully liable to Software AG for any breach of the terms of the Agreement, as amended, by the Designated Outsourcers.

6. Previously Granted Usage Rights. For avoidance of doubt, Section 6 (Expanded Right to Outsource the DBP Products) of the 2017 Amendment continues to apply to the DBP Products.
7. Integration. This Amendment constitutes the entire agreement between the parties with respect to the subject matter hereof. Except as amended herein, the Agreement, as previously amended, shall remain in full force and effect and is hereby ratified and affirmed. In the event of any conflict between any provision of this Amendment and any provision of the Agreement, the provision of this Amendment shall prevail, and to the extent possible, those provisions shall be construed to minimize the conflict. Any contrary or additional terms and conditions attached to or part of any purchase order or similar document related to this Amendment shall be invalid and non-binding on the parties.
8. Export Control: Licensee may not download, get and/or provide access to, or otherwise export or re-export any underlying software or service, technology or other information from the Software or Documentation except as stated explicitly in this Agreement and in full compliance with all applicable national and international laws and regulations. Licensee agrees to indemnify and hold harmless and defend Supplier against any and all liability arising from or relating to Licensee's breach of this Clause. Supplier reserves the right not to execute affected parts of, or the entire Agreement, in case any national or international export regulations or foreign trade legislation, or any target country/Licensee/usage restrictions implied by embargoes or other sanctions prohibit the provision of export controlled goods (Dual-Use items) and services to be granted to the Licensee under this Agreement. Supplier will inform the Licensee whether a related official export approval by national or international export control authorities is required. Provision of affected goods and services will then be postponed until all such required approvals have been granted. The provision of agreed goods or services not restricted by the above mentioned export prohibitions will remain unaffected by this clause.
9. Third Party License Restrictions: Software may contain or be distributed with certain open source, free or commercial third party licensor's components ("Third Party Components"). These Third Party Components, if any, may be identified in, and may be subject to, special license terms and conditions ("Third Party Terms") set forth in "*.txt" or *.pdf" files in the installation directory, a license notice on installation, or in readme or license files accompanying Third Party Components, and may be retrieved online for then current versions of Software at <http://softwareag.com/licenses>. Third Party Terms include important licensing and warranty information and disclaimers of licensors. For the avoidance of doubt, the Third Party Terms do not restrict the rights granted under this Agreement.

In the event that a third party manufacturer no longer provides active support for (a) individual third party manufacturer program versions that are provided by Licensor to the Customer in connection with the Software and which are required in order to operate the Software (such as Java virtual machines, applications, frameworks, and databases) ("Accompanying Programs"), or (b) versions of embedded Third Party Components, (items (a) and (b) in this Section being referred to collectively as the "Unsupported Elements"), the Licensor will spend commercially reasonable efforts to respond to and to solve incidents related to the Unsupported Elements. As long as the Customer takes and pays for Maintenance Services for the Software, the Licensor will replace the Unsupported Elements with other versions of the Unsupported Elements that contain similar functions and for which there is active support available to Licensor from the respective manufacturers. None of the foregoing shall restrict Licensor's support obligations for the Software or parts of the Software owned by Licensor.

Attachment(s): Exhibit A – ORDER PRODUCTS

IN WITNESS WHEREOF, the parties, by their duly authorized representatives, have caused this Amendment to be executed as of the Effective Date set forth above.

SOFTWARE AG (CANADA) INC.:	
By:	
Print Name:	
Title:	
Date:	

VILLE DE MONTRÉAL:	
By:	
Print Name:	
Title:	
Date:	

**EXHIBIT A
ORDER PRODUCTS**

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	SHIP
A&N PRODUCTS:						
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Adabas Caching Facility	ACF	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas CICS Interface	ACI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas C	ADA	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas Parallel Services	ASM	Production	z/OS	MIPS	202	
Adabas Online System	AOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas Review	REV	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas SQL Gateway	ACE	Production	z/OS	MIPS	202	
Entire Connection	PCC	Production	Windows	Named User	43	
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Natural	NAT	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural CICS Interface	NCI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural TSO Interface	NTI	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Advanced Facilities	NAF	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural Connection	NTC	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Security	NSC	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for VSAM	NVS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for Windows Standard Edition	KPS	Production	Diverse	Named User	30	N
- Adabas	ADA	Production	Windows	Named User	30	
- Natural	NAT	Production	Windows	Named User	30	
- Natural Development Server	NDV	Production	z/OS	Named User	30	
Predict	PRD	Production	z/OS	MIPS	202	N
DBP PRODUCTS:						
webMethods BPMS Bundle	WMPR1	Production	Windows	Processor Core Class B	1	N
- CentraSite Community Edition	INN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Production	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Production	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Production	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Production	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Production	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Production	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
webMethods BPMS Bundle	WMPR1	Development	Windows	Processor Core Class B	1	N
- CentraSite Community Edition	INN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Development	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Development	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Development	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Development	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Development	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Development	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Development	Windows	Processor Core Class B	1	



AMENDMENT TO LICENSE AGREEMENT

THIS AMENDMENT TO LICENSE AGREEMENT ("Amendment") is entered into as of the date of the last signature designated to sign below ("Effective Date"), by and between **Software AG (Canada) Inc.** ("Software AG") and **Ville de Montréal** ("Ville de Montréal" or "Licensee") and amends the Contrat pour la Licence d'Utilisation de Logiciels dated June 13, 1988 (as previously amended, the "Agreement"), by and between Software AG and Montréal. Capitalized terms used in this Amendment but not otherwise defined herein shall have the meanings given to them in the Agreement.

WHEREAS, the parties wish to expand certain license rights granted under the Agreement, provide for additional support and maintenance services under the Agreement, and further modify the Agreement, all as more fully set forth herein.

NOW THEREFORE, in consideration of the mutual covenants contained herein and other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which is hereby acknowledged, the parties hereby agree to supplement and amend the Agreement as follows:

1. Confirmation. The parties acknowledge and agree that the Amendment to License Agreement dated June 15, 2007 ("2007 Amendment"), the Product License and Technical Services Order Form dated December 29, 2011 ("2011 Order Form"), and the Amendment to License Agreement dated December 31, 2012 ("2012 Amendment") amend and are governed by the Agreement as if the 2007 Amendment, the 2011 Order Form, and the 2012 Amendment each correctly referenced the Agreement at the time of execution thereof.
2. Software. The Software identified in the attached Order Form ("Order Products") was previously licensed to Licensee under the Agreement for a perpetual license term and is hereby upgraded as set forth in this Amendment. The Order Products include the Software listed in attached Order Form under the heading "A&N Products" and the Software listed in attached Order Form under the heading "DBP Products".
3. Technical Support. Under the 2012 Amendment, technical support is currently being provided for the Order Products until December 31, 2017. Subject to this Amendment, Software AG shall provide Licensee with technical support for the Order Products from January 1, 2018 until December 31, 2019. Software AG shall provide all technical support services in accordance with the attached Standard Maintenance and Support Services Description. Technical support for any other Software licensed under the Agreement is not included in this Amendment and must be purchased separately.
4. Fees and Payment. In consideration of the terms set forth herein, Licensee shall pay to Software AG a total fee of C\$ 2,115,702, plus any applicable taxes, in accordance with the following payment schedule:

<u>Payment Due Date</u>	<u>Payment Amount</u>
December 31, 2017	\$ 1,163,636
December 31, 2018	\$ 952,066

5. Optional Technical Support Termination. Licensee may opt to terminate the last six (6) months of technical support to be provided for the Order Products under this Amendment (i.e., the technical support to be provided for the Order Products from July 1, 2019 to December 31, 2019) provided it gives notice to Software AG by May 1, 2019. In the event of such termination, all payment obligations of Licensee set forth in Section 4 above shall survive and shall continue to be due and payable as set forth herein, except that the last payment due on December 15, 2018 shall be reduced by \$ 238,377 to a payment of \$ 713,689 that is immediately due and payable.
6. Expanded Right to Outsource the DBP Products. Subject to the terms of this Amendment and the Agreement, Licensee may allow its designated third party consultants and contractors (each a "Designated Outsourcer") to use the DBP Products to provide outsourcing services to Licensee. For purposes of this provision, "outsource" means any arrangement under which the Designated Outsourcer performs Licensee's internal operations on Licensee's behalf, including the operation and maintenance of Licensee's systems or business services. Solely for purposes of this provision, "outsource" also means any arrangement under which the Designated Outsourcer hosts and makes the DBP Products available to Licensee in a cloud environment. All use of the DBP Products by the Designated Outsourcers shall be solely for Licensee's benefit and in accordance with the terms of the Agreement, as amended, and Licensee shall make the necessary arrangements with the Designated Outsourcers to ensure that the use and disclosure of the DBP Products conforms to the terms of the Agreement, as amended. In any event, Licensee shall remain fully liable to Software AG for any breach of the terms of the Agreement, as amended, by the Designated Outsourcers. For avoidance of doubt, there is no restriction on the number of third parties that Licensee may designate as Designated Outsourcers pursuant to this provision.

7. Previously Granted Usage Rights. For avoidance of doubt, Section 4 (Right to Outsource) of the 2007 Amendment continues to apply to the A&N Products and Section 5 (Hardware Relocation) of 2007 Amendment continues to apply to both the A&N Products and the DBP Products.
8. Non-Renewal of Technical Support. Under the 2012 Amendment, technical support is currently being provided until December 31, 2017 for the following Software previously licensed under the Agreement. Technical support for the following Software is not being renewed under this Amendment and no technical support shall be provided for the following Software after December 31, 2017. If Licensee subsequently wishes to reinstate to technical support for the following Software, Licensee shall pay Software AG the following annual technical support fees for the initial twelve months of Standard Support, plus the applicable reinstatement fees pursuant to Software AG's then-current reinstatement policy.

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	ANNUAL TECHNICAL SUPPORT FEE
Natural for Ajax Runtime Mainframe	NJXMF	Development	z/OS	MIPS	202	C\$ 14,804
NaturalOne	ONE	Production	Windows	Named User	35	C\$ 59,082

9. License Grant. Article 2 (Attribution de la Licence) of the Agreement is amended to add the following as a new Section 2.10:

The Software AG software products licensed under the Agreement ("Software") are licensed to Licensee subject to the terms and the conditions of the Agreement, as may be amended from time to time, and are subject to the license parameters and any other license restrictions as further set forth in the Agreement and any exhibits or amendments thereto. The Software and its structure, underlying concepts, organization, architecture, and source code are the exclusive property of and constitute valuable trade secrets of Software AG and its suppliers. Licensee agrees not to (i) disassemble, reverse engineer, or reverse compile the Software in whole or in part; (ii) modify, adapt, alter, translate, or create derivative works from the Software or (iii) merge the Software with other software. Software AG expressly reserves all rights not expressly granted under the Agreement.
10. Integration. This Amendment constitutes the entire agreement between the parties with respect to the subject matter hereof and supersedes all prior and all contemporaneous agreements, understandings, materials, and communications, whether written or oral with regard to the subject matter hereof. Except as amended herein, the Agreement shall remain in full force and effect and is hereby ratified and affirmed. In the event of any conflict between any provision of this Amendment (including the attached exhibits) and any provision of the Agreement, this Amendment (including the attached exhibits) shall prevail. Any contrary or additional terms and conditions attached to or part of any purchase order or similar document related to this Amendment shall be invalid and non-binding on the parties.

Attachment(s): Exhibit A – Order Form
Exhibit B – Standard Maintenance and Support Service Description

IN WITNESS WHEREOF, the parties have caused this Amendment to be executed by their duly authorized representatives, effective as of the Effective Date.

VILLE DE MONTRÉAL:

SOFTWARE AG (CANADA) INC.:

By: _____

By: _____

Name: _____

Name: _____

Title: _____

Title: _____

Date: _____

Date: _____

LICENSEE NOTICE ADDRESS

SOFTWARE AG NOTICE ADDRESS

Software AG (Canada) Inc.
55 King Street West, 7th Floor
Kitchener, ON N2G 4W1
with copy to:
Software AG USA, Inc.
11700 Plaza America Drive, Suite 700
Reston, VA 20190 USA
Attn: General Counsel

**EXHIBIT A
ORDER FORM**

License Term: Perpetual

Order Products:

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	SHIP
A&N PRODUCTS:						
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Adabas Caching Facility	ACF	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas CICS Interface	ACI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas C	ADA	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas Parallel Services	ASM	Production	z/OS	MIPS	202	
Adabas Online System	AOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas Review	REV	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas SQL Gateway	ACE	Production	z/OS	MIPS	202	
Entire Connection	PCC	Production	Windows	Named User	43	
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Natural	NAT	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural CICS Interface	NCI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural TSO Interface	NTI	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Advanced Facilities	NAF	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural Connection	NTC	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Security	NSC	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for VSAM	NVS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for Windows Standard Edition	KPS	Production	Diverse	Named User	30	
- Adabas	ADA	Production	Windows	Named User	30	
- Natural	NAT	Production	Windows	Named User	30	
- Natural Development Server	NDV	Production	z/OS	Named User	30	
Predict	PRD	Production	z/OS	MIPS	202	N
DBP PRODUCTS:						
webMethods BPMS Bundle ^{1/}	WMPR1	Production	Windows	Processor Core Class B	1	Y
- CentraSite Community Edition	INN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Production	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Production	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Production	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Production	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Production	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Production	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
webMethods BPMS Bundle ^{1/}	WMPR1	Development	Windows	Processor Core Class B	1	Y
- CentraSite Community Edition	INN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Development	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Development	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Development	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Development	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Development	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Development	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Development	Windows	Processor Core Class B	1	

Note(s):

1/ The BPMS QuickStart Edition Bundle (WMPQB) licenses granted under the 2012 Amendment are hereby upgraded to, and superseded and replaced by, the webMethods BPMS Bundle (WMPR1) licenses set forth above.

Technical Support:

SUPPORT LEVEL

Standard Support

Includes:

- Business hours support from 8 am to 5 pm MT, excluding weekends and holidays
- 24x7 support for Crisis production-down, mission-critical issues
- 24x7 access to Empower, Software AG's customer support portal
- Seven (7) Authorized Technical Contacts ("ATCs") (7 ATCs total for customer)
- Product updates and fixes and new product versions

SUPPORT PERIOD

from Jan. 1, 2018 until Dec. 31, 2019

DBP Product Terms:

DBP Product Upgrade. Subject to the terms of this Amendment and the Agreement, all BPMS QuickStart Edition Bundle (WMPQB) licenses granted under the 2012 Amendment ("Old DBP Products") are hereby upgraded to, and are superseded and replaced by, the DBP Products set out in this Order Form. Licensee shall have three (3) months from the Effective Date hereof ("Migration Period") to migrate from the Old DBP Products to the DBP Products. At the end of the Migration Period, all licenses for the Old DBP Products automatically terminate and Licensee shall cease all use of the Old DBP Products and remove the Old DBP Products from all systems and destroy all copies of the Old DBP Products and the associated documentation (and, upon request, certify such removal and destruction to Software AG).

DBP Product Restricted License Grant. webMethods BPMS Bundle (WMPR1) may be used solely in connection with Ville de Montréal legacy applications and systems utilizing the Software AG technology of Natural or Adabas.

DBP Product Component-Specific Provisions. BigMemory Max EX Edition for webMethods (TABWM) is to be used only for clustering and not for distributed caching purposes. A BPMS User (WMPNU) is a Named User having a unique login ID and password to the My webMethods Server (this specifically excludes administrative users). Optimize KPI Instances (KPI) cannot be used simultaneously by more than one Optimize module.

DBP Product Sub-Capacity Right. Licensee may use the DBP Products on physical machines with a capacity greater than that licensed, provided that the total number of Processor Cores (physical and virtual) to which the DBP Products are assigned does not exceed the total number of Processor Cores licensed. For non-virtualized machines, all physically present and directly allocated Processor Cores on/in which the DBP Products are used, are measured. For virtualized machines, all physically present and virtually allocated Processor Cores on/in which the DBP Products are used are measured. All VM cores in VM instances, on which the DBP Products are installed and which are permanently assigned to the VM instance (capped/fix), regardless of whether these VM instances are permanently or temporarily active, are considered virtually allocated. Licensee must possess and utilize the required technology to permanently assign VM core to the respective VM instances (capped/fix). Each virtual Processor Core is considered equal to one licensed Processor Core. Under no circumstances shall the DBP Products be used (in a virtual environment or otherwise) in excess of the total number of Processor Cores licensed.

Additional Terms:

Delivery and Acceptance. Upon execution of this Amendment, the DBP Products and associated documentation will be delivered electronically to Licensee over the internet through a password-protected web page and Software AG will deliver the software activation password key and software download instructions to Licensee via an email sent to Licensee's designated contact person. Licensee agrees that acceptance of the DBP Products will occur upon delivery of the software activation key and download instructions, and that such acceptance may not be revoked. If shipment of physical media is required, then Software AG will deliver the media F.O.B. point of shipment and acceptance of the DBP Products will occur upon shipment of the media, and such acceptance may not be revoked. Licensee is solely responsible for installation of the DBP Products as permitted under the Agreement, as amended. Licensee acknowledges and agrees that the A&N Products were previously delivered to, installed, and accepted by, Licensee under the Agreement.

Instance. Software licensed by 'Instance' is limited to use by a total number of Instances that does not exceed the licensed quantity. An 'Instance' is either a single installation of the Software, running on one server, or a set of containers containing data on a disk or disk array managed by a server. Each additional installation of the Software running on the same or different physical hardware, or set of containers on the same or different disk or disk array, requires a license for additional Instances.

Key Performance Indicator (KPI). Software licensed by 'KPI' is limited to use by a total number of KPI instances that does not exceed the licensed quantity. A 'KPI instance' is a measurement of one slice of business or system data. As an example: (i) Total Order Revenue KPI, which is not sliced by dimensions, has one KPI instance; (ii) Revenue by Customer KPI, which slices revenue by the customer dimension, has multiple KPI instances and each KPI instance measures revenue for an individual customer; (iii) Revenue by Region and Sales Person KPI, which slices revenue by a sales hierarchy with two dimensions (region and sales person), has multiple KPI instances and each KPI instance measures revenue for an individual

sales person within a specified region. From an infrastructure or system perspective, the KPI would be memory used and the dimension would be the host/port.

MIPS. MIPS mean millions of instructions per second. A MIPS rating reflects a specific CPU's processing capacity and speed. Software licensed by 'MIPS' is limited to use on CPUs with a total MIPS capacity that does not exceed the licensed quantity. MIPS shall be measured in accordance with the information concerning 'average MIPS' as set forth in Watson-Walker's most recently published multiple-image CPU chart. The MIPS rating of a CPU is determined by the aggregate MIPS capacity of all partitions (logical or physical) in a CPU, regardless of the availability of the Software within such partitions. The MIPS rating is based on the total available MIPS capacity measured across all of a CPU's available environments, and does not involve measurements based on the amount of time such capacity is actually in use. If the Software is used on more than one CPU, then the MIPS ratings of each entire CPU on which the Software resides shall be summed to determine the total MIPS capacity.

Named User. Software licensed by 'Named User' is limited to use by a total number of users that does not exceed the licensed quantity. For these purposes, a 'user' means a uniquely identified person, entity, device or process that accesses, operates or maintains such Software.

Processor Core Class. A Processor Core is a collection of one or more processor threads and a set of shared execution resources that is housed on a processor and a processor is a single chip that may house one or more Processor Cores. Processor Core Classes are used to differentiate processor technologies with regard to their performance. Software licensed by 'Processor Core Class' may be used only on the licensed number of Processors Cores in the licensed Processor Core Class (or a lesser Processor Core Class - with Processor Core Class A being the lowest Processor Core Class). The Processor Core Class tables are posted on Empower, Software AG's support portal, at <https://empower.softwareag.com/sl24sec/SecuredServices/Announcement/Processor/table.htm> and are subject to change at Software AG's sole discretion.

PROCESSOR CORE CLASS	VENDOR	PROCESSOR NAME
A (minimum of 2 cores)	IBM	PowerPC 970, PowerXCell, Cell/B.E.Bi
	Sun / Fujitsu	UltraSparc T1, T2
	Intel	Xeon (Pre-Nehalem)
	AMD	Athlon, Opteron (K8, K9, K10), Sempron
B	AMD	Opteron (Bulldozer architecture) and successors (Piledriver, Steamroller, Excavator, Zen)
	HP / Intel	Itanium (1) Series 93XX or earlier, Itanium (2) Series 95XX, HP PA-RISC
	IBM	System z9, z990 & earlier, Power 5
	Intel	Xeon (Nehalem EX & Nehalem EP), Xeon (Sandy Bridge EP / Ivy Bridge)
	Sun / Fujitsu	Sparc 64 VI, VII, VII+, X, X+, UltraSparc IV; UltraSparc IV+; Sparc V; Sparc T3
	any other vendor	any other single and/or multi core processor generally available before July 1, 2014
C	IBM	Power 6, System z10
	Oracle / Sun	Sparc T4, Sparc T5, Sparc M5, Sparc M6
D	Intel	any other single and/or multi core processor introduced on or after July 1, 2014
	IBM	Power 7, Power P7+, System z196, z114
	Oracle / Sun	Sparc M7
E	IBM	zEC12, zBC12
E2	IBM	z13, z13s
F	IBM	Power P8, Power8+

Operating System (OS). The Software is restricted to use on the designated operating system(s) set out herein. Provided Licensee is current on technical support, Licensee may change any designated non-mainframe operating system(s) for the Software to any other supported non-mainframe operating system(s) at no additional charge; provided that the total aggregate number of licenses deployed across all operating systems does not exceed the licensed quantity. For avoidance of doubt, the z/OS is a mainframe operating system.

Customer Information: [please complete]

	SHIPPING ADDRESS	BILLING ADDRESS	INSTALLATION ADDRESS
COMPANY:	Ville de Montréal	Ville de Montréal	Ville de Montréal
NAME / TITLE:	Philippe Couvas / Chef de division infrastructure - Centre d'expertise plateformes et infrastructures	Philippe Couvas / Chef de division infrastructure - Centre d'expertise plateformes et infrastructures	
ADDRESS:	801 Rue Brennan, 10e étage, bureau 10110 Montréal, QC H3C 0G4	801 Rue Brennan, 10e étage, bureau 10110 Montréal, QC H3C 0G4	2580 Boulevard Saint-Joseph Est Montréal, QC H1Y 2A2
EMAIL:	philippe.couvas@ville.montreal.qc.ca	philippe.couvas@ville.montreal.qc.ca	
PHONE:	514-872-0696	514-872-0696	

EXHIBIT B
STANDARD MAINTENANCE AND SUPPORT SERVICE

Customer has licensed certain Software AG software products under a License Agreement that the Customer has executed with a Software AG entity (“Supplier”). The maintenance and support services that the Supplier has agreed to deliver to Customer as provided in the License Agreement are defined herein, and this document forms an attachment to the License Agreement. This document supersedes all previous iterations and Software AG reserves the right to change this document from time to time by posting new versions on Software AG’s Support Portal.

1 DEFINITIONS

1.1 Definitions: Unless the context requires otherwise, the following words and expressions shall bear the meanings set out below:

“Business Day”	means the days from Monday to Friday, excluding public holidays, in the country denoted in the Customer’s address on the first page of the License Agreement that corresponds with Software AG Global Support’s operating days in the respective Software AG Global Support hub.
“Business Hour”	means the hours from 8.00 am to 5.00 pm on a Business Day of the main Software AG Global Support hub within Customer’s region: (a) EMEA – 8 am to 5 pm Central European Time (CET) (b) APJ – 8 am to 5 pm Malaysia Time (MYT) (c) AME – 8 am to 5 pm U.S. Mountain Time (MT) Software AG Global Support operating hours may change from time to time.
“Documentation”	means the user manuals that the Supplier makes available to licensees of the Software.
“Error”	means any verifiable and reproducible failure of the Software to substantially conform to the specifications for such Software. Notwithstanding the foregoing, “Error” shall not include any such failure that is caused by: (i) the use or operation of the Software with any other software or code or in an environment other than that intended or recommended in the Documentation, (ii) modifications to the Software not made or approved by the Supplier in writing, or (iii) any bug, defect, or error in third-party software used with the Software.
“Error Correction”	means either a modification or addition to or deletion from the Software having the effect that such Software substantially conforms to the then-current specifications, or a procedure or routine that, when exercised in the regular operation of the Software, eliminates any material adverse effect on the Customer caused by an Error. An Error Correction may be a correction, workaround, fix, Service Pack or Service Release.
“Fix”	Supplier creates defect fixes at the component level to resolve specific issues. These issues may be identified in our QA labs, or at customer installations. Fixes are: (a) tested to ensure the issue is resolved within the target configuration; (b) cumulative within functional sub-components, e.g., Integration Server Scheduler; (c) periodically rolled up into planned, cumulative Service Packs or Service Releases; (d) made available to customers via Software AG’s Support Portal.
“Innovation Release”	means a product release intended to give customers early access to new product capabilities. An Innovation Release has a shorter maintenance and support period compared to a Standard Release. An Innovation Release is clearly labelled as such in documentation and software download tools.
“License Agreement”	means the software license and maintenance agreement between Customer and Supplier under which the Software is licensed to Customer.
“Major Version”	means one in which significant new features and functionality are delivered. Some but not all of the Major Versions may also contain architecture changes, thus requiring a complete reinstall to upgrade, rather than the simple “install over” that is typical of Minor Versions, Service Packs and Service Releases. A version that ends in “X.0” is considered a Major Version.
“Minor Version”	means one in which some new features and functionality are delivered along with fixes. Versions with numbering of “X.Y” are usually considered Minor Versions (e.g. webMethods 9.7 or Natural 6.3). Minor versions usually offer easy upgrade and an “install over” approach to upgrade.
“Service Pack” or “Service Release”	means a planned release in which an accumulation of Fixes is delivered. It may additionally include new features. These Service Packs/Service Releases are denoted using SP or SR in the numbering (e.g., Product A X.Y SP1 or Product B X.Y SR1). In places where a full version identifier is specified, Service Packs/Service Releases are denoted by the third part of the version number (e.g., X.Y.Z). Service Packs/Service Releases offer easy upgrade and an “install over” approach to upgrade. For optimal support, Customer is required to upgrade to the latest Service Pack/Service Release.

“Software”	means the Supplier software programs licensed to the Customer under the License Agreement.
“Software AG Global Support”	means the Supplier’s Global Support organization providing the maintenance and support services to the respective customer.
“Software AG’s Support Portal”	means the Supplier’s web-based customer support system, designed with proactive services, information and Error Corrections. Software AG’s Support Portal, called Empower, can be accessed at https://empower.softwareag.com (this name and URL may change from time to time).
“Standard Release”	means a full product release that is maintained and supported for several years, as defined in the roadmap published on Software AG’s Support Portal.
“Update”	means the application of a fix and/or a documentation refresh within a Major or Minor Version.
“Upgrade”	means a modification to a Major Version, Minor Version, Service Pack or Service Release.

2 SERVICE DESCRIPTION

- 2.1 **Introduction:** Customer is entitled to receive the following services for the Software against payment of the agreed-upon maintenance and support fees and according to agreed-upon terms and conditions. Where the Customer holds more than one license to use any Software then Customer is required to take maintenance and support services for all (and not some only) of the licensed Software – partial maintenance and support is not permitted.
- 2.2 **Standard Maintenance and Support Service:** Software AG’s Standard Maintenance and Support Service consists of the following services:
- (a) Twenty-four (24) hour access to Software AG’s Support Portal including access for Authorized Technical Contacts to Supplier’s request reporting system for browsing and submitting incidents, online access to new product information, documentation, knowledge center, and information on available Fixes.
 - (b) 24x7 support service for Crisis incidents. Telephone support is available 24x7 (24 hours a day; 7 days a week) for Crisis incidents. Outside of Business Hours and on non-Business Days telephone support is provided in English only. With respect to Supplier’s Adabas & Natural product line, 24x7 support service for Crisis incidents is available only for Customers located in the North American region.
 - (c) 9x5 (9 hours a day; 5 days a week) telephone support for Critical and Standard incidents during Business Hours. Customer will receive the initial response to a Crisis or Standard incident during Business Hours only. The respective telephone number is available in Software AG’s Support Portal. If not provided in the local language, telephone support is provided in English.
 - (d) Seven (7) Authorized Technical Contacts (“ATC”) of the Customer entitled to access Software AG’s Support Portal. This restriction applies per Customer and not per contract. All ATCs shall have appropriate professional and technical qualifications and shall be assigned internally by Customer to process queries from users about the Software. To protect against improper use of services, services may only be requisitioned by those ATCs previously-reported to Supplier. ATC Group accounts that are used by multiple Customer representatives are not allowed. One Customer representative equals one ATC.
 - (e) Information on new features, events, and Customer application articles.

3 SOFTWARE AND DOCUMENTATION UPDATES

- 3.1 **Software and Documentation Updates:** On a when and if available basis, Software AG Global Support provides:
- (a) New versions of licensed Software AG products;
 - (b) Updates of Software containing error corrections;
 - (c) Documentation updates for the Software.
- Information regarding availability of Software and Documentation updates is published by the Supplier and available in Software AG’s Support Portal.

4 PROCESSING CUSTOMER REQUESTS

- 4.1 **Introduction:** Customer requests will be received by Software AG Global Support and will be documented in Software AG’s Support Portal for further processing. The Customer will be given a reference processing number for future reference.
- (a) All Crisis incidents must be submitted to Software AG Global Support by telephone.
 - (b) The region of a Customer is the region where that Customer is located or the region that Customer has opted to designate as their region. For example, the default region for a customer located in EMEA is EMEA, however a customer located in EMEA may opt to designate another region, say AME, to be their default region.
 - (c) Outside of Business-Hours and on non-Business Days, all communication will be in English only.
 - (d) When reaching Software AG Global Support by telephone, Customer is to provide the incident/ticket number so that work on the incident can commence.

(e) Software AG Global Support has no obligation to solve the Customer's issue within the reaction or any other time frame.

4.2 **Service Expectations:** The following support severities are used for classifying the Customer's incidents. These classifications ensure consistent treatment of incidents handled by Software AG Global Support. Software AG Global Support will determine the appropriate severity level according to the following table:

SEVERITY LEVEL	CRISIS	CRITICAL	STANDARD
DEFINITION	Customer's problem has a severe business impact, e.g. production down. Customer is unable to use the Software, resulting in a major impact on Customer's operations. Work cannot reasonably continue.	Customer's problem has a significant business impact; however, operations can continue in a restricted fashion. The Software is usable but severely limited. There is no acceptable workaround available. Customer is experiencing a significant loss of service.	Customer's problem has some business impact. The Software is usable and causes only minor inconvenience. It may be a minor Error, documentation Error, or incorrect operation of the application, which does not significantly impede the operation of a system.
REACTION TIME	1 Hour: call-back or electronic reply	4 Business Hours: call-back or electronic reply	1 Business Day: call-back or electronic reply
REPORTING (TIMEFRAME)	Daily reporting (unless otherwise agreed with Software AG Global Support on a case-by-case basis).	As agreed between Software AG Global Support and Customer on a case-by-case basis.	As agreed between Software AG Global Support and Customer on a case-by-case basis.
REACTION MEASURE	Customer is provided with a timeline for Error Correction.	Customer is provided with a timeline for Error Correction.	Information about publication date of the Software release that will solve the issue. Indication that changes/enhancements are being handled in accordance with Software AG's strategy.
REQUIRED EFFORT	Economically justifiable effort within standard scope of resources.	Reasonable effort within standard scope of resources.	Reasonable effort within standard scope of resources.

4.3 **Tools and Processes:** Software AG Global Support uses the following processes and tools to solve or find a workaround to the Customer's issues:

Fault diagnosis/analysis for Supplier's products:

- (a) Evaluation of Customer data supplied (including diagnostic information)
- (b) Classification of the reported situation as a product issue, user issue or third-party issue
- (c) Research in Supplier's Support Knowledge Center
- (d) Reproduction of the error situation (if possible)
- (e) Coordination with Supplier's product development

Results and/or solutions or workarounds will be provided via one of the following media:

- (a) Telephone
- (b) Software AG's Support Portal
- (c) E-mail
- (d) Data carriers

4.4 **Remote Diagnosis:** Software AG Global Support may perform remote diagnosis to facilitate issue analysis. In such case, Software AG Global Support will access Customer's environment via a Remote Online Diagnostic Tool for purposes of diagnosis and analysis only. Remote access to Customer's environments will occur during Business Hours at the times agreed between the Customer and Software AG Global Support.

5 SERVICES OUTSIDE THE SCOPE OF SOFTWARE AG'S MAINTENANCE AND SUPPORT SERVICE

5.1 **Out of Scope Services:** In addition to the scope of maintenance and support services described herein, the Customer may request additional services from Software AG Global Support. Based on availability, such services can be offered as part of a separate service agreement and payment of applicable fees. Further information can be found on Software AG's Support Portal. The following add-on services are examples and may be subject to change at irregular intervals:

- (a) Customer Success Manager
- (b) Designated Engineer
- (c) After Business-Hours Support
- (d) Go-Live Support
- (e) Multi-Region Support
- (f) Jumpstart Support

- (g) Installation Support
- (h) Upgrade Support
- (i) Environment Assessment
- (j) End of Maintenance Extension

5.2 Third Party Materials: In the event that individual program versions from third party manufacturers that are provided to the Customer in connection with the Software and which are required in order to operate the Software (such as Java virtual machines, applications, frameworks, and databases) (“Accompanying Programs”) are no longer actively supported by their respective manufacturers, the Supplier shall have no obligation to correct errors occurring in connection with the Accompanying Programs and to respond to incidents reported by the Customer.

6 END OF MAINTENANCE

- 6.1 Road Map: The roadmap for the provision of maintenance and support services in respect of Major Versions and Minor Versions is published on Software AG’s Support Portal. No separate notice will be provided to the Customer who will be responsible for monitoring updates published on Software AG’s Support Portal. The dates on which maintenance and support services in respect of Major Versions and Minor Versions will be terminated (“End of Maintenance”) will be published on Software AG’s Support Portal and may change from time to time.
- 6.2 Sustained Support: Following End of Maintenance, Supplier will (for a minimum of twelve months from End of Maintenance and provided Customer pays the relevant maintenance and support fees) continue to provide web-based and telephone assistance but shall not provide any new Fixes (“Sustained Support”) to the Customer for Standard Releases in respect of the relevant Major Version and/or Minor Version. All Fixes available prior to End of Maintenance (“Available Fixes”) shall continue to be available to the Customer.
- 6.3 Beyond Sustained Support: At the conclusion of Sustained Support, Supplier will (for so long as the Customer continues to pay the relevant maintenance and support fees) continue to permit the Customer to access hints and Available Fixes via Software AG’s Support Portal but Customer will no longer be able to open new support requests.
- 6.4 New Fixes: Full support and the supply of new Fixes beyond End of Maintenance and Sustained Support may be available at Supplier’s discretion for an additional fee – further details about obtaining an End of Maintenance Extension agreement are available upon request.

7 CUSTOMER RESPONSIBILITIES

- 7.1 Customer Responsibilities: The services to be performed are subject to the following conditions:
 - (a) The Customer entered into a valid License Agreement with Supplier regarding the Software to be supported and has fully paid the respective license fees and maintenance and support fees that are due to Supplier.
 - (b) The Software is installed at the Customer’s site or any third party’s site that is authorized, pursuant to the underlying License Agreement, to operate the Software on Customer’s behalf (outsourcing provider).
 - (c) The Customer allows remote access for Software AG Global Support to the Customer environment where Customer is requesting support.
 - (d) The Customer provides appropriate tools to enable remote access for Software AG Global Support (e.g. Interactive Problem Control System (IPCS), Time Sharing Option (TSO), Terminal-Emulation, Netviewer, etc.).
 - (e) The Customer establishes appropriate security measures to ensure that Software AG Global Support’s access is restricted to permissible areas.
 - (f) The Customer has installed the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs.
 - (g) The Customer uses hardware, operating system software and database software that comply with the specifications of the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs; the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs can be identified on Software AG’s Support Portal.
 - (h) The Customer provides Software AG Global Support with:
 - sufficient information and assistance as requested by Software AG Global Support regarding the Customer’s environment (including appropriate computing time) and all necessary information on the error
 - specific third party expertise relevant to the Customer’s environment, if applicable
 - information on any used software tools upon Software AG Global Support’s request
 - diagnostic information such as traces, dumps, parameters, etc. upon Software AG Global Support’s request.



Software AG (Canada) Inc.
55 King St. West
7th Floor
Kitchener, ON N2G 4W1, Canada

July 24, 2019

VIA E-MAIL To: josesimon@ville.montreal.qc.ca

José G. Simon
Conseiller stratégique en gestion contractuelle
Ville de Montréal
Service des Technologies de l'information
801, rue Brennan
Montréal, Québec H3C 0G4

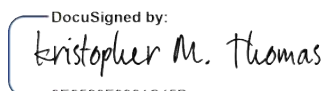
Dear Mr. Simon:

This letter shall serve as written confirmation that Software AG, the parent company of Software AG (Canada) Inc., is either the original manufacturer or authorized licensor of the software products noted below and that, to the best of our knowledge, Software AG (Canada) Inc. is the sole entity authorized to provide Ville de Montréal with the license upgrades for such software products and the support and maintenance services, including future updates, for such products.

PRODUCT NAME	CODE
A&N PRODUCTS:	
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS
Adabas Online System	AOS
Adabas Review	REV
Adabas SQL Gateway	ACE
Entire Connection	PCC
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS
Natural Advanced Facilities	NAF
Natural Connection	NTC
Natural Security	NSC
Natural for VSAM	NVS
Natural for Windows Standard Edition	KPS
Predict	PRD

We look forward to continuing to work with you. Please feel free to contact us if you have any questions regarding this matter.

Sincerely,

DocuSigned by:

 Kristopher M. Thomas
 Assistant Secretary
 Software AG (Canada) Inc.

cc: Wayne Lashley, Software AG Account Executive
Brittaney Thomson, Contracts Administrator

Dossier # : 1195942002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195942002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 35 mois, pour la fourniture et le transport, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 et au tableau de prix reçus;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 \$
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 \$
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 \$
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 \$
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 \$
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			9 284 453 \$

2. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183\$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-23 17:11

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte, de transport et de valorisation des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

Grâce au réseau d'écocentres ouverts à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal, la Ville rencontre les orientations du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), ainsi que les engagements dans le cadre du C40 Cities avec pour objectif d'atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Toutes les matières déposées dans les écocentres sont ensuite transportées vers de sites de recyclage, de valorisation ou d'enfouissement.

Le 11 janvier dernier, le Sous-secrétariat aux marchés publics a ajouté l'entreprise Mélimax Transport inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Conséquemment, elle a dû mettre fin à ses liens contractuels avec la Ville de Montréal 60 jours plus tard, soit le 13 mars 2019. Les contrats adjugés à Mélimax pour la fourniture et le transport de conteneurs aux écocentres à LaSalle et à Saint-Laurent ont donc été résiliés. La Ville a sollicité le marché à deux reprises depuis janvier, afin d'octroyer de nouveaux contrats pour le transport

par conteneurs dans ces deux écocentres, mais aucune soumission n'a été reçue. Ces écocentres ont d'ailleurs dû être fermés temporairement du 19 avril au 5 juin 2019 (Saint-Laurent) et du 3 mai au 19 juin (LaSalle). La Ville a été en mesure de les rouvrir en mettant en place un nouveau mode opératoire de transport sans conteneur.

Les démarches réalisées par la Ville ces derniers mois ont démontré l'absence d'entreprises possédant actuellement les équipements ou le personnel suffisant, ou les deux pour offrir le niveau de service requis aux écocentres à LaSalle et à Saint-Laurent (en conteneurs), ainsi que les limites du marché pour les autres écocentres. Ce constat est partagé par Recyc-Québec.

C'est dans ce contexte que l'appel d'offres public 19-17687 pour le ou les contrats de transport de matières par conteneur dans six (6) écocentres a été lancé le 15 mai 2019. L'écocentre à LaSalle n'a pas été inclus dans cet appel d'offres, le marché ayant déjà été sollicité à de nombreuses reprises et n'ayant pas répondu en raison des volumes considérables à transporter. Les quantités étant légèrement moins élevées à l'écocentre à Saint-Laurent, il a été décidé de maintenir cet écocentre dans ledit appel d'offres.

Les soumissionnaires ont eu 26 jours pour préparer leur dossier. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 juin 2019. La soumission est valide pendant les 120 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié le 15 mai dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Voici en résumé le résultat de l'appel d'offres :

Saint-Laurent (lot #1)	Acadie (lot #2)	Côte-des-Neiges (lot #3)	La Petite-Patrie (lot #4)	Rivière-des-Prairies (lot #5)	Saint-Michel (lot #6)
aucun soumissionnaire	un seul soumissionnaire	un seul soumissionnaire	un seul soumissionnaire	deux (2) soumissionnaires	un seul soumissionnaire

Aucune soumission n'a été fournie pour le lot n° 1 (écocentre Saint-Laurent) et deux soumissions pour le lot n° 5 (écocentre Rivières-des-Prairies).

Le Service de l'approvisionnement a organisé une rencontre le 15 juillet 2019 avec Monsieur Viviani, vice-président d'Excavations Vidolo ltée, seul soumissionnaire pour 4 lots (écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie et Saint-Michel), le conviant à réviser ses prix. Une nouvelle soumission a été reçue le 19 juillet avec une diminution globale de 51 616 \$ taxes incluses (soit - 0,55 %) du premier prix soumis.

L'octroi des contrats de transport, sans conteneur (nouveau mode opérationnel), pour les écocentres à Saint-Laurent (lot n° 1) et à LaSalle (qui ne faisait pas partie de cet appel d'offres) fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

La hausse des prix reçus doit être remise dans le contexte actuel du marché. Les facteurs principaux pouvant expliquer cette hausse sont :

- La difficulté à recruter et à retenir la main-d'œuvre;
- L'augmentation des délais d'attente longs aux centres de traitement étant donné la diminution des sites disponibles;
- Les aléas du trafic accentués par les nombreux chantiers sur le réseau de l'agglomération;
- La hausse des coûts d'assurances liés au risque et à la fragilité actuelle du marché, notamment avec l'inscription de l'entreprise Mélimax au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Dans cette perspective, cette hausse des coûts peut être difficilement mise en comparaison directe avec les soumissions du précédent contrat de transport.

Voici la liste des addendas :

Addenda 1 : Retrait de 2 clauses au contrat, émis le 23 mai 2019

Addenda 2 : Report de date d'ouverture et modification de la garantie d'exécution, émis le 31 mai

2019

Addenda 3 : Modification du bordereau des prix, émis le 10 juin 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0334 - 19 mai 2016 : Accorder un contrat à Excavations Vidolo Itée et à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 900 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires).

CG13 0333 - 29 août 2013 : Accorder à Excavations Vidolo Itée, RCI Environnement inc., WM Québec inc. et Gestion Environnementale Éconord inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les écocentres ont pour objectif de maximiser le détournement des résidus de CRD (construction rénovation, démolition) de l'enfouissement. Pour cela, ils sont conçus pour permettre la séparation par catégorie de matières reçues à la source. Les matières sont ainsi déposées dans des conteneurs. Les soumissionnaires doivent inscrire un prix unitaire pour chaque transport effectué entre les écocentres et les différents lieux de traitement des matières. Les coûts sont établis en fonction de la fourniture de conteneurs et du nombre de transports et de déplacements effectués à l'intérieur des sites des écocentres. En 2018, plus de 17 368 transports de conteneurs et 3 050 déplacements ont permis le bon déroulement des opérations dans les écocentres. Le contrat présenté dans ce sommaire est d'une durée de 35 mois avec possibilité de deux années d'option de prolongation. Il pourra commencer à partir du 1^{er} décembre 2019, ou selon l'écoulement des crédits du contrat actuellement en vigueur (fin du contrat en cours prévue le 30 novembre 2019) pour se terminer le 31 octobre 2022.

Le contrat pourra donc débuter après la fin du contrat actuellement en vigueur (fin du contrat prévue le 30 novembre 2019), à partir du 1^{er} décembre 2019 pour se terminer le 31 octobre 2022, soit une durée de 35 mois.

Grâce à ce contrat, les matières (principalement des résidus de CRD) seront acheminées vers les centres de valorisation et de traitement.

Trois addendas ont été publiés et les détails sont inscrits dans l'intervention du Service de l'approvisionnement :

1- Retrait de 2 clauses au contrat :

- A) l'ajustement des prix du carburant à la hausse ou à la baisse lorsque la variation est d'au moins 1 % (cette clause fut retirée des documents d'EDILEX car retrouvée au devis);
- B) préavis de 2 jours en cas d'incapacité de fournir le service (cette clause fut retirée des documents d'EDILEX car retrouvée au devis);

2- Report de date d'ouverture au 11 juin et modification de la garantie d'exécution de 20 % à 10 %. Décision conjointe du Service de l'approvisionnement et du Service de l'environnement à la suite de la demande d'un soumissionnaire potentiel; ce dernier mentionnant qu'il ne pourrait pas supporter financièrement le montant de garantie d'exécution de 20 %;

3- Modification du bordereau des prix - fichier Excel (erreur de cellule protégée pour le lot n° 6).

L'estimation préparée par les professionnels (pour ces 5 lots) était de 5 140 679 \$ taxes incluses. Cette estimation a été réalisée en considérant une hausse de tarif unitaire de 5 % du prix de 2018 ainsi qu'une progression annuelle de 3 % du nombre de transports selon les indicateurs statistiques des dernières années d'opération des écocentres. Or, il semble que le marché du transport par conteneurs change progressivement ses façons d'établir ses prix, en fixant des taux horaires plutôt que par transport. Cela a un impact considérable sur les prix puisqu'une portion du

risque associé aux aléas du transport routier, historiquement assumé par les entrepreneurs, est transférée aux donneurs d'ouvrages. À cela s'ajoutent les limites du marché de transport par conteneurs, comme mentionné dans le contexte.

Ces éléments ont été confirmés lors de la rencontre de négociation avec le président de l'entreprise Excavations Vidolo Ltée qui a expliqué la hausse significative des prix soumis :

- Les délais d'attente très longs aux centres de traitement et les aléas du trafic accentués par les nombreux chantiers dans le réseau de l'agglomération;
- La difficulté à recruter et à retenir la main d'œuvre (chauffeurs);
- L'augmentation des coûts des équipements et du carburant au cours des 3 dernières années;
- La hausse des coûts des assurances liés au risque et à la fragilité actuelle du marché; notamment avec l'inscription de l'entreprise Mélimax au Registre des entreprises non admissibles (RENA), qui faisait également affaire avec Intact Assurance.

Les prix révisés ont permis de réduire les coûts de 51 616,34 \$ taxes incluses.

Pour toutes ces raisons, le montant de la soumission, bien qu'elle ait été révisée par le soumissionnaire, est 81 % plus élevé que l'estimé des professionnels.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat permettra la fourniture et le transport par conteneurs de matières provenant des cinq (5) écocentres de l'agglomération vers divers lieux de valorisation et de traitement prédéterminés.

Il y a eu 7 preneurs du cahier des charges et 2 soumissions déposées.

Lors de la préparation des documents de l'A/O 19-17687, il a été estimé qu'une hausse des volumes des matières allait s'opérer dans les cinq (5) écocentres demeurés ouverts en raison de la fermeture temporaire des écocentres à LaSalle et à St-Laurent. De ce fait, les quantités au contrat en vigueur (A/O 16-15121) allaient s'écouler plus rapidement que prévu. Dans cette perspective, l'estimation de la fin du contrat 16-15121 avait été revue pour se terminer avant la date de fin prévue, soit le 30 novembre 2019.

Or, il s'est avéré que la fermeture des écocentres à LaSalle et à St-Laurent n'a pas eu d'incidence significative sur les quantités disponibles au contrat 16-15121.

Le tableau suivant fournit les résultats du processus d'appel d'offres ainsi que l'évaluation réalisée par les professionnels de la Ville.

PRIX DU CONTRAT								
Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme								
Soumissions conformes (taxes incluses)	Acadie (lot #2)	Côte-des-Neiges (lot #3)	La Petite - Patrie (lot #4)	Rivière -des- Prairies (lot #5)	Saint-Michel (lot #6)	TOTAL Contrat de 3 ans	Options de prolongation (2 ans)	TOTAL incluant les années de prolongation
Excavations Vidolo Ltée	726 664 \$	1 230 824 \$	2 081 272 \$	1 977 079 \$	3 269 303 \$	9 285 141 \$	6 190 094 \$	15 475 235 \$
EBI Montréal inc.				2 315 726 \$				
Estimation des professionnels internes (\$)	481 500 \$	684 541 \$	1 148 723 \$	1 204 131 \$	1 621 784 \$	5 140 679 \$	3 427 119 \$	8 567 798 \$
Coût moyen des soumissions	N/A	N/A	N/A	2 146 403 \$	N/A			

conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)								
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	N/A	N/A	N/A	9%	N/A			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	N/A	N/A	N/A	338 647 \$	N/A			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	N/A	N/A	N/A	17%	N/A			
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	245 164 \$	546 283 \$	932 549 \$	772 948 \$	1 647 519 \$	4 144 463 \$	2 762 975 \$	6 907 438 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	51%	80%	81%	64%	102%	81%	81%	81%

Ce dossier décisionnel sera soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats, prévu début septembre 2019, car ces contrats répondent aux critères suivants :

- Contrat de plus de 2 M\$;
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les lots 4 et 6 sont d'un montant supérieur à 2 M\$, pour un troisième contrat consécutif à ce

fournisseur, c'est pourquoi ils font l'objet d'une présentation à la commission permanente d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour le présent contrat est évaluée à 9 284 453 \$ incluant les taxes et les indexations annuelles du coût de la vie et l'ajustement des prix du carburant. Ces sommes seront réparties sur une période de 4 années financières et se présentent comme suit :

Année	2019	2020	2021	2022	Total
Contrat 5 écocentres	257 921 \$	3 095 047 \$	3 095 047 \$	2 579 206 \$	9 027 221 \$
Indexation	- \$	3 611 \$	47 014 \$	72 940 \$	123 565 \$
Ajustement de carburant	- \$	3 869 \$	50 488 \$	79 311 \$	133 667 \$
Total taxes incluses	257 921 \$	3 102 527 \$	3 192 549 \$	2 731 457 \$	9 284 453 \$

Le montant du contrat en objet (9 284 453 \$) diffère du prix soumis (9 285 141 \$) pour les raisons suivantes :

- > Le contrat débutera le 1^{er} décembre 2019 au lieu du 1^{er} novembre 2019 (initialement prévu à l'appel d'offres), pour une durée totale de 35 mois.
- > Rappelons que les indexations IPC et les ajustements des prix du carburant sont inclus au montant octroyé.

Le détail du calcul de l'aspect financier est fourni en pièce jointe.

Le coût approximatif annuel de ce nouveau contrat s'élève à 3 102 527 \$. Ceci engendre un écart défavorable approximatif de 1 446 867 \$ par an, en comparaison avec le coût annuel des anciens contrats (environ 1 655 660 \$) octroyés au même fournisseur (1^{er} déc. 2016 - 30 novembre 2019). Cet écart est dû à la hausse des prix unitaires proposés par Excavations Vidolo ltée par rapport à l'ancien contrat pour toutes les raisons déjà citées dans la partie Justification du présent sommaire. De plus, la quantité de transports a été bonifiée de 3 % par an en raison de la hausse des écocentres.

Pour l'année 2019, la dépense additionnelle de 114 073 \$ sera absorbée par des économies du contrat de traitement des matières recyclables du Service de l'environnement. Pour les années subséquentes, elle sera financée par une rectification récurrente à la base budgétaire du Service de l'environnement qui se présente ci-dessous :

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022	Total
Ajustement récurrent sur la base budgétaire	0 \$	1 321 182 \$	1 403 385 \$	1 481 183 \$	4 205 750 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement des opérations des écocentres de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, à l'objet des services techniques des écocentres. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En respect à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), le transport des matières en provenance des écocentres contribue aux objectifs suivants : récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019. La Ville s'est également engagée dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat est requis pour le 1^{er} décembre 2019 (5 écocentres). Advenant un retard dans l'octroi du contrat, les écocentres devront fermer leurs portes et le service aux citoyens sera affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 août 2019
Commission permanente d'examen des contrats : autour du 4 septembre 2019
Comité exécutif : 11 septembre 2019
Conseil municipal : 16 septembre 2019
Conseil d'agglomération : 19 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie C BERGERON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

Le : 2019-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-08-23

Année	2019	2020	2021	2022
Contrat 5 écocentres	257 921 \$	3 095 047 \$	3 095 047 \$	2 579 206 \$
Indexation	- \$	3 611 \$	47 014 \$	72 940 \$
Ajustement de carburant	- \$	3 869 \$	50 488 \$	79 311 \$
Total taxes incluses	257 921 \$	3 102 527 \$	3 192 549 \$	2 731 457 \$

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022
Ajustement récurrent sur la base budgétaire		1 321 182 \$	1 403 385 \$	1 481 183 \$

Total
9 027 221 \$
123 565 \$
133 667 \$
9 284 453 \$

Total
4 205 750 \$

Service de l'environnement

Coût des contrats pour la fourniture et transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres - 2019 - 2022

GDD: 1195308002

Contrat : Excavations Vidolo Ltée					
Période	2019	2020	2021	2022	Total
	1 Mois	12 Mois	12 Mois	10 Mois	35 mois
Lot 2 Écocentre Acadie	16 451 \$	197 407 \$	197 407 \$	164 506 \$	575 770 \$
Lot 3 Écocentre Côte-des-Neiges	28 400 \$	340 800 \$	340 800 \$	284 000 \$	994 001 \$
Lot 4 Écocentre La Petite-Patrie	48 393 \$	580 714 \$	580 714 \$	483 929 \$	1 693 750 \$
Lot 5 Écocentre Rivière-des-Prairies	46 428 \$	557 141 \$	557 141 \$	464 284 \$	1 624 995 \$
Lot 6 Écocentre Saint-Michel	77 669 \$	932 025 \$	932 025 \$	776 688 \$	2 718 406 \$
Matières recyclables - écocentres	6 987 \$	83 843 \$	83 843 \$	69 869 \$	244 542 \$
Sous-total	224 328 \$	2 691 931 \$	2 691 931 \$	2 243 276 \$	7 851 464 \$
Indexation (1)	- \$	3 141 \$	40 890 \$	63 440 \$	107 471 \$
Ajustement de carburant (2)	- \$	3 365 \$	43 912 \$	68 981 \$	116 258 \$
Total contrat, indexation et ajustement de carburant- avant taxes	224 328 \$	2 698 436 \$	2 776 733 \$	2 375 696 \$	8 075 193 \$
TPS 5%	11 216 \$	134 922 \$	138 837 \$	118 785 \$	403 760 \$
TVQ 9,975%	22 377 \$	269 169 \$	276 979 \$	236 976 \$	805 501 \$
Total - taxes incluses	257 921 \$	3 102 527 \$	3 192 549 \$	2 731 457 \$	9 284 453 \$
Total - taxe nette	235 516 \$	2 833 021 \$	2 915 223 \$	2 494 184 \$	8 477 943 \$

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022	Total
Budget 2019	121 443 \$	1 511 838 \$	1 511 838 \$		
Ajustement récurrent sur la base budgét	114 073 \$	1 321 182 \$	1 403 385 \$	1 481 183 \$	4 319 823 \$

- 1) Le coût annuel des transports sera ajusté à 70 % en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) estimée à 2%
- 2) Les coût annuel des transport sera ajusté à **30%** en fonction de la flutuaction du prix de carburant.
La variation du prix de carburant est estimé à 5 % par année.
- 3) Le prix sera ferme jusqu'au 30 novembre 2020.

Transports de matières par conteneurs:1001.0010000.103160.04383.54503.014405.0.0.0.0.0

Transports de matières recyclables par conteneurs: 1001.0010000.103160.04323.54503.014405.0.0.0.0.0

Contrat : Excavation vidolo

Lot 2: Écocentre Acadie

1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest H3M 3G1

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	81	167.00 \$	13 527.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	201	198.00 \$	39 798.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	1 213	188.00 \$	228 044.00 \$
Koncas Recyclage	791	198.00 \$	156 618.00 \$
RCI Environnement,(Laval)	483	188.00 \$	90 804.00 \$
Groupe Bauval Inc	217	180.00 \$	39 060.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	36	188.00 \$	6 768.00 \$
Déplacements	1 148	50.00 \$	57 400.00 \$
	4 170	TOTAL	632 019.00 \$

Lot 3: Écocentre Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges H3S 2B6

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	84	198.00 \$	16 632.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	243	198.00 \$	48 114.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	1 829	234.00 \$	427 986.00 \$
Koncas Recyclage	1 128	240.00 \$	270 720.00 \$
Recyclage Notre-Dame	736	239.00 \$	175 904.00 \$
Groupe Bauval Inc	243	198.00 \$	48 114.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	55	219.00 \$	12 045.00 \$
Déplacements	1 420	50.00 \$	71 000.00 \$
	5 738	TOTAL	1 070 515.00 \$

Lot 4: Écocentre La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières H2S 2A8

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	156	184.00 \$	28 704.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	318	214.00 \$	68 052.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	3 609	235.00 \$	848 115.00 \$
Koncas Recyclage	1 631	239.00 \$	389 809.00 \$
Recyclage Notre-Dame	1 167	239.00 \$	278 913.00 \$
Groupe Bauval Inc	418	214.00 \$	89 452.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	75	214.00 \$	16 050.00 \$
Déplacements	1 822	50.00 \$	91 100.00 \$
	9 196	TOTAL	1 810 195.00 \$

Lot 5: Écocentre Rivière-des-Prairies

11400, rue Léopold-Christin H1E 7R3

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	460	190.00 \$	87 400.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	214	225.00 \$	48 150.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	4 050	215.00 \$	870 750.00 \$
Koncas Recyclage	1 686	190.00 \$	320 340.00 \$
Recyclage Notre-Dame	1 307	109.00 \$	142 463.00 \$
Groupe Bauval Inc	707	235.00 \$	166 145.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	65	225.00 \$	14 625.00 \$
Déplacements	1 394	50.00 \$	69 700.00 \$
	9 883	TOTAL	1 719 573.00 \$

Lot 5: Écocentre Saint-Michel

2475, rue des Regrattiers H1Z 4P2

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	399	145.00 \$	57 855.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	327	145.00 \$	47 415.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	5 334	247.00 \$	1 317 498.00 \$
Koncas Recyclage	3 220	247.00 \$	795 340.00 \$
Recyclage Notre-Dame	1 394	247.00 \$	344 318.00 \$
Groupe Bauval Inc	752	247.00 \$	185 744.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	58	140.00 \$	8 120.00 \$
Déplacements	1 744	50.00 \$	87 200.00 \$
	13 228	TOTAL	2 843 490.00 \$

Total avant taxes 8 075 792.00 \$
Total taxes incluses - contrat 1: Excavation vidolo 9 285 141.85 \$

Nombre de transports (sans déplacements) 34 687
 Nombre de déplacement 7 528
 Coût moyen par transport - avant taxes 221.97 \$
 Coût moyen par transport - taxes incluses 255.21 \$

Budget	2019 - 1 mois		2020 - 12 mois		2021 - 12 mois		2022 - 12 mois	
	Nbr	\$	Nbr	\$	Nbr	\$	Nbr	\$
Transports	891.5	111 286 \$	10698	1 389 956 \$		1 389 956 \$		1 389 956 \$
Déplacement	193.5	10 157 \$	2322	121 882 \$		121 882 \$		121 882 \$
Total		121 443 \$		1 511 838 \$		1 511 838 \$		1 511 838 \$

Total taxes incluses (Budget) 1 655 660 \$
Nouveau contrat 3 102 527 \$
Écart (1 446 867) \$

Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17687 pv.pdf](#)[19-17687 DetCah.pdf](#)[19-17687 Intervention.pdf](#)



[19-17687 TCP révisé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514 872-2988

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs
 Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Excavation Vidolo ltée	726 663,85	<input checked="" type="checkbox"/>	lot2
Excavation Vidolo ltée	1 230 824,62	<input checked="" type="checkbox"/>	lot3
Excavation Vidolo ltée	2 081 271,70	<input checked="" type="checkbox"/>	lot4
Excavation Vidolo ltée	1 977 079,06	<input checked="" type="checkbox"/>	lot5
Excavation Vidolo ltée	3 269 302,63	<input checked="" type="checkbox"/>	lot6
EBI Montréal inc.	2 315 726,42	<input type="checkbox"/>	lot5

Information additionnelle

Deux firmes ont soumissionné. Une firme sur les lots 2 à 6 et l'autre firme sur le lot 5 uniquement. Aucune soumission reçu pour le lot 1. Nous avons rencontré, dans le cadre de négociation, la première firme étant le seul soumissionnaire conforme pour les lots 2,3,4 et 6. Cette firme, Excavation Vidolo ltée, a révisé ses prix à la baisse.

Les firmes qui se sont procurées le cahier des charges et qui n'ont pas déposées de soumission, ont évoqué les raisons suivantes :

- Manque de disponibilité tel qu'exigé par la ville
- N'est pas son activité principale
- Manque d'intérêt en raison de l'éloignement des écocentres

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres
19-17687

Agent d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Données après négociation		Données avant négociation	
			Montant sans taxes*	Montant taxes incluses	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Lot 2: Écocentre Acadie	Excavation Vidolo Itée	632 019,00 \$	726 663,85 \$	633 647,00 \$	728 535,64 \$
LOT3	Lot 3: Écocentre Côte-des-Neiges	Excavation Vidolo Itée	1 070 515,00 \$	1 230 824,62 \$	1 073 705,00 \$	1 234 492,32 \$
LOT4	Lot 4: Écocentre La Petite-Patrie	Excavation Vidolo Itée	1 810 195,00 \$	2 081 271,70 \$	1 813 960,00 \$	2 085 600,51 \$
LOT5	Lot 5: Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavation Vidolo Itée	1 719 573,00 \$	1 977 079,06 \$	1 719 573,00 \$	1 977 079,06 \$
		EBI Montréal inc.	2 014 113,00 \$	2 315 726,42 \$	2 014 113,00 \$	2 315 726,42 \$
LOT6	Lot 6: Écocentre Saint-Michel	Excavation Vidolo Itée	2 843 490,00 \$	3 269 302,63 \$	2 879 800,00 \$	3 311 050,05 \$

*Les prix de la firme Excavation Vidolo Itée sont des prix révisés suite la rencontre de négociation étant donné que c'est le seul soumissionnaire conforme pour les lots 2,3,4,6. En ce qui a trait au lot #5, il n'y a pas de négociation puisque nous avons 2 soumissions conformes sur ce lot.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17687

Numéro de référence : 1268264

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et transport de matières par conteneurs pour six (6) écocentres

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
EBI Montréal inc. 8155, rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L5	Madame Roxanne Bélanger Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	Commande : (1598655) 2019-05-24 8 h 44 Transmission : 2019-05-24 8 h 44	3132510 - Addenda 1 2019-05-24 8 h 44 - Téléchargement 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Vidolo ltée 2122, rue Régent Montréal, QC, H4A 2P9	Monsieur Marco Viviani Téléphone : 514 484-6652 Télécopieur : 514 484-6652	Commande : (1595151) 2019-05-15 20 h 53 Transmission : 2019-05-15 20 h 53	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 20 - Télécopie 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Télécopie 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 14 h 14 - Télécopie 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Vidolo ltée 2122, rue Régent Montréal, QC, H4A 2P9	Monsieur Marco Viviani Téléphone : 514 484-6652 Télécopieur : 514 484-6652	Commande : (1605646) 2019-06-10 11 h 15 Transmission : 2019-06-10 11 h 15	3132510 - Addenda 1 2019-06-10 11 h 15 - Téléchargement 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-06-10 11 h 15 - Téléchargement 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Télécopie 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	Commande : (1596191) 2019-05-17 12 h 21 Transmission : 2019-05-17 12 h 21	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Multi Recyclages S.D. Inc. 3030 Montee St-Francois Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur yvan smith Téléphone : 450 625-9191 Télécopieur : 450 625-9628	Commande : (1598146) 2019-05-23 10 h 43 Transmission : 2019-05-23 10 h 43	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4	Madame Geneviève Roy Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	Commande : (1597645) 2019-05-22 13 h 56 Transmission : 2019-05-22 13 h 56	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tria Écoénergie inc. 1985 Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, j5r5z8	Monsieur Dominic Beaulieu Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur :	Commande : (1597934) 2019-05-23 8 h 13 Transmission : 2019-05-23 8 h 13	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Ville de Saguenay 3501 du Roi-Georges Jonquière Saguenay, QC, G7X 1V6	Madame Nadia Savard Téléphone : 418 698- 3055 Télécopieur : 418 546-2114	Commande : (1599760) 2019-05-27 11 h 34 Transmission : 2019-05-27 11 h 34	3132510 - Addenda 1 2019-05-27 11 h 34 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
--	--	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière - GDD1195308002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GOUBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.



Rapport - mandat SMCE195308002.pdf

Dossier # :1195308002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE195308002**

**Accorder un contrat à Excavations Vidolo
Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses,
pour la fourniture et le transport de matières par
conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie,
Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-
Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35
mois - Appel d'offres public 19-17687
(2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement
récurrent à la base budgétaire du Service de
l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de
1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022.
Ajustement total de 4 205 750 \$.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195308002

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) éco-centres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, dont :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lots 4 et 6).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires sont d'avis que le processus est conforme et fort bien justifié en fonction du contexte d'urgence dans un marché haussier. Bien que le Service ait eu recours à une solution viable en modifiant les contrats pour éviter l'utilisation exclusive de conteneurs dans ce cas-ci, les membres de la Commission sont d'avis qu'une nouvelle stratégie à plus long terme doit être élaborée pour contrer la fermeture du marché, et ce, en réévaluant notamment la possibilité d'une gestion en vrac.

Le Service a expliqué que le rapport de force est inégal et que la marge de négociation est très mince. Cependant, une clause contractuelle stipulant que les camions doivent être équipés de GPS, figure au contrat. La Ville doit cependant s'assurer du développement de l'interface permettant le suivi des déplacements.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, dont :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lots 4 et 6).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE195308002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 19-17656 au montant total estimé des ententes de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes, pour une période approximative de 8 mois, à partir du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020.
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints;

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier- Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Société de Transport de Montréal - Lasalle - Rosemont - la Petite- Patrie - Saint-Léonard - Villeray- Saint-Michel -Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield Ville de Mont-Royal
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont -Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard- Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de- Bellevue - Ville de Westmount	

3. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$ incluant les taxes;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-08-15 10:14
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d’offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées. Ces ententes-cadres seront disponibles pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, le Jardin botanique de Montréal, les quinze (15) Villes liées de l’agglomération ainsi que pour la Société de transport de Montréal (STM).

Depuis 2002 le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires, des ententes-cadres pour la fourniture du sel de déglacage des chaussées.

En octobre 2018, les contrats pour la fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées ont été octroyés, conformément aux documents d’appels d’offres 18-16938 et 18-17188, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes Cargill Sel , Sécurité Routière, une division de Cargill limitée ainsi que la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée, pour un montant total estimé de 22 272 122,57 \$, incluant les taxes. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de six (6) mois se terminant le 30 avril 2019, sans aucune option de prolongation. En avril 2019, le Service de l’approvisionnement a recueilli les prévisions de tous les participants et a procédé au lancement d’un appel d’offres afin de combler son besoin pour la saison 2019-2020.

L'appel d'offres public 19-17656 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de trente-quatre (34) jours calendaires, soit du 22 mai 2019 au 25 juin 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires, soit jusqu'au 22 décembre 2019.

Pendant la période de sollicitation, un (1) addenda a été émis pour clarifier des éléments administratifs.

L'octroi est effectué en prenant en compte la capacité maximale de fourniture offerte par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun des participants au regroupement confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0554 - 25 octobre 2018 - Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$, incluant les taxes et Groupe B : 966 652,31 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, incluant les taxes) des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 22 272 122,57 \$, incluant les taxes.)

CG17 0360 - 24 août 2017 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$, incluant les taxes.), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$, incluant les taxes.) et la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$, incluant les taxes), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 897 253,39 \$, incluant les taxes.)

CG16 0496 - 25 août 2016 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$, incluant les taxes.) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$, incluant les taxes.), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$, incluant les taxes.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres comprend du sel régulier pour les chaussées ainsi que du sel traité utilisé par certains participants.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, du Jardin botanique de Montréal, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze (15) villes reconstituées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs anticipés et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2019-2020, un potentiel d'approvisionnement de 208 120 tonnes métriques (tm) pour le groupe A (sel régulier) et de 10 000 tonnes métriques (tm) pour le groupe B (sel traité), mais n'engagent aucunement les participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins et sont tributaires, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale. En cas de nécessité, les

clauses contractuelles permettent aux participants de consommer jusqu'à 20 % de plus que les quantités exprimées au bordereau de soumission.

À noter que les trois soumissionnaires ont soumis, pour le sel régulier, un total de 200 000 tonnes métriques. Cette quantité offerte par le marché est considérée pour l'octroi puisqu'elle est suffisante pour répondre aux besoins des participants selon l'historique de consommation de la dernière saison. En effet, lors de la saison 2018-2019, les 194 218 tonnes métriques ont été commandées dans un contexte de forte consommation comparativement aux saisons précédentes.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement pour déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons demandé une garantie de soumission de 2 % du montant total, toutes taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 50 % du montant total du contrat, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettront d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et d'assurer la sécurité publique.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES (8) :

- Apritech;
- Cargill sel, Sécurité Routière;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- Ficar Capital Itée;
- Future International Diversifié inc.;
- K+S Sel Windsor Itée;
- Sel Warwick inc.;
- Union des municipalités du Québec.

SOUSSIONNAIRES (3) :

- Cargill sel, Sécurité Routière;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- K+S Sel Windsor Itée.

Les avis de désistement des preneurs du cahier de charge sont les suivantes :

- Les produits ne sont pas offerts par la firme;
- Incapacité d'exécuter ce contrat.

Sel régulier (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée	20 321 737,50 \$		23 364 917,69 \$ *
Compass Minerals Canada Corp.	21 436 273,25 \$		24 646 355,17 \$ *
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	24 254 863,80 \$		27 887 029,65 \$ *
Dernière estimation réalisée			24 402 335,22 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	25 299 434,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	8,30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	4 522 111,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	19,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(1 037 417,53 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 4,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	1 281 437,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	5,50 %

Sel traité (groupe B)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée	1 153 320,00 \$		1 326 029,67 \$ *
Compass Minerals Canada Corp.	1 400 325,00 \$		1 610 023,67 \$
Dernière estimation réalisée			1 373 520,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 468 026,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			283 994,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			21,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(47 490,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 3,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			283 994,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,40 %

* **Note:** Pour les fins de la comparaison entre les différents soumissionnaires, les montants

des soumissions de ces firmes sont basés sur la quantité totale requise (208 120 tm pour le groupe A et 10 000 tm pour le groupe B). Toutefois, les montants octroyés sont en fonction des capacités maximales que chacun des soumissionnaires est en mesure de fournir. Le tout est attribué dans le meilleur intérêt pour l'ensemble des participants.

Pour le sel régulier, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 102,89 \$ la tm (sans taxes), incluant la livraison, pour une quantité estimée de 200 000 tonnes métriques. Il s'agit d'une variation à la hausse de 6,77 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier (96,36 \$ / tm, sans taxes), pour une quantité estimée de 192 300 tm.

Pour le sel traité, le plus bas soumissionnaire conforme de cet appel d'offres, la firme Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, se voit octroyer le contrat en entier. Le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 115,33 \$ la tonne métrique (sans taxes), incluant la livraison, pour une quantité estimée de 10 000 tonnes métriques. C'est une variation à la hausse de 3,35 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier (111,59 \$ / tm, sans taxes).

La hausse des prix observée cette année est principalement attribuable à une grève en 2018 de plusieurs mois à la mine de Goodrich en Ontario, appartenant à la firme Compass Minerals. Le procédé d'extraction de la firme ayant également changé en 2018, la firme n'a toujours pas, en date d'aujourd'hui, atteint sa capacité de production des années précédentes. Cette grève, jumelée à une importante augmentation de la demande dans la région des Grands lacs contribuent à la création d'une pénurie. Cette situation a mené certains fournisseurs à importer du sel en provenance du Chili afin de combler les besoins du marché. Les coûts du transport de ce sel contribuent à l'augmentation des prix.

À titre de comparatif avec les autres municipalités du Québec, malgré la hausse des prix observés, nous pouvons conclure que, cette année, nous avons obtenu un prix moyen inférieur pour le sel de déglacage des chaussées. Le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 102,89 \$/tonne métrique (excluant les taxes), il est inférieur d'environ de 0,57% du prix moyen des autres municipalités du Québec (UMQ), 103,48 \$/ tonne métrique (excluant les taxes).

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes reconstituées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les Villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité

des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier devra être soumis pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats. Cette étude est requise étant donné qu'un contrat est supérieur à dix (10) millions de dollars, également que deux (2) contrats sont supérieurs à deux millions de dollars et que ceux-ci sont accordés à deux (2) adjudicataires soit les firmes Cargill sel, Sécurité Routière (7 784 973,48 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$, incluant les taxes), qui en sont à leur troisième et sixième octroi de contrat consécutif.

Afin d'assurer à tous les participants un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet aux participants d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier- Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Société de Transport de Montréal - Lasalle - Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray- Saint-Michel-Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield Ville de Mont-Royal
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le sel régulier s'élevant à 24 402 335,22 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le sel traité, s'élevant à 1 373 520,09 \$, incluant les taxes, pour la période hivernale 2019-2020 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, du Jardin botanique de Montréal, de quinze (15)

villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 14,54 %. Cette majoration représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques [P81], tels que publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2019, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2019. Également, l'estimation prend en compte la pénurie du produit qui affecte les prix fortement à la hausse. La portion relative aux coûts de transport a été indexée de 2,50 % en tenant compte de l'Indice des prix à la consommation mensuel (IPC), publié en mars 2019. L'estimation de l'appel d'offres a tenu compte de la situation particulière du marché.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de la nouvelle Politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cette optique et pour faire suite à la demande du Service de la concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées depuis l'hiver 2016-2017. Afin d'appuyer cette décision, une étude sur les fondants et abrasifs a été faite par le Service de la concertation des arrondissements pour évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Cette étude finalisée en juin 2017 n'a pas permis de démontrer de différences justifiant de modifier le type de produit pouvant être utilisé par la Ville (sel régulier et sel prétraité). Par conséquent, la Ville ne prévoit pas de modification majeure pour le type de sel de déglacage utilisé.

Nos fournisseurs travaillent également depuis plusieurs années, afin d'améliorer leur empreinte écologique. Depuis 2013, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé une réduction de 17 % de sa consommation d'énergie, une réduction de 22 % de sa consommation d'eau et vise une réduction de 50 % de ses déchets d'ici 2020.

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé en 2018 un plan d'évaluation de ses fournisseurs sur des questions environnementales. Enfin, un plan de réduction pour les émissions de CO₂ a été mis en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture de stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.

CE 28 août 2019

CPEC 4 septembre 2019

CE 11 septembre 2019

CM 16 septembre 2019

CG 19 septembre 2019
Début du contrat 20 septembre 2019
Fin du contrat 30 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-30

Pierre GATINEAU
c/d Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-08-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-08-14

SEL RÉGULIER (GROUPE A)

RÉPARTITION DES CONTRATS		Compass			Windsor			Cargill		
Quantité	REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total
CAPACITÉ MAXIMALE EN TONNE MÉTRIQUE		100 000			30 000			70 000		
8 640	AHUNTSIC- CARTIERVILLE							8 640	95,47 \$	824 860,80 \$
4 128	ANJOU	4 128	102,20 \$	421 881,60 \$						
11 520	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	11 520	102,80 \$	1 184 256,00 \$						
6 240	LACHINE	6 240	102,35 \$	638 664,00 \$						
5 760	LASALLE							5 760	96,68 \$	556 876,80 \$
8 640	LE PLATEAU MONT ROYAL				8 640	116,02 \$	1 002 412,80 \$			
5 760	LE SUD OUEST	5 760	102,80 \$	592 128,00 \$						
2 400	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 400	105,35 \$	252 840,00 \$						
9 600	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE				9 600	116,02 \$	1 113 792,00 \$			
4 800	MONTREAL NORD	4 800	102,50 \$	492 000,00 \$						
3 360	OUTREMONT	3 360	103,55 \$	347 928,00 \$						
5 760	PIERREFONDS ROXBORO	5 760	105,20 \$	605 952,00 \$						
11 520	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES				11 520	116,34 \$	1 340 236,80 \$			
8 832	ROSEMONT LA PETITE PATRIE							8 832	96,68 \$	853 877,76 \$
14 400	SAINT LAURENT	14 400	103,70 \$	1 493 280,00 \$						
6 720	SAINT LEONARD							6 720	96,68 \$	649 689,60 \$
5 280	VERDUN	5 280	102,65 \$	541 992,00 \$						
23 040	VILLE MARIE							23 040	98,28 \$	2 264 371,20 \$
10 560	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION							10 560	96,68 \$	1 020 940,80 \$
418	VILLAGE DE SENNEVILLE	418	103,70 \$	43 346,60 \$						
754	VILLE DE BAIE D'URFE							754	98,66 \$	74 389,64 \$
6 720	VILLE DE CÔTE ST LUC	6 720	102,35 \$	687 792,00 \$						
4 560	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 560	104,15 \$	474 924,00 \$						
4 080	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4 080	102,50 \$	418 200,00 \$						
1 200	VILLE DE HAMPSTEAD	1 200	102,65 \$	123 180,00 \$						
2 688	VILLE DE KIRKLAND	2 688	104,45 \$	280 761,60 \$						
2 304	VILLE DE MONTREAL EST							2 304	96,68 \$	222 750,72 \$
1 152	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 038	102,20 \$	106 083,60 \$						
4 800	VILLE DE MONT ROYAL	4 800	103,55 \$	497 040,00 \$						
1 248	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 248	105,50 \$	131 664,00 \$						
9 600	VILLE DE WESTMOUNT	9 600	102,50 \$	984 000,00 \$						
144	JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL							144	98,89 \$	14 240,16 \$
3 168	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL							3 168	91,23 \$	289 016,64 \$
TOTAL		100 000		10 317 913,40 \$	29 760		3 456 441,60 \$	69 922		6 771 014,12 \$

SEL TRAITÉ (GROUPE B)

RÉPARTITION DES CONTRATS		Compass			Cargill		
Quantité	REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total
CAPACITÉ MAXIMALE EN TONNE MÉTRIQUE		10 000			10 000		
1 500	VILLE DE BEAUNSFILED		- \$		1 500	115,40 \$	173 100,00 \$
8 000	VILLE DE POINTE CLAIRE		- \$		8 000	115,46 \$	923 680,00 \$
500	VILLE DE MONT-ROYAL		- \$		500	113,08 \$	56 540,00 \$
TOTAL					10 000		1 153 320,00 \$

**Prix unitaire à la tonne métrique payé pour le sel de déglacage
par chacun des participants au regroupement de Montréal**

Appel d'offres 19-17656

Saison 2019-2020

SEL ORDINAIRE (groupe A)			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (sans tx)
# Participant	Participants	Quantité	Cargill sel, Sécurité Routière
1	AHUNTSIC- CARTIERVILLE	8 640	95,47 \$
2	VILLE MARIE	23 040	98,28 \$
3	VILLE DE BAIE D'URFE	754	98,66 \$
4	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL	3 168	91,23 \$
5	LASALLE	5 760	96,68 \$
6	ROSEMONT LA PETITE PATRIE	8 832	96,68 \$
7	SAINT LEONARD	6 720	96,68 \$
8	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	10 560	96,68 \$
9	VILLE DE MONTREAL EST	2 304	96,68 \$
10	JARDIN BOTANIQUE DE MONTREAL	144	98,89 \$
# Participant	Participants	Quantité	Compass Minerals Canada
1	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	11 520	102,80 \$
2	LACHINE	6 240	102,35 \$
3	OUTREMONT	3 360	103,55 \$
4	VERDUN	5 280	102,65 \$
5	VILLE DE MONT ROYAL	4 800	103,55 \$
6	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4 080	102,50 \$
7	ANJOU	4 128	102,20 \$
8	LE SUD OUEST	5 760	102,80 \$
9	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 400	105,35 \$
10	MONTREAL NORD	4 800	102,50 \$
11	PIERREFONDS ROXBORO	5 760	105,20 \$
12	SAINT LAURENT	14 400	103,70 \$
13	VILLAGE DE SENNEVILLE	418	103,70 \$
14	VILLE DE CÔTE ST LUC	6 720	102,35 \$
15	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 560	104,15 \$
16	VILLE DE HAMPSTEAD	1 200	102,65 \$
17	VILLE DE KIRKLAND	2 688	104,45 \$
18	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 152	102,20 \$
19	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 248	105,50 \$
20	VILLE DE WESTMOUNT	9 600	102,50 \$
# Participant	Participants	Quantité	K + S sel windsor
1	LE PLATEAU MONT ROYAL	8 640	116,02 \$
2	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	9 600	116,02 \$
3	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	11 520	116,34 \$
SEL TRAITÉ (groupe B)			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (sans tx)
# Participant	Participants	Quantité	Cargill sel, Sécurité Routière
1	VILLE DE BEACONSFIELD	1500	110,74 \$
2	VILLE DE POINTE CLAIRE	8000	112,44 \$
3	VILLE DE MONT-ROYAL	500	110,74 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17656

Numéro de référence : 1269442

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2019-2020

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Apritech 40 rue de Paris 92100 - BOULOGNE BILLANCOURT, , 92100	Monsieur Grégoire GOUPIL Téléphone : 332 472-52700 Télécopieur :	Commande : (1609361) 2019-06-19 7 h 18 Transmission : 2019-06-19 7 h 18	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-06-19 7 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cargill sel, Sécurité Routière 300 du St-Sacrement suite 225 Montréal, QC, H2Y 1X4	Monsieur Bertrand Tiap-Chong Téléphone : 514 840-8271 Télécopieur : 514 849-7025	Commande : (1598036) 2019-05-23 9 h 26 Transmission : 2019-05-23 9 h 26	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 10 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	Commande : (1597849) 2019-05-22 19 h 27 Transmission : 2019-05-22 19 h 27	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ficar Capital Ltée 351 des camélias Saint-Eustache, QC, J7P5P5	Monsieur Frédéric Hamel Téléphone : 514 567-8555 Télécopieur :	Commande : (1601150) 2019-05-29 14 h 11 Transmission : 2019-05-29 14 h 11	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 14 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Future International Diversifié Inc. 926 Jacques Paschini Bois-des-Filion, QC, J6Z 4W4	Madame Josée Lacoste Téléphone : 450 621-4230 Télécopieur : 450 621-0503	Commande : (1602616) 2019-06-03 9 h 52 Transmission : 2019-06-03 9 h 52	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-06-03 9 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700 Pointe-Claire, QC, H9R5M9	Monsieur Andres Pizarro-Contreras Téléphone : 514 630-0900 Télécopieur : 514 694-2451	Commande : (1598173) 2019-05-23 11 h 06 Transmission : 2019-05-23 11 h 06	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sel Warwick Inc. 807 boul. Pierre Roux Est Victoriaville, QC, G6T1T7 http://www.selwarwick.com	Monsieur Steeve Courtois Téléphone : 819 758-5229 Télécopieur : 819 758-5220	Commande : (1603143) 2019-06-04 7 h 29 Transmission : 2019-06-04 7 h 29	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-06-04 7 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Union des municipalités du Québec.
2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210
Montréal, QC, H3A2A5
<http://www.umq.qc.ca>

[Monsieur Gilbert Ouellet](#)
Téléphone : 514 282-7700
Télécopieur : 514 282-8893

Commande : (1602113)
2019-05-31 10 h 45
Transmission :
2019-05-31 10 h 45

3135169 - 19-17656_ADD1
2019-05-31 10 h 45 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1197360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes



Rapport - mandat SMCE197360004.pdf

Dossier # :1197360004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197360004**

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197360004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, dont :*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième et sixième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Cargill sel, Sécurité Routière (7 784 973,48 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$, incluant les taxes).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié la présentation du Service qui leur a permis de bien comprendre la particularité du marché du sel, représenté par trois grandes firmes et pour lequel le Québec compte trois clients majeurs (MTQ, UMQ et l'Agglomération de Montréal). De plus, les explications fournies par le Service ont permis aux membres de comprendre les raisons pour lesquelles ce marché est haussier et d'obtenir plusieurs précisions techniques fort intéressantes relativement au produit concerné, un fondant et non un abrasif, ainsi qu'à la méthode de distribution du produit entre les différentes villes

liées et arrondissements participants. De plus, le Service a informé les membres de sa stratégie visant à mieux se positionner sur le marché lors des prochains appels d'offres.

Les membres ont rapidement pu conclure en la conformité du processus, et ce, sans pour autant taire leur préoccupation par rapport à l'empreinte carbone du transport du sel et aux conséquences environnementales des types de fondants et d'abrasifs utilisés par la Ville. Par conséquent, la Commission souhaitera certainement recommander à l'Administration de travailler à identifier des produits et des pratiques plus environnementales dans un avenir rapproché.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, dont :*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième et sixième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Cargill sel, Sécurité Routière (7 784 973,48 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$, incluant les taxes).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197360004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197711008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses;
2. d'approuver le projet de convention à cette fin, et selon les termes et conditions stipulés à la convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-19 10:37

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197711008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats.

Le SCA a conclu une entente de service avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige dans douze (12 arrondissements) de Montréal. Transvrac est un organisme sans but lucratif qui détient un permis de courtage en services de camionnage émis par le ministère des Transports. L'organisme est une association de camionneurs artisans œuvrant dans la région de Montréal et Laval.

Bien que certaines conditions de l'entente aient été révisées, le coût total de cette dernière est principalement basé sur les tarifs du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du Ministère des Transports du Québec. Dans ce contexte aucune estimation n'a été produite.

La négociation de cette année a été effectuée dans un contexte de pénurie de main d'oeuvre. Afin d'attirer et de retenir le plus grand nombre de camionneurs possibles, certains paramètres de l'entente ont été bonifiés, notamment :

- La Ville garantit maintenant aux camionneurs le meilleur tarif entre le paiement horaire ou le paiement au volume de neige transportée;
- Un minimum de 6 h est garanti par quart de travail;
- Les taux horaires pour lesquels la Ville bénéficiait d'une réduction de 2 % sont revenus à la normale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0431 - 15 avril 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04\$, majorant ainsi le montant total de l'entente de service pour le transport de neige avec Transvrac Montréal-Laval Inc. de 11 392 931,13\$ à 13 726 240,17\$ taxes incluses.

CM18 1372 - 19 novembre 2018 - Approuver une convention avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45\$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses).

CM17 0970 - 22 août 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2017-2018 dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour un montant maximal de 382 127 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin.

CM17 0965 - 22 août 2017 - Autoriser la prolongation pour une (1) année de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans l'arrondissement du Sud-Ouest (montant maximal de 748 247 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018) et autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$ taxes incluses pour la saison hivernale 2016-2017.

CM17 0963 - 22 août 2017 - Autoriser la prolongation, pour une (1) année, de la convention de services signée avec Transvrac pour le transport de la neige dans 9 arrondissements de Montréal (Montant estimé pour la prolongation 9 524 821 \$ taxes incluses).

CM17 0046 - 23 janvier 2017 - Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige pour la saison hivernale 2016-2017 dans un secteur de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour une somme maximale de 448 678 \$, toutes taxes incluses et approuver le projet de convention à cette fin. Jusqu'à ce que l'entente ainsi que la dépense totale qui y sont associées soient dûment approuvées par le conseil municipal, que le comité exécutif autorise une dépense maximale de 100 000,00\$, incluant les taxes moins les «ristournes» dans le cadre de cette entente.

CM16 1073 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige 2016-2017 dans 9 arrondissements de Montréal pour une somme maximale de 8 905 864 \$, toutes taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une entente pour le transport de neige dans les arrondissements suivants:

- Anjou ;
- Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;
- Lachine ;
- LaSalle ;
- Le Sud-Ouest ;
- L'Île-Bizard - Ste-Geneviève ;
- Montréal-Nord ;
- Pierrefonds-Roxboro ;
- St-Laurent ;
- St-Léonard ;
- Verdun ;
- Ville-Marie.

Le transport de neige est requis dans les secteurs où les opérations de déneigement sont réalisées en régie.

Les ententes débuteront le 15 novembre 2019 et se terminent le 15 avril 2020.

Afin d'attirer un maximum de camionneurs, il a été convenu de payer les camionneurs au meilleur des deux tarifs : horaire ou au volume de neige transportée. Cette méthode prévalait déjà dans certains secteurs l'an dernier.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne possède pas les camions nécessaires au transport de la neige. Elle doit donc recourir, pour certains secteurs de déneigement, aux services d'entreprises privées par le biais de contrats publics de transport de neige. Le marché n'a cependant pas la capacité de répondre à tous les besoins de la Ville en matière de transport de neige à un juste prix.

Le marché du camionnage est composé de plusieurs camionneurs indépendants qui, pris individuellement, ne répondent pas à des appels d'offres de transport lancés par la Ville. Ces camionneurs se regroupent donc auprès d'un courtier en camionnage. Transvrac Montréal-Laval inc. détient le permis de courtage pour la région de Montréal. En vertu de l'article 573.3 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture des services de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage.

Transvrac Montréal-Laval inc. ne requiert pas d'être inscrit à l'Autorité des marchés publics (AMP), car elle agit à titre d'intermédiaire entre la Ville et les camionneurs en vrac. Ainsi, en vertu de la convention, aucun frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville à Transvrac Montréal-Laval inc. Les sommes maximales indiquées aux ententes couvrent uniquement les services des camionneurs en vrac.

Valeur de la prolongation:

Une année supplémentaire en option est prévue à l'entente. La décision de prolonger ou non se prend dans les mois précédant la fin de l'entente. Les valeurs de la prolongation, excluant les indexations sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Arrondissement	Valeur de la prolongation (TTC)
ANJ	1 107 325,98 \$
CDN	1 344 233,63 \$
IBI	175 146,18 \$
LAC	918 114,90 \$
LAS	2 577 477,70 \$
S-O	931 207,65 \$
MTN	1 018 893,00 \$
PRF	415 049,18 \$
SLA	2 216 319,03 \$
SLE	712 473,53 \$
VER	1 246 600,29 \$
VMA	947 486,88 \$
Total	13 610 327,94 \$

TTC: toutes taxes comprises

Commission d'examen des contrats:

Ce dossier doit être soumis à la Commission d'examen des contrats pour deux raisons:

- la valeur de l'entente, incluant les variations de quantités et les contingences, est supérieure à dix (10) millions de dollars;
- la valeur de l'entente est supérieure à deux (2) millions de dollars et Transvrac en est, dans certains cas, à son quatrième octroi consécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux ententes sont les suivants. Ces coûts sont suffisants pour couvrir, en termes de précipitations, 75% des hivers.

Entente 1 an

Arrondissement	Montant total (TTC)
ANJ	1 107 325,98 \$
CDN	1 344 233,63 \$
IBI	175 146,18 \$
LAC	918 114,90 \$
LAS	2 577 477,70 \$
S-O	931 207,65 \$
MTN	1 018 893,00 \$
PRF	415 049,18 \$
SLA	2 216 319,03 \$
SLE	712 473,53 \$
VER	1 246 600,29 \$
VMA	947 486,88 \$
Total	13 610 327,94 \$

TTC: toutes taxes comprises

Le détail des calculs est en pièce jointe.

Les crédits prévus pour l'entente sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements. Par contre, si les conditions météorologiques entraînent des précipitations au-dessus de la moyenne, l'écart entre l'autorisation de dépenses du présent dossier décisionnel et les disponibilités budgétaires nécessiteront un budget supplémentaire provenant de la réserve neige ou des dépenses contingentes.

L'intervention financière présente l'ensemble des détails.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation des ententes permettra d'assurer le transport de la neige dans les secteurs de déneigement concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc DUSSAULT, Anjou
Benoît DESLOGES, Anjou
Sylvain TURNBLOM, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Christianne CYRENNE, LaSalle
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
Andrea SZABO, Pierrefonds-Roxboro
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Véronique NAULT, Saint-Laurent
François LAPALME, Saint-Laurent
Dominic POITRAS, Saint-Léonard
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Martin ROBERGE, Verdun
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Martin THIFFEAULT, Verdun
Marie-Josée M GIRARD, Lachine
Luc PERREAULT, Lachine
Cyril BAUDIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Dominic POITRAS, 14 août 2019

Cyril BAUDIN, 14 août 2019

Luc PERREAULT, 13 août 2019
Pierre P BOUTIN, 13 août 2019
Marc DUSSAULT, 13 août 2019
Martin ROBERGE, 13 août 2019
Christianne CYRENNE, 13 août 2019
Martin THIFFEAULT, 13 août 2019
Véronique NAULT, 13 août 2019
Alain DUFRESNE, 13 août 2019
Stéphane BEAUDOIN, 12 août 2019
Ruy Paulo FERREIRA, 12 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-07

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-08-16

Coût des ententes avec Transvrac - GDD 1197711008

Entente 1 an

Arrondissement	Montant total (TTC)	Valeur de la prolongation (TTC)
ANJ	1 107 325.98 \$	1 107 325.98 \$
CDN	1 344 233.63 \$	1 344 233.63 \$
IBI	175 146.18 \$	175 146.18 \$
LAC	918 114.90 \$	918 114.90 \$
LAS	2 577 477.70 \$	2 577 477.70 \$
S-O	931 207.65 \$	931 207.65 \$
MTN	1 018 893.00 \$	1 018 893.00 \$
PRF	415 049.18 \$	415 049.18 \$
SLA	2 216 319.03 \$	2 216 319.03 \$
SLE	712 473.53 \$	712 473.53 \$
VER	1 246 600.29 \$	1 246 600.29 \$
VMA	947 486.88 \$	947 486.88 \$
Total	13 610 327.94 \$	13 610 327.94 \$

TTC: toutes taxes comprises

Dossier # : 1197711008

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal -Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Notre visa ne porte uniquement que sur la convention et l'annexe 1, à l'exclusion des annexes 2 à 15 qui sont de nature opérationnelle.

Conformément à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville peut conclure de gré à gré un contrat pour la fourniture de services de camionnage en vrac avec un titulaire de permis de courtage.

FICHIERS JOINTS



[2019-08-07 Convention visée 19-001403.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-08

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, droit contractuel
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel



CONVENTION DE SERVICES POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET :

TRANSVRAC MONTREAL-LAVAL INC., personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies*, partie 3, ayant sa principale place d'affaires au 2225, boul. Industriel, Laval, H7S 1P8, agissant et représentée par Richard Forest, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 141301674

N° d'inscription T.V.Q.: 1018934945

Ci-après appelée le « **Contractant** »

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce Règlement au Contractant;

ATTENDU QUE le Contractant détient un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports, RLRQ. c. T-12;

ATTENDU QUE le Contractant offre des services de courtage pour le transport de la neige;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : Les termes de référence pour les services de transport de neige. L'Annexe 1 est intégrée à la présente convention et est réputée en faire partie intégrante;

« **Annexes 2 à 13** » : Les particularités de transport des arrondissements visés par la présente convention. Les Annexes 2 à 13 sont intégrées à la présente convention et sont réputées en faire partie intégrante;

« **Annexe 14** » : Les adresses des LEN;

« **Annexe 15** » : Tarifs horaires selon la capacité du camion;

« **Responsable** » : Le Directeur des Travaux publics (Service de la Concertation des Arrondissements), ou son représentant dûment autorisé;

ARTICLE 2 OBJET

La Ville retient les services du Contractant pour agir à titre d'intermédiaire et s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 à 15 jointes aux présentes, à faire effectuer par les camionneurs en vrac le transport de neige dans certains secteurs des arrondissements suivants :

- Anjou;
- Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- Lachine;
- LaSalle;
- Le Sud-Ouest;
- L'Île-Bizard – Ste-Geneviève;
- Montréal-Nord;
- Pierrefonds-Roxboro;
- Saint-Laurent;
- St-Léonard;
- Verdun;
- Ville-Marie.

La Ville n'a aucun lien ni obligation envers les camionneurs en vrac. Le Contractant est le seul et unique responsable envers la Ville des services effectués par les camionneurs en vrac.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 à 15 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.2 Le texte de l'Annexe 2 à 13 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

3.3 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 14 et 15 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 DURÉE

La présente convention entre en vigueur à partir de la date d'autorisation de l'octroi et prend fin le 15 avril 2020.

Sur avis écrit de la Ville donné au Contractant au moins (15) jours calendrier avant la date présumée de fin de la convention et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, la présente convention pourra être prolongée d'une année, pour un maximum d'une (1) prolongation.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;
- 5.2 remettre au Contractant tous les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux annexes;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels les déplacements, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention par les camionneurs en vrac et précisant le taux unitaire et le montant des taxes applicables aux services des camionneurs en vrac, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 le Contractant doit communiquer le contenu de la convention aux camionneurs en vrac concernés et faire respecter par ces derniers toutes les dispositions de la convention qui les concernent;
- 6.10 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, du respect des échéanciers et de la performance des activités.

ARTICLE 7 PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;
- 7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant ou des ses camionneurs en vrac qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention et des annexes;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 HONORAIRES DES CAMIONNEURS EN VRAC

- 8.1 La Ville s'engage à verser au Contractant un montant maximal de treize millions six cent dix mille trois cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-quatorze cent 13 610 327,94\$, couvrant tous les honoraires, toutes les taxes applicables, aux services effectués par les camionneurs en vrac. Cette somme est payable conformément à ce qui est prévu à l'Annexe 1. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires des camionneurs en vrac si les factures ne comportent pas toutes

les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.2 Aucun paiement d'honoraires versé par la Ville ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par les camionneurs en vrac sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.3 Aucuns frais, majoration, sommes ou honoraires ne sont payables par la Ville au Contractant en vertu de la présente convention. Par conséquent, le Contractant soumettra des factures couvrant uniquement les services des camionneurs en vrac.

ARTICLE 9 LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 RÉSILIATION

- 10.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 10.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 11 DÉFAUTS

- 11.1 Il y a défaut :
- 11.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention, et ce, sans limiter la portée générale de ce qui précède, mais plus particulièrement :
- a fait une fausse déclaration en relation avec la convention;
 - refuse de permettre l'inspection des camions ou néglige de donner une preuve suffisante sur l'état de fonctionnement des camions;
 - n'a pas démontré au Responsable qu'il dispose des camions requis ou en bon état de fonctionnement pour la réalisation de la convention;

- n'a pas fourni au Responsable, à la date prévue, la garantie;
 - contrevient ou les camionneurs en vrac contreviennent régulièrement aux lois, ordonnances ou règlements ou aux ordres du Responsable et ne corrige pas les défauts dans les délais impartis.
- 11.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 11.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 11.1.4 Si le Contractant n'a plus de permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports, RLRQ. C. T-12;
- 11.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 11.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 11.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 11.1.2, 11.1.3 et 11.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 11.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 11.2 et 11.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 11.2 ou 11.3.

ARTICLE 12 ASSURANCE

- 12.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou événement et dans laquelle la Ville est désignée co-assurée. De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera

applicable à la Ville.

- 12.2 Le Contractant doit remettre, à la signature de la présente convention, un certificat d'assurances conforme aux exigences de l'article 11.1 et remettre, chaque année, au Responsable, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 13 DÉPÔT DE GARANTIE

- 13.1 Dès la signature de la convention, le Contractant doit remettre au Responsable une garantie de 120 000 \$ par chèque visé de date récente, fait à l'ordre de la Ville de Montréal, tiré sur une banque à charte ou caisse populaire faisant affaires dans la province de Québec.
- 13.2 Une lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle, payable à vue à la première demande et émise à l'ordre de la Ville de Montréal, est également acceptée. La lettre ne doit porter aucune échéance venant à terme avant celle du contrat et doit mentionner le nom du Contractant.
- 13.3 Le chèque visé ou la lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle constitue le fonds de garantie de l'exécution de la convention. Si le dépôt est fait sous forme de chèque, il sera remboursable, sans intérêt, à la fin de la présente convention, incluant la période de renouvellement le cas échéant.

ARTICLE 14 INDEMNISATION

- 14.1 Le Contractant assume tous les risques et responsabilités inhérents à l'exécution de ses obligations prévues aux présentes, ainsi que des obligations de ses employés, camionneurs en vrac, et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que la Ville ou des tiers ne subissent de dommages. À cette fin, le Contractant s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à garantir et mettre à couvert contre toute réclamation, demande, poursuite, action ou responsabilité de tout ordre pour tous dommages, pertes, frais et dépenses, engagés par la Ville et résultant de :
- 14.1.1 quelque dommage personnel ou matériel, préjudice corporel ou décès attribuable à des actes, à des omissions ou à la faute du Contractant, de ses employés ou des camionneurs en vrac dans le cadre de la présente convention;
- 14.1.2 tout manquement par le Contractant à tout engagement, déclaration, garantie ou modalité de cette convention.
- 14.2 Le Contractant s'engage à fournir au Responsable:
- dès sa réception par le Contractant : copie de toutes réclamations qu'il reçoit en

vertu de la présente convention;

dès son émission par l'assureur: copie de la réponse écrite jointe aux réclamations mentionnées au paragraphe ci-haut mentionné.

ARTICLE 15 CONDITIONS GÉNÉRALES

15.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

15.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours;

15.4 Représentations du Contractant

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

15.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.7 Ayants droit liés

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés

qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

15.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Aux fins des présentes, chaque partie élit à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie. Pour le cas où le Contractant changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

15.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 2019

TRANSVRAC MONTREAL-LAVAL INC.

Par: _____
Richard Forest

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal le ^e jour de 2019
(CM19)

Annexe 1

Termes de référence

1. Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Arrondissements visés: les arrondissements visés par la présente convention sont Anjou, Côte-es-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard – Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie, Verdun.

Bon de travail : document officiel émis par la Ville et remis au camionneur attestant des exceptions aux heures travaillées.

Camionneur en vrac : Un exploitant de véhicule lourd, abonné à des services de courtage, et dont le camion est mis à la disposition de la Ville par le Contractant.

Centroïde : Lieu défini par l'intersection de deux rues et situé généralement dans le centre géométrique d'un lot.

Chargement de la neige : Action d'enlever la neige de la rue, de déglacer les cours d'eau, de charger la neige dans des camions en vue de son transport vers un lieu d'élimination de la neige.

Capacité volumétrique exigée: la capacité volumétrique minimale que doit fournir le Contractant pour le lot adjugé.

Directeur : Le Directeur des Travaux publics ou son représentant dûment autorisé.

Lieu d'élimination de la neige (LEN) : Site où sont transportées les neiges usées. On retrouve des sites de surface, des carrières et des chutes à l'égout.

Lot : Aux fins d'exécution des services de transport de la neige, les arrondissements visés par l'entente sont divisés en un certain nombre de lots définis.

Neige : Toute précipitation solide ou toute accumulation solide, incluant le verglas et la glace, issue d'une ou plusieurs précipitations de tout genre;

Recueil : La plus récente version du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du ministère des Transports.

Rue : Une rue est composée de la chaussée et de ses trottoirs, le cas échéant.

Saison hivernale : Une saison hivernale commence le 15 novembre et se termine le 15 avril de l'année suivante.

Soufflage : Action d'enlever la neige de la rue en la soufflant sur les terrains adjacents à la voie publique, du même côté de rue.

Transport de la neige : Départ d'un lieu de chargement avec un voyage de neige dans la benne du camion, arrivée au lieu d'élimination de la neige, déchargement et retour à un lieu de chargement.

Zone tarifaire : un lot découpé en zones servant à déterminer les tarifs de transport.

2. Instructions et renseignements

2.1. Instructions

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac se conforment à toutes les instructions du Directeur qui leur seront transmises par le Contractant. La Ville n'a aucun lien ni obligation envers les camionneurs en vrac.

Le Contractant doit se conformer aux instructions du Directeur en tout ce qui a trait à l'exécution de la convention.

Le Directeur décide de toute question relative aux clauses du présent cahier des charges et de leur application. Sa décision est finale et sans appel et le Contractant doit s'y conformer.

2.2.Renseignements

Le Contractant doit collaborer avec le Directeur et lui fournir tout renseignement verbal ou écrit et lui transmettre tout document qui peut être demandé pour assurer un contrôle et une exécution efficaces de la convention.

3. Description des lots

La description et les limites des lots visés par la convention sont données aux Annexes 2 à 13. La longueur des chaussées mentionnées à la description de chacun des lots n'est donnée qu'à titre informatif. Elle représente le nombre approximatif de kilomètres linéaires où la neige est chargée dans des camions.

Le lot pourrait être modifié par l'ajout ou le retrait de rues, ceci n'affectant en rien le prix unitaire.

4. Représentants autorisés du Contractant

Le Contractant doit transmettre au Directeur par écrit, au plus tard le 15 novembre de chaque saison hivernale, les noms et numéros de téléphone de deux (2) représentants dont l'un ou l'autre peut être joint 24 heures sur 24, sept (7) jours sur sept (7), sans exception pendant la saison hivernale. Toute communication du Directeur concernant le déneigement est transmise à ce représentant.

Un de ces représentants doit aussi pouvoir être joint en permanence pendant la durée de la convention.

Si le Directeur ne peut rejoindre aucun des représentants du Contractant à un moment donné pendant la saison hivernale, le Directeur pourrait, sans préavis, intervenir dans l'exécution de sa convention pour suppléer au défaut du Contractant, et ce, aux frais de ce dernier.

Le Contractant avise le Directeur immédiatement par téléphone de tout changement de représentant et confirme ce changement par écrit dans les vingt-quatre (24) heures.

Le Directeur se réserve le droit de demander de changer les représentants.

5. Formule de prix

La tarification est basée sur le Recueil en vigueur pour le secteur de l'île de Montréal. En fonction du lot ou de la zone tarifaire selon l'arrondissement visé.

La tarification peut être de-deux types :

- 5 a) Taux horaire en fonction de la capacité de la benne du camion, tel que décrit à l'Annexe 15 *Tarifs selon la capacité du camion* de cette convention ou;
- 5 b)-Taux au mètre cube par kilomètre parcouru entre le centroïde d'un lot ou d'une zone tarifaire et le lieu d'élimination de la neige.

Les taux ci-dessus ne sont pas ajustés en fonction du pourcentage d'ajustement prévu par le Recueil, entre autres pour le carburant.

5.1. Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs

Pour bénéficier du paiement au meilleur des deux tarifs, les montants utilisés pour fins de comparaison sont les suivants :

- Pour le calcul du paiement à l'heure, les modalités prévues à l'article 5.2 *Modalités du paiement au taux horaire* s'appliquent;
- Pour le calcul du paiement au mètre cube par kilomètre parcouru, les modalités prévues à l'article 6.4 *Modalités du paiement au mètre cube par kilomètre parcouru* s'appliquent;

Le paiement au meilleur des deux tarifs est établi pour chacun des camionneurs en vrac suivant la fin de chacune des opérations de chargement de la neige.

La Ville transmettra les renseignements sur les paiements dans les 30 jours suivant un chargement.

5.2. Modalités du paiement au taux horaire

Pour fins de paiement au taux horaire (5a), les modalités sont les suivantes. Toutes les heures sont arrondies aux 15 minutes supérieures.

- Heure de début :
 - Cette heure est fixée aux Annexes dédiées à chacun des arrondissements visés. La Ville prend en note les camions présents à cette heure.
 - Si un camionneur arrive après cette heure, l'heure de début correspond à l'heure de son premier chargement;
 - Aucune compensation n'est octroyée à un camionneur en vrac qui se présente avant l'heure demandée.
- Heure de fin :
 - Cette heure est celle du dernier passage du camion à la guérite du LEN.
- Pause repas :
 - Une période de 60 minutes par période de repas et par camionneur est déduite des heures travaillées par les camionneurs;
- Arrêt du service de camionnage : en cas de bris, d'accident, d'absence ou de tout élément interrompant le service de transport pendant une période donnée, le Contractant doit s'assurer que le camionneur en vrac en informe le Directeur. Le temps correspondant à la plage horaire d'absence ne sera pas comptabilisé dans les heures de transports en vue du paiement.
- Situations exceptionnelles :

Quatre situations exceptionnelles peuvent se produire :

- Heure de début exceptionnelle : À la demande du Directeur, l'heure de début peut être modifiée pour tous les camions ou une partie d'entre eux. Le

Directeur en avise alors le Contractant. Cette heure est inscrite sur le bon de travail fourni par la Ville.

- Heure de fin exceptionnelle :
 - Si le Directeur exige au Contractant qu'un camionneur en vrac du retourne au lieu de chargement après son passage au LEN et que ce dernier n'effectue aucun autre transport de neige, l'heure de fin est celle à laquelle le Directeur met fin au quart de travail du camionneur en vrac. Cette heure est inscrite sur un bon de travail fourni par la Ville
 - Si le Directeur demande au Contractant de mettre fin prématurément aux opérations de transport du camionneur en vrac lors d'un quart de travail, un bon de travail fourni par la Ville est rédigé donnant droit à six (6) heures garanties.
- Heure de repas exceptionnelle : Si le Directeur exige qu'un camionneur en vrac retourne au lieu de chargement à l'intérieur de la période de repas de 60 minutes, cette heure est inscrite sur un bon de travail fourni par la Ville.

Pour chacune de ces exceptions, le Directeur complète un bon de travail en inscrivant la date, l'arrondissement, le numéro de camion, la nature de l'exception et les heures concernées par l'exception. Le Directeur inscrit son nom en lettre moulée et appose sa signature. Une copie est remise directement au camionneur et une autre est envoyée par la Ville à Transvrac.

Pour fins de paiement, seuls les bons produits et émis par la Ville seront considérés. Le paiement sera basé uniquement sur la copie originale du bon.

5.3. Taux horaire des camions dont le volume est supérieur à 55 mètres cubes

Pour l'hiver 2019-2020, le tarif pour les camions dont le volume de la benne est supérieur à 55 mètres cubes est segmenté en cinq (5) catégories.

Le détail est présenté à l'Annexe 15 *Tarifs horaires selon la capacité du camion* de la présente convention.

5.4. Modalités du paiement au mètre cube par kilomètre parcouru

Pour les lots ou les zones tarifaires où le taux au mètre cube (5b) par kilomètre parcouru est utilisé, les distances sont précisées à l'Annexe de l'arrondissement visé. Ces distances, entre le centroïde d'un lot ou d'une zone tarifaire et chacun des LEN où la neige peut potentiellement être transportée, représentent la moyenne de la distance aller et de la distance retour, suivant le chemin le plus court obtenu automatiquement par Google Maps entre le centroïde du lot ou d'une zone tarifaire et les LEN attitrés.

5.5. Exigence pour bénéficier du paiement au meilleur des deux tarifs

Pour bénéficier du paiement au meilleur des deux tarifs prévu à l'article 5.1 un camion doit avoir fait un nombre de voyages qui ne sera pas considéré comme anormal :

Pour un quart et un lot ou zone tarifaire donnés, un nombre de voyages anormalement bas est défini comme deux voyages de moins que la moyenne de la majorité des camions. Par exemple : la moyenne de la majorité des camions pour un quart donné est de 10 voyages dans un lot ou zone tarifaire. Un camion ayant fait 7 voyages est considéré comme anormalement bas. Il sera

donc payé au mètre cube (6b) pour ce quart de travail et ce quart de travail sera exclu du calcul pour le paiement au meilleur des deux.

6. Facturation

6.1. Adresse de facturation

Le Contractant doit envoyer les factures et les notes de crédit originales à scacontrat@ville.montreal.qc.ca.

Le Directeur se chargera de remettre toutes ces factures et ces notes de crédit originales au Services des Finances à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Services des Finances
Direction de la comptabilité et du contrôle financier
Division de la vérification et du paiement des factures
C.P. 4500 succursale B
Montréal (Québec) H3B 4B5

6.2. Renseignements sur la facture

Les factures adressées à la Ville doivent contenir les informations suivantes :

- la dénomination sociale du Contractant;
- le numéro de la facture;
- la date de la facture qui doit correspondre à la date à laquelle elle est envoyée à la Ville;
- le numéro du bon de commande;
- le nom de la Ville;
- les quantités de chacun des services commandés;
- le numéro du lot ou zone tarifaire de déneigement;
- la période des services couverte par la facture;
- les numéros de TPS et TVQ.

Les factures doivent être accompagnées des bons de travail, le cas échéant.

6.3. Fréquence de la facturation

Pour chaque arrondissement visé, le Contractant doit produire une facture après chacun des chargements de neige.

La facture inclut le service de transport de la neige réellement effectué par les camionneurs en vrac, suivant le montant unitaire prévu et qui n'a pas déjà été payé.

6.4. Réclamations

Les réclamations de paiement doivent parvenir à la Ville au plus tard 45 jours après le dernier paiement régulier. Aucune demande de paiement additionnelle ne sera considérée après cette date.

6.5. Paiement complet

Les camionneurs en vrac ne doivent faire l'objet d'aucune réclamation ou demande d'indemnisation pour recevoir le paiement complet des honoraires qui lui sont dues en vertu de l'entente.

6.6. Vérification

Un paiement fait par la Ville ne constitue pas une renonciation à son droit de vérifier ultérieurement le bien-fondé de la facture acquittée par un tel paiement. Notamment, la Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des factures déjà acquittées, afin d'assurer la conformité des paiements réclamés et payés par rapport à l'entente.

7. Priorité donnée à certains camionneurs en vrac

Dans le choix des camionneurs en vrac disponibles à travailler pour un arrondissement donné, ceux ayant leur domicile permanent dans l'arrondissement doivent être, dans la mesure du possible, acceptés par le Contractant. Ceci ne change cependant rien à l'affectation et la répartition équitable du travail entre tous les camionneurs en vrac, peu importe leur domicile.

8. Responsabilité du Contractant

Le Contractant sera seul responsable des dommages ou accidents qui, de la part de ses agents, employés, ouvriers et camionneurs en vrac pourraient être causés aux personnes, aux objets ou aux propriétés de la Ville, d'une corporation, d'une compagnie ou de particuliers, durant l'exécution de la convention; la surveillance exercée par la Ville pour la bonne exécution des services ne dégagera aucunement le Contractant de sa responsabilité quant aux dommages et accidents.

9. Conditions d'exécution des services

9.1. Transport de neige en dehors de la saison hivernale

Si des opérations de transport de neige sont nécessaires avant le 15 novembre ou après le 15 avril, le Directeur peut requérir du Contractant que, suivant leur disponibilité, les camionneurs en vrac fournissent les services, et ce, conformément à la présente convention.

Les services fournis à la Ville avant le 15 novembre ou après le 15 avril seront rémunérés au prix unitaire de l'hiver en cours.

9.2. Après le 15 avril

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac continuent et complètent leur travail de transport de la neige si une accumulation de neige débute le ou avant le 15 avril et se poursuit après cette date.

Au cours de cette période supplémentaire, le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac poursuivent la réalisation des services en conformité avec les clauses de la présente convention.

9.3. Obstruction

Au-delà des modalités prévues à l'article 5 *Formule de prix*, aucune réclamation en compensation des frais suivants n'est recevable : temps d'attente sur les lieux de chargement de la neige, temps d'attente au LEN, inconvénients reliés à tout changement de LEN, retards ou autres inconvénients résultant de réparations faites aux appareils de la Ville ou loués par la Ville sur les lieux du chargement de la neige, par le changement de souffleuse, par le remorquage des véhicules, par les difficultés de transport pour aller ou revenir du LEN, de chargement ou de déchargement au LEN, de l'état de la chaussée à l'intérieur du LEN, de la circulation, d'aménagement des chaussées et des trottoirs, par le soufflage sur des surfaces à l'arrière des trottoirs ou de toute autre forme d'obstruction ou d'empêchement quelle qu'en soit la cause.

10. Soufflage de la neige sur les terrains

La Ville se réserve le droit de souffler la neige sur les surfaces à l'arrière des trottoirs dans certaines rues ou portions de rues faisant partie du lot, quelle que soit l'accumulation de neige sur lesdites rues. Ainsi pour ces rues ou portions de rue, aucun transport n'est effectué.

11. Normes opérationnelles pour le transport de la neige

Généralement, des opérations de chargement de la neige sont déclenchées lorsque l'accumulation de neige résultant d'une ou de plusieurs précipitations, crée un andain équivalant à une accumulation variant entre 10 et 15 cm. Malgré ce qui précède, le Directeur peut déclencher exceptionnellement une opération de chargement pour toute autre raison.

11.1. Début des opérations

Le Contractant est avisé du début des opérations, de la capacité volumétrique exigée et du lieu de rencontre au moins cinq (5) heures avant le début d'un quart donné. ~~à l'avance.~~ Les camionneurs en vrac doivent se présenter au lieu fixé par le Directeur et, à moins d'avis contraire donné par le Directeur, à l'heure indiquée aux Annexes dédiées à chacun des arrondissements.

11.2. Horaires des opérations de transport de la neige

Les horaires des opérations de transport sont précisés à l'Annexe dédiée à chacun des arrondissements.

Le début des opérations de transport peut se faire en tout temps au cours des dites périodes. La Ville peut aussi modifier ces quarts de travail.

Le travail pourrait aussi, exceptionnellement, se faire sur un seul quart de travail supérieur à douze (12) heures.

Le transport de neige peut s'effectuer le jour, la nuit, les fins de semaine et les jours de fête.

Le Directeur peut suspendre le chargement de la neige temporairement pour une période donnée ou y mettre fin de façon définitive, pour quelque raison que ce soit. Lorsque cela se produit, la Ville garantit un paiement minimal de six heures, tel que prévu à la clause 5.2 *Modalités du paiement au taux horaire*

Les heures de repas des camionneurs en vrac sont prises lors de l'arrêt de travail de l'équipe de chargement de la Ville.

11.3. Déroulement des opérations

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac commencent les opérations avec promptitude, les poursuivent avec diligence et travaillent de façon à ce que les opérations soient complétées selon les normes opérationnelles de la présente convention.

Le Contractant doit maintenir le volume exigé du début à la fin de la durée du chargement, à moins que la Ville n'en décide autrement.

Au cours des opérations de transport de la neige, le Contractant doit signaler sans délai au Directeur tout changement d'utilisation des camions, tel que décrit à l'article 16.2 *Suivi pendant les opérations*. En cas de bris de camion, le Contractant doit tenter de fournir un autre camion dans un délai de cinq (5) heures maximum afin de respecter en tout temps le volume demandé par le Directeur et il doit transmettre une nouvelle liste des camions.

11.4. Délais de réalisation

À titre informatif, le chargement de la neige est normalement réalisé sur l'ensemble du réseau dans le délai établi ci-dessous, en fonction des quantités de neige accumulées au sol :

- De 10 à 20 cm, le délai maximum est de 96 heures;
- De 21 à 25 cm, le délai maximum est de 108 heures;
- De 26 à 30 cm, le délai maximum est de 120 heures;
- Plus de 30 cm, le délai maximum est de 120 heures ou plus, selon le délai établi par le Directeur.

Ces délais peuvent être changés ou annulés dans le cas où une nouvelle précipitation surviendrait avant leur expiration. La Ville fixe alors les nouveaux délais de chargement de la neige.

La Ville peut prolonger le délai de chargement de la neige s'il décide de suspendre temporairement les opérations de chargement.

11.5. Lieu d'élimination de la neige attribué au lot

Le LEN attribué au lot de déneigement est indiqué aux Annexes dédiées à chacun des arrondissements. Les camionneurs en vrac doivent y transporter la neige directement, sous peine d'être pénalisés, suivant l'article 24 *Pénalités*.

Les camionneurs doivent se conformer aux directives du responsable du LEN, afin de convenir des entrées et des sorties, des horaires d'utilisation de ces entrées et sorties ainsi que du quai de déchargement sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*. Pour des raisons opérationnelles, la Ville se réserve le droit d'apporter des changements au niveau de l'assignation des entrées à utiliser. Aucun frais additionnel n'est payé pour ce changement.

La Ville se réserve le droit de modifier en tout temps le LEN attribué à un lot.

11.6. Déchargement de la neige

Seule la neige provenant des rues du lot donné peut être déchargée au LEN attribué à ce lot. Dans le même ordre d'idée, la neige provenant d'un lot donné ne peut être déposée à un autre LEN que celui attribué.

Le camionneur a la responsabilité de s'assurer que son camion soit rempli à sa pleine capacité selon le volume déterminé en début de saison. Si un camion n'est pas rempli selon sa pleine capacité, le camionneur doit en aviser l'agent à l'entrée du LEN. La Ville peut évaluer la portion de la capacité du camion qui est remplie et ne compiler, aux fins de paiement, que le volume correspondant à celle-ci. Il peut aussi refuser de compiler le voyage. L'évaluation se fait visuellement à l'aide de photos ou grâce au mesurage des camions remplis, tel que décrit à l'article Mesurage des camions. À défaut d'aviser l'agent à l'entrée du LEN, la pénalité prévue à l'article 25 *Pénalités* sera appliquée.

Lors du déchargement, les camionneurs en vrac doivent vider entièrement la benne du camion et, si nécessaire, prendre les mesures adéquates pour enlever les résidus de neige et de glace qui sont demeurés collés.

Aucun frais n'est exigé aux camionneurs en vrac pour le déversement de la neige transportée au LEN de la Ville et provenant du lot approprié.

11.7. Fin des opérations

La fin du travail de transport de neige est déterminée par la Ville.

11.8. Exceptions

Lors d'une précipitation mineure ou lorsque la neige est poussée en rafales par le vent, la Ville peut exécuter elle-même le chargement de cette neige et de la glace provenant du déglacage des rues.

En cours de saison hivernale, la Ville se réserve le droit de ne pas avoir recours aux camionneurs en vrac du Contractant pour le transport de la neige dans une partie du lot faisant l'objet de la présente convention. Les camionneurs en vrac sont rémunérés seulement pour les services réellement effectués en conformité à la présente entente.

12. Capacité volumétrique

12.1. Capacité volumétrique en période de chargement

Pour chaque opération de chargement de la neige, le Contractant doit être en mesure de mettre en tout temps à la disposition de la Ville la flotte de camions dont la capacité volumétrique est égale ou supérieure à la capacité volumétrique exigée (CVE) spécifiée à l'Annexe dédiée à chacun des lots, sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*. En fonction des quantités de neige à charger, la Ville peut demander ou permettre une capacité volumétrique inférieure à la CVE. Les Annexes indiquent aussi, à titre indicatif, différentes capacités volumétriques correspondant à diverses accumulations de neige.

Le Contractant doit atteindre la capacité volumétrique exigée en respectant les catégories de camions acceptées dans son lot et précisées à l'Annexe dédiée à chacun des lots. Ces catégories sont décrites à l'article 13 *Caractéristiques des camions*.

Pendant toute la durée de la convention, le Contractant doit avoir en tout temps l'usage du nombre et des types de camions requis, même pendant les réparations faites à ses camions.

12.2. Modification de la capacité volumétrique en cours de chargement

Au cours d'un chargement, il est possible, compte tenu des conditions, que la capacité volumétrique demandée par la Ville doive changer, à la hausse ou à la baisse, sans jamais dépasser la capacité volumétrique exigée du lot. La Ville avisera le Contractant le plus tôt possible et ce dernier devra maintenir ce nouveau volume jusqu'à la fin du chargement.

12.3. Demande supérieure à la capacité volumétrique exigée

Pour terminer les travaux dans les délais fixés et afin de ne pas retarder l'avancement des travaux, le Directeur se réserve le droit de mettre à l'œuvre des équipes de chargement additionnelles. Si le volume demandé est supérieur à la CVE indiquée à l'Annexe dédiée à chacun des lots, le Directeur fera d'abord appel au Contractant. Si le Contractant ne peut pas fournir les camions supplémentaires demandés, la Ville pourra opérer avec des camions lui appartenant ou loués par elle.

12.4. Besoins particuliers en cours de saison hivernale

À l'occasion, pour des besoins particuliers en déneigement, la Ville peut requérir du Contractant une capacité volumétrique réduite, décidée par la Ville.

La Ville avisera alors le Contractant au minimum cinq (5) heures avant le début des opérations.

13. Caractéristiques des camions

13.1. Camions acceptés

Pour le transport de neige, on entend par camion, l'un ou l'autre des appareils suivants :

- **Catégorie A** : un camion de six (6), dix (10) ou douze (12) roues, non articulé et muni d'une benne basculante;
- **Catégorie B1** : semi-remorque dont la benne basculante possède deux (2) ou trois (3) essieux;
- **Catégorie B2** : semi-remorque dont la benne basculante possède quatre (4) essieux ou plus;
- **Catégorie C** : camion de catégorie A, tel que décrit ci-dessus, auquel on attache une remorque à benne basculante.

Les Annexes dédiées à chacun des arrondissements indiquent les catégories de camion acceptées. Parmi les catégories de camions acceptées, le Contractant doit aussi adapter le choix de ses camions en fonction du lot de déneigement où il travaille.

À moins d'indication contraire par la Ville, le Contractant est tenu d'utiliser les catégories de camions ci-haut mentionnées, sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*.

Des panneaux latéraux doivent être posés sur la remorque ou la benne basculante. Peu importe le camion, le Contractant doit adapter le côté gauche (côté chauffeur) afin que ce dernier ait un minimum de 0,5 mètre de plus que le côté droit, sans toutefois l'excéder de plus de 0,8 mètre.

Un panneau avant, se rattachant aux panneaux des côtés gauche et droit, doit également être posé.



13.2. État des camions

Les bennes de camion doivent être propres et exemptes de résidus provenant du transport d'autres matières que la neige.

Les camions doivent être en bon état, exempts de rouille et opérationnels. En cours de l'entente, la Ville peut refuser tout camion qu'il juge non approprié à la réalisation des services, même s'il correspond aux spécifications mentionnées ci-dessus.

14. Enregistrement des camions

14.1. Enregistrement annuel

Tous les camions qui seront ou pourront être utilisés par le Contractant doivent être enregistrés dans les délais requis auprès de la Ville, sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*.

Aux fins de l'enregistrement, le Contractant doit fournir au Directeur, au plus tard le 15 octobre précédant chaque saison hivernale les documents suivants ou un équivalent jugé acceptable par le Directeur:

- Une liste complète de tous les camions, précisant le type de camion et le volume approximatif afin d'atteindre la CVE demandée;
- Pour chacun des camions présents sur la liste, une copie valide du certificat d'immatriculation émis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

L'acceptation des documents par la Ville ne constitue pas une reconnaissance du fait que les camions utilisés dans le cadre de l'exécution des services sont conformes aux termes de la présente convention ou sont, de l'avis de la Ville, satisfaisants en vertu de l'article 14 *Caractéristiques des camions*.

14.2. Ajout ou retrait d'un camion en cours de saison hivernale

Le Contractant qui, au cours de son entente, cesse d'utiliser un camion enregistré doit en aviser la Ville immédiatement par téléphone et transmettre dans les cinq (5) jours une confirmation par écrit.

De même, s'il ajoute un nouveau camion, il doit en aviser la Ville et enregistrer ce nouveau camion avant le début de son utilisation dans un lot. Il doit également le faire mesurer sans délai.

15. Identification et mesurage des camions

15.1. Identification des camions

Suivant l'enregistrement, la Ville remet une plaque pour l'identification de chacun des camions qui seront utilisés dans le cadre de sa convention. La plaque d'identification doit être apposée sur le panneau latéral gauche. Lorsque le camion est composé de plus d'une benne, une plaque doit être apposée sur chacune des bennes.

Cette plaque doit être apposée sur les camions en vue du mesurage des camions, tel que décrit à l'article 15.2 *Mesurage des camions*. Une fois qu'un camion est mesuré, la plaque d'identification qui lui a été attribuée ne peut être enlevée ni changée pour une autre, sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*.

À la demande de la Ville, les plaques d'identification doivent être retournées au plus tard le 15 mai de chaque année.

Le remplacement des plaques d'identification brisées ou perdues est aux frais du Contractant, tel que précisé à l'article 24 *Pénalités*.

15.2. Mesurage des camions

15.2.1 Mesurage pré-saison

Le mesurage est effectué par la Ville, à la date et au lieu fixé par cette dernière. Pour tout camion mesuré après cette date, les frais prévus à l'article 25 *Pénalités* s'appliqueront.

À cette occasion, les renseignements des camions et des remorques du Devis seront validés. Des photos de chaque camion sont alors prises.

Les panneaux latéraux sur toute la longueur de la benne et le panneau avant doivent être posés en vue du mesurage.

Une fois que le volume d'un camion a été établi par la Ville, le camionneur en vrac ne peut modifier la configuration d'une benne de camion sans autorisation. Pour tout changement de configuration de la benne après le mesurage en début de saison, les frais prévus à l'article *Pénalités* s'appliqueront.

15.2.2 Mesurage après le début de la saison

En cours de saison hivernale, si le Contractant prévoit l'utilisation d'un nouveau camion, il doit faire mesurer et enregistrer ce dernier sans délai. À défaut de se présenter à une séance de mesurage, la Ville se réserve le droit de déterminer le volume et de rémunérer ce dernier en conséquence.

15.2.3 Mesurage en opération

Pendant les opérations de chargement de la neige, la Ville peut procéder à des mesurages de camions vides et pleins de façon aléatoire. Aucuns frais ne seront payés au camionneur en vrac pour ces mesurages. Tout camion qui refuse de s'y soumettre sera pénalisé suivant l'article *Pénalités*.

15.3 Détermination du volume d'une benne de camion

Le volume de la benne est déterminé par un instrument de mesure optique avec une marge d'erreur de plus ou moins 2 %. Le volume final prendra en considération la forme réelle de la benne, la configuration des panneaux (latéraux et avant) et les déformations présentes sur les parois de la benne (creux, bosses, déviations, etc.). Le volume du camion déterminé de façon optique prévaut sur tout autre volume. Aucune compensation monétaire ne sera versée pour une différence de volume entre deux mesures.

La hauteur maximale des panneaux doit respectée la réglementation du Code de la sécurité routière, soit une hauteur de 4,15 mètres. Celle-ci sera limitée dans la détermination du volume.

Toutefois, la hauteur des panneaux doit considérer le poids maximal pouvant être transporté, et ce pour tout type de neige chargée.

Toute différence entre le côté droit et le côté gauche supérieure à 0,8 m sera limitée à 0,8 m dans la détermination du volume.

Lorsque la benne comprend un espace de chargement situé à l'avant au-dessus des toiles ou de la cabine du chauffeur, cet espace est exclu du volume de la benne du camion.

Dans le cas où un volume est contesté, l'ADJUDICATAIRE a la responsabilité de faire la preuve en démontrant par écrit que le volume fourni par le DONNEUR D'ORDRE ne correspond pas à la configuration réelle de la benne, et ce en considérant les mêmes paramètres que ci-hauts mentionnés.

Le camionneur en vrac accepte d'être payés selon les volumes des bennes déterminés par l'instrument de mesure optique.

16 Suivi des opérations

16.1 Avant le début des opérations

Avant le début du chargement de la neige, le Contractant doit transmettre à la Ville, sur un document fourni par ce dernier, la liste des camions qu'il entend utiliser pour ce chargement et correspondant minimalement à la capacité volumétrique exigée, sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*. Pour un quart de travail donné, un même camion ne peut être utilisé dans plus d'un lot à la fois.

Les camions choisis doivent faire partie des camions enregistrés en début de saison hivernale.

16.2 Suivi pendant les opérations

Si, pour quelque raison que ce soit, les camions utilisés en cours de chargement sont changés, le Contractant doit alors transmettre sans délai une nouvelle liste de camions.

17 Contrôle électronique du transport de la neige

Le contrôle des volumes de neige se fait grâce au système intelligent de transport de neige. Toutes les transactions de chargement et de déchargement de la neige sont gérées à l'aide d'équipements télémétriques installés dans la souffleuse, dans le camion de transport de neige et à la guérite du LEN.

17.1 Fonctionnement général du système intelligent de transport de neige

Lors du chargement de la neige, la pagette du camion interagit avec l'équipement électronique installé dans la souffleuse pour confirmer une transaction de chargement de la neige. Cette transaction est par la suite téléchargée dans le système informatique de la Ville lors du passage du camion à la guérite du LEN.

En cours d'entente, ce système pourrait être modifié.

17.2 Équipement requis dans les camions

Le Contractant doit s'assurer que chaque camionneur en vrac participant aux opérations de chargement de la neige possède sa propre pagette. Les pagettes sont fournies par la Ville au Contractant en début de la saison hivernale. Elles ne peuvent être interchangées entre les camions, sous peine d'être pénalisé suivant l'article 24 *Pénalités*.

Le Contractant est responsable des équipements prêtés et doit les remettre à la Ville en bon état à la fin de chaque saison hivernale, au plus tard le 30 avril de chaque année. Le remplacement des équipements prêtés est aux frais du Contractant, tel que précisé à l'article 24 *Pénalités*.

17.3 Vérifications préalables au chargement

Avant le début d'une opération de chargement, le Contractant doit s'assurer que chaque camionneur en vrac a la pagette correspondante à son camion et doit vérifier son bon fonctionnement.

En cas de problème, le Contractant doit immédiatement contacter la Ville et aller récupérer un équipement additionnel.

Un camion non muni d'une pagette fonctionnelle n'est pas autorisé à recevoir de la neige ni à accéder au LEN.

17.4 Procédures à suivre lors des opérations de chargement de la neige

Avant de charger la neige dans un camion, le chauffeur de la souffleuse envoie une autorisation électronique au camion.

Avant de recevoir la neige dans son camion, le camionneur en vrac doit attendre d'avoir reçu l'autorisation électronique de la souffleuse.

À son arrivée au LEN, le camion doit s'arrêter à la guérite le temps de transférer la transaction électronique du chargement de la neige de la pagette vers le système de la Ville. Lorsque la guérite a reçu la confirmation du transfert de la transaction, le camion peut procéder au déchargement de la neige.

Advenant un problème avec la pagette, l'ordinateur de la guérite ou le système intelligent de transport de neige, le camionneur en vrac pourrait recevoir lors de son passage à la guérite du LEN un billet de déversement en deux copies. Pour fins de paiement, une de ces copies devra être conservée par le Contractant comme preuve et envoyée à la Ville sur demande.

18 Lois, permis et autorisations

Le Contractant et ses camionneurs en vrac doivent se conformer aux lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil s'appliquant aux services qu'ils exécutent. Ils doivent de même se pourvoir, à leurs frais, de tous les permis et certificats exigibles. Par conséquent, le Contractant doit faire les vérifications qui s'imposent auprès des camionneurs en vrac.

Le Contractant doit s'inscrire à la liste des intermédiaires en services de transport de la Commission des transports du Québec. Il doit renouveler son inscription à cette liste de la Commission. À défaut d'une telle inscription ou d'un tel renouvellement, la présente convention est nulle de plein droit.

Le Contractant doit en tout temps utiliser les services des camionneurs en vrac et ce conformément aux lois, ordonnances, règlements, arrêtés en conseil et décrets en vigueur.

Si le Contractant ou un de ses camionneurs en vrac néglige de se conformer aux exigences du présent article, le Directeur peut retenir le paiement des honoraires qui lui est dû jusqu'à ce que le défaut soit remédié, s'il y a lieu.

Par ailleurs, toute infraction aux lois des véhicules moteurs ou à l'encontre des règlements de la Régie des transports du Québec, sera la responsabilité totale du Contractant.

18.1 Code de la sécurité routière

Les camions mis à la disposition de la Ville par le Contractant doivent respecter toutes les normes prescrites par le Code de la sécurité routière du Québec sous peine d'être immédiatement immobilisés, à la demande du Directeur.

Le Contractant doit s'assurer que tous les camionneurs en vrac respectent les lois et règlements de la circulation et en particulier les limites de vitesse ainsi que la signalisation routière. Le Contractant doit observer ou faire observer les obligations et les interdictions liées au réseau de camionnage sur le territoire de la Ville. Il doit notamment observer et faire observer tout règlement sur la circulation et le stationnement et tout règlement sur l'occupation du domaine public et leurs amendements.

18.2 Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds

Le Contractant et les camionneurs en vrac doivent se conformer aux prescriptions de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds et de ses règlements d'application.

Le Contractant doit mettre en place des moyens de contrôle pour s'assurer que les camionneurs en vrac se conforment aux prescriptions de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (Loi) et de ses règlements d'application.

Le Contractant doit vérifier l'inscription des camionneurs en vrac au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec (CTQ). Il doit vérifier que la cote de sécurité attribuée par celle-ci à ces propriétaires ou exploitants, porte en tout temps la mention «satisfaisant». À défaut d'une telle inscription ou d'une telle mention, le Contractant doit remplacer ces camionneurs en vrac par d'autres conformes à la loi et ayant une cote de sécurité portant la mention «satisfaisant». Le Contractant doit sans délai aviser par écrit le Directeur de ce remplacement.

18.3 Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds

Le Contractant doit obtenir un engagement du camionneur en vrac à respecter les dispositions du *Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds*.

18.4 Dispositifs de protection

Advenant une modification législative obligeant l'ajout sur les véhicules lourds d'un dispositif de protection additionnel (barre latérale, miroirs ou autre), le Contractant devra s'y conformer.

18.5 Bruit

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac prennent toutes les mesures nécessaires pour faire le moins de bruit possible durant l'exécution des services, et particulièrement durant le déchargement.

Tous les camions mis à la disposition de la Ville par le Contractant doivent être conformes aux lois et règlements relatifs au bruit, sous peine d'être immédiatement immobilisés par la Ville.

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac prennent toutes les mesures nécessaires pour minimiser le bruit généré par l'exécution de leurs services. Il est interdit, lors du déchargement de la neige, de faire claquer le panneau derrière la benne du camion pour provoquer la chute de la neige restée collées aux parois de la benne.

Les camionneurs en vrac doivent se conformer au *Règlement sur le bruit* du lot de déneigement concerné.

19 Conduite des camionneurs en vrac

19.1 Conduite répréhensible

Le Contractant et ses camionneurs sont tenus à une bonne conduite. Ils doivent faire preuve de civisme et adopter une attitude courtoise à l'égard des citoyens, des employés de la Ville et des usagers de la voie publique.

Une conduite est notamment jugée répréhensible lorsqu'un camionneur du Contractant, sur les lieux de travail, exerce des menaces sur des personnes par des gestes, par la force physique ou par des paroles. Une conduite est également jugée répréhensible lorsqu'un camionneur exerce du chantage, lorsqu'il tente de soudoyer une personne, lorsqu'il prononce des invectives, lorsqu'il use d'un langage grossier et désobligeant, lorsqu'il ralentit volontairement les opérations ou lorsqu'il ne respecte pas les règles de sécurité.

À la demande de la Ville, le Contractant doit faire enquête sur les allégations rapportées et soumettre un rapport à la Ville dans les quinze (15) jours suivant l'événement.

Le Contractant demeure responsable de la conduite de ses camionneurs. Il doit prendre toutes les mesures disciplinaires nécessaires envers ses camionneurs lorsque ces derniers ont une conduite jugée répréhensible. Si l'infraction commise est majeure, causée par l'insouciance d'un camionneur ou s'il y a récurrence, la Ville peut exiger que le camionneur fautif soit retiré de l'équipe de travail du Contractant.

19.2 Conduite au LEN

Au LEN, les camionneurs en vrac sont tenus à une bonne conduite et doivent suivre les instructions du personnel responsable. Aussi, toute personne qui refuse de se conformer aux directives de la personne responsable de la gestion du LEN peut s'en voir interdire l'accès.

20 Gestion de contrat

Afin de développer une saine relation d'affaires avec le Contractant, la Ville souhaite inviter celui-ci à participer à des rencontres de gestion de la convention. Cette gestion contractuelle permettra de mieux coordonner la réalisation des services par les camionneurs en vrac.

Les personnes mandatées qui participeront à ces rencontres doivent posséder le niveau de délégation de pouvoir suffisant pour assurer le respect des normes, clauses et conditions portant sur les aspects contractuels de la convention.

Au besoin, le Contractant et ses camionneurs en vrac sont ~~est~~ tenus de se présenter à des rencontres de démarrage organisée par la Ville, d'une durée maximale d'une demi-journée, à la date fixée par cette dernière. À la suite de cette rencontre, le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac qui œuvrent aux opérations de déneigement reçoivent l'information transmise par la Ville. Aussi, les camionneurs ont l'obligation d'écouter une capsule de formation en ligne disponible sur Internet.

Outre cette rencontre de démarrage, la Ville peut convoquer le Contractant et ses camionneurs en vrac à n'importe quel autre moment au cours de l'exécution de la convention.

Enfin, les camionneurs en vrac doivent signer une convention neige avec Transvrac confirmant le respect des dispositions de la présente convention.

21 Confidentialité

Le Contractant doit utiliser les informations, renseignements et documents qui lui sont remis par la Ville uniquement pour des fins reliées à l'exécution de l'entente et, sauf dans la mesure où l'exécution de l'entente l'exige, ne doit pas les communiquer à des tiers sans préalablement obtenir le consentement écrit de la Ville.

22 Inspection des camions

En tout temps, le Directeur peut vérifier les camions mis à la disposition de la Ville par le Contractant. Ce dernier doit permettre et faciliter l'accès du Directeur aux camions utilisés ainsi qu'aux endroits où ils sont remisés.

En tout temps, le Directeur peut refuser tout camion qu'il juge inadéquat.

En tout temps, le Contractant doit, suivant la demande du Directeur, fournir la preuve du bon état des camions et, par la suite, s'assurer du maintien du bon état.

23 Éléments de sécurité

23.1 Services rendus de façon non sécuritaire

Si les camionneurs en vrac exécutent les services de façon non sécuritaire, le Directeur peut exiger l'arrêt immédiat des services, jusqu'à ce que le Contractant effectue les correctifs nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.

Il est interdit de circuler avec la benne du camion qui n'est pas en position horizontale sur les lieux d'élimination de la neige.

Toute personne qui accède au LEN doit porter un dossard de sécurité.

23.2 Bris et dommages

Le Contractant doit s'assurer que les camionneurs en vrac prennent toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager le mobilier urbain (enseignes réglementant le stationnement et la circulation, lampadaires, bornes-fontaines, poteaux d'incendie, etc.), les

bandes gazonnées situées en bordure de trottoir, sur un trottoir boulevard ou sur un terre-plein, les arbres, les arbustes, le mobilier privé et les aménagements paysagers privés.

Si, au cours du chargement de la neige, un panneau interdisant le stationnement nuit aux manœuvres d'un camion, le camionneur en vrac doit en avvertir le plus tôt possible un employé de l'équipe de chargement de la Ville, et éviter de l'endommager.

Le Contractant doit aviser la Ville de tout dommage ou incident causé par les opérations effectuées par les camionneurs en vrac dans les douze (12) heures suivant l'incident. Si l'incident représente une menace à la sécurité, il doit en aviser immédiatement le Directeur et le propriétaire ou l'utilisateur du bien endommagé. Le non-respect de ces directives peut être pénalisé, suivant l'article 15.

Pour tout bris aux propriétés de la Ville, le coût du remplacement ou de la réparation des biens seront déduits de la facturation.

23.3 Collision

Les principaux facteurs qui contribuent aux collisions majeures impliquant les véhicules lourds sont reliés à la vitesse, l'omission de céder le passage, les virages à droite, la capacité de conduite affaiblie et la distance non sécuritaire entre deux véhicules.

Dans le but de ne pas retarder les opérations de déneigement en cours, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a élaboré une procédure lors d'une collision ne causant aucune blessure et impliquant uniquement :

- un véhicule inoccupé dont le propriétaire ou son représentant ne peut être rejoint ;
- un objet fixe ;
- un objet inanimé ;
- un animal de plus de 25 kg et dont le propriétaire ne peut être rejoint sur les lieux.

La procédure est la suivante :

- Obligation pour le conducteur impliqué dans une collision telle que décrite de laisser une note sur le véhicule accroché en incluant l'identification du véhicule ayant causé la collision et le numéro de téléphone du Contractant;
- Obligation pour le conducteur impliqué dans une collision telle que décrite de prendre en note les informations pertinentes pour le rapport d'accident interne fourni par le SPVM (lieu, heure, immatriculation du véhicule accidenté, marque, modèle, couleur, description des dommages, circonstances de l'accident) et de les transmettre à la Ville dans les plus brefs délais.

Aucun autre type de collision ne peut faire partie de cette procédure. Un conducteur impliqué dans une collision qui n'entre pas dans l'une des situations décrites ci-dessus devra rédiger un constat à l'amiable. Toutefois, s'il y a blessure, un rapport de police sera requis.

Le SPVM peut modifier cette entente à tout moment. Dans ce cas, le Contractant devra suivre les nouvelles directives fournies.

24 Pénalités

Lorsque le Contractant est en défaut d'exécuter les services ou s'il contrevient aux exigences de l'entente, la Ville peut, après l'en avoir avisé, exiger et percevoir de celui-ci les pénalités

suivantes pour chaque infraction mentionnée ci-dessous, sans préjudice quant à ses autres droits et recours.

- Déverser la neige dans un autre LEN que celui autorisé: le transport n'est pas payé ;
- Utiliser une entrée, une sortie, un quai de déchargement pour décharger la neige autre que celui qui est assigné par la Ville dans un LEN le transport de neige n'est pas payé ;
- Ne pas remplir un camion à sa pleine capacité et ne pas en informer le Directeur : 250 \$ par camion non plein ;
- Ne pas fournir le volume demandé la capacité volumétrique demandée à temps : pour chaque heure où le volume n'est pas atteint, la pénalité est de 10\$ par mètre cube manquant ;
- Utiliser une catégorie de camion non permise : 500 \$ par quart de travail de douze (12) heures par camion non conforme ;
- Ne pas fournir la liste des camions en vue de l'enregistrement dans les délais requis. Un montant de mille dollars (1 000\$) par jour de retard ;
- Pour toute plaque d'identification des camions de transport de neige non retournée ou devenue inutilisable selon l'opinion de la Ville : 250\$ chaque ;
- Avoir enlevé la plaque d'identification d'un camion ou l'avoir changé sans autorisation : 3 000\$ par quart de travail de douze (12) heures ;
- Refuser de se soumettre au mesurage aléatoire : 500 \$ par évènement par camion ;
- Pour tout camion mesuré après la date fixée par la Ville : 200\$ par camion ;
- Modifier la configuration de la benne après le mesurage en début de saison : 3 000 \$ par évènement ;
- Ne pas fournir la liste des camions en utilisation pour un quart de travail donné : 500 \$ par rapport manquant ;
- Pour chaque pagette perdue ou endommagée par le Contractant ou les camionneurs en vrac : 400\$ chaque ;
- Utiliser une pagette qui n'est pas associée au bon camion:-: 500\$ par quart de travail de douze (12) heures ;
- Refus de permettre l'inspection des camions ou néglige de donner une preuve suffisante sur l'état de fonctionnement des camions un montant de mille dollars (1000 \$) par jour que dure ce défaut sera applicable ;
- Refus de corriger les défauts dans les délais impartis suivant l'inspection annuelle des camions : un montant de mille dollars (1000\$) par jour que dure ce défaut par camion ;
- Ne pas porter un dossard de sécurité à l'intérieur du LEN : 200 \$ par événement ;
- Ne pas aviser le Directeur à la suite d'un bris ou d'un dommage : 200\$ par période de 24 heures suivant le délai de 12h donné au Contractant pour informer le Directeur ou 500\$ par heure dans le cas où le bris ou le dommage représente un danger pour la sécurité publique ;

Annexe 2

Arrondissement d'Anjou

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Arrondissement de
Ville-Marie






Montréal-Est



Arrondissement de
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Arrondissement de
Ahuntsic - Cartierville

Secteurs visés

-  ANJ-301-1920
-  ANJ-302-1920
-  ANJ-303-1920
-  ANJ-304-1920
-  ANJ-308-1920

 centroïde

0 1 000
mètres 46/110

1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans cinq (5) lots de l'arrondissement d'Anjou :

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
ANJ-301-1920	10,7	Ave Bois-de-Coulogne / ave Cairns
ANJ-302-1920	7,6	Place de la Malicorne / ave de la Nantaise
ANJ-303-1920	9,5	Boul. des Galeries d'Anjou / impasse de l'Eau-Vive
ANJ-304-1920	61,8	Boul. Parkway / rue Bombardier
ANJ-308-1920	13,4	Boul. Yves-Prévost / boul. Joseph-Renaud

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	ANJ-301- 1920	ANJ-302- 1920	ANJ-303- 1920	ANJ-304- 1920	ANJ-308- 1920
Requise	290	350	230	800	370
Tempête de 30 cm et plus	290	350	230	800	370
Tempête de 20 à 30 cm	265	325	230	750	345
Tempête de moins de 20 cm	240	300	230	700	320
Camions autorisés	A B1 C	A B1 C	A	A B1 B2 C	A B1 C

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur un quart de travail, soit de jour ou de nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 8 h à 17 h (tous les secteurs, sauf le ANJ-304-1920)
- De nuit : 20 h à 6 h (ANJ-304-1920 seulement)

4. Lieux d'élimination de la neige associés aux lots

Tous les lots vont porter la neige au site de surface Ray-Lawson.

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée aux sites Lafarge, Langelier et Armand-Chaput.

5. Formule de prix

La formule de prix pour les lots de l'arrondissement d'Anjou est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
ANJ-301-1920	Ray-Lawson	4,7	2,193\$	Lafarge	4,4	2,193\$
ANJ-302-1920	Ray-Lawson	5,6	2,398\$	Lafarge	4,6	2,193\$
ANJ-303-1920	Ray-Lawson	3,2	1,988\$	Langelier	2,3	1,783\$
ANJ-304-1920	Ray-Lawson	1,6	1,531\$	Armand-Chaput	7,9	2,808\$
ANJ-308-1920	Ray-Lawson	4,1	2,193\$	Lafarge	6,7	2,603\$

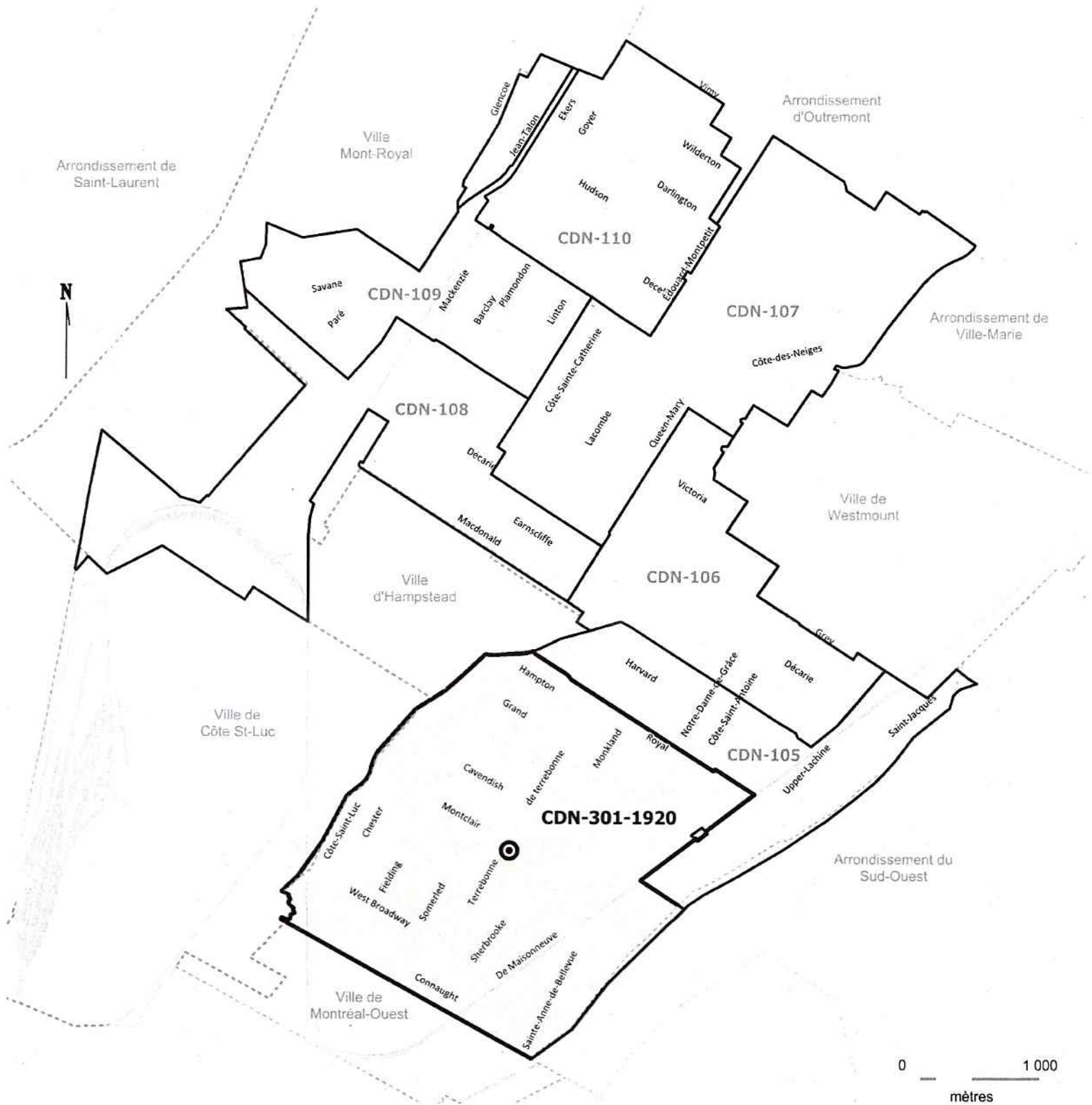
6. Particularités

Aucune.

Annexe 3

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

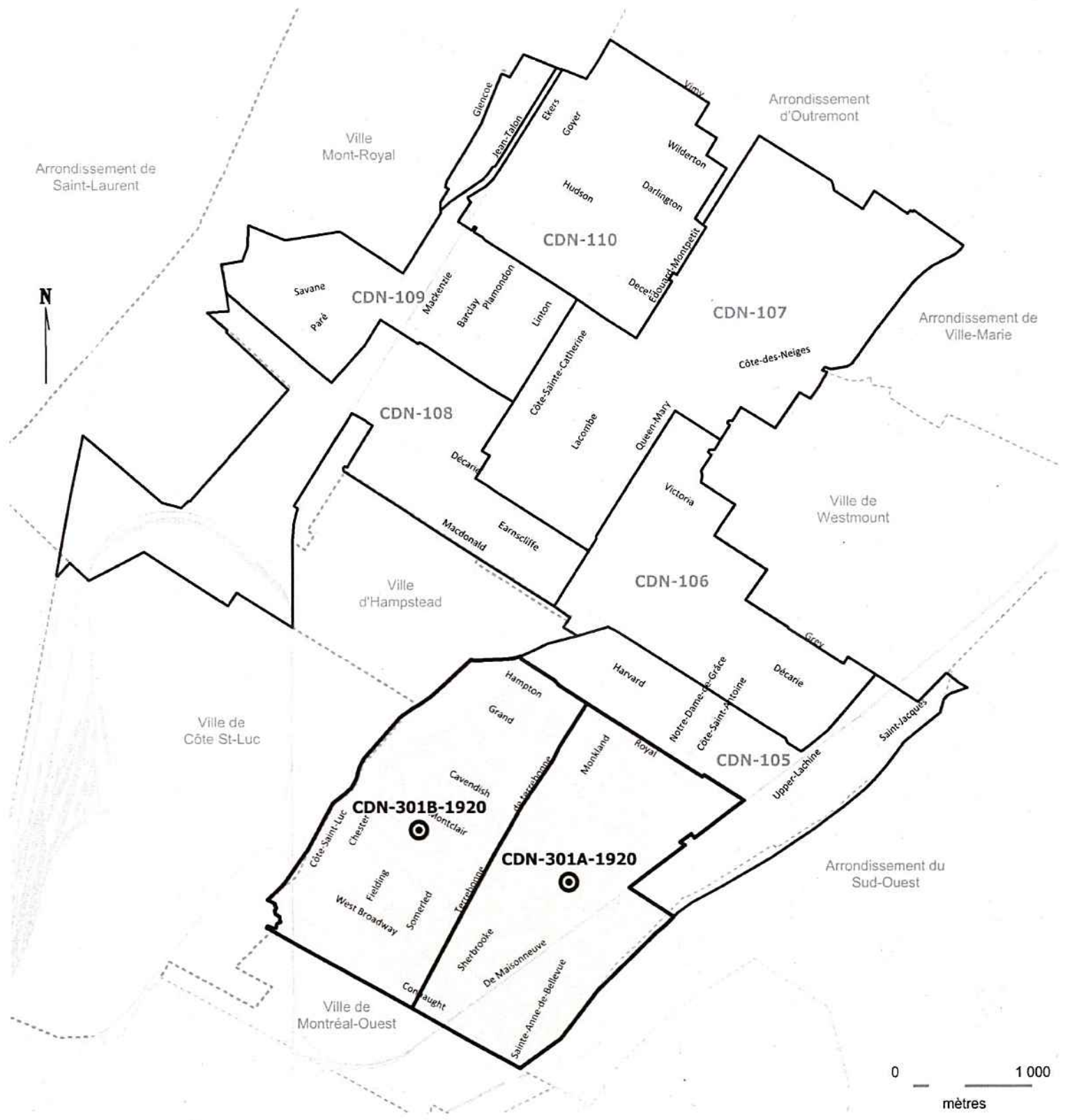
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE



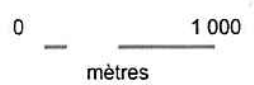
- Secteur visé
- centroïde



ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE



- Secteurs tarifaires
- centroïde



1. Description du lot et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans un lot de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce :

Lot	Zone tarifaire	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
CDN-301-1920	301a	73,9	Rue Sherbrooke Ouest / ave Walkley
	301b		Ave Fielding / ave King-Edward

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	CDN-301-1920
Requise	1000
Tempête de 30 cm et plus	1000
Tempête de 20 à 30 cm	925
Tempête de moins de 20 cm	850
Camions autorisés	A*B1**B2**

*La moitié des camions doivent être de catégorie A.

**Un minimum de huit (8) camions de catégorie B1 ou B2 sont nécessaires.

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur deux (2) quarts de travail, jour et nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 7 h 45 à 17 h 15
- De nuit : 19 h 45 à 5 h 15

4. Lieux d'élimination de la neige associés au lot

Les lieux d'élimination principaux associés au lot sont Newman (50%) et Angrignon (50%).

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée à la chute Butler. Seuls les camions de catégorie A sont acceptés à cet endroit.

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Zone tarifaire	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
301a	Newman	6,5	2,603\$	Butler	6,8	2,603\$
		5,8	2,398\$			
301b	Angrignon	7,4	2,808\$		9,0	3,218\$
		6,7	2,603\$			

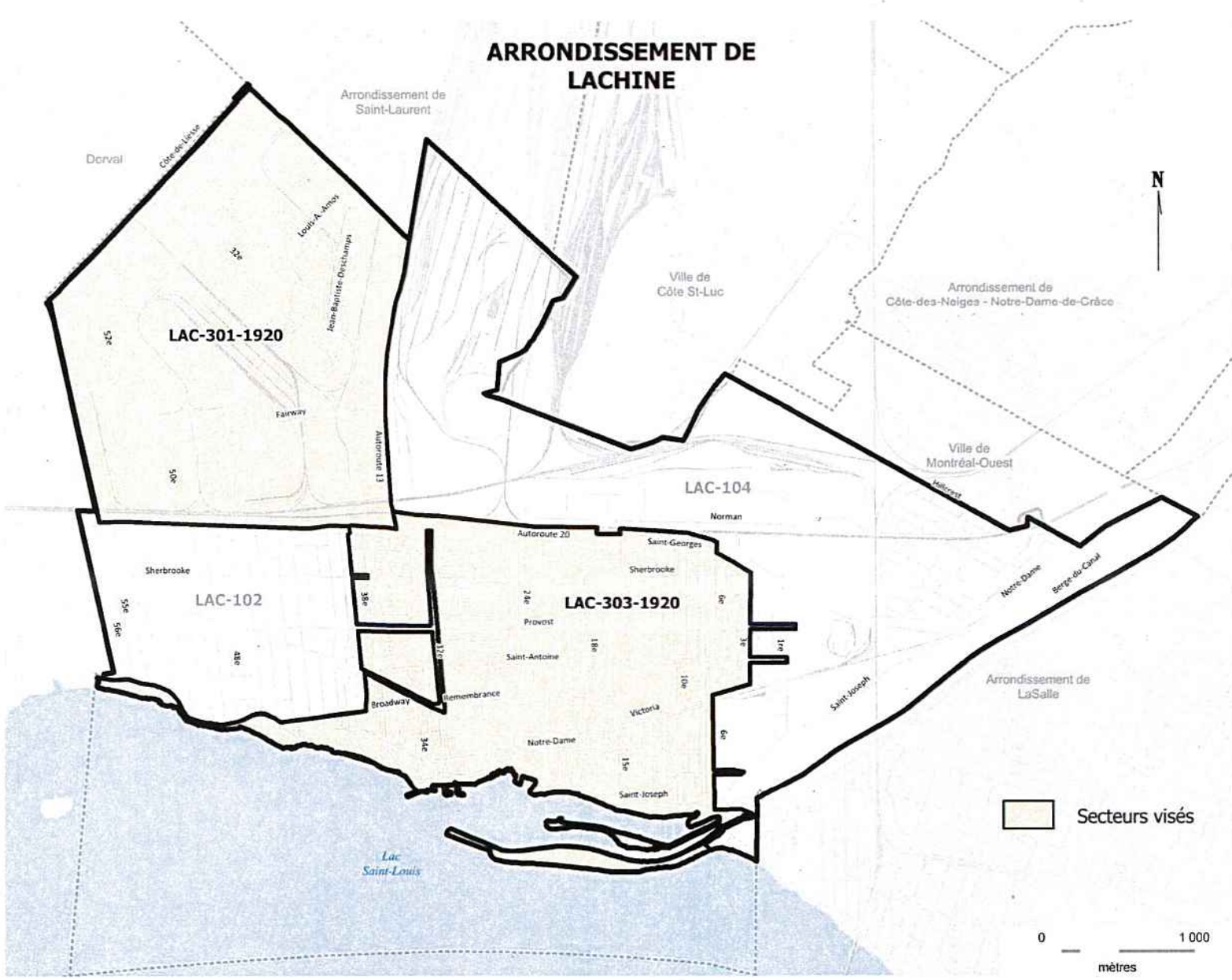
6. Particularités

En raison des travaux en cours à l'échangeur Turcot, des conditions de circulation difficiles sont à prévoir.

Annexe 4

Arrondissement de Lachine

ARRONDISSEMENT DE LACHINE



1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans deux lots de l'arrondissement de Lachine :

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
LAC-301-1920	22,1	32 ^e avenue / rue Louis A.-Amos
LAC-303-1920	56,2	Rue Remembrance / 18 ^e avenue

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	LAC-301-1920 (nuit)	LAC-303-1920 (jour)
Requise	325	1030
Tempête de 30 cm et plus	325	1030
Tempête de 20 à 30 cm	300	950
Tempête de moins de 20 cm	275	825
Camions autorisés	A B1 B2 C	A B1

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur un quart de travail, soit de jour ou de nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De nuit : 19 h 45 à 5 h 30 (LAC-301-1920)
- De jour : 7 h 15 à 17 h 15 (LAC-303-1920)

4. Lieux d'élimination de la neige associés aux lots

Les lieux d'élimination principaux et secondaires associés aux lots sont les suivants :

Lot	LEN principal	LEN secondaire
LAC-301-1920 (nuit)	46 ^e avenue	Angrignon
LAC-303-1920 (jour)	St-Pierre 1 (Lachine)	46 ^e avenue

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs de l'Annexe 1.*

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
LAC-301-1920	46 ^e avenue	3,4	1,988\$	Angrignon	10,8	3,423\$
LAC-303-1920	St-Pierre 1	3,4	1,988\$	46 ^e avenue	5,6	2,398\$

6. Particularités

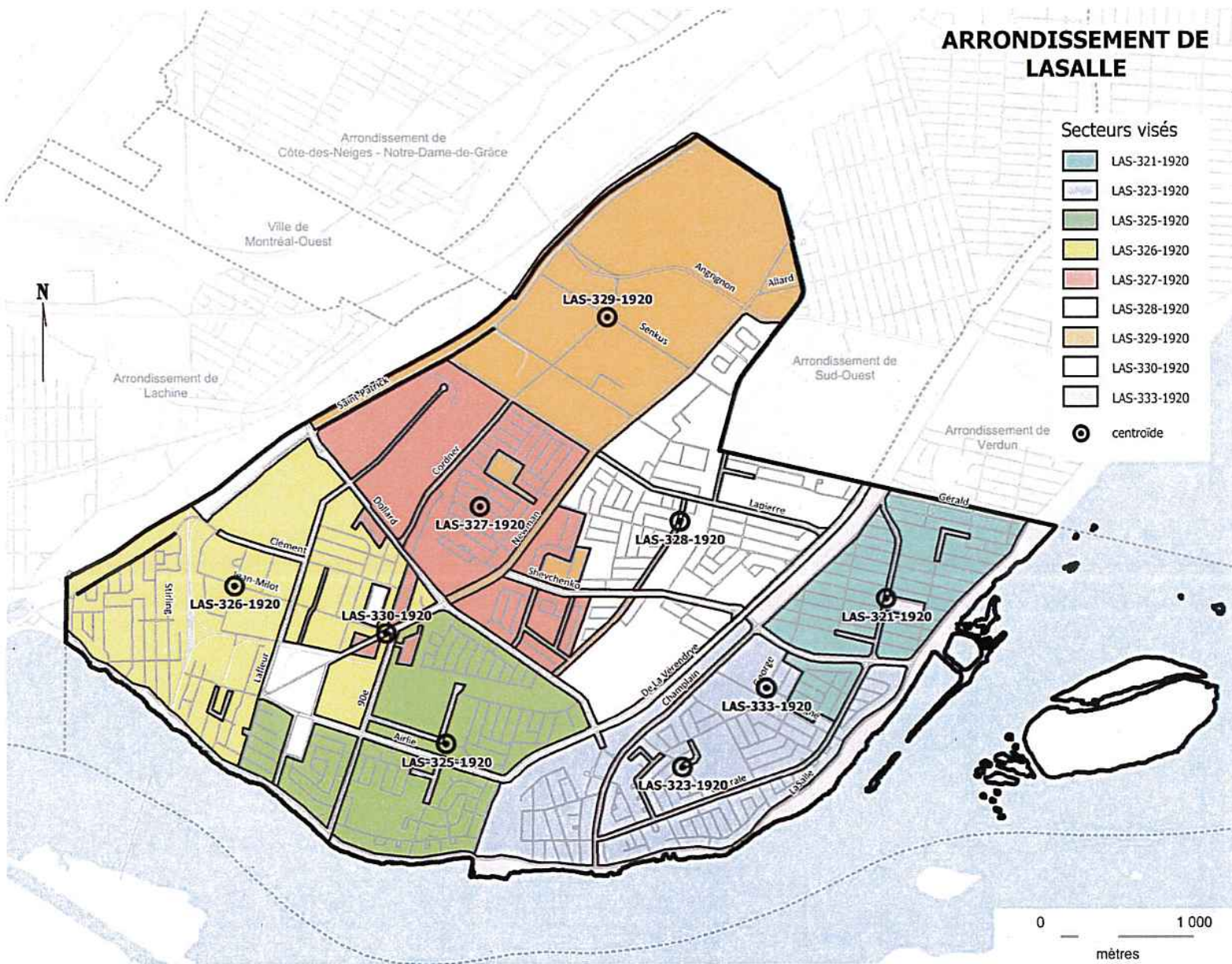
Les hauteurs maximales du camion, par rapport au sol sont de :

- 3,2 mètres pour le côté droit;
- 4,0 mètres pour le côté gauche.

Annexe 5

Arrondissement de LaSalle

ARRONDISSEMENT DE LASALLE



1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans dix (10) lots de l'arrondissement de LaSalle :

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
LAS-321-1920	15,4	5 ^e avenue / rue Centrale
LAS-323-1920	19,9	39 ^e avenue / 35 ^e avenue
LAS-325-1920	18,0	Rue Boivin / 80 ^e avenue
LAS-326-1920	17,6	Rue des Oblats / rue Jean-Milot
LAS-327-1920	14,4	Rue Armel/ rue Benoît
LAS-328-1920	20,0	Rue Daigneault/ rue Jean-Brillon
LAS-329-1920	25,4	Rue Senkus / rue Cordner
LAS-330-1920	28,8	Boul. Newman / rue Jean-Milot
LAS-333-1920	22,8	16 ^e avenue / rue George
LAS-360-1920	Sans objet	Rue Préville / Juliette

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	LAS-321-1920	LAS-323-1920	LAS-325-1920	LAS-326-1920	LAS-327-1920
Requise	455	610	445	320	345
Tempête de 30 cm et plus	455	610	445	320	345
Tempête de 20 à 30 cm	430	555	410	290	320
Tempête de moins de 20 cm	395	510	385	275	300
Camions autorisés	A* B1	B1 B2	A*	A*	A*

Capacité volumétrique	LAS-328-1920	LAS-329-1920	LAS-330-1920	LAS-333-1920	LAS-360-1920
Requise	360	430	430	425	215
Tempête de 30 cm et plus	360	430	430	425	215
Tempête de 20 à 30 cm	335	400	400	400	215
Tempête de moins de 20 cm	305	370	370	375	215
Camions autorisés	A* B1	A* B1	A* B1	A* B1	A

*Les seuls camions de catégorie A autorisés sont des camions de douze (12) roues.

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent selon des quarts de jour ou de nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

Quart	Lot
De jour : 7 h 30 à 17 h	LAS-321-1920
	LAS-323-1920
	LAS-325-1920
	LAS-326-1920
	LAS-327-1920
	LAS-328-1920
	LAS-360-1920
De nuit : 19 h 15 à 5 h	LAS-329-1920
	LAS-330-1920
	LAS-333-1920

4. Lieu d'élimination de la neige associé au lot

Tous les lots vont porter la neige au site de surface Angrignon.

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée aux sites de surface Newman et 46^e avenue.

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
LAS-321-1920	Angrignon	4,2	2,193\$	Newman 46 ^e avenue	4,6	2,193\$
					13,9	4,038\$
LAS-323-1920		5,2	2,398\$		6,0	2,603\$
					12,3	3,833\$
LAS-325-1920		4,7	2,193\$		5,5	2,398\$
					10,8	3,423\$
LAS-326-1920		4,4	2,193\$		4,9	2,193\$
					8,8	3,013\$
LAS-327-1920		2,8	1,783\$		3,7	1,988\$
					10,6	3,423\$
LAS-328-1920		2,6	1,783\$		3,3	1,988\$
			12,1	3,833\$		
LAS-329-1920	1,2	1,531\$	2,1	1,783\$		
			11,6	3,628\$		
LAS-330-1920	3,9	1,988\$	4,6	2,193\$		
			9,9	3,218\$		
LAS-333-1920	4,5	2,193\$	5,1	2,398\$		
			13,2	4,038\$		
LAS-360-1920	2,9	1,783\$	3,6	1,988\$		
			10,4	3,423\$		

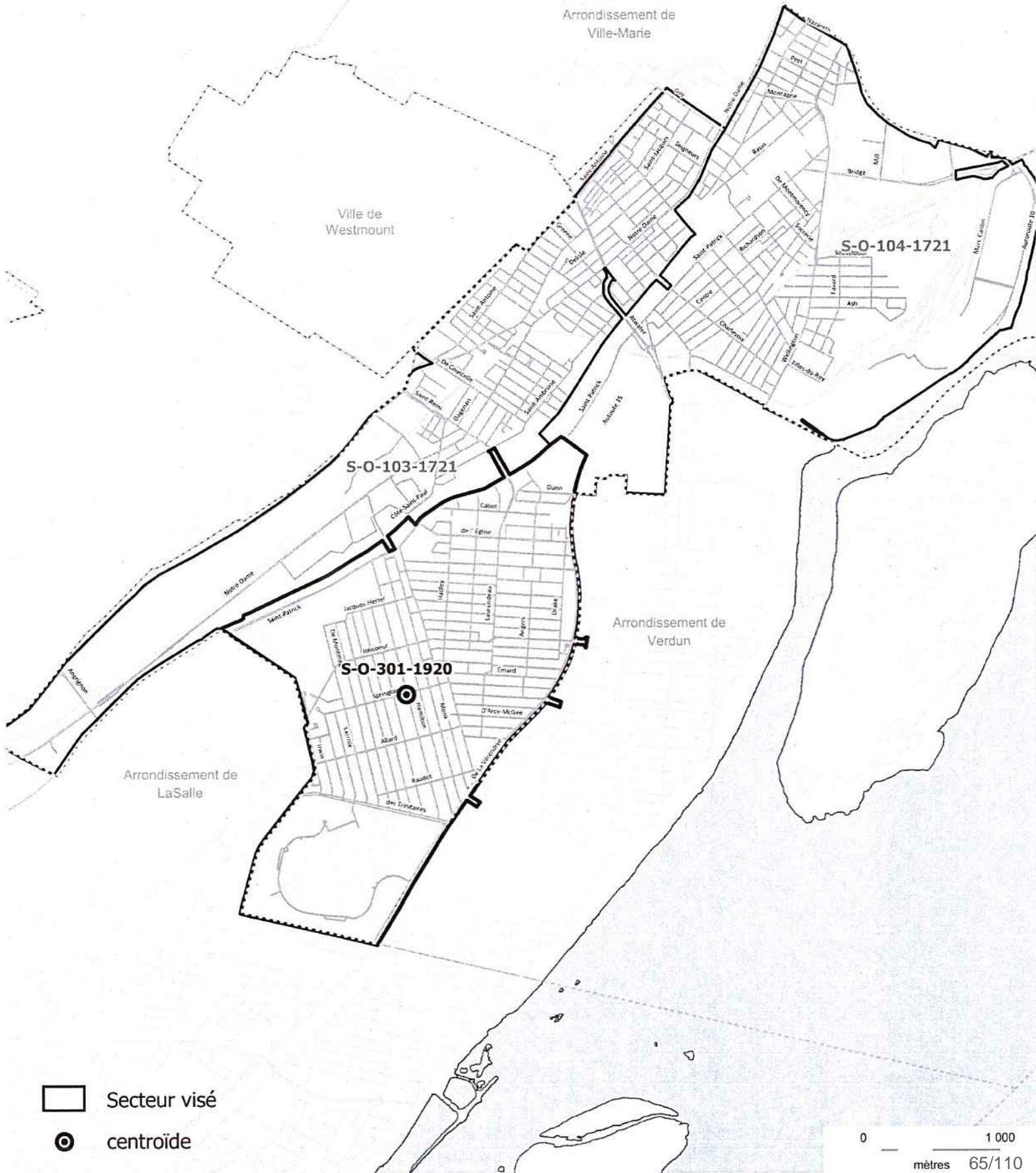
6. Particularités

Les camions utilisés pour le lot LAS-360-1920 doivent avoir une hauteur maximale de 2,7 mètres à droite, par rapport au sol.

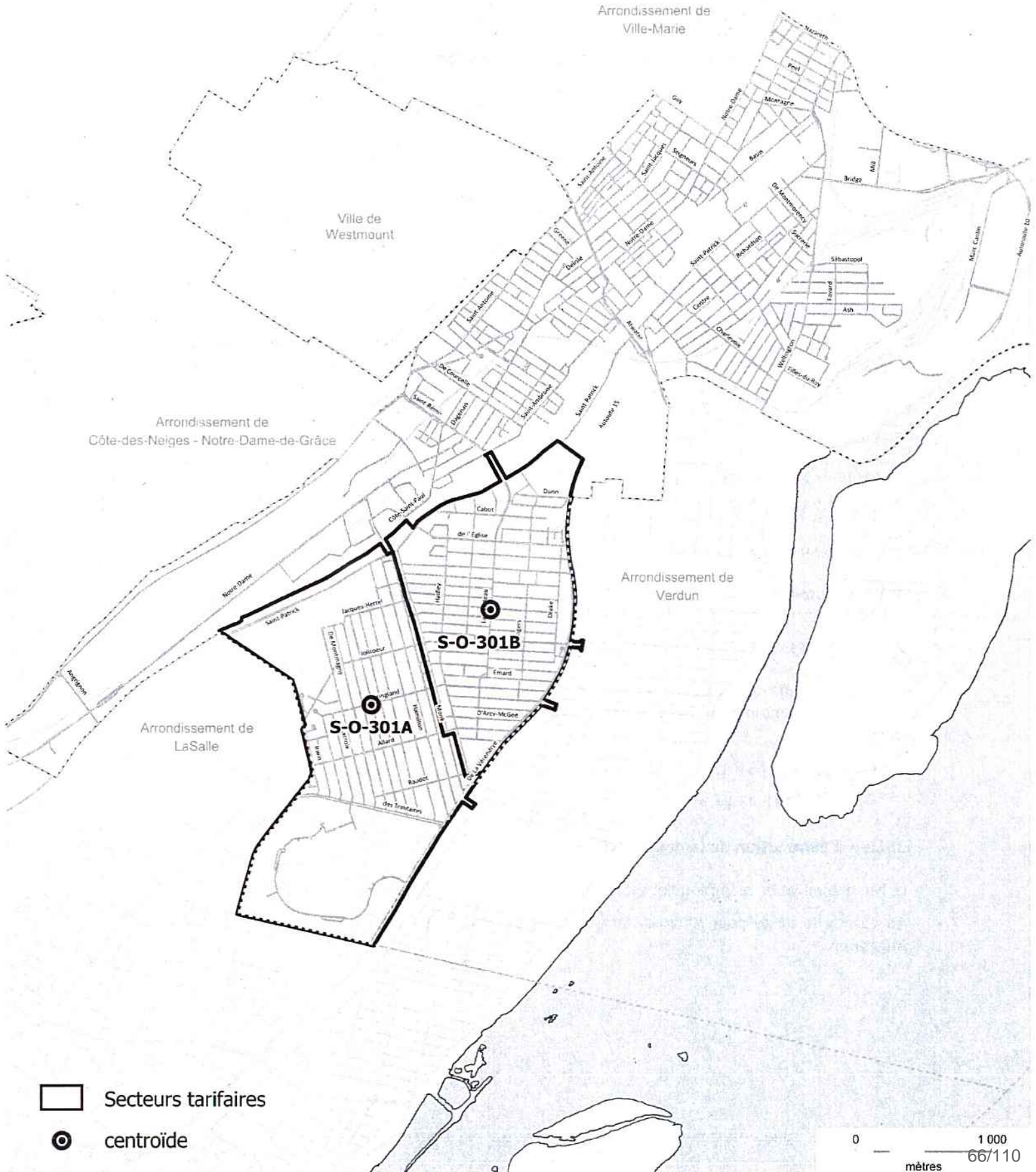
Annexe 6

Arrondissement Le Sud-Ouest

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST



ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST



▭ Secteurs tarifaires

● centroïde

0 1 000
mètres 66/110

1. Description du lot et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans un (1) lot de l'arrondissement Le Sud-Ouest :

Lot	Zone tarifaire	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
S-O-301-1920	301a	64,4	Rue Springland / rue Hurteau
	301b		Rue Jacques-Hertel / rue Laurendeau

1. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	S-O-301-1920
Requise	620
Tempête de 30 cm et plus	620
Tempête de 20 à 30 cm	570
Tempête de moins de 20 cm	520
Camions autorisés	A B1 B2 C

2. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur deux (2) quarts de travail, jour et nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 7 h 45 à 17 h
- De nuit : 19 h 45 à 5 h 15

3. Lieu d'élimination de la neige associé au lot

Le lieu d'élimination associé au lot est le site de surface Newman.

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée aux chutes Verdun, Butler et le site de surface Angrignon.

4. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

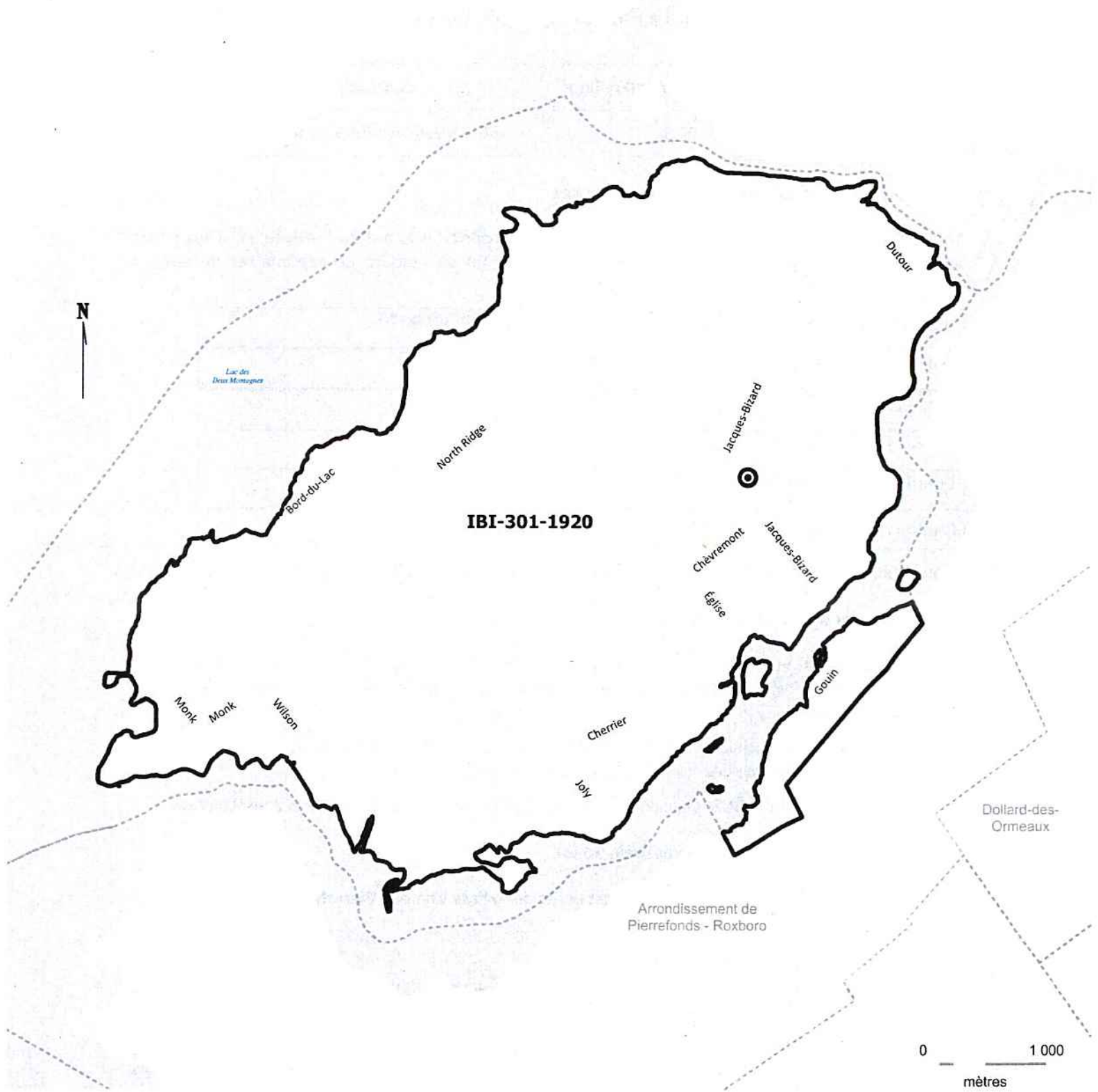
Zone tarifaire	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
301a	Newman	1,6	1,531\$	Verdun	4,8	2,193\$
				Butler	4,6	2,193\$
				Angrignon	1,8	1,531\$
301b		2,6	1,783\$	Angrignon	3,6	1,988\$
					3,3	1,988\$
					3,0	1,988\$

5. Particularités

En raison des travaux en cours à l'échangeur Turcot, des conditions de circulation plus difficiles sont à prévoir.

Annexe 7
**Arrondissement de L'Île-Bizard–
Sainte- Geneviève**

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE



-  Secteur visé
-  centroïde

1. Description du lot et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans un lot de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève :

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
IBI-301-1920	100,3	Rue Macquet / rue Roumefort

1. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	IBI-301-1920
Requise	300
Tempête de 30 cm et plus	300
Tempête de 20 à 30 cm	275
Tempête de moins de 20 cm	250
Camions autorisés	A* B1 B2 C

*Pour chaque quart de travail, un minimum de 5 camions de catégorie A doivent être présents.

2. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent de jour. L'heure de début est fixée à 7 h et se termine vers 15 h. L'heure de fin est indicative seulement parce qu'elle peut varier en toute temps, en fonction des conditions.

Prendre note que pour chacun des chargements, la première journée commence pendant la nuit. Conséquemment, l'heure de début pour ces journées est fixée à 2 h 00.

Peu importe l'heure de début, le transport de la neige peut se faire jusqu'à 14 heures consécutives.

3. Lieu d'élimination de la neige associé au lot

Le lieu d'élimination principal associé au lot est le site de surface Château-Pierrefonds.

4. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3
IBI-301-1920	Château-Pierrefonds	6,2	2,603\$

5. Particularités

Les camions de la Ville sont utilisés pour le transport de la neige en même temps que les camions du Contractant.

Annexe 8
Arrondissement de
Montréal-Nord

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD



Arrondissement de
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Arrondissement
d'Anjou

Arrondissement de
Saint-Léonard

Arrondissement de
Ahuntsic - Cartierville

Arrondissement de
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

□ Secteurs visés
● centroïde

0 1 000
mètres 74/110

1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans deux (2) lots de l'arrondissement Montréal-Nord :

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
MTN-303-1920	48,1	Ave de Bruxelles / rue Monselet
MTN-306-1920	43,8	Rue de Castille / ave Hénault

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	MTN-303-1920		MTN-306-1920	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit
Requise	400	400	400	400
Tempête de 30 cm et plus	400	400	400	400
Tempête de 20 à 30 cm	375	375	375	375
Tempête de moins de 20 cm	350	350	350	350
Camions autorisés	A* B1 B2			

*Seuls les camions de catégorie A sont admis à la chute Lausanne (jour).

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent en deux (2) quarts de travail, jour et nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 7 h à 17 h
- De nuit : 19 h à 4 h 30

4. Lieux d'élimination de la neige associés aux lots

Les lieux d'élimination principaux et secondaires associés aux lots sont les suivants :

Lot	LEN principal	LEN secondaire
MTN-303-1920 jour	Lausanne (50%) Carrière St-Michel (50%)	Carrière St-Michel
MTN-303-1920 nuit	Carrière St-Michel	Ray-Lawson
MTN-306-1920 jour	Lausanne	Carrière St-Michel
MTN-306-1920 nuit	Carrière St-Michel	Ray-Lawson

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

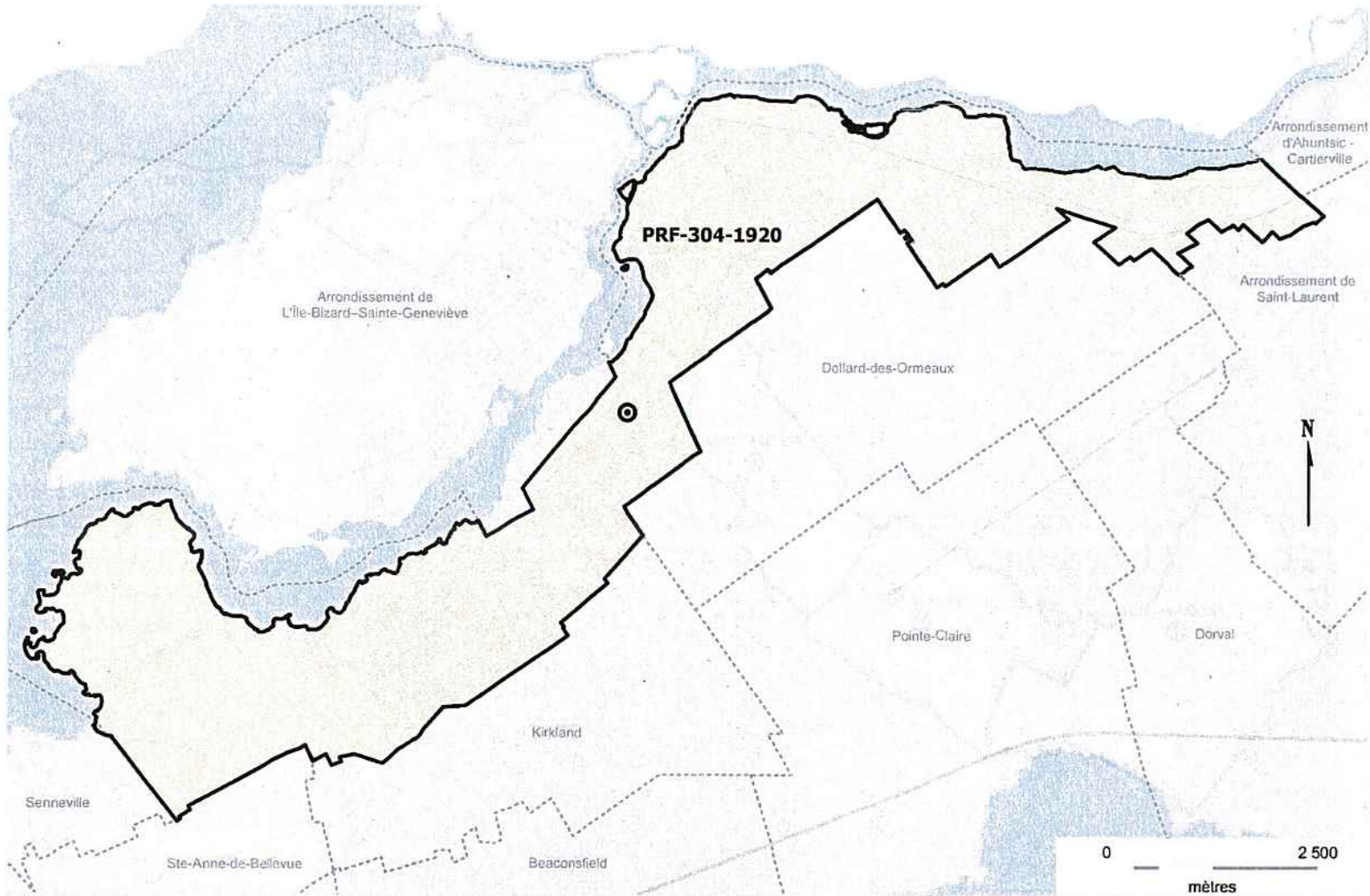
Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
MTN-303-1920 jour	Lausanne (50%)	0,8	1,531\$	Carrière St-Michel	1,9	1,531\$
	Carrière St-Michel (50%)	1,9	1,531\$			
MTN-303-1920 nuit	Carrière St-Michel	1,9	1,531\$	Ray-Lawson	7,3	2,808\$
MTN-306-1920 jour	Lausanne	2,5	1,783\$	Carrière St-Michel	3,1	1,988\$
MTN-306-1920 nuit	Carrière St-Michel	3,1	1,988\$	Ray-Lawson	5,5	2,398\$

6. Particularités

Aucune.

Annexe 9
Arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO



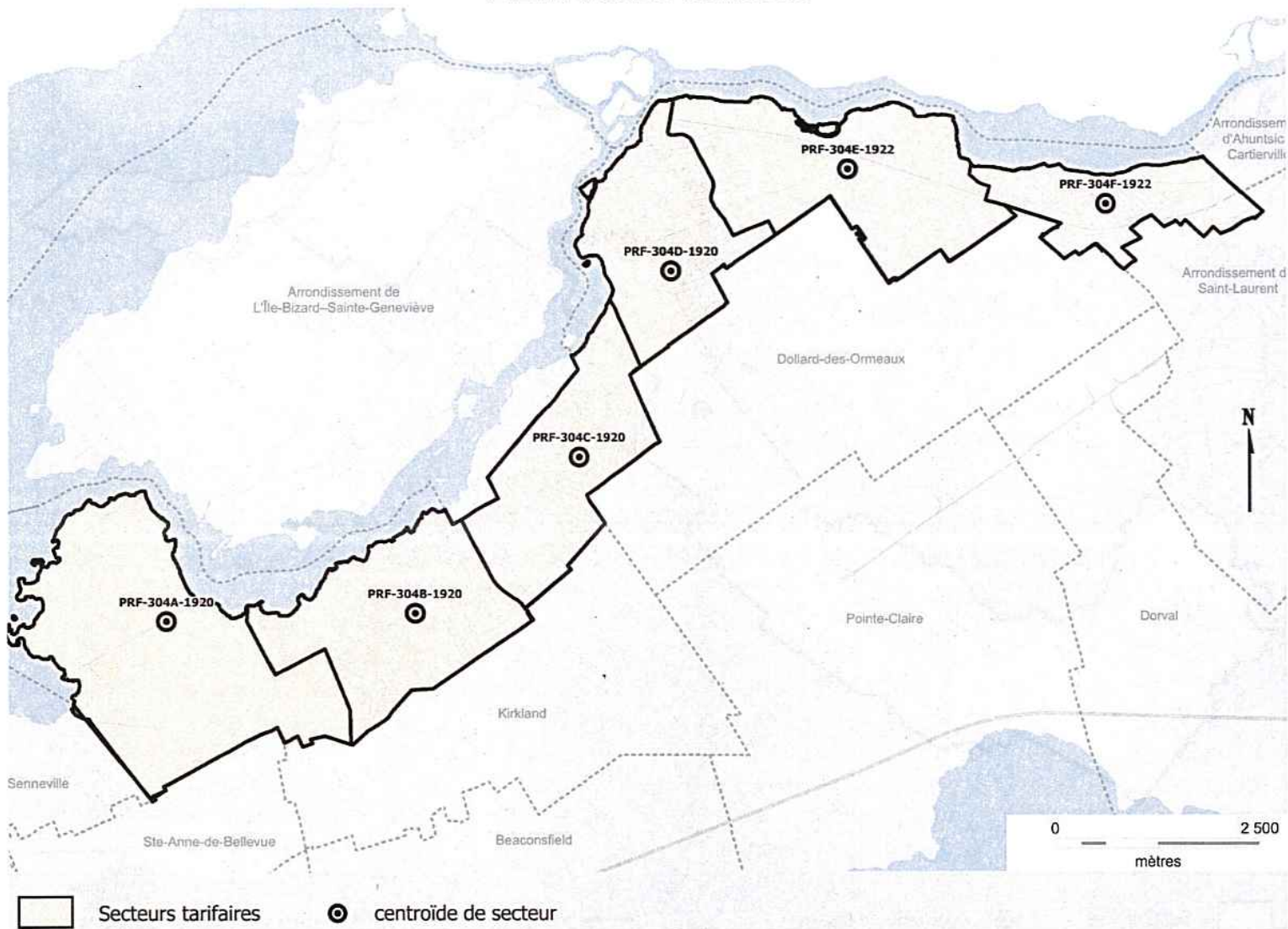
Secteur visé



centroïde de secteur

Pour accéder à la carte Google, cliquez sur le lien suivant: https://drive.google.com/open?id=1qF48Md+gD5PcVwOxW_porMscR7YAY5Suspseshang

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO



1. Description du lot et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans un (1) lot de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Lot	Zone tarifaire	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
PRF-304-1920	304a	252	Boul. Gouin Ouest / rue Jordi-Bonet
	304b		Rue Arthur-Hooper / rue des Lys
	304c		Rue du Château / rue Benoit
	304d		Rue Racine / rue Grey
	304e		8 ^e avenue / 5 ^e rue
	304f		Rue Ste-Suzanne / boul. Gouin Ouest

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	PRF-304-1920
Requise	370
Tempête de 30 cm et plus	370
Tempête de 20 à 30 cm	370
Tempête de moins de 20 cm	370
Camions autorisés	A B1 B2 C

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Du dimanche au mercredi, les opérations de transport de la neige se déroulent sur deux (2) quarts de travail, jour et nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 8 h15 à 17 h
- De nuit : 20 h à 5 h 15

Du jeudi au samedi, les opérations s'effectuent selon un horaire d'un (1) quart de travail, de jour. L'heure de début est fixée à 8h15.

4. Lieux d'élimination de la neige associés au lot

Lot	LEN principal	LEN secondaire
-----	---------------	----------------

PRF-304-1920	Château-Pierrefonds (75%)	Thimens
	Sartelon (25%)	

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

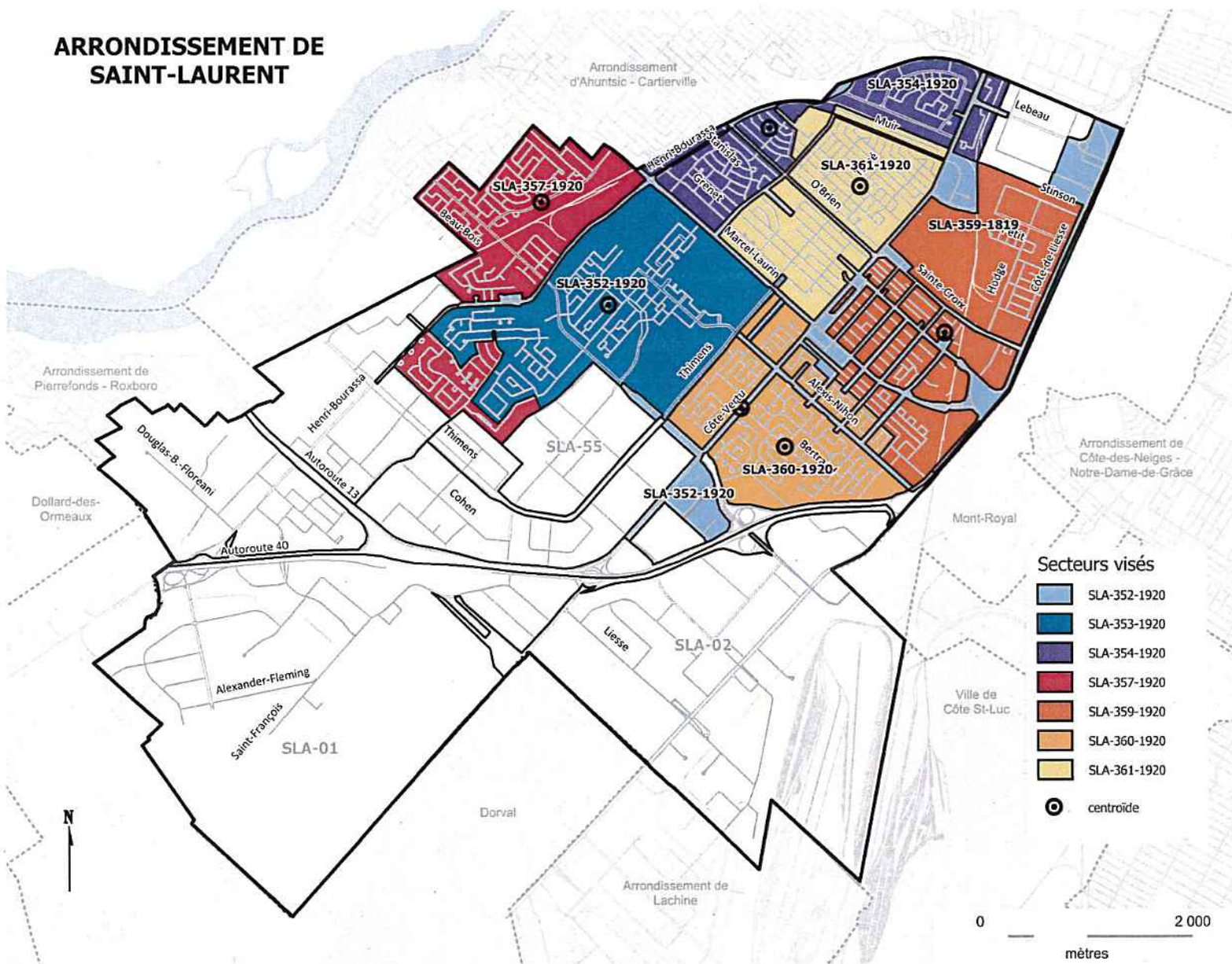
Zone tarifaire	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
304a	Château-Pierrefonds Sartelon	2,6	1,783\$	Thimens	21,1	5,678\$
		19,9	5,268\$			
304b		1,3	1,531\$		16,3	4,653\$
		15,7	4,448\$			
304c		4,5	2,193\$		15,3	4,448\$
		13,7	4,038\$			
304d		6,2	2,603\$		12,6	3,855\$
		11,1	3,628\$			
304e		8,9	3,013\$		10,0	3,423\$
		8,5	3,013\$			
304f		12,5	3,855\$		6,4	2,603\$
		5,0	2,398\$			

6. Particularités

Les camions de la Ville sont utilisés pour le transport de la neige en même temps que les camions du Contractant.

Annexe 10
Arrondissement de
Saint-Laurent

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



Secteurs visés

- SLA-352-1920
- SLA-353-1920
- SLA-354-1920
- SLA-357-1920
- SLA-359-1920
- SLA-360-1920
- SLA-361-1920
- centroïde



1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans huit (8) lots de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
SLA-352-1920	63,4	Boul. de la Côte-Vertu / rue Bernard
SLA-353-1920	34,1	Rue de l'Écu (no.2676 boucle) / rue de l'Écu
SLA-354-1920	22,6	Rue Guertin / rue Filion
SLA-357-1920	28,3	Boul. Keller / rue Jean-Bouillet
SLA-359-1920	22,2	Rue Cartier / rue St-Germain
SLA-360-1920	25,2	Rue Bertrand / rue Stevens
SLA-361-1920	25,9	Rue Dutrisac / rue Tassé
SLA-362-1920	Sans objet	Sans objet

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	SLA-352-1920	SLA-353-1920	SLA-354-1920	SLA-357-1920
Requise	1020	370	300	350
Tempête de 30 cm et plus	1020	370	300	350
Tempête de 20 à 30 cm	900	345	275	325
Tempête de moins de 20 cm	800	320	275	300
Camions autorisés	A B1 B2 C	A B1 C	A B1	A B1 C

Capacité volumétrique	SLA-359-1920	SLA-360-1920	SLA-361-1920	SLA-362-1920
Requise	300	350	425	165
Tempête de 30 cm et plus	300	350	425	165
Tempête de 20 à 30 cm	275	325	400	165
Tempête de moins de 20 cm	275	300	375	165
Camions autorisés	A B1	A B1 C	A B1 C	A

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur des quarts de jour ou de nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

Quart	Lot
Nuit : 19 h 30 à 6 h	SLA-352-1920 SLA-359-1920
Jour : 7h30 à 16 h15	SLA-353-1920 SLA-354-1920 SLA-357-1920 SLA-360-1920 SLA-361-1920 SLA-362-1920

4. Lieux d'élimination de la neige associés au lot

Lot	LEN principal	LEN secondaire
SLA-352-1920	Thimens	Sartelon
SLA-353-1920	Thimens (50%) Sartelon (50%)	Thimens
SLA-354-1920	Jules-Poitras 2	Sartelon
SLA-357-1920	Sartelon	Thimens
SLA-359-1920	Thimens	Sartelon
SLA-360-1920	Thimens	Sartelon
SLA-361-1920	Thimens	Sartelon
SLA-362-1920	Thimens	

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
SLA-352-1920	Thimens	2,7	1,783\$	Sartelon	4,4	2,193\$
SLA-353-1920	Thimens (50%) Sartelon (50%)	3,1 2,6	1,988\$ 1,783\$	Thimens	3,1	1,988\$
SLA-354-1920	Jules-Poitras 2	1,2	1,531\$	Sartelon	4,2	2,193\$
SLA-357-1920	Sartelon	2,8	1,783\$	Thimens	4,8	2,193\$
SLA-359-1920	Thimens	5,5	2,398\$	Sartelon	6,6	2,603\$

SLA-360-1920	Thimens	3,6	1,988\$	Sartelon	4,9	2,193\$
SLA-361-1920	Thimens	4,5	2,193\$	Sartelon	5,3	2,398\$
SLA-362-1920	Thimens	4 à 4,9	2,193\$			

6. Particularités




Aucune.

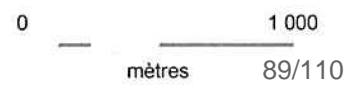
Annexe 11
Arrondissement de
Saint-Léonard

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD



Secteurs visés

-  SLE-301-1920
-  SLE-302-1920
-  centroïde



1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans deux (2) lots de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
SLE-301-1920	43	Rue Jarry Est / Rue de la Croix
SLE-302-1920	30,8	Rue Albanel / Rue de Milly

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	SLE-301-1920	SLE-302-1920
Requise	550	550
Tempête de 30 cm et plus	550	550
Tempête de 20 à 30 cm	500	500
Tempête de moins de 20 cm	450	450
Camions autorisés	A B1 B2*	

*Un maximum de quatre (4) camions de catégorie B2 par lot.

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur deux (2) quarts de travail, jour et nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 7 h à 17 h15
- De nuit : 19 h à 6 h

4. Lieux d'élimination de la neige associés au lot

Tous les lots vont porter la neige au site de surface Langelier.

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée à la Carrière St-Michel ou au dépôt Ray-Lawson.

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
SLE-301-1920	Langelier	3.3	1,988\$	Carrière St-Michel Ray-Lawson	2.6	1,783\$
SLE-302-1920	Langelier	1.7	1,531\$	Carrière St-Michel Ray-Lawson	3,4	1,988\$

6. Particularités

Si le nombre de camions est insuffisant pour le transport de la neige, la Ville utilisera les siens en même temps que les camions du Contractant.

Annexe 12

Arrondissement de Verdun

ARRONDISSEMENT DE VERDUN



Arrondissement de
Sud-Ouest

Wellington

Autoroute 15-20

René-Lévesque



de L'Église

Galt

LaSalle

Marguerite-Bourgeoys

Verdun

Desmarchais

VER-310-1920

Manning

Forêt

Ile-des-Sœurs

Stephens


Champlain

Leclair

LaSalle

*Fleuve
Saint-Laurent*

Arrondissement de
LaSalle

 Secteurs visés

0 ————— 1 000
mètres 93/110

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Arrondissement de
Sud-Ouest

Wellington

Autoroute 15-20

René-Lévesque

Golf

de L'Église

LaSalle

Galt

Marguerite-Bourgeoys

VER-310B-1920

Bannantyne

Verdun

VER-310A-1920

Desmarchais

Forêt

Île-des-Sœurs

Manning

Stephens

Champlain

Leclair

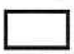
LaSalle

Gérald

*Fleuve
Saint-Laurent*

Arrondissement de
LaSalle



 Secteurs tarifaires

0 ————— 1 000
mètres

1.1. Description du lot et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans un (1) lot de l'arrondissement de Verdun :

Lot	Zone tarifaire	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
VER-301-1920	301a	102,2	Rue de Verdun / 3 ^e avenue
	301b		Rue des Roselins / rue des Roselins (coude)

2. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	VER-301-1920
Requise	1750
Tempête de 30 cm et plus	1750
Tempête de 20 à 30 cm	1600
Tempête de moins de 20 cm	1450
Camions autorisés	A B1

3. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent selon un horaire de jour.

Pour la première journée de chargement de neige, l'heure de début est fixée à 4 h 30. En fonction de la quantité de neige reçue ou de la progression du chargement de la neige, cette heure de début pourrait se poursuivre pour plus d'une journée.

Lorsque l'horaire régulier est en vigueur, l'heure de début est fixée à 7 h 30.

L'heure de fin se termine vers 16 h. L'heure de fin est indicative seulement parce qu'elle peut varier en toute temps, en fonction des conditions.

4. Lieu d'élimination de la neige associé au lot

Le lieu d'élimination associé au lot est la chute Verdun.

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée au site de surface Angrignon.

5. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Zone tarifaire	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
301a	Verdun	2,1	1,783\$	Angrignon	4,1	2,193\$
301b		5,1	2,398\$		9,4	3,218\$

6. Particularités

Aucune.

Annexe 13

Arrondissement de Ville-Marie

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Arrondissement de
Rosemont - La Petite-Patrie

Arrondissement de
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal

Arrondissement
d'Outremont

Arrondissement de
Sud-Ouest

VMA-306-1920

VMA-307-1920

VMA-111

VMA-110

VMA-109

 Secteurs visés

0 — 1 000
mètres 987110

1. Description des lots et localisation des centroïdes

La convention de transport est en vigueur dans deux (2) lots de l'arrondissement de Ville-Marie :

Lot	Longueur chaussées (km lin.)	Centroïde
VMA-306-1920	37,2	Ave De Lorimier / rue de Rouen
VMA-307-1920	35,1	Ave De Lorimier / rue Falardeau

1. Capacité volumétrique et camions autorisés

Le tableau suivant présente pour chacun des lots la capacité volumétrique exigée ainsi qu'à titre indicatif, les capacités volumétriques modulées en fonction du nombre de centimètres de neige à ramasser. Les camions autorisés sont aussi précisés :

Capacité volumétrique	VMA-306-1920	VMA-307-1920
Requise	350	350
Tempête de 30 cm et plus	350	350
Tempête de 20 à 30 cm	325	325
Tempête de moins de 20 cm	300	300
Camions autorisés	A B1	

2. Horaire des opérations de transport de la neige

Les opérations de transport de la neige se déroulent sur deux (2) quarts de travail, jour et nuit. Les heures de fins sont indicatives seulement parce qu'elles peuvent varier en toute temps, en fonction des conditions.

- De jour : 7 h à 17 h
- De nuit : 19 h à 5 h

3. Lieu d'élimination de la neige associé au lot

Le lieu d'élimination associé au lot est la chute Fullum.

Au besoin, la neige pourrait aussi être transportée au site de surface Carrière St-Michel.

4. Formule de prix

La formule de prix est le meilleur des deux taux, suivant les modalités décrites à l'article 6.4 *Modalités du paiement au meilleur des deux tarifs* de l'Annexe 1.

Pour fins de comparaisons, le tableau suivant présente les taux au mètre cube pour la saison 2019-2020 provenant du Recueil 2019. Le cas échéant, les taux du Recueil 2020 seront utilisés pour l'hiver 2020-2021.

Lot	LEN principal	Distance (km)	Prix au m3	LEN secondaire	Distance (km)	Prix au m3
VMA-306-1920	Fullum	3,2	1,988\$	Carrière St-Michel	8,4	3,013\$
VMA-307-1920		1,0	1,531\$		9,8	3,218\$

5. Particularités

Aucune.

Annexe 14

Adresse des LEN

Nom du LEN	Type de LEN	Adresse (exacte ou approximative)	Coordonnée Y (latitude)	Coordonnée X (longitude)
46ième Avenue	Surface	1025, 46e avenue	45.44987	-73.709265
Anbar	Chute à l'égout	7596, rue Notre-Dame Ouest	45.450309	-73.630336
Angrignon (entrée Angrignon)	Surface	2505, boul. Angrignon	45.450152	-73.615316
Angrignon (entrée Saint-Patrick)	Surface	6700, rue Saint-Patrick	45.454931	-73.618894
Armand-Chaput	Surface	11801, avenue Armand-Chaput	45.660837	-73.532007
Autoroute 13	Surface	9283, rue Thimens	45.504227	-73.755164
Butler	Chute	1025, rue Butler	45.475242	-73.5686
Carrière St-Michel (entrée Charland)	Carrière	9455, boulevard Saint-Michel	45.57557	-73.635387
Carrière St-Michel (entrée Robert)	Carrière	3949, boulevard Robert	45.573513	-73.612143
Château Pierrefonds	Surface	18585, boulevard Pierrefonds	45.458318	-73.896361
De LaSalle	Chute à l'égout	rue Notre-Dame Est/avenue de La Salle	45.549235	-73.532051
Fullum	Chute à l'égout	2304, rue Notre-Dame Est	45.526215	-73.545182
Iberville	Chute à l'égout	rue D'Iberville/rue Larivière	45.533094	-73.5546
Jules-Poitras 1	Chute à l'égout	2595, boul. Henri-Bourassa	45.529518	-73.687061
Jules-Poitras 2	Chute à l'égout	2595, boul. Henri-Bourassa	45.529597	-73.685973
Lafarge	Surface	9999, rue Sherbrooke Est	45.617595	-73.523054
Langelier	Surface	9430, boulevard Langelier	45.607194	-73.606809
Lausanne	Chute à l'égout	3445, boulevard Henri-Bourassa	45.587963	-73.648743
Millen	Chute à l'égout	10 726, avenue Millen	45.556965	-73.668243
Newman	Surface	3333, rue Irwin	45.456527	-73.611298
Poincaré	Chute à l'égout	855, boulevard Henri-Bourassa	45.541166	-73.676929
Ray-Lawson	Surface	11 201, boulevard Ray-Lawson	45.624403	-73.58013
Riverside	Chute à l'égout	rue Riverside/rue Mill	45.4906	-73.55032
Saint-Pierre 1 (Lachine)	Chute à l'égout	25, boulevard Saint-Joseph	45.440542	-73.6538
Saint-Pierre 2 (Turcot)	Chute à l'égout	rue Notre-Dame Ouest/boulevard Monk	45.466847	-73.599473
Sartelon	Surface	3405, rue Sartelon	45.511519	-73.735882
Sauvé	Chute à l'égout	6, rue Meilleur ou Parc Saint-Benoît	45.54012	-73.665098
Thimens	Surface	4800, boulevard Thimens	45.494337	-73.721966
Verdun	Chute à l'égout	3000, boulevard Gaétan Laberge	45.471257	-73.560361

Annexe 15

Tarifs horaires selon la capacité du camion

CAPACITÉ EN CHARGE	Tarif horaire inscrit au Recueil 2019 et suivant l'entente
10,0 à 16,9 m. cubes	63,40 \$
17,0 à 20,9 m. cubes	76,70 \$
21,0 à 23,5 m. cubes	81,85 \$
23,6 à 25,9 m. cubes	85,12 \$
26,0 à 28,5 m. cubes	93,20 \$
28,6 à 30,9 m. cubes	101,24 \$
31,0 à 34,9 m. cubes	104,40 \$
35,0 à 38,9 m. cubes	111,09 \$
39,0 à 42,9 m. cubes	115,49 \$
43,0 à 46,9 m. cubes	121,00 \$
47,0 à 50,9 m. cubes	123,09 \$
51,0 à 54,9 m. cubes	126,23 \$
55,0 à 59,9 m. cubes	131,00 \$
60,0 à 64,9 m. cubes	132,75 \$
65,0 à 69,9 m. cubes	133,50 \$
70,0 à 74,9 m. cubes	135,00 \$
75,0 m cubes et plus	135,83 \$

Dossier # : 1197711008

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal -Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1197711008- Trans-Vrac.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514-872-1093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Conseil Et Du Soutien Financier-
Point De Service Hdv

Dossier # : 1197711008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal -Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin



Rapport - mandat SMCE197711008.pdf

Dossier # :1197711008

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 16 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197711008**

**Accorder, conformément à la loi, un contrat à
Transvrac Montréal - Laval inc. pour les services
de transport de neige dans douze (12)
arrondissements, d'une durée d'un an avec une
option de prolongation d'une année, pour un
montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes
incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le
projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197711008

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal -Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, d'une durée d'un an avec une option de prolongation d'une année, pour un montant maximal de 13 610 327,94 \$, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentantes du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres comprennent que Transvrac est le seul détenteur d'un permis de courtage. De plus, le Service a expliqué les raisons pour lesquelles la Ville paie plus cher pour ces services, en plus de préciser que des économies pourraient être faites en payant plus rapidement ce fournisseur clé en main qui dessert 36 secteurs dans 12 arrondissements. Selon les commissaires, des améliorations en ce sens devraient pouvoir être apportées.

Le Service a également expliqué que chaque nouvelle sollicitation du marché avait pour effet de résulter en la réception d'un moins grand nombre de soumissions. Ceci est la conséquence de la stratégie utilisée par les soumissionnaires, qui consiste à déposer plus de soumissions qu'ils ne détiennent de capacité en termes de garanties, pour s'assurer d'obtenir rapidement un premier contrat, parmi les plus intéressants, lors des appels d'offres.

Les commissaires notent que les exigences de barres latérales et d'application des principes en matière d'accessibilité universelle ne figurent toujours pas aux appels d'offres. Plusieurs contrats continuent d'être octroyés sans que la Commission puisse constater les changements requis. Dans son rapport annuel, la Commission recommandera un suivi de l'Administration sur cette importante question de sécurité publique.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentantes du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197711008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.010
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1198057007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;
2. d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-08-15 14:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1198057007**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des TI de la Ville vise à devenir un partenaire stratégique dans la gestion du portefeuille applicatif des unités d'affaires qu'elle dessert. Parmi ses objectifs stratégiques, le service des TI cible la modernisation du portefeuille d'applications tout en assurant le soutien du parc applicatif actuel, le tout, en lien avec ses orientations et l'architecture en place. De plus, le Service des TI vise à contribuer à la standardisation des pratiques et processus afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la productivité permettant ainsi de satisfaire les besoins des unités d'affaires, des partenaires et des utilisateurs.

Lot 1 et 2

Le Service des TI fournit à divers autres services de la Ville, dont le Service des Finances, le service de l'approvisionnement, le service de la gestion et planification immobilière et le service de l'évaluation foncière, des services applicatifs de gestion de systèmes mission. Plusieurs de ces applications ont une assise sur des technologies d'Oracle, incluant Oracle Forms. Ces lots permettront d'assurer le développement de nouvelles fonctionnalités et l'intégration aux nouveaux services numériques afin de répondre aux besoins de ces clients et permettra aussi d'assurer le développement de nouvelles fonctionnalités et l'intégration aux nouveaux services numériques afin de répondre aux besoins de ces clients.

Lot 3

Le programme d'évolution bureautique regroupe des initiatives visant la mise à jour du parc des postes de travail, des postes mobiles, du système d'exploitation, des unités mobiles et des logiciels de gestion de ces plates-formes pour l'ensemble de la Ville. La nature de ce mandat est de développer, d'implanter, et d'intégrer les nouvelles solutions technologiques (logiciel et matériel) requises pour répondre aux besoins bureautiques (physique ou virtuel)

de la Ville.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17600. Cet appel d'offre a été publié sur le site SÉAO et dans le journal Le Devoir le 22 mai 2019. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours, soit du 22 mai 2019 au 25 juin 2019. La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 25 juin 2019. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant leur ouverture.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	28 mai 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché
2	7 juin 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché
3	19 juin 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché

Le présent dossier vise donc à conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0500 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301 \$, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16216 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0497 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 au montant de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 460 596,41 \$, taxes incluses) et avec Les solutions Victrix inc. (lot 5 au montant de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres public 17-16212 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne trois (3) lots de prestations de services en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique. Plus précisément, les éléments couverts sont les suivants :

Description des lots	Principaux projets consommateurs des lots
Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	68272 - Cadenassage; 68275 - Modernisation SGPI;

Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	74551 - Evaluation foncière et taxation; 71450 - Inspection mobile.
	68092 - Migration Simon
	09000 -Chantier d'amélioration de la gestion de la logistique
	68088 - Appro. 3
	70450 - Optimisation des paiements
Lot 3 - Évolution bureautique	74561 - Remplacement des postes véhiculaires du SPVM et PDA 74562 - Remplacement des postes de travail et Windows 10

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt du marché avec un total de douze (12) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 33,3 % des preneurs, alors que huit (8) firmes n'ont pas déposé de soumission soit 66,6 %.

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que deux firmes avaient des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux autres firmes ont un carnet de commandes complet et, les deux dernières n'ont pas les ressources requises pour effectuer ces mandats. Les deux autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.

Pour ce lot, quatre soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	76,8	1,41	896 805,00 \$		896 805,00 \$
TECHNOLOGIE RENAPS CANADA INC.	73,9	1,34	923 019,30 \$		923 019,30 \$
COFOMO INC.	78,6	1,29	999 178,74 \$		999 178,74 \$
ALITHYA CANADA INC.	70,0	0,92	1 303 816,50 \$		1 303 816,50 \$
Dernière estimation réalisée					862 312,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					34 492,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					4%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					26 214,30 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	2,92%
---	-------

Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	76,8	2,42	524 573,44 \$		524 573,44 \$
ALITHYA CANADA INC.	73,0	2,25	547 568,44 \$		547 568,44 \$
Dernière estimation réalisée					546 131,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(21 557,81 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					(3,95%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$					22 995,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$					4,38%

Lot 3 - Évolution bureautique

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
COFOMO INC.	81,6	0,53	2 479 148,44 \$		2 479 148,44 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	79,5	0,31	4 242 577,50 \$		4 242 577,50 \$
Dernière estimation réalisée					2 673 168,75\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(194 020,31 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					(7,26%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$					1 763 429,06\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$					71,13%

L'estimation a été réalisée par le client en janvier 2019 sur la base d'une validation des coûts présentement en utilisation pour un projet similaire.

Dans un contrat similaire qui se termine en septembre 2019, nous n'avions demandé qu'un seul taux pour un type de ressource. Suite à notre expérience, nous avons convenu de demander deux taux pour deux types de ressources soit une expertise avancée et une expertise standard, dans le but de diminuer le coût des services. Certaines tâches pourraient être effectuées par des ressources externes moins qualifiées.

L'écart de 71,13% entre les deux soumissionnaires est dû au nouveau taux demandé soit l'expertise standard. Nous croyons que le 2^e soumissionnaire a mal interprété notre besoin soit la nécessité d'avoir des ressources avec moins d'expertise (plus exécutant).

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant pour le lot 3:

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.
- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme CGI inc. a obtenu son accréditation le 19 avril 2019, et cette dernière demeure valide. De plus, la firme Cofomo inc. à quant à elle obtenu son accréditation le 20 octobre 2017 et cette dernière demeure valide.

Après vérification, CGI inc, et Cofomo inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- Le maintien de la cadence de réalisation de projets;

- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1er passage au CE : 28 août 2019;
- Présentation du dossier au CEC: 4 septembre 2019;
- Retour au CE : 11 septembre 2019;
- Approbation du dossier par le CM : 16 septembre 2019;
- Approbation du dossier par le CG : 19 septembre 2019;
- Rencontre de départ avec les fournisseurs : début octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie THERRIEN, Service des technologies de l'information

Lecture :

Annie THERRIEN, 16 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl LESSARD
conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-868-8747
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Annie THERRIEN
Chef de division

Tél : 514-872-8938
Télécop. : 514-872-2036

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-08-15

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975

N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G7
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-3090

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Letellier', is positioned above the typed name and title.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires







Dossier # : 1198057007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [SEAO Liste des commandes.pdf19-17600 pv.pdf19-17600 comité lot 1.pdf](#)
 -  [19-17600 comité lot 2.pdf](#)  [19-17600 comité lot 3.pdf](#)  [19-17600 intervention lot 1.pdf](#)
 -  [19-17600 intervention lot 2.pdf](#)  [19-17600 intervention lot 3.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

Le : 2019-08-14

19-17600 - Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)
 Lot 1 : Développement d'applications Oracle Forms.

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	23-07-2019
ALITHYA CANADA INC.	3,75	6,25	9,50	7,25	15,50	14,75	13,00	70,0	1 303 816,50 \$	0,92	4	Heure	9 h 00
COFOMO INC.	3,88	7,25	12,25	8,00	15,50	15,75	16,00	78,6	999 178,74 \$	1,29	3	Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,88	7,50	11,13	7,75	16,50	16,25	13,75	76,8	896 805,00 \$	1,41	1		
TECHNOLOGIE RENAPS CANADA INC.	3,25	7,00	10,38	7,75	14,75	14,75	16,00	73,9	923 019,30 \$	1,34	2		
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ALITHYA CANADA INC	1 303 816,50 \$	<input type="checkbox"/>	
COFOMO INC	999 178,74 \$	<input type="checkbox"/>	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	896 805,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
TECHNOLOGIE RENAPS CANADA INC	923 019,30 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux firmes ont un carnet de commandes complet et deux firmes n'ont pas les ressources requises. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17600 - Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)
 Lot 2 : Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
ALITHYA CANADA INC.	3,75	6,50	10,00	7,50	15,00	16,00	14,25	73,0	547 568,44 \$	2,25	2	Heure	23-07-2019 9 h 00
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,88	7,25	10,88	7,25	16,25	16,00	15,25	76,8	524 573,44 \$	2,42	1	Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ALITHYA CANADA INC	547 568,44 \$	<input type="checkbox"/>	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	524 573,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux firmes ont un carnet de commandes complet et deux firmes n'ont pas les ressources requises. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17600 - Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)
Lot 3 : Évolution bureautique

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
COFOMO INC.	3,88	7,75	13,50	8,00	15,25	16,00	17,25	81,6	2 479 148,44 \$	0,53	1	23-07-2019
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,75	7,50	12,75	7,75	16,25	16,50	15,00	79,5	4 242 577,50 \$	0,31	2	Heure 9 h 00
								-		-		Lieu 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
0								-		-		
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau										

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
COFOMO INC	2 479 148,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC	4 242 577,50 \$		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux firmes ont un carnet de commandes complet et deux firmes n'ont pas les ressources requises. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -



Liste des commandes

Numéro : 19-17600

Numéro de référence : 1270187

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650- 6414 Télécopieur : 418 650- 5876	Commande : (1597869) 2019-05-22 21 h 34 Transmission : 2019-05-22 21 h 34	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 450 682- 1013	Commande : (1599731) 2019-05-27 11 h 17 Transmission : 2019-05-27 11 h 17	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866- 0039 Télécopieur : 514 866- 0900	Commande : (1597885) 2019-05-23 6 h 39 Transmission : 2019-05-23 6 h 39	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415- 3000 Télécopieur : 514 415- 3999	Commande : (1598212) 2019-05-23 11 h 36 Transmission : 2019-05-23 11 h 36	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	Commande : (1598002) 2019-05-23 9 h 05 Transmission : 2019-05-23 9 h 05	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1598476) 2019-05-23 16 h 21 Transmission : 2019-05-23 16 h 21	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1598369) 2019-05-23 14 h 42 Transmission : 2019-05-23 14 h 42	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	PlanAxiom 1460 Cap Éternité Laval, QC, H7E3K2 http://www.planaxion.com NEQ : 1170806146	Monsieur Jean-Francois Desroches Téléphone : 514 219-3075 Télécopieur :	Commande : (1597882) 2019-05-23 6 h 23 Transmission : 2019-05-23 6 h 23	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1 NEQ : 3347816566	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	Commande : (1598431) 2019-05-23 15 h 33 Transmission : 2019-05-23 15 h 33	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	RENAPS TECHNOLOGY CANADA INC	Monsieur PATRICK HAMOU	Commande : (1602716)	

101 Marcel-Laurin
suite 300
Montréal, QC, H4N 2M3
<http://www.renaps.com> NEQ :
1160177441

Téléphone : 1888 987-
3627
Télécopieur :
2019-06-03 11 h 07
Transmission :
2019-06-03 11 h 07

3134540 - 19-17600 addenda 1
2019-06-03 11 h 07 -
Téléchargement
3140485 - 19-17600 addenda 2
2019-06-07 10 h 33 - Courriel
3145697 - 19-17600 addenda 3
2019-06-19 11 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Société Conseil Groupe LGS
(Montréal)
1 Place Ville-Marie
Bureau 2200
Montréal, QC, H3B 3M4
<http://www.lgs.com> NEQ : 1142691709

[Madame Annie Lavoie](#)
Téléphone : 514 964-
0387
Télécopieur :

Commande
: **(1599163)**
2019-05-24 15 h 25
Transmission :
2019-05-24 15 h 25

3134540 - 19-17600 addenda 1
2019-05-28 10 h 09 - Courriel
3140485 - 19-17600 addenda 2
2019-06-07 10 h 33 - Courriel
3145697 - 19-17600 addenda 3
2019-06-19 11 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Systematix Technologies de
l'Information Inc.
485, rue McGill, bureau 300
Montréal, QC, H2Y2H4
<http://www.systematix.com> NEQ :
1142016766

[Monsieur Pierre
Lecavalier](#)
Téléphone : 514 393-
1363
Télécopieur : 514 393-
8997

Commande
: **(1597842)**
2019-05-22 17 h 46
Transmission :
2019-05-22 17 h 46

3134540 - 19-17600 addenda 1
2019-05-28 10 h 09 - Courriel
3140485 - 19-17600 addenda 2
2019-06-07 10 h 33 - Courriel
3145697 - 19-17600 addenda 3
2019-06-19 11 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1198057007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)



Rapport - mandat SMCE198057007.pdf

Dossier # :1198057007

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198057007**

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198057007

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont bien compris la nouvelle stratégie du Service des technologies de l'information, qui a consisté à diminuer le nombre d'heures des ressources professionnelles et à prévoir un plus grand nombre d'heures pour des ressources techniques qui procéderont concrètement au remplacement des ordinateurs de bureau sur les trois prochaines années. Les commissaires ne peuvent que saluer la pertinence de cette approche qui a pour effet de réduire les coûts de ce projet pour la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198057007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville;
2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #19-17692;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 \$	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	7

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-19 10:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Section de la géotechnique et de la chaussée de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission de fournir des services de surveillance environnementale des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville auprès de ses clients requérants.

Les services de surveillance environnementale des travaux d'excavation doivent être fournis par la DEST pour tous les projets de construction et de réfection, réalisés par la Direction des infrastructures. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville dans les dernières années et des taux de réalisation des travaux ont occasionné une demande accrue des services requis dans les trois dernières années. La prochaine année devrait voir la publication du *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* qui va imposer un suivi informatisé de tous les transports de sols contaminés, avec un professionnel en environnement compétent au départ de chaque camion.

En raison de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Suite aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures des dernières années, les ententes-cadres conclues en mai 2017 (CG17 0206) ont été fortement utilisées et le nombre de mandats disponibles ne permettra pas de faire face à la programmation complète de 2020 de la Direction des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #19-17692 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Un addenda a été publié le 12 juin 2019 afin de modifier certaines exigences concernant le nombre d'année d'expérience des techniciens juniors pour permettre un plus grand bassin de candidats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0206 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures - Appel d'offres public 17-15708 - 4 soumissionnaires (1173855002);

CG14 0471 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 - 7 soumissionnaires (1143855001).

DESCRIPTION

Les services professionnels du présent contrat visent, sans toutefois s'y restreindre, la présence d'un technicien de chantier spécialisé en environnement sur les chantiers, l'approbation des sites d'élimination et la compilation des sols contaminés excavés. Les services de surveillance environnementale sont principalement prodigués par des techniciens de chantier, encadrés par un chargé de projet.

Suite à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 19-17692, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes. Le contrat #2 ayant un unique soumissionnaire conforme, le montant de ce contrat a été négocié en raison d'un écart important avec la dernière estimation interne de 27,1% au moment de l'ouverture de l'enveloppe de prix de la firme Groupe ABS inc..

CONTRAT	Firmes	Montant des contrats	
		Initial lors de la soumission	Après négociation
CONTRAT (Lot)1	FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	N/A
CONTRAT (Lot)2	Groupe ABS inc.	1 387 725,26 \$	1 303 391,09 \$
CONTRAT (Lot)6	GBI Experts-conseils inc.	546 141,25 \$	N/A
CONTRAT (Lot)7	Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49 \$	N/A
TOTAL TAXES INCLUSES :		3 620 568,16 \$	3 536 233,99 \$

- N/A : Non applicable

Les ententes-cadres seront valides pour une période maximale de trente-six (36) mois à partir de la date de la décision des instances ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales indiquées, selon la première des deux (2) éventualités.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une surveillance environnementale lors des travaux d'excavation. Celle-ci est nécessaire afin de vérifier et de contrôler la gestion des sols et des matériaux excavés par les entrepreneurs lors des travaux et s'assurer de façon diligente que leur élimination est réalisée conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur. Un rapport de gestion des sols excavés, suite à la surveillance environnementale est d'ailleurs obligatoire dans le cadre des projets de construction de conduites souterraines réalisés en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. De plus, le projet de *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* devrait voir le jour à la fin de l'année 2019. Celui-ci imposera un suivi informatisé des camions de sols contaminés attesté par un professionnel en environnement compétent à chaque départ de camion.

La DEST ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux qui seront réalisés pour la Ville. Les activités de surveillance environnementale des travaux d'excavation sont une partie intégrante de la réalisation des projets.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés afin d'octroyer sept (7) contrats, répartis selon trois (3) bordereaux de prix d'envergure différente afin d'attirer un maximum de soumissionnaires, de la plus petite firme à la plus grande. Les bordereaux de prix ont été élaborés pour permettre de réaliser un (1) à trois (3) projets simultanés par firme. Des équipes de travail d'envergure différente sont ainsi demandées dans les contrats selon trois organigrammes types que les soumissionnaires doivent présenter.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités inscrites dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les analyses chimiques en laboratoire les plus courantes sont admissibles selon les prix unitaires soumissionnés dans les bordereaux de prix, tandis que les analyses chimiques plus ponctuelles sont admissibles selon un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires appliqué aux taux unitaires suggérés par l'Association des firmes de génie-conseil (AFG) dans le guide de rémunération en vigueur.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions.

Pour faire les estimations, les moyennes des taux horaires et des prix unitaires d'analyses chimiques soumis par les différents adjudicataires dans les deux (2) dernières années ont été utilisées. Il est à noter une forte augmentation des taux dans les deux dernières années. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'AFG dans le guide de rémunération en vigueur.

Analyse des soumissions

Seules quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

À noter que les firmes pouvaient présenter plus d'une équipe dans le cadre de cet appel d'offres. Seul Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. a présenté plus d'une équipe mais la première équipe n'a pas remporté la note de passage et n'a donc pas été retenue. Les trois (3) autres soumissionnaires n'ont présenté qu'une seule équipe.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. En conséquence, les firmes FNX-INNOV inc. et Groupe ABS inc. étant les adjudicataires recommandés des contrats #1 et #2, deviennent non conformes pour les contrats subséquents et la firme GBI Experts-Conseils inc. étant l'adjudicataire recommandée du contrat #6, devient non conforme pour le contrat #7.

Contrat #1 :

	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Soumissions conformes			
FNX-INNOV inc.	76,8	1,16	1 093 373,16 \$
Groupe ABS inc.	86	0,98	1 387 725,26 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 091 687,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			1 685,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			0,2%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			294 352,10 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)			26,9%

Contrat #2 après négociation:

	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Soumissions conformes			
Groupe ABS inc.	86	1,04	1 303 391,09 \$
FNX-INNOV inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 091 687,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			211 703,46 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			19,4%

Contrat #6 :

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
GBI Experts-Conseils Inc.	72	2,23	546 141,25 \$
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc	68,4	Non conforme	
Dernière estimation réalisée à l'interne			539 175,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			6 965,99 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			1,3%

Contrat #7 :

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc	70	2,02	593 328,49 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			539 175,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			54 153,23 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			10,0%

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu la meilleure note finale et les estimations faites à l'interne sont les suivants :

CONTRATS	Soumissionnaires	Écarts (\$)	Écarts (%)
# 1	FNX-INNOV inc.	1 685,53 \$	+ 0,2 %
# 2	Groupe ABS inc.	211 703,46 \$	+ 19,4 %
# 6	GBI Experts-Conseils Inc.	6 965,99 \$	+ 1,3 %
# 7	Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	54 153,23 \$	+ 10,0 %

Parmi les quatre (4) soumissions, deux (2) présentent des écarts de 10% ou plus, qui sont attribuables à des taux horaires élevés.

Seules deux (2) firmes ont soumissionné sur les contrats #1 et #2. Peu de soumissionnaires ont déposé une offre pour ces contrats, car ceux-ci exigent de mener trois (3) projets simultanés par contrat, en plus des ententes-cadres déjà actives, ce qui impose aux firmes une contrainte importante de mobilisation de techniciens en environnement sur les chantiers de la Ville.

Les autres contrats de moindre envergure (contrats #3 à #7) n'ont intéressés que peu de firmes qu'elles soient de petite ou de grande taille. Les plus petits contrats ont toutefois attiré deux nouveaux soumissionnaires puisqu'ils ne mobilisent qu'un seul technicien. Les techniciens en environnement sont actuellement très sollicités sur le marché pour les surveillances environnementales de travaux. Les ententes-cadres établies par la DEST sont exigeantes en personnel et contraignent les firmes à mobiliser leurs techniciens pour toute la saison de travaux. Les firmes atteignent leur capacité maximale à fournir des techniciens

en environnement sur les chantiers. Ainsi, les soumissionnaires intéressés par ces ententes-cadres sont moins nombreux, le marché devient saturé et les taux horaires continuent d'augmenter depuis 2017. Une hausse des prix significative a été utilisée dans les estimations internes basés sur les derniers appels d'offres, lesquels ont montré une augmentation médiane des taux horaires de 32% entre 2014 et 2017-2018.

Le contrat #2 montre l'écart le plus important avec l'estimation interne (19,4 %) et ce, même après une négociation du montant du contrat avec le soumissionnaire. A noter que la négociation du prix de ce contrat a mené à une réduction de 84 334,17 \$ par rapport au prix initial soumis.

Les contrats #1, #6 et #7 présentent des écarts de prix acceptables par rapport aux estimations internes et sont recommandés par la DEST en vue de leur octroi. De plus, compte tenu de la négociation de prix du contrat #2 et de l'état actuel du marché pour ces services, la DEST recommande également l'octroi du contrat #2.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés sont inscrits au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics de l'Autorité des marchés publics. L'attestation de la firme FNX-INNOV inc. est en vigueur depuis le 8 novembre 2018, celle du Groupe ABS inc. depuis le 3 octobre 2014, celle de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. depuis le 5 février 2018 et le renouvellement de GBI Experts-Conseils inc. est en vigueur depuis le 27 mai 2019. Ces documents sont joints au dossier.

Les adjudicataires recommandées ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et la résolution CG11 0082, deux contrats seront soumis à ladite commission pour étude :

Contrat 1 à FNX-INNOV inc.: Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. En effet, les deux contrats précédents ont été adjugés à la firme Les Consultants S.M. inc, laquelle a été acquise par FNX-INNOV inc. en décembre 2018. De plus, l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Contrat 2 à Groupe ABS inc.: Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats de surveillance environnementale de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 3 536 233,99 \$ taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 3 229 052,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces services professionnels en environnement permettront de contribuer au développement durable en vérifiant que les pratiques légales relatives aux sols d'excavation sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la Ville. Ainsi, la surveillance environnementale permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de surveillance environnementale des travaux d'excavation auprès de ses requérants. Par ailleurs, elle pourrait ne pas pouvoir respecter la future réglementation imposant un suivi informatisé des transports de sols contaminés que le futur règlement du *Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques* imposera.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 101 100\$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré-à-gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et des retards dans les échéanciers des travaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 décembre 2019, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 septembre 2019

Début des services des ententes-cadres : octobre 2019

Fin des services des ententes-cadres : septembre 2022 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats, selon la première des deux (2) éventualités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laure BASSIGNOT
Conseillère aménagement

Tél : 514 872-3799
Télécop. : 514 872-1669

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-08-19

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5E3
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525 9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 393-0357
Télécopieur : 514 871-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec
Place de la Cité - tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria - 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)



Le 27 mai 2019

GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR SERGE BEAUDOIN
255, BOUL CRÉMAZIE E
9^E ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H2M 1L5

N° de décision : 2019-DAMP-0362
N° de client : 2700007729

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public amendé

Monsieur,

La présente décision annule et remplace la décision numéro 2018-cpsm-1028448 rendue le 24 juillet 2018. L'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BEAUDOIN HURENS, CONSULTANTS ENVIROCONSEIL, ÉCLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION et GBI, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GBI EXPERTS-CONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **23 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

c.c. : Me Ricardo Hrtschan

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 3 octobre 2014

GROUPE ABS INC.
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557
N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 399-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dernière mise à jour : **lundi, 25 juin 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.
Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000144512
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
-
- GROUPE ABS
-
- LABORATOIRE A.B.S.
-
- LABORATOIRE ABS
-
- OPTIMAL CONCRETE
-
- SOLUTIONS OCRE

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **jeudi, 15 août 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.

Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000144512

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
-
- GROUPE ABS
-
- GROUPE ABS / STRATUM CPT / GÉOWAVE
-
- LABORATOIRE A.B.S.
-
- LABORATOIRE ABS
-
- OPTIMAL CONCRETE
-
- SOLUTIONS OCRE

[Nouvelle recherche](#)

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 5 février 2018

HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS RAOULT
640, RUE SAINT-PAUL O, BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H3C 1L9

N° de décision : 2018-CPSM-1007773

N° de client : 3001407335

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous HDS ENVIRONNEMENT et HDS ENVIRONNEMENT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17692

Numéro de référence : 1274700

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1603562) 2019-06-04 13 h 59 Transmission : 2019-06-04 13 h 59	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environnement-geosciences	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1604015) 2019-06-05 10 h 01 Transmission : 2019-06-05 10 h 01	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3	Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	Commande : (1603632) 2019-06-04 14 h 43 Transmission : 2019-06-04 14 h 43	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1603258) 2019-06-04 9 h 18 Transmission : 2019-06-04 9 h 18	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Wood Solutions en Environnement & Infrastructure 1425, Transcanadienne, bureau 400 Dorval, QC, H9P2W9 http://www.woodplc.com	Monsieur Stéphane Bergeron Téléphone : 514 684-5555 Télécopieur : 514 684-1309	Commande : (1603715) 2019-06-04 15 h 47 Transmission : 2019-06-04 15 h 47	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)	Madame Martine Gagnon	Commande : (1603912) 2019-06-05 9 h	

1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Transmission : 2019-06-05 9 h	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
8418748 Canada Inc. 8550 Cote de Liesse Montréal, QC, H4T 1H2	Madame Guylaine Parent Téléphone : 514 284-6085 Télécopieur : 514 284-5229	Commande : (1604438) 2019-06-06 6 h 33 Transmission : 2019-06-06 6 h 33	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1605215) 2019-06-07 11 h 18 Transmission : 2019-06-07 11 h 18	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Avizo experts-conseils inc. (bureau des offres) 1595, rue Bégin Montréal, QC, H4R1W9 http://www.avizo.ca	Madame Dorothée Massé Téléphone : 819 346-4342 Télécopieur :	Commande : (1604373) 2019-06-05 16 h 15 Transmission : 2019-06-05 16 h 15	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEC INC 149B, rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 http://www.decenviro.com	Monsieur Guillaume Dumais Téléphone : 450 222-76177 Télécopieur : 450 227-5377	Commande : (1604410) 2019-06-05 17 h 51 Transmission : 2019-06-05 17 h 51	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1001, rue Sherbrooke Est, burau 600 Montréal, QC, H2L 1L3 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	Commande : (1605243) 2019-06-07 11 h 48 Transmission : 2019-06-07 11 h 48	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1603730) 2019-06-04 16 h 03 Transmission : 2019-06-04 16 h 03	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1604657) 2019-06-06 10 h 51 Transmission : 2019-06-06 10 h 51	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Géinnovation 1560 rue louvain O., suite 200 Montréal, QC, H4N3B3 http://www.geninnovation.com	Monsieur Jean francois Séguin Téléphone : 438 794-4749 Télécopieur : 514 381-9502	Commande : (1607965) 2019-06-14 11 h 56 Transmission : 2019-06-14 11 h 56	3142655 - Addenda 1 2019-06-14 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 7950, rue Vauban Montréal, QC, h1J 2X5	Monsieur Jean Elie Joseph Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	Commande : (1603485) 2019-06-04 12 h 54 Transmission : 2019-06-04 12 h 54	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SCP Environnement inc. 4567 rue Beaubien est bureau #1 Montréal, QC, H1T 1T5	Monsieur Daniel Perreault Téléphone : 514 722-1451 Télécopieur :	Commande : (1604153) 2019-06-05 11 h 57 Transmission : 2019-06-05 11 h 57	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. 640 St-Paul Ouest Bureau 100 Montréal, QC, H3C 1L9 http://www.hdsenv.com	Monsieur Jean-Paul Ballot Téléphone : 514 398-0553 Télécopieur : 514 398-0554	Commande : (1604473) 2019-06-06 8 h 04 Transmission : 2019-06-06 8 h 04	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.









Dossier # : 1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [19-17692 DetCah.pdf](#)
 -  [19-17692 pv.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- contrat 1.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- contrat 2 rev.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- Contrat 6.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- Contrat 7.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 1.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 2.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 6.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 7.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16	<input checked="" type="checkbox"/>	lot 1
Groupe ABS	1 387 725,26	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité
- d'autres n'ont pas répondu

Préparé par : Le - -

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe ABS	1 303 391,09	<input checked="" type="checkbox"/>	lot 2

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité
- d'autres n'ont pas répondu

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Hudon Desbiens St-Germain	Note intérimaire insuffisante
FNX-INNOV inc.	Recommandée comme adjudicataire pour le contrat 1
Groupe ABS	Recommandée comme adjudicataire pour le contrat 2

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GBi Experts-Conseil Inc.	546 141,25	<input checked="" type="checkbox"/>	6

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité
- d'autres n'ont pas répondu

Préparé par :

Le --

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="FNX-INNOV inc."/>	<input type="text" value="Recommandé comme adjudicataire pour le contrat 1"/>
<input type="text" value="Groupe ABS"/>	<input type="text" value="Recommandé comme adjudicataire pour le contrat 2"/>
<input type="text" value="GBi Experts-Conseil Inc."/>	<input type="text" value="Recommandé comme adjudicataire pour le contrat 6"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	<input checked="" type="checkbox"/>	7

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité

Préparé par :

Cherifa Hellal

Le

9	-	8	-	2019
---	---	---	---	------

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 1)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV inc.	3,88	5,50	8,75	12,63	25,25	20,75	76,8	1 093 373,16 \$	1,16	1	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Groupe ABS	4,50	7,75	13,25	13,25	26,50	20,75	86,0	1 387 725,26 \$	0,98	2	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 2)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV inc.	3,88	5,50	8,75	12,63	25,25	20,75	76,8		-	Contrat 1	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Groupe ABS	4,50	7,75	13,25	13,25	26,50	20,75	86,0	1 303 391,09 \$	1,04	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 6)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
GBi Experts-Conseil Inc.	4,13	7,00	10,50	8,88	22,00	19,50	72,0	546 141,25 \$	2,23	1	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	3,38	5,75	8,25	11,38	20,25	19,38	68,4			Non conforme	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 7)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
GBi Experts-Conseil Inc.	4,13	7,00	10,50	8,88	22,00	19,50	72,0		-	Contrat 6	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	3,38	5,75	8,25	11,38	21,25	20,00	70,0	593 328,49 \$	2,02	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

Dossier # : 1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).



Rapport - mandat SMCE197231029.pdf

Dossier # :1197231029

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197231029**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231029

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Contrat 2).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont pu apprécier les explications relatives au processus d'appel d'offres mené et à l'analyse des soumissions reçues réalisés conformément aux politiques, lois, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

Le Service a bien expliqué que la sollicitation importante du marché, actuellement haussier, en raison du grand nombre de projets simultanés, dont plusieurs projets d'envergure en cours sur le territoire de la Ville (REM, Turcot, etc.) et des nouveaux besoins en réponse à la corruption dans le marché des sols contaminés), explique l'augmentation relative des coûts. Cette situation ayant pour résultat de faire augmenter le nombre de techniciens en environnement requis puisqu'une disponibilité saisonnière importante des services est requise sur les chantiers. De plus, puisque la prochaine réglementation sera plus restrictive, une surveillance accrue sera nécessaire.

Bien que peu de soumissionnaires aient déposé une soumission, comme lors du dernier appel d'offre similaire, il demeure que quatre soumissionnaires ont obtenu la note de passage. De plus, deux nouvelles stratégies ont été déployées dans le cadre de cet appel d'offres, dont une visant à diminuer les exigences en ce qui concerne le personnel technique et une autre visant à octroyer des contrats de moindre envergure. Cette dernière stratégie a permis à deux nouveaux adjudicataires d'obtenir un premier contrat. Ainsi, au final, les commissaires comprennent que l'octroi des quatre contrats permettra la réalisation d'un nombre de mandats simultanés, répondant ainsi de manière suffisante aux besoins pour l'année 2020.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Contrat 2).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231029 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197711016

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année se répartissant comme suit :

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	VMA-109-1923	9 123 960,78 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	7 411 466,80 \$
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	5 860 667,70 \$
	VSP-103-1923	5 637 208,27 \$
	VSP-107-1923	4 710 880,10 \$
		32 744 183,65 \$

2. d'autoriser une dépense au montant de 4 911 627,55 \$ à titre de budget de variation de quantités;

3. d'autoriser une dépense au montant de 1 637 209,18 \$ à titre de budget de contingences;

4. et d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 16:05

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197711016

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

Le 3 juillet dernier, le SCA a lancé un deuxième appel d'offres de services de déneigement des chaussées et des trottoirs (19-17747) pour cinq (5) contrats pour les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension et Ville-Marie.

Rappelons qu'en juin dernier, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (BIG) a émis un rapport de résiliation de deux contrats octroyés à Transport Rosemont inc. dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Ces deux contrats font donc partie de l'appel d'offres.

Par ailleurs, BIG a également recommandé l'inscription de Transport Rosemont inc. au Registre des personnes inadmissibles de la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans. Conséquemment, celui-ci est devenu non admissible dans le cadre du premier appel d'offres, laissant un contrat, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, sans soumissionnaire. Ce contrat est aussi inclus.

De plus, deux contrats de Ville-Marie ont été ajoutés dans l'appel d'offres afin de sécuriser le déneigement dans ces secteurs. En effet, l'adjudicataire actuel, Matériaux Paysagers Savaria Ltée, a informé la Ville de son intention de résilier unilatéralement ses contrats remportés l'an dernier pour une durée de cinq (5) ans. Cette résiliation est contesté par la Ville et le Service des Affaires juridiques de la Ville prévoit faire valoir un recours en dommages-intérêts pour être indemnisée des pertes encourues.

Concernant le deuxième appel d'offres, un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir et l'ouverture des soumissions avait lieu initialement le 13 août 2019.

Au total, quatre addenda ont été publiés:

Addenda 1 (26 juillet): Modification du bordereau de prix afin d'y ajouter le nombre de garanties de soumissions soumissionnées.

Addenda 2 (7 août): Demande de précisions de la part d'un soumissionnaire, aucune modification n'est apportée aux documents d'appel d'offres.

Addenda 3 (7 août): Correction d'une précision donnée à l'addenda 2.

Addenda 4 (12 août): Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 août et modification de la clause concernant la détermination du volume d'une benne de camion.

Le meilleur scénario économique est déterminé en tenant compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garanties de soumission déposées par chacun des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour Ahuntsic-Cartierville et Rosemont-La Petite-Patrie

CM 19 0919 - 19 août 2019 - Accorder cinq (5) contrats aux firmes Les Entrepreneurs Bucaro inc., Pépinière Michel Tanguay inc., A. & O. Gendron inc. et Groupe IMOG inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 28 931 042,00 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (entre 2 et 4 soumissionnaires par contrat) déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main accordé à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 315 403,23 \$ à 11 518 624,82, taxes incluses.

Tous les arrondissements

CM18 1120 -17 septembre 2018 - Ratifier une dépense additionnelle de 1 179 834,44\$, majorant ainsi le montant total des contrats reliés au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation des lieux d'élimination de la neige) de 32 356 714,01\$ à 33 536 548,44\$, taxes incluses.

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 \$, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 \$ à 176 052 277,08 \$, taxes incluses

Pour Ahuntsic-Cartierville

CM19 0916 - 19 août 2019 - Accorder deux contrats à Les entreprises Canbec Construction inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des durées de quatre ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 11 619 284,94 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (2 soum. par contrat)

CM17 1005 - 21 août 2017 - Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour une période de 2 ans et un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour une période de 4 ans, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 (9 soum.)

CM16 0770 - 21 juin 2016 - Accorder 20 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

CM15 09 0211 - 14 septembre 2015 - Accorder deux contrats de déneigement à Transport

Rosemont inc. et un contrat de déneigement à Pépinière Michel Tanguay pour une période de deux ans (2015 à 2017) comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, aux prix et conditions de leurs soumissions respectives, soit 3 396 724,32 \$ et 1 652 129,08 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 15-14553 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale approximative de 5 048 853,40 \$, toutes taxes comprises.

Pour Rosemont-La Petite-Patrie

CM 18 0228 - 19 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 de 9 764 447,85 \$, taxes incluses, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre des contrats accordés respectivement à A&O Gendron inc. (contrat RPP-31) (CA12 260162), Transport Rosemont inc. (contrat RPP-32) (CA12 260163) et à Les entrepreneurs Bucaro inc. (contrat RPP-33) (CA12 260164), majorant ainsi le montant total des trois contrats de 26 190 605,65 \$ à 35 955 053,50 \$, taxes incluses.

CA 12 260164 - 4 juin 2012 - Octroi d'un contrat à « Les Entrepreneurs Bucaro Inc. », d'un montant total de 6 092 577,00 \$ taxes incluses, pour le déneigement du territoire N12-33 (option B), du 1er novembre 2012 au 30 avril 2019 - Appel d'offres public 12-12086 - (2 soumissionnaires).

CA 12 260164 - 4 juin 2012 - Octroi d'un contrat à « Transport Rosemont Inc. », pour un montant total de 13 832 906,00 \$, taxes incluses, pour le déneigement du territoire N12-32 (option B), du 1er novembre 2012 au 30 avril 2019 - Appel d'offres public 12-12086 - (3 soumissionnaires).

Pour Ville-Marie

CM 18 1000 - 21 août 2018 - Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat)

Pour Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension

CM 16 0770 - 20 juin 2016 - Accorder vingt contrats aux firmes 9055-0344 Québe inc. (DM Choquette), Déneigement Moderne inc., Groupe IMOG inc., J.L. Michon Transports inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les Entreprises Michaudville inc., Les Excavations Payette ltée, Les Excavations Super inc., Pavages d'Amour inc., Marina Matériaux et Équipements (Pépinière et paysagiste Marina inc.), Pépinière Michel Tanguay inc., Transport Rosemont inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 - 24 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs et le chargement de la neige. Les normes contractuelles permettent également le

soufflage de la neige en bordure de rue, si souhaité.
Les contrats sont d'une durée de quatre (4) ans avec une option d'une année de prolongation.

Toutes les normes opérationnelles sont désormais harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 19 fois sur le site de SEAO.
Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 21 % (4 soumissionnaires sur 19 preneurs de cahier des charges). Par contrat, le nombre de soumissions varie entre 1 et 2 soumissions par contrat.

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièces jointes dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

Adjudicataires	Contrats
Les Entreprises Canbec Construction inc.	VMA-109-1923
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923
	VSP-103-1923
	VSP-107-1923

La conformité administrative des soumissions pour ces lots est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Précisons que dans le cadre de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne pouvait leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission.

Contrat RPP-104-1923

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe IMOG inc.	5 765 536,35 \$
Les entreprises Michauville inc.	10 036 673,64 \$
Dernière estimation réalisée	6 344 852,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	7 901 105,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	4 271 137,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	74%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(579 316,62) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	4 271 137,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	74%

En raison de l'écart entre la plus basse et la deuxième soumission conforme de 74 %, ce contrat (RPP-104-1923) sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VMA-109-1923

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	8 975 859,10 \$
Dernière estimation réalisée	7 670 540,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	8 975 859,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	1 305 318,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	17%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

En raison d'une seule soumission conforme, ce contrat (VMA-109-1923) sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

L'estimation était basée sur les prix payés et actualisés pour des secteurs similaires à proximité du contrat visé.

Contrat VMA-110-1923

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	7 291 162,62 \$
Dernière estimation réalisée	7 930 820,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	7 291 162,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(639 657,52) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

En raison d'une seule soumission conforme, ce contrat (VMA-110-1923) sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VSP-103-1923

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe IMOG inc.	5 545 704,15 \$
Les entreprises Michauville inc.	10 144 704,15 \$
Dernière estimation réalisée	5 078 139,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	7 845 204,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	41%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	4 599 000,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	467 564,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	4 599 000,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	83%

En raison de l'écart entre la plus basse et la deuxième soumission conforme de 83 %, ce contrat (VSP-103-1923) sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Contrat VSP-107-1923

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Groupe IMOG inc.	4 634 412,30 \$
Dernière estimation réalisée	4 255 381,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	4 634 412,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	379 030,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

En raison d'une seule soumission conforme, ce contrat (VSP-107-1923) sera référé à la Commission sur l'examen des contrats.

Valeurs de la prolongation:

Les contrats prévoient une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non chacun des contrats se prend dans les mois précédant la fin d'un contrat. Les valeurs de la prolongation, excluant les indexations et les contingences, sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Adjudicataires	Contrats	Valeur de la prolongation (TTC)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	VMA-109-1923	2 243 964,78 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	1 822 790,66 \$
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	1 441 384,09 \$
	VSP-103-1923	1 386 426,04 \$
	VSP-107-1923	1 158 603,08 \$
		8 053 168,63 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (15 % de variation de quantités et 5 % de contingences). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataires	Contrats	Montant après variations quantités et contingences (TTC)	Montant par adjudicataire (TTC)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	VMA-109-1923	10 948 752,93 \$	10 948 752,93 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	8 893 760,16 \$	8 893 760,16 \$
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	7 032 801,24 \$	19 450 507,29 \$
	VSP-103-1923	6 764 649,92 \$	
	VSP-107-1923	5 653 056,12 \$	
		39 293 020,38 \$	39 293 020,38 \$

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats plusieurs mois avant le début de la saison hivernale permet à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de la machinerie des entrepreneurs et de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges.

Cette période de temps entre l'octroi et le début des opérations permet aussi aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Thomas AUBÉ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Caroline ST-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Maxence DEVITRY, Rosemont - La Petite-Patrie
Philippe EL OUARDI, Service des affaires juridiques
Isabelle BUREAU, Service des affaires juridiques
Martin LAZURE, Ville-Marie
Pierre BEAULIEU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Michel JOBIN, 26 août 2019
Pierre BEAULIEU, 26 août 2019
Philippe EL OUARDI, 26 août 2019
Alain DUFRESNE, 23 août 2019
Thomas AUBÉ, 23 août 2019
Maxence DEVITRY, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification - gestion des
processus d'appels d'offres

Tél : 514-868-0816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-08-23

Coût - Octroi des contrats - GDD 1197711016

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	VMA-109-1923	9 123 960,78 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	7 411 466,80 \$
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	5 860 667,70 \$
	VSP-103-1923	5 637 208,27 \$
	VSP-107-1923	4 710 880,10 \$
		32 744 183,65 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement de Rosemond-La Pêche-Potrie
 Contrat : RPP-104-1021 adjudicataire Groupe IMOG inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automme (33%)		Hiver (67%)		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (0%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) *
2019-2020	1 253 650,00 \$	62 682,50 \$	125 051,59 \$	1 441 384,09 \$	413 704,50 \$	839 945,50 \$	475 656,75 \$	965 727,34 \$	2019	475 656,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	475 656,75 \$	424 338,01 \$
2020-2021 *	1 287 440,15 \$	63 372,01 \$	126 427,15 \$	1 457 239,31 \$	418 255,25 \$	849 184,90 \$	480 688,07 \$	976 352,34 \$	2020	1 466 616,31 \$	216 207,61 \$	72 069,20 \$	1 734 893,13 \$	1 584 188,67 \$
2021-2022 *	1 381 230,35 \$	64 061,62 \$	127 802,72 \$	1 473 094,54 \$	422 806,00 \$	858 424,35 \$	486 121,20 \$	989 973,34 \$	2021	1 462 471,54 \$	218 585,90 \$	72 861,97 \$	1 753 919,40 \$	1 601 562,19 \$
2022-2023 *	1 292 020,45 \$	64 751,02 \$	129 176,29 \$	1 485 947,76 \$	427 356,75 \$	867 463,70 \$	491 363,42 \$	997 456,34 \$	2022	1 476 326,78 \$	220 964,18 \$	73 654,73 \$	1 772 945,67 \$	1 619 935,71 \$
TOTAL	5 997 340,95 \$	298 867,20 \$	5 960 667,70 \$	6 757 275,85 \$	1 682 122,50 \$	3 415 218,40 \$	1 758 200,31 \$	4 102 467,39 \$	TOTAL	5 868 667,70 \$	879 100,15 \$	293 633,38 \$	7 032 801,24 \$	6 421 884,93 \$

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante
 * Majoré de l'IPC (indice des prix à la consommation) de 1,1% tel qu'indiqué au devis.

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement de Ville-Marie			
Contrat :	VMA-109-1923	Adjudicataire	Les Entreprises Canbec Construction inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Répartition		Répartition		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹
					Automne (33%)	Hiver (67%)	Automne (33%)	Hiver (67%)						
2019-2020	1 951 698,00 \$	97 584,90 \$	194 681,88 \$	2 243 964,78 \$	644 060,34 \$	1 307 637,66 \$	740 508,38 \$	1 503 456,40 \$	2019	740 508,38 \$	0,00 \$	0,00 \$	740 508,38 \$	676 182,85 \$
2020-2021*	1 973 166,68 \$	98 658,33 \$	196 823,38 \$	2 268 648,39 \$	651 145,00 \$	1 322 021,67 \$	748 653,97 \$	1 519 994,42 \$	2020	2 252 110,37 \$	336 594,72 \$	112 198,24 \$	2 700 903,32 \$	2 466 284,74 \$
2021-2022*	1 994 635,36 \$	99 731,77 \$	198 964,88 \$	2 293 332,00 \$	658 229,67 \$	1 336 405,69 \$	756 799,56 \$	1 536 532,44 \$	2021	2 276 793,98 \$	340 297,26 \$	113 432,42 \$	2 730 523,66 \$	2 493 332,05 \$
2022-2023*	2 016 104,03 \$	100 805,20 \$	201 106,38 \$	2 318 015,61 \$	665 314,33 \$	1 350 789,70 \$	764 945,15 \$	1 553 070,46 \$	2022	2 301 477,59 \$	343 999,80 \$	114 666,60 \$	2 760 143,99 \$	2 520 379,36 \$
TOTAL	7 935 604,07 \$			9 123 960,78 \$	2 618 749,34 \$	5 316 854,73 \$	2 737 188,23 \$	6 386 772,54 \$	TOTAL	9 123 960,78 \$	1 368 594,12 \$	456 198,04 \$	10 948 752,93 \$	9 997 670,79 \$

Arrondissement de Ville-Marie			
Contrat :	VMA-110-1923	Adjudicataire	9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Répartition		Répartition		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹
					Automne (33%)	Hiver (67%)	Automne (33%)	Hiver (67%)						
2019-2020	1 585 380,00 \$	79 269,00 \$	158 141,66 \$	1 822 790,66 \$	523 175,40 \$	1 062 204,60 \$	601 520,92 \$	1 221 269,74 \$	2019	601 520,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	601 520,92 \$	549 268,77 \$
2020-2021*	1 602 819,18 \$	80 140,96 \$	159 881,21 \$	1 842 841,35 \$	528 930,33 \$	1 073 888,85 \$	608 137,65 \$	1 234 703,71 \$	2020	1 829 407,39 \$	273 418,60 \$	91 139,53 \$	2 193 965,52 \$	2 003 382,95 \$
2021-2022*	1 620 258,36 \$	81 012,92 \$	161 620,77 \$	1 862 892,05 \$	534 685,26 \$	1 085 573,10 \$	614 754,38 \$	1 248 137,67 \$	2021	1 849 458,08 \$	276 426,20 \$	92 142,07 \$	2 218 026,35 \$	2 025 353,70 \$
2022-2023*	1 637 697,54 \$	81 884,88 \$	163 360,33 \$	1 882 942,75 \$	540 440,19 \$	1 097 257,35 \$	621 371,11 \$	1 261 571,64 \$	2022	1 869 508,78 \$	279 433,81 \$	93 144,60 \$	2 242 087,19 \$	2 047 324,45 \$
TOTAL	6 446 155,08 \$			7 411 466,80 \$	2 127 231,18 \$	4 318 923,90 \$	2 223 440,04 \$	5 188 026,76 \$	TOTAL	7 411 466,80 \$	1 111 720,02 \$	370 573,34 \$	8 893 760,16 \$	8 121 188,48 \$

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

* Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,1% tel qu'indiqué au devis.

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			
Contrat :	VSP-103-1923	Adjudicataire	Groupe IMOG inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Répartition						Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)		Hiver (67%)		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹		
2019-2020	1 205 850,00 \$	60 292,50 \$	120 283,54 \$	1 386 426,04 \$	397 930,50 \$		807 919,50 \$		457 520,59 \$		928 905,45 \$		2019	457 520,59 \$	0,00 \$	0,00 \$	457 520,59 \$	417 777,28 \$		
2020-2021*	1 219 114,35 \$	60 955,72 \$	121 606,66 \$	1 401 676,72 \$	402 307,74 \$		816 806,61 \$		462 553,32 \$		939 123,41 \$		2020	1 391 458,76 \$	207 963,91 \$	69 321,30 \$	1 668 743,97 \$	1 523 785,67 \$		
2021-2022*	1 232 378,70 \$	61 618,94 \$	122 929,78 \$	1 416 927,41 \$	406 684,97 \$		825 693,73 \$		467 586,05 \$		949 341,36 \$		2021	1 406 709,45 \$	210 251,51 \$	70 083,84 \$	1 687 044,80 \$	1 540 496,76 \$		
2022-2023*	1 245 643,05 \$	62 282,15 \$	124 252,89 \$	1 432 178,10 \$	411 062,21 \$		834 580,84 \$		472 618,77 \$		959 559,32 \$		2022	1 421 960,14 \$	212 539,11 \$	70 846,37 \$	1 705 345,62 \$	1 557 207,86 \$		
TOTAL	4 902 986,10 \$			5 637 208,27 \$	1 617 985,41 \$		3 285 000,69 \$		1 691 162,48 \$		3 946 045,79 \$		TOTAL	5 637 208,27 \$	845 581,24 \$	281 860,41 \$	6 764 649,92 \$	6 177 027,04 \$		

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			
Contrat :	VSP-107-1923	Adjudicataire	Groupe IMOG inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Répartition						Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)		Hiver (67%)		Automne (33%)		Hiver (67%)		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹		
2019-2020	1 007 700,00 \$	50 385,00 \$	100 518,08 \$	1 158 603,08 \$	332 541,00 \$		675 159,00 \$		382 339,01 \$		776 264,06 \$		2019	382 339,01 \$	0,00 \$	0,00 \$	382 339,01 \$	349 126,48 \$		
2020-2021*	1 018 784,70 \$	50 939,24 \$	101 623,77 \$	1 171 347,71 \$	336 198,95 \$		682 585,75 \$		386 544,74 \$		784 802,96 \$		2020	1 162 808,80 \$	173 790,46 \$	57 930,15 \$	1 394 529,42 \$	1 273 391,24 \$		
2021-2022*	1 029 869,40 \$	51 493,47 \$	102 729,47 \$	1 184 092,34 \$	339 856,90 \$		690 012,50 \$		390 750,47 \$		793 341,87 \$		2021	1 175 553,44 \$	175 702,16 \$	58 567,39 \$	1 409 822,98 \$	1 287 356,30 \$		
2022-2023*	1 040 954,10 \$	52 047,71 \$	103 835,17 \$	1 196 836,98 \$	343 514,85 \$		697 439,25 \$		394 956,20 \$		801 880,77 \$		2022	1 188 298,07 \$	177 613,85 \$	59 204,62 \$	1 425 116,54 \$	1 301 321,35 \$		
TOTAL	4 097 308,20 \$			4 710 880,10 \$	1 352 111,71 \$		2 745 196,49 \$		1 413 264,03 \$		3 297 616,07 \$		TOTAL	4 710 880,10 \$	706 632,02 \$	235 544,01 \$	5 653 056,12 \$	5 161 993,74 \$		

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

* Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,1% tel qu'indiqué au devis.

TTC : Toutes taxes comprises

Dossier # : 1197711016

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17747 Intervention pour le SCA.pdf



19-17747 SEAO Liste des commandes.pdf



19-17747 Tableau de prix.pdf



AMP Canbec Construction.pdf



AMP Dm Choquette -9055-0344 QC Inc.pdf



AMP Groupe IMOG.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : (514) 868-5740
Division : Acquisition

Le 2 février 2017

**LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR ENRICO FRANK ANDREOLI
145, RUE RICHER
LACHINE (QC) H8R 1R4**

N° de décision : 2017-CPSM-1007374
N° de client : 2700027404

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} février 2020 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 10 décembre 2018

9055-0344 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR DANIEL CHOQUETTE
774, RTE 133
HENRYVILLE (QC) J0J 1E0

N° de décision : 2018-CPSM-1063085
N° de client : 3000463873

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FERME D. ET M. CHOQUETTE TRANSPORT DM CHOQUETTE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9055-0344 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide jusqu'au **11 novembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Antoine Bédard
Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 13 décembre 2017

GROUPE IMOG INC.
A/S MONSIEUR JEAN ETIENNE LIMOGES
7400, CH SAINT-FRANÇOIS
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1B8

N° de décision : 2017-CPSM-1064444

N° de client : 3000302404

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE IMOG INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9612
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

**SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

ROSEMONT--LA PETITE-PATRIE - LOT RPP-104-1923 - 1er novembre 2019 au 15 avril 2023 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire ✓
Groupe IMOG inc.	\$ 5 765 536,35	✓
Les Entreprises Michaudville Inc.	\$ 10 036 673,64	

VILLE-MARIE - LOT VMA-109-1923 - 1er novembre 2019 au 15 avril 2023 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9055 0344 QC Inc. (DM Choquette) (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 6 923 104,65	
Les Entreprises Canbec Construction inc.	\$ 8 975 859,10	✓
Les Entreprises Michaudville Inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 15 781 762,84	

VILLE-MARIE - LOT VMA-110-1923 - 1er novembre 2019 au 15 avril 2023 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
9055 0344 QC Inc. (DM Choquette)	\$ 7 291 162,62	✓
Les Entreprises Canbec Construction inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 12 145 131,18	
Les Entreprises Michaudville Inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 17 334 665,78	

VILLERAY--SAINT-MICHEL--PARC-EXTENSION - LOT VSP-103-1923 - 1er novembre 2019 au 15 avril 2023 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Groupe IMOG inc.	\$ 5 545 704,15	✓
Les Entreprises Michaudville Inc.	\$ 10 144 704,15	

VILLERAY--SAINT-MICHEL--PARC-EXTENSION - LOT VSP-107-1923 - 1er novembre 2019 au 15 avril 2023 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Groupe IMOG inc.	\$ 4 634 412,30	✓
Les Entreprises Michaudville Inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 9 571 208,85	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville. En date du 23 août 2019, les entreprises recommandées possèdent une autorisation de l'AMP, ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ, ne sont pas rendues non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LRFRI).

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans le délai requis. 3-Notre carnet de commandes est complet présentement.

Préparé par : Le - -

**AO 19-17747_Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de
Rosemont--La Petite Patrie, Ville-Marie et Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension**

Tableau des prix reçus

	Soumissionnaire	AMP au 22 août 2019	Nombre de garanties de soumissions fournies (capacité de lots)	Lots	Montants
1	9055 0344 QC Inc. (DM Choquette)	OUI	1	RPP-104-1923	- \$
				VMA-109-1923	6 923 104,65 \$
				VMA-110-1923	7 291 162,62 \$
				VSP-103-1923	- \$
				VSP-107-1923	- \$
2	Groupe IMOG inc.	OUI	3	RPP-104-1923	5 765 536,35 \$
				VMA-109-1923	- \$
				VMA-110-1923	- \$
				VSP-103-1923	5 545 704,15 \$
				VSP-107-1923	4 634 412,30 \$
3	Les Entreprises Canbec Construction inc.	OUI	1	RPP-104-1923	- \$
				VMA-109-1923	8 975 859,10 \$
				VMA-110-1923	12 145 131,18 \$
				VSP-103-1923	- \$
				VSP-107-1923	- \$
4	Les Entreprises Michaudville Inc.	OUI	2	RPP-104-1923	10 036 673,64 \$
				VMA-109-1923	15 781 762,84 \$
				VMA-110-1923	17 334 665,78 \$
				VSP-103-1923	10 144 704,15 \$
				VSP-107-1923	9 571 208,85 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17747

Numéro de référence : 1283782

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Rosemont--La Petite Patrie, Ville-Marie et Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9055 0344 QC Inc. 774 route 133 Henryville, QC, J0J 1E0	Monsieur Daniel Choquette. Téléphone : 450 299-2135 Télécopieur : 450 299-2384	Commande : (1614633) 2019-07-04 10 h 31 Transmission : 2019-07-04 10 h 31	3162617 - 19-17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19-17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19-17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
AEDQ	Monsieur Mario	Commande	3162617 - 19-

290C -714 Place Claude Dagenais Sainte-Thérèse, QC, J7E0C1 http://www.aedq-neige.org	Trudeau Téléphone : 450 674-1225 Télécopieur :	: (1615002) 2019-07-05 Transmission : 2019-07-05	17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	Monsieur Dominic Miceli. Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	Commande : (1618199) 2019-07-12 13 h 06 Transmission : 2019-07-12 13 h 06	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Fontaine et Gadbois inc. 13170 rue Cherrier Montréal, QC, H1A 3T9	Monsieur Mario Gadbois. Téléphone : 514 645-1435 Télécopieur : 514 645-5322	Commande : (1614877) 2019-07-04 14 h 59 Transmission : 2019-07-04 14	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Télécopie 3162618 - 19-

		h 59	17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Télécopie 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Télécopie 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 52 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Moderne Inc. 2325 Rue Desautels Montréal, QC, H1N 3B5	Monsieur Stéphane Cordeau. Téléphone : 514 259-1308 Télécopieur : 514 252-0131	Commande : (1619514) 2019-07-17 10 h 25 Transmission : 2019-07-17 10 h 25	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame_Cynthia Nadeau. Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1615869) 2019-07-08 13 h 15 Transmission : 2019-07-08 13 h 15	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2

2019-08-07 14 h 04 -
Courriel
3166974 - Addenda # 3
2019-08-07 14 h 30 -
Courriel
3169121 - 19-
17747_Addenda #4
2019-08-12 15 h 51 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Groupe IMOG inc.
7400 Chemin St Francois
Montréal, QC, h4s1b8

[Monsieur Jean](#)
[Etienne Limoges](#)

Commande
: **(1616291)**
2019-07-09 9 h

Téléphone : 514
715-2627

51
Transmission
2019-07-09 9 h

Télécopieur
: 514 745-8900

51
3162617 - 19-
17747_Addenda #1
(devis)
2019-07-26 15 h 09 -
Courriel
3162618 - 19-
17747_Addenda #1
(bordereau)

2019-07-26 15 h 09 -
Téléchargement

3166949 - Addenda # 2
2019-08-07 14 h 04 -
Courriel

3166974 - Addenda # 3
2019-08-07 14 h 30 -
Courriel

3169121 - 19-
17747_Addenda #4
2019-08-12 15 h 51 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Jean-Paul Trahan 1890 Ltée
18 rue de la Princesse-Caroline
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC,
J2X 5P4
<http://jeanpaultrahan@bellnet.ca>

[Monsieur Louis](#)
[Trahan](#)

Commande
: **(1631435)**
2019-08-20 14
h 49

Téléphone : 514
821-3411

Transmission
:
2019-08-20 14
h 49

Télécopieur
: 450 542-9947

3162617 - 19-
17747_Addenda #1
(devis)

2019-08-20 14 h 49 -
Téléchargement

3162618 - 19-
17747_Addenda #1
(bordereau)

2019-08-20 14 h 49 -
Téléchargement

3166949 - Addenda # 2
2019-08-20 14 h 49 -
Téléchargement

3166974 - Addenda # 3
2019-08-20 14 h 49 -
Téléchargement

			3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-20 14 h 49 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	Commande : (1614405) 2019-07-03 18 h 05 Transmission : 2019-07-03 18 h 05	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1620054) 2019-07-18 13 h 21 Transmission : 2019-07-18 13 h 21	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) :

Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<p>Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4</p>	<p>Monsieur Nicolas lapalucci Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-9925</p>	<p>Commande : (1624320) 2019-08-05 8 h 28 Transmission : 2019-08-05 8 h 28</p>	<p>3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-08-05 8 h 28 - Téléchargement</p>
<p>3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-08-05 8 h 28 - Téléchargement</p>			
<p>3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel</p>			
<p>3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel</p>			
<p>3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel</p>			
<p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>			
<p>Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com</p>	<p>Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933</p>	<p>Commande : (1614622) 2019-07-04 10 h 23 Transmission : 2019-07-04 10 h 23</p>	<p>3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel</p>
<p>3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement</p>			
<p>3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel</p>			
<p>3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel</p>			
<p>3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel</p>			
<p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>			
<p>Les Excavations Payette Itée 7900, rue Bombardier</p>	<p>Madame Kim Hiolle</p>	<p>Commande : (1616269)</p>	<p>3162617 - 19- 17747_Addenda #1</p>

Montréal, QC, H1J1A4	Téléphone : 514 322-4800 Télécopieur : 514 322-1770	2019-07-09 9 h 35 Transmission : 2019-07-09 9 h 35	(devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Materiaux Paysagers Savaria LTEE 950 De Lorainne Boucherville, QC, J4B 5E4	Monsieur Steve Savaria. Téléphone : 450 655-6147 Télécopieur : 450 655-5133	Commande : (1614404) 2019-07-03 17 h 50 Transmission : 2019-07-03 17 h 50	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pépinière Michel Tanguay inc. 6200 BOULEVARD LAFRAMBOISE Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1E9	Monsieur CLAUDE PÉLOQUIN Téléphone : 450 796-3442 Télécopieur : 450 253-1356	Commande : (1614956) 2019-07-04 16 h 34 Transmission : 2019-07-04 16 h 34	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1

			(bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur.Guy.Cormier. Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1616707) 2019-07-09 16 h 58 Transmission : 2019-07-09 23 h 25	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Télécopie 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Télécopie 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Télécopie 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 52 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 http://www.sanexen.com	Madame.Andrée.Houle. Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	Commande : (1614742) 2019-07-04 12 h 41 Transmission : 2019-07-04 12 h 41	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 -

			<p>Courriel</p> <p>3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel</p> <p>3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3</p>	<p>Madame Isabelle Lorrain. Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917</p>	<p>Commande : (1615054) 2019-07-05 8 h 22 Transmission : 2019-07-05 8 h 22</p>	<p>3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel</p> <p>3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement</p> <p>3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel</p> <p>3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel</p> <p>3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Transport Rosemont inc, 2601 rue Jarry Est Montréal, QC, H1Z 2C2</p>	<p>Monsieur Guy Boulay. Téléphone : 514 725-3521 Télécopieur : 514 376-7687</p>	<p>Commande : (1615950) 2019-07-08 14 h 25 Transmission : 2019-07-08 14 h 25</p>	<p>3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-07-26 15 h 09 - Courriel</p> <p>3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-07-26 15 h 09 - Téléchargement</p> <p>3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel</p> <p>3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel</p> <p>3169121 - 19-</p>

			17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transports Marco D' Intino 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco D' Intino Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	Commande : (1623650) 2019-08-01 8 h 57 Transmission : 2019-08-01 8 h 57	3162617 - 19- 17747_Addenda #1 (devis) 2019-08-01 8 h 57 - Téléchargement 3162618 - 19- 17747_Addenda #1 (bordereau) 2019-08-01 8 h 57 - Téléchargement 3166949 - Addenda # 2 2019-08-07 14 h 04 - Courriel 3166974 - Addenda # 3 2019-08-07 14 h 30 - Courriel 3169121 - 19- 17747_Addenda #4 2019-08-12 15 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?



[Service clientèle](#)

[Grille des tarifs](#)

[À propos](#)

[À propos de SEAO](#)

[Partenaires](#)

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#)

[Registre des entreprises](#)

[non admissibles](#)

[Autorité des marchés](#)

[publics](#)

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#)

[Info et publicité sur](#)

[Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197711016

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197711016 Accorder 5 Contrats N GROUPE IMOG pour 4 ans.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1197711016

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires



Rapport - mandat SMCE197711016.pdf

Dossier # :1197711016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 16 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197711016**

**Accorder cinq (5) contrats aux entreprises
Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec
Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour
des services de déneigement des chaussées et
des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans
avec une option de prolongation d'une année -
Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$
(taxes, variations de quantités et contingences
incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4
soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197711016

Accorder cinq (5) contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 39 293 020,38 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17747 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un seul soumissionnaire conforme reçue suite à un appel d'offres (contrats VMA-109-1923; VMA-110-1923 et VSP-107-1923);*
 - *l'écart de prix est de plus de 20% l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat RPP-104-1923 et VSP-103-1923).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentantes du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué que les entreprises qui œuvrent en déneigement ont plus ou moins d'intérêts à desservir certaines parties de la Ville, et ce, pour différentes raisons d'ordre logistique. Le Service a également justifié l'écart observé en expliquant que chaque fois que le marché devait être sollicité de nouveau, ceci avait pour effet de produire un moins grand nombre de soumissions et de faire ainsi augmenter les prix. Une situation qui pourrait être évitée s'il était possible d'octroyer tous les contrats au même moment.

Finalement, les commissaires notent, une fois de plus, que les exigences de barres latérales pour la machinerie de déneigement et l'application des principes en matière d'accessibilité universelle ne figurent toujours pas aux appels d'offres. Plusieurs contrats continuent d'être octroyés sans que la Commission puisse constater les changements requis. Dans son rapport annuel, la Commission recommandera un suivi de l'Administration sur cette importante question de sécurité publique.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentantes du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *un seul soumissionnaire conforme reçue suite à un appel d'offres (contrats VMA-109-1923; VMA-110-1923 et VSP-107-1923);*
 - *l'écart de prix est de plus de 20% l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (contrat RPP-104-1923 et VSP-103-1923).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197711016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1196320007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 5 511 528,70 \$ (avant variations de quantités et contingences, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires);
2. d'autoriser une dépense au montant de 826 729,31 \$ à titre de budget de variation de quantités;
3. d'autoriser une dépense au montant de 275 576,44 \$ à titre de budget de contingences;
4. et d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 16:02

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1196320007**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En mai dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'octroyer neuf (9) contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs pour les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Rosemont-La Petite-Patrie.

Le lancement a eu lieu le 8 mai 2019. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Un addenda a été publié le 28 mai 2019:

- Addenda #1: L'addenda #1 a permis de corriger quelques erreurs mineures qui s'étaient glissées dans les documents d'appel d'offres et de répondre à deux (2) questions des preneurs de cahier des charges.

Des neuf (9) contrats visés par l'appel d'offres de déneigement de la neige, un (1) contrat est présenté dans ce sommaire décisionnel en vue de l'octroi. Les recommandations d'attribution de sept (7) autres contrats ont été déjà présentées au conseil municipal du 19 août 2019 (voir décisions antérieures).

La conformité administrative de la soumission pour ce lot est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le meilleur scénario économique est déterminé en tenant compte de l'ensemble des offres reçues et du nombre de garanties de soumission déposées par chacun des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0919 - 19 août 2019 - Accorder cinq contrats aux firmes Les Entrepreneurs Bucaro inc., Pépinière Michel Tanguay inc., A. & O. Gendron inc. et Groupe IMOG inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées de quatre ans, avec

une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 28 931 042 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (entre 2 et 4 soum. par contrat)

CM19 0916 - 19 août 2019 - Accorder deux contrats à Les entreprises Canbec Construction inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des durées de quatre ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 11 619 284,94 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (2 soum. par contrat)

CM18 0635 - 28 mai 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 203 221,64 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2018-2019 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main accordé à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 315 403,23 \$ à 11 518 624,82\$, taxes incluses.

CE17 1361 - 9 août 2019 - D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Pavages d'Amour inc. réalisées par l'arrondissement du Sud-Ouest et le Service de la concertation des arrondissements dans le cadre des contrats SO-103-1621 et SO-104-1621 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

CM17 1005 - 21 août 2017 - Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour une période de 2 ans et un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour une période de 4 ans, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 (9 soum.)

CM16 0770 - 21 juin 2016 - Accorder 20 contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 113 736 495,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15049 (24 soum.)

CM15 09 0211 - 14 septembre 2015 - Accorder deux contrats de déneigement à Transport Rosemont inc. et un contrat de déneigement à Pépinière Michel Tanguay pour une période de deux ans (2015 à 2017) comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, aux prix et conditions de leurs soumissions respectives, soit 3 396 724,32 \$ et 1 652 129,08 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 15-14553 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale approximative de 5 048 853,40 \$, toutes taxes comprises.

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs et le chargement de la neige. Les normes contractuelles permettent également le soufflage de la neige en bordure de rue, si souhaité.

Les contrats sont d'une durée de quatre (4) ans avec une option d'une année de prolongation.

Toutes les normes opérationnelles sont désormais harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 22 fois sur le site de SEAO.
Pour ce lot, le taux global des soumissions est de 23% (5 soumissionnaires sur 22 preneurs de cahier des charges).

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, l'adjudicataire devait détenir son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner. Son autorisation est en pièce jointe dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Précisons que dans le cadre de l'appel d'offres, les soumissionnaires pouvaient soumettre des prix pour tous les contrats ou seulement pour certains d'entre eux, mais il ne pouvait leur être octroyé plus de contrats qu'ils ne présentaient de garanties de soumission.

Contrat AHU-101-1923

Soumission conforme et non retenue	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Pavages d'Amour inc.	5 170 924,74 \$
Soumission conforme	TOTAL (TAXES INCLUSES)
A. & O. Gendron inc.	5 422 064,63 \$
Dernière estimation réalisée	4 510 323,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	5 422 064,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	911 740,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

Le 9 août 2017, le Comité exécutif a adopté une résolution aux termes de laquelle Pavages d'Amour inc. a été placé sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant. Cela faisait suite à deux évaluations de rendement insatisfaisant rendues dans le cadre de contrats de déneigement exécutés par cette firme dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. En vertu de la clause 1.09 de la Régie incluse aux documents d'appel d'offres, la Ville peut rejeter la soumission de Pavages d'Amour inc. puisque la résolution du Comité exécutif remonte à moins de deux ans lors de l'ouverture des soumissions. C'est en raison de cette résolution et des dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), dont il convient de rappeler l'importance significative, qu'il est recommandé de refuser la soumission de Pavages d'Amour inc. Cela étant, la décision finale de considérer ou non une telle évaluation de rendement insatisfaisant appartient à l'instance décisionnelle qui octroie le contrat.

Valeur de la prolongation:

Le contrat prévoit une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou

non chacun le contrat se prend dans les mois précédant la fin d'un contrat.
La valeur de la prolongation, excluant les indexations et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous:

Adjudicataires	Contrats	Valeur de la prolongation (TTC)
A & O Gendron inc.	AHU-101-1923	1 355 516,16 \$
Total		1 355 516,16 \$

Ce contrat doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats car il répond aux critères suivants :

- Contrat de biens et services de plus de 2 M\$
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (15 % de variation de quantités et 5 % de contingences). Le montant total demandé pour ce contrat est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataires	Contrats	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
A & O Gendron inc.	AHU-101-1923	6 613 834,44 \$

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi d'un contrat plusieurs mois avant le début de la saison hivernale permet à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de la machinerie de l'entrepreneur et de former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges.

Cette période de temps entre l'octroi et le début des opérations permet aussi à l'entrepreneur de planifier et d'organiser ses activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de contrat : 1er novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville
Thomas RIVARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Thomas RIVARD, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification

Tél : 514-868-0816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-08-26

Coût - Octroi des contrats - GDD 1196320004

Adjudicataires	Contrats	Montant avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)	Montant par adjudicataire (TTC)	Valeur de la prolongation (TTC)
A & O Gendron inc.	AHU-101-1923	5 511 528.70 \$	826 729.31 \$	275 576.44 \$	6 613 834.44 \$	6 613 834.44 \$	1 355 516.16 \$
		5 511 528.70 \$				6 613 834.44 \$	1 355 516.16 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Ahuntsic-Cartierville			
Contrat :	AHU-101-1923	Adjudicataire	A & O Gendron inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition avant taxe pour notre Master				Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Répartition		Répartition		Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) ¹
					Automne (33%)	Hiver (67%)	Automne (33%)	Hiver (67%)						
2019-2020	1 178 966.00 \$	58 948.30 \$	117 601.86 \$	1 355 516.16 \$	389 058.78 \$	789 907.22 \$	447 320.33 \$	908 195.83 \$	2019	447 320.33 \$	0.00 \$	0.00 \$	447 320.33 \$	408 463.09 \$
2020-2021*	1 191 934.63 \$	59 596.73 \$	118 895.48 \$	1 370 426.84 \$	393 338.43 \$	798 596.20 \$	452 240.86 \$	918 185.98 \$	2020	1 360 436.68 \$	203 327.42 \$	67 775.81 \$	1 631 539.91 \$	1 489 813.41 \$
2021-2022*	1 204 903.25 \$	60 245.16 \$	120 189.10 \$	1 385 337.51 \$	397 618.07 \$	807 285.18 \$	457 161.38 \$	928 176.13 \$	2021	1 375 347.36 \$	205 564.03 \$	68 521.34 \$	1 649 432.73 \$	1 506 151.93 \$
2022-2023*	1 217 871.88 \$	60 893.59 \$	121 482.72 \$	1 400 248.19 \$	401 897.72 \$	815 974.16 \$	462 081.90 \$	938 166.29 \$	2022	1 390 258.04 \$	207 800.63 \$	69 266.88 \$	1 667 325.54 \$	1 522 490.46 \$
TOTAL	4 793 675.76 \$			5 511 528.70 \$	1 581 913.00 \$	3 211 762.76 \$	1 653 458.61 \$	3 858 070.09 \$	TOTAL	5 511 528.70 \$	826 729.31 \$	275 576.44 \$	6 613 834.44 \$	6 039 312.40 \$

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

* Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,1% tel qu'indiqué au devis.

TTC : Toutes taxes comprises

Dossier # : 1196320007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17479 Intervention pour le SCA \(GDD 1196320007\).pdf](#)



[19-17479_SEAO_Liste des commandes.pdf](#)



[19-17479 pv.pdf](#)



[19-17479 Tableau de prix.pdf](#)



[AMP A&O Gendron.pdf](#)



[19-17479 A&O Gendron - Preuve de demande de renouvellement AMP-A&O Gendron.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : (514) 868-5740
Division : Acquisition

Le 29 août 2016

A. & O. GENDRON INC.
A/S MONSIEUR OLIVIER LEGAULT
7225, WAVERLY
MONTRÉAL (QC) H2R 2Y7

N° de décision : 2016-CPSM-1046829
N° de client : 3000784642

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

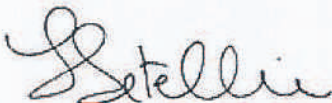
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). A. & O. GENDRON INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 28 août 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



TR: Dossier complet - renouvellement AMP (AMF)A & O Gendron inc. A :
alexandre.muniz 2019-08-23 13:26
De : "A & O Gendron inc." <sonia.ledoux@aogendron.com>
A : <alexandre.muniz@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image001.gif

Bonjour M. Muniz,

M. Legault m'a demandé de vous soumettre la confirmation de renouvellement pour AMP (AMF), voir confirmation ci-dessous.

S'il y a quoi que ce soit n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Espérant le tout conforme.

Sonia Ledoux pour Olivier Legault

Adjointe administrative

A & O Gendron inc.

sonia.ledoux@aogendron.com

7225, rue Waverly

Montréal Qc H2R 2Y7

Tél.: 514 274-9291

Fax.: 514 271-1990

De : Olivier Legault [<mailto:olivier.legault@aogendron.com>]

Envoyé : 23 août 2019 12:49

À : ledoux sonia <sonia.ledoux@aogendron.com>

Objet : Fw: Dossier complet - Facturation AMP - A. & O. GENDRON INC.

From: pascale.ouellet@amp.gouv.qc.ca

Sent: Tuesday, May 7, 2019 11:47 AM

To: olivier.legault@aogendron.com

Subject: Dossier complet - Facturation AMP - A. & O. GENDRON INC.

Monsieur,

Je confirme que votre dossier pour le renouvellement est complet et qu'il a été transmis à nos partenaires pour vérification. Ce transfert génère des frais RHS, pour la vérification de la personne qui représente **219\$**.

Une facture est accessible dans votre dossier client, que vous devez acquitter par carte de crédit via vos services en ligne.

Salutations,

Pascale Ouellet

Agente d'autorisation aux marchés publics
Direction de l'admissibilité aux marchés publics

Autorité des marchés publics

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550, poste 1-418-646-1566
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca



A. & O. GENDRON INC.
7225, WAVERLY
MONTRÉAL QC H2R 2Y7

N° de client : 3000784642
N° de facture : 9009-00002219
Date : 2019-05-02
Période de facturation : 2019-08-29 au 2022-08-28

N° de demande : 1900003715 - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Description	Montant
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	437,00 \$
TOTAL	437,00 \$



Vous avez déjà payé cette facture? Nous vous en remercions.
Sinon, veuillez utiliser les services en ligne de l'Autorité des marchés publics au
www.amp.gouv.qc.ca pour effectuer votre paiement. C'est simple et rapide.

Bordereau de paiement

N° de client : 3000784642
N° de facture : 9009-00002219
Date : 2019-05-02

Date d'échéance	Sur réception	Montant	437,00 \$
-----------------	---------------	---------	-----------

**SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions lot AHU-101-1923

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

AHUNTSIC-CARTIERVILLE - LOT AHU-101-1923 - 1er novembre 2019 au 15 avril 2023 (4 saisons hivernales)	Montant soumis (TTI)	Adjudicataire
Pavages D'Amour inc. (était inscrit sur la <i>Liste de firmes à rendement insatisfaisant</i> à l'ouverture des soumissions le 4 juin 2019)	\$ 5 170 924,74	
Pépinière Michel Tanguay inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 4 139 099,99	
A & O Gendron inc.	\$ 5 422 064,63	✓
Groupe Imog inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 4 541 367,63	
Les Entreprises Canbec Construction inc. (NON CONFORME, ne detient pas suffisamment de garanties de soumission)	\$ 5 537 025,84	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot au plus bas soumissionnaire conforme ayant la capacité à rendre les services, afin d'obtenir le scénario global le plus économique pour la Ville. En date du 23 août 2019, l'entreprise recommandée possède une autorisation de l'AMP, n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la *Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)*. À noter que l'entreprise Pavage D'Amour est le plus bas soumissionnaire conforme. Cependant, au moment du dépôt des soumissions le 4 juin 2019, l'entreprise était inscrite sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). La loi sur les cités et villes prévoit que malgré le fait qu'il soit le plus bas soumissionnaire conforme, la Ville peut décider de ne pas lui octroyer un contrat puisqu'au moment de l'ouverture des soumissions, l'entreprise était toujours inscrite sur cette liste. Conséquemment, sa soumission est non retenue.

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans le délai requis.

Préparé par : Le - -

AO 19-17479_Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Rosemont-La Petite-Patrie

Tableau des prix reçus

	Soumissionnaire	AMP au 4 juin 2019	Nombre de garanties de soumissions fournies (capacité)	Lots	Montants
1	Pépinière Michel Tanguay	OUI	1	AHU-101-1923	4 139 099,99 \$
				AHU-104-1923	4 139 100,01 \$
				AHU-105-1923	3 909 150,00 \$
				AHU-106-1923	4 139 099,99 \$
				AHU-107-1923	4 139 100,00 \$
				RPP-101-1923	4 139 099,98 \$
				RPP-102-1923	4 139 100,00 \$
				RPP-103-1923	4 139 099,98 \$
				RPP-104-1923	4 139 100,00 \$
2	A & O Gendron inc.	OUI	2	AHU-101-1923	5 422 064,63 \$
				AHU-104-1923	4 581 422,62 \$
				AHU-105-1923	- \$
				AHU-106-1923	- \$
				AHU-107-1923	- \$
				RPP-101-1923	4 926 678,75 \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	- \$
				RPP-104-1923	- \$
3	Groupe Imog inc.	OUI	1	AHU-101-1923	4 541 367,63 \$
				AHU-104-1923	4 719 120,43 \$
				AHU-105-1923	5 791 141,28 \$
				AHU-106-1923	- \$
				AHU-107-1923	- \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	- \$
				RPP-104-1923	- \$
4	Les Entrepreneurs Bucaro	OUI	3	AHU-101-1923	- \$
				AHU-104-1923	- \$
				AHU-105-1923	- \$
				AHU-106-1923	4 497 536,86 \$
				AHU-107-1923	5 050 824,16 \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	4 363 400,13 \$
				RPP-104-1923	- \$
5	Sig-Nature	OUI	1	AHU-101-1923	- \$
				AHU-104-1923	4 660 888,74 \$
				AHU-105-1923	- \$
				AHU-106-1923	- \$
				AHU-107-1923	- \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	- \$
				RPP-104-1923	- \$
6	Entreprises Canbec Construction	OUI	1	AHU-101-1923	5 537 025,84 \$
				AHU-104-1923	4 474 741,46 \$
				AHU-105-1923	- \$
				AHU-106-1923	- \$
				AHU-107-1923	- \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	- \$
				RPP-104-1923	- \$
7	JMV Environnement	OUI	1	AHU-101-1923	- \$
				AHU-104-1923	- \$
				AHU-105-1923	- \$
				AHU-106-1923	5 656 251,88 \$
				AHU-107-1923	5 825 407,14 \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	- \$
				RPP-104-1923	- \$
8	Transport Rosemont (NON-CONFORME, fait partie du Registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal)	OUI	4	AHU-101-1923	- \$
				AHU-104-1923	- \$
				AHU-105-1923	4 253 714,41 \$
				AHU-106-1923	3 872 251,45 \$
				AHU-107-1923	4 322 727,87 \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	5 461 724,34 \$
				RPP-103-1923	4 009 534,63 \$
				RPP-104-1923	4 944 851,61 \$
9	Pavages D'Amour	OUI	1	AHU-101-1923	5 170 924,74 \$
				AHU-104-1923	- \$
				AHU-105-1923	- \$
				AHU-106-1923	- \$
				AHU-107-1923	- \$
				RPP-101-1923	- \$
				RPP-102-1923	- \$
				RPP-103-1923	- \$
				RPP-104-1923	- \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17479

Numéro de référence : 1250252

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de déneigement des chaussées et des trottoirs, par lot, pour les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et Rosemont-La Petite-Patrie



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Le Groupe Nepveu Inc. 75 daoust Saint-Eustache, QC, j7r5b7	Monsieur Benoit Nepveu Téléphone : 450 491-5661 Télécopieur : 450 491-1668	Commande : (1592232) 2019-05-09 16 h 36 Transmission : 2019-05-09 16 h 36	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 08 - Télécopie 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1592508) 2019-05-10 10 h 02 Transmission : 2019-05-10 10 h 02	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

<p>Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4</p>	<p>Monsieur Nicolas lapalucci Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-9925</p>	<p>Commande : (1591882) 2019-05-09 10 h 59 Transmission : 2019-05-09 10 h 59</p>	<p>3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com</p>	<p>Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933</p>	<p>Commande : (1592800) 2019-05-10 15 h 15 Transmission : 2019-05-10 15 h 15</p>	<p>3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Équipements Benco (Canada) Ltée 3055, rue Peugeot Laval, QC, H7L 5C4</p>	<p>Monsieur Martin Benoit Téléphone : 514 977-5134 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1591759) 2019-05-09 9 h 38 Transmission : 2019-05-09 9 h 38</p>	<p>3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Les Excavations Payette Itée 7900, rue Bombardier Montréal, QC, H1J1A4</p>	<p>Madame Kim Hiolle Téléphone : 514 322-4800 Télécopieur : 514 322-1770</p>	<p>Commande : (1595780) 2019-05-16 17 h 10 Transmission : 2019-05-16 17 h 10</p>	<p>3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement</p>

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1593339) 2019-05-13 11 h 38 Transmission : 2019-05-13 13 h 02	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pépinière Michel Tanguay inc. 6200 BOULEVARD LAFRAMBOISE Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1E9	Monsieur CLAUDE PÉLOQUIN Téléphone : 450 796-3442 Télécopieur : 450 253-1356	Commande : (1592267) 2019-05-09 19 h 19 Transmission : 2019-05-09 19 h 19	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1600889) 2019-05-29 9 h 39 Transmission : 2019-05-29 9 h 39	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-29 9 h 39 - Téléchargement 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-29 9 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Uniques J.M. inc. 10525 av Hénault Montréal, QC, H1G 5R6	Monsieur Alain Marchand Téléphone : 514 444-0849 Télécopieur : 514 321-2489	Commande : (1594372) 2019-05-14 16 h 30 Transmission : 2019-05-14 16	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-2019-05-14 16

		h 30	17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, H7S1G3	Madame Isabelle Lorrain. Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	Commande : (1592237) 2019-05-09 16 h 48 Transmission : 2019-05-09 16 h 48	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport Rosemont inc, 2601 rue Jarry Est Montréal, QC, H1Z 2C2	Monsieur Guy Boulay. Téléphone : 514 725-3521 Télécopieur : 514 376-7687	Commande : (1592170) 2019-05-09 15 h 20 Transmission : 2019-05-09 15 h 20	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transports Marco D' Intino 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco D' Intino. Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	Commande : (1600047) 2019-05-27 15 h 53 Transmission : 2019-05-27 15 h 53	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Salaberry-de-Valleyfield 61, rue Sainte-Cécile Salaberry-de-Valleyfield, QC,	Madame Anne-Marie Coulombe. Téléphone : 450	Commande : (1593231) 2019-05-13 10	Mode privilégié : Ne pas recevoir

J6T 1L8 http://www.ville.valleyfield.qc.ca	370-4824 Télécopieur : 450 370-4316	h 34 Transmission : 2019-05-13 10 h 34	
9055 0344 QC Inc. 774 route 133 Henryville, QC, J0J 1E0	Monsieur Daniel Choquette. Téléphone : 450 299-2135 Télécopieur : 450 299-2384	Commande : (1599764) 2019-05-27 11 h 36 Transmission : 2019-05-27 11 h 36	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
A & O Gendron Inc 7225 rue Waverly Montréal, QC, H2R 2Y7	Monsieur Olivier Legault. Téléphone : 514 274-9291 Télécopieur : 514 271-1990	Commande : (1592815) 2019-05-10 15 h 33 Transmission : 2019-05-10 15 h 33	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AEDQ 290C -714 Place Claude Dagenais Sainte-Thérèse, QC, J7E0C1 http://www.aedq-neige.org	Monsieur Mario Trudeau. Téléphone : 450 674-1225 Télécopieur :	Commande : (1603789) 2019-06-04 23 h 43 Transmission : 2019-06-04 23 h 43	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-06-04 23 h 43 - Téléchargement 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-06-04 23 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Déneigement Fontaine et Gadbois inc. 13170 rue Cherrier Montréal, QC, H1A 3T9	Monsieur Mario Gadbois. Téléphone : 514 645-1435 Télécopieur : 514 645-5322	Commande : (1593407) 2019-05-13 12 h 54 Transmission :	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 08 - Télécopie 3134685 - 19-

		2019-05-13 12 h 54	17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Entreprise Vincent Laperle 85A 4e Rang Nord Saint-Marcel-de-Richelieu, QC, J0h1t0	Monsieur.vincent.laperle Téléphone : 450 502-4441 Télécopieur :	Commande : (1595360) 2019-05-16 9 h 45 Transmission : 2019-05-16 9 h 45	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame.Cynthia.Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1591639) 2019-05-09 8 h 17 Transmission : 2019-05-09 8 h 17	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavation ESM Inc. 1361 boul. Lionel-Boulet Varenes, QC, J3X1P7	Monsieur.Jean-Philippe.Savaria Téléphone : 450 649-0442 Télécopieur : 450 649-0441	Commande : (1593848) 2019-05-14 8 h 56 Transmission : 2019-05-14 8 h 56	3134684 - 19-17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19-17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fédération québécoise des municipalités - FQM	Madame.Dominique	Commande : (1594587)	Mode privilégié : Ne pas recevoir

1134 Grande-Allée Ouest, RC 01 Québec, QC, G1S 1E5	Delisle Téléphone : 418 651-3343 Télécopieur :	2019-05-15 9 h 10 Transmission : 2019-05-15 9 h 10	
Groupe IMOG inc. 7400 Chemin St Francois Montréal, QC, h4s1b8	Monsieur Jean Etienne Limoges Téléphone : 514 715-2627 Télécopieur : 514 745-8900	Commande : (1591529) 2019-05-08 16 h 43 Transmission : 2019-05-08 16 h 43	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe IMOG inc. 7400 Chemin St Francois Montréal, QC, h4s1b8	Monsieur Jean Etienne Limoges Téléphone : 514 715-2627 Télécopieur : 514 745-8900	Commande : (1592664) 2019-05-10 12 h 38 Transmission : 2019-05-10 12 h 38	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) En cours d'envoi - Télécopie 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-28 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Jean-Paul Trahan 1890 Ltée 18 rue de la Princesse-Caroline Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X 5P4 http://jeanpaultrahan@bellnet.ca	Monsieur Louis Trahan Téléphone : 514 821-3411 Télécopieur : 450 542-9947	Commande : (1602077) 2019-05-31 10 h 09 Transmission : 2019-05-31 10 h 09	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-31 10 h 09 - Téléchargement 3134685 - 19- 17479_Addenda #1 (bordereau) 2019-05-31 10 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	Commande : (1592281) 2019-05-09 22 h 05 Transmission	3134684 - 19- 17479_Addenda #1 (devis) 2019-05-28 13 h 07 - Courriel

:
2019-05-09 22
h 05

3134685 - 19-
17479_Addenda #1
(bordereau)
2019-05-28 13 h 07 -
Téléchargement


Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)


[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1196320007

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196320007 Accorder 1 Contrats N à A&O GENDRON pour4 ans.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443

Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1196320007

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)



Rapport - mandat SMCE196320007.pdf

Dossier # :1196320007

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 16 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE19632007**

Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196312007

Accorder un (1) contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une durée de quatre (4) ans avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 6 613 834,44 \$ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17479 (2 soumissionnaires)

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentantes du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les explications du Service ont permis de rassurer les commissaires en ce qui concerne l'octroi à l'entreprise A&O Gendron, qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau de l'inspecteur général en 2016 pour sous-traitance illégale, puisqu'une vérification des enregistrements sera effectuée afin de déterminer la propriété des équipements sur le terrain. Les membres comprennent cependant que la vérification de la provenance des salaires versés aux employés qui opéreront ces appareils est plus difficile à effectuer et que seule une nouvelle enquête de l'inspectrice générale de la Ville pourrait le permettre.

Finalement, les commissaires notent, une fois de plus, que les exigences de barres latérales sur la machinerie de déneigement et l'application des principes en matière d'accessibilité universelle ne figurent toujours pas aux appels d'offres. Plusieurs contrats continuent d'être octroyés sans que la Commission puisse constater les changements requis. Dans son rapport annuel, la Commission recommandera un suivi de l'Administration sur cette importante question de sécurité publique.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentantes du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE19632007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1190206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-29 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1190206002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La répartition assistée par ordinateurs (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise les licences ArcGIS pour la préparation des données géomatique pour la RAO ainsi que pour l'outil de géolocalisation actuellement en production (non intégré à la RAO). Dans le cadre du projet "Modernisation des opérations policières (projet RAO)" (68305.03), la Ville de Montréal octroie un contrat à la firme ESRI Canada pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server qui permet d'opérer en temps réel. Les licences d'ArcGIS sont acquises depuis 2008 et une mise à jour est requise pour un bon fonctionnement du projet actuel.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur une mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server qui permettent au SPVM de traiter les données de géolocalisation des policiers afin que la RAO et les opérations puissent fonctionner de façon optimale.

1- La mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced permet :

- La publication de la carte et des mises à jour cartographique aux usagers utilisant la solution Viewpoint au centre d'appel (centrale 911) au SPVM;
- La configuration du serveur ESRI comme hôte de la cartographie à la RAO rendant disponibles les couches d'informations, les services et la plateforme Web de la solution Viewpoint;
- D'utiliser les extensions suivantes incluses avec la licence :
 - o Portal for ArcGIS : partage de cartes et de services cartographiques pour l'interaction usager;
 - o ArcGIS Data Store : configuration du stockage des données du serveur d'hébergement utilisé avec le portail ArcGIS Enterprise;
 - o ArcGIS Web Adaptor : application qui s'exécute sur le site Web et qui transmet des requêtes au portail d'ArcGIS;
 - o Network analyst : offre des fonctionnalités avancées d'analyse de données réseau via des services Web.

2- L'acquisition de GeoEvent server permet aux flux de données basés sur des événements en temps réel d'être intégrés en tant que sources de données dans le système d'entreprise. Les données d'événement peuvent être filtrées, traitées et envoyées à plusieurs destinations, ce qui permet, en temps réel, de se connecter avec pratiquement tout type de données en continu et d'alerter automatiquement le personnel lorsque les conditions spécifiées surviennent.

Le SPVM peut, de plus, recevoir et traiter des notifications territoriales en fonction des positions GPS (Global Positioning System) reçues des différents systèmes avec la licence Geoserver.

La mise à jour et l'acquisition ci-dessus permettent au SPVM de traiter les données de géolocalisation des policiers afin que la RAO et les opérations puissent fonctionner de façon optimale.

JUSTIFICATION

La mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server comporte les impacts suivants:

- Possibilité de mettre à niveau le module de validation d'Adresse (AVS-Address vérification service) qui permet la localisation des entités spatiales au système de répartition;
- Possibilité d'implanter le module de recommandation pour effectuer la répartition des unités SPVM par proximité (AVRR-Automated vehicle routing & recommandation);
- Possibilité de répondre aux fonctionnalités de notifications spatiales (Geofence et Alertzone);

- Conformité du produit cartographique Viewpoint selon les spécifications exigées par le fournisseur.

Le programme de maintenance sur les licences ESRI permet, en plus :

- D'obtenir les nouvelles versions logicielles ESRI;
- D'obtenir de l'assistance technique de ESRI (Centre d'assistance, portail et documentation).

L'octroi du contrat gré à gré à ESRI Canada s'explique par :

- L'exclusivité des produits géomatiques qui sont distribués par ESRI Canada;
- La compatibilité avec les solutions existantes et proposées par la firme Northrop Grumman Systems International Trading inc. dans le cadre du projet "Géolocalisation des policiers" (CG19 0013; CG18 0224; CG17 0236; CG13 0121) (article 573.3 (6^o) de la Loi sur les cités et villes (LCV)),
- La compatibilité avec les autres produits d'ArcGIS acquis précédemment avec la firme ESRI Canada et qui sont actuellement utilisés par le SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 251 036,42 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Items	2019	2020	2021	2022	Total
Mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server (PTI)	112 790,48 \$				112 790,48 \$
Entretien, mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server (BF)	0 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	138 245,94 \$
Total	112 790,48 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	251 036,42 \$

1- Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 112 790,48 \$, taxes incluses (102 992,74 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 68305.03 - Modernisation des opérations policières (projet RAO), et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne notamment la mise à jour du progiciel de géolocalisation utilisé par des employés du SPVM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

2- Dépenses non capitalisables, entretien de la mise à jour d'ArcGIS server et acquisition GeoEvent server (BF) :

Un montant maximal de 138 245,94 \$, taxes incluses (126 236,97 \$ net de taxes) sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu la loi Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server permettent au SPVM d'assurer une meilleure sécurité des policiers lors des opérations policières et celle des citoyens de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- CE: 11 septembre 2019;
- CM: 16 septembre 2019;
- CG: 19 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-14

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciare et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26

Customer/Client	Information
-----------------	-------------

Service de police de la Ville de Montréal
 STI-Division exploitation et évolution des applications
 2207-32 801, rue Brennan
 Pavillon Prince, 2e étage
 Montréal, QC H3C 0G4
 Canada
 Attn / À l'attention de: **Christian Couture**
 Dept / Service: **Géomatique Sécurité Publique**
 Tel / Tél: **(514) 872-0702**

Sales Quote # / N° de la proposition: **00018185**
 Document Date / Date du document: **2019-07-22**
 Customer # / N° de client: **105086**
 Currency / Monnaie: **CAD**
 Validity Start Date / Début de la période de validité: **2019-07-22**
 Validity End Date / Fin de la période de validité: **2019-10-31**
 Sales Contact / Représentant: **Guillaume Pelud**

Line# N° ligne	Material / Description Produit / Description	Qty Q ^{té}	Ordered Comm	List Price Prix courant	Extended Price Total partiel
1	160474 ArcGIS GeoEvent Server (Windows) Up to Four Cores License	1	<input type="checkbox"/>	\$37,000.00 EA	\$37,000.00
2	160596 ArcGIS GeoEvent Server (Windows) Up to Four Cores Staging Server License	1	<input type="checkbox"/>	\$18,500.00 EA	\$18,500.00
3	154627 ArcGIS Enterprise Advanced (Windows) Up to Four Cores Upgrade from ArcGIS Enterprise Standard	1	<input type="checkbox"/>	\$28,400.00 EA	\$28,400.00
4	154629 ArcGIS Enterprise Advanced Staging Server (Windows) Up to Four Cores Upgrade from ArcGIS Enterprise Standard Staging Server	1	<input type="checkbox"/>	\$14,200.00 EA	\$14,200.00

Software Licenses SubTotal/ Total Partiel	\$98,100.00
SubTotal/ Total Partiel	\$98,100.00
Total	\$98,100.00

Terms and Conditions

GENERAL TERMS

1. The information in this proposal is intended only for the person or entity to which it is addressed and may contain confidential and/or privileged material. Any review, re-transmission, dissemination, or other use of, or taking of any action in reliance to this information by persons, or entities, or other than the intended recipient, is prohibited.
2. Prices do not include applicable taxes or shipping unless specifically stated.
3. Unless otherwise quoted, prices do not include travel and expenses.
4. Prices quoted are based on fulfillment of the entire order. Any changes are subject to a revised quotation.
5. Other than non-conflicting deliverables descriptions, quantities, pricing and delivery instructions any terms contained in any customer purchase order or other customer ordering document will not apply and are of no effect. No such terms override the terms of this document irrespective of the date of issuance of the purchase order or other customer ordering document or any performance or action by us unless we expressly agree in writing.
6. These general terms apply to all orders.

PRODUCT OFFERING TERMS

7. **Esri Products Terms.** Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) is the third-party licensor for all Esri products listed under this quote which are ordered from Esri Canada.
 - (a) Unless superseded by a signed Esri license agreement, all such Esri products shall be licensed only under Esri's standard licensing terms and conditions which are available online on Esri's website at <https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product> as updated by Esri from time to time and may be requested separately from Esri Canada (**Esri Products Licensing Terms**). Esri provides the most current version of its governing Esri Products Licensing Terms on its website for licensees to review periodically for updates.
 - (b) For Esri products licensed through click-through licensing, customer agrees that the click-through version of the Esri Products Licensing Terms is required to be accepted by the customer during the product installation process for such Esri products. A copy of the applicable click-through version of the Esri Products Licensing Terms may also be requested separately from Esri Canada.
 - (c) You may have an existing signed Esri license agreement on file that covers your order for Esri products. If so, please reference the applicable Esri license agreement number on your purchase order. To clarify, unless superseded by your signed Esri license agreement, the Esri Products Licensing Terms will apply to your order.
8. **Latitude Products Terms.** Latitude Geographics Group Ltd. (**Latitude**) is the third-party licensor for all Latitude products listed under this quote which are ordered from Esri Canada. Unless superseded by a signed Latitude license agreement, all such Latitude products shall be licensed only under the terms and conditions of the Latitude click-through license agreement which is available on Latitude's website at <https://www.geocortex.com/legal/> as updated by Latitude from time to time and may be requested separately from Esri Canada.
9. **DigitalGlobe Product Terms.** Digital Globe, Inc. (**DigitalGlobe**) is the third-party licensor for all DigitalGlobe products listed under this quote which are ordered from Esri Canada. All such DigitalGlobe products listed under this quote shall be licensed only under DigitalGlobe's applicable standard licensing terms and conditions for such DigitalGlobe products which are available on DigitalGlobe's website at <http://www.digitalglobe.com/legal/information> as updated by DigitalGlobe from time to time and may be requested separately from Esri Canada (**DigitalGlobe Product License Terms**). By signing this proposal, accessing or using the DigitalGlobe product(s) you acknowledge that you have read, understand and agree to comply with the DigitalGlobe Product License Terms.
10. **Other Third-Party Products Terms.** Other third-party licensor products listed on this quote are governed by the applicable third-party licensor's licensing terms and conditions either available on such third-party licensor's website or provided separately by Esri Canada.
11. **Other General Product Terms:**
 - (a) For products listed under this quote subject to click-through licensing (**Click-Through Products**), the completion of the acceptance process of the applicable product click-through license agreement shall be binding on the customer invoiced in this quote.
 - (b) Products are not typically delivered with physical media. Applicable fees may apply if physical media is required.
 - (c) Unless otherwise agreed by Esri Canada in writing, all ordered products shall be delivered to customer with applicable product installation access information and materials (**Product Delivery**) and at any time prior to Product Delivery (**Cancellation Period**) customer may cancel its order by providing a written order cancellation notice to Esri Canada (**Order Cancellation Notice**). Customer's order for products (inclusive of Click-Through Products) shall be final and binding upon the expiration of the Cancellation Period unless Esri Canada is in receipt of a valid Order Cancellation Notice.
 - (d) **All disclaimers and limitations of liability for the benefit of Esri Canada in the applicable license agreement shall apply to this order.**
 - (e) All licensor product program offerings listed under this quote (e.g., educational programs and enterprise licensing programs) will be governed by the applicable program specific terms and conditions required for such offering and provided separately by Esri Canada.
12. **Product Maintenance and Support.** Esri Canada provides maintenance and technical support for eligible products ordered from Esri Canada in accordance with Esri Canada's most current version of its applicable Software Maintenance Program Policy available on Esri Canada's website at <http://www.esri.ca/softwaremaintenance> and may also be requested separately from Esri Canada.

TRAINING OFFERING TERMS

13. Training listed under this quote which is delivered by Esri Canada as an open enrollment instructor-led training course will be provided in accordance with Esri Canada's open enrollment terms and conditions available on Esri Canada's website at <https://esri.ca/trainingterms> and may be requested separately from Esri Canada.
14. Training listed under this quote which is delivered by Esri Canada as a client-specific instructor-led training course will be governed by Esri Canada's required Service Request terms and conditions.
15. Prepaid Esri Canada instructor-led training listed under this quote will be governed by the terms and conditions of the related Esri Canada proposal letter referencing this quote and Esri Canada's open enrollment terms and conditions available on Esri Canada's website at <https://esri.ca/trainingterms> and may be requested separately from Esri Canada.
16. All third-party delivered training offerings listed under this quote will be governed by the applicable training terms and conditions as required by the third-party which will be provided separately by such third-party.

ESRI CANADA ENTERPRISE ADVANTAGE PROGRAM OFFERING TERMS

17. An Esri Canada Enterprise Advantage Program (**EAP**) offering listed under this quote will be governed exclusively by Esri Canada's required EAP offering terms and conditions and any additional payment terms included in an Esri Canada issued invoice.

Conditions

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les informations contenues dans la présente proposition sont destinées uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elles s'adressent et peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées. Toute prise de connaissance, analyse, retransmission, diffusion ou autre utilisation de ces informations de même que toute action fondée sur ces informations par des personnes ou des entités autres que le destinataire prévu sont interdites.
2. Les prix n'incluent pas les taxes applicables ni les frais d'expédition, sauf indication contraire.
3. Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas les frais de déplacement ni les dépenses ou déboursés.
4. Les prix indiqués sont basés sur l'exécution de l'intégralité de la commande. Toute modification pourrait faire l'objet d'un devis révisé.
5. À l'exception des descriptions des produits livrables, des quantités, des prix et des instructions de livraison qui ne sont pas contradictoires, les conditions contenues dans tout bon de commande ou autre document de commande du client ne s'appliquent pas et n'ont aucun effet. Aucune condition stipulée dans un tel bon de commande ou autre document de commande du client ne peut remplacer l'une ou l'autre des conditions du présent document, et ce, sans égard à la date d'émission du bon de commande ou de l'autre document de commande du client, ni à toute action ou prestation de notre part, à moins que nous l'ayons expressément approuvée par écrit.
6. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes.

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PRODUITS

7. **Conditions d'utilisation des produits Esri.** Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) est le concédant de licence tiers pour tous les produits Esri énumérés dans le présent devis qui sont commandés auprès d'Esri Canada.
 - (a) À moins qu'elles soient remplacées par un contrat de licence Esri dûment signé, les licences de tous ces produits Esri peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions standards de licence d'Esri disponibles sur le site web d'Esri <https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product> telles que mises à jour de temps à autre par Esri. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada (**Conditions des licences de produits Esri**). Esri fournit la plus récente version des Conditions des licences de produits Esri sur son site web. Les détenteurs de licence sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de ces conditions.
 - (b) Dans le cas des produits Esri sous licence en vertu d'un contrat d'achat au clic, le client reconnaît que la version des Conditions des licences de produits Esri applicable lors de l'achat au clic doit être acceptée par le client pendant le processus d'installation de ces produits Esri. Il est également possible d'obtenir séparément une copie de la version applicable des Conditions des licences de produits Esri pour les licences achetées au clic auprès d'Esri Canada.
 - (c) Il se peut que vous disposiez actuellement d'un contrat de licence Esri dûment signé couvrant votre commande de produits Esri. Si tel est le cas, veuillez indiquer le numéro de la licence Esri applicable sur votre bon de commande. Pour plus de clarté, à moins d'être remplacées par votre contrat de licence Esri dûment signé, les Conditions des licences de produits Esri s'appliqueront à votre commande.
8. **Conditions d'utilisation des produits Latitude.** Latitude Geographics Group Ltd. (**Latitude**) est le concédant de licence tiers pour tous les produits Latitude énumérés dans le présent devis qui sont commandés auprès d'Esri Canada. À moins d'être remplacées par un contrat de licence Latitude dûment signé, les licences de tous ces produits Latitude peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions de licence des produits Latitude achetés au clic disponibles sur le site web de Latitude au <https://www.geocortex.com/legal/> telles que mises à jour de temps à autre par Latitude. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada.
9. **Conditions d'utilisation des produits DigitalGlobe.** DigitalGlobe, Inc. (**DigitalGlobe**) est le concédant de licence tiers pour tous les produits DigitalGlobe énumérés dans le présent devis qui sont commandés auprès d'Esri Canada. Les licences de produits DigitalGlobe énumérés sur le présent devis peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions standards de licence applicables d'Esri Canada pour ces produits DigitalGlobe disponibles sur le site web d'Esri Canada <http://www.digitalglobe.com/legal/information> telles que mises à jour de temps à autre par DigitalGlobe. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada (**Conditions des licences de produits DigitalGlobe**). En signant cette proposition, en accédant aux produits DigitalGlobe ou en utilisant les produits DigitalGlobe, vous reconnaissez que vous avez lu, compris et accepté de vous conformer aux Conditions des licences de produits DigitalGlobe.
10. **Conditions d'autres produits tiers.** Les autres produits de tiers concédants de licence énumérés sur le présent devis sont régis par les conditions de licence applicables du tiers concédant de licence, qui sont disponibles sur le site web de ce tiers concédant de licence ou fournies séparément par Esri Canada.
11. **Autres conditions générales sur les produits.**
 - (a) Pour tous les produits énumérés dans le présent devis qui peuvent être obtenus en vertu d'une licence achetée au clic (**Produits achetés au clic**), le fait de compléter le processus d'acceptation de la licence achetée au clic liera légalement le client figurant au présent devis.
 - (b) Les produits ne sont généralement pas livrés avec des supports physiques. Des frais applicables peuvent s'appliquer si des supports physiques sont requis.
 - (c) À moins d'une entente écrite à l'effet contraire acceptée par Esri Canada, tous les produits commandés doivent être fournis au client avec l'information et le matériel adéquats donnant accès à l'installation (**Livraison du produit**). À tout moment avant la livraison du produit (**Période d'annulation**), le client peut annuler sa commande, à condition d'envoyer un avis d'annulation de commande écrit à Esri Canada (**Avis d'annulation de commande**). La commande de produits du client (y compris les Produits achetés au clic) sera définitive et exécutoire à l'expiration de la Période d'annulation, à moins qu'Esri Canada ait reçu un Avis d'annulation de commande valide.
 - (d) **Toutes les renonciations et les limitations de responsabilité au bénéfice d'Esri Canada dans le contrat de licence applicable s'appliquent à la présente commande.**
 - (e) Toutes les offres de programmes des concédants de licence énumérées dans le présent devis (p. ex., les programmes de formation et les programmes de licences pour les entreprises) seront régies par des conditions propres et applicables à ces programmes, et fournies séparément par Esri Canada.
12. **Entretien et assistance pour les produits.** Esri Canada fournit des services d'entretien et d'assistance technique pour les produits admissibles commandés auprès d'Esri Canada conformément à la version la plus récente de sa politique du programme d'entretien des logiciels disponible sur le site web d'Esri Canada au <https://esri.ca/fr/assistance/service-a-la-clientele/entretien-de-logiciels>. Il est également possible d'en obtenir une copie séparément auprès d'Esri Canada.

CONDITIONS DES OFFRES DE FORMATION

13. La formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'un cours magistral ouvert à tous offert par Esri Canada sera offerte conformément aux conditions de la formation ouverte à tous d'Esri Canada disponibles sur le site web d'Esri Canada à l'adresse <https://esri.ca/conditionsdeformation>. Ces conditions peuvent également être obtenues séparément auprès d'Esri Canada.
14. La formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'un cours magistral propre au client offert par Esri Canada sera régie par les conditions de la demande de service d'Esri Canada exigées par cette dernière.
15. La formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'une formation prépayée dispensée par des instructeurs d'Esri Canada sera régie par les conditions de la lettre de la formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'un cours magistral propre au client offert par Esri Canada sera régie par les conditions de la demande de service d'Esri Canada exigées par cette dernière. proposition d'Esri Canada faisant référence au présent devis et par les conditions de la formation ouverte à tous d'Esri Canada disponibles sur le site web d'Esri Canada à l'adresse <https://esri.ca/conditionsdeformation>. Ces conditions peuvent également être obtenues séparément auprès d'Esri Canada.
16. Toutes les offres de formation fournies par des tiers et répertoriées dans la présente proposition seront régies par les conditions de formation applicables, requises par la tierce partie. Ces conditions seront fournies séparément par cette tierce partie.

CONDITIONS DU PROGRAMME AVANTAGES AUX ENTREPRISES D'ESRI CANADA

17. Une offre de programme Avantage aux entreprises d'Esri Canada (**PAE**) indiquée dans le présent devis sera régie exclusivement par les conditions de l'offre de PAE exigées par Esri Canada et par toute condition de paiement supplémentaire incluse dans une facture émise par Esri Canada.

This proposal accepted for the purchaser / La présente proposition est acceptée par:

Name (Print) / Nom de la personne autorisée (en caractères d'imprimerie)

Title / Fonction

Full legal name of Purchaser / Nom officiel complet de l'acheteur

Signature

Date

Purchase Order Number (if known) / N° du bon de commande (s'il est connu)

When purchasing ArcGIS Online Named Users, provide the applicable ArcGIS Online Subscription ID(s) : _____

Proposal acceptance / Acceptation de la proposition

Check the box to confirm addresses below. Update in the address correction box below.

Cochez cette case pour confirmer l'adresse ci-dessous. Indiquer toute modification dans la case appropriée ci-dessous.

<p>Invoice To / Facturer à <input type="checkbox"/></p> <p>Service de police de la Ville de Montréal 2207-32 801, rue Brennan Pavillon Prince, 2e étage Montréal, QC H3C 0G4 Canada Attn / À l'attention de: Comptes à payer Dept / Service: Tel / Tél:</p>	<p>Ship To / Livrer à <input type="checkbox"/></p> <p>Service de police de la Ville de Montréal 2207.23-801, rue Brennan Montréal, QC H3C 0G4 Canada Attn / À l'attention de: Christian Couture Dept / Service: Géomatique Sécurité Publique Tel / Tél: (514) 872-0702</p>	<p>End User / Nom de l'utilisateur final <input type="checkbox"/></p> <p>Service de police de la Ville de Montréal 2207-32 801, rue Brennan Pavillon Prince, 2e étage Montréal, QC H3C 0G4 Canada</p>
---	--	--

Address Correction

Address Correction

Address Correction

Esri Canada Contact information

To process this order, please contact Esri Canada Customer Care with your Purchase Order Number by faxing this confirmation to **416-441-0681** or scanned confirmation by e-mail to **customer care@esri.ca**.

Coordonnées d'Esri Canada

Pour traiter la présente commande, communiquez votre numéro de bon de commande au service à la clientèle d'Esri Canada en télécopiant la présente confirmation au **416-441-0681** ou encore en l'envoyant, numérisée, par courriel à **customer care@esri.ca**.

Physical media required (fees may apply) / Demande de logiciel sur support physique (des frais peuvent s'appliquer):

Yes / Oui

Provide any additional details below / Directives du client:

Please report any discrepancies to Customer Care at 1-800-447-9778 or customer care@esri.ca.
Veillez nous aviser de toute erreur à customer care@esri.ca ou en téléphonant au 1-800-447-9778

August 26th, 2019

Mr Dung Le,
 Acheteur
 Service de police de la Ville de Montréal
 801, Brennan, bureau 2205.09
 Montréal, QC
 H3C 0G4

Re: Sales Quote # 00018185

Dear Mr Dung LE,

Further to my earlier letter of July 14th, which included the above-referenced sales quote for the supply of Environmental Systems Research Institute, Inc. (Esri) software products, I am pleased to provide you with our proposal outlining the annual maintenance subscription fees for the Esri products listed in the sales quote over a 3-year period.

Maintenance and unlimited technical support will be provided by Esri Canada for your licensed Esri products in accordance with Esri Canada’s Software Maintenance Program Policy which can be found at: <http://www.esri.ca/softwaremaintenance> (Maintenance and Support), provided your organization remains current in its payment of the applicable annual maintenance subscription fees for such products.

Maintenance and Support is complimentary for the first consecutive twelve month period from the license commencement date of the Esri products. The annual cost of Maintenance and Support for the subsequent 3-year period (Year 1-3) is as follows:

	Year 1 - Annual Maintenance Renewal Subscription Fee	Year 2- Annual Maintenance Renewal Subscription Fee	Year 3- Annual Maintenance Renewal Subscription Fee
ArcGIS Enterprise Advanced up to Four Cores Maintenance	\$17,120.00	\$17,120.00	\$17,120.00
ArcGIS Enterprise Advanced up to Four Cores Staging Server Maintenance	\$8,560.00	\$8,560.00	\$8,560.00
ArcGIS GeoEvent Server up to Four Cores Staging Server Maintenance	\$4,800.00	\$4,800.00	\$4,800.00
ArcGIS GeoEvent Server up to Four Cores Maintenance	\$9,600.00	\$9,600.00	\$9,600.00

Note: Applicable taxes are not included.

Further information about Esri Canada’s Maintenance and Support program found in the following URL links:
<http://esri.ca/en/support/customer-care>
<http://esri.ca/en/support/customer-care/software-maintenance>

If you have any questions or require additional information, please contact me directly at (514)-375-2884 or email at gpelud@esri.ca.

Regards,

Guillaume Pelud
District Manager

Le 13 mars 2019

Service de police de la Ville de Montréal
2207.23-801, rue Brennan
Montreal QC H3C 0G4

À l'attention de: Christian Couture, Conseiller en systèmes de gestion

Objet: Droits exclusifs de distribution des produits d'Esri par Esri Canada

Monsieur,

Esri Canada limitée (« Esri Canada ») confirme par la présente qu'une entente de distribution internationale des logiciels d'Esri (l'« entente de distribution ») a été conclue entre Esri Canada et Esri Inc. (« Esri »), en vertu de laquelle Esri accorde à Esri Canada les droits exclusifs, pour le Canada, de démontrer, de promouvoir, de mettre en marché et de distribuer les logiciels commerciaux et d'autres produits d'Esri mentionnés dans l'entente de distribution (les « produits d'Esri sous licence »), en plus d'assurer l'entretien qui s'y rapporte.

Aux fins de l'entente de distribution, l'entretien inclut la prestation de services d'assistance technique et la distribution des mises à jour et mises à niveau des logiciels aux utilisateurs finaux qui détiennent des produits d'Esri sous licence au Canada.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "DB", with a long horizontal stroke extending to the right.

Douglas Bayley
Directeur des finances

ah

Dossier # : 1190206002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1190206002.xlsx](#) [GDD_1190206002_PTI.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Finance - Conseil et soutien financier
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-28

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des Finances

Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances , Direction



Dossier # : 1196320008

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Meloche, division de Sintra pour la réfection de structure de la chaussée au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras#1 - Dépense maximale totale de 482 965,15 \$ taxes incluses (contrat : 419 969,70 \$, contingences : 41 996,97 \$, incidences: 20 998,48 \$) - Appel d'offres public SCA -19-12 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à l'entreprise Meloche, division Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de structure de la chaussée au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras#1, pour une somme maximale de 419 969,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SCA-19-12;
2. d'autoriser une dépense au montant de 41 996,97 \$ \$ à titre de budget de contingences de construction;
3. d'autoriser une dépense au montant de 20 998,48 \$ à titre de budget d'incidences de construction;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 11:41

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1196320008**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Meloche, division de Sintra pour la réfection de structure de la chaussée au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras#1 - Dépense maximale totale de 482 965,15 \$ taxes incluses (contrat : 419 969,70 \$, contingences : 41 996,97 \$, incidences: 20 998,48 \$) - Appel d'offres public SCA-19-12 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est maintenant responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige (LEN) sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

Le SCA a lancé l'appel d'offres public SCA-19-12 dans le but de réaliser la réfection du pavage du LEN Jules-Poitras #1 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le lancement a eu lieu le 16 juillet 2019. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Aucun addenda n'a été publié et l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 27 août dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution d'un contrat à l'entreprise Meloche, Division de Sintra, pour la réfection de la chaussée au LEN Jules-Poitras #1, tel que décrit aux plans et devis. Les travaux qui doivent être réalisés par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

- la réfection de la chaussée;
- le construction de nouveaux conduits souterrains;
- l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement pour véhicules légers.
- des travaux connexes (éclairage, clôture)

JUSTIFICATION

Au total, huit (8) entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres et six (6) entreprises ont déposé une offre pour ce contrat. Trois (3) offres sont conformes et ont été analysées. Le résultat de l'analyse de la soumission se retrouve ci-dessous:

Réaménagement chute Jules-Poitras #1

Soumissions conformes	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Meloche, Division Sintra	419 969,70 \$
Pavage d'Amour	429 317,80 \$
Viatek	542 567,03 \$
Dernière estimation réalisée	367 358,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	463 951,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	122 597,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	29%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	52 611,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	9 348,10 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	2%

La plus basse soumission conforme a été validée par le SCA.

Suite à l'analyse, l'entreprise Meloche, division de Sintra est conforme aux exigences du cahier des charges et elle est recommandée.

L'entreprise Meloche, division de Sintra n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles et elle n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'écart de +14% (soit plus que 10 %) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est principalement dû à des items en lien avec des terres d'excavations : l'entrepreneur semble avoir anticipé une possible pollution, alors que ce n'est pas le cas sur le terrain. Par ailleurs l'écart s'explique aussi en partie par une période de l'année relativement défavorable pour les appels d'offre car le carnet de commande est souvent bien rempli pour les entreprises à cette saison. Ce point est toutefois difficile à éviter du fait du lieu et de la nature des travaux (lieu d'élimination de la neige).

Pour ce projet, un montant de 15 % de la valeur du contrat est réservé comme suit :

- 10 % est dédié aux situations imprévues à l'occasion de l'exécution du contrat (contingences de construction);
- 5 % est dédié aux provisions d'incidences générales et au contrôle qualitatif des matériaux de construction (incidences de construction).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. La firme Meloche, division de Sintra détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 6 avril 2017: Autorisation No 2017-CPSM-1018611. Cette

autorisation est échue depuis le 25 juillet 2019. Toutefois, la firme Meloche, division de Sintra a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 24 avril 2019, de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total demandé pour ce contrat est de 482 965,15 \$. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget Programme Triennal d'Investissement (PTI) du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra d'assurer une circulation fluide et sécuritaire lors des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : octroi du contrat des travaux.

Septembre 2019 : approbation et commande des équipements et matériaux.

Septembre 2019 : début des travaux de construction.

Octobre 2019 : fin des travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José Alberto CARDENAS AVILA, Service de la concertation des arrondissements
Thomas RIVARD, Ahuntsic-Cartierville
Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Thomas RIVARD, 30 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdel Halim BOULALA
agent(e) technique en ingenierie municipale

Tél : 5148720695
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Benjamin PUGI
Chef de section

Tél : 514-872-3302
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Gyslaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-08-30

Le 6 avril 2017

SINTRA INC.
A/S MONSIEUR GERMAIN PERRON
4984, PLACE DE LA SAVANE
MONTRÉAL (QC) H4P 2M9

N° de décision : 2017-CPSM-1018611
N° de client : 2700000307

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ASPHALTE DES CANTONS, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-ÉPHREM, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-GEORGES, DIV. DE SINTRA INC.
- BÉTON ST-JOSEPH, DIV. DE SINTRA INC.
- COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)
- CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC.
- CONSTRUCTION CHOINIÈRE, DIVISION DE SINTRA INC.
- FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.
- LAMOTHE, DIV. DE SINTRA INC.
- LES PAVAGES LAURENTIENS, DIV. DE SINTRA INC.
- PAGÉ CONSTRUCTION, DIV. DE SINTRA INC.
- PAVAGES MÉGANTIC, DIVISION DE SINTRA INC.
- RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA INC.
- S.T.E.B., DIVISION DE SINTRA INC.
- SINTRA - DIVISION CENTRE
- SINTRA - DIVISION EST
- SINTRA - DIVISION OUEST
- SINTRA - RÉGION MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC
- SINTRA INC. - RÉGION ESTRIE

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

- SINTRA INC. - RÉGION MONTÉRÉGIE - RIVE-SUD
- SINTRA INC. - RÉGION RICHELIEU
- SINTRA INC., ÉNERGIE
- SINTRA INC.-RÉGION LANAUDIÈRE- LAURENTIDES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). SINTRA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 24 avril 2019

SINTRA INC.
5500, AV ROYALMOUNT
BUR 335
MONT-ROYAL QC H4P 1H7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000307
N° de demande : 1900001512
N° de confirmation de paiement : 000254279704

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics



Résultats de la recherche

Aucune entreprise trouvée au RENA en date du 2019-08-26 09:09:35
Critères de recherche : 1145755295 (numéro d'entreprise du Québec)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : mardi, 27 août 2019 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom : SINTRA INC.

Adresse du siège social : 5500, AV ROYALMOUNT, BUR 335, MONT-ROYAL, QC, H4P 1H7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700000307

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1145755295

Autres noms d'affaires

- ASPHALTE DES CANTONS, DIV. DE SINTRA INC.
-
- BÉTON ST-ÉPHREM, DIV. DE SINTRA INC.
-
- BÉTON ST-GEORGES, DIV. DE SINTRA INC.
-
- BÉTON ST-JOSEPH, DIV. DE SINTRA INC.
-
- COMPAGNIE ASPHALTE (CAL)
-
- CONSTRUCTION B.M.L., DIVISION DE SINTRA INC.
-
- CONSTRUCTION CHOINIÈRE, DIVISION DE SINTRA INC.
-
- FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC.
-
- LAMOTHE, DIV. DE SINTRA INC.
-
- LES BÉTONS CENTRIFUGÉS, DIVISION DE SINTRA
-
- LES PAVAGES LAURENTIENS, DIV. DE SINTRA INC.
-
- MELOCHE, DIVISION DE SINTRA ✓
-
- PAGÉ CONSTRUCTION, DIV. DE SINTRA INC.
-
- PAVAGES MÉGANTIC, DIVISION DE SINTRA INC.
-
- RAY-CAR, DIVISION DE SINTRA INC.
-
- S.T.E.B., DIVISION DE SINTRA INC.
-
- SINTRA - DIVISION CENTRE
-
- SINTRA - DIVISION EST
-
- SINTRA - DIVISION OUEST
-
- SINTRA - RÉGION MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC
-
- SINTRA INC. - RÉGION ESTRIE
-
- SINTRA INC. - RÉGION MONTÉRÉGIE - RIVE-SUD
-
- SINTRA INC. - RÉGION RICHELIEU
-
- SINTRA INC., ÉNERGIE
-
- SINTRA INC.-RÉGION LANAUDIÈRE- LAURENTIDES

Nouvelle recherche

Jules-Poitras 1

Type de site: Chute à l'égoût / 1 chute active

Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville

Adresse: 1700, boulevard Jules-Poitras

Indications: près de la gare du Ruisseau

Coordonnées X,Y: 45,529743, -73,685435

IP caméra: 10.220.219.226

Surf. accumulation temp.: XXXX

Surf. des grilles: XXXX

Cap. d'écoulement de l'égoût: XXXX

Débit max (m³/h) 1 250

Débit camions/h (approx.) 34

Véhicules admissibles: AB1

Secteurs desservis: AHU-101, AHU-102, AHU-103

respons./tél:

Dir. TP – Louis Lapointe

514-872-0037

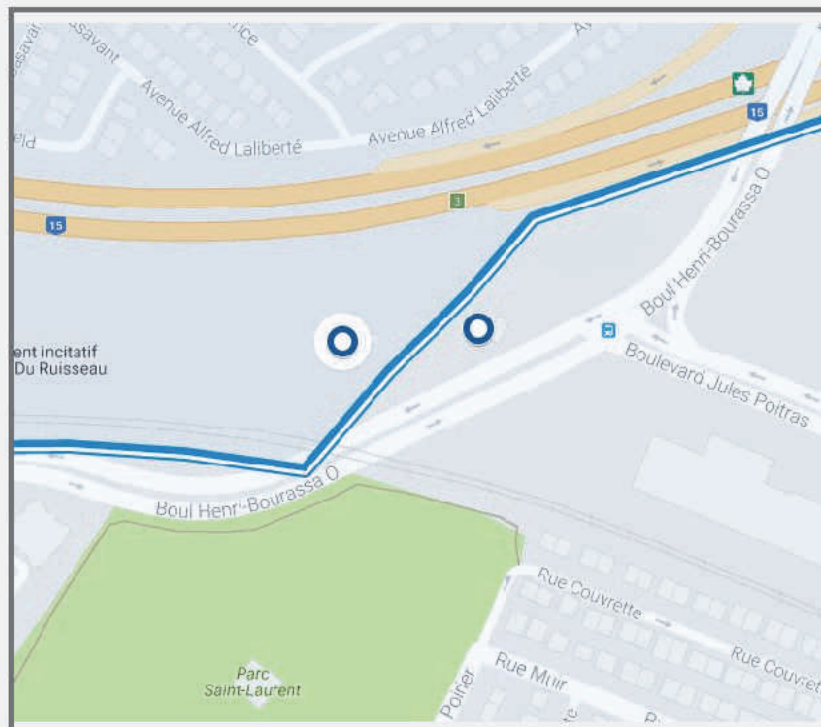
514-895-7427 (cell)

C/D – Richard Nolin

514-872-6415

514-794-3440 (cell)

Cell. guérite: 514-298-1507



Coût - Octroi du contrat - GDD 1196320008

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)	Incidences	Total
SINTRA	SCA-19-12	461 966.67 \$	20 998.48 \$	482 965.15 \$

TTC : Toutes taxes comprises

SCA-19-12			
Contrat :	SCA-19-12	Adjudicataire	SINTRA

Coût								
Année	Contrat	TPS	TVQ	Contrat (TTC)	Contingences (10%)	Contrat total (TTC)	Incidences (5%)	Total (Net)
2019	365 270.45 \$	18 263.52 \$	36 435.73 \$	419 969.70 \$	41 996.97 \$	461 966.67 \$	20 998.48 \$	441 011.56 \$
TOTAL	365 270.45 \$	18 263.52 \$	36 435.73 \$	419 969.70 \$	41 996.97 \$	461 966.67 \$	20 998.48 \$	441 011.56 \$

TTC : Toutes taxes comprises



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SCA-19-12

Numéro de référence : 1288470

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réfection de structure de chaussée au LEN Jules-Poitras #1 avec pulvérisation et stabilisation

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	Commande : (1619437) 2019-07-17 9 h 04 Transmission : 2019-07-17 9 h 15	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatak Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 514 370-8371 Télécopieur : 450 664-2819	Commande : (1632960) 2019-08-23 11 h 43 Transmission : 2019-08-23 11 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Installume inc. 1087 rue des Forges Terrebonne, QC, J6Y0J9	Monsieur alain Mainville Téléphone : 450 434-3499 Télécopieur : 450 434-4235	Commande : (1628457) 2019-08-13 14 h 45 Transmission : 2019-08-13 14 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1620054) 2019-07-18 13 h 21 Transmission : 2019-07-18 13 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur Pino Mulé Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	Commande : (1619581) 2019-07-17 11 h 38 Transmission : 2019-07-17 11 h 38	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	Madame Viviana Mejia Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1621471) 2019-07-24 8 h 33 Transmission : 2019-07-24 8 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Monsieur Christopher Chaput Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	Commande : (1619360) 2019-07-17 7 h 44 Transmission : 2019-07-17 7 h 47	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Madame Nathalie Savard	Commande : (1619761) 2019-07-17 16 h 43	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Terrebonne
513, montée Masson
Terrebonne, QC, J6W 2Z2

Téléphone : 450 471-
8265
Télécopieur : 450 471-
9872

Transmission :
2019-07-17 16 h 43

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1196320008

Unité administrative responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel

Objet :

Accorder un contrat à l'entreprise Meloche, division de Sintra pour la réfection de structure de la chaussée au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras#1 - Dépense maximale totale de 482 965,15 \$ taxes incluses (contrat : 419 969,70 \$, contingences : 41 996,97 \$, incidences: 20 998,48 \$) - Appel d'offres public SCA -19-12 - 6 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196320008 - Site d'élimination de neige Jule-Poitras -réfection de la chaussée.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-30

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense de 22 667 277,73 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 387 474,83 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 10316;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-18 11:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit procéder à d'importants travaux de maintien des actifs à l'usine de production d'eau potable Lachine. Ils constituent la phase 1 des travaux prioritaires (considérant leur criticité) à réaliser pour garantir la fiabilité de l'alimentation en eau potable en tout temps et pour assurer la sécurité des citoyens en cas d'incendie. Ce projet vise principalement le remplacement et la rénovation de différents systèmes de procédés chimiques, d'équipements électriques et mécaniques et de divers systèmes connexes, et ce, dans différents secteurs de l'usine.

Des études menées sur l'état des actifs de cette usine (construite durant les années 1960) ont révélé que plusieurs équipements de procédé, mécaniques, électriques, d'automatisation et contrôle ainsi que d'architecture sont maintenant vétustes ou ont atteint leur limite de vie utile. La réfection partielle de cette usine est donc essentielle et incontournable pour assurer sa fiabilité avant sa fermeture dans un horizon de dix (10) ans. Le présent investissement fait partie intégrante du scénario ayant mené à la recommandation de fermeture (à moyen terme) de cette usine.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public no 10316 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et publié dans le journal *Le Devoir* le 26 avril 2019. La durée de la publication a été de soixante-quinze (75) jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 11 juillet 2019 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 novembre 2019.

Neuf (9) addendas ont été émis durant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addendas.

Les questions répondues dans les divers addendas sont partagées principalement en quatre (4) différentes catégories soit :

- Des demandes de précisions supplémentaires (entre autres, pour établir les limites et clarifier les interfaces des travaux entre les différentes disciplines);
- Des demandes de clarification d'informations qui se trouvent déjà aux plans et devis;
- Des demandes de visites des lieux;
- Des demandes de report de la date d'ouverture des offres.

N°	Date de publication	Description
1	9 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Harmonisation de la demande d'appel d'offres suivant la mise à jour des documents standardisés de la Ville, effectuée par le Service de la performance organisationnelle le 24 mai 2019. · Report de la date d'ouverture au 6 juin 2019. · Prolongation de la date limite de prise de rendez-vous pour la visite des lieux et extension de la période des visites.
2	14 mai 2019	· Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels.
3	17 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions techniques.
4	27 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Report de la date d'ouverture au 27 juin 2019 à la demande du marché. · Précisions techniques.
5	6 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions administratives et techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions administratives et techniques.
6	19 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions techniques engendrées par les diverses questions. · Report de la date d'ouverture au 4 juillet 2019 à la demande du marché.
7	20 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Précisions techniques principalement en électricité. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
8	27 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Précisions techniques en mécanique de procédé. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels. · Report de la date d'ouverture au 11 juillet 2019 à la demande du marché.
9	3 juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Précision administrative. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11570 (5 soumissionnaires).

CG17 0237 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour l'exécution de travaux de remplacement des vannes, de la tuyauterie et de travaux divers de réfection à la

galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10209 - (6 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de la phase 1 de divers travaux requis pour le maintien des actifs et la réfection partielle de l'usine de production d'eau potable Lachine. Ces travaux, répartis selon les secteurs de l'usine, comportent principalement des modifications aux ouvrages existants en mécanique de procédé, en électricité, en automatisation, en mécanique de bâtiment, en structure et en architecture. Ces travaux seront exécutés suivant un séquençement qui permettrait de minimiser leurs impacts sur les opérations quotidiennes de l'usine et d'assurer la production d'eau potable.

Ce contrat comprend principalement :

- Le remplacement des systèmes de génération et d'injection d'ozone et l'installation d'un système d'alimentation en oxygène gazeux;
- La conversion à l'hypochlorite de sodium en remplacement du chlore gazeux pour réduire les risques de santé et de sécurité;
- Le remplacement de plusieurs vannes murales des secteurs : eau brute et eau distribuée (incluant la réserve);
- La réalisation des travaux de mécanique de bâtiment (CVAC) et de plomberie dans différents secteurs de l'usine;
- La réalisation des travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans différents secteurs de l'usine;
- La mise à niveau des pompes à la basse pression et le remplacement de leurs moteurs et démarreurs;
- La réalisation de travaux de structure et d'architecture pour l'aménagement des nouveaux équipements de traitement (ozone et produits chimiques);
- Des modifications du système d'automatisation et de contrôle;
- La décontamination : enlèvement d'amiante et de plomb dans les zones concernées;
- La réalisation des tests et essais ainsi que la mise en service des équipements;
- La fourniture de la documentation technique et la formation du personnel de l'exploitation d'usine.

L'ensemble des travaux doit être terminé dans un délai de 682 jours à compter de la date de début des travaux ordonnée par le Directeur.

Le coût de base des travaux s'élève à 19 373 741,65 \$, taxes incluses.

Des dépenses contingentes de 2 906 061, 25 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût de base des travaux, sont ajoutées au budget afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant la construction.

Des dépenses incidentes de 387 474,83 \$, taxes incluses, soit 2 % du coût des travaux, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de la qualité, de laboratoire et d'inspection des matériaux et des équipements.

Une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a été obtenue pour réaliser ce projet conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10316, quinze (15) preneurs du cahier des charges se sont procurés les documents sur le site SÉAO dont la liste se trouve en pièce jointe. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistement des douze (12) autres preneurs du cahier de charges sont les suivants :

- Sept (7) sont des sous-traitants, dont trois (3) fournisseurs;
- Un (1) a évoqué le manque de temps pour préparer sa soumission;
- Deux (2) n'ont pas donné de raison. Le responsable étant absent;
- Un (1) s'est fait acheter par une des trois (3) compagnies ayant déposé une soumission;
- Un (1) a mentionné ne pas être assez compétitif pour le travail à réaliser.

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la DEP tandis que l'évaluation de la conformité "technique/financière" a été réalisée par le consultant du projet WSP Canada inc.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que deux (2) soumissions sont conformes et que l'entreprise Filtrum inc. présente la soumission la plus basse conforme. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non-conforme en vertu de l'article 18.3 du cahier des clauses administratives spéciales et de la clause 3.8.1.4.2 des instructions aux soumissionnaires qui stipule que : « *La soumission de l'Entrepreneur est automatiquement rejetée si le prix à l'item Assurances, garanties et frais généraux de chantier dépasse sept pour cent (7 %) de la valeur totale de la soumission* ».

Le tableau ci-après présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation.

Firmes soumissionnaires (conformes)	Prix de base (taxes incluses)
1- Filtrum inc.	19 373 741,65 \$
2- Allen entrepreneur général inc.	20 947 065,30 \$
Dernière estimation réalisée	25 827 628,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>	20 160 403,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 573 323,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	8,12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-6 453 887,08 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-24,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 573 323,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,12 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 24,99 % (soit 6 453 887,08 \$, taxes incluses) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant WSP Canada inc. Cet écart est principalement attribué aux postes suivants du bordereau de soumission (par ordre d'importance) :

- Section 1.0 "Frais de l'Entrepreneur général (assurances, garanties, frais généraux de chantier, profits et administration)", qui contribue à 48 % de cet écart (soit 3 097 062,03 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 1.3 relatif aux profits de l'Entrepreneur ;
- Section 3.0 "Travaux secteur chloration", qui contribue à 17 % de cet écart (soit 1 098 966,69 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 3.3 relatif aux travaux d'instrumentation et contrôle dans ce secteur (installation, programmation et configuration de certains équipements) ainsi qu'à l'article 3.1.2 relatif aux travaux temporaires inhérents au système de chloration;
- Section 2.0 "Travaux secteur ozonation", qui contribue à presque 13 % de cet écart (soit 819 920,07 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 2.3 relatif aux travaux d'instrumentation et contrôle dans ce secteur (installation, programmation et configuration de divers équipements constituant le système d'ozonation);
- Section 8 "Autres travaux d'instrumentation et contrôle" qui contribue à presque 12 % de cet écart (soit 771 126,98 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 8.2 relatif à la mise à niveau du système de contrôle complet afférent à la mécanique du bâtiment.
- Le reste de l'écart soit 666 811,31 \$, taxes incluses, est réparti entre divers articles du bordereau (autres que ceux cités ci-dessus).

En général, la compétitivité et la concurrence du marché peuvent considérablement contribuer aux variations observées. Selon sa soumission, Filtrum inc. exécuterait lui-même la majeure partie des travaux sans recours à la sous-traitance. Ce qui justifierait les écarts favorables de prix observés, eu égard à la réduction de l'effort associé à la gestion et à la coordination des sous-traitants, tant sur le point de vue administratif (gestion documentaire des contrats de sous-traitance, etc.) que sur le chantier (réduction du temps de contremaître ou de contrôle de qualité associé aux activités des sous-traitants).

Le soumissionnaire recommandé soit Filtrum inc. a fourni son attestation de Revenu Québec. Il détient également son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès

de l'AMP à savoir que l'entreprise Filtrum inc. figure sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé Filtrum inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20% entre la dernière estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 19 373 741,65 \$, taxes incluses. La dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses, comprend le coût du contrat de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, un montant de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, pour les contingences ainsi qu'un montant de 387 474,83 \$, taxes incluses, pour les incidences.

Cette dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses, représentant un coût net de 20 698 245,89 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2019-2021 de la DEP.

Ce montant sera financé par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à pratiquer une gestion responsable des ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens de Lachine. En effet, la réfection partielle de l'usine de production d'eau potable de Lachine vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal. La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs seraient les suivants :

- Production d'eau potable à risque en raison de la vétusté des équipements;
- Les exigences réglementaires pourraient ne pas être respectées en raison de problèmes liés à la fiabilité des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates prévisionnelles :

- Commission permanente sur l'examen des contrats: septembre 2019;
- Octroi du contrat (CG) : septembre 2019;
- Ordre de début des travaux : octobre 2019;
- Réception provisoire : septembre 2021;
- Fin du contrat : septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projet

Tél : 514 872-5381
Faïçal Bouzid
Chef de section - Bureau Projets
1
514-868-5144

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
pour Christian MARCOUX
C/d - IUR
514-872-3483

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-08-13

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-15

Le 19 janvier 2017

FILTRUM INC.
A/S MADAME ALINE AUGER
430, RUE DES ENTREPRENEURS
QUÉBEC (QC) G1M 1B3

N° de décision : 2017-CPSM-1004607

N° de client : 2700023505

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FILTRUM CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). FILTRUM INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877-525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

Le 10 avril 2019

FILTRUM INC.
430, RUE DES ENTREPRENEURS
QUÉBEC QC G1M 1B3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700023505
N° de demande : 1900000983
N° de confirmation de paiement : 000253382068

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **jeudi, 11 juillet 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : FILTRUM INC.

Adresse du siège social : 430, RUE DES ENTREPRENEURS, , QUÉBEC, QC, G1M 1B3, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700023505

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166806464

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">FILTRUM CONSTRUCTION

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



Raisons de désistement/abstention à soumissionner des preneurs du cahier des charges (juillet 2019).
Voir ci-dessous en rouge.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10316

Numéro de référence : 1261326

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Divers travaux de réfection prioritaires de l'usine d'eau potable de Lachine - Phase 1

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784 <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">Soumission déposée</div>	Madame Sandra Levesque Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1586039) 2019-04-29 13 h 46 Transmission : 2019-04-29 13 h 46	3123955 - Addenda #1 + report (devis) 2019-05-09 9 h 53 - Courriel 3123956 - Addenda #1 + report (bordereau) 2019-05-09 9 h 53 - Téléchargement 3126738 - Addenda #2 (devis) 2019-05-14 13 h 56 - Courriel 3126739 - Addenda #2 (plan) 2019-05-14 15 h 35 - Messagerie 3129434 - Addenda #3 (devis) 2019-05-17 11 h 24 - Courriel 3129435 - Addenda #3 (plan) 2019-05-17 12 h 36 - Messagerie 3134079 - Addenda #4 (devis) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134080 - Addenda #4 (plan) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134081 - Addenda #4 (bordereau) 2019-05-27 14 h 13 - Téléchargement 3139673 - Addenda #5 (devis) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139674 - Addenda #5 (plan) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139675 - Addenda #5 (bordereau)

2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Allen Entrepreneur Général Inc.
118 de la Gare
Saint-Henri, QC, G0R 3E0
<http://www.allen-entrepreneurgeneral.com>
NEQ : 1142398784

Soumission déposée

[Madame Sandra
Levesque](#)
Téléphone : 418
882-2277
Télécopieur : 418
882-2721

Commande : (1588380)
2019-05-02 13 h 37
Transmission :
2019-05-02 14 h 59
2 copies

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 30 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 40 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 06 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 06 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Aluma Safway inc.
2850 Montee St-Francois
Laval, QC, h7e4p2
NEQ : 1163086896

Sous-traitant

[Monsieur David
Lebrun](#)
Téléphone : 514
383-1985
Télécopieur : 450
661-1881

Commande : (1596926)
2019-05-21 12 h 45
Transmission :
2019-05-21 12 h 45

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)

2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
 2019-07-03 16 h 14 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Brault Maxtech inc 525, Notre-Dame, 2e étage Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4P2K6 http://www.braultmaxtech.com NEQ : 1165581639	Monsieur Marcel Brault Téléphone : 450 904-1824 Télécopieur : 514 221-4122	Commande : (1585197) 2019-04-26 13 h 31 Transmission : 2019-04-26 13 h 31	3123955 - Addenda #1 + report (devis) 2019-05-09 9 h 53 - Courriel 3123956 - Addenda #1 + report (bordereau) 2019-05-09 9 h 53 - Téléchargement 3126738 - Addenda #2 (devis) 2019-05-14 13 h 56 - Courriel 3126739 - Addenda #2 (plan) 2019-05-14 15 h 36 - Messagerie 3129434 - Addenda #3 (devis) 2019-05-17 11 h 24 - Courriel 3129435 - Addenda #3 (plan) 2019-05-17 12 h 38 - Messagerie 3134079 - Addenda #4 (devis) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134080 - Addenda #4 (plan) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134081 - Addenda #4 (bordereau) 2019-05-27 14 h 13 - Téléchargement 3139673 - Addenda #5 (devis) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139674 - Addenda #5 (plan) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139675 - Addenda #5 (bordereau) 2019-06-06 9 h 27 - Téléchargement 3145470 - Addenda # 6 (devis) 2019-06-19 8 h 10 - Messagerie 3145471 - Addenda # 6 (plan) 2019-06-19 8 h 10 - Messagerie
--	--	--	---

Fournisseurs d'équipements: leurs prix sont remis aux Entrepreneurs

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Arcade
1200, rue Bernard-Lefebvre
Laval, QC, H7C0A5
NEQ : 1162114673

Sous-traitant
structure/
architecture

[Monsieur Michel
Lehoux](#)
Téléphone : 514
881-0579
Télécopieur :

Commande : (1585167)
2019-04-26 12 h 51
Transmission :
2019-04-26 12 h 51

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 31 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 28 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Deric Inc
5145, rue Rideau
Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperideric.ca> NEQ :
1169078178

Soumission déposée

[Monsieur Alexandre
Coulombe](#)
Téléphone : 418
781-2228
Télécopieur : 418
522-9758

Commande : (1585634)
2019-04-29 8 h 59
Transmission :
2019-04-29 8 h 59

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 34 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 30 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 31 -
Messagerie

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 32 -
Messagerie

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 04 -
Messagerie

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)



Construction Deric Inc
5145, rue Rideau
Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperideric.ca> NEQ :
1169078178

Soumission déposée

[Monsieur Alexandre
Coulombe](#)
Téléphone : 418
781-2228
Télécopieur : 418
522-9758

Commande : (1599234)
2019-05-24 17 h 13
Transmission :
2019-05-24 17 h 13

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-24 17 h 13 -
Téléchargement
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
Mode privilégié : Ne pas
recevoir

Construction Socomec Inc.
3200, rue des Chantiers
Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3
NEQ : 1172861644

**Aucun retour à la suite de
la demande.
Le responsable n'était
pas disponible.**

[Monsieur Mathieu
Boisvert](#)
Téléphone : 450
743-0017
Télécopieur :

Commande : (1590013)
2019-05-06 15 h 54
Transmission :
2019-05-06 15 h 54

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 38 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 40 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 13 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 13 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Filtrum Inc.
430 rue des Entrepreneurs
Québec, QC, G1M 1B3
<http://www.filtrum.qc.ca> NEQ : 1166806464

Soumission déposée

[Madame Christine
Gauthier](#)

Téléphone : 418
687-0628
Télécopieur : 418
687-3687

Commande : (1585310)
2019-04-26 14 h 58
Transmission :
2019-04-26 16 h 08

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 37 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)

2019-05-17 12 h 39 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 32 -
Messagerie
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 33 -
Messagerie
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 12 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 12 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 05 -
Messagerie
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220	Commande : (1586694) 2019-04-30 11 h 28 Transmission : 2019-04-30 11 h 28	3123955 - Addenda #1 + report (devis) 2019-05-09 9 h 53 - Courriel
--	--	--	--

Pas de réponse

Télécopieur : 514
325-3822

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 32 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 29 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)

2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report

2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

GROUPE PROMEC INC.
1300, rue Saguenay
Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3
NEQ : 1147308788

À juger ne pas être
assez compétitif
pour la nature du
travail à réaliser.

[Madame Caroline
Forget](#)

Téléphone : 514
901-7500

Télécopieur : 514
901-7501

Commande : (1594070)

2019-05-14 11 h 39

Transmission :

2019-05-14 11 h 39

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)

2019-05-14 11 h 39 -
Téléchargement

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)

2019-05-14 11 h 39 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)

2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)

2019-05-14 15 h 36 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)

2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)

2019-05-17 12 h 38 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)

2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)

2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)

2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)

2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)

2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)

2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.grouplml.ca> NEQ :
1169018786

**Sous-traitant
(électricité)**

Madame Nancy
Ross
Téléphone : 450
347-1996
Télécopieur : 450
347-8509

Commande : (1590690)
2019-05-07 14 h 51
Transmission :
2019-05-07 14 h 51

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 35 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 37 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)

2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Installations Électriques Pichette Inc .
3080 rue Peugeot
Laval, QC, H7L 5C5
NEQ : 1143997626

**Sous-traitant
(électricité)**

[Monsieur François
Pichette](#)
Téléphone : 450
682-4411
Télécopieur : 450
682-8930

Commande : (1601429)
2019-05-30 8 h 49
Transmission :
2019-05-30 8 h 49

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 10 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 10 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
 2019-07-03 16 h 14 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Norclair inc..
 1100, montée Masson
 Laval, QC, h7e 4p2
<http://www.norclair.ca> NEQ : 1149059355

Norclair a été
 achetée par le
 Groupe Deric
 construction Inc qui
 a déposé une
 soumission.

[Monsieur Jean-
 François Lessard](#)
 Téléphone : 450
 688-4012
 Télécopieur : 450
 688-9123

Commande : (1588903)
 2019-05-03 10 h 23
Transmission :
 2019-05-03 11 h 12

3123955 - Addenda #1 +
 report (devis)
 2019-05-09 9 h 53 - Courriel
 3123956 - Addenda #1 +
 report (bordereau)
 2019-05-09 9 h 53 -
 Téléchargement
 3126738 - Addenda #2
 (devis)
 2019-05-14 13 h 56 -
 Courriel
 3126739 - Addenda #2
 (plan)
 2019-05-14 15 h 35 -
 Messagerie
 3129434 - Addenda #3
 (devis)
 2019-05-17 11 h 24 -
 Courriel
 3129435 - Addenda #3
 (plan)
 2019-05-17 12 h 34 -
 Messagerie
 3134079 - Addenda #4
 (devis)
 2019-05-27 14 h 13 -
 Courriel
 3134080 - Addenda #4
 (plan)
 2019-05-27 14 h 31 -
 Messagerie
 3134081 - Addenda #4
 (bordereau)
 2019-05-27 14 h 13 -
 Téléchargement
 3139673 - Addenda #5
 (devis)
 2019-06-06 9 h 27 - Courriel
 3139674 - Addenda #5
 (plan)
 2019-06-06 9 h 32 -
 Messagerie
 3139675 - Addenda #5
 (bordereau)
 2019-06-06 9 h 27 -
 Téléchargement
 3145470 - Addenda # 6
 (devis)
 2019-06-19 8 h 08 -
 Messagerie
 3145471 - Addenda # 6
 (plan)

2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 04 -
Messagerie
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

Manque de temps pour
déposer une soumission.

[Monsieur Yanick
Gougeon](#)
Téléphone : 819
429-5555
Télécopieur : 819
429-6555

Commande : (1587001)
2019-04-30 16 h 10
Transmission :
2019-04-30 23 h 49

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 32 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 29 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 32 -
Messagerie
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 31 -
Messagerie

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 04 -
Messagerie

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

SUEZ WTS
600 Willow Tree Road
Leonia, NJ, 07605
NEQ :

[Monsieur Ali Erfani](#)
Téléphone : 201
676-2239
Télécopieur :

Commande : (1593692)
2019-05-13 16 h 54
Transmission :
2019-05-13 16 h 54

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-13 16 h 54 -
Téléchargement

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-13 16 h 54 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 37 -
Messagerie

Fournisseurs d'équipements: leurs
prix sont remis aux Entrepreneurs

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 39 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Xylem inc.
300 Ave. Labrosse
Montréal, QC, H9R 4V5
<http://ITTFlygt.ca> NEQ : 1140373151

[Monsieur Michel
Rousseau](#)
Téléphone : 514
428-4864
Télécopieur :

Commande : (1591598)
2019-05-09 7 h 24
Transmission :
2019-05-09 7 h 24

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 36 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 37 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

**Fournisseurs d'équipements: leurs
prix sont remis aux Entrepreneurs**

3146561 - Addenda #7

(devis)

2019-06-20 13 h 59 -

Courriel

3146562 - Addenda #7

(plan)

2019-06-20 13 h 59 -

Courriel

3149642 - Addenda #8 +

Report

2019-06-27 14 h 33 -

Courriel

3151844 - Addenda #9

2019-07-03 16 h 14 -

Courriel

Mode privilégié (devis) :

Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :

Courrier électronique

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1197343001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)



Rapport - mandat SMCE197343001.pdf

Dossier # :1197343001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197343001**

**Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la
réalisation de divers travaux de réfection
prioritaires phase 1 à l'usine de production
d'eau potable Lachine - Dépense totale de
22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres
public no 10316 (2 soumissionnaires
conformes).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197343001

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien reçu l'exposé de l'analyse des trois soumissions reçues ainsi que la justification du rejet du soumissionnaire non conforme en raison de l'ajout d'une nouvelle clause administrative spéciale (18.3), introduite par le Service de la performance organisationnelle, et de la clause 3.8.1.4.2 des instructions aux soumissionnaires qui stipule que : « *La soumission de l'Entrepreneur est automatiquement rejetée si le prix à l'item « Assurances, garanties et frais généraux de chantier » dépasse sept pour cent (7 %) de la valeur totale de la soumission* ».

De plus, l'écart de 24,99%, favorable à la Ville par rapport à l'estimé du Service, a été expliqué à la satisfaction des commissaires par le fait que l'adjudicataire possède déjà plusieurs équipements nécessaires à la réalisation du type de travaux prévus au contrat ainsi que par sa volonté de l'obtenir en raison de sa parfaite adéquation avec son champ d'expertise.

De plus, les membres ont souhaité savoir si la firme ou la ressource ayant produit l'estimé original était la même que celle ayant réalisé l'estimé de contrôle, ce qui a été confirmé par le Service.

Finalement, les membres souhaitent éventuellement obtenir des données résultant d'une analyse des évaluations produites par les firmes, notamment afin de connaître les écarts entre les évaluations produites et les coûts auxquels les contrats sont conclus. Ceci fera donc fort probablement l'objet d'une recommandation au rapport annuel de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *L'écart de prix est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1191670001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - contrat 15224 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 \$ (taxes, contingences et incidences incluses)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 644 018,64 \$ et approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 91 174,60 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 106 207,84 \$, taxes incluses à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH
BOUCHARD

Le 2019-08-29 12:11

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1191670001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - contrat 15224 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 \$ (taxes, contingences et incidences incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc La Fontaine situé au cœur de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal dessert une clientèle locale et constitue une destination à l'échelle montréalaise. Depuis plusieurs années, ce parc fait l'objet d'une réflexion de la Ville de Montréal dans le cadre du plan directeur adopté à l'automne 2018. Le projet de *Reconstruction du théâtre de Verdure* a été identifié comme l'un des premiers projets de mise en œuvre du plan directeur.

Le théâtre de Verdure est un espace scénique en plein air situé en partie ouest du parc La Fontaine. En activité depuis 1956, il a offert jusqu'en 2014 un programme varié de représentations culturelles et scéniques (danse, musique, théâtre, cirque, cinéma d'auteur, art numérique et médiatique, etc.), très prisé par le public estival. Il est composé de gradins pouvant accueillir près de 1 700 personnes et d'un bâtiment de scène abritant les loges, disposant d'une structure en acier pouvant recevoir une toile couvrant la scène pendant la saison d'activités. Le constat de l'état de désuétude avancé de l'édifice a amené, toutefois, la Ville à cesser les activités du théâtre en 2014.

Depuis 2016, afin de maintenir son offre culturelle dans le parc, la Ville de Montréal propose une programmation sans le soutien d'installations permanentes adaptées. L'offre de services n'est pas idéale pour ces activités et la Ville souhaite retrouver des installations à la hauteur de ses aspirations tant scéniques que paysagères.

Suite à une redéfinition des principes directeurs de réaménagement du parc, entendue par les parties prenantes du projet, à savoir le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), le Service de la culture (SC), l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal (PMR) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), un programme de réaménagement et de mise aux normes du théâtre de Verdure a été entrepris durant l'été 2017. Afin de mener le projet de réaménagement, le SGPI a lancé un appel d'offres pour

retenir les services d'une équipe multidisciplinaire. Les services professionnels ont été entrepris en mars 2018 avec l'objectif d'entreprendre des travaux de réaménagement en 2019 pour une réouverture au public pendant l'été 2021.

Le projet porte sur le réaménagement complet du site, incluant la reconstruction du bâtiment de scène extérieur, du dispositif scénique et des aménagements extérieurs incluant l'amphithéâtre, les aires publiques et de circulation avec l'objectif d'assurer une mise aux normes et une amélioration des performances scéniques du théâtre tout en assurant une intégration paysagère sensible à ce secteur du parc.

L'équipe de professionnels composée d'architectes, architectes-paysagistes, ingénieurs et experts en installation scénographique, a déposé plusieurs concepts avant l'obtention d'un consensus confirmé par l'acceptation d'une esquisse en mars 2019, soit un an après le début de leur mission. L'équipe de professionnels composée d'architectes, architectes-paysagistes, ingénieurs et experts en installation scénographique, a déposé plusieurs concepts, effectué plusieurs présentations avant l'obtention d'un consensus, confirmé par l'acceptation d'une esquisse en mars 2019, soit un an après le début de leur mission.

L'estimation des coûts de construction déposée par les professionnels à l'étape de l'esquisse fait ressortir un budget augmenté par rapport à celui établi lors de l'élaboration du Programme fonctionnel. L'écart de coûts résulte principalement de l'état de désuétude plus important que prévu du site, de la nécessité de refaire dans leur intégralité les infrastructures des gradins, d'ajouter des fonctionnalités scénique dont une nouvelle régie et du réaménagement du secteur du bâtiment des pompes de la fontaine lumineuse. Cette augmentation a un impact direct sur les honoraires des professionnels, établis au pourcentage du coût du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0235 - Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Lemay Co inc. en architecture et architecture de paysage, de Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, de Calculatec inc. en génie de charpente et de Marchand Houle & Associés inc. en génie civil, pour la réalisation du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - Dépense totale de 925 776,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16557 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE 171822 - Le 1er novembre 2017, le comité exécutif a accordé un contrat à AXOR Experts-Conseils Inc. pour les services professionnels en économie de la construction pour les projets d'aménagement du nouveau Centre d'histoire de Montréal et du réaménagement du théâtre de Verdure - Dépense totale de 114 029,92 \$, taxes incluses (offre : 94 434,92 \$, contingences : 14 165,21 \$, incidences : 5 430,00 \$) - Appel d'offres public 17-16287 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le contrat de cette firme de 530 488,83 \$, taxes incluses à 1 147 358,52 \$, taxes incluses, afin de permettre de compléter les services professionnels sur la base de la révision à la hausse des coûts de construction du projet. Le contrat des professionnels prévoyait à l'origine des honoraires établis sur la base de coûts de construction estimés à 4,7M\$ (excluant contingences et taxes). Or, la révision des coûts par les professionnels à l'étape esquisse prévoit un coût de construction plus élevé .

Les honoraires professionnels étant établis au pourcentage du coût des travaux, les montants en honoraires sont augmentés en conséquence. Le budget d'honoraires établi lors de l'octroi de contrat ne serait pas suffisant pour couvrir l'ensemble des services

professionnels requis pour la mise en oeuvre du projet et doit conséquemment être augmenté.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel découle de l'application de l'article 5.1.1 de la convention signée avec les professionnels en février 2018, pour les contrats à pourcentage et relève de l'augmentation importante des coûts de construction.

Les professionnels ont déposé une estimation à l'étape esquisse, des coûts de construction, incluant les équipements scénographiques intégrés à l'architecture en février dernier. Suite à une contre validation des coûts par une firme indépendante en économie de la construction, l'estimation du coût de construction est de 6,86 M\$ auquel montant s'ajoutent les contingences de design, les profits, frais généraux et de mise en oeuvre de l'entrepreneur.

L'augmentation des coûts de construction résulte de plusieurs ajustements au programme initial et constats *in situ* par les professionnels en cours de développement de projet, dont notamment :

- l'état de désuétude plus important que prévu du site, impliquant une récupération très limitée des éléments constitutifs du théâtre d'origine;
- la nécessité de refaire dans leur intégralité les infrastructures des gradins. Une fuite de conduit d'aqueduc souterraine, non visible à l'oeil nu mais probablement présente depuis plusieurs années, a causé une infiltration sous la majeure partie des gradins, affectant toute l'infrastructure de support, tant des gradins que des allées. Le réseau de distribution aqueduc, égout, électricité doit également être remplacé;
- la nécessité d'ajouter des fonctionnalités scéniques afin d'accompagner adéquatement les activités artistiques. L'équipement de projection de scène frontal en toiture est inefficace et exposé aux intempéries. En raison de l'importance et du coût des appareils de projection, une régie fermée (petit bâtiment technique supplémentaire sur deux niveaux) doit être ajoutée à l'emplacement de la régie de projection d'origine;
- la confirmation de la relocalisation - et conséquemment de la déconstruction - du bâtiment des pompes alimentant la fontaine lumineuse en début de mandat, impliquant le réaménagement de quelques 800 mètres carrés afin de rétablir les liens avec le reste du réseau de circulation du parc et de mettre en valeur les vues sur la fontaine lumineuse une fois restaurée;
- la difficulté d'accès au site du théâtre, situé à l'intérieur du parc, impliquant des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité du public;
- l'exiguïté et la topographie en pente du site impliquant une gestion plus complexe des travaux;
- le choix et l'acquisition de l'équipement technique (projecteurs, consoles, systèmes) visant à répondre à une nécessité d'efficacité opérationnelle afin de s'adapter à des spectacles différents d'un jour à l'autre et conforme à l'évolution technologique des appareils (digital vers numérique, incandescent vers LED).

Le théâtre de Verdure formant un tout aux points de vue technique, visuel, programmatique et se raccordant aux sentiers existants du parc, l'option de réduire la portée des travaux ou de répartir les travaux par phases ne peut être retenue sans compromettre la qualité de l'équipement et des représentations, ainsi que la sécurité du public.

Par ailleurs, le Conseil du Patrimoine s'est prononcé à plusieurs reprises sur l'importance de l'intégrité de l'ensemble du site du théâtre et l'adéquation de la proposition aux recommandations du Plan directeur du parc La Fontaine.

Le coût du projet déposé lors de l'appel d'offres, visant à permettre aux professionnels de déposer un pourcentage d'honoraires, établi lors de l'élaboration du Programme fonctionnel sommaire, ne prévoyait pas autant de conditions particulières. Par ailleurs, les budgets contingents d'honoraires professionnels complémentaires au contrat ne seraient pas suffisants pour couvrir l'écart au contrat des professionnels.

Le contrat initial, octroyé le 19 février 2018 au montant de 644 018,44 \$ incluant les taxes, prévoyait la répartition suivante :

- un montant de 530 480,83 \$ incluant les taxes pour les services de base;
- un montant de 113 537,81 \$ incluant les taxes pour services supplémentaires ;

Ces honoraires professionnels ont été calculés de la façon suivante :

- sur la base d'une évaluation préliminaire du coût de construction à 4,7 M\$ des travaux accompagnant le programme fonctionnel sommaire du projet (PFS);
- en ajoutant des montants pour les services supplémentaires pour l'intégration à l'équipe de conception d'un architecte reconnu et la participation au processus de design intégré;
- les contingences générales et spécifiques requises pour couvrir les imprévus lors des étapes de conception et les efforts issus des conditions de chantier.

Le contrat modifié, au montant de 1 260 896,33 \$ incluant les taxes, serait réparti comme suit :

- un montant de 1 147 358,52 \$ incluant les taxes pour les services de base;
- un montant de 113 537,81 \$ incluant les taxes pour services supplémentaires.

Le budget de contingences générales pour les imprévus non encore identifiés, mais qui pourraient être requis en cours de mandat de la part de l'adjudicataire, notamment lors de la mise en oeuvre, est réduit à 10%.

Le budget de contingences spécifiques visant à permettre la marge de manoeuvre requise pour établir l'adéquation entre les exigences énoncées, le concept développé et la réalité du site, est maintenu à 10%.

Le montant total des contingences par rapport au contrat initial de 805 023,30\$ représente 31% d'augmentation.

Ces deux montants de contingences tiennent compte de l'incertitude du marché de la construction à la hausse depuis plusieurs années.

Le pourcentage du budget d'incidences de 15 % (générales et spécifiques) est maintenu afin de permettre des services associés au contrat principal mais faisant l'objet de contrats distincts avec des contractants différents, notamment, pour des frais de laboratoire et analyse, des expertises particulières (analyses supplémentaires de sols, analyse acoustique, expertises en accessibilité universelle, expertises concernant les matières préoccupantes).

Certains services sont également prévus au budget des incidences pour éviter les frais d'administration et conserver l'indépendance des consultants durant la prestation de services. Cette manière de procéder va, également, permettre de juger de la pertinence des services en fonction du développement du projet. Le montant total des incidences par rapport au coût total initial des travaux de 925 776,80\$ représente 13% d'augmentation.

En résumé, le total du budget d'honoraires associé au contrat professionnel sera de :

	Contrat initial	Contrat modifié
Services de base	461 387,98 \$	997 920,00 \$
Services additionnels déjà identifiés	98 750,00 \$	98 750,00 \$
Budget de contingences	140 034,50 \$	219 334,00 \$
Budget d'incidences	105 025,87 \$	197 400,60 \$
Total avant taxes	805 198,35 \$	1 513 404,60 \$
Total taxes incluses	925 776,80 \$	1 740 036,94 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant additionnel maximal de 814 260,14 \$, incluant des contingences additionnelles de 91 174,60\$ et des incidences additionnelles de 106 207\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-057 Travaux aménagement parcs. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre

Le budget net au 34800 - Mise en valeur du parc La Fontaine est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021	2022	Total
34800 - Mise en valeur du parc La Fontaine	387	186	134	37	744

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans exiger une accréditation LEED puisque le bâtiment planifié est d'une superficie inférieure à 500 mètres carrés, le projet sera conçu et réalisé de façon à atteindre les exigences minimales de performance énoncées dans la « Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ajustement, le solde du budget maximal des honoraires prévu à leur contrat ne permettrait pas aux professionnels d'assumer l'ensemble des services professionnels requis par le projet aux étapes de conception et de surveillance de chantier. S'il fallait relancer un appel d'offres pour services professionnels, le projet serait retardé de plusieurs mois. Cette approche reporterait l'ouverture du théâtre au public à la saison 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au Comité exécutif (CE)	11 septembre 2019
Octroi de l'augmentation du contrat au Conseil municipal (CM)	16 septembre 2019
Poursuite de la conception et préparation des plans et devis	Septembre 2018 à janvier 2020
Période d'appel d'offres public de construction	Février-mars 2020
Octroi du contrat de construction au CM	Mai 2020

Début des travaux	Printemps 2020
Fin des travaux	Printemps 2021
Mise en opération du bâtiment et inauguration	Été 2021

L'échéancier tient compte de limitations d'accès et de travail sur le site durant la saison froide (incluant les périodes de gel au printemps pour les aménagements extérieurs), du temps requis pour l'installation des équipements, de la mise en opération des installations. Cet échéancier sera évalué au fur et à mesure du développement du projet et si le déroulement le permet, pour une ouverture au public dans le courant des activités estivales 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture
Jasmin CORBEIL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Sincheng PHOU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Jasmin CORBEIL, 24 juillet 2019
Sincheng PHOU, 24 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7852
Télécop. : 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-24

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs
Tél : 514-868-7854
Approuvé le : 2019-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-30

Projet : Réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine

Description : Contrat 15224 - services professionnels en architecture, architecture de paysage, scénographie et génies du bâtiment

Montant de la proposition- LEMAY CO INC ET AL (contrat modifié)

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Services de base		461 387,98 \$			
	Services supplémentaires	18%	98 750,00			
	Sous-total :	100%	560 137,98	28 006,90	55 873,76	644 018,64
	Contingences	15%	84 020,70	4 201,03	8 381,06	96 602,80
	Contingences spécifiques	10%	56 013,80	2 800,69	5 587,38	64 401,86
	Total - Contrat :	25%	700 172,48	35 008,62	69 842,20	805 023,30
Incidences:	Dépenses générales	10%	70 017,25	3 500,86	6 984,22	80 502,33
	Dépenses spécifiques	5%	35 008,62	1 750,43	3 492,11	40 251,17
	Total - Incidences :	15%	105 025,87	5 251,29	10 476,33	120 753,50
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		805 198,35	40 259,92	80 318,54	925 776,80
Ristournes:	Tps	100,00%		40 259,92		40 259,92
	Tvq	50,0%			40 159,27	40 159,27
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		805 198,35	0,00	80 318,54	845 357,61

Projet : Réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine

Description : Contrat 15224 - services professionnels en architecture, architecture de paysage, scénographie et génies du bâtiment
Montant de la proposition- LEMAY CO INC ET AL (contrat modifié)

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire (contrat d'origine)		461387,98			
	Augmentation du contrat		536532,02			
	Prix forfaitaire ajusté	91%	997 920,00	49 896,00	99 542,52	1 147 358,52
	Services supplémentaires (prévus au contrat d'origine)	9%	98 750,00	4 937,50	9 850,31	113 537,81
	Sous-total :	100%	1 096 670,00	54 833,50	109 392,83	1 260 896,33
	Contingences	10%	109 667,00	5 483,35	10 939,28	126 089,63
	Contingences spécifiques	10%	109 667,00	5 483,35	10 939,28	126 089,63
	Total - Contrat :	20%	1 316 004,00	65 800,20	131 271,40	1 513 075,60
	Incidences:	Dépenses générales	10%	131 600,40	6 580,02	13 127,14
Dépenses spécifiques		5%	65 800,20	3 290,01	6 563,57	75 653,78
Total - Incidences :		15%	197 400,60	9 870,03	19 690,71	226 961,34
Coût des travaux (Montant à autoriser)			1 513 404,60	75 670,23	150 962,11	1 740 036,94
Ristournes:	Tps	100,00%		75 670,23		75 670,23
	Tvq	50,0%			75 481,05	75 481,05
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		1 513 404,60	0,00	150 962,11	1 588 885,65

AVIS PRÉLIMINAIRE DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à leur assemblée du 29 mars 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Projet du réaménagement du théâtre de Verdure Parc La Fontaine

AC19-SC-03

Localisation :	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Reconnaissance municipale :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle – Parc La Fontaine
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis préliminaire à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière. L'avis du comité mixte a été sollicité afin d'assurer la continuité de la réflexion amorcée en 2013 avec le CPM et poursuivie en 2015 avec les deux comités.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Construit en 1956, le théâtre de Verdure est situé au coin nord-ouest du parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Parc La Fontaine.

C'est Claude Robillard, directeur du Service municipal des parcs, qui en 1947 a l'idée de bâtir en plein air une scène de spectacle inspirée des amphithéâtres antiques au cœur du parc La Fontaine. Conçu par la Ville de Montréal sous la supervision de l'architecte en chef Donat Beaupré, le théâtre de Verdure est inauguré le 8 juillet 1956. Il est composé d'un îlot scénique implanté dans le bassin supérieur du parc, d'une scène construite sur celui-ci et de gradins intégrés à la pente naturelle en face. Unique au Canada, il connaît rapidement un franc succès auprès de la population montréalaise et devient pour le public « un lieu de prédilection pour apprécier des œuvres d'une grande notoriété, et ce, dans le cadre enchanteur du parc La Fontaine »¹.

¹ Ville de Montréal. *Le parc La Fontaine – Cahier de promenade. Colloque 2012*. Conseil du patrimoine de Montréal. Cité dans: Ville de Montréal. *Énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure – Parc La Fontaine – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, Montréal, Ville de Montréal, 13 décembre 2013, 8 p.

En 1986, le théâtre de Verdure fait l'objet de rénovations avec l'ajout d'une structure au-dessus de la scène permettant l'installation d'un toit en toile. D'autres modifications sont apportées en 2000, lorsque l'on remplace le plancher de scène, les tours techniques et les bancs. En 2004, la tour de projection est démolie et la billetterie est rénové. Avec le temps, la croissance de la végétation autour du théâtre et la volonté de la Ville d'encourager la biodiversité changent le rapport entre le théâtre et son milieu paysager.

Jusqu'en 2014, le théâtre de Verdure poursuit ses activités en proposant au public montréalais une programmation culturelle gratuite et diversifiée. Il est fermé depuis lors pour des raisons de sécurité, dues à la détérioration de ses installations.



Plan de localisation et le théâtre avant sa fermeture en 2014
(Sources : Cartes Google / Division du patrimoine, Ville de Montréal, *Énoncé de l'intérêt patrimonial du Théâtre de Verdure, Parc La Fontaine, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, 13 décembre 2013)

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

Des versions antérieures du projet de réfection du théâtre de Verdure ont été présentées par les représentants des services centraux de la Ville au CPM les 14 mai 2013, 14 février 2014 et 11 avril 2014, ainsi qu'au comité mixte le 21 août 2015. À la suite d'une recommandation du CPM en 2013 (A13-SC-03, 29 mai 2013), un énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure ainsi que des orientations de conservation et de mise en valeur et des principes directeurs visant le site ont été préparés en 2013 et 2014 afin d'orienter le projet².

Le CPM a également recommandé en 2013 que des orientations pour l'ensemble du parc soient réalisées afin de fournir, entre autres, une vision globale pour son développement et sa mise en valeur ainsi qu'un cadre de référence pour analyser les projets à l'intérieur de ses limites (A13-SC-03, 29 mai 2013). Cette recommandation a été réitérée en 2014 (AC14-SC-04, 30 avril 2014).

En 2015, le comité mixte a émis un avis favorable au projet, accompagné de recommandations (AC15-SC-04, 10 septembre 2015).

² Division du patrimoine, Ville de Montréal, *Énoncé de l'intérêt patrimonial du Théâtre de Verdure, Parc La Fontaine, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, 13 décembre 2013; Division du patrimoine, Ville de Montréal, *Orientations de conservation et de mise en valeur : Théâtre de Verdure du parc La Fontaine – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, 9 janvier 2014; [Division du patrimoine, Ville de Montréal], *Théâtre de verdure : principes directeurs*, document non daté.

Parallèlement, en 2015 et 2016, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) de la Ville de Montréal a organisé des démarches participatives visant à lancer le processus de préparation d'un plan directeur pour le parc La Fontaine. Le CPM a accueilli des présentations sur ce plan lors de ses séances des 20 juin 2017, 15 septembre 2017 et 1^{er} décembre 2017. En décembre 2017 et janvier 2018, un sous-comité d'étude du CPM a accompagné le SGPVMR lors de ses séances de travail à propos du patrimoine paysager et du corpus architectural. Des démarches de concertation publique en mars et avril 2018 ont permis le raffinement de certaines orientations. Le CPM a émis un avis favorable, avec recommandations, à la suite d'une dernière présentation sur le plan le 29 juin 2018 (A18-SC-05, 13 juillet 2018). Le 31 octobre 2018, les versions finales du plan directeur du parc La Fontaine et de son plan d'action ont été adoptées par la Ville. Le Plan directeur comprend 55 orientations visant à guider les interventions à l'échelle du parc, des bâtiments au réseau de sentiers, de la végétation au corpus d'art public.³

En 2017, lorsque le plan directeur est à une étape avancée, le projet de réaménagement du théâtre de Verdure est repris par les services centraux en collaboration avec l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal et une nouvelle équipe de professionnels. Le nouveau projet vise à réaffirmer l'identité du théâtre d'origine de 1956, mais reconnaît que, après presque 65 ans, une intervention majeure est requise afin de perpétuer sa mission d'offrir un lieu unique de diffusion des représentations culturelles en plein air. Entre autres, certaines limitations et déficiences du site méritent d'être corrigées : le manque de perméabilité visuelle à partir du parc vers le théâtre, l'existence d'un écran opaque permanent en arrière-scène, le manque de perméabilité physique sur le site, le sentier autour du bassin (la petite boucle) incomplet, et le manque de clarté au niveau des accès.

Selon les concepteurs du nouveau projet, la mise en place d'un processus de conception intégré (PCI) a permis à toutes les parties prenantes de participer à des ateliers de réflexion et d'échange sur ses grands enjeux et d'identifier des orientations. Ont, entre autres, été considérées les valeurs patrimoniales (culturelle, paysagère, architecturale et historique) du site, telles que définies dans l'énoncé de l'intérêt patrimonial (2013) et les orientations pour sa conservation et mise en valeur (2014). Le design du projet est également fondé sur la caractérisation du lieu (en tant qu'insertion moderne dans une unité de paysage pittoresque), telle que définie dans le Plan directeur (2018), ainsi que sur les orientations générales et spécifiques reliées à l'unité de paysage, telles qu'élaborées dans ce même plan. Les trois orientations pour le réaménagement du théâtre de Verdure qui sont issues du PCI sont :

- Concevoir un espace permettant la diffusion des événements culturels actuels tout en offrant un espace public accueillant pour les visiteurs du parc en tout temps;
- Démocratisation de la culture et démocratisation du lieu;
- Espace public vs espace théâtre.

Ce projet vise la préservation des éléments existants suivants : l'îlot scénographique; le bras d'eau devant la scène; la butte gazonnée; la topographie des gradins, leur forme en hémicycle et leur capacité d'accueil; le couvert arborescent autour du théâtre; et l'utilisation de matériaux pittoresques et modernes. La scène et le bâtiment actuels (modifiés en 1986, 2000 et 2004) sont remplacés par une nouvelle construction d'inspiration moderne qui occupe une empreinte au sol plus importante que le théâtre d'origine mais qui possède une expression architecturale plus perméable et plus en dialogue avec le paysage. En réponse aux besoins techniques d'aujourd'hui, la scène est bordée par trois petites constructions polyvalentes de deux niveaux et surmontée d'une structure légère en acier et d'un toit de profil léger. Plutôt qu'un écran opaque, l'arrière-scène est ouverte sur le parc. Les nouveaux gradins sont en béton coulé sur place,

³ « Parc La Fontaine : consultation citoyenne », <https://www.realisonsmtl.ca/parclafontaine> (le plan directeur et le plan d'action du parc La Fontaine sont accessibles sur ce site).

avec des bancs et dossiers de bois sur des pattes de béton. La terrasse d'accueil, du côté sud, est consolidée pour intégrer de nouveaux besoins et rendue accessible pour des personnes à mobilité réduite; il comprend un bâtiment de services sous la terrasse et un pavillon de toilettes à proximité. La terrasse Belvédère, du côté nord, accueille une œuvre d'art et des bancs. La régie, un petit bâtiment de deux niveaux qui abrite l'équipement technique, est située dans la butte sur l'axe central de la scène.

En ce qui a trait aux aspects d'aménagement paysager du projet, le gazon et les arbres sur la butte derrière les gradins et la plupart des autres arbres sur le site sont conservés. Certaines sections de la strate arbustive sont enlevées afin d'augmenter la perméabilité visuelle du site. La petite boucle manquante du sentier qui longe le bassin est construite. Une clôture, partiellement existante et partiellement nouvelle, entoure le site, mais ses portes seront fermées uniquement pendant les spectacles, rendant le site du théâtre accessible en tout temps. Deux modes d'éclairage sont discrètement intégrés à l'architecture et aux éléments paysagers du site : le premier est utilisé lors des prestations et le second lors des périodes hors spectacle.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) ont reçu lors de leur réunion du 29 mars 2019 les représentants des services centraux (Service de la gestion et de la planification immobilière, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service de la culture) et de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal ainsi que les architectes et l'ingénieur scénographe mandatés pour la conception du projet. Le comité mixte les remercie pour leur présence et leur présentation à cette étape préliminaire dans le développement du projet. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires sur la nouvelle version du projet de réaménagement du théâtre de Verdure.

D'emblée, le comité mixte félicite les représentants de la Ville et les professionnels externes pour leur travail et la qualité et clarté de leur présentation. Néanmoins, il note que les différents rapports entre le projet et son contexte immédiat, de même que les liens entre le site et le restaurant et finalement entre le site et le parc La Fontaine dans son ensemble sont peu abordés. Considérant l'existence du nouveau plan directeur, qui vise à assurer la cohérence de toutes les interventions dans le parc et leur respect pour les caractéristiques des unités de paysage et les valeurs patrimoniales du parc dans son ensemble, le comité mixte souligne l'importance de ces aspects du projet.

Orientations du projet, activités et sécurité

Le comité mixte apprécie les orientations du futur théâtre de Verdure qui visent un « espace permettant la diffusion des événements culturels actuels tout en offrant un espace public accueillant pour les visiteurs du parc en tout temps », « la démocratisation de la culture et la démocratisation du lieu » et un « espace public » qui sert comme « espace théâtre » et vice versa. Ces orientations se traduisent physiquement par l'augmentation de la perméabilité du site du théâtre, l'amélioration de son accessibilité universelle et son ouverture au public hors prestations pendant toute l'année. Afin d'assurer la tenue d'activités programmées et spontanées sur le site toute l'année, le comité invite la Ville à élaborer une stratégie pour encourager sa fréquentation pendant l'automne, l'hiver et le printemps.

Par ailleurs, cet objectif soulève des enjeux de sécurité. L'îlot est accessible aux piétons en hiver lorsque le plan d'eau est gelé. Le pourtour du pavillon devra-t-il être clôturé ou pourrait-on laisser le public se servir de la scène de façon improvisée ? Bien que le comité comprenne que la fréquentation du lieu par les visiteurs du parc et l'organisation

d'activités formelles et informelles sur le site pourront augmenter son niveau de sécurité, il est de l'avis que l'élaboration d'une stratégie visant sa sécurité pendant les heures où aucune activité n'est prévue serait souhaitable afin de décourager le vandalisme, les dommages au site et aux équipements, et les activités inappropriées.

La nouvelle construction sur l'îlot

Le comité mixte apprécie le langage architectural de la nouvelle construction sur l'îlot, la flexibilité de la scène et les multiples options pour la scénographie, ainsi que la possibilité d'un fond de scène ouvert offrant des vues sur le parc. Ceci étant dit, il est préoccupé par l'empreinte au sol du bâtiment, car sa proximité aux berges atténue la forme et la présence de l'îlot. Il est également d'avis que le volume angulaire proposé est moins bien intégré à l'îlot que la forme courbe du théâtre d'origine et que, bien que la structure qui encadre la scène soit légère, les coins situés à l'avant, de chaque côté du bâtiment, paraissent plutôt massifs. Enfin, même si les vues en perspective présentées montrent une intégration harmonieuse de la nouvelle construction à son milieu paysager, le comité constate que son impact sur le paysage risque d'être plus dominant qu'illustré. Il recommande donc l'exploration de différentes options pour diminuer la volumétrie de la nouvelle construction afin de rendre sa relation avec l'îlot plus modeste et son rapport avec son milieu paysager plus harmonieux.

La régie et les autres bâtiments sur le site

Le comité mixte apprécie le fait que la volumétrie de la régie soit en partie cachée par sa situation dans la butte à l'arrière des gradins et que différentes initiatives visant à minimiser sa présence soient à l'étude. Néanmoins, il a besoin d'une proposition plus détaillée afin d'évaluer les rapports entre cette petite construction et la scène, les gradins et son milieu paysager. La même chose s'applique aux petits bâtiments prévus pour les services et les toilettes, dont les dimensions, les matériaux et les détails n'ont pas été présentés.

Aménagement paysager du site

Le comité mixte apprécie plusieurs aspects de l'aménagement paysager proposés à cette étape préliminaire du projet : l'ouverture de la boucle manquante dans le sentier qui longe le bassin, la conservation de la plupart des arbres existants, l'éclairage discret selon différents modes d'usage et l'objectif de rendre le site plus perméable, entre autres. Il a toutefois besoin de plus d'informations sur l'aménagement paysager existant et proposé, avec des précisions sur les différentes entrées au site, les espèces végétales et les couvre-sols, l'éclairage, les matériaux des sentiers et des terrasses, et le mobilier, afin d'évaluer le rapport entre le théâtre et son milieu paysager.

Matérialité

Bien que l'étude de la matérialité des nouvelles constructions et des aménagements paysagers ne soit pas très avancée, elle est le sujet du prochain atelier PCI. Le comité mixte est de l'avis que le registre de matériaux proposés est très varié et devra être restreint afin de rendre plus cohérentes la lecture et l'expérience de l'ensemble. Le projet, selon lui, devrait être perçu comme un ensemble cohérent et la matérialité des différents éléments (la boîte du théâtre, la régie et les autres non spécifiquement illustrés, tels que services et toilettes) devrait être apparentée et non en opposition. Il va sans dire que l'utilisation de matériaux durables et faciles à entretenir devra être privilégiée.

AVIS PRÉLIMINAIRE DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte apprécie que l'on présente le projet à cette étape préliminaire de son développement. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger émettent un avis préliminaire favorable au projet du réaménagement du théâtre de Verdure, assorti des recommandations suivantes :

- Fournir plus d'informations sur le rapport entre le projet et son contexte immédiat, et les liens entre le site et le restaurant et entre le site et le parc La Fontaine dans son ensemble;
- Explorer différentes options pour adapter la volumétrie de la nouvelle construction à son milieu paysager et en particulier à la forme de l'îlot afin que celle-ci demeure lisible;
- Fournir une proposition plus détaillée de l'architecture de la régie, du bâtiment des toilettes et du bâtiment des services ainsi que de leurs rapports avec leurs contextes immédiats et le milieu environnant;
- Fournir plus d'informations sur l'aménagement paysager existant et proposé avec des précisions sur les différentes entrées au site, les espèces végétales et les couvre-sols, l'éclairage, les matériaux des sentiers et des terrasses et le mobilier, notamment;
- Considérer la possibilité de réduire le nombre de matériaux proposés afin de rendre plus cohérentes la lecture et l'expérience de l'ensemble, et assurer la durabilité et la facilité d'entretien des matériaux proposés.

Le comité mixte émet également les recommandations suivantes à l'intention de la Ville de Montréal :

- Afin d'assurer la tenue d'activités programmées et spontanées sur le site du théâtre de Verdure toute l'année, élaborer une stratégie pour encourager sa fréquentation pendant l'automne, l'hiver et le printemps;
- Élaborer une stratégie pour la sécurité du site pendant les heures où aucune activité n'est prévue afin de décourager le vandalisme, les dommages au site et aux équipements et les activités inappropriées.

Enfin, le comité mixte invite les demandeurs à revenir lui présenter le projet lorsqu'il sera plus avancé.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 17 avril 2019

La vice-présidente du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Josée Bérubé

Le 17 avril 2019

Dossier # : 1191670001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - contrat 15224 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 \$ (taxes, contingences et incidences incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous validons quant à son contenu et à sa forme l'addenda 1 à la convention de services professionnels pour le réaménagement du théâtre de la Verdure du parc La Fontaine intervenue entre la Ville de Montréal et Lemay Co inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec inc. et Marchand Houle & associés inc.

FICHIERS JOINTS



V finale ADDENDA 1 Conv. services professionnels.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-2363
Division : Droit contractuel

ADDENDA No. 1
CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS
(CM18 0235)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LEMAY CO INC**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 3500, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H4C 1H2, agissant et représentée par Monsieur Pierre Larouche, architecte, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 144269602

Numéro d'inscription T.V.Q. : 1090128759

Ci-après appelée l'« **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** » et l'« **Architecte paysagiste** »

ET : **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC**, personne morale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 9825, rue Verville, Montréal, Québec, H3L 3E1, agissant et représentée par Monsieur Claude Décary, ingénieur président directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 130198237

Numéro d'inscription T.V.Q. : 1011014255

Ci-après appelée l'« **Ingénieur** »

ET : **CALCULATEC INC**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 4455, rue St-Hubert, Montréal, Québec, H2J 2X1 agissant et représentée par Monsieur Paul Carrier, ingénieur, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 100728146

Numéro d'inscription T.V.Q. : 1000775289

Ci-après appelée l'« **Ingénieur** »

ET : **MARCHAND HOULE & ASSOCIÉS INC**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 165, rue St-Viateur Est, bureau 200, Montréal, Québec, H2T 1B4, agissant et représentée par Monsieur Daniel Houle, ingénieur, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140878067
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1018200291

Ci-après appelée l'« Ingénieur »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le réaménagement du théâtre de Verdure du parc La Fontaine le 19 février 2018 par sa résolution CM18 0235 et qu'une convention de services professionnels (ci-après la « Convention initiale ») a été signée par les parties;

ATTENDU QUE l'article 5.1 de la Convention initiale prévoit que les honoraires seront calculés selon la méthode du pourcentage pour les services de base;

ATTENDU QUE l'article 5.1.1 a) de la Convention initiale prévoit que cette méthode comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception et, qu'après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels doit être appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux des professionnels en phase de conception démontre une augmentation substantielle du coût du projet;

ATTENDU QUE la Convention initiale doit être modifiée afin d'ajuster le montant des honoraires professionnels de manière à ce que la Ville paye les honoraires professionnels sur la base d'un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase conception;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

Le premier alinéa de l'article 5.1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« 5.1 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte, l'Architecte paysagiste et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de UN MILLION CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (1 147 358,52 \$), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S et T.V.Q). ».

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

Dossier # : 1191670001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - contrat 15224 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec Inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 1 740 036,93 \$ (taxes, contingences et incidences incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1191670001 SGPMRS.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-29

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1191103004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ (taxes incluses) pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 124 935\$ en 2020 et de 319 162\$ pour les années subséquentes

Il est recommandé

1. d'accorder des honoraires supplémentaires au Partenariat du Quartier des spectacles, au montant 1 185 392 \$ (taxes incluses), pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$;
2. d'accorder un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture est requis pour un montant de 124 935 \$ en 2020 et de 319 162 \$ pour les années subséquentes;
3. d'approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ (taxes incluses) pour les années 2020 à 2023 et établissant les modalités et conditions de versement des honoraires supplémentaires;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 18:14

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1191103004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ (taxes incluses) pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 124 935\$ en 2020 et de 319 162\$ pour les années subséquentes

CONTENU

CONTEXTE

Dernière phase du projet d'aménagement du pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, le projet de l'esplanade Clark permettra l'ajout d'un nouveau lieu public sur le terrain vacant situé entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny, en bordure ouest de la rue Clark. De façon plus spécifique, l'aménagement de l'esplanade Clark inclut :

- l'aménagement d'un vaste lieu public, totalisant une superficie de 3 850 m², comprenant, notamment, des plantations, du mobilier urbain ainsi que des équipements requis pour accueillir les festivals et événements;
- la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée de 1 890 m²;
- la construction d'un bâtiment multifonctionnel, d'une superficie de plancher de 4 925 m² comprenant un chalet urbain, des espaces publics, une offre alimentaire, des salles polyvalentes ainsi que des locaux techniques et d'entreposage;
- la réalisation, dans les rues Clark et De Montigny, de travaux de réaménagement des surfaces en plus de certains travaux de réfection des infrastructures municipales souterraines ainsi que des réseaux techniques urbains (RTU).

En prévision de la mise en opération de ce nouvel espace public en 2020, un mandat supplémentaire serait confié à l'organisme (OBNL) Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) afin d'en assurer les opérations au quotidien.

L'entente entre la Ville et le PQDS pour le développement, la promotion, l'animation et l'opération du Quartier des spectacles a été renouvelée pour 5 ans, de 2019 à 2023, au CM

du 17 décembre 2018.

Deux conventions ont été conclues à cet effet : une de contribution financière, en soutien à la mission de l'organisme pour le développement, la promotion et l'animation du QDS (1181103003) et une autre de services professionnels pour encadrer les services d'opération du QDS rendus à la Ville par l'organisme (1181103004).

Le mandat supplémentaire au PQDS pour les activités spécifiques à l'esplanade Clark serait ajouté auxdites conventions par addendas.

Deux dossiers décisionnels liés sont présentés aux instances à cet effet :

1191103003 : Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles.

1191103004 (le présent dossier) : Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1507 - 17 décembre 2018 - Approuver le projet de convention visant l'octroi d'une subvention au montant total de 19 912 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles.

CM18 1513 - 17 décembre 2018 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 14 371 875 \$, taxes incluses; d'imputer une dépense au montant de 13 123 437 \$ (net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

CM18 0376 - 26 mars 2018 - 1- Adopter un règlement de fermeture d'une partie de terrain faisant partie de la place publique « Esplanade Clark », située au sud-ouest de la rue Clark entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Montigny, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée d'une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, afin de permettre la location d'un emplacement dans le pavillon multifonctionnel. / 2- Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Quartier des Spectacles Immobilier (QdSI), à titre gracieux, à des fins commerciales, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2030, un (1) emplacement dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 471 m² pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, et 56 m² pour la terrasse, situé sur une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connu sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. N/Réf. : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

CM18 0240 - 19 février 2018 - Approuver un projet de convention visant l'octroi d'une subvention au montant de 3 982 400 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour l'année 2018 pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles

CM13 0050 - 28 janvier 2013 : Accorder un soutien financier de 32,5 M\$ à Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en oeuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles et approuver un protocole d'entente avec cet organisme.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'approuver un addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles.

Le contenu de l'addenda à la convention entre la Ville et le PQDS a été défini en fonction d'une répartition des responsabilités convenue par les services concernés de la Ville et de l'arrondissement Ville-Marie.

Les activités d'opération de l'esplanade Clark seront déployées à longueur d'année, dont en période hivernale lors de l'opération de la patinoire réfrigérée. Il est planifié d'opérer la patinoire de novembre à mars.

Les activités spécifiques à réaliser par le PQDS pour l'opération de l'esplanade Clark sont les suivantes :

- Gérer les activités d'opération ci-après décrites dans une approche éco-responsable;
- Gérer les activités et l'occupation dans la place publique extérieure et à l'intérieur du bâtiment de l'Esplanade Clark, soit dans les locaux utilisés comme vestiaires et pour la concession de location de patins et dans le Chalet urbain, notamment le service d'encadrement et d'animation de la patinoire, ce qui comprend, sans s'y limiter de :
 - o Assurer l'accueil du public et la gestion de l'information aux usagers dans une approche d'inclusion et d'intégration sociale;
 - o Soutenir et participer aux services d'intervention sociale au besoin;
 - o Opérer la patinoire dans la période du 1^{er} novembre au 31 mars, tous les jours, en offrant l'activité de patin libre gratuit en tout temps pour les citoyens et visiteurs;
 - o Gérer l'accès à la patinoire et aux services afférents dans le bâtiment (vestiaires, locaux utilisés pour la concession de location de patins, toilettes et Chalet urbain);
 - o Assurer le service de sécurité pour la patinoire et pour les locaux utilisés comme vestiaires et ceux utilisés pour la concession de location de patins ainsi que pour le Chalet urbain;
 - o Assurer un service de premiers soins pendant les heures d'ouverture de la patinoire;
 - o Procéder aux activités d'entretien et de réparation des éléments suivants à l'intérieur du bâtiment (vestiaires, locaux utilisés pour la concession de location de patins et Chalet urbain) :
 - mobilier intérieur amovible (tables, chaises, fauteuils, casiers, appareils électroménagers, etc.);
 - plantes intérieures et plantations;
 - équipements audio visuel et multimédia;

o Procéder aux activités d'entretien, de réparation et d'entreposage (hors saison) des éléments extérieurs suivants dans la place publique :

- balustrade de la patinoire;
- kiosques
- Éléments de mobilier spécialisés

JUSTIFICATION

Depuis la signature du premier protocole d'entente en 2009, le Partenariat du Quartier des spectacles a atteint les objectifs fixés par la Ville et s'est acquitté, avec rigueur, de ses obligations. De plus, l'organisme s'est constitué une équipe compétente et a adopté des règles strictes de régie interne ainsi qu'un code de déontologie, afin d'assurer sa crédibilité et garantir une saine gestion des fonds publics qui lui ont été confiés.

Le succès du Quartier des spectacles est lié aux efforts consentis par la Ville et les gouvernements du Québec et du Canada, mais il repose également en grande partie sur le partenariat établi avec le milieu, en faisant un projet consensuel, développé, réalisé et géré par l'ensemble des parties prenantes.

Le contexte urbain dans lequel sera insérée l'esplanade Clark requiert une animation programmée générant un achalandage constant de l'espace public.

Le mandat du PQDS aura donc pour objectif de favoriser une appropriation citoyenne continue des lieux au quotidien, toute l'année, en vue de faire de l'esplanade Clark un espace public convivial, chaleureux, animé et, surtout, typiquement montréalais, au cœur du centre-ville.

L'investissement de la Ville dans l'animation et l'opération de l'esplanade Clark représente une action stratégique visant à assurer l'attractivité et l'achalandage du centre-ville à longueur d'année, particulièrement dans le contexte de la réalisation des travaux majeurs de réfection de la rue Ste-Catherine en cours et à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des honoraires pour les services professionnels supplémentaires de la Ville au PQDS reliés aux activités spécifiques de l'esplanade Clark s'élève à 124 935 \$ (incluant les taxes nettes de ristourne) pour 2020 (4 mois d'opération) et à 319 162 \$ (incluant les taxes nettes de ristourne) par années pour 2021, 2022 et 2023 pour un total de 1 082 421 \$ (incluant les taxes nettes de ristourne).

L'imputation budgétaire sera effectuée selon les indications des intervenants au dossier pour les aspects financiers.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2019, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi un ajustement à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 124 935 \$ en 2020 et de 319 162 \$ pour les années subséquentes.

Voici les contributions financières qui ont été accordées par la Ville de Montréal à l'organisme Partenariat du Quartier des spectacles au cours des sept dernières années :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Contribution financière + contrat de	2019 Contribution financière + contrat de

						services (avant taxes)	services (avant taxes)
Ville de Montréal	6 400 000\$	6 305 000\$	7 115 000\$	6 640 000\$	6 040 000\$	6 482 400\$	6 482 400\$
Arrondissement Ville-Marie		12 373\$	135 064\$	439 085\$	442 361\$		
Total	6 400 000\$	6 317 373\$	7 250 064\$	7 079 085\$	6 482 361\$	6 482 400\$	6 482 400\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le mandat du Partenariat du Quartier des spectacles répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de l'esplanade Clark est en cours et son inauguration est prévue au cours de l'été 2020. La planification des activités d'animation, d'opération et d'entretien du site est bien amorcée et doit être finalisée rapidement. Des appels d'offres seront publiés dès le début de l'automne 2019 par la Ville et l'arrondissement pour des contrats d'entretien à octroyer avant le début des opérations.

L'addenda à la convention entre la Ville et le PQDS doit être adopté au Conseil municipal du mois de septembre 2019 afin de permettre à l'organisme d'amorcer les démarches préalables requises (acquisition de matériels, embauche et formation de la main d'œuvre, etc.) pour la mise en opération de l'esplanade Clark dès son inauguration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 16 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

Tél : 514 868-5929
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-11

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
POUR Suzanne Laverdière, directrice du
Service de la culture, et ce, conformément à
l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la
Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) -
Délégation de pouvoirs

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2019-08-22







Dossier # : 1191103004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ (taxes incluses) pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 124 935\$ en 2020 et de 319 162\$ pour les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[QDS - PQDS_Convention de services_Plan des locaux du chalet urbain_14082019.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division du Droit contractuel
Tél : 514-872-8323

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire
Tél : 514-872-8323
Division : Chef de division Droit contractuel



ADDENDA 1

À LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, agissant et représentée par M. Jacques Primeau, Président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de services professionnels (CM18 1513) en vertu de laquelle le Contractant s'est engagé à rendre des services d'entretien et d'opération dans le Quartier à la Ville, en contrepartie desquels la Ville s'est engagée à lui verser la somme maximale de **14 371 875 \$** en honoraires, soit 2 874 375 \$ par année pour 5 ans pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la portée des services professionnels a été révisée en prévision de la mise en opération de l'Esplanade Clark en 2020;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. Les Annexes 2 et 3 de la Convention initiale sont remplacées par les Annexes 2 et 3 jointes au présent Addenda 1.
2. L'article 1.6 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« 1.6 « **Esplanade Clark** » : place publique délimitée par les rues Ste-Catherine, Clark et De Montigny, comportant un bâtiment et un espace public extérieur sur lequel une patinoire réfrigérée est en opération pendant la période hivernale. »

3.L'article 1.9 est ajouté à la Convention initiale comme suit :

« 1.9 « Chalet urbain » : emplacement faisant partie du bâtiment de l'Esplanade Clark, lequel comprend les espaces publics et services pour les patineurs indiqués à l'Annexe 5»

4.L'article 1.10 suivant est ajouté à la Convention initiale :

« 1.10 « Annexe 5 » : le document intitulé « Plan des locaux du Chalet urbain de l'Esplanade Clark ».

5.L'article 1.11 suivant est ajouté à la Convention initiale :

« 1.11 « Annexe 6 » : le document intitulé « Tableau des prescriptions fonctionnelles des locaux du Chalet urbain de l'Esplanade Clark ».

6. Les articles 8.1 et 8.2 de la Convention initiale sont remplacés comme suit :

« 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatorze millions trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze dollars (14 371 875 \$), soit deux millions huit cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze dollars (2 874 375 \$) par année pour 5 ans, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

En plus, en considération de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention relatives aux activités spécifiques pour l'Esplanade Clark décrites aux Annexes 1, 2 et 3, la Ville convient de lui verser la somme maximale de un million cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze dollars (1 185 392 \$) soit cent trente-six mille huit cent vingt dollars (136 820 \$) en 2020 et trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-quatre dollars (349 524 \$) par année pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires annuels prévus au présent article sont payables tels qu'indiqués ci-dessous :

8.2.1 Pour l'année 2019

8.2.1.1 une somme maximale de un million de dollars (1 000 000 \$) le 15 janvier;

8.2.1.2 une somme maximale de un million de dollars (1 000 000 \$) le 15 mai;

8.2.1.3 une somme maximale de huit cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze dollars (874 375 \$) le 15 septembre.

8.2.2 Pour l'année 2020

- 8.2.2.1 une somme maximale de un million cinquante mille dollars (1 050 000 \$) le 15 janvier;
- 8.2.2.2 une somme maximale de un million cinquante mille dollars (1 050 000 \$) le 15 mai;
- 8.2.2.3 une somme maximale de neuf cent onze mille cent quatre-vingt-quinze dollars (911 195 \$) le 15 septembre.

8.2.3 Pour les années 2021 à 2023

- 8.2.3.1 une somme maximale de un million cent mille dollars (1 100 000 \$) le 15 janvier;
- 8.2.3.2 une somme maximale de un million cent mille dollars (1 100 000 \$) le 15 mai;
- 8.2.3.3 une somme maximale de un million vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (1 023 899 \$) le 15 septembre.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ ».

7. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature en deux exemplaires, à la date indiquée ci-après :

Le ____^e jour de _____ 20__ à

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon, greffier

Le ____^e jour de _____ 20__ à

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Jacques Primeau, président

ANNEXE 2
Vigie de l'entretien des places publiques

Le Contractant s'engage à :

- Assurer la vigie de l'entretien des places publiques dans le secteur Place des Arts. Ces places publiques sont la Place des festivals, la Promenade des artistes, le Parterre, l'Esplanade Clark, la rue Ste-Catherine ainsi que les voies publiques limitrophes lorsqu'elles sont en période de piétonnisation (ci-après, les « Places publiques »);
- Effectuer l'inspection de l'état des Places publiques :

Dans ce cadre, le Contractant doit :

- Assurer la vigie des activités réalisées dans le cadre des contrats d'entretien des Places publiques qui sont octroyés, le cas échéant, par l'Arrondissement et non limitativement, les contrats relatifs à :
 - La propreté et le ramassage des ordures;
 - La tonte du gazon et l'entretien des végétaux;
 - L'entretien du mobilier et des lampadaires;
 - Le déneigement;
 - L'entretien des fontaines (y compris les mises en service et mises hors service à chaque saison) et des brumisateurs;
 - L'entretien de la glace de la patinoire de l'Esplanade Clark;
- Effectuer l'inspection de l'état des Places publiques et notamment :
 - Procéder quotidiennement à l'inspection des lieux (min. 3 fois par jour);
 - Voir à la propreté des lieux et au bon état de ses composantes;
 - Voir à ce que les activités réalisées dans le cadre des contrats d'entretien soient respectées, conformément aux prescriptions de ces contrats, incluant les cahiers de charges.

ANNEXE 3

Opérations spécifiques pour l'Esplanade Clark

En prévision de la mise en service de l'Esplanade Clark en 2020, le Contractant s'engage à contribuer activement au développement du projet de ce nouvel espace public, en concertation avec les représentants de la Ville, et notamment à réaliser les activités suivantes :

- Participer aux démarches de conception des plans et devis du projet de l'Esplanade Clark en tant qu'expert spécialisé en gestion d'activités et d'événements, en logistique d'événements, en animations et occupation d'espaces publics intérieurs et extérieurs, etc.;
- Développer une approche conceptuelle et des orientations de programmation pour le site de l'Esplanade Clark, autant pour les espaces extérieurs et notamment la patinoire que pour les espaces publics intérieurs, de manière à proposer une offre d'activités et une ambiance qui contribueront à créer une expérience authentique et distinctive pour les Montréalais;
- Développer une approche conceptuelle et un plan de déploiement de l'offre alimentaire pour le site de l'Esplanade Clark dans l'objectif que celle-ci réponde aux besoins des citoyens et contribue au renforcement de l'expérience authentique et distinctive qui sera proposée dans le nouvel espace public;
- Planifier les activités de gestion et d'animation à prévoir pour la mise en service de l'Esplanade Clark et notamment les activités spécifiques à la patinoire, la place publique, le Chalet urbain, l'offre alimentaire, les espaces de production des festivals et événements, les espaces d'entreposage, etc.

Dès la mise en service de l'Esplanade Clark, le Contractant s'engage à :

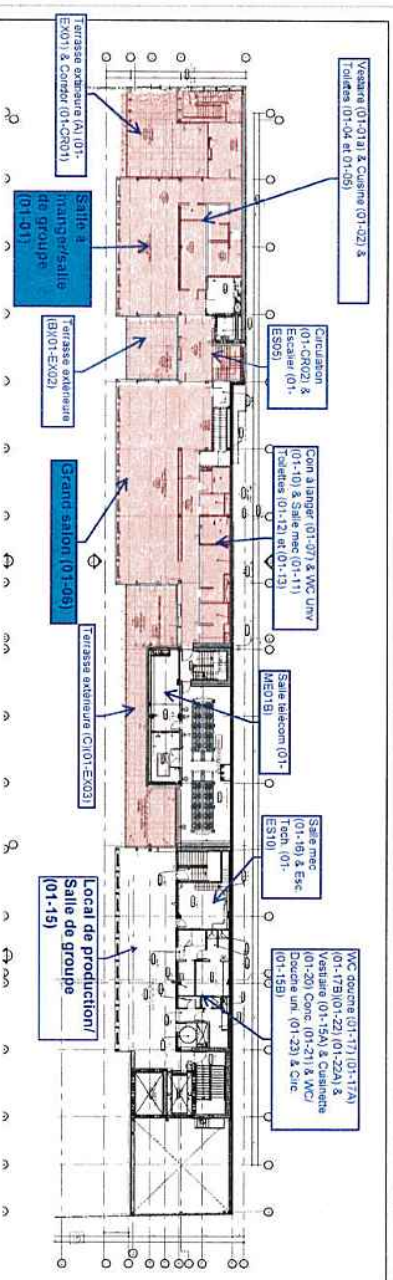
Opérations

- Gérer les activités d'opération ci-après décrites dans une approche éco-responsable;
- Gérer les activités et l'occupation dans la place publique extérieure et à l'intérieur du bâtiment de l'Esplanade Clark, soit dans les locaux utilisés comme vestiaires et pour la concession de location de patins et dans le Chalet urbain, notamment le service d'encadrement et d'animation de la patinoire, ce qui comprend, sans s'y limiter de :
 - Assurer l'accueil du public et la gestion de l'information aux usagers dans une approche d'inclusion et d'intégration sociale;
 - Soutenir et participer aux services d'intervention sociale au besoin;

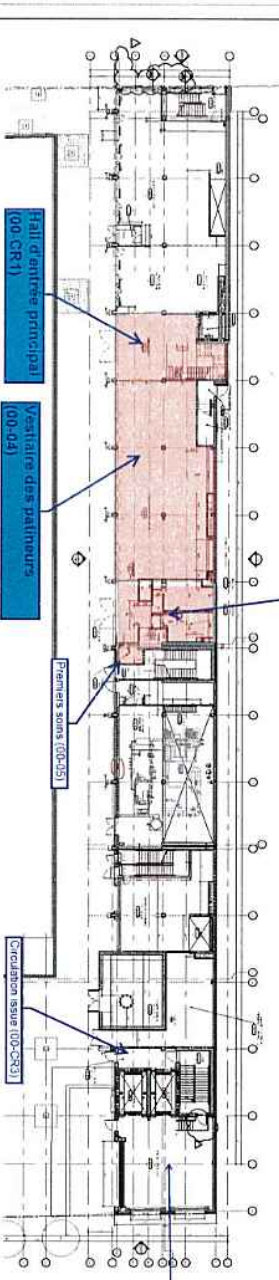
- Opérer la patinoire dans la période du 1^{er} novembre au 31 mars, tous les jours, en offrant l'activité de patin libre gratuit en tout temps pour les citoyens et visiteurs;
- Gérer l'accès à la patinoire et aux services afférents dans le bâtiment (vestiaires, locaux utilisés pour la concession de location de patins, toilettes et Chalet urbain);
- Assurer le service de sécurité pour la patinoire et pour les locaux utilisés comme vestiaires et ceux utilisés pour la concession de location de patins ainsi que pour le Chalet urbain;
- Assurer un service de premiers soins pendant les heures d'ouverture de la patinoire;
- Procéder aux activités d'entretien et de réparation des éléments suivants à l'intérieur du bâtiment (vestiaires, locaux utilisés pour la concession de location de patins et Chalet urbain) :
 - mobilier intérieur amovible (tables, chaises, fauteuils, casiers, appareils électroménagers, etc.);
 - plantes intérieures et plantations;
 - équipements audio visuel et multimédia;
- Procéder aux activités d'entretien, de réparation et d'entreposage (hors saison) des éléments extérieurs suivants dans la place publique :
 - balustrade de la patinoire;
 - kiosques
 - Éléments de mobilier spécialisés

ANNEXE 5

Plan des locaux du Chalet urbain

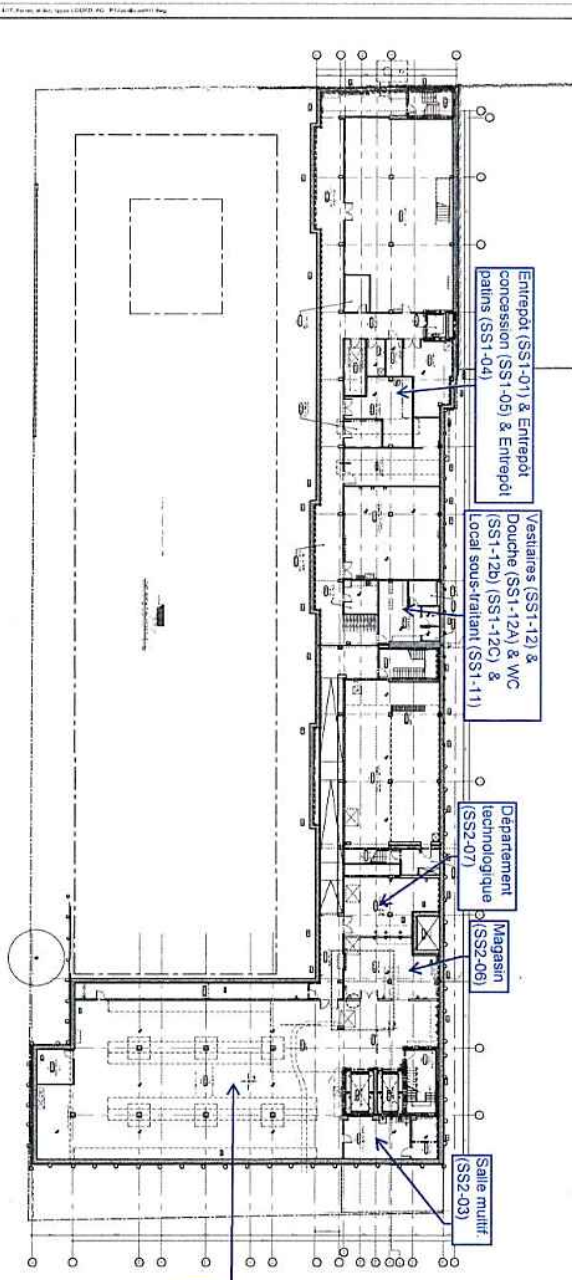


PLAN ETAGE



PLAN REZEE-CHAUSSEE

Annexe 5 : Plan des locaux du chalet urbain.
Lieux des espaces publics du chalet urbain
Annotations : E. Couillard & S. Dect. Juillet 2019



PLAN SOUS-SOL

Orientation	
Notes(s)	

Légende - Référence	
Plan repère	

Emission(s) / Révision(s)	
1.0	ÉMISSION INITIALE
2.0	REVISION
3.0	REVISION
4.0	REVISION
5.0	REVISION
6.0	REVISION
7.0	REVISION
8.0	REVISION
9.0	REVISION
10.0	REVISION
11.0	REVISION
12.0	REVISION
13.0	REVISION
14.0	REVISION
15.0	REVISION
16.0	REVISION
17.0	REVISION
18.0	REVISION
19.0	REVISION
20.0	REVISION

Montreal
FABRIQUE
110, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1A3
514 399-7200

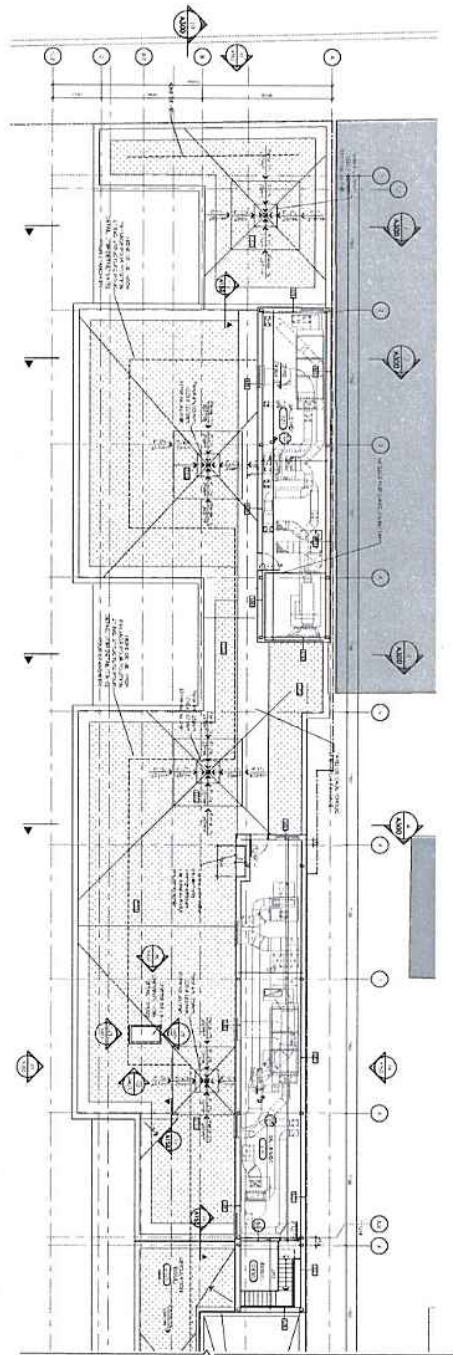
MSP
ARCHITECTES
FAUTEUR ET ASSOCIÉS
MONTRÉAL

Intervenants
Projet 117 - 01-01-01-01-01
Document de Plan (Plan de Construction)
Nom de l'ingénieur : S. Couillard
N. de l'ingénieur : 11034
Signature : [Signature]
Date : 11/07/2019
Approuvé par : [Signature]
N. de l'ingénieur : []

PLAN DE CONSTRUCTION
ESPLANADE CLARK
SYDNEY LAMONTAGNE (CLARK)
117-01-01-01-01-01
PROJET DE LOI
MONTREAL

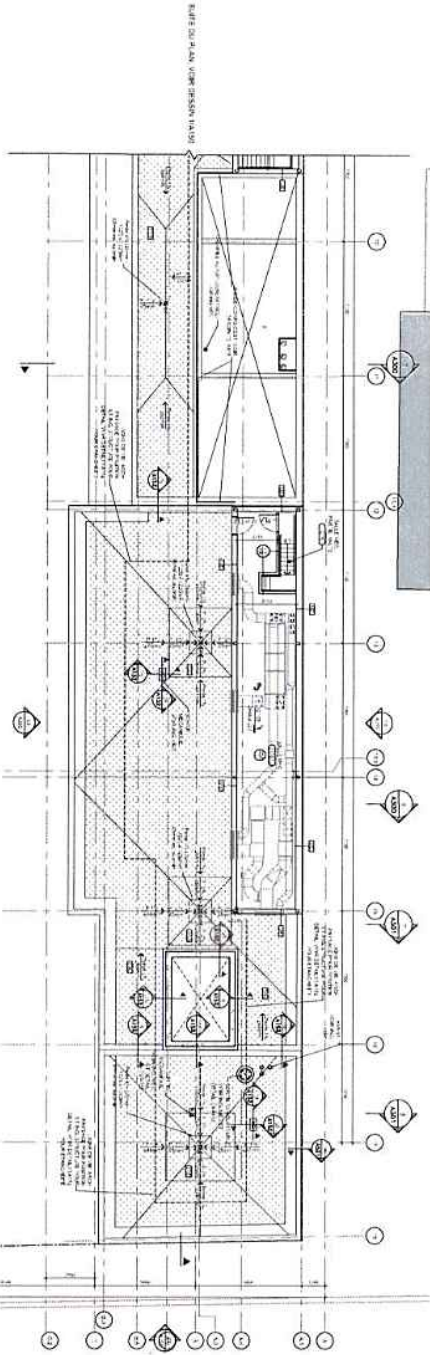
CONTRAT # 1300
AD01

Annotations : F. Couillard & S. Ricci, Juillet 2019



TOITURE - PARTIE 1
1100 - A150

SIÈGE DE LA MAIRIE, 1008 DESRUISSEURS



TOITURE - PARTIE 2
1100 - A150

SYMBOLIQUE
SYMBOLIQUE DE LA TOITURE
SYMBOLIQUE DE LA TOITURE
SYMBOLIQUE DE LA TOITURE

- SYMBOLIQUE DÉTAILLÉE**
- 1. Surface de la toiture
 - 2. Toiture à pente
 - 3. Toiture à pente
 - 4. Toiture à pente
 - 5. Toiture à pente
 - 6. Toiture à pente
 - 7. Toiture à pente
 - 8. Toiture à pente
 - 9. Toiture à pente
 - 10. Toiture à pente
 - 11. Toiture à pente
 - 12. Toiture à pente
 - 13. Toiture à pente
 - 14. Toiture à pente
 - 15. Toiture à pente
 - 16. Toiture à pente
 - 17. Toiture à pente
 - 18. Toiture à pente
 - 19. Toiture à pente
 - 20. Toiture à pente
 - 21. Toiture à pente
 - 22. Toiture à pente
 - 23. Toiture à pente
 - 24. Toiture à pente
 - 25. Toiture à pente
 - 26. Toiture à pente
 - 27. Toiture à pente
 - 28. Toiture à pente
 - 29. Toiture à pente
 - 30. Toiture à pente
 - 31. Toiture à pente
 - 32. Toiture à pente
 - 33. Toiture à pente
 - 34. Toiture à pente
 - 35. Toiture à pente
 - 36. Toiture à pente
 - 37. Toiture à pente
 - 38. Toiture à pente
 - 39. Toiture à pente
 - 40. Toiture à pente
 - 41. Toiture à pente
 - 42. Toiture à pente
 - 43. Toiture à pente
 - 44. Toiture à pente
 - 45. Toiture à pente
 - 46. Toiture à pente
 - 47. Toiture à pente
 - 48. Toiture à pente
 - 49. Toiture à pente
 - 50. Toiture à pente
 - 51. Toiture à pente
 - 52. Toiture à pente
 - 53. Toiture à pente
 - 54. Toiture à pente
 - 55. Toiture à pente
 - 56. Toiture à pente
 - 57. Toiture à pente
 - 58. Toiture à pente
 - 59. Toiture à pente
 - 60. Toiture à pente
 - 61. Toiture à pente
 - 62. Toiture à pente
 - 63. Toiture à pente
 - 64. Toiture à pente
 - 65. Toiture à pente
 - 66. Toiture à pente
 - 67. Toiture à pente
 - 68. Toiture à pente
 - 69. Toiture à pente
 - 70. Toiture à pente
 - 71. Toiture à pente
 - 72. Toiture à pente
 - 73. Toiture à pente
 - 74. Toiture à pente
 - 75. Toiture à pente
 - 76. Toiture à pente
 - 77. Toiture à pente
 - 78. Toiture à pente
 - 79. Toiture à pente
 - 80. Toiture à pente
 - 81. Toiture à pente
 - 82. Toiture à pente
 - 83. Toiture à pente
 - 84. Toiture à pente
 - 85. Toiture à pente
 - 86. Toiture à pente
 - 87. Toiture à pente
 - 88. Toiture à pente
 - 89. Toiture à pente
 - 90. Toiture à pente
 - 91. Toiture à pente
 - 92. Toiture à pente
 - 93. Toiture à pente
 - 94. Toiture à pente
 - 95. Toiture à pente
 - 96. Toiture à pente
 - 97. Toiture à pente
 - 98. Toiture à pente
 - 99. Toiture à pente
 - 100. Toiture à pente

- SYMBOLIQUE DÉTAILLÉE**
- 1. Surface de la toiture
 - 2. Toiture à pente
 - 3. Toiture à pente
 - 4. Toiture à pente
 - 5. Toiture à pente
 - 6. Toiture à pente
 - 7. Toiture à pente
 - 8. Toiture à pente
 - 9. Toiture à pente
 - 10. Toiture à pente
 - 11. Toiture à pente
 - 12. Toiture à pente
 - 13. Toiture à pente
 - 14. Toiture à pente
 - 15. Toiture à pente
 - 16. Toiture à pente
 - 17. Toiture à pente
 - 18. Toiture à pente
 - 19. Toiture à pente
 - 20. Toiture à pente
 - 21. Toiture à pente
 - 22. Toiture à pente
 - 23. Toiture à pente
 - 24. Toiture à pente
 - 25. Toiture à pente
 - 26. Toiture à pente
 - 27. Toiture à pente
 - 28. Toiture à pente
 - 29. Toiture à pente
 - 30. Toiture à pente
 - 31. Toiture à pente
 - 32. Toiture à pente
 - 33. Toiture à pente
 - 34. Toiture à pente
 - 35. Toiture à pente
 - 36. Toiture à pente
 - 37. Toiture à pente
 - 38. Toiture à pente
 - 39. Toiture à pente
 - 40. Toiture à pente
 - 41. Toiture à pente
 - 42. Toiture à pente
 - 43. Toiture à pente
 - 44. Toiture à pente
 - 45. Toiture à pente
 - 46. Toiture à pente
 - 47. Toiture à pente
 - 48. Toiture à pente
 - 49. Toiture à pente
 - 50. Toiture à pente
 - 51. Toiture à pente
 - 52. Toiture à pente
 - 53. Toiture à pente
 - 54. Toiture à pente
 - 55. Toiture à pente
 - 56. Toiture à pente
 - 57. Toiture à pente
 - 58. Toiture à pente
 - 59. Toiture à pente
 - 60. Toiture à pente
 - 61. Toiture à pente
 - 62. Toiture à pente
 - 63. Toiture à pente
 - 64. Toiture à pente
 - 65. Toiture à pente
 - 66. Toiture à pente
 - 67. Toiture à pente
 - 68. Toiture à pente
 - 69. Toiture à pente
 - 70. Toiture à pente
 - 71. Toiture à pente
 - 72. Toiture à pente
 - 73. Toiture à pente
 - 74. Toiture à pente
 - 75. Toiture à pente
 - 76. Toiture à pente
 - 77. Toiture à pente
 - 78. Toiture à pente
 - 79. Toiture à pente
 - 80. Toiture à pente
 - 81. Toiture à pente
 - 82. Toiture à pente
 - 83. Toiture à pente
 - 84. Toiture à pente
 - 85. Toiture à pente
 - 86. Toiture à pente
 - 87. Toiture à pente
 - 88. Toiture à pente
 - 89. Toiture à pente
 - 90. Toiture à pente
 - 91. Toiture à pente
 - 92. Toiture à pente
 - 93. Toiture à pente
 - 94. Toiture à pente
 - 95. Toiture à pente
 - 96. Toiture à pente
 - 97. Toiture à pente
 - 98. Toiture à pente
 - 99. Toiture à pente
 - 100. Toiture à pente

Note(s) :

Orientation

Plan repère

Émission(s) / Révision(s)

N°	Date	Description	Émis par	Approuvé par
1	2019-07-17	Émission initiale	F. Couillard	S. Ricci
2	2019-07-17	Revison	F. Couillard	S. Ricci

Montreal

FABIQ

FAUBON & ASSOCIÉS

Intervenants

ESPLANADE CLARK

ESPÉRANDE CLARK

MONSIEUR MALLANG

PLAN DESTOURE

1100 - A150

ANNEXE 6

Tableau des prescriptions fonctionnelles des locaux du Chalet urbain

ANNEXE 6 - Tableau des prescriptions fonctionnelles des locaux du chalet urbain

Espaces intérieurs		Accès	Usage principal	Usage complémentaire	Commentaire
00-CR1 - Hall d'entrée principal	Public en tout temps	Accès principal au bâtiment et aux espaces publics de celui-ci. Accès à l'étage par le grand escalier ou l'ascenseur. Signalisation et informations aux usagers			Cet espace public est accessible en tout temps aux citoyens aux heures d'ouverture du bâtiment
00-04 – Vestiaire des patineurs	Public en tout temps	Vestiaire et services aux patineurs.	activités culturelles et animation citoyenne favorisant l'appropriation au quotidien et en support à l'animation de la place.	Cet espace public est accessible en tout temps aux citoyens aux heures d'ouverture du bâtiment	
00-CR2 - Toilettes publiques	Public en tout temps	Toilettes publiques pour les usagers du bâtiment et de la place publique accessibles aux heures d'ouverture du bâtiment		Ces toilettes publiques sont accessibles en tout temps aux citoyens aux heures d'ouverture du bâtiment	
01-01 – Salle à manger/salle de groupe	Public	Salle à manger pour les patineurs	Activités de groupe, activités citoyennes ou événements ponctuels		
01-06 - Le grand salon	Public en tout temps	Salle de détente et repos pour les patineurs « Tiers lieu » - espace de détente favorisant l'appropriation au quotidien, programmation d'activités légères récurrentes ou ponctuelles		Cet espace public est accessible en tout temps aux citoyens aux heures d'ouverture du bâtiment	

Dossier # : 1191103004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ (taxes incluses) pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 124 935\$ en 2020 et de 319 162\$ pour les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191103004 PQDS addenda.hon.prof.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-1444

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Yves COURCHESNE
Directeur des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1197655009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II);
2. d'accorder le contrat à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lequel la firme s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 12:09

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197655009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant une expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont principalement, le Service des communications, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'environnement, le Service de l'eau, le Service des infrastructures, le Service des finances, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie.

Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir. La Ville travaille simultanément sur plusieurs projets d'envergure s'appuyant entre autres, sur le logiciel libre et pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires.

La Ville de Montréal a conclu en 2019 une entente-cadre avec la firme Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (CG19 0323) suite à l'appel d'offres public 19-17452. Afin de permettre au Service des TI de couvrir les besoins en ressources supplémentaires pour réaliser en tout ou en partie les projets de développement pour solutions numériques prévus au PTI 2019-2021, une deuxième entente-cadre est nécessaire.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé un deuxième appel d'offres public (19-17728) en date du 12 juin 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, deux (2) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	27 juin 2019	Précision suite à une question administrative
2	10 juillet 2019	Précision suite à une question technique

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 16 juillet 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0323 - 20 juin 2019 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 (8 soum.)
DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG17 0501 - 28 septembre 2017 - Conclure quatre contrats (4) de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses - lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$, taxes incluses - lot 3 au montant de 866 727,54 \$, taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres public 17-16214 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0495 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16266 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0498 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II). Ce dernier consiste à développer, pour le compte de la Ville, un ou plusieurs services numériques, sur la base des infrastructures et technologies mises en place à la Ville et sur la base des cadres d'expérience utilisateurs établis.

Cette entente de prestation de services permettra au service des TI de réaliser en tout ou en partie, les différents projets prévus au PTI 2019-2021.

Voici plusieurs projets majeurs qui qui bénéficieront de la présente entente:

70190 - Présence numérique - Fondation:

Mettre en place une fondation constituée d'un ensemble de services technologiques requis pour supporter les nouveaux services numériques transactionnels.

74993 - Services numériques transactionnels :

Mettre en place de nouveaux services transactionnels tels que permis de construction, permis d'occupation du domaine public, etc., afin d'améliorer l'expérience client et de répondre aux attentes des citoyens et des entreprises.

74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR) :

Supporter l'équipe de développement interne pour développer le volet "Inspection", "Planification" et "Permis" du projet, visant à gérer et planifier les interventions sur le domaine public.

70450 - Optimisation de la gestion des paiements :

Continuation du développement de la solution WEB de gestion des factures (frontale et dorsale) par la mise en place de processus de traitement des factures par les unités d'affaires.

70550 - Gestion des règlements municipaux :

Mise en place d'un système informatisé de gestion des règlements municipaux.

74551 - Système de taxation et évaluation foncière :

Remplacer le principal système d'information (OASIS) de la Direction du revenu et de la fiscalité, le principal système d'information (GEM) du Service de l'évaluation foncière, ainsi que leurs systèmes périphériques.

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : l'architecture, la gestion de projet, l'analyse d'affaires, le design graphique, la conception d'applications ainsi que les tests d'assurance qualité.

JUSTIFICATION

Un total de 27 firmes se sont procuré le cahier des charges. Un suivi auprès de ceux n'ayant pas déposé de soumission nous indique que deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, qu'une firme n'a pas les ressources disponibles, que trois firmes n'offrent pas les services requis, que trois firmes ont des engagements dans d'autres projets, qu'une firme dit ne pas être compétitive et qu'une firme n'a pas son autorisation de l'AMP. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Suite à l'évaluation des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été jugés non conformes techniquement, à savoir la firme Levio Conseils inc. et la firme Nurun inc., celles-ci n'ont pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire. Les propositions des trois (3) autres firmes se déclinent comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	76.1	0,192	6 553 575,00 \$		6 553 575,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79.4	0,194	6 669 009,90 \$		6 669 009,90 \$
Systematix technologies de l'information inc.	78.9	0,181	7 125 575,63 \$		7 125 575,63 \$
Dernière estimation réalisée			7 738 277,40 \$		7 738 277,40 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(1 069 267,50 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					(13,82%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					(115 434,90\$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					(1,73%)

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 13,82% au prix de la dernière estimation. On constate que l'approche par niveau d'expertise incite les entreprises à soumettre des taux plus bas qu'estimés et que les soumissionnaires sont très compétitifs.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 19 avril 2018, cette dernière demeure valide pour une durée de trois (3) ans.

Après vérification, Conseillers en gestion et informatique CGI inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et pourraient occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 11 septembre 2019;

- Conseil municipal : le 16 septembre 2019;
- Conseil d'agglomération : le 19 septembre 2019;
- Réunion de démarrage avec le fournisseur : septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Sylvain S HÉBERT
Chef de division - Solutions numériques

Tél : 514 872-2135
Télécop. : 514 872-6767

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2019-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-19

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

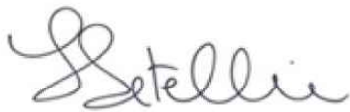
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1197655009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[SEAO Liste des commandes.pdf](#)[19-17728 pv.pdf](#)[19-17728 comité.pdf](#)



[19-17728 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Cofomo inc.	6 553 575,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	6 669 009,90 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	7 125 575,63 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, une firme n'a pas les ressources disponibles, trois firmes n'offrent pas les services requis, trois firmes ont des engagements dans d'autres projets, une firme dit ne pas être compétitive et une firme n'a pas son autorisation de l'AMP. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17728 - PRESTATION DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT POUR SOLUTIONS NUMÉRIQUES (APPLICATIVES ET TRANSACTIONNELLES) (II)

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Cofomo inc.	3,63	7,00	11,50	8,00	15,50	16,00	14,50	76,1	6 553 575,00 \$	0,192	2	06-08-2019
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,75	7,25	11,38	7,75	16,75	16,50	16,00	79,4	6 669 009,90 \$	0,194	1	13 h 00
Levio Conseils inc.	3,38	7,50	10,75	6,50	13,50	13,50	11,25	66,4			Non conforme	Lieu
NURUN INC.	4,75	7,00	10,13	7,00	13,75	14,50	11,75	68,9			Non conforme	255 boul Crémazie Est
SYXTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	3,88	8,25	11,75	7,50	16,50	15,50	15,50	78,9	7 125 575,63 \$	0,181	3	
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17728

Numéro de référence : 1277095

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT POUR SOLUTIONS NUMÉRIQUES (APPLICATIVES ET TRANSACTIONNELLES) (II)

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1606909) 2019-06-12 12 h 29 Transmission : 2019-06-12 12 h 29	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec NEQ : 1142074278	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	Commande : (1606943) 2019-06-12 13 h 41 Transmission : 2019-06-12 13 h 41	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/ NEQ : 1165292203	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	Commande : (1607238) 2019-06-13 9 h 11 Transmission : 2019-06-13 9 h 11	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Biliance 2572 boul. Daniel-Johnson Laval, QC, H7T2R3 NEQ : 1164630098	Monsieur Gabriel Mongeau Téléphone : 514 660-8229 Télécopieur :	Commande : (1613156) 2019-06-29 10 h 55 Transmission : 2019-06-29 10 h 55	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-29 10 h 55 - Téléchargement 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1606956) 2019-06-12 14 h Transmission : 2019-06-12 14 h	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1607066) 2019-06-12 16 h 01 Transmission : 2019-06-12 16 h 01	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Cri agence 85, rue Saint-Paul Ouest bur 120 Montréal, QC, H2Y 3V4 http://criagence.ca NEQ : 1140620825	Monsieur Jean-Francois Fortier Téléphone : 514 954-0073 Télécopieur : 514 954-0089	Commande : (1607334) 2019-06-13 10 h 43 Transmission : 2019-06-13 10 h 43	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Mariolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	Commande : (1606993) 2019-06-12 14 h 44 Transmission : 2019-06-12 14 h 44	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1608742) 2019-06-17 16 h 57 Transmission : 2019-06-17 16 h 57	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	INEAT CANADA INC. 204 rue du Saint Sacrement, #700	Monsieur Théophile LAHONDE Téléphone : 438 827-	Commande : (1611337) 2019-06-25 14 h 21	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel

Montréal, QC, H2Y 1W8
NEQ : 1173085235

7575
Télécopieur :

Transmission :
2019-06-25 14 h 21

3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Keyrus Canada Inc
387A St Paul Ouest
Montréal, QC, H2Y 2A7
NEQ : 1146926457

[Monsieur Antoine Cossé](#)
Téléphone : 514 416-4036
Télécopieur :

Commande : (1610645)
2019-06-21 11 h 30
Transmission :
2019-06-21 11 h 30

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Kezber et Ass Inc
9180 Boulevard Leduc
Suite 230
Brossard, QC, J4Y0N7
<http://www.kezber.com> NEQ : 1146201547

[Monsieur René Rancourt](#)
Téléphone : 1888 889-4668
Télécopieur :

Commande : (1607296)
2019-06-13 10 h 06
Transmission :
2019-06-13 10 h 06

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les logiciels Libres LINAGORA Inc.
1455, rue Drummond
Bureau 2B
Montréal, QC, H3G 1W3
<http://www.linagora.ca> NEQ : 1169499044

[Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY](#)
Téléphone : 514 798-1589
Télécopieur :

Commande : (1607564)
2019-06-13 15 h 40
Transmission :
2019-06-13 15 h 40

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Levio Conseils inc.
1001, boul. De Maisonneuve
Bureau 320
Montréal, QC, H3A 3C8
<http://www.levio.ca> NEQ : 1169672574

[Madame Kathy Tremblay](#)
Téléphone : 418 914-3623
Télécopieur :

Commande : (1606914)
2019-06-12 12 h 50
Transmission :
2019-06-12 12 h 50

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

LG2 - Labarre Gauthier Inc.
3575 boul. St-Laurent, suite 900
Montréal, QC, H2X 2T7
<http://www.lg2.com> NEQ : 1171491005

[Monsieur Roger Provencher](#)
Téléphone : 514 281-8901
Télécopieur : 514 281-0957

Commande : (1607291)
2019-06-13 10 h 01
Transmission :
2019-06-13 10 h 01

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Libéo 5700, boul. des Galeries Bureau 300 Québec, QC, G2K 0H5 http://www.libeo.com NEQ : 1165215154	Monsieur Joé Bussière Téléphone : 418 520-0739 Télécopieur :	Commande : (1610651) 2019-06-21 11 h 33 Transmission : 2019-06-21 11 h 33	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	LORAN Technologie inc. 1751, rue Marais bureau 380 Québec, QC, G1M 0A2 http://www.lorantech.com NEQ : 1160533122	Monsieur Shaun McDonnell Téléphone : 418 576-0977 Télécopieur :	Commande : (1608257) 2019-06-17 8 h 39 Transmission : 2019-06-17 8 h 39	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Nexus Innovations 4500-1751 rue Richardson Montréal, QC, H3K 1G6 https://nexusinno.com/ NEQ : 1173613648	Monsieur Samuel Lapointe Téléphone : 514 891-2621 Télécopieur :	Commande : (1611120) 2019-06-25 10 h 11 Transmission : 2019-06-25 10 h 11	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Nurun Montréal 358 rue Beaubien Ouest Bureau 500 Montréal, QC, H2V 4S6 http://www.nurun.com NEQ : 1147603881	Monsieur Christian Ayotte Téléphone : 514 392-4301 Télécopieur :	Commande : (1609239) 2019-06-18 15 h 05 Transmission : 2019-06-18 15 h 05	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Procom 2000 Rue Peel 300 Montréal, QC, H3A2W5 http://www.procomquebec.ca NEQ : 1160926664	Monsieur Eric Larose Téléphone : 514 731-7244 Télécopieur : 514 731-7244	Commande : (1607102) 2019-06-12 17 h 28 Transmission : 2019-06-12 17 h 28	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Procom 2000 Rue Peel 300	Monsieur Maxime Lavigne Téléphone : 514 731-	Commande : (1607251) 2019-06-13 9 h 21	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel

Montréal, QC, H3A2W5
<http://www.procomquebec.ca> NEQ :
1160926664

7224
Télécopieur : 514 731-
7244

Transmission :
2019-06-13 9 h 21

3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SIGMUND
602-125 boul Charest Est
suite 602
Québec, QC, G1K 3G5
<http://www.sigmund.ca> NEQ : 1170884663

[Madame Nadège Caball](#)
Téléphone : 418 651-
9996
Télécopieur : 866 431-
2055

Commande
: **(1608893)**
2019-06-18 9 h 20
Transmission :
2019-06-18 9 h 20

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SII Canada
1336 rue Notre Dame
Montréal, QC, H3C 1K7
<http://www.siiacanada.com> NEQ :
1168162908

[Madame Stephanie](#)
[Guilloteau](#)
Téléphone : 514 416-
3491
Télécopieur :

Commande
: **(1607593)**
2019-06-13 16 h 02
Transmission :
2019-06-13 16 h 02

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Solutions Okam Inc.
5333 avenue Casgrain
Suite 701
Montréal, QC, H2T1X3
NEQ : 1166371337

[Monsieur Samuel Halle](#)
Téléphone : 514 300-
3750
Télécopieur :

Commande
: **(1610022)**
2019-06-20 10 h 12
Transmission :
2019-06-20 10 h 12

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Solutions Victrix
630 Sherbrooke Ouest
Bureau 1100
Montréal, QC, H3A 1E4
<http://www.victrix.ca/> NEQ : 1167031799

[Madame Marion](#)
[Laberge](#)
Téléphone : 418 780-
8181
Télécopieur : 418 780-
2004

Commande
: **(1607215)**
2019-06-13 8 h 56
Transmission :
2019-06-13 8 h 56

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Systematix Technologies de l'Information
Inc.
485, rue McGill, bureau 300
Montréal, QC, H2Y2H4
<http://www.systematix.com> NEQ :
1142016766

[Monsieur Jean-Pierre](#)
[Martin](#)
Téléphone : 514 393-
1363
Télécopieur : 514 393-
8997

Commande
: **(1606853)**
2019-06-12 11 h 24
Transmission :
2019-06-12 11 h 24

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Voonyx 815 Boulevard Lebourgneuf suite 206 Québec, QC, G2J 0C1 http://www.voonyx.ca NEQ : 1166959164	Monsieur Kévin Bouchard Téléphone : 418 809-9705 Télécopieur :	Commande : (1607847) 2019-06-14 10 h 26 Transmission : 2019-06-14 10 h 26	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1198285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires;
2. d'octroyer le contrat par lequel Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 08:12

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021 la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets d'envergure (ville intelligente et numérique, transformation organisationnelle ainsi que la modernisation technologique et le maintien des actifs) nécessitant des expertises spécialisées, de pointe et évolutives en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires. Le Bureau de projet (« BdP ») du service des TI vise à devenir un partenaire stratégique dans la livraison de valeurs d'affaires en déployant un ensemble de services reliés à la gestion de projets, de programmes et de portefeuilles d'initiatives TI s'inspirant des meilleures pratiques. Parmi ses objectifs stratégiques, le BdP cible la modernisation et la standardisation des pratiques et processus afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Service des TI et contribuer à augmenter la satisfaction des clients (unités d'affaires de la ville), des partenaires et des utilisateurs.

La Ville mise sur le levier que procure les technologies de l'information afin d'accroître sa performance, son efficacité et son efficience dans sa prestation de services aux citoyens et entreprises. Dans ce contexte, la Ville a responsabilisé certaines de ses unités d'affaires en matière d'architecture d'affaires et d'architecture d'entreprise d'assurer la documentation, l'optimisation et l'automatisation des grands processus d'affaires de la Ville et des capacités technologiques requises pour supporter leur opérationnalisation. Le service des technologies de l'information, qui a pour mission de supporter ces unités d'affaires dans la réalisation d'un portefeuille de projets d'envergure , fait appel à des ressources externes d'appoint en fonction des besoins pour appuyer ses ressources internes. Le besoin d'évaluation et d'accompagnement pour la réalisation, l'entretien et l'évolution des solutions d'affaires, le grand nombre de processus d'affaires de la ville à soutenir avec de nouveaux systèmes informatiques de même que le rattrapage de notre retard technologique sont tels que le service des TI doit faire appel à des entreprises externes dans le domaine de l'analyse d'affaires et l'analyse fonctionnelle pour soutenir notre capacité en matière de production de biens livrables, en complément avec ceux qui sont produits à l'interne. Ces livrables devront être conformes aux normes établies dans l'industrie et utilisées au sein de la Ville et du

Service des TI.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, en date du 3 juillet 2019, l'appel d'offre public n° 19-17704. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La durée de la publication a été de 40 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Au total, trois (3) addendas ont été publiés aux dates suivantes:

No. addenda	Date	Portée
1	2019 - 07 - 15	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2019 - 07 - 18	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2019 - 08 - 02	Précisions suite à des questions techniques et administratives et report de date au 13 août 2019

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 13 août 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent-quatre-vingts (180) jours de calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure avec la firme Cofomo inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois suivants la date d'octroi, pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires - Appel d'offres public 19- 17704 (8 soumissionnaires) pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0368 -24 août 2017 - Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires.

La prestation de services en analyse d'affaires et fonctionnelle vise à répondre aux principaux objectifs suivants:

- Soutenir les unités d'affaires et le service des Technologies de l'information de la Ville;
- Supporter la mission, la vision et les objectifs de la ville;

- Assurer l'alignement des solutions technologiques aux besoins, pratiques, processus, et les orientations des unités d'affaires et au plan stratégique de la ville;
- Conseiller et proposer des solutions d'amélioration, d'optimisation, de prévention ou de transformation;
- Contribuer à la résolution de problèmes complexes qui nuisent à la productivité et à la performance des unités d'affaires;
- Proposer des alternatives de solutions aux pratiques actuellement en vigueur;
- Supporter la documentation des dossiers d'affaires et l'identification des bénéfices que la réalisation d'un projet apportera à la Ville.

Le mandataire devra travailler en étroite collaboration avec les équipes du service des TI , les pilotes, experts-métiers et gestionnaires des divers services de la Ville. Il devra les assister en leurs offrants sur demande et dans un délai prédéterminé par la ville, des services professionnels dans des domaines tels que l'analyse d'affaires et l'analyse fonctionnelle. La méthodologie proposée par la firme devra tenir compte de ce contexte participatif.

La firme devra prévoir d'éventuelles présentations aux instances décisionnelles de la ville, à la haute direction ainsi qu'aux différentes parties prenantes. À certaines occasions, la firme pourrait devoir collaborer avec d'autres firmes qui réaliseront d'autres mandats en lien avec le(s) projet(s) dans le(s)quel(s) elle est impliquée. La firme devra prévoir les activités nécessaires à l'atteinte des consensus attendus et utiliser les gabarits et références de la ville selon l'approche du projet (traditionnel ou agile), tel que mentionné ci-dessous:

Expertise 1: service d'analyse fonctionnelle

Exemples d'éléments de l'approche traditionnelle:

Analyse fonctionnelle du besoin (Cahier des charges fonctionnel);
 Modèle conceptuel de données;
 Cas d'essais (tests fonctionnels, de performance, d'intégration);
 Guide d'utilisation / Matériel de formation.

Exemples d'éléments de l'approche agile:

Tâches techniques pour supporter les récits;
 Critères d'acceptation techniques;
 Scénarios de tests fonctionnels (automatisés si possible).

Expertise 2: service d'analyse d'affaires

Exemples d'éléments de l'approche traditionnelle:

Cas d'affaires;
 Indicateurs de performances;
 Matrice de traçabilité;
 Suivi des résultats des tests d'acceptation;

Exemples d'éléments de l'approche agile:

Récits utilisateurs avec critères d'acceptation et dépendance/séquence au besoin (User story);
 Carnet de produit priorisé (Product backlog);
 Traçabilité des exigences (story decomposition/ story mapping);
 Approbation des livrables (clients, pilotes, TI).

Voici plusieurs projets majeurs qui bénéficieront de la présente entente:

60110 - Programme de sécurité et de continuité TI
 68111 - Modernisation des télécommunications
 70910 - Programme Plates-formes et infrastructures

72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition

74250 - Système de gestion des ressources humaines

JUSTIFICATION

Sur un total de 24 preneurs de cahier des charges, huit (8) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 33,33% des preneurs, alors que seize (16) firmes n'ont pas déposé de soumission (66,67%). De ces 16 firmes, cinq (5) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes:

- Trois firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis;
- Une firme n'est pas en mesure de répondre aux conditions de manière compétitive;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter;
- Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Les huit (8) autres firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées initialement conformes d'un point de vue administratif et quatre (4) firmes n'ont pas rencontré le seuil minimal de 70%. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par le Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	73,0	0,27	4 574 728,78 \$		4 574 728,78 \$
Levio Conseils inc.	71,6	0,24	4 989 915,00 \$		4 989 915,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	72,6	0,22	5 609 630,25 \$		5 609 630,25 \$
Alithya Canada inc.	80,1	0,17	7 459 578,00 \$		7 459 578,00 \$
Dernière estimation réalisée			4 972 668,75 \$		4 972 668,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(397 939,97) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					8,00%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					415 186,22 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					9,08%

Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 9,08% plus bas que le 2e soumissionnaire, ce qui démontre que la proposition de l'adjudicataire est compétitive et explique l'écart de 8,00% avec l'estimation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Cofomo inc. a renouvelé son accréditation le 20 octobre 2017 (voir pièce jointe). Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 26 juin 2020.

Après vérification, Cofomo inc. (NEQ 1142126664) n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettent au Service des TI de bénéficier de l'impact suivant :

- Le maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- D'augmenter la sécurité des différents systèmes et des données de la Ville;
- D'augmenter la résilience des fondations technologiques de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plates-formes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 11 septembre 2019;
- Conseil municipal : 16 septembre 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 19 septembre 2019;
- Rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : fin septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luminita MIHAI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-4921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Philippe MONET
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-08-22

514 458-7138

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél :
Approuvé le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975

N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-3090

Dossier # : 1198285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention 19-17704.pdf](#)[19-17704 pv.pdf](#)[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf](#)



[Tableau des résultats global.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Landry et associés	pointage intérimaire inférieur à 70%
LCG Solution inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
9205-2232 Québec inc. (Noverka)	pointage intérimaire inférieur à 70%
Transition Services Conseils inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Alithya Canada inc.	\$ 7 459 578,00	<input type="checkbox"/>	
Cofomo inc.	\$ 4 574 728,78	<input checked="" type="checkbox"/>	
CGI inc.	\$ 5 609 630,25	<input type="checkbox"/>	
Levio Conseils inc.	\$ 4 989 915,00	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Motifs de désistement : Au moment de l'intervention, cinq (5) avis de désistement étaient reçus: engagements dans d'autres projets ne permet pas d'effectuer le projet dans délai requis (3), pas en mesure de répondre à la demande de manière compétitive (2).

Préparé par : Le - -

19-17704 - PRESTATION DE SERVICES POUR LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ANALYSE FONCTIONNELLE ET EN ANALYSE D'AFFAIRES												
	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Alithya Canada inc.	3,88	7,50	12,75	7,75	16,50	15,25	16,50	80,1	7 459 578,00 \$	0,17	4	20-8-2019
Cofomo inc.	3,75	7,00	11,75	7,25	14,75	15,00	13,50	73,0	4 574 728,78 \$	0,27	1	Heure 13 h 00
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,38	7,50	10,75	6,50	14,75	15,75	14,00	72,6	5 609 630,25 \$	0,22	3	Lieu 255 boul Crémazie Est
Landry et associés	3,38	6,75	8,88	7,75	14,50	10,00	13,25	64,5			Non conforme	Multiplicateur d'ajustement 10000
LCG Solution Inc.	2,50	6,50	8,00	7,25	12,50	9,00	12,25	58,0			Non conforme	
Levio Conseils inc.	3,38	7,00	10,50	8,00	15,75	15,25	11,75	71,6	4 989 915,00 \$	0,24	2	
Noverka Conseil (9205-2232 Québec inc)	3,50	7,00	7,25	7,50	14,75	12,50	14,25	66,8			Non conforme	
Transition Services Conseils inc.	2,13	7,25	10,25	8,25	10,00	11,75	14,00	63,6			Non conforme	
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											



Liste des commandes

Numéro : 19-17704

Numéro de référence : 1284761

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES POUR LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ANALYSE FONCTIONNELLE ET EN ANALYSE D'AFFAIRES

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1614293) 2019-07-03 14 h 51 Transmission : 2019-07-03 14 h 51	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19-17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Alithya Services-conseils inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1621393) 2019-07-23 15 h 13 Transmission : 2019-07-23 15 h 13	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3164713 - 19-17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	Commande : (1614784) 2019-07-04 13 h 39 Transmission : 2019-07-04 13 h 39	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2

2019-07-18 16 h 18 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

CMI Groupe Conseil
330, Saint-Vallier Est, bureau 220
Québec, QC, G1K 9C5
NEQ : 1172658602

[Madame Mélanie
Brousseau](#)
Téléphone : 418 529-
5899
Télécopieur : 418 529-
9161

Commande
: **(1614617)**
2019-07-04 10 h
19
Transmission :
2019-07-04 10 h
19

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Cofomo inc.
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500
Montréal, QC, H3B 4W5
<http://www.cofomo.com> NEQ : 1142126664

[Monsieur Gaston Jalbert](#)
Téléphone : 514 866-
0039
Télécopieur : 514 866-
0900

Commande
: **(1614133)**
2019-07-03 11 h
40
Transmission :
2019-07-03 11 h
40

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage
Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ : 1160358728

[Monsieur Michel Blain](#)
Téléphone : 514 415-
3000
Télécopieur : 514 415-
3999

Commande
: **(1614218)**
2019-07-03 13 h
36
Transmission :
2019-07-03 13 h
36

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Ernst & Young Montréal LLP 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 http://www.ey.com/CA/en/Home NEQ : 3342276048	Madame Norma Gaudio Téléphone : 514 879- 8166 Télécopieur :	Commande : (1614255) 2019-07-03 14 h 15 Transmission : 2019-07-03 14 h 15	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Mariolaine Giguère Téléphone : 418 840- 5100 Télécopieur : 418 840- 5105	Commande : (1614227) 2019-07-03 13 h 44 Transmission : 2019-07-03 13 h 44	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc. 2050 rue De Bleury bureau 500 Montréal, QC, H3A 2J5 http://www.nexio.com NEQ : 1169427326	Monsieur Richard Poulin Téléphone : 514 798- 3707 Télécopieur : 514 284- 9002	Commande : (1617463) 2019-07-11 9 h 31 Transmission : 2019-07-11 9 h 31	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest	Monsieur Yves Laurin Téléphone : 514 577-	Commande : (1614169) 2019-07-03 12 h	3157150 - 19-17704 addenda 1
--	--	--	---------------------------------

Montréal, QC, H2Y 2A7
NEQ : 1146926457

1774
Télécopieur :

23
Transmission :
2019-07-03 12 h
23

2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Landry et associés
CP 624, Succ. B
Montréal, QC, H3B 3K3
<http://www.landryconsulting.com> NEQ :
1167033159

[Monsieur Claude M
Landry](#)
Téléphone : 514 998-
7265
Télécopieur :

Commande
: (1616122)
2019-07-08 23 h
40
Transmission :
2019-07-08 23 h
40

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

LCG Solution
605 Atwater
Montréal, QC, H3J 2T8
<http://lcssolution.com> NEQ : 1164600687

[Monsieur Louis-Charles
Gauthier](#)
Téléphone : 514 826-
5534
Télécopieur : 514 826-
5534

Commande
: (1614478)
2019-07-04 8 h 07
Transmission :
2019-07-04 8 h 07

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Levio Conseils inc.
1001, boul. De Maisonneuve
Bureau 320
Montréal, QC, H3A 3C8
<http://www.levio.ca> NEQ : 1169672574

[Madame Kathy Tremblay](#)
Téléphone : 418 914-
3623
Télécopieur :

Commande
: (1614062)
2019-07-03 10 h
48
Transmission :
2019-07-03 10 h
48

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> M3P Services-Conseils 2001, boul. Robert-Bourassa Bureau 1700 Montréal, QC, H3A 2A6 http://www.m3pc.ca NEQ : 1164929185	Monsieur Responsable des soumissions Téléphone : 514 312- 8664 Télécopieur :	Commande : (1615282) 2019-07-05 12 h 03 Transmission : 2019-07-05 12 h 03	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 17 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Noverka Conseil 625, Avenue du Président-Kennedy Suite 1000 Montréal, QC, H3A 1k2 NEQ : 1165610024	Madame Catherine Beaudry Téléphone : 514 849- 7072 Télécopieur :	Commande : (1614326) 2019-07-03 15 h 21 Transmission : 2019-07-03 15 h 21	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 17 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Monsieur Mathis Lorion Téléphone : 514 744- 5353 Télécopieur : 514 744- 3908	Commande : (1618636) 2019-07-15 11 h 38 Transmission : 2019-07-15 11 h 38	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
--	--	--	---

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Procom 2000 Rue Peel 300 Montréal, QC, H3A2W5 http://www.procomquebec.ca NEQ : 1160926664	Monsieur Maxime Lavigne Téléphone : 514 731-7224 Télécopieur : 514 731-7244	Commande : (1614799) 2019-07-04 13 h 55 Transmission : 2019-07-04 13 h 55	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 17 - Courriel 3164713 - 19-17704 _Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	Commande : (1614444) 2019-07-04 7 h 16 Transmission : 2019-07-04 7 h 16	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19-17704 _Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1174095282	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	Commande : (1614507) 2019-07-04 8 h 27 Transmission : 2019-07-04 8 h 27	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19-17704 _Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	Commande : (1614905) 2019-07-04 15 h 27 Transmission :	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel

2019-07-04 15 h 27
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.)
19, rue Le Royer Ouest, bureau 304
Montréal, QC, H2Y 1W4
<http://www.sia-partners.com> NEQ : 1170154943

[Monsieur Patrick Robert](#)
Téléphone : 514 281-
1737
Télécopieur : 514 281-
1524

Commande : (1615333)
2019-07-05 13 h 17
Transmission :
2019-07-05 13 h 17
3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Télécopie
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Télécopie
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 49 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Systematix Technologies de l'Information Inc.
485, rue McGill, bureau 300
Montréal, QC, H2Y2H4
<http://www.systematix.com> NEQ : 1142016766

[Monsieur Jean-Pierre Martin](#)
Téléphone : 514 393-
1363
Télécopieur : 514 393-
8997

Commande : (1614069)
2019-07-03 10 h 54
Transmission :
2019-07-03 10 h 54
3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

TRANSITION services conseils inc.
1020 rue bouvier
Bureau 400
Québec, QC, G2K 0K9
<http://www.transitionsc.ca> NEQ : 1160924842

[Monsieur Michel Fradette](#)
Téléphone : 418 626-
3003
Télécopieur :

Commande : (1614693)
2019-07-04 11 h 31
Transmission :
2019-07-04 11 h 31
3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date

2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hotel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières, QC, G9A 5H3
NEQ :

[Madame Secrétaire](#)
[Approvisionnement](#)
Téléphone : 819 379-
3735
Télécopieur : 819 379-
4057

Commande
: **(1616853)**
2019-07-10 9 h 50
Transmission :
2019-07-10 9 h 50

Mode privilégié : Ne pas
recevoir

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1198285001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques;
2. d'octroyer le contrat par lequel Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 08:09

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198285001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant des expertises spécialisées, de pointe et évolutives dans la gestion des projets informatiques. Le Bureau de projet (« BdP ») du Service des TI vise à devenir un partenaire stratégique dans la livraison de valeurs d'affaires en déployant un ensemble de services reliés à la gestion de projets, de programmes et de portefeuilles d'initiatives TI s'inspirant des meilleures pratiques. Parmi ses objectifs stratégiques, le BdP cible la modernisation et la standardisation des pratiques et processus afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Service des TI et contribuer à augmenter la satisfaction des clients (unités d'affaires de la ville), des partenaires et des utilisateurs. Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestation de services qui permettront de soutenir sa capacité en gestion de projets informatiques. Disposant d'un portefeuille d'initiatives de plus de 125 projets et programmes d'envergures variées, le service des TI compte actuellement sur près de 59 ressources en gestion de projets. De ce nombre, près de 40 ressources se partagent le portefeuille de projets capitalisables du PTI. En considérant les autres responsabilités de gestion et tâches connexes à la Ville, il est important que les responsables de projets prennent en charge un nombre adéquat de projets, comparable au ratio de l'industrie afin de mener à bien leurs projets. Dès lors, le sourcing pour des services d'appoints est essentiel pour supporter la contention et équilibrer la capacité en gestion de projet pour la réalisation du PTI. L'évaluation et les projections des besoins auxquels répond cette entente sont basées sur le PTI 2019 et sur les besoins pour supporter la réalisation du PTI 2020-22.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17703. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 3 juillet 2019 pour se terminer le 13 août 2019. La durée de la publication a été de 40 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Au total, trois (3) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No.addenda	Date de publication	Nature
1	15 juillet 2019	Réponse à une question du marché.
2	23 juillet 2019	Réponses aux questions du marché.
3	30 juillet 2019	Réponses aux questions du marché et report de date au 13 août 2019

Le présent dossier vise donc à conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0369 - 24 août 2017 - Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services spécialisés en gestion de projets informatiques. Ce dernier consiste:
Fournir des services de gestion de projets en fournissant les ressources compétentes;
Produire les livrables clés selon le cadre de gestion de projet et programme du BdP;
Gérer le suivi de l'avancement, la production des statuts d'avancement, les demandes de changement, les rencontres d'équipes, les présentations aux comités de gouvernance du projet/programme et autres redditions de comptes, le tout avec l'encadrement d'un responsable interne au Bureau de projets TI de la Ville.

Voici plusieurs projets majeurs qui bénéficieront de la présente entente:

60110 - Programme de sécurité et de continuité TI
68111 - Modernisation des télécommunications
70910 - Programme Plates-formes et infrastructures
72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition
74250 - Système de gestion des ressources humaines

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : compétences en réalisation, aptitudes relationnelles, compétences non techniques et compétences communes liées à la gestion de projet.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de vingt-quatre (24) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, neuf (9) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 37,5%, alors que quinze (15) firmes n'ont pas déposé de soumission (62,5%). De ces quinze (15) firmes, sept (7) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Deux firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter;
- Une firme déclare que la demande est restrictive en raison de la taille de son entreprise (PME);
- Une firme n'a pas l'expertise requise;
- Une firme n'est pas en mesure de répondre aux conditions de manière compétitive;
- Une firme déclare que leur demande de changement de clause contractuelle a été refusée;
- Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Sur un total de neuf (9) soumissions, huit (8) sont déclarées conformes de point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Suite à l'évaluation des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été jugés non conformes techniquement, n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire: Groupe Nexio inc., Kinessor Groupe-Conseils inc. et Transition Services Conseils inc.

Les propositions des cinq (5) autres firmes se déclinent comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	82,3	0,34	3 908 805,08 \$		3 908 805,08 \$
Sirus services conseils en technologie de l'information inc.	73,0	0,29	4 227 918,18 \$		4 227 918,18 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79,4	0,28	4 570 256,25 \$		4 570 256,25 \$
9205-2232 Québec (Noverka Conseil)	76,0	0,26	4 828 950,00 \$		4 828 950,00 \$
Alithya Canada inc.	74,3	0,20	6 225 896,00 \$		6 225 896,00 \$
Dernière estimation réalisée					4 340 306,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(431 501,17) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					(9,94)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					319 113,10 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					8,16%

Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 8,16% plus bas que le 2e soumissionnaire,

ce qui démontre que la proposition de l'adjudicataire est compétitive et explique l'écart de 9,94% avec l'estimation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Cofomo inc. a renouvelé son accréditation le 20 octobre 2017 (voir pièce jointe). Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 26 juin 2020.

Après vérification, Cofomo inc. (NEQ 1142126664) n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et pourraient occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Le maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- D'augmenter la sécurité des différents systèmes et des données de la Ville;
- D'augmenter la résilience des fondations technologiques de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plates-formes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 11 septembre 2019;
- Conseil municipal : 16 septembre 2019;
- Conseil d'agglomération : 19 septembre 2019;
- Rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : fin septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luminita MIHAI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-4921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Philippe MONET
Chef de division

Tél : 514 458-7138
Télécop. :

Le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian CHAPUT

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU

directeur(trice) bureau de projets ti

Tél :

Approuvé le : 2019-08-22

directeur(trice) solutions d'affaires

Tél :

514-448-6733

Approuvé le :

2019-08-26

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975

N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G7
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-3090

Dossier # : 1198285001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



SEAO Liste des commandes.pdf19-17703 pv.pdf19-17703 Tableau Final.pdf



19-17703 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Lina PICHE
Chef de Section
Tél : 514-868-5740
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Groupe Nexio	Pointage intérimaire inférieur à 70 %
Kinessor Groupe-Conseils	Pointage intérimaire inférieur à 70 %
Transition services-conseils	Pointage intérimaire inférieur à 70 %
Livio Conseil	Documents de soumission manquants

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Alithya Canada inc.	6 225 896,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Cofomo Inc	3 908 805,08 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	4 570 256,25 \$	<input type="checkbox"/>	
9205-2232 Québec (Noverka Conseil)	4 828 950,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Sirus Services conseil en technologie de l'information	4 227 918,18 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Certains preneurs du cahier de charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs suivants: (2) Deux firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis, (1) déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter, (1) déclare que la demande est restrictive en raison de la taille de son entreprise (PME), (1) n'a pas l'expertise requise, (1) n'est pas en mesure de répondre aux conditions de manière compétitive, (1) déclare que leur demande de changement de clause contractuelle a été refusée,

Préparé par :

Elisa Rodriguez

Le

22 - 8 - 2019

19-17703 - PRESTATION DE SERVICES EN GESTION DE PROJETS INFORMATIQUES

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité		
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date		
Alithya Canada inc.	3,50	7,00	12,25	7,50	15,50	16,25	12,25	74,3	6 225 896,00 \$	0,20	5	20-8-2019	Heure	10 h 30
Cofomo Inc,	4,13	8,50	12,63	8,25	16,00	17,50	15,25	82,3	3 908 805,08 \$	0,34	1	Lieu	255 boul Crémazie Est	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	7,75	12,00	8,25	16,00	16,25	15,25	79,4	4 570 256,25 \$	0,28	3			
Groupe Nexio Inc.	3,63	7,25	9,00	7,75	14,00	10,75	12,00	64,4			Non conforme			
Kinessor Groupe-Conseils Inc.	3,25	5,50	7,75	6,75	13,25	8,00	8,75	53,3			Non conforme			
9205-2232 Québec (Noverka Conseil)	3,88	8,00	11,88	8,50	17,00	14,00	12,75	76,0	4 828 950,00 \$	0,26	4			
Sirus services conseils en technologie de l'information inc.	3,13	5,75	11,88	8,50	14,75	14,25	14,75	73,0	4 227 918,18 \$	0,29	2			
TRANSITION Services Conseils inc.	2,38	8,00	12,38	8,25	13,75	12,25	11,50	68,5			Non conforme			
								-						
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau													

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17703

Numéro de référence : 1284545

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES EN GESTION DE PROJETS INFORMATIQUES

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1614293) 2019-07-03 14 h 51 Transmission : 2019-07-03 14 h 51	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Alithya Services-conseils inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1621393) 2019-07-23 15 h 13 Transmission : 2019-07-23 15 h 13	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	Commande : (1614785) 2019-07-04 13 h 40 Transmission : 2019-07-04 13 h 40	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel

3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> CMI Groupe Conseil 330, Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1172658602	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	Commande : (1614623) 2019-07-04 10 h 23 Transmission : 2019-07-04 10 h 23	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	--	---

<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1614128) 2019-07-03 11 h 37 Transmission : 2019-07-03 11 h 37	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1614061) 2019-07-03 10 h 48 Transmission : 2019-07-03 10 h 48	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf	Madame Marijolaine Giguère	Commande : (1614040)	3157156 - 19-17703 addenda 1
--	--	-----------------------------	---------------------------------

Bureau 300
Québec, QC, G2K 0B8
<http://fujitsu.com/ca> NEQ : 1143039486

Téléphone : 418 840-5100
Télécopieur : 418 840-5105

2019-07-03 10 h 32
Transmission :
2019-07-03 10 h 32

2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc.
2050 rue De Bleury
bureau 500
Montréal, QC, H3A 2J5
<http://www.nexio.com> NEQ : 1169427326

[Monsieur Richard Poulin](#)
Téléphone : 514 798-3707
Télécopieur : 514 284-9002

Commande : (1617467)
2019-07-11 9 h 32
Transmission :
2019-07-11 9 h 32

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Jitlan Inc.
3551 Boul St-Charles, suite 118
Kirkland, QC, H9H 3C4
NEQ : 1148416432

[Madame Louanne Rioux](#)
Téléphone : 514 900-3807
Télécopieur :

Commande : (1614082)
2019-07-03 11 h 02
Transmission :
2019-07-03 11 h 02

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

KinEssor
615, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 820
Montréal, QC, H3B 1P5
<http://www.KinEssor.com> NEQ : 1162858378

[Monsieur Eric Levesque](#)
Téléphone : 514 912-4013
Télécopieur :

Commande : (1615905)
2019-07-08 13 h 48
Transmission :
2019-07-08 13 h 48

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Landry et associés CP 624, Succ. B Montréal, QC, H3B 3K3 http://www.landryconsulting.com NEQ : 1167033159	Monsieur Claude M Landry Téléphone : 514 998- 7265 Télécopieur :	Commande : (1616121) 2019-07-08 23 h 29 Transmission : 2019-07-08 23 h 29	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

<input type="checkbox"/> Les Services conseils ABna inc. 2875, bd laurier Edifice Delta 1 - Bureau 1350 Québec, QC, G1V2M2 http://www.abnaconseils.com NEQ : 1165489486	Madame Lucie Émond Téléphone : 418 977- 2262 Télécopieur : 888 226- 2555	Commande : (1614359) 2019-07-03 15 h 56 Transmission : 2019-07-03 15 h 56	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914- 3623 Télécopieur :	Commande : (1614062) 2019-07-03 10 h 48 Transmission : 2019-07-03 10 h 48	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> M3P Services-Conseils 2001, boul. Robert-Bourassa Bureau 1700 Montréal, QC, H3A 2A6 http://www.m3pc.ca NEQ : 1164929185	Monsieur Responsable des soumissions Téléphone : 514 312- 8664 Télécopieur :	Commande : (1614084) 2019-07-03 11 h 03 Transmission :	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2
---	---	---	--

2019-07-03 11 h 03
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Morency Société d'avocats
2875 Boulevard Laurier, Bureau#200
Québec, QC, G1V 2M2
NEQ : 3340905218

[Monsieur Jonathan Desjardins Mallette](#)
Téléphone : 514 845-3533
Télécopieur :

Commande : (1620250)
2019-07-18 17 h 44
Transmission :
2019-07-18 17 h 44
3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-18 17 h 44 -
Téléchargement
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Noverka Conseil
625, Avenue du Président-Kennedy
Suite 1000
Montréal, QC, H3A 1k2
NEQ : 1165610024

[Madame Catherine Beaudry](#)
Téléphone : 514 849-7072
Télécopieur :

Commande : (1614326)
2019-07-03 15 h 21
Transmission :
2019-07-03 15 h 21
3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Novipro
1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC)
bureau 1900
Montréal, QC, H3B2N2
<http://www.novipro.com> NEQ : 1145282845

[Monsieur Mathis Lorion](#)
Téléphone : 514 744-5353
Télécopieur : 514 744-3908

Commande : (1618647)
2019-07-15 11 h 48
Transmission :
2019-07-15 11 h 48
3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

R3D_Conseil_Inc.
1450 city councillors
340
Montréal, QC, h3a2e6
<http://www.r3d.com> NEQ : 1145625696

[Monsieur Michel Savoie](#)
Téléphone : 514 392-9997
Télécopieur : 514 392-9940

Commande
: (1614445)
2019-07-04 7 h 19

Transmission :
2019-07-04 7 h 19

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

R3D_Conseil_Inc.
1450 city councillors
340
Montréal, QC, h3a2e6
<http://www.r3d.com> NEQ : 1174095282

[Monsieur Michel Savoie](#)
Téléphone : 514 392-9997
Télécopieur : 514 392-9940

Commande
: (1614508)
2019-07-04 8 h 28

Transmission :
2019-07-04 8 h 28

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.
600 De La Gauchetière O. bur. 2000
Montréal, QC, H3B 4L8
<http://www.rcgt.com> NEQ : 3342037838

[Madame Annie Givern](#)
Téléphone : 514 954-4621
Télécopieur : 514 878-2127

Commande
: (1614898)
2019-07-04 15 h 20

Transmission :
2019-07-04 15 h 20

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SIRIUS, Services Conseils
5095, rue Jean-Talon Est, Bur 2003
Montréal, QC, H1S 3G4
<http://www.siriuseconseils.com> NEQ : 1148297154

[Madame Carole Lespérance](#)
Téléphone : 514 982-9444
Télécopieur :

Commande
: (1617686)
2019-07-11 12 h 50

Transmission :
2019-07-11 12 h 50

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3

2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1 Place Ville-Marie Bureau 2200 Montréal, QC, H3B 3M4 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Madame Annie Lavoie Téléphone : 514 964-0387 Télécopieur :	Commande : (1616546) 2019-07-09 14 h 08 Transmission : 2019-07-09 14 h 08	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	Commande : (1614051) 2019-07-03 10 h 42 Transmission : 2019-07-03 10 h 42	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> TRANSITION services conseils inc. 1020 rue bouvier Bureau 400 Québec, QC, G2K 0K9 http://www.transitionsc.ca NEQ : 1160924842	Monsieur Michel Fradette Téléphone : 418 626-3003 Télécopieur :	Commande : (1614700) 2019-07-04 11 h 37 Transmission : 2019-07-04 11 h 37	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735	Commande : (1616856) 2019-07-10 9 h 51	Mode privilégié : Ne pas recevoir
---	---	--	-----------------------------------

Trois-Rivières, QC, G9A 5H3
NEQ :

Télécopieur : 819 379-
4057

Transmission :
2019-07-10 9 h 51

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés



Dossier # : 1198244004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **19-17508** et selon les conditions stipulées aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 723 855.24 \$ (toutes taxes incluses) : FNX-INNOV Inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 592 824.56 \$ (toutes taxes incluses) : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.

Contrat No 3: Enveloppe de 1 303 976.20 \$ (toutes taxes incluses) : Groupe ABS Inc

Contrat No 4: Enveloppe de 978 293.42 \$ (toutes taxes incluses) : WSP Canada Inc.

Contrat No 5: Enveloppe de 599 609.57 \$ (toutes taxes incluses) : Solmatech Inc.

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-16 12:21

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198244004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En raison de l'ampleur des projets de transactions immobilières (achat, vente, échange), de construction ou de rénovation d'immeubles (postes de quartier, casernes de pompiers, bibliothèques, etc.), la Direction des transactions immobilières et la Direction de la gestion de projets immobiliers du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) doivent faire appel à des firmes spécialisées pour effectuer des mandats de caractérisation environnementale et d'études géotechniques. Ces mandats doivent être effectués en amont afin que le SGPI ait les données nécessaires à la prise de décision sur l'initiative des projets. Étant donné le court délai imposé dans le secteur des transactions immobilières ainsi que le court délai entre le moment où les crédits sont disponibles pour les différents travaux de construction et de rénovation, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé entraînerait des insuccès dans les transactions et des retards d'exécution de travaux de construction ou de rénovation, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les ententes-cadres semblables conclues par le SGPI en juin 2016 arrivent à échéance et certaines enveloppes budgétaires de ces ententes sont totalement engagées. Comme plusieurs études sont à prévoir dans les prochaines années, il est requis de conclure de nouvelles ententes. La totalité des mandats exécutés par chacune des firmes ne pourra

excéder le montant maximum de l'enveloppe correspondant au contrat qui leur aura été octroyé.

L'appel d'offres no 19-17508 a été publié le 25 mars 2019 dans le site électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) par la Direction de l'approvisionnement. Lors de l'ouverture des soumissions le 25 avril 2019, six (6) soumissionnaires ont présenté des soumissions. Ceci a laissé un délai de trente (30) jours aux soumissionnaires afin de présenter leur candidature. Le délai de validité est de cent quatre-vingts (180) jours à la suite du dépôt de la soumission; aucune prolongation n'est nécessaire puisque la période est en vigueur.

Dans le cadre de cet appel d'offres quatre (4) addendas ont été publiés les 2, 4, 17 et 23 avril 2019 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'ont eu aucun impact sur le prix des soumissions.

Pour cet appel d'offres, il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres, celui-ci ayant été réalisé avec l'utilisation d'une grille pré-approuvée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0412 – 22 juin 2016 – Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires.

CG14 0359 – le 21 août 2014 – Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville; Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$: Inspec-Sol inc.

Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$: WSP Canada inc.

CE14 1196 – le 6 août 2014 – Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville; Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 3 : Enveloppe de 400 000 \$: Les Services EXP inc.

Contrat No 4 : Enveloppe de 300 000 \$: Groupe Qualitas (Équipe 1)

CE12 2078 – 19 décembre 2012 – Conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des

bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.
Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 12-12408 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Enveloppe de 400 000 \$: Inspec-Sol inc. (30765 - Équipe 1)

Enveloppe de 300 000 \$: Solmatech inc.

Enveloppe de 200 000 \$: Inspec-Sol inc. (30764 - Équipe 2)

DESCRIPTION

Sans s'y restreindre, les services professionnels suivants pourront être demandés par la Ville :

- La réalisation d'études de caractérisation environnementale Phase I (études qui consistent en la revue de l'information existante et à faire l'historique du terrain);
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale Phase II (études qui consistent à évaluer la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine à l'aide de travaux d'échantillonnage sur le terrain et de l'analyse en laboratoire des échantillons prélevés);
- La réalisation d'études ou d'expertises géotechniques;
- La préparation des différentes attestations fournies par les experts, tel que l'exige la section IV de la loi sur la qualité de l'environnement;
- La préparation de plans de gestion des déblais et de réhabilitation environnementale;
- La préparation de déclarations de conformité, de plans de réhabilitation et de demandes d'autorisation à soumettre au Ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques, et répondre aux demandes d'informations supplémentaires;
- La réalisation d'estimations des coûts de gestion des déblais ou de réhabilitation environnementale ainsi que des coûts liés à des conditions géotechniques défavorables;
- La surveillance de travaux de gestion des déblais ou de réhabilitation environnementale;
- La formulation de recommandations pour les mesures de mitigation pour le contrôle des biogaz.

Le mode de rémunération de ces services professionnels sera à taux horaire et à taux unitaire selon les taux présentés aux bordereaux des adjudicataires. Les contrats seront octroyés pour une durée maximale de trois (3) ans à partir de la date de l'autorisation d'octroi ou lorsque le montant redevable aura atteint la somme maximale des dits contrats

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 19-17508 s'est déroulé du 26 mars au 25 avril 2019. Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission et neuf (9) se sont abstenus, ce qui représente une proportion de 40 % de preneurs de cahier des charges qui ont déposé une soumission.

Au terme de l'évaluation, cinq (5) soumissions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 %.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que cinq (5) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Estimations

Les estimations internes, préparées au moment de lancer l'appel d'offres, ont été établies en fonction des quantités prévisionnelles inscrites aux différents bordereaux de la soumission. Les quantités indiquées pour les articles du bordereau de chacune des ententes-cadres sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, la moyenne des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés de 2016 à 2019 a été utilisée.

Analyse des soumissions

Un total de six (6) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Chacun des six (6) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des cinq (5) contrats. Elles ont toutes été jugées recevables. Les six (6) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de trois (3) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Le comité de sélection s'est rencontré le mercredi 22 mai 2019.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non conforme pour la suite des contrats à accorder. Les six (6) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 19-17508, il est recommandé de retenir les services des cinq (5) firmes suivantes :

FNX-INNOV Inc.
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
Groupe ABS Inc
WSP Canada Inc.
Solmatech inc.

Les tableaux suivants résument les notes obtenues lors de l'évaluation des soumissions conformes par le comité de sélection :

CONTRAT #1 - 1 723 855,24 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
FNX-INNOV inc.	78,5	0,75	1 723 855,24 \$	N/A	1 723 855,24 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	81	0,67	1 969 889,67 \$	N/A	1 969 889,67 \$

Groupe ABS inc.	70,3	0,58	2 070 973,28 \$	N/A	2 070 973,28 \$
WSP Canada inc.	70,3	0,55	2 185 309,42 \$	N/A	2 185 309,42 \$
Solmatech inc.	70,2	0,52	2 293 783,44 \$	N/A	2 293 783,44 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			1 447 638,44 \$	N/A	1 447 638,44 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					276 216,80 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					19,1%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					246 034,43 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					14,3%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #2 - 1 592 824,56 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	81	0,82	1 592 824,56 \$	N/A	1 592 824,56 \$
Groupe ABS inc.	70,3	0,72	1 675 846,63 \$	N/A	1 675 846,63 \$
WSP Canada inc.	70,3	0,69	1 748 408,04 \$	N/A	1 748 408,04 \$
Solmatech inc.	70,2	0,65	1 848 418,58 \$	N/A	1 848 418,58 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			1 206 114,21 \$	N/A	1 206 114,21 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					386 710,35 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					32,1%

((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					83 022,07 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					5,2%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #3 - 1 303 976,20 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	70,3	0,92	1 303 976,20 \$	N/A	1 303 976,20 \$
WSP Canada inc.	70,3	0,90	1 341 419,36 \$	N/A	1 341 419,36 \$
Solmatech inc.	70,2	0,85	1 419 223,23 \$	N/A	1 419 223,23 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée					
					967 298,00 \$
N/A					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					336 678,20 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					34,8%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					37 443,16 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					2,9%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #4 - 978 293,42 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
WSP Canada inc.	70,3	1,23	978 293,42 \$	N/A	978 293,42 \$
Solmatech inc.	70,2	1,22	987 586,27 \$	N/A	987 586,27 \$

Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			723 543,27 \$	N/A	723 543,27 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					254 750,15 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					35,2%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					9 292,85 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					0,9%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #5 - 599 609,57 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Solmatech inc.	70,2	2	599 609,57 \$	N/A	599 609,57 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			480 754,38 \$	N/A	480 754,38 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					118 855,19 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					24,7%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N/A
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N/A
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					

			GRAND TOTAL	6 198 558,99 \$
			(contrats 1 à 5)	

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

Contrat (Lot)	Total du contrat (taxes incluses)	Écart (\$) p/r à l'estimation	Écart (%)
1	1 723 855,24 \$	276 216,80 \$	19,1%
2	1 592 824,56 \$	386 710,35 \$	32,1%
3	1 303 976,20 \$	336 678,20 \$	34,8%
4	978 293,42 \$	254 750,15 \$	35,2%
5	599 609,57 \$	137 425,59 \$	24,7%

De façon générale, les raisons justifiant les écarts observés sont les suivantes :

- Le manque de ressources humaines dans le domaine des services demandés a fait bondir le taux horaire des professionnels mais également du personnel de soutien;
- Étant donné la forte demande de travaux à Montréal dans le domaine du génie civil, les firmes sont très sollicitées et ceci a contribué à l'augmentation des taux horaires du personnel mais également des taux des travaux qui incluent l'opération. Par exemple, les différences les plus marquées par rapport à l'estimation sont observées dans le taux des sondages qui inclut le salaire du personnel technique;
- De plus, souvent les adjudicataires ne sont pas propriétaires des équipements dédiés à l'exécution des sondages tels que les foreuses, ils doivent donc avoir recours à des sous-traitants qui sont, eux aussi, monopolisés par la quantité importante de travaux à Montréal. Il en découle une augmentation des taux pour ces équipements et leur opération.

Les écarts calculés entre le prix de l'adjudicataire et celui du soumissionnaire ayant la deuxième meilleure note finale, varient entre 0,9 % et 14,3 %, pour une moyenne de variation d'environ 6%. Ces écarts confirment que les soumissionnaires de ce secteur d'activité offrent leur service à des taux comparables.

L'estimation a été réalisée à partir des taux de 2016 à 2019. En considérant uniquement les taux des années 2018 et 2019, les taux soumis sont comparables en ce qui a trait aux taux des professionnels mais les écarts demeurent élevés (supérieurs à 20%) pour les taux reliés aux travaux de forages.

Étant donné la forte demande du marché, si un appel d'offres était remis sur le marché dans la conjoncture actuelle, les taux proposés ne seraient pas différents de ceux soumis dans le présent appel d'offres. La recommandation d'adjudication de ces contrats est donc maintenue.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne sont pas rendus non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier donne suite à des contrats assujettis à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 435-2015 adopté le 10 juin 2015. Les adjudicataires recommandés pour les Contrats (Lots) 1 à 3 détiennent leur attestation de l'*Autorité des marchés publics*. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats*. Selon les dépenses prévisionnelles, les Contrats (Lots) 2 et 3 de services professionnels des firmes *SNC-Lavalin GEM Québec inc.* et *Groupe ABS inc.* sont supérieurs à 1 000 000 \$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le présent dossier est conforme aux politiques et directives du Service de l'approvisionnement pour un appel d'offres public, et il respecte la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de cinq ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques requis dans le cadre de projets de transactions immobilières (achat, vente, échange), de construction ou de rénovation d'immeubles (postes de quartier, casernes de pompiers, bibliothèques, etc.). Les services professionnels seront fournis sur demande. Les différents services de la Ville pourront faire appel à ces ententes. Les enveloppes budgétaires des cinq (5) contrats seront réparties de la façon suivante :

Contrat no 1 : 1 723 855.24 \$ (taxes incluses) à la firme FNX-INNOV Inc.
Contrat no 2 : 1 592 824.56 \$ (taxes incluses) à la firme SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.
Contrat no 3 : 1 303 976.20 \$ (taxes incluses) à la firme Groupe ABS Inc.
Contrat no 4 : 978 293.42 \$ (taxes incluses) à la firme WSP Canada Inc.
Contrat no 5 : 599 609.57 \$ (taxes incluses) à la firme Solmatech Inc.

Pour un montant total de 6 198 558.99 \$ (taxes incluses).

L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des projets identifiés par chacun des requérants. Ces ententes pourraient se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés pour certains immeubles tels que les postes de quartier et les casernes de pompiers. Le Service de l'environnement s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires. Le SGPI déterminera leurs priorités et affectations budgétaires selon leurs besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision permettra d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que les conditions géotechniques et environnementales du site soient connues lors de transactions immobilières ou pour la conception des projets et que ces derniers soient réalisés de façon sécuritaire, en limitant les risques de coûts imprévus, conformément aux lois règlements et politiques en vigueur concernant la réhabilitation des terrains contaminés et en respectant

les échéanciers imposés par les différents projets touchés.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, le SGPI ne sera plus en mesure de réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques lors de travaux prévus pour la rénovation ou dans le cadre de transactions immobilières. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de rénovation et pourrait même parfois mener à l'échec d'une transaction immobilière.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, puisque les ententes-cadres en cours seront expirées à la date du 22 juin 2019, le SGPI devra, pour des mandats inférieurs à 101 100 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre à leurs besoins dans les délais fixés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 28 Août 2019

Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 Septembre 2019

CE: 11 Septembre 2019

CM: 16 Septembre 2019

CG: 19 Septembre 2019

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des contrats : Septembre 2019

Fin du contrat : trente-six (36) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-18

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en
remplacement de Sophie Lalonde du 14 au
16 août 2019 inclusivement

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2019-08-16

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **dimanche, 16 juin 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.

Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000144512

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
-
- GROUPE ABS
-
- GROUPE ABS / STRATUM CPT / GÉOWAVE
-
- LABORATOIRE A.B.S.
-
- LABORATOIRE ABS
-
- OPTIMAL CONCRETE
-
- SOLUTIONS OCRE

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 6 juin 2019

GROUPE ABS INC.
A/S MADAME MANON TREMBLAY
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

No de décision : 2019-DAMP-0398
N° de client : 3000144512

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous « Béton Optimal », « Groupe ABS » et « Groupe ABS / Stratum CPT / Géowave », le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE ABS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 juin 2022**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **dimanche, 16 juin 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : FNX-INNOV INC.

Adresse du siège social : 2425, BOUL PITFIELD, , SAINT-LAURENT, QC, H4S 1W8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3001642376

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1174002437

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">Aucun

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Continar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **dimanche, 16 juin 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.

Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000197288

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166291337

Autres noms d'affaires

- GROUPE QUALITAS
-
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 8 août 2019

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

No de décision : 2019-DAMP-0659
N° de client : 3000197288

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE QUALITAS et LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.J.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide jusqu'au **7 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Dossier # : 1198244004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17508 PV.pdf19-17508 SEAO Liste des commandes.pdf



19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 1.pdf



19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 2.pdf



19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 3.pdf



19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 4.pdf



19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 5.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT 1.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT 2.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT 3.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT4.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT5.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-07-22

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX INNOV INC.	1 723 855,24 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
GROUPE ABS INC.	2 070 973,28 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	1 969 889,67 \$	<input type="checkbox"/>	
SOLMATECH INC.	2 293 783,44 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	2 185 309,42 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : FNX INNOV INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 1 firme note de passage inférieure à 70%. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GROUPE ABS INC.	1 675 846,63 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	1 592 824,56 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
SOLMATECH INC.	1 848 418,58 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	1 748 408,04 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme: SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 2 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 1 adjudicataire contrat 1. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="FNX INNOV INC."/>	<input type="text" value="Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats"/>
<input type="text" value="SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC"/>	<input type="text" value="Adjudicataire pour le contrat 2; donc non conforme pour les autres contrats"/>
<input type="text" value="STANTEC EXPERTS CONSEILS"/>	<input type="text" value="Note de passage inférieure à 70%"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GROUPE ABS INC.	1 303 976,20 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
SOLMATECH INC.	1 419 223,23 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	1 341 419,36 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 3 à la firme: GROUPE ABS INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 3 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 2 adjudicataires contrat 1et 2. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

FNX INNOV INC.	Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats
GROUPE ABS INC.	Adjudicataire pour le contrat 3; donc non conforme pour les autres contrats
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC	Adjudicataire pour le contrat 2; donc non conforme pour les autres contrats
STANTEC EXPERTS CONSEILS	Note de passage inférieure à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SOLMATECH INC.	987 586,27 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	978 293,42 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 4 à la firme: WSP CANADA INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 4 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 3 adjudicataires contrat 1, 2 et 3. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

FNX INNOV INC.	Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats
GROUPE ABS INC.	Adjudicataire pour le contrat 3; donc non conforme pour les autres contrats
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC	Adjudicataire pour le contrat 2; donc non conforme pour les autres contrats
WSP CANADA INC.	Adjudicataire pour le contrat 4; donc non conforme pour les autres contrats
STANTEC EXPERTS CONSEILS	Note de passage inférieure à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SOLMATECH INC.	599 609,57 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 5 à la firme: SOLMATECH INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 5 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 4 adjudicataires contrat 1, 2, 3, 4. Des (9) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 1</i>
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5	1 723 855,24 \$	0,75	1	Heure	mercredi 22-05-2019
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3	2 070 973,28 \$	0,58	3	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0	1 969 889,67 \$	0,67	2		
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	2 293 783,44 \$	0,52	5		
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme		
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	2 185 309,42 \$	0,55	4		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 2</i>
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	mercredi 22-05-2019	
GRUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3	1 675 846,63 \$	0,72	2	10 h 00	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0	1 592 824,56 \$	0,82	1	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e	
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	1 848 418,58 \$	0,65	4		
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme		
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	1 748 408,04 \$	0,69	3		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 3</i>
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	mercredi 22-05-2019	
GRUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3	1 303 976,20 \$	0,92	1	10 h 00	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0		-	Non conforme		
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	1 419 223,23 \$	0,85	3		
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme		
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	1 341 419,36 \$	0,90	2		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 4</i>		
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date			
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	Heure	mercredi 22-05-2019		
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3		-	Non conforme	Lieu	10 h 00		
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0		-	Non conforme		Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e		
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	987 586,27 \$	1,22	2	<table border="1"> <tr> <td>Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme				
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	978 293,42 \$	1,23	1				
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly													



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 5</i>		
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 22-05-2019		
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	Heure	10 h 00		
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3		-	Non conforme	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e		
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0		-	Non conforme				
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	599 609,57 \$	2,00	1	<table border="1"> <tr> <td>Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme				
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3		-	Non conforme				
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly													



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17508

Numéro de référence : 1250320

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Akifer inc. 1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 210 Québec, QC, G1N 4K8 http://www.akifer.ca	Monsieur Stéphane Lambert. Téléphone : 418 872-1161 Télécopieur : 418 872-5626	Commande : (1568737) 2019-03-28 6 h 49 Transmission : 2019-03-28 6 h 49	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>BluMetric Environnement inc. 4-41 rue de Valcourt Gatineau, QC, J8T 8G9 http://www.blumetric.ca NEQ : 1169682672</p>	<p>Madame Myriam Beaulne Téléphone : 613 531-2725 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1574037) 2019-04-05 8 h 26 Transmission 2019-04-05 8 h 26</p>	<p>3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-05 8 h 26 - Téléchargement 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-05 8 h 26 - Téléchargement 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement</p>
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>DEC INC 1585 rue Fleetwood app. 111 Laval, QC, H7N0A6 http://www.decenviro.com NEQ : 1162082581</p>	<p>Monsieur Guillaume Dumais Téléphone : 450 222-76177 Télécopieur : 450 222-5377</p>	<p>Commande : (1567880) 2019-03-26 18 h 02 Transmission 2019-03-26 18 h 02</p>	<p>3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20</p>

			h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 http://www.groupe-dm.com NEQ : 1173560583	Monsieur Raphael Readman. Téléphone : 418 877- 5252 Télécopieur : 418 877- 6763	Commande : (1568643) 2019-03-27 16 h 02 Transmission : 2019-03-27 16 h 02	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié

			(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 100, rue Jean-Coutu, bureau 101 Varenes, QC, J3X 0E1 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281- 5173 Télécopieur : 450 668- 5532	Commande : (1568691) 2019-03-27 17 h 01 Transmission : 2019-03-27 17 h 01	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 NEQ : 1174002437	Madame Cynthia Fournier Téléphone : 450 651- 0981 Télécopieur : 450 651- 9542	Commande : (1567995) 2019-03-27 8 h 11 Transmission : 2019-03-27 8 h 11	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R

			2019-04-17 10 h 21 - Courriel
			3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis)
			2019-04-24 - Courriel
			3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau)
			2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Golder Associates Ltd. 7250, rue du Mile End, , 3e étage Montréal, QC, H2R 3A4 NEQ : 1145916293	Madame Lillian Borgal Téléphone : 905 567- 4444 Télécopieur :	Commande : (1567742) 2019-03-26 15 h 56 Transmission : 2019-03-26 15 h 56	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Monsieur Jean Elie Joseph Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	Commande : (1571695) 2019-04-02 10 h 36 Transmission : 2019-04-02 10 h 36	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SCP Environnement inc. 4567 rue Beaubien est bureau #1 Montréal, QC, H1T 1T5 NEQ : 1168284678	Monsieur Daniel Perreault Téléphone : 514 722-1451 Télécopieur :	Commande : (1577239) 2019-04-11 7 h 36 Transmission : 2019-04-11 7 h 36	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-11 7 h 36 - Téléchargement 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-11 7 h 36 - Téléchargement 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R

			2019-04-17 10 h 21 - Courriel
			3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis)
			2019-04-24 - Courriel
			3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau)
			2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1571288) 2019-04-01 16 h 54 Transmission : 2019-04-01 16 h 54	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1568527) 2019-03-27 14 h 21 Transmission : 2019-03-27 14 h 21	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	Commande : (1568254) 2019-03-27 10 h 31 Transmission : 2019-03-27 10 h 31	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda

			no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot. Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1568119) 2019-03-27 9 h 15 Transmission : 2019-03-27 9 h 15	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Westmount	Madame	Commande	3099329 - 19-

1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :	Elisa Gaetano Téléphone : 514 989- 5313 Télécopieur : 514 989- 5488	: (1572786) 2019-04-03 13 h 46 Transmission : 2019-04-03 13 h 46	17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-03 13 h 46 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Wood Solutions en Environnement & Infrastructure 1425, Transcanadienne, bureau 400 Dorval, QC, H9P2W9 http://www.woodplc.com NEQ : 1149862121	Monsieur Stéphan Bergeron Téléphone : 514 684- 5555 Télécopieur : 514 684- 1309	Commande : (1568870) 2019-03-28 8 h 57 Transmission : 2019-03-28 8 h 57	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857	Commande : (1567585) 2019-03-26 13 h 26 Transmission : 2019-03-26 13 h 26	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel

	3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel
	3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel
	3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC-Signaler un acte](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



[répréhensible](#)

[Autorité des marchés](#)

[publics](#) 

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#) 

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1198244004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , -

Objet :

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires



Rapport - mandat SMCE198244004.pdf

Dossier # :1198244004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198244004**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198244004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lesquels :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a bien expliqué le contexte dans le cadre duquel les différentes ententes-cadres sont requises. Il s'agit d'un marché saturé où la pénurie de main-d'œuvre est constatée et dont les entreprises ont des carnets de commandes bien remplis, ce qui explique les taux horaires élevés.

Les membres ont également bien compris qu'il est à l'avantage de la Ville de faire affaires avec cinq firmes distinctes en raison de la multiplication des équipes disponibles. De plus, les membres comprennent que dans ce contexte, la Ville agit prudemment en ne haussant pas ses estimés, notamment en ce qui concerne les taux horaires pour les forages, d'où les écarts observés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lesquels :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198244004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253. Montant estimé de l'entente pour le lot 4 : 4 773 106,01 \$ (taxes incluses);
- 2 - d'autoriser un montant total de 715 965,90 \$, à titre de budget de contingences (taxes incluses);
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-16 12:50

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs: commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaires, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Celui-ci exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.

Certaines propriétés de la Ville ont été rénovées au fil du temps, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, ainsi que la mise à niveau et d'effectuer une réfection importante des composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public (19-17253) pour huit lots de services professionnels en architecture et ingénierie, publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 18 avril 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 43 jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 30 mai 2019.

Six addenda ont été émis :

Addenda 1 30-04-2019 Modification de la durée du contrat.

Addenda 2 03-05-2019 Modification de l'un des mandats du lot #2.

Addenda 3 07-05-2019 Réponses à trois questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 4 14-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 5 21-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 6 23-05-2019 Réponses à deux questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la Division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à la séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- Les relevés et les études préliminaires;
- L'estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
- Les plans et devis;
- Les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- Les documents d'appel d'offre;
- La surveillance des travaux;
- Les suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envergure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre d'envergure comparable appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Plus particulièrement, les lots 1 à 8 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

Lot 1 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - GDD 1190805005.

Lot 2 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - aucun soumissionnaire conforme.

Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - GDD 1190805003.

Lot 4 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - présent dossier.

Lots 5 et 6 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV) - aucun soumissionnaire conforme.

Lots 7 et 8 : Bâtiments industriels - aucun soumissionnaire conforme

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Lors de l'appel d'offres, il y a eu onze preneurs de cahier des charges, dont sept firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie. Sur ce nombre trois ont remis des soumissions (27,3%). Une seule firme a retourné le formulaire sur l'explication de son désistement et mentionne que son carnet de commandes est déjà rempli pour les années à venir.

Les trois preneurs de cahier des charges ayant remis des soumissions pour le lot 4 (projets du SIM) sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc.
- Archipel Architecture
- Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Pour ce lot, il y a eu trois offres de service soumises et l'une d'elles était non conforme car elle a obtenu le lot 3. Groupe Marchand architecture et design inc. et les Architectes Labonté Marcil ont obtenu des pointages supérieurs à 70 %.

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Lot 4						
Groupe Marchand architecture et design inc.	74,33 %	0.26	3 666 348,04 \$	1 106 757,98 \$	715 965,90 \$	5 489 071,92 \$
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	77,33 %	0.20	5 290 477,48 \$	1 096 550,50 \$	958 054,20 \$	7 345 082,18 \$
Estimation SGPI			2 746 939,59 \$	907 335,80 \$	548 141,31 \$	4 202 416,70 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (\$)						1 286 655,22 \$

Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (%)	30,60 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$)	1 856 010,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%)	33,80 %

Une allocation pour des services additionnels a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus. La somme demandée à ces fins pour le lot 4 est de 715 965,90 \$ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

L'écart entre l'estimation et les prix du soumissionnaire conforme s'explique par les raisons suivantes :

Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé.

Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés: notamment, la présence des professionnels au chantier a été établie à un minimum d'une visite par semaine par discipline pour les chantiers allant jusqu'à 1 600 000 \$ et à deux visites par semaine pour les chantiers de 1 600 000 \$ à 20 000 000 \$. De plus, les livrables exigibles sont beaucoup plus exhaustifs que dans les devis précédents, ils sont décrits avec précision, et ce à chaque étape du projet.

Le bordereau se découpe en trois parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline).
- Services additionnels (taux horaire.)
- Dépenses admissibles (de type administratif).

Les membres du comité de sélection tenu le 17 juin 2019 recommandent de retenir l'offre de Groupe Marchand architecture et design pour le lot 4.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats, car il répond aux critères suivants relatifs aux contrats de service professionnels de plus de 1 M\$:

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et les villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué un estimé préalable de la dépense du lot 4 s'élevant à 4 202 416,70\$ taxes et contingences incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets . Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

Dans l'ensemble, les pourcentages et les taux horaires soumis sont plus élevés que l'estimation réalisée par le SGPI.

La présente entente permet au SGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et augmente l'efficacité globale de réalisation de ceux-ci, et ce tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq ans.

Groupe Marchand architecture et design détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

Les services EXP inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification du plan triennal d'immobilisation (PTI). Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 11 septembre 2019

CM: 16 septembre 2019

CG: 19 septembre 2019

Émission de l'entente-cadre : septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-26

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
En remplacement de
madame Sophie Lalonde,
Directrice
(de 14 au 16 août 2019)

Approuvé le : 2019-08-15

Le 13 mars 2017

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

N° de décision : 2017-CPSM-1016189

N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

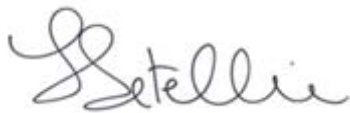
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269

N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', written in a cursive style.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention Lot 4.pdf](#)[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf](#)[Tableau Résultats Lot 4.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe Marchand architecture & design inc.	\$ 4 773 106,01	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Architectes Labonté Marcil	\$ 6 387 027,96	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Parmi les firmes s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposé de proposition pour le lot 4, on retrouve trois firmes d'ingénierie ayant déposé à titre de sous-traitant. Au moment de l'intervention, un (1) avis de désistement était reçu à cause de carnet de commandes complet.

Préparé par : Le - -

19-17253 - services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments - Lot 4

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>approche proposée</i>	<i>capacité de production et échéancier</i>	<i>expérience de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	30%	20%	10%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Archipel Architecture	4,00	13,00	25,67	16,67	8,67	17,67	85,67	Non conforme Lot 3			Heure	0 h 00
Groupe Marchand architecture & design inc.	4,00	11,00	24,00	11,67	7,00	16,67	74,33	4 773 106,01 \$	0,26	1	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400
Architectes Labonté Marcil	4,00	12,33	21,00	14,67	9,00	16,33	77,33	6 387 027,96 \$	0,20	2		
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet-Febres											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17253

Numéro de référence : 1260112

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise au normes de bâtiments

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.archipel-architecture.ca	Madame Mathilde Petibon Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	Commande : (1586549) 2019-04-30 10 h 08 Transmission : 2019-04-30 10 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	Commande : (1581806) 2019-04-18 15 h 33 Transmission : 2019-04-18 15 h 33	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Madame Carine Lobo Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur :	Commande : (1582841) 2019-04-23 12 h 08 Transmission : 2019-04-23 12 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1590526) 2019-05-07 11 h 47 Transmission : 2019-05-07 11 h 47	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878	Commande : (1588134) 2019-05-02 10 h 07	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement

Montréal, QC, H2Z 1B1
<http://www.gmad.ca>

Télécopieur :

Transmission :
 2019-05-02 10 h 07

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Régis Côté inc
 682, rue William
 Montréal, QC, H3C 1N9
<http://www.regiscote.com>

[Madame Stéphanie Cote](#)
 Téléphone : 514 871-8595
 Télécopieur : 514 871-2279

Commande : (1582875)
 2019-04-23 12 h 57
Transmission :
 2019-04-23 12 h 59

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 12 h 57 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 12 h 57 - Messagerie
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Héloïse Thibodeau Architecte Inc.
 395, avenue Beaumont
 Montréal, QC, H3N 1T5

[Madame Eve de Grosbois](#)
 Téléphone : 514 334-0831
 Télécopieur : 514 334-2475

Commande : (1582929)
 2019-04-23 13 h 36
Transmission :
 2019-04-23 13 h 36

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Services EXP Inc
 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
 Bureau 800-B
 Montréal, QC, H3A 3C8

[Madame Ginette Laplante](#)
 Téléphone : 819 478-8191
 Télécopieur : 819 478-2994

Commande : (1581854)
 2019-04-18 16 h 06
Transmission :
 2019-04-18 16 h 06

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Martin Roy et Associés.
 1601, Chemin d'Oka
 Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1

[Madame Réjeanne Duchaine](#)
 Téléphone : 450 623-0340
 Télécopieur : 450 623-9302

Commande : (1591860)
 2019-05-09 10 h 47
Transmission :
 2019-05-09 10 h 47

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TLÀ Architectes inc.
 2372, boul. St-Martin est ,2e étage

[Monsieur Benoît Lalonde](#)
 Téléphone : 450 629-9992
 Télécopieur : 450 629-9994

Commande : (1587021)
 2019-04-30 16 h 37

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement

Laval, QC, H7E 5A4
<http://www.tla-architectes.com>

Transmission :
 2019-04-30 16 h 37

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
 1135, boulevard Lebourgneuf
 Québec
 Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
 Téléphone : 418 623-2254
 Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1582661)
 2019-04-23 10 h 30
Transmission :
 2019-04-23 10 h 30

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes



Rapport - mandat SMCE190805004.pdf

Dossier # :1190805004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE190805004**

**Conclure une entente cadre avec Groupe
Marchand Architecture et Design et Les services
EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec
possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour
la fourniture de services professionnels en
architecture et ingénierie pour la réalisation des
plans et devis ainsi que l'accompagnement
durant les chantiers pour divers projets dans la
Division de la Sécurité publique et d'Espace
pour la vie (lot 4 - Projets du Service des
incendies) de la Direction de la gestion des
projets immobiliers. Dépense totale de
5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ +
contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses.
Appel d'offres public 19-17253 - 2
soumissionnaires conformes.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190805004

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071,92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrats de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué les écarts observés à la satisfaction des commissaires. De plus, les membres ont compris que cinq des huit lots n'ont pas pu être octroyés, notamment en raison de la saturation du marché, du trop grand nombre de commandes dans les carnets des fournisseurs potentiels et des nouvelles exigences de la Ville. Le Service a précisé que les lots n'ayant pas trouvé d'adjudicataire seront remis en appels d'offres à une période plus propice de l'année. De plus, dans ce contexte, les commissaires apprécient qu'une même firme puisse obtenir deux lots et que de nouveaux critères de vérification aient été introduits.

Finalement, au-delà de la conformité du processus d'octroi, et ce, bien que les commissaires comprennent que la Ville entend véhiculer le message qu'un meilleur contrôle de ses projets sera effectué dorénavant, en améliorant leur surveillance par une présence accrue de professionnels sur les chantiers, la Commission est d'avis qu'il y a lieu pour la Ville de prendre du recul afin de mieux se positionner par rapport à la conjoncture du marché, en réfléchissant notamment à la durée des contrats et à l'évolution des taux horaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE190805004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Il est recommandé :

1. de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et no 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-18 11:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais tout en stimulant la création de la richesse collective.

À cette fin, le SUM fournit aux arrondissements et à la Direction générale l'encadrement et le soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain, de patrimoine et de mobilité.

La Direction de l'urbanisme est notamment appelée à :

- participer aux démarches intégrées de révision des Plans d'urbanisme et de mobilité;
- conduire des démarches de planification urbaine et d'interventions des secteurs de planification désignés prioritaires par l'Administration, sur l'ensemble du territoire de la ville;
- coordonner la mise en œuvre des projets urbains;
- élaborer des orientations d'aménagement et établir des actions prioritaires sur de grandes thématiques sectorielles (milieu de vie, secteurs d'emploi, milieux naturels, patrimoine bâti, mobilité urbaine, etc.);
- proposer des aménagements et des scénarios de mise en valeur de la trame et des secteurs urbains, du cadre bâti et des lieux publics;
- mettre en œuvre la Politique et le Plan d'action en patrimoine;
- soutenir les arrondissements et les services en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte et compte tenu des nombreux projets à venir au cours des trois prochaines années, la Direction de l'urbanisme requiert, par le biais de ces ententes-cadres, des services professionnels multidisciplinaires en aménagement du territoire, en urbanisme, en design urbain et en patrimoine afin de soutenir ses activités dans le cadre de la réalisation desdits projets visant notamment des secteurs en planification, en voie de réalisation ou patrimoniaux. La multidisciplinarité de chacun de ces mandats fait en sorte que les ressources professionnelles nécessaires, surtout en ce qui a trait à certaines expertises de pointe, ne sont pas disponibles à Ville de Montréal, et ce, de façon concomitante, pour répondre aux besoins de ces mandats dans les délais requis.

Les trois dernières ententes-cadres ont été octroyées en mars 2018 pour un montant total de 3 952 208,14 \$, taxes incluses. De ce montant, moins de 22 % sont disponibles pour des mandats à venir. Par ailleurs, plusieurs mandats devraient être octroyés d'ici la fin de l'été par le biais desdites ententes-cadres. Dans ce contexte, la Direction de l'urbanisme ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour répondre à sa mission.

Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 33 jours pour préparer et déposer leur soumission.

L'appel d'offres a été lancé le 22 mai 2019, et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 juin suivant.

Aucun addenda n'a été émis au cours du processus d'appel d'offres.

La durée de validation des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 22 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0192 – 29 mars 2018 (1187889001) : Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 \$, taxes incluses (8 soumissions, 4 conformes); 2) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 \$, taxes incluses (7 soumissions, 2 conformes); 3) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 \$, taxes incluses (7 soumissions, 1 conforme), pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 17-16443 / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les mandats consistent à fournir à la Ville de Montréal des services professionnels multidisciplinaires principalement en :

- aménagement du territoire;
- urbanisme;
- design urbain;
- patrimoine.

Plus précisément, les différents mandats seront réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal à différentes échelles, et ce, en fonction des besoins afférents aux mandats. De manière non limitative, les principaux types de services professionnels que l'adjudicataire devra être en mesure de fournir dans les mandats qui lui seront confiés sont les suivants :

- recherche documentaire de cas novateurs, de meilleures pratiques et de pratiques innovantes applicables dans un contexte montréalais;
- diagnostic :
 - inventaire et caractérisation du territoire afin de déterminer les secteurs vacants, à transformer et établis;

- caractérisation physicospatiale (morphologie urbaine, cadre bâti, composantes paysagères et patrimoniales);
- étude historique (formation du territoire);
- étude préalable à une évaluation de l'intérêt patrimonial d'un bâtiment ou d'un site;
- profil social et démographique;
- étude de marché (résidentiel, commercial et d'emploi);
- évaluation de la capacité d'accueil (développement immobilier).
 - vision préliminaire :
 - orientations d'aménagement et de développement;
 - orientations de conservation et de mise en valeur du patrimoine;
 - stratégie de conservation et de mise en valeur du patrimoine.
 - hypothèses d'aménagement :
 - scénario d'aménagement de quartier, de rue et de lieux publics (parcs, places, pôles de mobilité, centres de distribution urbains, sites de bornes de recharge électrique, stationnement, etc.);
 - stratégie d'encadrement réglementaire (approches impliquant des paramètres quantitatifs, qualitatifs, souples ou limitatifs);
 - étude de faisabilité technique et financière;
 - rendu visuel (schéma, croquis, plans, élévations, coupes, perspectives, etc.).
 - conception détaillée :
 - guide d'aménagement et de design;
 - avant-projet détaillé : plans et devis (jusqu'à 40 %);
 - estimation des coûts des projets;
 - suivi de certification environnementale (ex. : LEED®, SITES®, Envision™, BREEAM®, Living Future©, etc.).

L'adjudicataire pourra également être appelé à réaliser et fournir les services suivants :

- participer à des assemblées publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal, les conseils d'arrondissement ou autres organismes, où sont présentés les projets de développement;
- faire des présentations aux élus et aux représentants de la Ville et des arrondissements;
- assister aux réunions avec les divers partenaires concernés par le mandat ou avec le public;
- animer des séances de concertation et/ou de codesign avec la population et les partenaires;

- collaborer avec des intervenants internes ou externes à la réalisation de mandats tels que :
 - élaboration de guides, politiques ou plans d'action;
 - organisation d'événements et de séances de participation publique;
 - intégration de critères de performance en développement durable;
 - études de caractérisation géotechnique et environnementale;
 - mise en place des mesures de protection des ressources archéologiques;
 - plans et devis pour des projets de design industriel (ex. : bornes de recharge);
 - etc.

Ainsi, afin de pouvoir offrir les services demandés, les firmes mandatées ont proposé des équipes multidisciplinaires composées notamment d'architectes, d'architectes paysagistes, de designers urbains et d'urbanistes. Par ailleurs, les firmes mandatées se sont adjointes les ressources complémentaires suivantes : designer industriel, économistes, estimateurs, ingénieurs en foresterie urbaine, en gestion écologique des eaux de pluie, en conception routière, en mobilité et circulation et des professionnels en certification environnementale, en consultation et concertation citoyenne, en histoire, en patrimoine, en sociologie, en modélisation 3D et en géomatique.

Les firmes mandatées agiront sous la responsabilité de la Directrice de l'urbanisme ou de son représentant autorisé.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour les trente-six prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des ressources sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant d'évaluer l'offre en vue du pointage final.

Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels, soit entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

Aucune dépense contingente ou incidente n'est prévue pour chacun des contrats.

La durée des ententes-cadres est établie sur une période maximale de trente-six mois à compter de la date de la résolution d'octroi du contrat ou jusqu'à épuisement des crédits disponibles pour la réalisation des projets liés à chacun des contrats, selon la première des deux éventualités.

JUSTIFICATION

Sur les 16 firmes s'étant procuré le cahier des charges dans le cadre de cet appel d'offres public, cinq firmes ont présenté des offres pour chacun des contrats, soit une proportion de 31,25 % des firmes, pour un total de 20 offres reçues (5 fois 4 contrats).

Les offres reçues ont été présentées conformément à la Loi sur les cités et villes prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Ces offres ont été analysées en première étape (évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Parmi elles, des offres ont été rejetées. Les raisons qui motivent ces rejets sont précisées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les offres ayant obtenu le pointage minimal requis étaient admissibles à la deuxième étape du processus (évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, qui s'est réuni le 10 juillet 2019, celui-ci recommande de retenir les offres de service de :

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

Contrat no 1 – Lemay Co inc.

Parmi les cinq soumissions reçues, deux n'ont pas obtenu le pointage intérimaire requis.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Lemay Co inc.	83,5	0,75	1 788 022,22 \$
Fahey et associés inc.	80,4	0,70	1 849 891,41 \$
Atelier Civiliti inc.	73,8	0,63	1 962 594,51 \$
Dernière estimation réalisée			2 113 152,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			(325 130,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x100</i>			-15,39 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>			61 869,19 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x100</i>			3,46 %

Contrat no 2 – Fahey et associés inc.

Parmi les cinq soumissions reçues, deux n'ont pas obtenu le pointage intérimaire requis. La firme Lemay Co inc. a été retenue pour le contrat no 1, elle est donc réputée non valide pour les contrats restant à octroyer.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Fahey et associés inc.	80,4	0,89	1 464 147,99 \$
Atelier Civiliti inc.	73,8	0,80	1 554 806,93 \$
Dernière estimation réalisée			1 674 546,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			(210 398,91 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			-12,56 %

$((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$	
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire)$	90 658,94 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$	6,19 %

Contrat no 3 – Atelier Civiliti inc.

Parmi les cinq soumissions reçues, deux n'ont pas obtenu le pointage intérimaire requis. Les firmes Lemay Co inc. et Fahey et Associés inc. ont été retenues pour les contrats no 1 et no 2, elles sont donc réputées non valides pour les contrats restant à octroyer. Atelier Civiliti inc. se trouve donc la seule firme ayant atteint le pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Atelier Civiliti inc.	73,8	0,63	1 221 028,75 \$
Dernière estimation réalisée			1 314 760,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) $(l'adjudicataire - estimation)$			(93 731,60 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$			-7,13 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire)$			S. O.
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$			S. O.

Analyse – Contrat no 1 :

Pour le contrat no 1, nous constatons un écart non négligeable entre les offres conformes soumises :

- La soumission de l'adjudicataire s'établissant à 1 788 022,22 \$ (incluant taxes) - est 15,39 % plus basse que l'estimation faite par le SUM;
- L'offre la plus haute est de 1 962 594,51 \$ (incluant taxes) soit 7,12 % plus basse que l'estimation réalisée par le SUM.

Pour le contrat no 1, nous constatons que la moyenne des prix des trois firmes soumissionnaires se situe à 1 866 836,05 \$ (incluant taxes). Il y a donc un écart de 11,66 % avec l'estimation réalisée par le SUM. L'estimation du SUM est basée sur le juste prix du marché.

De plus, les taux horaires proposés par Lemay Co inc. pour certaines ressources sont nettement en dessous des taux estimés. À titre d'exemple :

- les taux horaires des professionnels seniors (10 ans et plus d'expérience) ainsi que les professionnels intermédiaires (5 à 10 ans d'expérience) de l'adjudicataire sont inférieurs de 18 % par rapport à l'estimation du SUM;
- les taux horaires des estimateurs seniors (10 ans et plus d'expérience) ainsi que les estimateurs intermédiaires (5 à 10 ans d'expérience) de l'adjudicataire sont inférieurs de 38 % par rapport à l'estimation du SUM. Ceux des estimateurs juniors (moins de 5 ans) sont quant à eux inférieurs de 31 % par rapport à l'estimation du SUM;
- les taux horaires du personnel technique de l'adjudicataire sont également inférieurs de 27 % pour le personnel de 10 ans et plus d'expérience, de 38 % pour le personnel technique de 5 à 10 ans d'expérience et de 36 % pour le personnel technique de moins de 5 ans d'expérience par rapport à l'estimation du SUM.

D'ailleurs, les taux horaires proposés par Lemay Co inc. sont nettement en dessous de la recommandation des taux horaires de l'Association des architectes paysagistes du Québec, de l'Association des designers industriels du Québec ou encore des taux horaires admissibles pour les services d'architectes aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des architectes. Cette remarque est également valide pour les ressources de type « personnel technique ».

Analyse – Contrat no 2 :

Pour le contrat no 2, nous constatons un écart entre les offres conformes soumises :

- La soumission de l'adjudicataire s'établissant à 1 464 147,99 \$ (incluant taxes) est 12,56 % plus basse que l'estimation faite par le SUM;
- L'offre la plus haute est 1 554 806,93 \$ (incluant taxes), soit 7,15 % moins élevée que l'estimation réalisée par le SUM.

Pour le contrat no 2, nous constatons également que la moyenne des prix des deux firmes soumissionnaires se situe à 1 509 477,97 \$ (incluant taxes). Il y a donc un écart de 9,86 % avec l'estimation réalisée par le SUM.

L'adjudicataire n'a pas effectué de majoration des taux horaires entre l'an 1, l'an 2 et l'an 3.

D'autre part, les taux horaires proposés par Fahey et Associés inc. pour certaines ressources sont en dessous des taux estimés. À titre d'exemple :

- le taux horaire du directeur de projet de l'adjudicataire est inférieur de 30 % par rapport à l'estimation du SUM. La tendance est la même pour le chargé de projet dont le taux horaire est 27 % inférieurs par rapport à l'estimation du SUM;
- le taux horaire des professionnels (10 ans et plus d'expérience) de l'adjudicataire est inférieur de 23 % par rapport à l'estimation du SUM.

Les taux horaires proposés par Fahey et Associées inc. sont en dessous de la recommandation des taux horaires de l'Association des architectes paysagistes du Québec, de l'Association des designers industriels du Québec ou encore des taux horaires admissibles pour les services d'architectes aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des architectes.

Cependant, les taux horaires des estimateurs intermédiaires (5 à 10 ans d'expérience) et juniors (moins de 5 ans) sont respectivement plus élevés de 30 % et 32 % par rapport à l'estimation du SUM.

Analyse – Contrat no 3 :

Pour le contrat no 3, nous constatons que la soumission de l'adjudicataire s'établissant à 1 221 028,75 \$ (incluant taxes) est 7,13 % plus basse que l'estimation faite par le SUM.

Bien que le montant total de la soumission soit similaire à l'estimation du SUM, l'écart des taux horaires selon le type de ressources entre l'adjudicataire et l'estimation du SUM peut être notable. À titre d'exemple :

- le taux horaire du directeur de projet de l'adjudicataire est inférieur de 25 % à celui de l'estimation du SUM tandis que celui pour le chargé de mandat est inférieur à 15 % par rapport à l'estimation du SUM;
- le taux horaire des estimateurs seniors (10 ans et plus d'expérience) est par contre supérieur de 24 % par rapport à l'estimation du SUM.

Autorité des Marchés Publics (AMP)

Dans le cadre de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, les trois adjudicataires disposent d'un certificat de l'Autorité des marchés publics (AMP) dont copies sont jointes au présent dossier. Les dates d'émissions des autorisations sont les suivantes :

- Lemay Co inc. : 13 février 2017;
- Fahey et Associés inc. : 12 avril 2019;
- Atelier Civiliti inc. : 17 avril 2019.

Après validation, les trois adjudicataires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle.

Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC)

Le présent dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, puisque le montant du contrat no 3 octroyé à Atelier Civilité inc. se chiffre à 1 221 028,75 \$ et qu'il s'agit de la seule soumission conforme reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les trois ententes-cadres, les dépenses d'honoraires professionnels représentent un coût total maximal de 4 473 198,96 \$, incluant les taxes, sur une période maximale de trente-six (36) mois, ce qui représente une dépense totale maximale de 4 084 626,88 \$ net de ristournes.

Chaque entente-cadre conclue permettra de couvrir plusieurs mandats. Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction de l'urbanisme et aux projets d'autres unités administratives tels les services centraux et les arrondissements, pour lesquelles la Direction de l'urbanisme offre ses services en appui. Les fonds seront puisés aux PTI 2019-2021 et PTI 2020-2022 ou au budget de fonctionnement en fonction des divers mandats. Ainsi, aucune imputation budgétaire spécifique n'est requise au présent dossier décisionnel.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) ou avec les règlements des arrondissements.

Les services professionnels seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux méthodes possibles : forfaitaire ou horaire avec plafond équivalent à l'enveloppe budgétaire

affectée aux différents mandats. La rémunération est établie à partir des taux horaires et des ressources indiquées dans les bordereaux de prix des adjudicataires.

Ces mandats pourraient encourir des dépenses d'agglomération pour des projets s'inscrivant dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel, ce qui relève de la compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transition écologique et Plan de développement durable de la collectivité montréalaise

Certains mandats réalisés dans le cadre des ententes-cadres permettront notamment de s'inscrire en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise - *Montréal durable 2016-2020* et contribueront à :

- réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Ville de Montréal. (2016) *Montréal durable 2016-2020, Ensemble pour une métropole durable*, Quatre priorités d'intervention. p 13.

Vision Zéro

La Ville de Montréal s'est dotée du plan d'action Vision Zéro. Cette approche a pour but de réduire au maximum les décès et blessures graves dans les rues de Montréal en agissant sur l'ensemble des composantes du système de circulation routière pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers. Elle nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes afin que les solutions d'aménagement proposées soient portées par tous. Certains mandats réalisés dans le cadre des ententes-cadres permettront de s'arrimer au plan d'action Vision Zéro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes multidisciplinaires expertes principalement en aménagement du territoire, en urbanisme, en design urbain et en patrimoine permettra à la Direction de l'urbanisme d'atteindre ses objectifs, de soutenir efficacement les arrondissements et d'accélérer la réalisation de ses projets. Dans le cas où le dossier n'est pas approuvée ou est retardé, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifiques, ce qui aura pour conséquence de ralentir l'atteinte des objectifs fixés par la Direction de l'urbanisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances.

Début des contrats : octobre 2019.

Services professionnels dispensés : octobre 2019 à octobre 2022 ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires respectives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pascal LACASSE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Louis-Henri BOURQUE, 1er août 2019
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 30 juillet 2019
Pascal LACASSE, 29 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurélie LÉPINOUX
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-2203
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-29

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme

Tél : 514 872-7978
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-08-14

Le 13 février 2017

LEMAY CO INC.
A/S MONSIEUR LOUIS T. LEMAY
3500, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H4C 1H2

N° de décision : 2017-CPSM-1009603

N° de client : 2700031550

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LEMAY + CHA
- LEMAY + DAA
- LEMAY + MMA
- LEMAY ARCHITECTURE + DESIGN
- LEMAY ASSOCIÉS (ARCHITECTURE, DESIGN)
- SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS
- LEMAY INTERGRATED SERVICES AND ASSOCIATES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LEMAY CO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Le 12 avril 2019

FAHEY & ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR BRIAN FAHEY
740, RUE NOTRE-DAME O
BUR. 1501
MONTRÉAL (QC) H3C 3X6

No de décision : 2019-DAMP-0239
N° de client : 3000338368

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). FAHEY & ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 17 avril 2019

ATELIER CIVILITI INC.
A/S MONSIEUR PETER SOLAND
5778, RUE SAINT-ANDRÉ
MONTRÉAL (QC) H2S 2K1

No de décision : 2019-DAMP-0266
N° de client : 3000648951

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ATELIER CIVILITI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Dossier # : 1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17634 int. d'octroi contrat 1.pdf19-17634 int. d'octroi contrat 2.pdf



19-17634 int. d'octroi contrat 3.pdf19-17634 pv.pdf19-17634 tableau contrat 1.pdf



19-17634 tableau contrat 2.pdf19-17634 tableau contrat 3.pdf19-17634 liste seo.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-07-30

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atelier Civiliti Inc.	1 962 594,51 \$	<input type="checkbox"/>	
Lemay CO	1 788 022,22 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Fahey et associés Inc.	1 849 891,41 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des onze firmes n'ayant pas déposé d'offres, une était sous-traitante d'un soumissionnaire. La majorité des autres preneurs ne rencontraient pas les exigences en termes de ressources spécialisées.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

BC2 Groupe conseil Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante
Rousseau Lefebvre Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante
Lemay CO	Non conforme contrat 2, ayant obtenu contrat 1

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atelier Civiliti Inc.	1 554 806,93 \$	<input type="checkbox"/>	
Fahey et associés Inc.	1 464 147,99 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des onze firmes n'ayant pas déposé d'offres, une était sous-traitante d'un soumissionnaire. La majorité des autres preneurs ne rencontraient pas les exigences en termes de ressources spécialisées.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

BC2 Groupe conseil Inc.	Pas obtenu la note intermédiaire suffisante
Rousseau Lefebvre Inc.	Pas obtenu la note intermédiaire suffisante
Lemay CO	Non conforme contrat 3, obtenu contrat 1
Fahey et associés Inc.	Non conforme contrat 3, obtenu contrat 2

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atelier Civiliti Inc.	1 221 028,75 \$	X	

Information additionnelle

Des onze firmes n'ayant pas déposé d'offres, une était sous-traitante d'un soumissionnaire. La majorité des autres firmes ne rencontraient pas les exigences en termes de ressources spécialisées.

Préparé par :

Le - -

19-17634 - Services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme (Contrat 1)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du directeur de projet et de sa relève</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité			
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date			
Atelier Civiliti Inc.	3,50	6,75	11,00	16,00	20,25	16,25	73,8	1 962 594,51 \$	0,63	3		mercredi 10-07-2019		
BC2 Groupe conseil Inc.	3,63	6,50	10,25	12,50	21,50	14,25	68,6			Non conforme	Heure	13h30		
Lemay CO Inc.	4,00	8,75	12,00	17,00	24,50	17,25	83,5	1 788 022,22 \$	0,75	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage		
Fahey et associés Inc.	3,88	7,75	11,00	16,00	25,00	16,75	80,4	1 849 891,41 \$	0,70	2	<table border="1"> <tr> <td>Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
Rousseau Lefebvre Inc.	3,13	5,50	11,25	12,50	18,25	14,00	64,6			Non conforme				
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier													

19-17634 - Services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme (Contrat 2)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du directeur de projet et de sa relève</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Atelier Civiliti Inc.	3,50	6,75	11,00	16,00	20,25	16,25	73,8	1 554 806,93 \$	0,80	2		mercredi 10-07-2019
BC2 Groupe conseil Inc.	3,63	6,50	10,25	12,50	21,50	14,25	68,6			Non conforme	Heure	13h30
Lemay CO Inc.	4,00	8,75	12,00	17,00	24,50	17,25	83,5		-	contrat 1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Fahey et associés Inc.	3,88	7,75	11,00	16,00	25,00	16,75	80,4	1 464 147,99 \$	0,89	1	Multiplicateur d'ajustement	
Rousseau Lefévre Inc.	3,13	5,50	11,25	12,50	18,25	14,00	64,6			Non conforme	10000	
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											

19-17634 - Services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme (Contrat 3)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du directeur de projet et de sa relève</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Atelier Civiliti Inc.	3,50	6,75	11,00	16,00	20,25	16,25	73,8	1 221 028,75 \$	1,01	1	Heure	mercredi 10-07-2019 13h30
BC2 Groupe conseil Inc.	3,63	6,50	10,25	12,50	21,50	14,25	68,6			Non conforme	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Lemay CO Inc.	4,00	8,75	12,00	17,00	24,50	17,25	83,5		-	contrat 1		
Fahey et associés Inc.	3,88	7,75	11,00	16,00	25,00	16,75	80,4		-	contrat 2		
Rousseau Lefévre Inc.	3,13	5,50	11,25	12,50	18,25	14,00	64,6			Non conforme		
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											
											Multiplicateur d'ajustement	
											10000	



Liste des commandes

Numéro : 19-17634

Numéro de référence : 1270507

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> NIPPAYSAGE architectes paysagistes 6889 boul. St-Laurent suite 3 Montréal, QC, H2S3C9 NEQ : 1168854603	<u>Madame Mélanie Mignault</u> Téléphone : 514 272-6626 Télécopieur :	Commande : (1600022) 2019-05-27 15 h 35 Transmission : 2019-05-27 15 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y1N3 NEQ : 1172835382	<u>Madame Suzanne Mélançon</u> Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	Commande : (1598049) 2019-05-23 9 h 32 Transmission : 2019-05-23 9 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Rousseau Lefebvre inc. 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com NEQ : 1149485345	<u>Monsieur Daniel Lefebvre</u> Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	Commande : (1598438) 2019-05-23 15 h 40 Transmission : 2019-05-23 15 h 40	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	<u>Madame Claudine Talbot</u> Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1598064) 2019-05-23 9 h 43 Transmission : 2019-05-23 9 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières, QC, G9A 5H3 NEQ :	<u>Madame Secrétaire Approvisionnement</u> Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	Commande : (1617072) 2019-07-10 13 h 46 Transmission : 2019-07-10 13 h 46	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/> WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	<u>Madame Martine Gagnon</u> Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1598286) 2019-05-23 13 h 28 Transmission : 2019-05-23 13 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> 2 Architectures Inc 6250 rue Hutchison, local 300A Montréal, QC, H2V 4C5 NEQ : 1171613186	<u>Madame Émilie Vandal-Piché</u> Téléphone : 514 278-4443 Télécopieur :	Commande : (1597792) 2019-05-22 16 h 11 Transmission : 2019-05-22 16 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest	<u>Madame Louise Michaud</u> Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1598687) 2019-05-24 9 h 02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Montréal, QC, H2X 3P4
<http://www.aecom.com> NEQ : 1161553129

Transmission :
2019-05-24 9 h 02
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Affleck de la Riva architectes
1450 City Councillors
Suite 230
Montréal, QC, H3A 2E6
<http://www.affleckdelariva.com> NEQ :
3346062121

Monsieur Richard de la Riva
Téléphone : 514 861-0133
Télécopieur : 514 861-5776

Commande
: (1598529)
2019-05-23 18 h 24
Transmission :
2019-05-23 18 h 24

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

BC2 Groupe Conseil inc.
85 rue Saint-Paul Ouest
Bureau 300
Montréal, QC, H2Y3V4
<http://www.groupebc2.com> NEQ :
1166369067

Monsieur Olivier Collins
Téléphone : 514 507-3600
Télécopieur : 514 507-3601

Commande
: (1599002)
2019-05-24 13 h 18
Transmission :
2019-05-24 13 h 18

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

CEUM
3516 avenue du Parc
Montréal
Montréal, QC, H1V1V1
<http://www.ecologieurbaine.net> NEQ :
1144917920

Madame Véronique Fournier
Téléphone : 514 282-8378
Télécopieur : 514 985-9725

Commande
: (1599584)
2019-05-27 9 h 54
Transmission :
2019-05-27 9 h 54

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Civiliti
5778 rue St-Andre
Montréal, QC, H2S2K1
<http://www.civiliti.com> NEQ : 1170643176

Monsieur Peter Soland
Téléphone : 514 402-9353
Télécopieur : 514 402-9353

Commande
: (1601234)
2019-05-29 15 h 41
Transmission :
2019-05-29 15 h 41

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Coopérative Le Comité
4057 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, QC, H1W2G9
<http://www.lecomitemtl.com/> NEQ :
1171634653

Monsieur Pierre Moro-Lin
Téléphone : 514 318-0366
Télécopieur :

Commande
: (1609047)
2019-06-18 10 h 58
Transmission :
2019-06-18 10 h 58

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Fahey et Associés inc.
740 Notre-Dame Ouest
Bureau 1501
Montréal, QC, H3C3X6
<http://www.fahey.ca> NEQ : 1169583532

Monsieur Brian Fahey
Téléphone : 514 939-9399
Télécopieur :

Commande
: (1598390)
2019-05-23 14 h 56
Transmission :
2019-05-23 14 h 56

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

FNX-INNOV inc.
433, rue Chabanel Ouest, 12e étage
Montréal, QC, H2N 2J8
NEQ : 1174002437

Madame Cinthia Fournier
Téléphone : 450 651-0981
Télécopieur : 450 651-9542

Commande
: (1598424)
2019-05-23 15 h 29
Transmission :
2019-05-23 15 h 29

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Lemay CO inc.
3500, rue Saint-Jacques
Montréal, QC, H4C 1H2
<http://www.lemay.com> NEQ : 1149007115

Monsieur Jean Vachon
Téléphone : 514 316-7936
Télécopieur : 514 936-8137

Commande
: (1600789)
2019-05-29 8 h 28
Transmission :
2019-05-29 8 h 28

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Services EXP Inc
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800-B
Montréal, QC, H3A 3C8
NEQ : 1167268128

Madame Ginette Laplante
Téléphone : 819 478-8191
Télécopieur : 819 478-2994

Commande
: (1597743)
2019-05-22 15 h 27
Transmission :
2019-05-22 15 h 27

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634



Rapport - mandat SMCE197713003.pdf

Dossier # :1197713003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197713003**

**Conclure trois ententes-cadres d'une durée de
trente-six mois avec les firmes suivantes :**
**1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de
1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions,
3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une
somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes
incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier
Civiliti inc. pour une somme maximale de
1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1
conforme); pour la fourniture de services
professionnels multidisciplinaires en
aménagement urbain - Appel d'offres public
19-17634.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197713003

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont pu obtenir des justifications satisfaisantes concernant l'important écart observé entre les taux horaires estimés et ceux de l'adjudicataire, à savoir que les firmes soumissionnent souvent en proposant des taux horaires modestes, et ce, précisément dans l'objectif d'obtenir des ententes-cadres puisque celles-ci leur permettent de mieux planifier leur main-d'œuvre et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

Le Service a pu préciser que ces appels d'offres sont effectués dans le contexte d'un marché haussier et contingenté. Les commissaires ont également pu obtenir différentes informations relatives aux ententes-cadres, notamment à l'effet que les arrondissements peuvent avoir recours aux services qui y sont prévus, le tout étant sujet à une évaluation de la concordance entre l'entente et les besoins.

Les membres ont compris que le lot 3 n'avait pas été évalué en raison de l'élimination des deux autres firmes.

Finalement, le Service a précisé, à la demande des commissaires, que c'est le Service de l'approvisionnement qui a tenu le comité de sélection et que le fait que l'adjudicataire n'ait pas obtenu la note de passage de 70%, mais plutôt un pointage intérimaire de 68,6%, avait certainement dû faire l'objet de discussions sérieuses au sein du comité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197713003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1194565008**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014-009.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pi² situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de renouvellement de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2019-08-15 10:17
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014-009.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} mai 2018, un garage situé au 2350, Dickson, dont le bail vient à échéance le 31 décembre 2019. Le Centre d'expertise, relevant de la Section de l'identification judiciaire du SPVM, a pour mandat de faire l'expertise judiciaire des véhicules volés, retrouvés ainsi que ceux ayant fait l'objet de délits.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision - Approuver le bail par laquelle la Ville loue de Jalbec inc., un garage intérieur situé au 2350 rue Dickson, pour un terme de 20 mois, soit du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2019, pour une dépense totale de 90 637,67 \$, incluant les taxes.

CG08 0485 - 25 septembre 2008 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct Inc. des espaces situés au 460, rue Marien pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mars 2008, pour un montant total de 424 694,58 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, utilisé pour les besoins du Centre d'expertise du SPVM, dont la superficie locative représente 4 113 pi². Le terme du renouvellement de bail est de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024. Ce bail peut être résilié par la Ville sans pénalité sur avis de 6 mois.

JUSTIFICATION

Le bail du Centre d'expertise viendra à échéance le 31 décembre 2019 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération les expertises judiciaires du SPVM. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation du loyer de base d'environ 2 % annuellement, le loyer de base convenu représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble pour ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie : 4 113 pi ²	Loyer total pour 5 ans
Loyer total	251 921,25 \$
TPS	12 596,06 \$
TVQ	25 129,14 \$
Loyer total	289 646,46 \$
Ristourne TPS 100 %	(12 596,06 \$)
Ristourne TVQ 50 %	(12 564,57 \$)
Loyer net	264 485,82 \$

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer brut (comprenant les frais d'exploitation et les taxes foncières) augmente de 2 % par année pour la durée du terme.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 289 646,46 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le SPVM à relocaliser le Centre d'expertise dans un autre immeuble en location.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 2 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-07-30

514 872-8726

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations
en remplacement de Francine Fortin, directrice
des transactions immobilières du 2 au 5 août
inclusivement

Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-08-06

Aspects financiers

Superficie locative en pi ² :						
4 113	Loyer actuel		Loyer annuel pour le renouvellement			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer brut \$/pi ²	11,50	11,75	12,00	12,25	12,50	12,75
Frais d'exploitation \$/pi ²	inclus					
Taxes foncières \$/pi ²	inclus					
Loyer au pi ²	11,50	11,75	12,00	12,25	12,50	12,75
Loyer annuel avant taxes	47 299,50 \$	48 327,75 \$	49 356,00 \$	50 384,25 \$	51 412,50 \$	52 440,75 \$

Loyer pour la période du:		01/01/2020 au 31/12/2020	01/01/2021 au 31/12/2021	01/01/2022 au 31/12/2022	01/01/2023 au 31/12/2023	01/01/2024 au 31/12/2024	
Loyer total avant taxes	47 299,50 \$	48 327,75 \$	49 356,00 \$	50 384,25 \$	51 412,50 \$	52 440,75 \$	251 921,25 \$
TPS	2 364,98 \$	2 416,39 \$	2 467,80 \$	2 519,21 \$	2 570,63 \$	2 622,04 \$	12 596,06 \$
TVQ	4 718,13 \$	4 820,69 \$	4 923,26 \$	5 025,83 \$	5 128,40 \$	5 230,96 \$	25 129,14 \$
Total	54 382,60 \$	55 564,83 \$	56 747,06 \$	57 929,29 \$	59 111,52 \$	60 293,75 \$	= 289 646,46 \$
Ristourne de TPS	2 364,98 \$	2 416,39 \$	2 467,80 \$	2 519,21 \$	2 570,63 \$	2 622,04 \$	12 596,06 \$
Ristourne TVQ (50%)	2 359,06 \$	2 410,35 \$	2 461,63 \$	2 512,91 \$	2 564,20 \$	2 615,48 \$	12 564,57 \$
Loyer net	49 658,56 \$	50 738,10 \$	51 817,63 \$	52 897,16 \$	53 976,70 \$	55 056,23 \$	264 485,82 \$

PREMIÈRE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

ENTRE: **JALBEC INC.**, compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 1421, rue Michelin, à Laval, province de Québec, H7L 4S2, agissant et représentée par Monsieur Jacques Dupras, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

(ci-après appelé le «Locateur»)

ET: **LA VILLE DE MONTREAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE le 25 avril 2018, le Locateur a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4113 pi² de l'Édifice sis au 2350, rue Dickson, local 700, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er mai 2018 et se terminant le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire prolonger le Bail jusqu'au 31 décembre 2024 selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

3 Loyer

Le Loyer brut annuel est établi comme suit :

- Onze dollars et soixante-quinze cents (11,75 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la première année de la Durée ;
- Douze dollars (12,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la deuxième année de la Durée ;
- Douze dollars et vingt-cinq cents (12,25 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la troisième année de la Durée ;
- Douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la quatrième année de la Durée ;
- Douze dollars et soixante-quinze cents (12,75 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la cinquième année de la Durée.

4 Option de renouvellement

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de un (1) an chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au Loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

5 Option de résiliation

Le Locateur accorde au Locataire l'option de résilier le Bail en tout temps pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Locateur six (6) mois avant la date de résiliation.

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

Signée par le Locateur à Montréal, ce ____e jour du mois de _____ 2019

JALBEC INC.

Par _____
Jacques Dupras

Signée par le Locataire à Montréal, ce ____e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Dossier # : 1194565008

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet : Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014-009.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194565008 - 2350 Dickson SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549

Division : Service des finances - Point de service HDV

CE : 20.027
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1191103003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier supplémentaire au Partenariat du Quartier des spectacles, au montant de 2 546 000 \$, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$;
2. d'accorder un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes;
3. d'approuver un projet d'addenda à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour les années 2020 à 2023, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 18:16**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1191103003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes

CONTENU

CONTEXTE

Dernière phase du projet d'aménagement du pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, le projet de l'esplanade Clark permettra l'ajout d'un nouveau lieu public sur le terrain vacant situé entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny, en bordure ouest de la rue Clark. De façon plus spécifique, l'aménagement de l'esplanade Clark inclut :

- l'aménagement d'un vaste lieu public, totalisant une superficie de 3 850 m², comprenant, notamment, des plantations, du mobilier urbain ainsi que des équipements requis pour accueillir les festivals et événements;
- la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée de 1 890 m²;
- la construction d'un bâtiment multifonctionnel, du type chalet urbain, d'une superficie de plancher de 4 925 m² comprenant notamment des espaces publics, une offre alimentaire, des salles polyvalentes ainsi que des locaux techniques et d'entreposage;
- la réalisation, dans les rues Clark et De Montigny, de travaux de réaménagement des surfaces en plus de certains travaux de réfection des infrastructures municipales souterraines ainsi que des réseaux techniques urbains (RTU).

En prévision de la mise en opération de ce nouvel espace public en 2020, une contribution financière supplémentaires serait octroyée à l'organisme (OBNL) Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) afin d'en assurer l'animation.

L'entente entre la Ville et le PQDS pour le développement, la promotion, l'animation et l'opération du Quartier des spectacles a été renouvelée pour 5 ans, de 2019 à 2023, au CM du 17 décembre 2018.

Deux conventions ont été conclues à cet effet : une de contribution financière, en soutien à la mission de l'organisme pour le développement, la promotion et l'animation du QDS (1181103003) et une autre de services professionnels pour encadrer les services d'opération du QDS rendus à la Ville par l'organisme (1181103004).

La contribution financière et le mandat de services professionnels, supplémentaires, au PQDS pour les activités spécifiques à l'esplanade Clark sont ajoutés auxdites conventions par addendas.

Deux dossiers décisionnels liés sont présentés aux instances de la Ville à cet effet :

1191103003 (le présent dossier) : Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles.

1191103004 : Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter un mandat supplémentaire, au montant de 1 185 392 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1507 - 17 décembre 2018 - Approuver le projet de convention visant l'octroi d'une subvention au montant total de 19 912 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles.

CM18 1513 - 17 décembre 2018 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 14 371 875 \$, taxes incluses; d'imputer une dépense au montant de 13 123 437 \$ (net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

CM18 0376 - 26 mars 2018 - 1- Adopter un règlement de fermeture d'une partie de terrain faisant partie de la place publique « Esplanade Clark », située au sud-ouest de la rue Clark entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Montigny, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée d'une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, afin de permettre la location d'un emplacement dans le pavillon multifonctionnel. / 2- Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Quartier des Spectacles Immobilier (QdSI), à titre gracieux, à des fins commerciales, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2030, un (1) emplacement dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 471 m² pour le sous-sol et le rez-de-chaussée, et 56 m² pour la terrasse, situé sur une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connu sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. N/Réf. : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

CM18 0240 - 19 février 2018 - Approuver un projet de convention visant l'octroi d'une subvention au montant de 3 982 400 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour l'année 2018 pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles

CM13 0050 - 28 janvier 2013 - Accorder un soutien financier de 32,5 M\$ à Partenariat du Quartier des spectacles durant une période de cinq ans pour la réalisation d'un mandat de promotion, de développement d'une programmation d'activités, d'entretien et de mise en oeuvre du Plan lumière, sur le territoire du Quartier des spectacles et approuver un protocole d'entente avec cet organisme.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles.

Les activités d'animation de l'esplanade Clark seront déployées à longueur d'année dans les espaces intérieurs et extérieurs, dont en période hivernale lors de l'opération de la patinoire réfrigérée. Il est planifié d'opérer la patinoire du début novembre à la fin mars.

La vocation et les activités spécifiques planifiées par le PQDS pour l'animation de l'esplanade Clark sont les suivantes :

Complémentaire aux autres espaces publics dans le pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, l'esplanade Clark aura une vocation particulière visant à en faire un lieu de vie à une échelle humaine et conviviale, favorisant une grande appropriation citoyenne. Ce lieu de vie célèbre la nordicité de Montréal; il favorise la vie extérieure, en connexion avec celle de l'intérieur et se déploie sur les quatre saisons.

Les activités spécifiques sont les suivantes :

- développement d'une programmation annuelle équilibrée d'activités culturelles extérieures et intérieures (pavillon de l'esplanade Clark) gratuites favorisant notamment :
 - une appropriation citoyenne au quotidien et à l'année longue (sans interruption) des espaces publics extérieurs et intérieurs et l'accueil d'initiatives citoyennes en termes d'activités;
 - la création d'un Espace citoyen s'inscrivant dans les grands mouvements socio-urbains :
 - la ville inclusive et durable (conscience environnementale, résilience, équité sociale)
 - la ville participative (engagement citoyen, actions collectives et économie de partage)
 - la ville intelligente (connectée, au service du bien-être des citoyens)
 - une offre riche et variée à longueur d'année en complément du calendrier des festivals et de celle offerte par les diffuseurs locaux;
 - une offre riche et diversifiée contribuant à ce que les espaces publics soient des milieux de vie enrichis pour les citoyens;
 - un soutien aux artistes, créateurs et entrepreneurs émergents;
 - un accès à l'espace public (comme plateforme de création/diffusion) aux organisations artistiques de toutes tailles;
 - les nouvelles formes d'expression pour l'espace public, notamment celles liées au numérique;
 - une offre d'activités spécifiques pour les familles et enfants ainsi que pour les groupes scolaires et camps de jours;
 - une animation originale de la patinoire pour les montréalais;
 - un développement de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale;

- la poursuite de la démocratisation des arts et de la culture;
- réalisation d'activités de communication et de promotion de l'esplanade Clark visant à favoriser son appropriation par les montréalais.

JUSTIFICATION

Depuis la signature du premier protocole d'entente en 2009, le Partenariat du Quartier des spectacles a atteint les objectifs fixés par la Ville et s'est acquitté, avec rigueur, de ses obligations. De plus, l'organisme s'est constitué une équipe compétente et a adopté des règles strictes de régie interne ainsi qu'un code de déontologie, afin d'assurer sa crédibilité et garantir une saine gestion des fonds publics qui lui ont été confiés.

Le succès du Quartier des spectacles est lié aux efforts consentis par la Ville et les gouvernements du Québec et du Canada, mais il repose également en grande partie sur le partenariat établi avec le milieu, en faisant un projet consensuel, développé, réalisé et géré par l'ensemble des parties prenantes.

Le contexte urbain dans lequel sera insérée l'esplanade Clark requiert une animation programmée générant un achalandage constant de l'espace public.

Le mandat du PQDS aura donc pour objectif de favoriser une appropriation citoyenne continue des lieux au quotidien, toute l'année, en vue de faire de l'esplanade Clark un espace public convivial, chaleureux, animé et, surtout, typiquement montréalais, au cœur de centre-ville.

De plus, l'investissement de la Ville dans l'animation de l'esplanade Clark représente une action stratégique visant à assurer l'attractivité et l'achalandage du centre-ville à longueur d'année, particulièrement dans le contexte de la réalisation des travaux majeurs de réfection de la rue Ste-Catherine en cours et à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière supplémentaire de la Ville au PQDS pour les activités spécifiques de l'esplanade Clark s'élève à 371 000 \$ pour 2020 (4 mois d'opération) et à 725 000 \$ par années pour 2021, 2022 et 2023 pour un total de 2 546 000 \$.

L'imputation budgétaire sera effectuée selon les indications des intervenants au dossier pour les aspects financiers.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2019, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquents. Ainsi un ajustement à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes.

Voici les contributions financières qui ont été accordées par la Ville de Montréal à l'organisme Partenariat du Quartier des spectacles au cours des sept dernières années :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Contribution financière + contrat de services (avant taxes)	2019 Contribution financière + contrat de services (avant taxes)
Ville de Montréal	6 400 000\$	6 305 000\$	7 115 000\$	6 640 000\$	6 040 000\$	6 482 400\$	6 482 400\$

Arrondissement Ville-Marie		12 373\$	135 064\$	439 085\$	442 361\$		
Total	6 400 000\$	6 317 373\$	7 250 064\$	7 079 085\$	6 482 361\$	6 482 400\$	6 482 400\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable. Par ailleurs, le mandat du Partenariat du Quartier des spectacles répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de l'esplanade Clark est en cours et son inauguration est prévue au cours de l'été 2020. La planification des activités d'animation, d'opération et d'entretien du site est bien amorcée et doit être finalisée rapidement. Des appels d'offres seront publiés dès le début de l'automne 2019 par la Ville et l'arrondissement pour des contrats d'entretien à octroyer avant le début des opérations.

L'addenda à la convention entre la Ville et le PQDS doit être adopté au Conseil municipal du mois de septembre 2019 afin de permettre à l'organisme d'amorcer les démarches préalables requises (partenariats d'animation, acquisition de matériels, embauche et formation de la main d'œuvre, etc.) pour la mise en opération de l'esplanade Clark dès son inauguration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 16 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

Tél : 514 868-5929
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

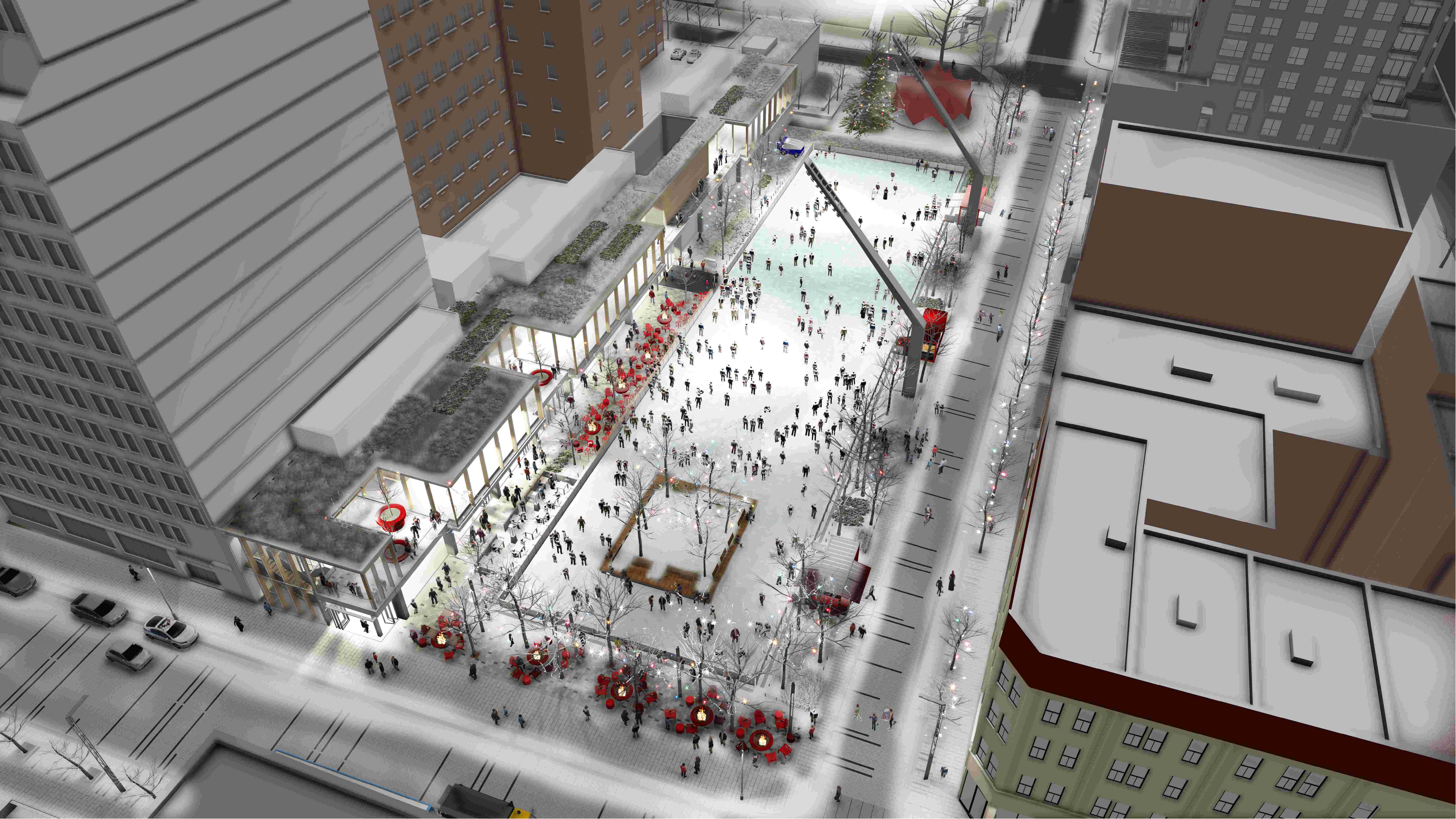
Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture par intérim

Tél :
Approuvé le : 2019-08-22







Dossier # : 1191103003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le présent addenda no. 1 à la convention de contribution financière.

FICHIERS JOINTS



[2019-08-20 Addenda 1 v finale.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

ADDENDA 1
À LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du de la résolution CM03 0836;

N^o d'inscription TPS : 121364749
N^o d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après appelée la « VILLE »)

ET : **PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500, Montréal, Québec, H3A 2G4, agissant et représentée par M. Jacques Primeau, Président, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

(ci-après appelée l'« ORGANISME »)

ATTENDU QUE la Ville a conclu avec l'Organisme une convention pour lui accorder une contribution financière de **19 912 000 \$**, soit 3 982 400 \$ par année pour 5 ans pour la réalisation de sa Mission et de ses Activités, laquelle a été approuvée par la résolution du conseil municipal CM18 1507 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la portée des Activités a été révisée en prévision de la mise en opération de l'Esplanade Clark en 2020;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'Annexe 2 de la Convention initiale (la description des Activités) est remplacée par l'Annexe 2 jointe au présent Addenda 1.

2. L'article 2.10 suivant est ajouté à la Convention initiale :

« **2.10 « Esplanade Clark »** : place publique délimitée par les rues Ste-Catherine, Clark et De Montigny, comportant un bâtiment et un espace public extérieur sur lequel une patinoire réfrigérée est en opération pendant la période hivernale. »

3. Les articles 5.1 et 5.2 de la Convention initiale sont remplacés comme suit :

« **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, excluant celles relatives aux activités spécifiques pour l'Esplanade Clark, la Ville convient de lui verser la somme maximale de dix-neuf millions neuf cent douze mille dollars (19 912 000 \$) soit trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars (3 982 400 \$) par année pour 5 ans, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de sa Mission et des Activités.

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention relatives aux Activités spécifiques pour l'Esplanade Clark définies à l'Annexe 2, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux millions cinq cent quarante-six mille dollars (2 546 000 \$) soit trois cent soixante et onze mille dollars (371 000 \$) en 2020 et sept cent vingt-cinq mille dollars (725 000 \$) par année pour 2021, 2022 et 2023, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de ces Activités.

5.2 Versements annuels

5.2.1 une somme maximale de un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$) le 15 janvier;

5.2.2 une somme maximale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) le 15 mai;

5.2.3 une somme maximale de quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cents dollars (482 400 \$) le 15 septembre.

Contribution supplémentaire pour les Activités spécifiques pour l'Esplanade Clark

Pour l'année 2020

une somme maximale de cent quarante mille dollars (140 000 \$) le 15 janvier;

une somme maximale de cent quatre-vingt-cinq mille dollars (185 000 \$) le 15 mai;

une somme maximale de quarante-six mille dollars (46 000 \$) le 15 septembre.

Pour les années 2021 à 2023

une somme maximale de deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000 \$) le 15 janvier;

une somme maximale de trois cent soixante-trois mille dollars (363 000 \$) le 15 mai;

une somme maximale de quatre-vingt-sept mille dollars (87 000 \$) le 15 septembre.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant ».

4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu le présent addenda, en acceptent les termes et y apposent leur signature en deux exemplaires, à la date indiquée ci-après :

Le ____^e jour de _____ 20__

VILLE DE MONTRÉAL

M^e Yves Saindon
Greffier

Le ____^e jour de _____ 20__

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Jacques Primeau
Président



ANNEXE 2

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME

1. Promotion et développement de la destination culturelle

- Promouvoir et développer le Quartier des spectacles à titre de destination culturelle de calibre international.

Principales activités :

- mobilisation et représentation, en son sein, des différents milieux interpellés par le développement du Quartier;
- développement de l'image de marque du Quartier et son rayonnement sur l'ensemble de son territoire;
- définition et développement de la qualité, la spécificité et le positionnement de l'offre culturelle globale du Quartier;
- développement, par des initiatives concertées et du réseautage, de la ressource culturelle, particulièrement l'offre dans les salles de spectacles et autres lieux de diffusion, sur le territoire du Quartier;
- réalisation d'activités de promotion du Quartier à titre de destination culturelle en concertation avec ses partenaires et les intervenants concernés;
- en concertation avec ses partenaires, réalisation d'activités de promotion de l'offre culturelle et, notamment l'offre dans les lieux publics extérieurs, les salles de spectacles et autres lieux de diffusion, sur le territoire du Quartier;
- contribution avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, à l'amélioration de l'expérience culturelle globale du Quartier;
- réalisation d'activités et d'interventions (permanentes et éphémères) visant à mettre en valeur la richesse culturelle historique du Quartier;
- collaboration avec les partenaires du milieu pour le développement du Quartier comme milieu urbain de qualité.

2. Développement et programmation d'activités culturelles

- Planifier, concevoir et mettre en œuvre une programmation originale d'activités principalement culturelles, extérieures, dans les espaces publics, sur l'ensemble du territoire du Quartier;
- Participer au développement d'une programmation culturelle riche, variée et spécifique au Quartier, dans les salles de spectacles et autres lieux de diffusion sur son territoire;

Principales activités :

- Définition d'une direction artistique s'appuyant sur les éléments suivants :
 - La politique de programmation adoptée par l'Organisme;
 - Le positionnement et l'image de marque du Quartier;
 - La cohabitation harmonieuse des fonctions;

- développement d'une programmation équilibrée d'activités culturelles extérieures gratuites favorisant notamment :
 - une offre riche et variée en complément du calendrier des festivals et de celle offerte par les diffuseurs locaux;
 - une appropriation citoyenne des espaces publics extérieurs et intérieurs;
 - une offre riche et diversifiée contribuant à ce que les espaces publics du Quartier soient des milieux de vie enrichis pour les citoyens;
 - un soutien aux artistes, créateurs et entrepreneurs émergents;
 - un accès à l'espace public (comme plateforme de création/diffusion) aux organisations artistiques de toutes tailles;
 - les nouvelles formes d'expression pour l'espace public, notamment celles liées au numérique;
 - une offre d'activités spécifiques pour les familles et enfants ainsi que pour les groupes scolaires et camps de jours;
 - un développement de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale;
 - une utilisation optimale des espaces publics extérieurs sur l'ensemble du territoire du Quartier qui ne soit pas qu'une programmation continue de spectacles gratuits;
 - une utilisation optimale des fonds publics versés pour la tenue des événements;
 - la poursuite de la démocratisation des arts et de la culture;


- organisation, sous-traitance, production ou coproduction des activités culturelles et/ou œuvres artistiques gratuites dans les espaces publics extérieurs du Quartier, à l'exclusion de grands spectacles sur scène;

- organisation d'événements récurrents en art visuel et installations artistiques dans l'espace public;

- concertation avec les producteurs et diffuseurs locaux pour l'organisation d'activités et d'événements conjoints dans les salles de spectacles et autres lieux de diffusion, visant à enrichir l'offre culturelle du Quartier;

- concertation avec les partenaires visant l'utilisation maximale des lieux de création, de production, des salles de spectacles ainsi que d'autres lieux de diffusion du Quartier par les festivals et événements accueillis, soutenus et initiés par lui;

- concertation avec les citoyens, propriétaires et occupants riverains du secteur afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des événements, usagers et résidents (espaces festifs et qualité de vie des résidents).



3. Mise en œuvre du plan lumière

- Réaliser un éclairage scénographique et architectural de lieux ou d'édifices significatifs dans le Quartier;
- Réaliser une signature lumineuse du Quartier;
- Développer un réseau de projection numérique artistique dans le territoire du Quartier;

Principales activités :

- planification, conception, réalisation du plan lumière du Quartier soit, non limitativement :
 - la signature lumineuse du Quartier;
 - l'éclairage architectural des lieux et édifices significatifs du Quartier;
 - un réseau de projection numérique artistique sur des murs ou autres surfaces du Quartier;
 - le laboratoire numérique urbain;
- maintien des différentes composantes et équipements du plan lumière;
- développement du laboratoire numérique urbain en favorisant la création d'œuvres d'art numériques ainsi que la recherche et l'innovation au niveau des infrastructures technologiques dans l'espace public;
- définition et maintien d'une direction artistique pour la mise en œuvre du plan lumière s'appuyant sur les éléments suivants :
 - le positionnement de Montréal au plan artistique et culturel;
 - le positionnement et l'image de marque du Quartier;

4. Activités spécifiques pour l'Esplanade Clark

Complémentaire aux autres espaces publics dans le pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, l'Esplanade Clark aura une vocation particulière visant à en faire un lieu de vie à une échelle humaine et conviviale, favorisant une grande appropriation citoyenne. Ce lieu de vie célèbre la nordicité de Montréal; il favorise la vie extérieure, en connexion avec celle de l'intérieur et se déploie sur les quatre saisons.

Les activités spécifiques sont les suivantes :

- développement d'une programmation annuelle équilibrée d'activités culturelles extérieures et intérieures (pavillon de l'Esplanade Clark) gratuites favorisant notamment :
 - une appropriation citoyenne au quotidien et à longueur d'année (sans interruption) des espaces publics extérieurs et intérieurs et l'accueil d'initiatives citoyennes en termes d'activités;

- la création d'un Espace citoyen s'inscrivant dans les grands mouvements socio-urbains :
 - la ville inclusive et durable (conscience environnementale, résilience, équité sociale);
 - la ville participative (engagement citoyen, actions collectives et économie de partage);
 - la ville intelligente (connectée, au service du bien-être des citoyens);
 - une offre riche et variée à longueur d'année en complément du calendrier des festivals et de celle offerte par les diffuseurs locaux;
 - une offre riche et diversifiée contribuant à ce que les espaces publics soient des milieux de vie enrichis pour les citoyens;
 - un soutien aux artistes, créateurs et entrepreneurs émergents;
 - un accès à l'espace public (comme plateforme de création/diffusion) aux organisations artistiques de toutes tailles;
 - les nouvelles formes d'expression pour l'espace public, notamment celles liées au numérique;
 - une offre d'activités spécifiques pour les familles et enfants ainsi que pour les groupes scolaires et camps de jours;
 - une animation originale de la patinoire pour les Montréalais;
 - un développement de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale;
 - la poursuite de la démocratisation des arts et de la culture;
- réalisation d'activités de communication et de promotion de l'Esplanade Clark visant à favoriser son appropriation par les Montréalais;

Dossier # : 1191103003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 371 000\$ en 2020 et de 725 000\$ pour les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191103003 PQDS addenda.contri.fin.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-1444

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Yves COURCHESNE
Directeur des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1193455001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable pour la période allant de la signature du contrat jusqu'au 31 octobre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal (Voyagez Futé) pour la période allant de la signature du contrat jusqu'au 31 octobre 2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-16 14:34

Signataire : _____
Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1193455001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable pour la période allant de la signature du contrat jusqu'au 31 octobre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal, qui fait affaires sous le nom de Voyagez futé Montréal, a été le premier CGD à voir le jour en 2001. Voyagez Futé est un carrefour d'expertises et de solutions de transport durable. Il a pour mission de favoriser le développement et la promotion des alternatives viables à l'automobile solo au sein des entreprises et des institutions dans l'objectif d'améliorer la mobilité des travailleurs et la qualité de l'environnement.

Voyagez futé, un OBNL, a déposé auprès du Service du développement économique, une demande de financement afin de soutenir ses activités de promotion de solutions de mobilité durable. Cette demande est en pièce jointe.

Voyagez futé a reçu des contributions financières de la Ville en 2002, 2008, 2009 et 2018 pour un total de 220 000 \$.

Le présent dossier concerne un appui financier à Voyagez futé afin que celui-ci puisse faire la promotion de solutions de mobilité durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA02 240346, 2 juillet 2002 (Arrondissement Ville-Marie) - Accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal afin de lui permettre de mener à terme ses activités de promotion de la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

CA08 240260, 22 avril 2008 (Arrondissement Ville-Marie) - Accorder une contribution de 10

000 \$ à Voyagez Futé pour l'appuyer dans la réalisation de son plan d'action 2008;

CA09 240205, 7 avril 2009 (Arrondissement Ville-Marie) - Accorder une contribution de 10 000 \$ à Voyagez Futé pour l'appuyer dans la réalisation de son plan d'action 2009-2010.

CE18 1576, 26 septembre 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable, pour la période allant de la signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2019.

DESCRIPTION

En considération des sommes qui lui seraient versées par la Ville, Voyagez futé accompagnerait les entreprises et les institutions afin d'améliorer la mobilité de leurs employés. Cet accompagnement prendrait la forme des services suivants :

- plans de mobilité durable;
- analyses de desserte en transport;
- conseils en mobilité durable;
- sondages sur les habitudes de déplacements;
- profils d'accessibilité;
- assistance en vue de l'obtention de certification LEED, BOMA Best, Campus durable, CEGEP Vert, Entreprise en santé et autres.

L'organisme pourrait également collaborer avec les arrondissements pour l'élaboration des plans locaux de déplacements. Dans le cadre de sa mission, il maintiendra des liens d'affaires et collaborera avec tout autre CGD sur le territoire métropolitain.

Une entente de contribution financière précise les modalités de versement d'une contribution de 150 000 \$ à l'organisme. Cette entente se terminerait le 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Montréal a adopté au printemps 2018 sa Stratégie de développement économique 2018-2022 intitulée Accélérer Montréal. Des défis à surmonter afin de demeurer concurrentiel sont identifiés, notamment la congestion routière importante qui touche plusieurs axes routiers à Montréal, ce qui démontre le besoin de favoriser des modes de transports durables. Les travaux d'envergure sont aussi identifiés comme source de congestion, ce qui renforce l'enjeu que représente la mobilité durable et la nécessité de favoriser les déplacements des personnes en ayant recours aux transports actifs et collectifs. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie, le Plan d'action en développement économique du territoire Bâtir Montréal a été lancé en juin 2018. Un des axes porte sur l'amélioration de l'accessibilité et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises dans les pôles d'emplois. Pour y arriver, la Ville a retenu une approche visant le soutien à des projets, à des initiatives et à des organisations faisant la promotion de la mobilité durable des travailleurs. Parmi les actions à mettre en oeuvre, on note l'appui financier aux centres de gestion des déplacements (CGD) soutenus par le ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Cette contribution financière s'inscrit donc à la mise en oeuvre du plan d'action Bâtir Montréal, et plus particulièrement l'action Mobilité des personnes de l'axe Améliorer l'accessibilité des pôles d'emplois, la mobilité des personnes ainsi que la fluidité du transport des marchandises.

Les informations fournies ainsi que les solutions proposées par Voyagez futé contribueraient à la rétention et au recrutement du personnel, un aspect déterminant pour assurer la croissance économique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 150 000 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction mise en valeur des pôles économiques (150 M\$). La contribution ferait l'objet des versements annuels suivants :

- 2019 - 100 000 \$
- 2020 - 50 000 \$

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 en ce sens qu'il vient favoriser la réduction des émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Il s'inscrit en droite ligne avec l'Action 1 qui vise à « Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs pour le déplacement des employés (déplacements résidence-travail et professionnels) en mettant en place des mesures telles que des incitatifs financiers, le remplacement des indemnités pour frais automobiles par des titres de transport ou des abonnements à des services de transport collectif ou actif. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la contribution est refusée, Voyagez futé pourrait difficilement contribuer à l'augmentation des transports actifs et collectifs dans les différents pôles d'emplois montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente : automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction
Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires
d'affaires en communication
Marina FRESSANCOURT, Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme

Lecture :

Marina FRESSANCOURT, 15 août 2019
Nathalie ARÈS, 13 août 2019
Luc GAGNON, 13 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Commissaire à l'électrification des transports
et aux véhicules intelligents

Tél : 872-7360
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-08

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles
économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :



Montréal, le 25 juillet 2019

Madame Josée Chiasson
Directrice
Direction Mise en valeur des pôles économiques
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de contribution financière pour la mission des Centres de gestion des déplacements de la région métropolitaine, pour l'année 2019

Madame Chiasson,

Suite aux différentes rencontres avec votre service, nous vous demandons une contribution financière de 150 000 \$ sur la période 2018-2022, soit 50 000 \$ par pôle d'emplois par an.

En effet, la mission des Centres de gestion des déplacements (CGD) s'intègre parfaitement à votre stratégie de développement économique, Accélérer Montréal. Les CGD couvrent le territoire de l'Île de Montréal et ont pour mission de favoriser le développement et la promotion des alternatives viables à l'automobile en solo dans l'objectif d'améliorer la mobilité et l'environnement. Ils répondent notamment aux enjeux de congestion et de manque d'accessibilité aux transports alternatifs des entreprises en transmettant les données nécessaires à leurs partenaires pour rendre la desserte plus efficiente et en faisant leur promotion auprès des promoteurs immobiliers, entreprises et employés. Ils permettent également la réduction des besoins en stationnement.

Actuellement trois CGD sont reconnus, financés en partie et dûments vérifiés par le Ministère des transports du Québec (MTQ) : MOBA/division de Développement économique Saint-Laurent pour le pôle de l'ouest, Voyagez Futé pour le pôle du centre-ville et le CGD de l'est de Montréal et Lanaudière (CGD EML) pour le pôle de l'est. Ce financement aidera les CGD à s'arrimer aux actions de la stratégie en collaboration avec les PME Mtl et autres partenaires.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir, madame Chiasson, nos salutations distinguées.

Aline Berthe
Directrice MOBA, Voyagez Futé et CGD EML
(514) 825-4839

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 465, rue Saint-Jean, bureau 1004, Montréal Québec H2Y 2R6, agissant et représentée aux présentes par madame Lucie Tremblay, présidente du conseil d'administration, et par madame Aline Berthe, directrice générale, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu de résolutions approuvées par le conseil d'administration;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre dans le domaine du développement et de la promotion des alternatives viables à l'automobile solo dans l'objectif d'améliorer la mobilité et la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice de la direction de la mise en valeur des pôles économiques de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent mille dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), dans les 30 jours suivant la présentation d'un rapport de reddition de compte intérimaire couvrant la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020, accepté par la Responsable,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 octobre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 10 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 11

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 10 de la présente Convention;
- 11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 12

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 465, rue Saint Jean, bureau 1004, Montréal Québec H2Y 2R6, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

12.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

**CENTRE DE GESTION DES
DÉPLACEMENTS DU CENTRE-VILLE DE
MONTRÉAL**

Par : _____
Lucie Tremblay,
présidente du conseil d'administration

Par : _____
Aline Berthe, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (Résolution (CE)).

ANNEXE 1

PROJET

Voyagez Futé est un carrefour d'expertise et de solutions de transport durable. Il a pour mission de favoriser le développement et la promotion des alternatives viables à l'automobile solo au sein des entreprises et des institutions dans l'objectif d'améliorer la mobilité des travailleurs et la qualité de l'environnement. Les solutions proposées contribuent à la rétention et au recrutement du personnel, un aspect déterminant pour assurer la croissance économique.

En vertu de sa Stratégie de développement économique 2018-2022 qui a été adoptée au printemps 2018 et du Plan d'action *Bâtir Montréal* qui en découle, la Ville vise à améliorer l'accessibilité et la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises dans les pôles d'emplois. Pour y arriver, elle souhaite appuyer financièrement Voyagez futé afin que cet organisme puisse faire la promotion de solutions de mobilité durable.

En considération des sommes qui lui seront versées par la Ville, Voyagez futé accompagnera les entreprises et les institutions afin d'améliorer la mobilité de leurs employés. Cet accompagnement pourra prendre la forme de :

- plan de gestion des déplacements;
- plans de mobilité durable territoriaux ;
- analyses de desserte en transport;
- conseils en mobilité durable;
- sondages sur les habitudes de déplacements;
- profils d'accessibilité;
- représentation auprès des intervenants locaux en transport;
- comité interentreprises;
- assistance en vue de l'obtention de certifications en lien avec la mobilité (LEED, entreprise en santé, stationnement écoresponsable, etc.);

L'Organisme pourra également collaborer avec les arrondissements et les villes liées pour l'élaboration des plans locaux de déplacements.

Enfin, il maintiendra des liens d'affaires et collaborera avec tout autre CGD sur le territoire métropolitain.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) les textes soulignant la contribution financière de la Ville et les documents d'importance où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- Transmettre un plan de visibilité pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca), lui assurant ainsi une visibilité dans le cadre de ses activités, textes et documents;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

23. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1193455001

Unité administrative responsable : Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

Objet : Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable pour la période allant de la signature du contrat jusqu'au 31 octobre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1193455001 Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-13

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.030
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.031
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1197723004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Hydro-Québec à procéder à des travaux de préparation du sol et d'excavation requis pour son projet d'installation de lignes souterraines de distribution d'énergie sur un terrain appartenant à la Ville, localisé entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant le lot 1 853 671 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7872-01

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser Hydro-Québec à entamer des travaux de préparation de site, d'excavation et de construction requis pour l'installation de lignes souterraines de distribution d'énergie de 315 Kilovolt (kV) sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant le lot 1 853 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation;
- 2- d'autoriser M. Charles-Maxime Nadeau, conseiller en immobilier, à signer la demande d'autorisation pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-09 11:16

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197723004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser Hydro-Québec à procéder à des travaux de préparation du sol et d'excavation requis pour son projet d'installation de lignes souterraines de distribution d'énergie sur un terrain appartenant à la Ville, localisé entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu comme étant le lot 1 853 671 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H05-005-7872-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu des représentants d'Hydro-Québec, le 30 juillet 2019, une demande pour acquérir une servitude en tréfonds pour fins d'utilité publique sur un terrain appartenant à la Ville, situé entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 853 671 du cadastre du Québec, d'une superficie de 164 m², tel que présenté sur les plans joints (l'« Immeuble »).

En lien avec la mise à niveau des installations des postes électriques Viger et Adélarde-Godbout, sis respectivement au 733, rue Wellington dans l'arrondissement de Ville-Marie, et au 600 chemin des Moulins, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, la Ville de Montréal doit permettre à Hydro-Québec l'installation d'une ligne de haute tension de 315 kilovolt (kV) en remplacement de la ligne existante à 120 kV. Ce projet s'inscrit dans le plan de pérennisation et de modernisation des infrastructures d'Hydro-Québec, qui fait passer similairement l'ensemble du réseau à haute tension de l'île de Montréal de 120 kV à 315 kV. C'est suite à la recommandation de la Ville que le tracé de la ligne souterraine à haute tension ne sera plus localisé dans le tunnel Wellington, dont la Ville a l'intention de condamner l'utilisation. La relocalisation de la ligne haute tension a pour conséquence de grever l'Immeuble d'une servitude d'utilité publique, en faveur d'Hydro-Québec.

Les travaux d'installation de la ligne de haute tension débiteront le lundi 16 septembre 2019. Ainsi, Hydro-Québec a demandé à la Ville l'autorisation de débiter les travaux précités et s'est engagée à acquérir une servitude en sa faveur, affectant l'Immeuble, au prix de 13 000 \$ plus les taxes applicables, tel qu'indiqué dans le document "Demande d'autorisation pour débiter des travaux" joint au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1572 - 26 septembre 2018 - Approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal permet à Hydro-Québec d'occuper une portion de terrain sur le site de l'usine

d'épuration Jean-R.-Marcotte, sis au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 459 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour l'installation et la présence d'une ligne haute tension de 315 kilovolt.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel a pour but d'approuver une demande d'autorisation pour débiter des travaux, demande par laquelle la Ville permet à Hydro-Québec d'entamer les travaux de préparation de site et d'excavation sur une partie du lot 1 853 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour l'installation et la présence d'une ligne souterraine de haute tension de 315 kV.

Ce projet de relocalisation de ligne souterraine est une recommandation de la Ville qui a l'intention de condamner le tunnel Wellington où se trouve la ligne électrique actuelle.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La réalisation des travaux se fera aux seuls risques et périls d'Hydro-Québec, agissant à titre de maître d'œuvre et assumant toutes les responsabilités y découlant;
- L'ensemble des intervenants est en faveur de la servitude et des modalités de la transaction;
- Hydro-Québec s'est engagé à signer les documents requis pour la création de la servitude d'utilité publique au prix de 13 000 \$, plus les taxes applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'autorisation ne comprend aucune considération monétaire puisque Hydro-Québec s'est engagé à payer pour la servitude qui fera l'objet d'un autre GDD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ou un rejet par les instances empêcherait l'installation de la ligne haute tension de 315 kilovolt dans les délais demandés par Hydro-Québec et un retard dans les travaux de la Ville pour la fermeture du tunnel Wellington.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: septembre 2019

Signature d'un l'engagement à acquérir une servitude: automne 2019

Signature de l'acte de servitude: en 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain VILLENEUVE, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Maxime NADEAU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0541
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-06

Francine FORTIN
Chef de division des transactions en
remplacement de Jacinthe Ladouceur

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-09

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DÉBUTER DES TRAVAUX

PAR : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée par en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4, agissant et représentée par M. Daniel Fortin, chef Acquisition et stratégies immobilières,, dûment autorisé(e) tel qu'il (elle) le déclare;

ci-après désigné(e) le « **Demandeur** »

À : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 ;

ci-après désignée la « **Ville** »

Le Demandeur et la Ville sont collectivement désignés comme étant les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de l'Immeuble décrit au paragraphe 1 des présentes;

ATTENDU QUE le Demandeur désire grever d'une servitude d'utilité publique l'Immeuble afin d'y installer une ligne souterraine de transport d'électricité (le « **Projet** »), conforme aux exigences des différents organismes gouvernementaux, incluant les autorités de la Ville (incluant l'arrondissement de Ville-Marie) sous réserve pour le Demandeur d'obtenir tous les permis et autorisations requis, et conformément aux conditions ci-dessous mentionnées, que le Demandeur s'engage à respecter ;

ATTENDU QUE le Demandeur s'engage à signer un engagement à acquérir une servitude relativement à l'Immeuble au prix de **13 000 \$**, plus les taxes applicables (la « **Promesse** »);

ATTENDU QUE, compte tenu de l'échéancier établi pour la réalisation de son Projet, le Demandeur désire débiter des travaux de préparation du site et d'excavation requis avant la signature de l'acte de servitude par les Parties;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée par les présentes est accordée au Demandeur aux conditions ci-dessous mentionnées, étant des conditions essentielles pour la Ville sans lesquelles elle n'aurait pas accepté de donner ladite autorisation;

Par les présentes, le Demandeur demande à la Ville l'autorisation de procéder sur l'Immeuble, à compter de l'approbation de la présente autorisation par les élus, aux travaux de préparation du site et d'excavation et ce, avant la signature de l'acte de servitude grevant l'Immeuble.

1. Désignation de l'immeuble concerné

1.1 Localisation : entre l'autoroute Bonaventure (A-10) au sud et la rue Riverside au nord, dans l'arrondissement de Ville-Marie, tel que montré approximativement au plan joint à la présente demande d'autorisation.

1.2 Lot(s) : Ptie 1 853 671 du cadastre du Québec.

1.3 Superficie : 164,3 mètres carrés.

ci-après désigné l'« **Immeuble** ».

2. Conditions

2.1 Durée de l'autorisation, début des travaux, portée et limite

La présente autorisation d'occupation de l'Immeuble est consentie pour une durée maximale de 365 jours à compter de la date à laquelle elle sera autorisée par le comité exécutif, sans possibilité de renouvellement. Elle prendra fin automatiquement si pour quelque raison que ce soit la Promesse devient caduque. Le Demandeur pourra mettre fin à la présente autorisation en tout temps pendant la durée en transmettant un préavis d'un mois à la Ville.

Sous réserve du paragraphe 2.3.6 ci-après mentionné, les travaux sur l'Immeuble pourront débiter dès le début de la durée, tel que prévu au paragraphe précédent.

La Ville se réserve le droit de mettre fin à la présente autorisation en transmettant un préavis au Demandeur advenant que ce dernier soit en défaut de respecter l'une des obligations prévues aux présentes, à la condition que le défaut en question n'ait pas été remédié dans les trente (30) jours suivant la réception par le Demandeur du préavis de la Ville, sauf s'il y a urgence, et ce, sans que le Demandeur ne puisse réclamer quelque indemnité à la Ville.

Le Demandeur devra, le cas échéant, assumer tous les frais qui pourraient être réclamés par les autorités compétentes relativement au Projet.

La présente autorisation ne constitue pas un droit réel en faveur du Demandeur et elle ne pourra être cédée sans autorisation préalable de la Ville.

Le Demandeur devra occuper l'Immeuble uniquement aux fins de la réalisation du Projet.

Le défaut de la Ville de faire respecter l'une des dispositions de la présente autorisation ou le fait de ne pas insister sur leur stricte observance ne constitue pas une renonciation à ses dispositions, lesquelles demeurent toujours en vigueur. Pour être valide, toute autorisation de la Ville doit être obtenue par écrit.

2.2 Responsabilité des travaux

Pendant la durée de la présente autorisation, le Demandeur agira à titre de maître d'oeuvre sur l'Immeuble et assumera toutes les responsabilités en découlant.

2.3 Obligations du Demandeur

Pendant la durée de la présente autorisation, le Demandeur :

- 2.3.1 ne pourra, en aucun temps, exiger de la Ville aucune somme de quelque nature qu'elle soit en référence aux travaux qui seront effectués sur l'Immeuble;
- 2.3.2 assumera l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux exécutés sur l'Immeuble et de toutes activités connexes, qu'il s'agisse de dommages aux personnes, aux biens publics ou privés et tiendra la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais et prendra fait et cause pour la Ville;
- 2.3.3 exécutera les travaux autorisés à ses seuls risques et périls, et s'il advenait que quelque autre autorisation municipale nécessaire à son Projet ne soit pas donnée, que son Projet ne se réalise pas ou que la Promesse n'ait pas lieu pour quelque raison que ce soit, il renonce, par les présentes, à tout recours contre la Ville de quelque nature que ce soit et remettra l'Immeuble dans son état antérieur, à la satisfaction de la Ville, ou, au choix de cette dernière, lui abandonnera gratuitement toutes les améliorations qu'il aura pu y faire. Advenant que le Demandeur ne respecte pas cet engagement dans un délai d'au plus trente (30) jours suivant un avis reçu de la Ville, la Ville se réserve alors le droit de procéder à la remise en état des lieux et à réclamer au Demandeur le paiement immédiat des coûts reliés à ces travaux;
- 2.3.4 sera responsable d'obtenir, à ses frais, la radiation de toutes les hypothèques légales ou autres charges qui pourraient grever l'Immeuble en raison des travaux qu'il aura effectués;
- 2.3.5 La Ville reconnaît que le Demandeur s'auto-assure;
- 2.3.6 devra réaliser les travaux sur l'Immeuble selon les règles de l'art, en conformité des lois et règlements applicables;
- 2.3.7 déclare qu'il est satisfait de la qualité des sols de l'Immeuble sur lesquels il exécutera des travaux et il dégage la Ville de toute responsabilité à cet effet;
- 2.3.8 confirme avoir reçu de la Ville une copie du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le Demandeur a signé cette demande d'autorisation, en deux (2) exemplaires, après l'avoir lue et acceptée.

À Montréal, le 6e jour du mois de septembre 2019.

Responsable pour Hydro-Québec

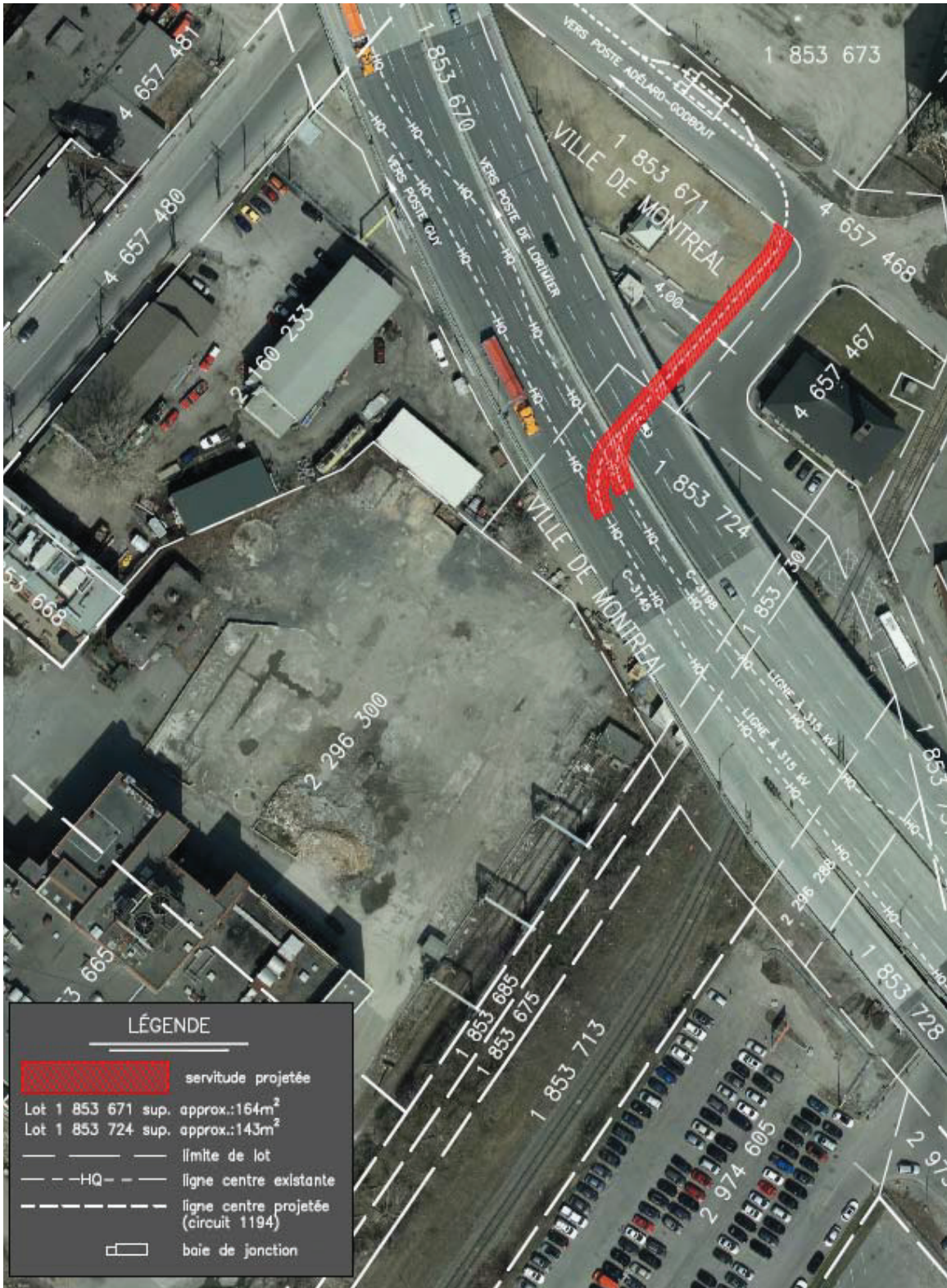
Responsable pour la Ville



Daniel Fortin,
chef Acquisition et stratégies immobilières

Charles-Maxime Nadeau
Conseiller en immobilier

PLAN DE L'IMMEUBLE





Dossier # : 1197211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

1. Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 07:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM). La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion de projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge/Wllington.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), entre la rue Wellington et la rue Bridge à Montréal, au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN, Amtrak, EXO et VIA agissent à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés. Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai

prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

Dans le cas présent, après vérification avec les différentes unités impliquées dans le projet et pouvant être impactés par de tels travaux (tel qu'identifié à la section justification), aucune objection n'a été soulevé par rapport aux travaux proposés par le promoteur (CDPQ Infra).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n.a.

DESCRIPTION

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des biens publics, notamment ceux sous la gouverne d'Hydro Québec, de la Ville de Montréal, d'InfraMTL, de la Société immobilière du Canada, de CN, de Via ou d'Amtrak, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

Sous peu, deux autres avis seront soumis à la Ville et à ses partenaires pour des travaux similaires dans le secteur Bridge/Wellington jusqu'à la rue Marc-Cantin. Les mêmes approches seront effectuées auprès des parties prenantes au projet.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès des services centraux impliqués, de l'arrondissement du Sud-Ouest et d'Urgence Santé, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car aucun actif de la ville ne subit d'impacts, tout comme il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des citoyens à proximité de l'emprise ferroviaire.

UNITÉS / SERVICES / GOUVERNEMENT	COMMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ
PONTS ET TUNNELS	Pas d'objection version 28 mai 2019
SPVM	Pas d'objection version 28 mai 2019
SIM	Pas d'objection version 28 mai 2019
Projet Griffintown	Pas d'objection version 28 mai 2019
Division de l'aménagement et du design urbain - SUM	Pas d'objection version 28 mai 2019
Service de l'eau	Pas d'objection version 28 mai 2019
Sécurité Civile	Pas d'objection version 28 mai 2019
Urgence Santé	Pas d'objection version 28 mai 2019
Arrondissement du Sud-Ouest	Pas d'objection version 28 mai 2019

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, la CDPQi ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : septembre 2019

Projet de type conception/construction : début: été 2019 - fin: automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section - Section REM

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-05

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2019-08-19

Approuvé le : 2019-08-23



Le 21 juin 2019

PAR COURRIEL

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »)

M. Éric Harvey, Avocat principal - Affaires réglementaires
935, rue de la Gauchetière Ouest, 15e étage
Montréal (Québec) H3B 2M9
Courriel : Eric.Harvey@cn.ca

VIA Rail Canada Inc. (« Via »)

M. Denis Vallières, Directeur Principal, Exploitation du réseau
3 Place Ville-Marie, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 2C9
Courriel: Denis_Vallieres@viarail.ca

National Railroad Passenger Corporation (« Amtrak »)

Ms Keren C. Rabin, Deputy General Counsel
One Massachusetts Ave., NW
Washington, DC 20001, Courriel: RabinK@amtrak.com

Ville de Montréal

Claude Carrette, Directeur, Service des infrastructures, de la voirie et des transports,
Division des grands projets
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4
Courriel : claudc.carette@ville.montreal.qc.ca

Société immobilière du Canada

Pierre-Marc Mongeau, Vice-président, immobilier Québec et Vieux-Port de Montréal
333, rue de la Commune Ouest
Montréal, Québec, H2Y 2E2
Courriel : pmmongeau@clc.ca

Hydro-Québec

Mathieu Bérubé
Délégué commercial principal, Services et ventes aux clients grands puissance,
Direction - Services et ventes clientèles d'affaires
Complexe Desjardins, Tour de Est, 18^e étage
Montréal (Québec) C.P. 10 000, H5B 1H7
Courriel : berube.mathieu@hydro.qc.ca



InfraMTL inc. (« InfraMTL »)

Thomas Lavier

Directeur affaires juridiques

1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : tlavier@rem.info

Projet : Réseau Express Métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* –
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal –
Chainage REM la culée: 201+820 – 202+080

Madame, Monsieur,

Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4^e supplément) (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint. Le présent avis annule et remplace l'avis reçu par certains des destinataires identifiés ci-dessus le 28 mai dernier et ayant le même objet.

No. de plan	Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0100_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D0-0200_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1111_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1122_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1153_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1154_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1203_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1204_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1205_PD	2019-06-10

Description des travaux projetés

Les travaux consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement (rail léger), entre la rue Wellington et la rue Bridge à Montréal, au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN, Amtrak et VIA agissent à titre de compagnie de chemin de fer (les « **Voies** ») (voir A-23.1 dans le plan ci-dessous). Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.



Vue en plan

Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des biens du public, d'Hydro Québec, de la Ville de Montréal, d'InfraMTL, de la Société immobilière du Canada, de CN, de Via ou d'Amtrak, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur. Les travaux seront réalisés à partir d'un ou plusieurs des lots 1 853 644 (InfraMTL), 4 657 479 (Société Immobilière du Canada), 1 853 645 (Hydro Québec) ou 2 160 172 (Ville de Montréal), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à :

Paul Gendreau,

Directeur de secteur

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : pgendreau@rem.info



Avec copie à :

Thomas Lavier,

Directeur, affaires juridiques

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau

Ministre des Transports

Place de Ville

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) KIA ON5

mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débiter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènements	Date et Durée
Date approximative du début des travaux	25 juin 2019 (à condition que tous les destinataires de l'Avis notifient au promoteur leur intention de ne pas s'opposer au projet)
Prévision de la durée des travaux	8 mois



Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



André Dufour, CPA, CA,
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : **M. Salvatore Pizzanelli**, Directeur – Région Québec, Transports Canada,
sal.pizzanelli@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR,
jaime.freyre@NouvLR.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-ville, NouvLR,
xavier.denettancourt@NouvLR.com

Mme Isabelle Lebrun, ing., M. Ing., Chef de section - Projet REM, Division des
grands projets – Portefeuille 1, Service des infrastructures, de la voirie et des
transports, Ville de Montréal, ilebrun@ville.montreal.qc.ca



ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Construction de l'étagement pour le nouveau REM à
Montréal - Chainage REM la culée: 201+820 – 202+080

Date de l'avis : 21 juin 2019

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____.

RESPONSABLE

TÉMOIN

Nom en lettre moulées

Nom en lettre moulées

Titre

Titre

Signature

Signature

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM73.04 ST-HYACINTHE (P05-P11)

ÉMIS POUR AVIS

2019 - 06 - 10




CONTRACT NO. 602024

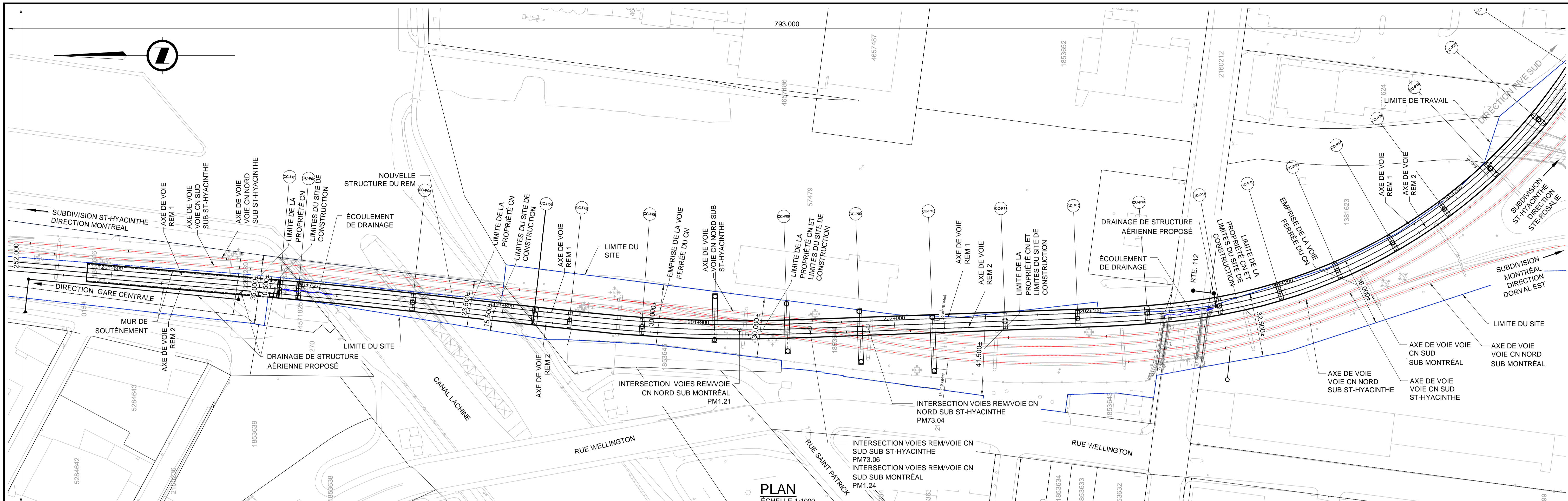


TABLE DES MATIÈRES

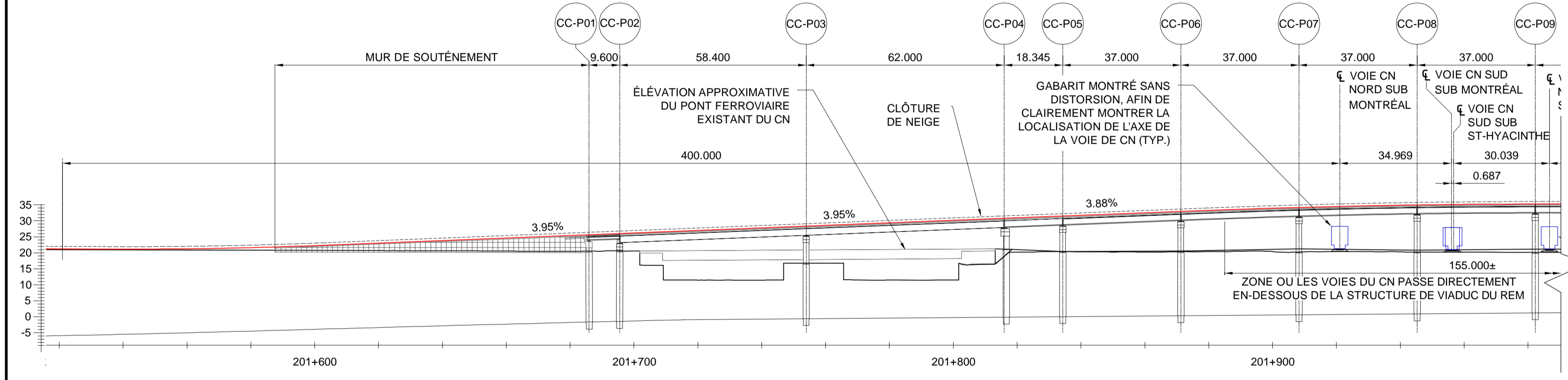
NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D0-0100	PD	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D0-0200	PD	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D0-1111	PD	1:1000 PLAN ET ÉLEVATION
602024-202600-10040-43D0-1122	PD	PLAN ET PROFIL
602024-202600-10040-43D0-1153	PD	1:200 PLAN - 03 DE 08
602024-202600-10040-43D0-1154	PD	1:200 PLAN - 04 DE 08
602024-202600-10040-43D0-1203	PD	P05, P06, & P07
602024-202600-10040-43D0-1204	PD	P08, & P09
602024-202600-10040-43D0-1205	PD	P10, & P11

FEUILLET: REM
 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-10 4:42 BAKALOVA, VERA
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\RE\MIDMISZ\17062024-202600-10040-43D0-0200.DWG
 FORMAT: A1

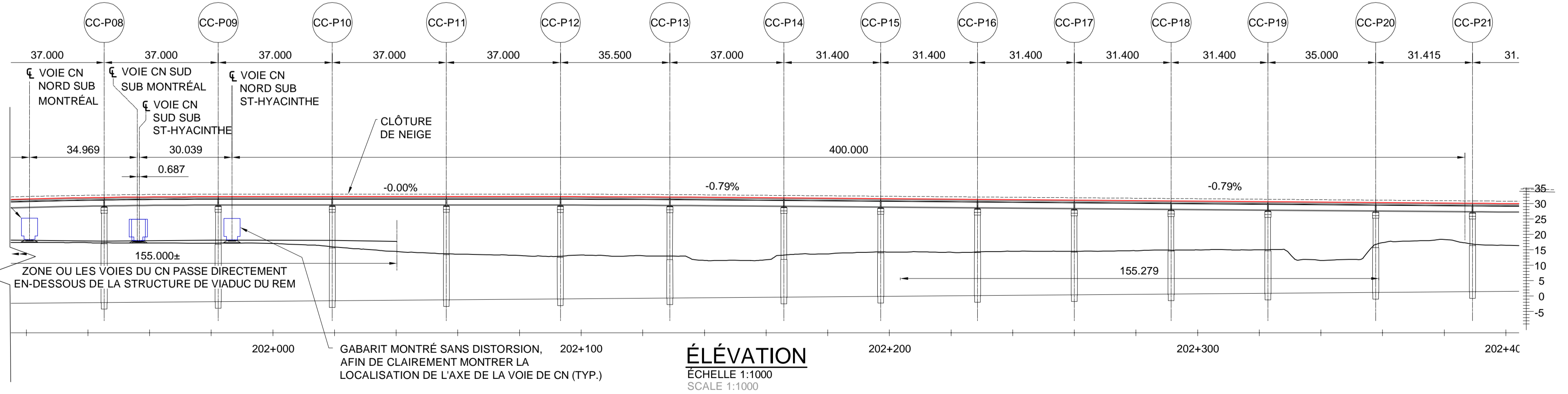
CONÇU <u>L. E., ing. / P. K., ing.</u> DESSINÉ <u>J. BLOM, tech.</u> VÉRIFIÉ <u>F. PANAH, ing.</u> APPROUVÉ <u>F. PANAH, ing.</u>	HISTORIQUE DE RÉVISION	SCEAUX	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE	CLIENT	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE TABLE DES MATIÈRES																				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-03-27</td> <td>ÉMIS POUR PERMIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-04-30</td> <td>ÉMIS POUR PERMIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PC</td> <td>2019-05-10</td> <td>ÉMIS POUR PERMIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PD</td> <td>2019-06-10</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> </tbody> </table>	RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR	PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> ÉMIS POUR PERMIS <small>Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.</small> </div>			ÉCHELLES
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR																							
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.																							
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.																							
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.																							
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.																							
						NUMÉRO DE DESSIN 602024 - 202600-10040 - 43D3 - 0200																				
						PD																				



PLAN
ÉCHELLE 1:1000
SCALE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000
SCALE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000
SCALE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

- POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-00000-10040-43D0-0010 À 0013.
- IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT AU-DESSUS DE LA VOIE DU CN.
- LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P5 ET P11 EST COMPOSÉ DE 6 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
- LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÈTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
- LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
- LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES PROPRES AU SITE:

- SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

- LES PROFILS DES DIFFÉRENTS COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
- LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE -6 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P05 À +2 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P11.
- VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

- PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
- ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
- PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET: 1111
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:16 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\RENA\DM521479\602024-10040-43D3-1111.DWG

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis / Temporary License
Nom / Name: Sungyoung Kim
No. OIQ: P102047
Valable / Valid until: 2019-09-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTREAL/QUEBEC
06/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

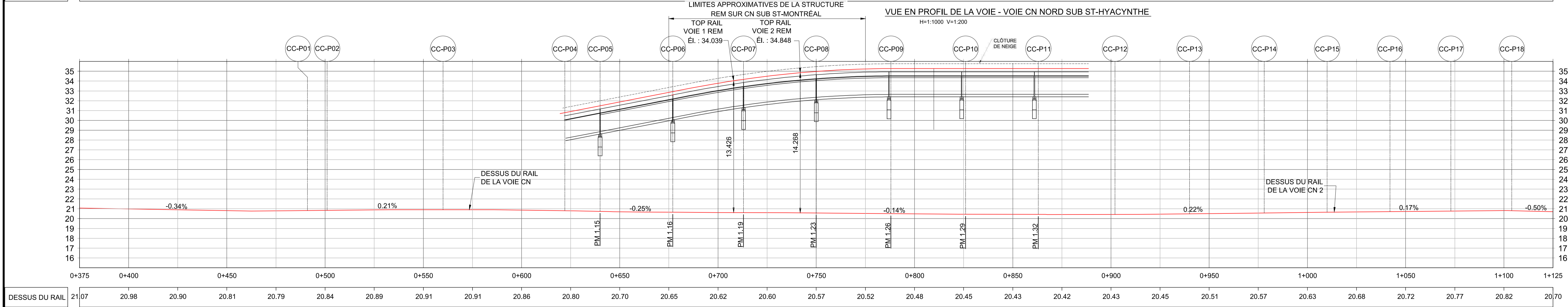
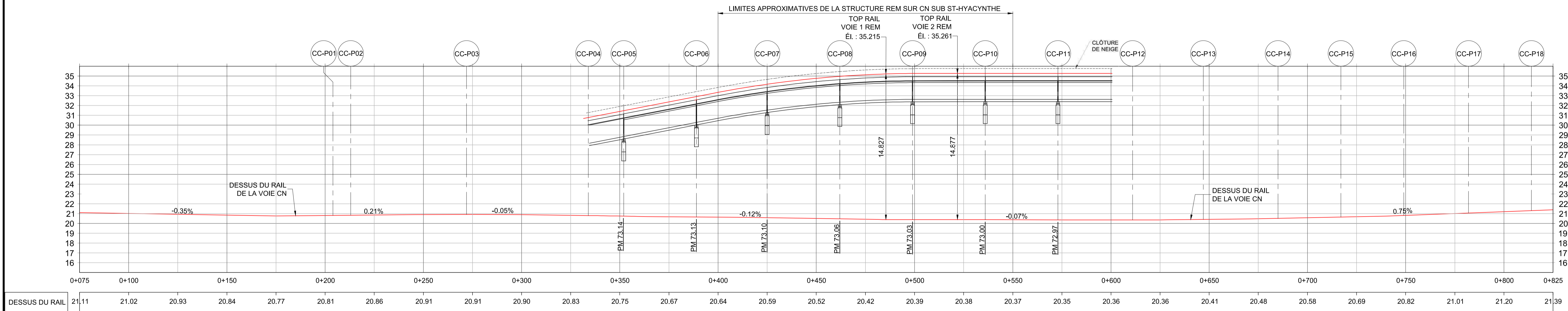
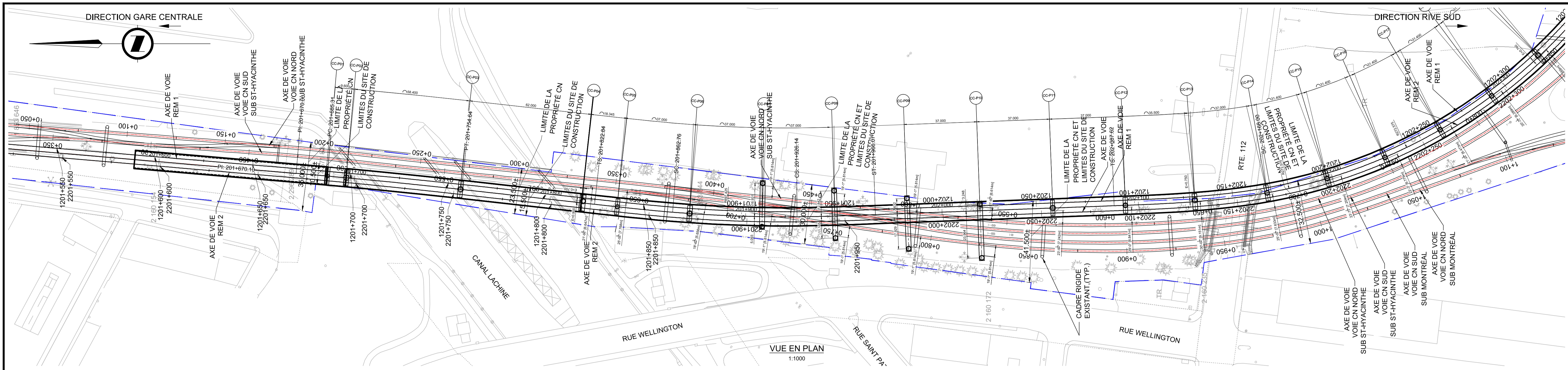
CLIENT

ÉCHELLES

H=1:1000
V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1111 PD



CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing. / F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION				
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR	
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.	

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis / Name / Temporary License
 No. / Nom / PT02047
 Val. après / Valid after 2019-09-16
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTREAL/QUEBEC
 08/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

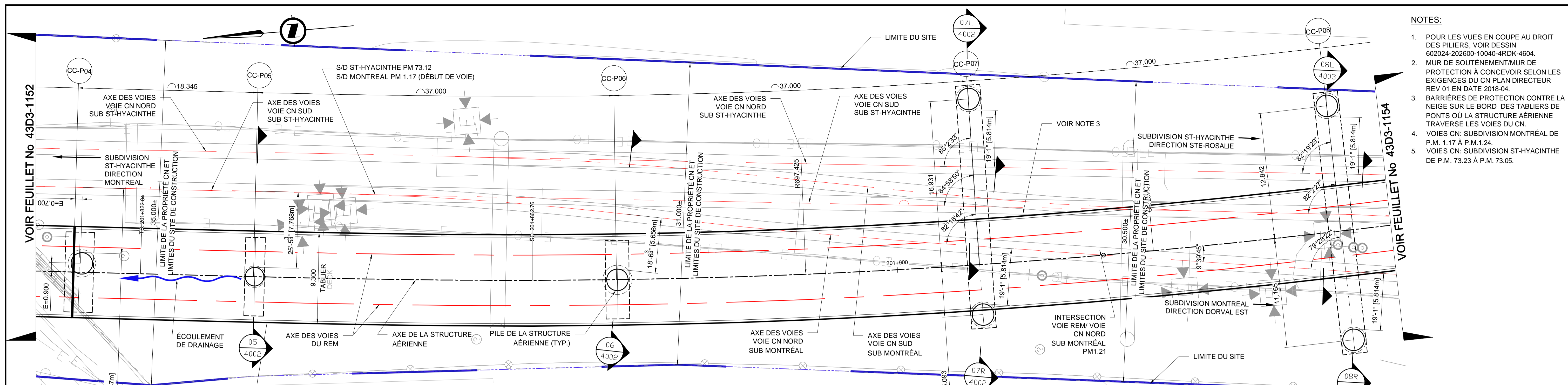
0 25 50 100 m
 H=1:1000
 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1122

PD

FEUILLET: PLAN/PROFIL 1-500
 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-19 4:11 PM NOWAK, THOMAS
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REVA\00115165\602024-202600-10040-43D3-1122.DWG

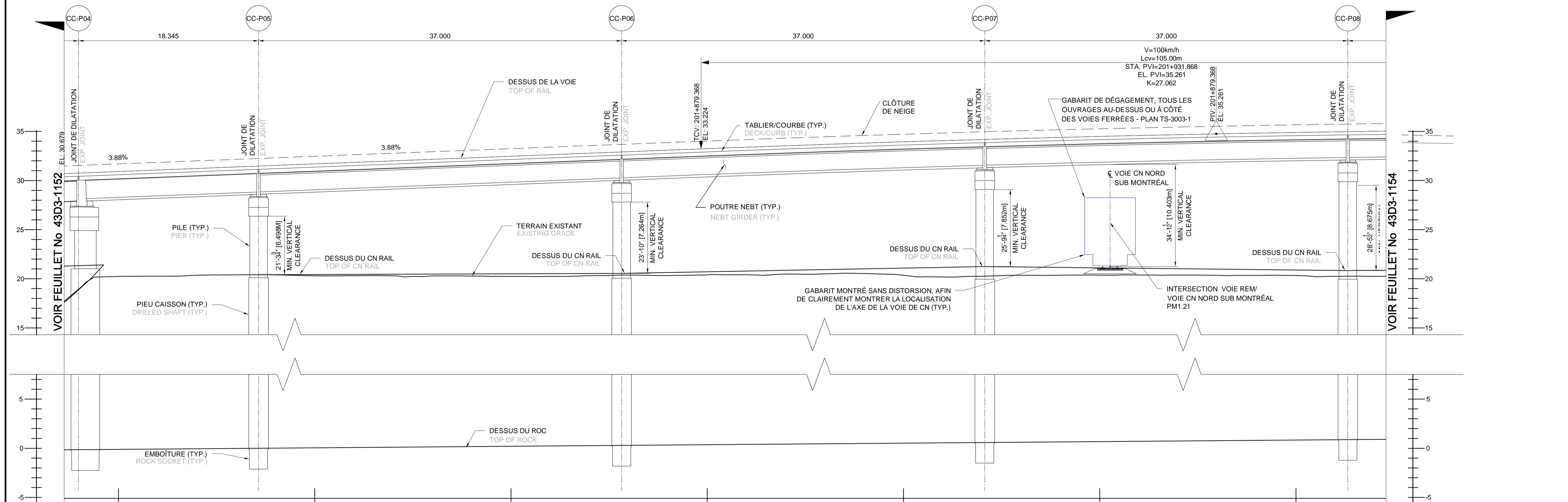


- NOTES:
1. POUR LES VUES EN COUPE AU DROIT DES PILIERS, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-4RDK-4604.
 2. MUR DE SOUTÈNEMENT/MUR DE PROTECTION À CONCEVOIR SELON LES EXIGENCES DU CN PLAN DIRECTEUR REV 01 EN DATE 2018-04.
 3. BARRIÈRES DE PROTECTION CONTRE LA NEIGE SUR LE BORD DES TABLIERS DE PONTS OU LA STRUCTURE AÉRIENNE TRAVERSE LES VOIES DU CN.
 4. VOIES CN: SUBDIVISION MONTRÉAL DE P.M. 1.17 À P.M.1.24.
 5. VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 73.23 À P.M. 73.05.

LÉGENDE

— A —	AQUEDUC	— O —	OLÉODUC	— M —	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
— C —	ÉGOUT COMBINÉ	— S —	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	— V —	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
— S —	ÉGOUT SANITAIRE	— T —	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN	— F.O. —	CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN
— G —	GAZODUC				

PLAN
ÉCHELLE 1:200



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: 1153-P04-P08
 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:35 AM BLOM_JEFF
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMDMS21\701602024-202600-10040-43D3-1153.DWG

CONÇU L. E., ing. / P. K., ing.

DESSINÉ J. BLOM, tech.

VÉRIFIÉ F. PANAH, ing.

APPROUVÉ F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-05-19	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Permis Temporaire / Temporary License

Nom / Name: Sungyong Kim

No. OIQ: P102047

Val. après / Valid after: 2019-06-18

Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL/QUEBEC

06/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

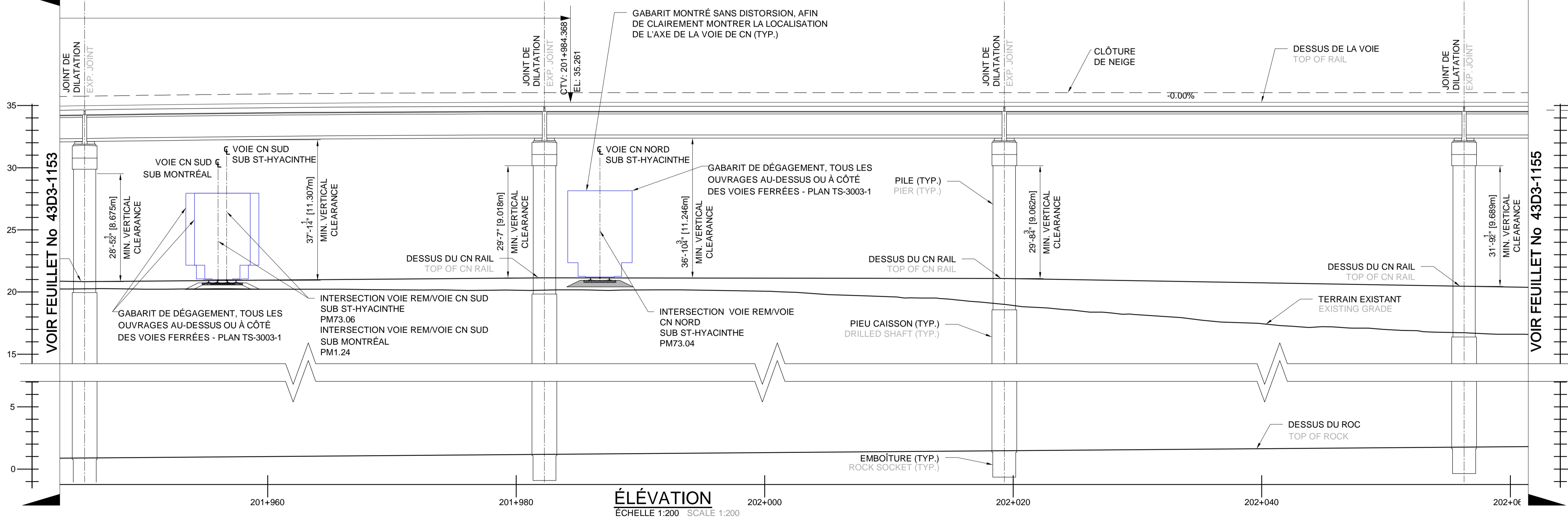
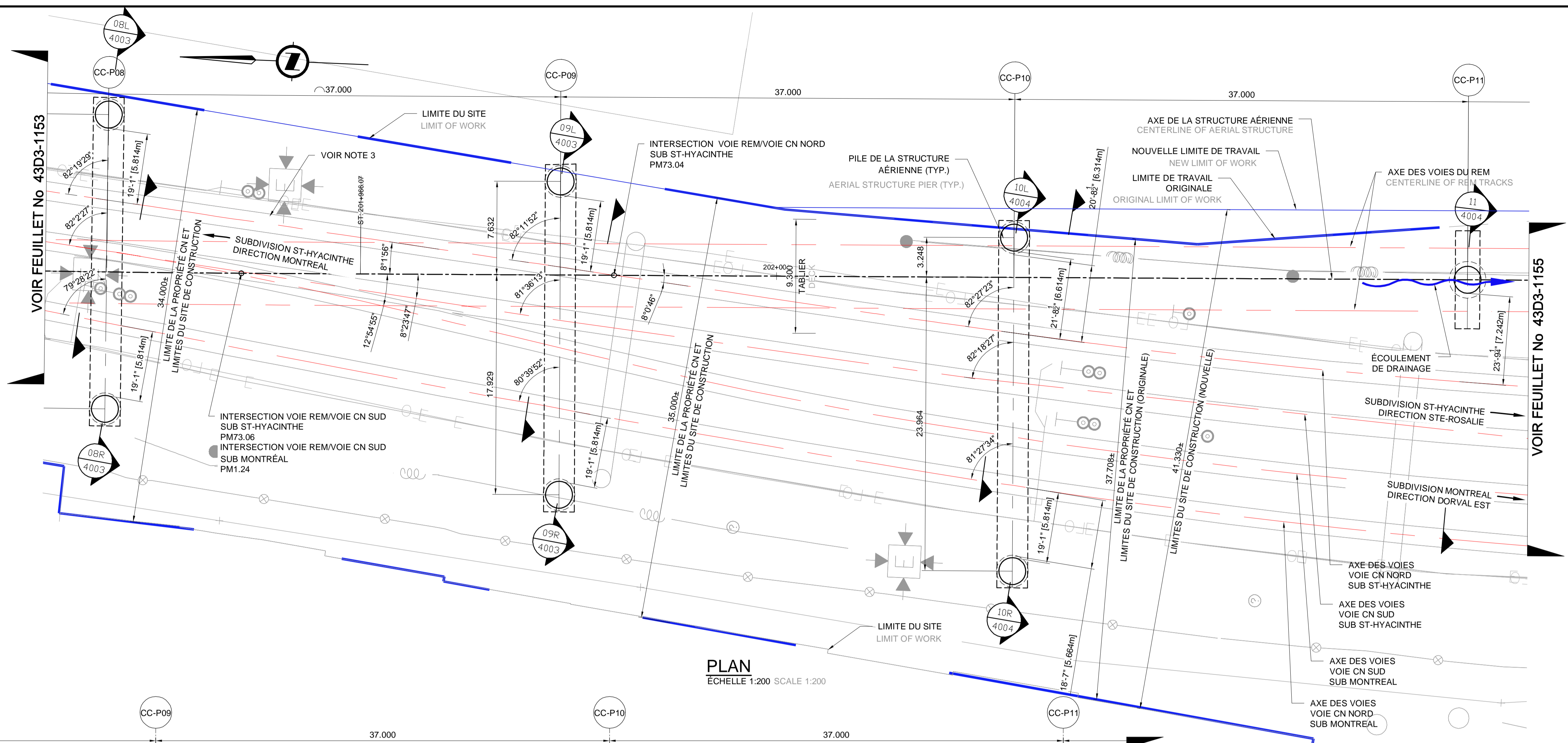
ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERREE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE

1:200 PLAN

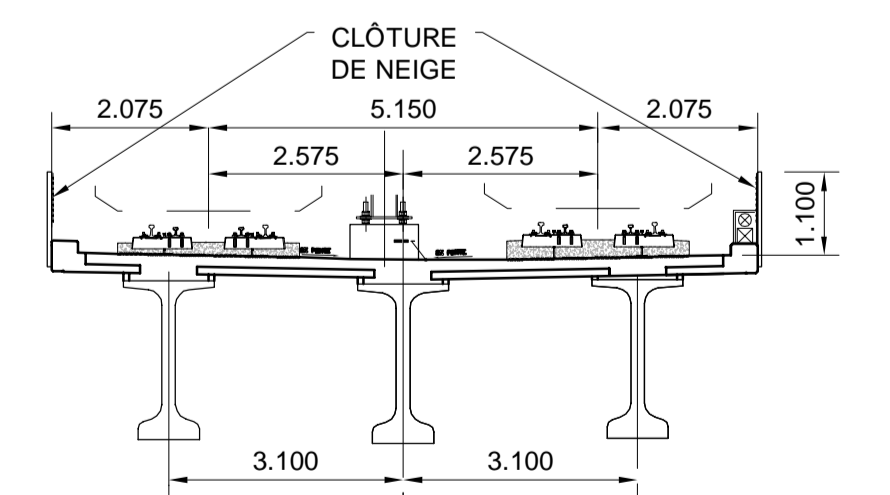
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1153

PD



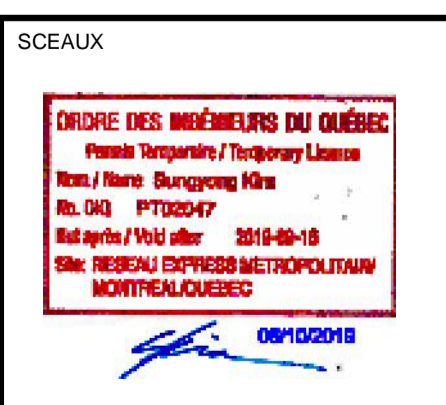
- NOTES:**
- POUR LES VUES EN COUPE AU DROIT DES PILIERS, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-4RDK-4604.
 - MUR DE SOUTÈNEMENT/MUR DE PROTECTION À CONCEVOIR SELON LES EXIGENCES DU CN PLAN DIRECTEUR REV 01 EN DATE 2018-04.
 - BARRIÈRES DE PROTECTION CONTRE LA NEIGE SUR LE BORD DES TABLIERS DE PONTS OU LA STRUCTURE AÉRIENNE TRAVERSE LES VOIES DU CN.
 - VOIES CN: SUBDIVISION MONTRÉAL DE P.M. 1.17 À P.M.1.24.
 - VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 73.23 À P.M. 73.05.

- NOTES:**
- VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 73.23 À P.M. 73.05.
 - VOIES CN: SUBDIVISION MONTRÉAL DE P.M. 1.17 À P.M.1.24.
 - SNOW PROTECTION BARRIERS ON THE CURB OF BRIDGE DECKS WHERE AERIAL STRUCTURE CROSS ABOVE CN TRACKAGE.



CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.



PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.



CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

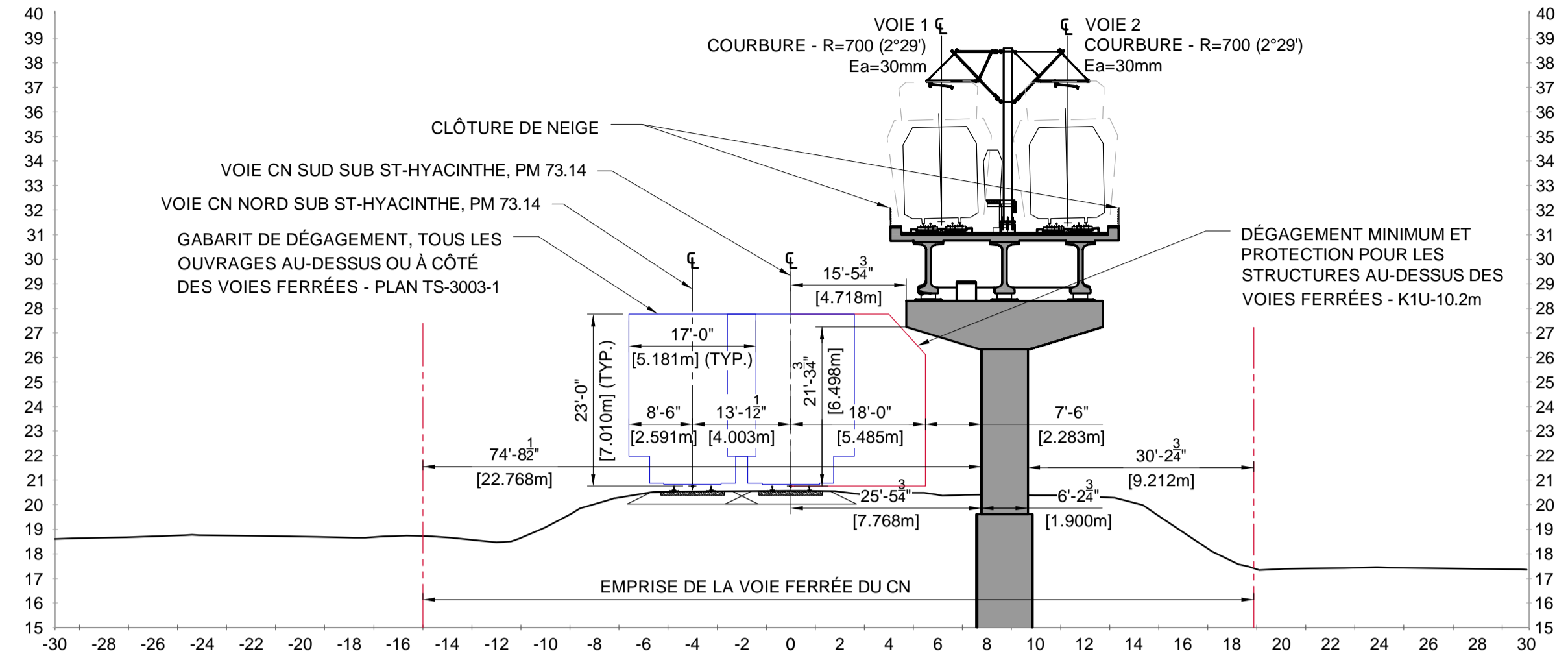
ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS LAVOIE FERREE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE

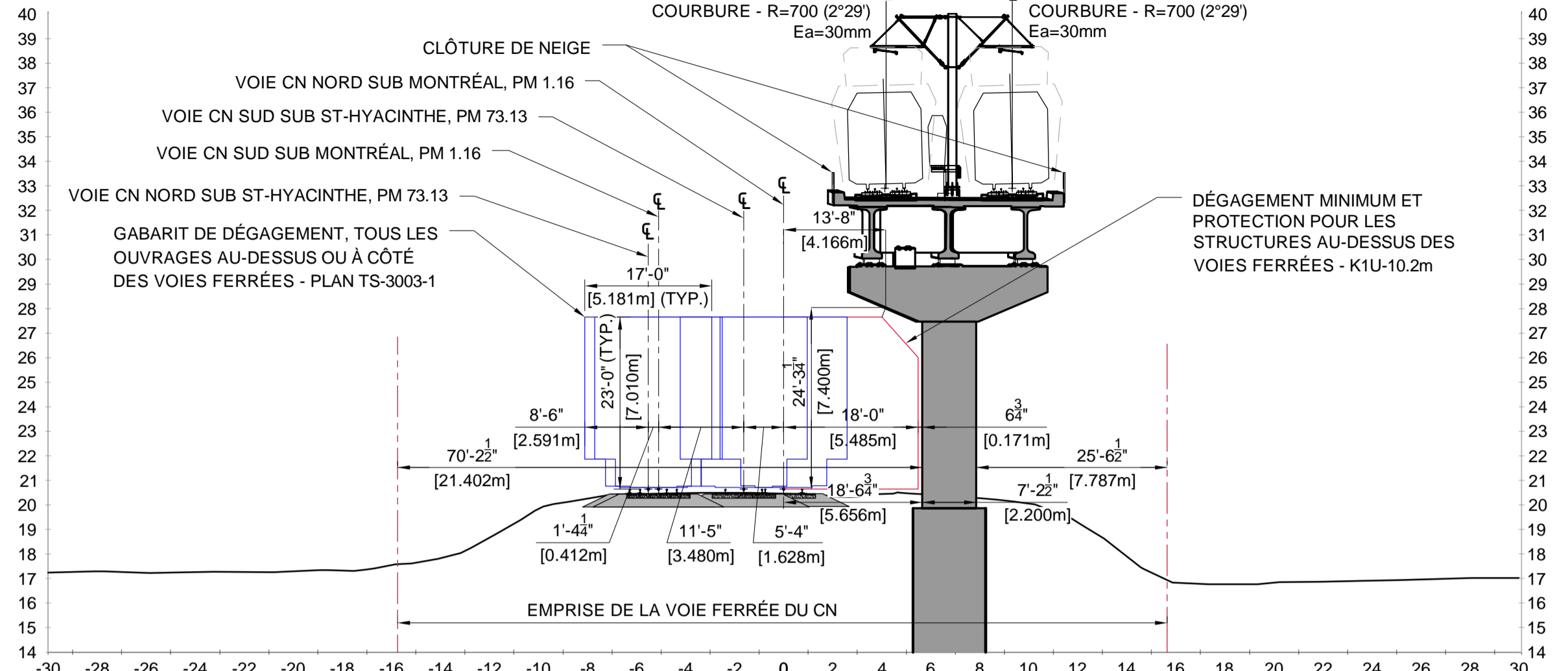
1:200 PLAN

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1154 PD

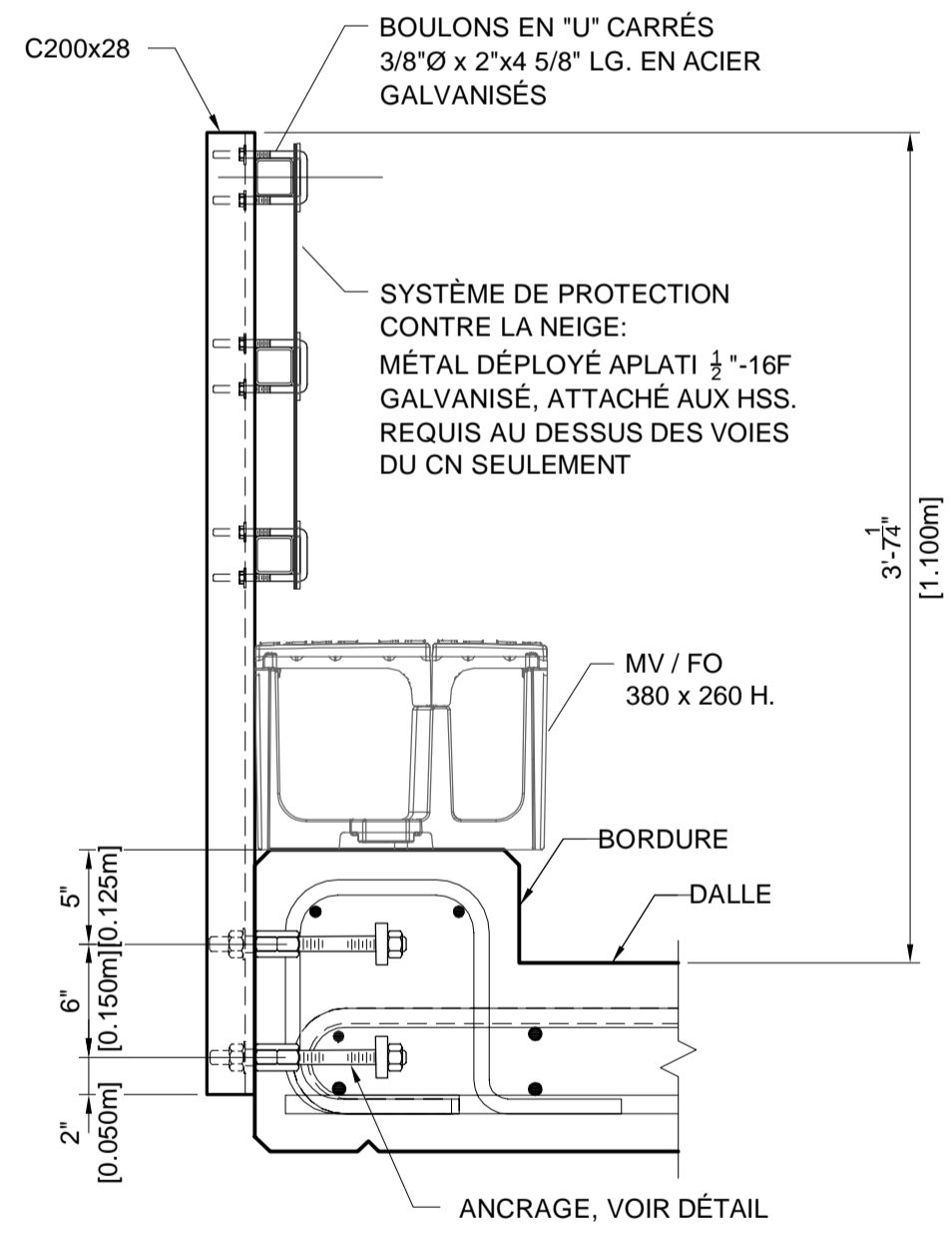
FEUILLET: 1154-P08-P11 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:56 AM BLOM, JEFF CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMDMS21\701602024-202600-10040-43D3-1154.DWG



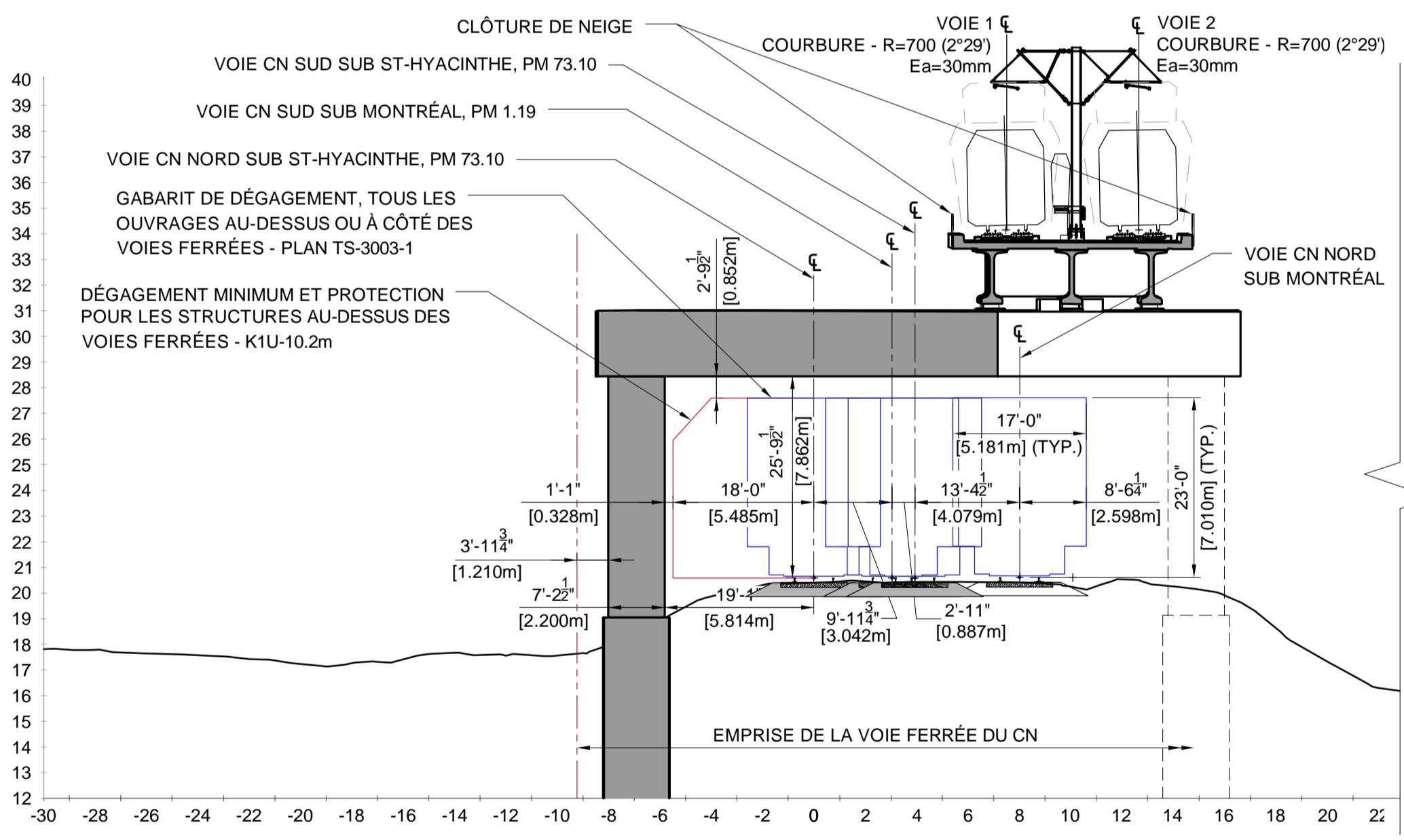
05 COUPE - PILE CC-P05 - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200



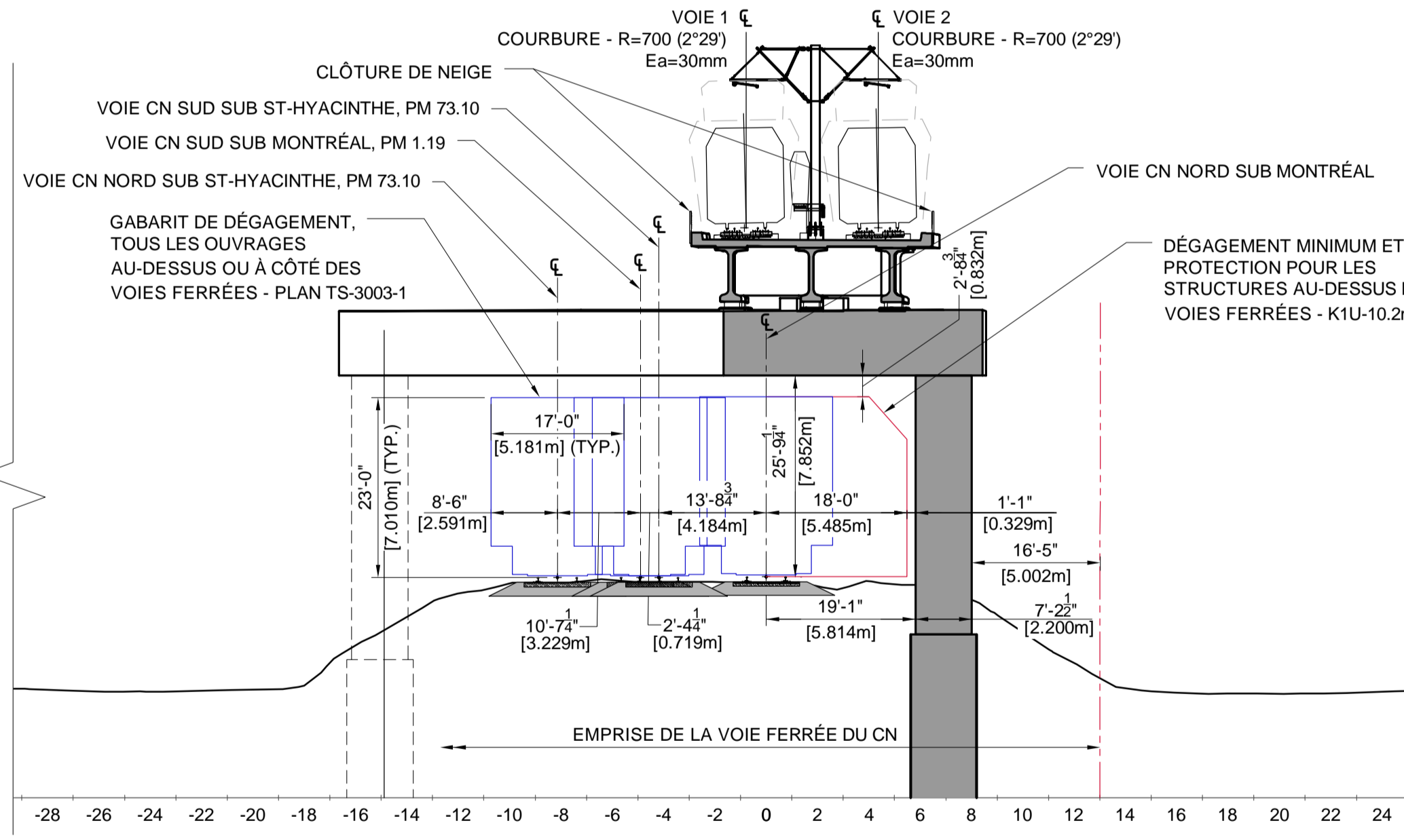
06 COUPE - PILE CC-P06 - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE
ÉCHELLE 1:20



07L COUPE - PILE CC-P07 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200



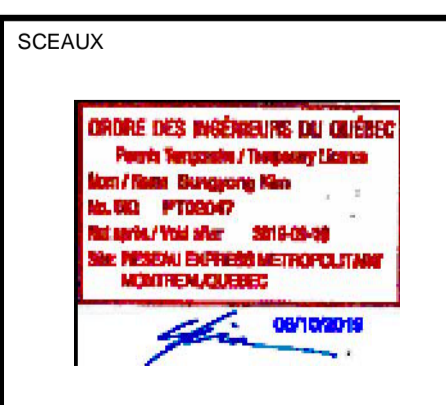
07R COUPE - PILE CC-P07 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200

NOTE
1. LA TOLÉRANCE DE CONSTRUCTION (±3/4") EST FOURNIE.

FEUILLET PIERS 05-07
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:46 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMDMS21\701602024-202600-10040-43D3-1203.DWG

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.



PLAN DE LOCALISATION

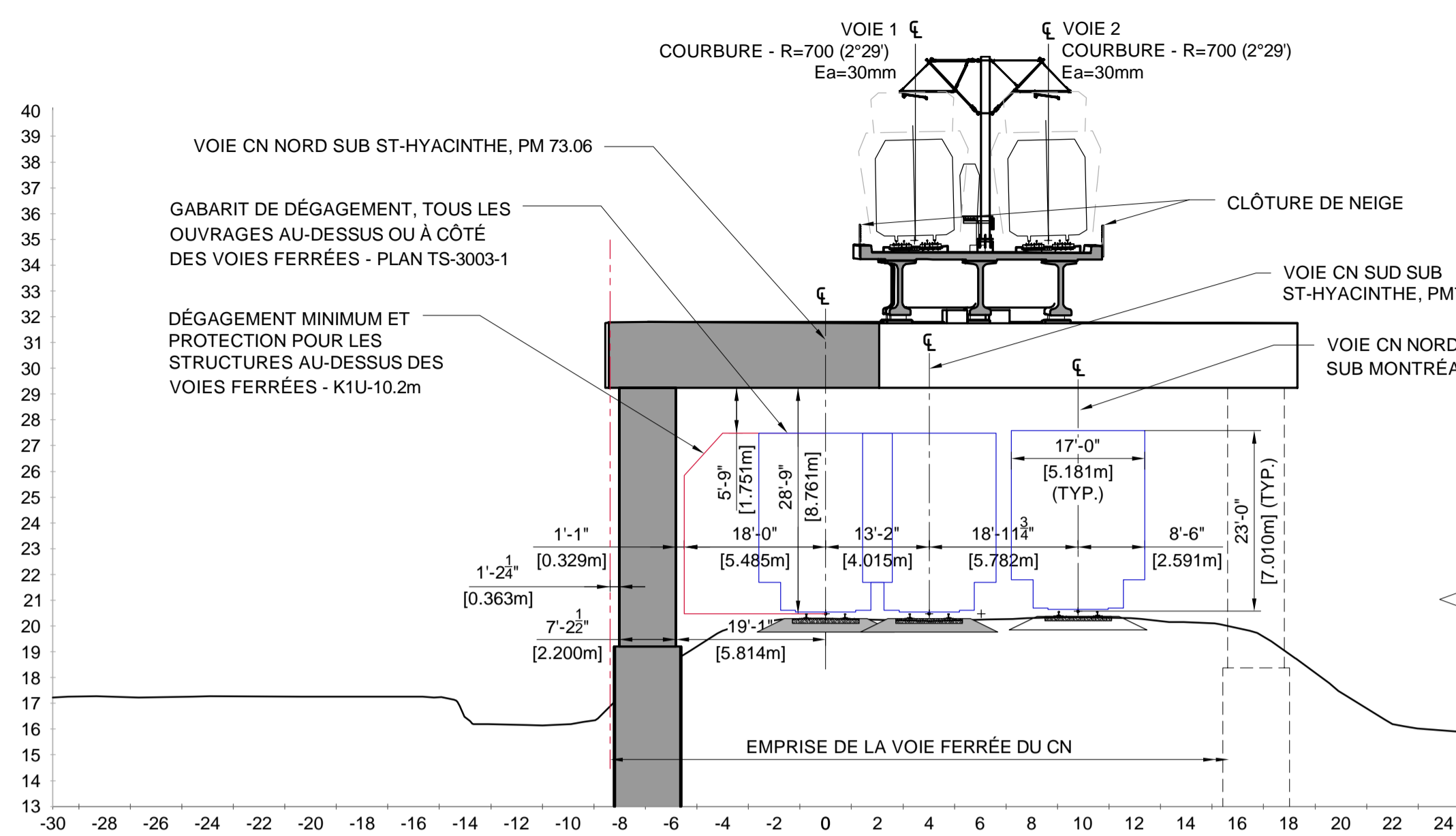
ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

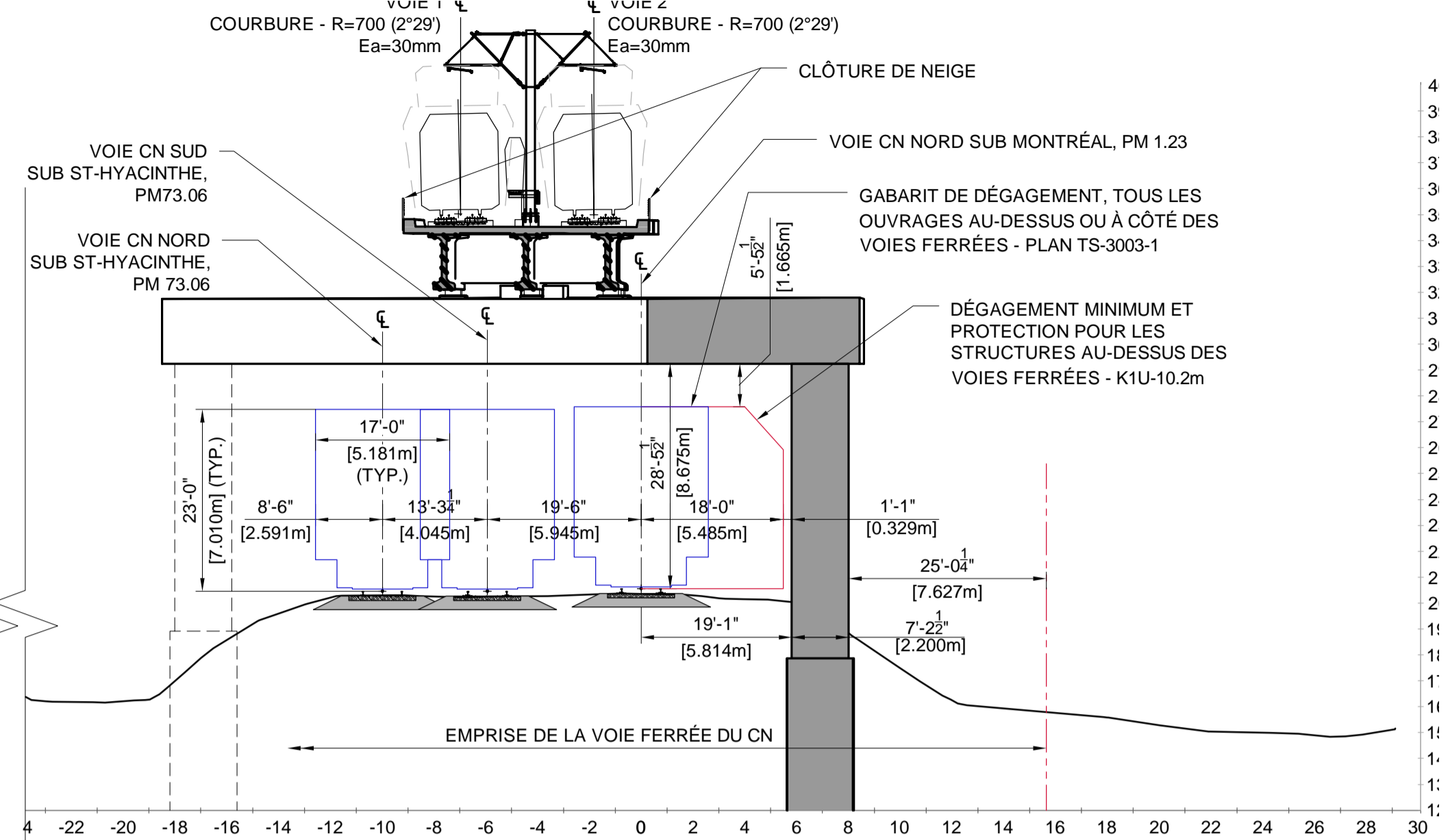


CLIENT	Réseau express métropolitain
ÉCHELLES	

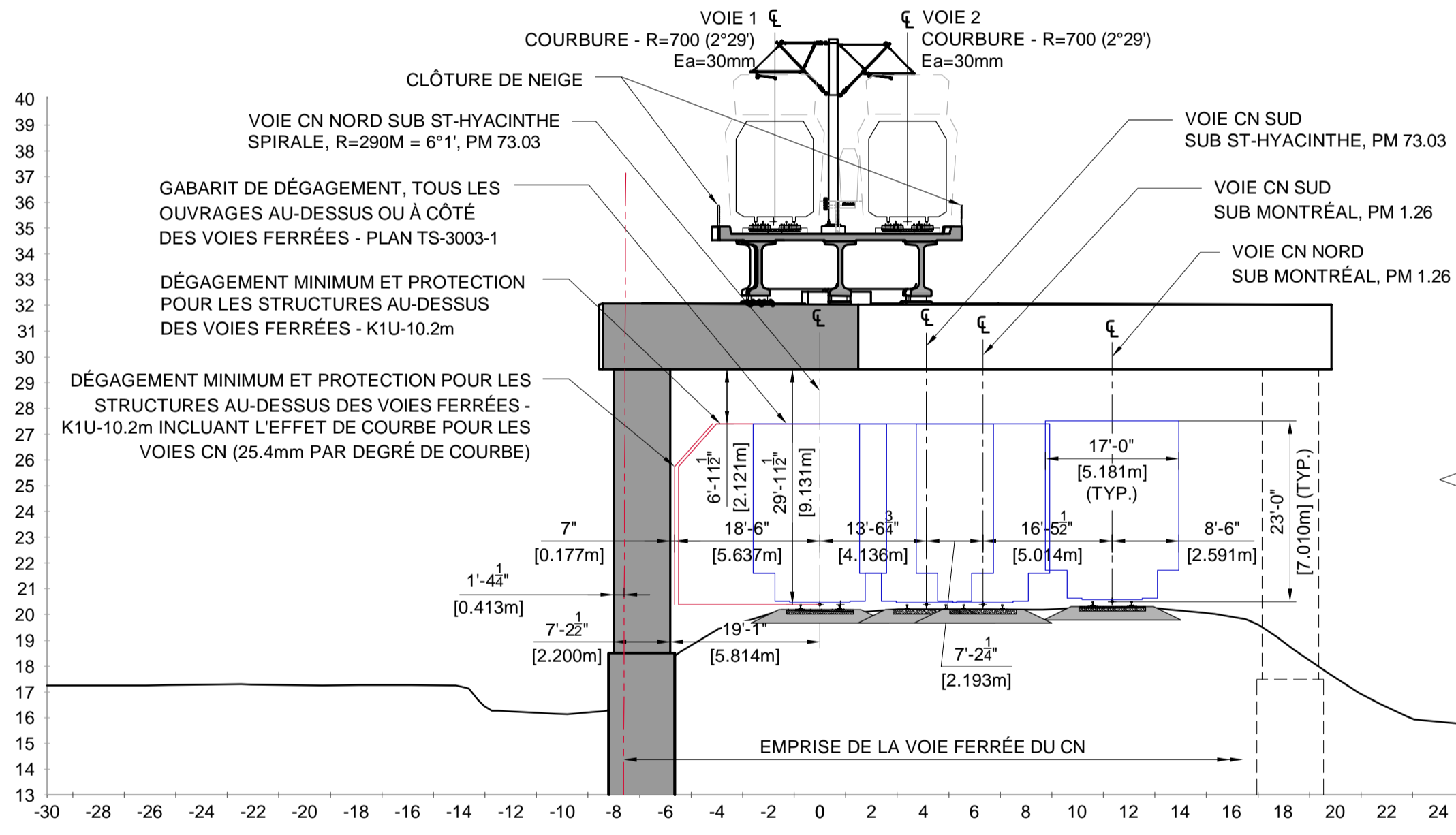
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE P05, P06 & P07	
NUMÉRO DE DESSIN	602024-202600-10040-43D3-1203
	PD



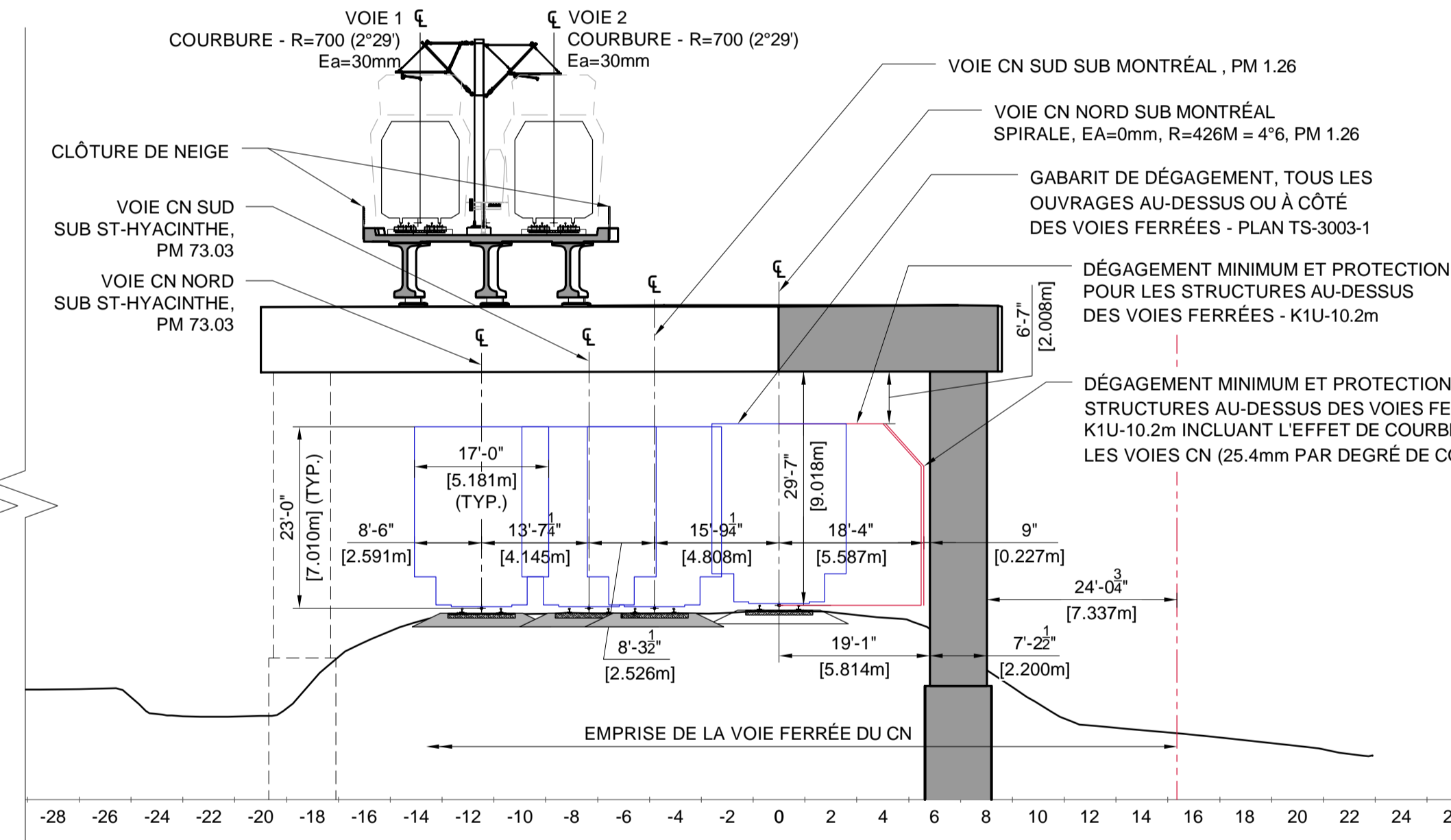
08L COUPE - PILE CC-P08 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200



08R COUPE - PILE CC-P08 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200



09L COUPE - PILE CC-P09 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200



09R COUPE - PILE CC-P09 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200

NOTE
1. LA TOLÉRANCE DE CONSTRUCTION (±3/4") EST FOURNIE.

FEUILLET PIERS 08-09
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:47 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMI\DESIGN\202600-10040-43D3-1204.DWG

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

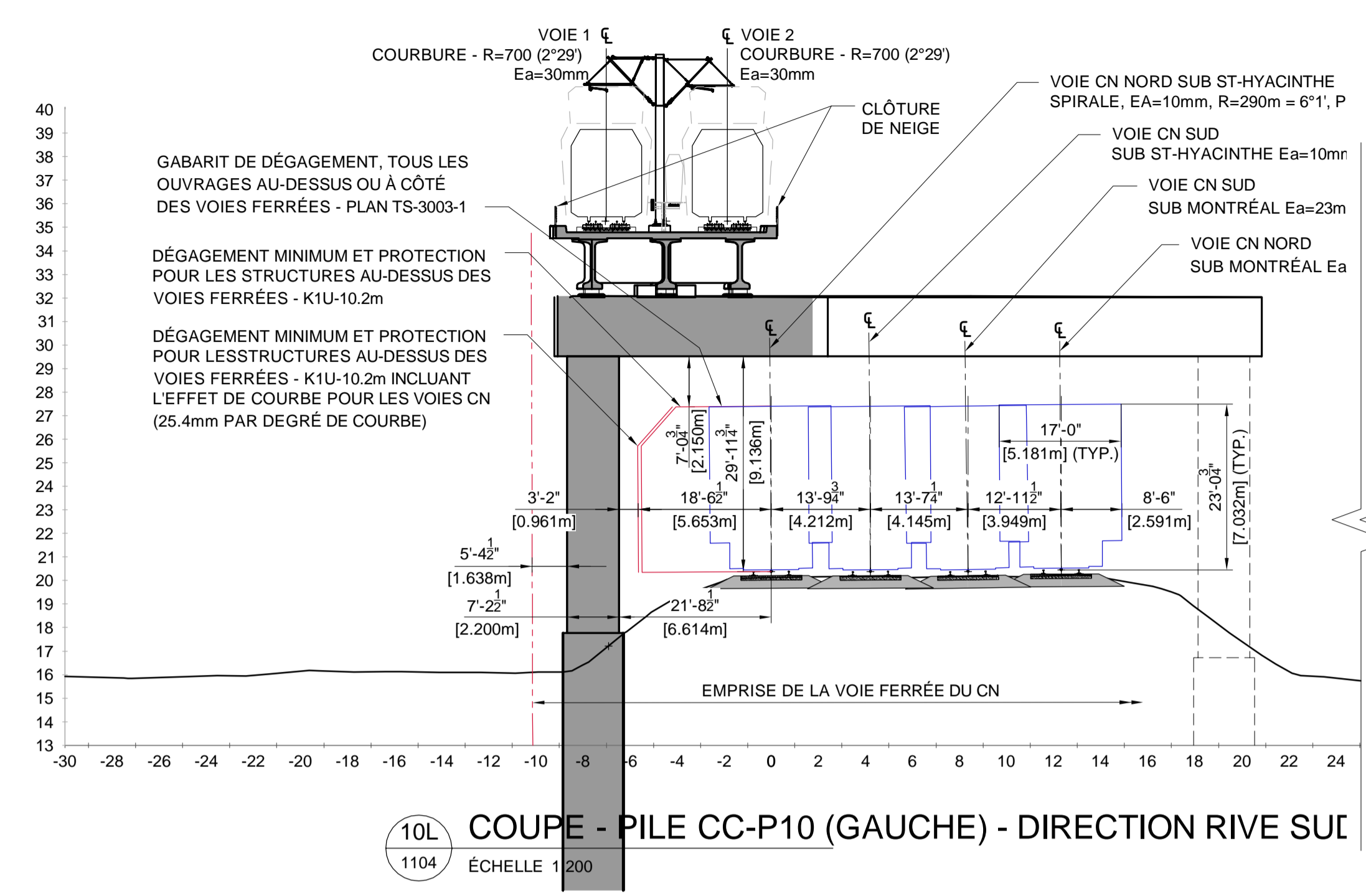
CLIENT

ÉCHELLES

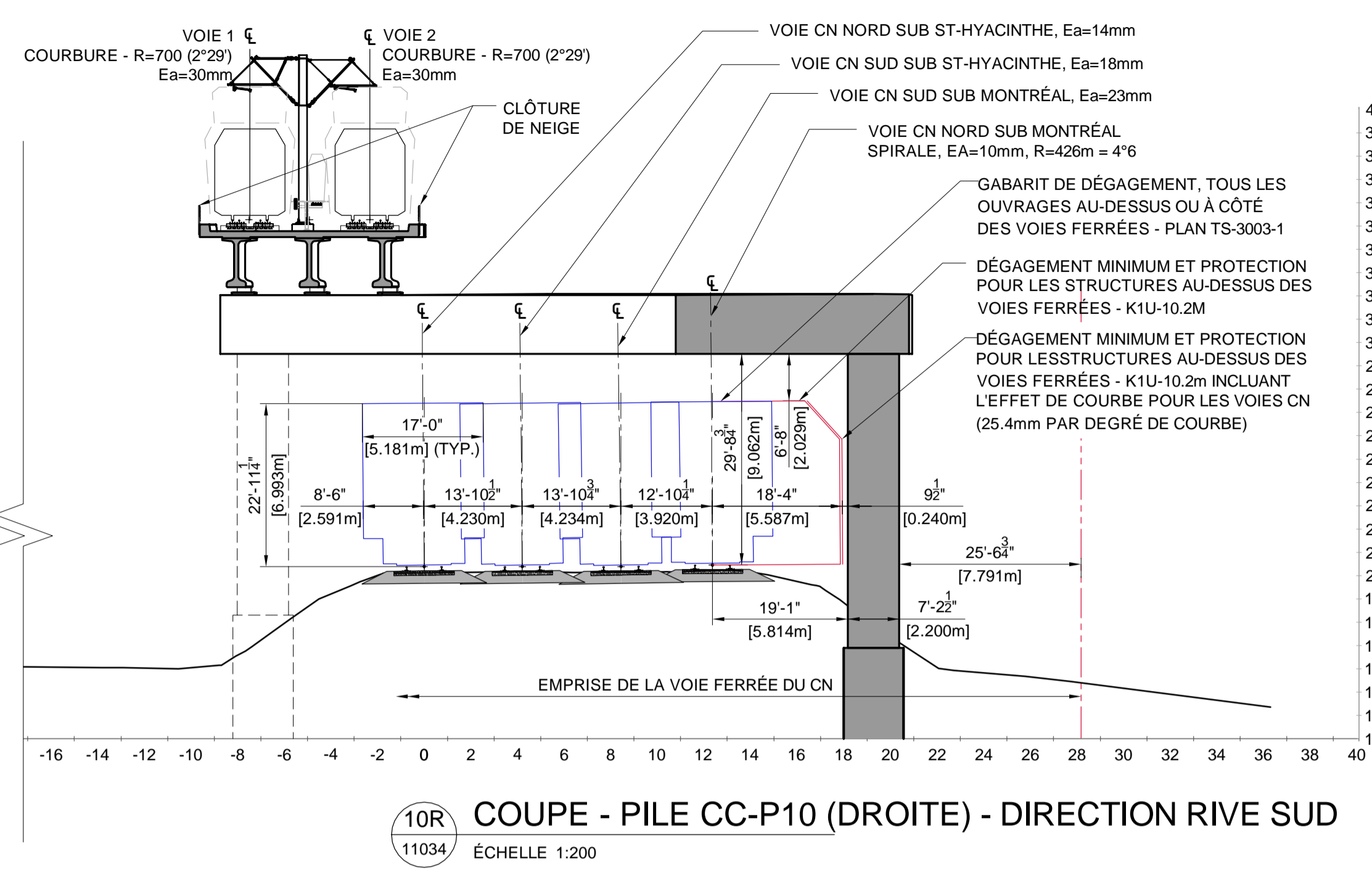
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
P08, P09

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1204

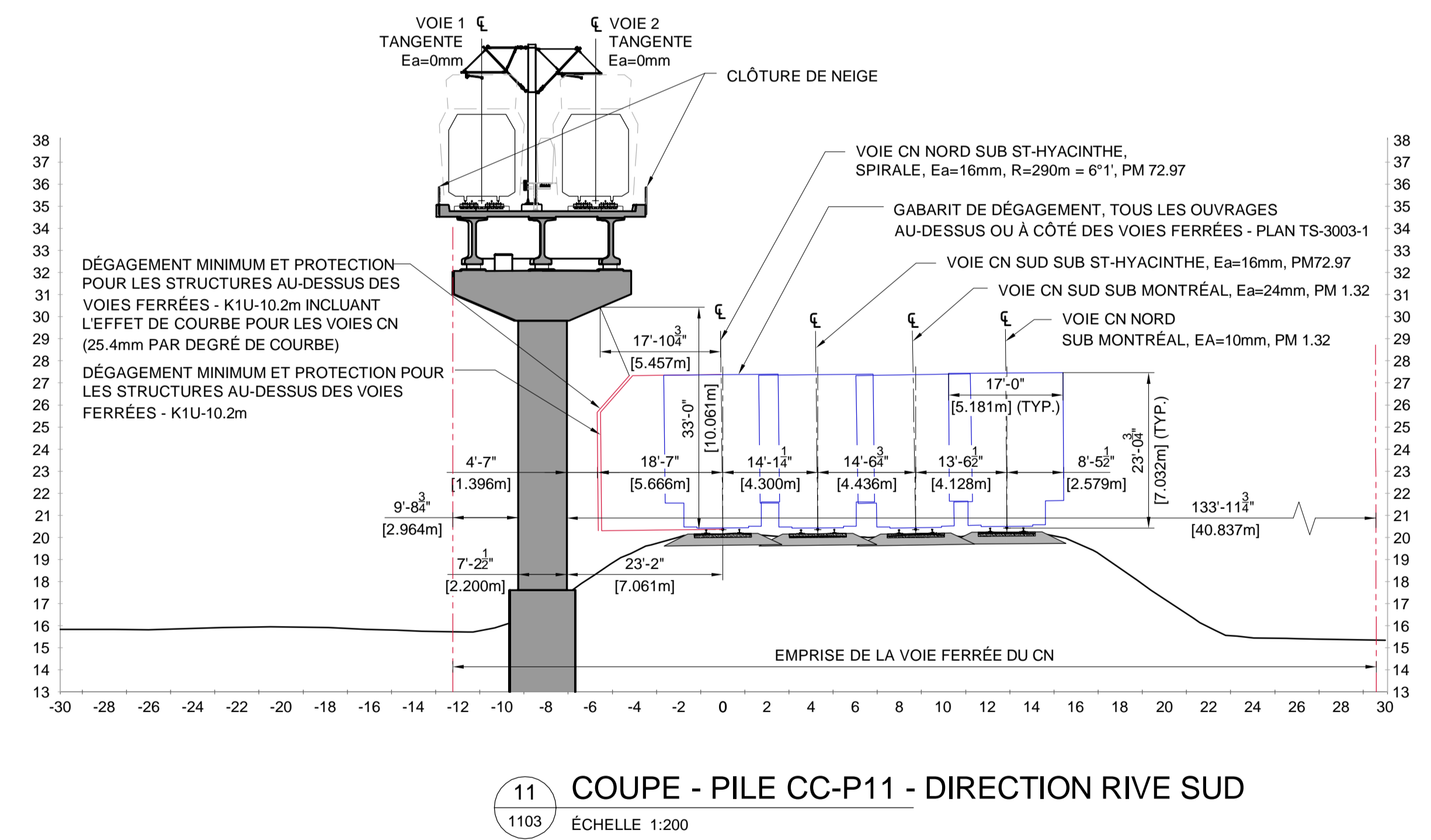
PD



10L COUPE - PILE CC-P10 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUL
 1104 ÉCHELLE 1:200



10R COUPE - PILE CC-P10 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
 11034 ÉCHELLE 1:200



11 COUPE - PILE CC-P11 - DIRECTION RIVE SUD
 1103 ÉCHELLE 1:200

NOTE
 1. LA TOLÉRANCE DE CONSTRUCTION (-3/4") EST FOURNIE.

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis temporaire / Temporary Licence
 Nom / Name: Suigong Kim
 No. OIQ: P100047
 Val. après / Valid after: 2019-06-16
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 MONTRÉAL/QUÉBEC
 06/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
 DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
 P10, P11

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1205

PD

CE : 30.002
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1191680001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, les 26 et 27 septembre 2019, de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, afin d'assister au 78e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Centre des congrès de Québec. Montant estimé : 603,37 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, les 26 et 27 septembre 2019, de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, afin d'assister au 78^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Centre des congrès de Québec. Montant estimé : 603,37 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-28 13:08

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1191680001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, les 26 et 27 septembre 2019, de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l’environnement, des services aux citoyens, de l’approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, afin d’assister au 78e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Centre des congrès de Québec. Montant estimé : 603,37 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s’est établie comme une force incontournable dont la crédibilité est reconnue de l’ensemble de la société québécoise. Visant constamment à défendre l’autonomie municipale, elle privilégie les relations à l’échelle humaine et tire son inspiration de l’esprit de concertation et d’innovation de ses quelque 1000 municipalités et MRC membres. Elle tient son congrès annuel à tous les mois de septembre, habituellement dans la Ville de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 77^e Congrès de la FQM a eu lieu du 20 au 22 septembre 2018, au Palais des congrès de Montréal. C’est la première fois depuis près de 20 ans que la Métropole a eu l’honneur d’accueillir cet événement d’importance.

DESCRIPTION

Pour les élus et les fonctionnaires des municipalités membres et non-membres de l’organisme, le congrès annuel est de 3 jours d’ateliers, de conférences et de séances d’information qui aborderont des sujets d’actualités comme l’environnement, la gestion des cours d’eau, l’occupation du territoire, l’économie, la sécurité civile, l’aménagement et l’urbanisme. Ce congrès est aussi une occasion de prendre connaissance d’innovations liées au monde municipal québécois.

JUSTIFICATION

En 2019, le 78^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se dérouleront sous le thème «*La FQM, porte-parole des régions* », mettra l’accent sur l’importance de préserver la richesse de la culture de nos communautés respectives, et de continuer d’œuvrer à leur plein essor économique, social et touristique.
En tant qu’ élu responsable des relations gouvernementales, il est important que M.

Parenteau assiste à cet événement qui lui permettra de prendre le pouls de la situation économique et sociale des petites et moyennes municipalités du Québec, de partager avec ces dernières nos enjeux communs et de démontrer la solidarité de Montréal à leurs préoccupations.

Monsieur Parenteau sera accompagné de M. Jean Therrien, directeur du bureau des relations gouvernementales et municipales et de Me Hugo Henderson, coordonnateur – Montréal, métropole culturelle au bureau des relations gouvernementales et municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Note : En fonction de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Ville de Montréal bénéficie de cinq inscriptions sans frais, d'une valeur de 799 \$ chacune, plus taxes applicables, gratuité dont M. Parenteau bénéficiera. Le coût d'hébergement est défrayé par la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe.

Budget de fonctionnement :

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2019
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	603,37 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Représenter les intérêts montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève GAGNON, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-1063
Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-08-28


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : Jean-François Parenteau	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus	# FOURNISSEUR :
# MATRICULE : 100108847	# BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT : 78e Congrès annuel de la FQM	OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : Québec (Québec)	Québec <input checked="" type="checkbox"/> Hors Québec <input type="checkbox"/>
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 26 et 27 septembre 2019	

PARTIE 1 ESTIMÉ DES DÉPENSES			PARTIE 2 DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	Fournisseur ou carte corporative	Employé	Fournisseur ou carte corporative
Frais de transport				
Transport en commun	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Avion - Train (classe économique)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Taxi	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Location de voiture et essence	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)	273.92 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte) - P-D/Souper	71.15 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux	241.00 \$		0.00 \$	0.00 \$
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais médicaux	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	17.30 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)				
	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Sous-total (incluant taxes)	603.37 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
TOTAL DES COÛTS	603.37 \$		0.00 \$	
AVANCE À L'EMPLOYÉ				
Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)			0.00 \$	

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	000000	000000	- \$
Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé :											0.00 \$

Remise de l'employé : 0,00 \$	Remboursement réclamé : 0,00 \$	Facture à payer : 0,00 \$
# reçu général :	Jean-François Parenteau Mat.: 100108847	(fournisseur ou carte corporative)

Requérant :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Jean-François Parenteau	Signature :
	Date : 26 septembre 2019

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween	Signature :

ANNEXE D

PARTIE 3

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : Jean-François Parenteau								Matricule : 100108847			
Mois	Jour	Transport	Stationnement	Taxis	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Frais de représentation	Divers	TOTAL
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
											0.00 \$
TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$

ANNEXE E



DÉPLACEMENTS PONCTUELS - SUIVI DU KILOMÉTRAGE

Conformément à l'encadrement administratif : « Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes - DIRECTIVE »

s de : septembre 2019 /

Date	Adresse de départ	Adresse d'arrivée	Raison	Km	Stationnement
26-Sep-19	HDV	Hilton Québec	78e Congrès annuel FQM	252	
27-Sep-19	Hilton Québec	HDV	78e Congrès annuel FQM	252	

Total du kilométrage

504

MAJ taux au 1er mai 2018

Jusqu'à un maximum de 320 km :

0,58 \$/km

Plus de 320 km jusqu'à un maximum de 1280 km :

0,48 \$/km

Pour tout kilomètre additionnel à 1280 km :

0,39 \$/km

185.60 \$

88.32 \$

- \$

Somme due

273.92 \$

- \$

Total dû

273.92 \$

ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS- OBJET	INTER-OPER	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT	CODE DE TAXE
2101	0010000		01601	53201	000000	0000	000000	000000	00000	00000	273.92 \$	Sélectionnez une valeur
2101	0010000		01601	53206	000000	0000	000000	000000	00000	00000	- \$	Sélectionnez une valeur

REQUÉRANT
(caractères d'imprimerie) :

Jean-François Parenteau

FOURNISSEUR

REQUÉRANT
Matricule (9 chiffres) :

100108847

SIGNATURE DU REQUÉRANT :

DATE :

GESTIONNAIRE
(caractères d'imprimerie) :

Brigitte McSween

SIGNATURE DU
GESTIONNAIRE :

DATE :

* L'APPROBATION DE CETTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT SE FERA ÉLECTRONIQUEMENT PAR LA PERSONNE AUTORISÉE.

26 AU 28 SEPTEMBRE 2019
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

PORTE-

PAROLE

**DES
RÉGIONS**



**CONGRÈS
2019**

**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

PRÉSENTÉ PAR

MMQ

La Mutuelle
des municipalités
du Québec

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONGRÈS

LA FQM, PORTE-PAROLE DES RÉGIONS

Notre Congrès constitue toujours un moment charnière de notre année. Avec la rentrée, il marque la reprise de l'effervescente vie municipale, et nous offre surtout une occasion privilégiée de faire ensemble le point sur les enjeux qui nous confrontent, ce qui nous permet de dégager nos priorités d'action.

Sous la thématique *La FQM, porte-parole des régions*, cet événement vous surprendra par l'envergure de sa programmation. En effet, vous aurez plus que jamais l'embaras du choix, puisque c'est une proposition de près de 70 ateliers politiques et ateliers d'information, de Séances Heure en heure et de Rendez-vous juridiques. Ces forums, où se conjugueront débats d'orientation politique et acquisition de connaissances, couvrent un large éventail de préoccupations.

Notre 35^e Salon affaires municipales mise sur les échanges entre les congressistes et plus de 200 exposants. Plus importante vitrine dédiée aux approvisionnements municipaux au Québec, il accueillera pour une première fois les *Causeries de l'Agora*. On y abordera des thèmes portant sur des enjeux municipaux d'actualité et des sujets d'intérêt pour nos membres.

Du 26 au 28 septembre 2019, près de 1 500 congressistes provenant de partout au Québec convergeront vers la capitale nationale pour participer à ce congrès offrant une programmation variée, conçue avec le seul souci de répondre aux attentes des congressistes.

Enfin, je vous invite chaleureusement à vous inscrire à notre grand rassemblement annuel. Vous serez sans doute plusieurs à souhaiter profiter d'une formation adaptée à vos besoins, ainsi que d'une variété exceptionnelle d'activités, et ce, dans un environnement propice à une fructueuse réflexion sur l'avenir de nos communautés respectives.

Audrey Boisjoly

Mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Présidente du Comité femmes et politique municipale
Administratrice de la FQM

LA COMMISSION DU CONGRÈS

La commission du Congrès en détermine les grands enjeux en plus de fixer les orientations en fonction des besoins et des intérêts des membres. Elle est composée de :



1 AUDREY BOISJOLY
- Présidente du Congrès 2019
- Mairesse de Saint-Félix-de-Valois
- Présidente du Comité femmes et politique municipale
- Administratrice de la FQM

2 MARTIN DULAC
- Vice-président du Congrès 2019
- Maire de McMasterville
- Administrateur de la FQM

3 JACQUES DEMERS
- Président du Congrès 2018
- Président de la FQM
- Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley
- Préfet de la MRC de Memphrémagog

4 SCOTT PEARCE
- Représentant des municipalités bilingues
- Maire du Canton de Gore
- Administrateur de la FQM

5 CHARLES RICARD
- Président sortant de l'Association des directeurs municipaux du Québec
- Conseiller spécial à la municipalité de Chelsea

6 MARC-ANDRÉ PÂLIN
- Directeur général de l'Association des directeurs municipaux du Québec

7 LINDA PHANEUF
- Présidente de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec
- Directrice générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry

LES FESTIVITÉS



GALA RECONNAISSANCE

JEUDI 26 SEPTEMBRE
18 H 30

À L'ANIMATION

Marie-Claude Lavallée

POUR LA PARTIE MUSICALE

Renee Wilkin
Jérôme Couture
Yvan Pedneault

Le Gala Reconnaissance accueille à nouveau Marie-Claude Lavallée à l'animation.

Trois artistes se font les porte-paroles des régions. Trois chanteurs à la voix unique viennent porter le thème du Congrès 2019.

PRÉSENTÉ PAR



Coût : 34,25 \$ / personne (taxes en sus)

SOIRÉE SPECTACLE

VENDREDI 27 SEPTEMBRE
20 H 30

Guylaine Tanguay

La populaire chanteuse country pop Guylaine Tanguay met le party dans la place avec ses rythmes endiablés et ses accents de fête.

Elle sera accompagnée de ses 5 musiciens avec une envie folle de soulever la foule.

Un spectacle haut en couleurs.

Un DJ animera la fin de soirée immédiatement après le spectacle.

À NE PAS MANQUER!

EN COLLABORATION AVEC



Coût : 59,25 \$ / personne (taxes en sus)

GRANDE CONFÉRENCE

SAMEDI 28 SEPTEMBRE
8 H 30

Claude Villeneuve

ÊTRE UN ÉLU·E À L'HEURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES!

Claude Villeneuve est biologiste. Depuis plus de 40 ans, il partage sa carrière entre l'enseignement supérieur, la recherche et les travaux de terrain en sciences de l'environnement.

En 2001, il crée le programme de DÉSS en éco-conseil à l'UQAC qu'il dirige jusqu'en 2016. Il est actuellement professeur titulaire au département des sciences fondamentales de l'UQAC, et dirige la Chaire en éco-conseil et l'infrastructure de recherche « Carbone boréal ».

Auteur de treize livres, il a reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de son travail. En 2016, il est nommé personnalité forestière de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 2017, il reçoit la médaille Paul Harris du Rotary International pour sa contribution à l'avancement mondial du développement durable. En 2018, il se voit décerner le prix d'excellence de l'Université du Québec en enseignement volet leadership.

EN COLLABORATION AVEC



Coût : 41,50 \$ / conjoint·e (taxes en sus)

HORAIRE DU CONGRÈS

ACTIVITÉS PRÉCONGRÈS

PLACE À LA FORMATION

La FQM vous offre la possibilité de profiter de votre passage au Congrès pour assister à une séance de formation. Ainsi, six cours figurent au programme de la journée précédant l'ouverture officielle du Congrès.

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général (½ journée en matinée)
- La participation publique : au-delà du référendum (½ journée en après-midi)
- La gestion financière municipale
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal
- Travail d'équipe
- Femmes et politique municipale - Communiquer avec impact en tant qu'élue (Activité réalisée grâce à une contribution financière du Secrétariat à la condition féminine.)

Pour vous inscrire, rendez-vous au
FORMATIONMUNICIPALE.COM

JEUDI

26 SEPTEMBRE 2019

7 H 30 À 19 H 30

Accueil et inscription

8 H 30 À 15 H

Rendez-vous SAM (inscription requise)

9 H À 11 H

Assemblée générale annuelle (1^{re} partie)

9 H À 11 H

Rendez-vous juridiques
Séances Heure en heure

9 H À 18 H

Visite du Salon affaires municipales

11 H 30

Ouverture officielle du Congrès

ALLOCUTIONS :

- M^{me} Audrey Boisjoly, présidente du Congrès
- M. Jacques Demers, président de la FQM
- M. François Legault, premier ministre du Québec

12 H À 13 H 30 / DÎNER

13 H 30 À 14 H / DESSERT

Ouverture officielle du Salon affaires municipales

14 H À 15 H 30

Plage horaire exclusive pour la visite du Salon affaires municipales

15 H 30 À 17 H

Rencontre avec les partis de l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec

17 H

Cocktail au Salon affaires municipales

18 H 30 / GALA RECONNAISSANCE

NOUVEAUTÉ!

UNE PROGRAMMATION
BONIFIÉE AVEC L'AJOUT DES
ATELIERS D'INFORMATION.

INSCRIVEZ

les membres de votre
conseil municipal afin
de ne rien manquer!

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

7 H 30 À 16 H

Accueil et inscription

6 H 45 À 8 H 30 / DÉJEUNER

Rencontre avec les partis
politiques fédéraux

8 H 30 À 12 H

Visite du Salon affaires municipales

8 H 30 À 12 H

Rendez-vous juridiques
Séances Heure en heure

8 H 45 À 10 H 15

ATELIERS POLITIQUES

1. Prochain pacte fiscal – La FQM porte-parole pour une nouvelle approche*
2. Les milieux humides et hydriques - La FQM porte-parole d'une proposition efficace

ATELIERS D'INFORMATION

3. Le défi des médias sociaux (REPRISE à 10 h 30)
4. Les changements climatiques et la sécurité civile*
5. Garder nos jeunes dans nos communautés
6. Être une communauté accueillante pour les nouveaux arrivants

9 H 45 / LA PAUSE SALON AU SALON AFFAIRES MUNICIPALES

10 H 30 À 12 H

ATELIERS POLITIQUES

7. Les changements climatiques - La FQM porte-parole pour ce grand défi des régions
8. Le patrimoine – La FQM porte-parole pour la mise en valeur de l'identité de nos communautés

ATELIERS D'INFORMATION

9. **REPRISE** - Le défi des médias sociaux
10. La gestion de crise dans une municipalité
11. Le transport collectif inter et intra MRC, repenser nos déplacements
12. *Legislative update: ambiguities and amendments*

12 H / DÎNER DES CONGRESSISTES

Allocution de M^{me} **Andrée Laforest**,
ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation

14 H À 15 H 30

ATELIER POLITIQUE

13. La réforme du mode de scrutin – La FQM porte-parole pour préserver le poids politique des régions

ATELIERS D'INFORMATION

14. Gérer la croissance rapide d'une communauté*
15. La rémunération et la valorisation du rôle des élus-es : où en sommes-nous en 2019?
16. La gestion des actifs (REPRISE à 15 h 45)

17. Les cyberattaques, un risque bien réel pour le monde municipal (REPRISE à 15 h 45)

18. Les plans de gestion des matières résiduelles

19. Les relations avec les communautés autochtones

14 H À 17 H

Rendez-vous juridiques
Séances Heure en heure

15 H 45 À 17 H 15

ATELIER POLITIQUE

20. L'aménagement du territoire – La FQM porte-parole pour relancer les schémas

ATELIERS D'INFORMATION

21. L'art de négocier sa convention collective*
22. **REPRISE** - La gestion des actifs
23. De nouvelles ententes et de nouveaux outils pour les politiques culturelles des municipalités
24. **REPRISE** - Les cyberattaques, un risque bien réel pour le monde municipal
25. Des municipalités inclusives : un budget et des projets qui répondent aux besoins de tous les citoyens

17 H 30 / RÉSEAUTAGE

Activité de réseautage - Comité femmes
et politique municipale

20 H 30 / SOIRÉE SPECTACLE

* Atelier en traduction simultanée

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

7 H 30 À 11 H

Accueil

7 H 30 À 8 H 30

Déjeuner des congressistes

8 H 30 À 9 H 30 / GRANDE CONFÉRENCE

9 H 30 À 11 H 30

Assemblée générale annuelle (2^e partie)

11 H 30 / FERMETURE OFFICIELLE DU CONGRÈS

SÉANCES HEURE EN HEURE

EN COLLABORATION AVEC

GARDAWORLD

- Le policier face aux procédures criminelles survenues dans le cadre de ses fonctions
- Le secteur forestier : enjeux et perspectives d'avenir
- Votre municipalité est-elle prête à la révolution de la collecte sélective?
- Tour d'horizon sur les services d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC
- Soutenir les municipalités pour assurer la sécurité publique
- Apprivoiser la lutte au bruit par des solutions à la portée des municipalités
- Le financement du Fonds municipal vert : parlons projets!
- Adaptation aux changements climatiques : les OBV du Québec, partenaires de solutions concrètes adaptées aux réalités des régions
- La lutte à la criminalité, un travail d'équipe
- Entretien des routes
- Vos obligations en santé et sécurité du travail : votre municipalité est-elle conforme?
- Les bandes riveraines : un outil de gestion précieux et rentable pour les régions

- Analyse de réclamations municipales : comment auraient-elles pu être évitées?
- Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie : un outil essentiel

HOURLY INFORMATION SESSIONS

- *Is your municipality ready for the selective removal revolution?*
- *Financing the Green Municipal Fund: let's talk about projects!*

PLACE À LA RELÈVE

Des jeunes entre 18 et 35 ans, de partout en région, participeront au Congrès dans le cadre d'une formule de jumelage. Ils pourront ainsi créer des contacts, bénéficier de l'expérience d'élus-es municipaux et approfondir leurs connaissances des enjeux liés aux municipalités.

EN COLLABORATION AVEC

 **Desjardins**

RENDEZ-VOUS JURIDIQUES

EN COLLABORATION AVEC

 **CAIN LAMARRE**

- Rôles et devoirs du conseil municipal, du maire et du directeur général
- Se protéger contre les risques financiers pendant l'exécution d'un contrat
- Les possibilités de financement des infrastructures municipales
- La gestion des chemins privés
- Les droits acquis : principes, respect et gestion
- Modifications récentes à la *Loi sur les normes du travail*
- L'ABC de l'expropriation
- Tour d'horizon de vos outils juridiques pour devenir une municipalité verte
- L'accès à l'information : les particularités pour les élus-es
- La surveillance des contrats par l'Autorité des marchés publics : fournisseurs uniques et processus d'appel d'offres
- Les dérogations mineures et celles moins que mineures en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
- Le cannabis dans l'univers municipal
- La gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail dans le milieu municipal

LEGAL INFORMATION MEETING

- *Municipal infrastructures funding opportunities*

ÉCORESPONSABILITÉ

La FQM met en place plusieurs mesures écoresponsables afin de maximiser les retombées positives de l'événement et de minimiser ses impacts sur l'environnement. Le Congrès 2018 a obtenu la classification de niveau 3, selon la norme en Gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec. Pour l'édition 2019, la FQM continuera ses efforts, en collaboration avec son partenaire Énergir, afin d'atteindre la classification de niveau 4.

EN COLLABORATION AVEC

 **énergir**

présenté par



SALON AFFAIRES MUNICIPALES

VENEZ DÉCOUVRIR, SOUS UN MÊME TOIT, UNE VARIÉTÉ INÉGALÉE DE PRODUITS ET DE SERVICES DÉDIÉS AUX MUNICIPALITÉS. CET ÉVÉNEMENT EST LE PLUS IMPOSANT DU GENRE AU QUÉBEC, ET C'EST L'ENDROIT IDÉAL POUR S'INFORMER DES NOUVEAUTÉS.

HORAIRE

JEUDI

26 SEPTEMBRE
9 H À 18 H

VENDREDI

27 SEPTEMBRE
8 H 30 À 12 H

**PLAGE HORAIRE EXCLUSIVE
POUR LES CONGRESSISTES**

JEUDI

26 SEPTEMBRE
DE 14 H À 15 H 30

NOUVEAUTÉ!

AGORA

Les Causeries de l'Agora permettront aux congressistes d'échanger sur différents thèmes reliés au monde municipal.

CONTENU DU SALON

TERRASSE MMQ



Spécialement aménagée, elle offre une ambiance décontractée où vous pourrez rencontrer vos collègues et échanger avec eux. Nous vous invitons à y prendre un temps d'arrêt et une pause-café.

ACTIVITÉS DE LA TERRASSE

JEUDI

26 SEPTEMBRE

À 13 H 30

DESSERT ET OUVERTURE OFFICIELLE
DU SALON AFFAIRES MUNICIPALES

EN COLLABORATION AVEC

Société
d'habitation

Québec

À 17 H

COCKTAIL AU SALON
AFFAIRES MUNICIPALES

EN COLLABORATION AVEC



VENDREDI

27 SEPTEMBRE

À 9 H 45

LA PAUSE SALON

EN COLLABORATION AVEC

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

ZONE D'ANIMATION



Très appréciée des congressistes, la zone d'animation est l'endroit par excellence pour se divertir.

C'EST UN RENDEZ-VOUS!

CONSULTATIONS PROFESSIONNELLES

JEUDI

26 SEPTEMBRE

CONSULTEZ UN AVOCAT EN PRIVÉ

Passez au Salon affaires municipales le jeudi 26 septembre et profitez d'un entretien privé de 15 minutes avec un avocat spécialisé en droit municipal. Une occasion unique de trouver réponse à une question spécifique! Réservez votre plage horaire (48 plages disponibles seulement) en récupérant votre coupon à partir de 9 h dans l'aire réservé aux consultations professionnelles au Salon affaires municipales.

EN COLLABORATION AVEC





**CONGRÈS
2019**

**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

VALIDITÉ D'INSCRIPTION

Inscription valide à la réception du paiement complet seulement.

MEMBRE

799 \$ (taxes en sus)

NON-MEMBRE

1 200 \$ (taxes en sus)

Les frais d'inscription, moins 250 \$ (repas et rafraîchissements), sont admissibles à la contribution de 1 % à la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*.

DEUX FAÇONS DE S'INSCRIRE

EN LIGNE

Paiement par carte de crédit obligatoire.

Jusqu'au 13 septembre 2019 au congres.fqm.ca.

PAR LA POSTE

Paiement par chèque.

Remplissez et retournez le formulaire d'inscription à la FQM, accompagné du paiement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la FQM et expédiés au 1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01 Québec (Québec) G1S 1E5.

Votre demande d'inscription sera traitée à la réception du paiement complet seulement.

POLITIQUE D'ANNULATION

Les substitutions de la même organisation seront acceptées à tout moment, et ce, sans pénalité.

Toutefois, des frais d'annulation seront retenus par congressiste selon les modalités suivantes.

AVIS D'ANNULATION REÇU

Remboursement de l'inscription seulement.

100 %

Au plus tard le 28 juin 2019.

50 %

Entre le 1^{er} juillet et le 3 septembre 2019.

AUCUN

Après le 3 septembre 2019.

En aucun temps un remboursement ne sera autorisé pour les activités payantes en supplément de l'inscription d'un congressiste. (Gala Reconnaissance, Soirée spectacle et Déjeuner et Grande conférence pour les conjoint-es.)

TOUTE DEMANDE DOIT PARVENIR :

PAR COURRIEL

À payables@fqm.ca

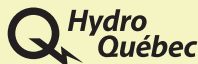
PAR TÉLÉCOPIEUR

Au **418 651-1127**

La date de réception du courriel ou de la télécopie sera considérée pour l'application du pourcentage de remboursement.

MERCI À NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES PRÉSENTATEURS :



PARTENAIRES MAJEURS :





Dossier # : 1192904002

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Il est recommandé :
d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-29 13:59

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1192904002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 39 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de l'article 17 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051, modifié)* et de l'article 12 du *Règlement le régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027, modifié)* , il y a lieu que le comité exécutif fixe la date et l'heure des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1579 - Adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019

DESCRIPTION

Vous trouverez, en pièces jointes au présent dossier, la proposition de calendrier pour les assemblées ordinaires pour l'année 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera diffusé à cet effet sur le site intranet et internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution, en temps opportun, d'un avis public de convocation pour les assemblées ordinaires des conseil municipal et d'agglomération pour l'année 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjoindte au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-08-29

Calendrier 2020

<p align="center">Janvier</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>1 1 2 3 4 5</p> <p>2 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>3 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>4 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>5 27 28 29 30 31</p>	<p align="center">Février</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>5 1 2</p> <p>6 3 4 5 6 7 8 9</p> <p>7 10 11 12 13 14 15 16</p> <p>8 17 18 19 20 21 22 23</p> <p>9 24 25 26 27 28 29</p>	<p align="center">Mars</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>9 1</p> <p>10 2 3 4 5 6 7 8</p> <p>11 9 10 11 12 13 14 15</p> <p>12 16 17 18 19 20 21 22</p> <p>13 23 24 25 26 27 28 29</p> <p>14 30 31</p>
<p align="center">Avril</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>14 1 2 3 4 5</p> <p>15 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>16 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>17 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>18 27 28 29 30</p>	<p align="center">Mai</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>18 1 2 3</p> <p>19 4 5 6 7 8 9 10</p> <p>20 11 12 13 14 15 16 17</p> <p>21 18 19 20 21 22 23 24</p> <p>22 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p align="center">Juin</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>23 1 2 3 4 5 6 7</p> <p>24 8 9 10 11 12 13 14</p> <p>25 15 16 17 18 19 20 21</p> <p>26 22 23 24 25 26 27 28</p> <p>27 29 30</p>
<p align="center">Juillet</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>27 1 2 3 4 5</p> <p>28 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>29 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>30 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>31 27 28 29 30 31</p>	<p align="center">Août</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>31 1 2</p> <p>32 3 4 5 6 7 8 9</p> <p>33 10 11 12 13 14 15 16</p> <p>34 17 18 19 20 21 22 23</p> <p>35 24 25 26 27 28 29 30</p> <p>36 31</p>	<p align="center">Septembre</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>36 1 2 3 4 5 6</p> <p>37 7 8 9 10 11 12 13</p> <p>38 14 15 16 17 18 19 20</p> <p>39 21 22 23 24 25 26 27</p> <p>40 28 29 30</p>
<p align="center">Octobre</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>40 1 2 3 4</p> <p>41 5 6 7 8 9 10 11</p> <p>42 12 13 14 15 16 17 18</p> <p>43 19 20 21 22 23 24 25</p> <p>44 26 27 28 29 30 31</p>	<p align="center">Novembre</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>44 1</p> <p>45 2 3 4 5 6 7 8</p> <p>46 9 10 11 12 13 14 15</p> <p>47 16 17 18 19 20 21 22</p> <p>48 23 24 25 26 27 28 29</p> <p>49 30</p>	<p align="center">Décembre</p> <p align="center">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>49 1 2 3 4 5 6</p> <p>50 7 8 9 10 11 12 13</p> <p>51 14 15 16 17 18 19 20</p> <p>52 21 22 23 24 25 26 27</p> <p>1 28 29 30 31</p>

- Conseil municipal – **lundi 13 h et mardi si nécessaire**
- Conseil d'agglomération – **jeudi 17 h**
- Relâche du comité exécutif
- Jours Fériés



Dossier # : 1195897001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public pour l'implantation de deux bornes de recharge rapide dans le stationnement municipal situé au 812 rue Ouimet dans l'arrondissement Saint-Laurent (lots 2190773 et 2190808)

Il est recommandé de:

Accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public pour l'implantation de deux bornes de recharge rapide dans le stationnement municipal situé au 812 rue Ouimet, Montréal (lots 2190773 et 2190808).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 07:57

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1195897001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public pour l'implantation de deux bornes de recharge rapide dans le stationnement municipal situé au 812 rue Ouimet dans l'arrondissement Saint-Laurent (lots 2190773 et 2190808)

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2019, le conseil municipal a approuvé une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques (CM19 0061). Cette entente vient indiquer les engagements de chacun des partenaires à l'égard de l'installation et de l'entretien des bornes de recharge rapide sur le domaine public. L'entente fait suite au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au Circuit électrique (CM17 0154).

Le 15 juin 2018, le Gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 184 intitulé « Loi favorisant l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques ». Cette loi permet dorénavant à Hydro-Québec de financer complètement l'acquisition et l'installation des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques. À cet égard, Hydro-Québec demeure le propriétaire unique des installations liées à la borne de recharge.

À la suite de l'approbation de l'entente de partenariat, ci-après l'«Entente», des droits d'occupation du domaine public doivent être accordés à Hydro-Québec pour chaque site où des bornes de recharge seront installées sur le domaine public. L'annexe A de cette entente portant sur les droits d'occupation du domaine public est jointe au présent dossier.

Un premier site pour l'implantation de bornes rapides sur le domaine public a déjà été approuvé dans le stationnement de l'aréna Rodrigue-Gilbert, situé au 1515, boulevard du Tricentenaire dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (résolution CE19 0831). Le présent dossier vise un deuxième site pour l'implantation de bornes rapides sur le domaine public prévu au cours de l'automne, dans le stationnement municipal situé au 812 rue Ouimet, dans l'arrondissement Saint-Laurent (lots 2190773 et 2190808). Deux bornes rapides y seront installées. Le choix des sites se fait conjointement avec Hydro-Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0831 - 22 mai 2019 - Accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public pour l'implantation de deux bornes de recharge rapide dans le stationnement de l'aréna Rodrigue-Gilbert, situé au 1515, boulevard du Tricentenaire.

CM19 0061 - 28 janvier 2019 - Approuver le projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de

Montréal pour une période de 10 ans.

CM17 0154 - 20 février 2017 - Approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une période de 4 ans, renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans.

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

CM15 1239 - 26 octobre 2015 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses.

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'arrondissement Saint-Laurent souhaite améliorer son impact environnemental en favorisant la recharge électrique pour les véhicules électriques sur son territoire. L'arrondissement souhaite accueillir deux bornes de recharge rapide à proximité de son artère commerciale du boulevard Décarie.. À cet égard, Hydro-Québec est entièrement propriétaire des installations liées aux bornes de recharge rapide, contrairement aux bornes de niveau II qui sont la propriété de la Ville de Montréal.

En vertu de l'Entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, des droits d'occupation doivent être accordés à Hydro-Québec pour chaque site.

Un plan de localisation accompagne le document des droits d'occupation du domaine public. Les droits stipulés aux présentes sont consentis pour la durée de l'Entente.

Le site du stationnement situé au 812 Ouimet, Montréal s'avère stratégique, du fait du manque d'offre en infrastructures de recharge rapide dans l'ouest de l'île de Montréal. Deux bornes de recharge de niveau 2 sont présentes dans le même stationnement municipal et l'ajout de deux nouvelles bornes rapides permettrait de subvenir à un besoin de recharge rapide à proximité du croisement des autoroutes 40 et 15 et de services de restauration.

JUSTIFICATION

En vertu de l'entente entre la Ville et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge rapides pour véhicules électriques, l'octroi des droits d'occupation du domaine public est nécessaire à l'installation des bornes visées par le présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge rapide (400 V) pour véhicules électriques répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en conformité avec l'action 2 du plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait d'accorder des droits d'occupation du domaine public permettra de se conformer à l'entente conclue avec Hydro-Québec, en prévision de l'installation de bornes de recharge rapide dans le stationnement situé au 812 Ouimet, Montréal (lots 2190773 et 2190808).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : octroi des droits d'occupation du domaine public.
Automne 2019 : installation et raccordement des bornes de recharge rapide.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Othmane TIKITO, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-5976

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-19

Jonathan HAMEL-NUNES
Chef de section

Tél : 514 872-5798

Télécop. : 514 872-4494

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Valérie G GAGNON

Directrice

Tél : 514 868-3871

Approuvé le : 2019-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON

Directeur de service

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2019-08-29

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

En application de l'article 4.1 de l'*Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques* (ci-après l' « **Entente** »), la Ville de Montréal (ci-après la « **Propriétaire** »), à titre de propriétaire des Sites choisis conjointement par la Propriétaire et HQ pour l'installation de bornes de recharge rapide en vertu de l'article 2.1 de l'Entente (le(s) « **Terrain(s)** »), accorde au Cessionnaire (tel que défini ci-dessous) la permission d'occuper temporairement des Terrains de son domaine public selon les conditions suivantes :

Définitions

Aux fins des présentes, les termes précédés d'une majuscule ont le sens prévu à l'Entente ou ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **Cessionnaire** » : S'entend, en plus d'Hydro-Québec de ses ayants cause, employés et représentants autorisés.

« **Équipements** » : S'entend des bornes de recharge pour véhicules électriques actuelles et projetées, ainsi que des infrastructures, des équipements et des accessoires électriques et de génie civil qui seront utilisés pour installer, exploiter, entretenir, réparer et remplacer ces bornes.

« **Parcelle** » : S'entend, pour chacun des Terrains, de la partie du Terrain affectée à l'exploitation des Équipements telle qu'identifiée aux plans d'occupation à être produit par la Propriétaire et le Cessionnaire pour chaque Site choisi conformément à l'Entente.

A. Droits d'occupation nécessaires aux Équipements

Sur chacune des Parcelles de Terrains, la Propriétaire accorde au Cessionnaire les droits suivants :

1. Sous réserve des droits et obligations des Parties en vertu de l'Entente :
 - a) le droit d'installer, d'enfouir, d'exploiter, d'entretenir, de réparer et d'inspecter les Équipements, ainsi que tout appareil ou accessoire que le Cessionnaire juge nécessaire ou utile au fonctionnement des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques;
 - b) le droit de prendre toutes les mesures jugées utiles, que ce soit sur la Parcelle de Terrain, au-dessus ou en dessous ou,

temporairement au besoin, à l'extérieur de la Parcelle de Terrains, notamment pour installer, entretenir et réparer les Équipements; et

- c) le droit de modifier, de remplacer et de reconstruire les Équipements.
2. Le droit de circuler à l'extérieur de la Parcelle de Terrain et sur le Terrain, afin d'y entreposer, installer ou déposer temporairement tout bien nécessaire à l'entretien, à la réparation ou au remplacement des Équipements.
 3. Le droit de circuler en tout temps sur la Parcelle de Terrain et, au besoin, à l'extérieur de la Parcelle de Terrain, à pied ou en véhicule de tout genre, afin d'avoir accès aux Équipements.
 4. Le droit d'interdire à quiconque d'ériger un bâtiment, une construction ou un ouvrage sur la Parcelle de Terrain, au-dessus ou en dessous de celle-ci, et de modifier son élévation actuelle ou d'installer un objet qui, de quelque manière que ce soit, entraverait l'exercice des droits d'occupation stipulés aux présentes, à moins qu'il ne soit autorisé par écrit par le Cessionnaire.
 5. Pour plus de certitude, les Parties reconnaissent que les droits stipulés à la présente section A peuvent également être exercés par toute personne dont les services sont retenus par le Cessionnaire pour l'installation, l'enfouissement, l'exploitation, l'entretien, la réparation et l'inspection des Équipements, notamment par les représentants du fournisseur des bornes de recharge rapide.

B. Obligations du Propriétaire

1. Le Propriétaire s'engage à respecter les obligations énoncées ci-après :
 - a. ne pas nuire, ni permettre à quiconque agissant en son nom ou sous son contrôle de nuire, à l'exercice et à la jouissance des droits conférés au Cessionnaire aux termes des présentes;

- b. sous réserve de l'approbation des instances municipales compétentes, permettre l'installation de panneaux de signalisation et le marquage de la chaussée pour indiquer la présence de bornes de recharge et, le cas échéant, interdire le stationnement pour des fins autres que la recharge de véhicules électriques;
 - c. permettre aux utilisateurs des bornes de recharge de véhicules électriques de circuler sur les Terrains et d'y accéder.
2. Le Propriétaire reconnaît et convient qu'il ne peut devenir propriétaire par accession des Équipements installés sur les Terrains.

C. Modalités d'exercice des droits d'occupation

1. Le Cessionnaire s'engage à utiliser les Parcelles de Terrains exclusivement pour l'exercice des droits d'occupation prévus à cette entente, et ce, dans le respect des lois et règlements applicables.
2. Le Cessionnaire s'engage à indemniser le Propriétaire de toute somme qu'il pourrait avoir à payer en sa qualité de propriétaire pour tout événement ou incident découlant de l'exercice, par le Cessionnaire, des droits d'occupation qui lui sont consentis conformément à cette entente, sous réserve de la responsabilité civile du Propriétaire.
3. Le Cessionnaire reconnaît que l'occupation des Parcelles de Terrains ne peut en aucune circonstance être interprétée comme accordant un caractère permanent à cette occupation et/ou comme accordant au Cessionnaire un droit d'empiéter sur le terrain occupé à la fin de cette Entente et/ou comme constituant une renonciation, par le Propriétaire, à son droit de demander la cessation de cette occupation et la remise du terrain occupé en état à la fin de l'Entente conformément aux modalités des présentes et/ou comme conférant quelque droit de propriété sur le terrain occupé, par prescription acquisitive ou autrement, en faveur du Cessionnaire.
4. Le Cessionnaire dédommagera le Propriétaire des dommages causés à la propriété de celui-ci à la suite de l'exercice des droits consentis aux présentes, sous réserve de la responsabilité civile du Propriétaire et de ses sous-traitants.

5. Malgré les droits conférés par les présentes, le Propriétaire a le libre usage et l'entière jouissance des Terrains, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux droits et aux privilèges consentis par les présentes et le Cessionnaire s'engage à ne pas faire ou à ne pas permettre à quiconque de faire dans ou aux abords des Parcelles de Terrains occupées quoi que ce soit qui aurait pour effet de nuire ou de préjudicier aux droits du Propriétaire ou des tiers ou qui peut constituer une nuisance.

D. Durée

Les droits stipulés aux présentes sont consentis pour la durée de l'Entente, sauf à l'égard des Terrains sur lesquels le Cessionnaire cesse d'exploiter les Équipements de façon permanente.

E. Contrepartie

Les droits consentis aux termes des présentes sont octroyés par le Propriétaire au Cessionnaire sans contrepartie monétaire, en considération de la conclusion de l'Entente et du respect des obligations contenues dans l'Entente pour valoir à titre de juste et valable contrepartie pour le droit d'occupation.

F. Conditions générales

1. Advenant une cession, une vente ou toute autre forme d'aliénation d'un ou de plusieurs des Terrains, le Propriétaire s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour obtenir au préalable de la part du futur acquéreur, cessionnaire ou acheteur un engagement inconditionnel et irrévocable de lui accorder et d'accorder au Cessionnaire, sans frais, sur demande, les droits de servitude habituellement exigés par le Cessionnaire sur des terrains privés pour l'exploitation de bornes de recharge rapide.
2. Les droits d'occupation prévus aux présentes ne peuvent être cédés sans l'accord préalable écrit du Propriétaire sauf conformément à ce qui est prévu à l'Entente.

3. Au terme de l'Entente, le Cessionnaire s'engage à procéder avec diligence au démantèlement des Équipements, sous réserve de la dalle de béton supportant les Bornes et des infrastructures souterraines qui pourront demeurer en place. De même, le Cessionnaire devra procéder à un tel démantèlement sur les Sites où il cesse d'exploiter définitivement ses Équipements.

815-19

805

VERS
RUE MORIN

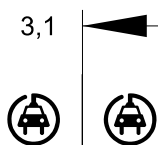
RUE OUIMET

810-12

VERS
RUE DE L'ÉGLISE

POINT
D'ALIMENTATION
POTEAU HQ

DALLE DE BÉTON
SELON LE DESSIN
D'HYDRO-QUÉBEC
BASE DE BÉTON
PRÉFABRIQUÉ 14'x6' (C+2B)



INSTALLATION DE LA MISE À LA TERRE
SELON LES SPÉCIFICATIONS DE HYDRO-QUÉBEC.
LAISSER 3M DE FIL DE MALT(RELIÉ AU TIGES)
DANS LE TROU AU MILIEU DE LA DALLE.

Légende

—	Conduit souterrain (existant)	■	Base à briser et reconstruire au même emplacement
- - -	Conduit souterrain (nouveau)	□	Base à construire
XX CM	Nombre de conduits morts	■	Base existante
+	Mise à la terre	×	Base à briser ou enlever
⊕	Place de stationnement véhicule électrique	●	Raccordement aéro-souterrain
⊘	Stationnement interdit	⊗	Numéro de la base
		XXXX	Regard d'accès et numéro de référence

Orientation

Références

Plan de la CSEM: XXX
 Numéro de H.Q: XXX
 Alimentation 347 / 600V confirmé par H.Q: POTEAU

Notes

1. DALLES, CONDUITS ET MISE À LA TERRE CONSTRUITS PAR LA CSEM.

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:	Vérifié par:
A	2019-02-12	Émis pour COMMENTAIRE	RV	EK

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par: Rémi Velllette, agent technique | 2019-01
 Ervin Kojic, ingénieur

Conceptrice(e):
 Original signé le:

Projet: Stationnement Ouimet Nord
 Ouimet/De L'église
 Arrondissement(s): St-Laurent
 Nature des travaux: Borne de recharge rapide

Titre du plan:
Localisation des bases pour la CSEM pour borne prévu près de 812 Ouimet

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

N° de plan: 30001-BR | Borne: 140001 | Émission: A | DRM: 3380 | Page: XX



Dossier # : 1198214001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la septième partie de la programmation d'événements publics 2019. Autoriser l'occupation du domaine public pour les événements mentionnés du 7 septembre au 31 décembre 2019

Il est recommandé :

- d'approuver la septième partie de la programmation d'événements publics 2019.
- d'autoriser l'occupation du domaine public du 7 septembre au 31 décembre 2019.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-23 21:09

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1198214001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la septième partie de la programmation d'événements publics 2019. Autoriser l'occupation du domaine public pour les événements mentionnés du 7 septembre au 31 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la septième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2019. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE19 1094 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 - Sixième partie. Autoriser l'occupation du domaine pour les événements mentionnés du 4 juillet au 16 octobre 2019.
- CE19 0935 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 - Cinquième partie. Autoriser l'occupation du domaine pour les événements mentionnés du 5 juin au 29 septembre 2019.
- CE19 0800 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 - Quatrième partie. Autoriser l'occupation du domaine public du 9 mai au 9 octobre 2019
- CE19 0615 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 – Troisième partie. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 avril au 13 mai 2019.
- CE19 0410 - Approuver la programmation d'événements publics 2019 – Deuxième partie. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 13 octobre 2019.
- CE19 0246 - Approuver la première partie de la programmation d'événements publics 2019. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 février 2019 au 17 mars 2019.

DESCRIPTION

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

Événements	Organismes	Dates	Lieux
Juri Course	Juri Course	Samedi, 7 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Ashura Procession	Shiane Haidery Islamic Association Inc.	Dimanche 8 septembre 2019	Place du Canada Square Cabot
Midi musical OM	Orchestre Métropolitain	Lundi 16 septembre 2019	Ville-Marie
Run for Outreach	Faculté dentaire de McGill	Samedi, 21 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Journée des Arbres TD	Centre de la montagne	Dimanche, 22 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
La marche pour les mélanomes	Melanoma Network of Canada	Dimanche, 22 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Projet de recherche Médi-Drones	Université Laval	Du 24 au 26 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Cinéparc Communauto	Maison durable	24-sept-19	Sainte-Catherine entre Clark et St-Urbain
Faculty of education Run for Indigenous education awareness	Faculté de l'enseignement de McGill	Vebedredi, 27 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Roulons pour vaincre le diabète	Fondation Roulons pour le diabète juvénile	Jeudi 26 septembre et vendredi 27 septembre 2019 Montage (25 au 26 am) démontage (27 pm-28am)	Place du Canada
Course SMUSH run	Groupe d'entraide de la sclérose en plaques de la banlieu ouest	Dimanche 29 septembre 2019	Parc du Mont-Royal
Distinguished Gentleman's Ride	The Northern Gents Foundation	Dimanche 29 septembre 2019	MHM, Ville-Marie, Parc du mont Royal ...
Cross-Country CIMF	Collège international Marie-de-France	Vendredi, 4 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Défi chaîne de vie	Chaîne de vie	Samed, 5 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Cross Country Run - High school et Elemetary	Greater Montreal Athletic Association	Jeudi, 10 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Gendarme de fer	Fondation des étoiles	12 et 13 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
Arbaeen Procession	Shiane Haidery Islamic Association Inc.	Dimanche 13 octobre 2019	Place du Canada Square Cabot
Marathon du Mont-Royal MEC X SNAP Québec	SNAP Québec	Samedi 26 octobre 2019	Parc du Mont-Royal
La course du Père-Noël	L'Armée du Salut	Samedi 7 décembre 2019	Parc du Mont-Royal
La course résolution	Fondation du cancer des Cedres	Lundi, 30 décembre 2019	Parc du Mont-Royal
Basketball 3x3	Basketball Montréal	6 au 8 septembre 2019	Stationnement des employés de Molson

Grand Prix Cycliste de Montréal	GPCQM	14 et 15 septembre 2019	Parc Jeanne-Mance - Parcours sur 4 arrondissements
Marathon de Montréal	MIM2042	21 au 22 sept 2019	Plusieurs arrondissements
Méga Marathon des Étudiants en Médecine de la Mauricie	Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières	22 septembre 2019	Plusieurs arrondissement En ralentissement de circulation De 0h00 à 10h00
Carnaval des Couleurs	Fondation BBCM	10 au 14 oct. 2019	Ville-Marie
Marche du GDPL	Grand Défi Pierre Lavoie	20 oct. 2019	Ville-Marie

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel). Ils encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un.e agent.e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. : Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;

- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine COUPAL-SCHMIDT
Agente de développement culturel

Tél : 514-872-7844

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-08-23

514-872-5189

514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Geneviève PICHET
Directrice

Tél : 514-872-8562

Approuvé le : 2019-08-23

SERVICE DE LA CULTURE
Division festivals et événements

Programmation des événements publics

Demande au Comité exécutif					
Occupation du domaine public					
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs
Juri Course	Juri Course	Samedi, 7 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 6h à 13h	
Ashura Procession	Shiane Haidery Islamic Association Inc.	Dimanche 8 septembre 2019	Place du Canada Square Cabot	de 12h à 17 h	Rue De la Cathédrale, Metcalfe, boul. De Maisonneuve, rue Lambert-Closse
Midi musical OM	Orchestre Métropolitain	Lundi 16 septembre 2019	Ville-Marie	Place des festivals 8h à 16h	8h à 16h
Run for Outreach	Faculté dentaire de McGill	Samedi, 21 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 8h à 14h	
Journée des Arbres TD	Centre de la montagne	Dimanche, 22 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 9h à 15h	
La marche pour les mélanomes	Melanoma Network of Canada	Dimanche, 22 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 11h à 14h	
Projet de recherche Médi-Drones	Université Laval	Du 24 au 26 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 5h à 12h	
Cinéparc Communauto	Maison durable	24-Sep-19	Sainte-Catherine entre Clark et St-Urbain		9h à 23h
Faculty of education Run for Indigenous education awareness	Faculté de l'enseignement de McGill	Vebedredi, 27 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 9h à 12h	
Roulons pour vaincre le diabète	Fondation Roulons pour le diabète juvénile	Jeudi 26 septembre et vendredi 27 septembre 2019 Montage (25 au 26 am) démontage (27 pm-28am)	Place du Canada	Du mercredi 25 septembre à 6 h jusqu'au samedi 28 septembre à 16 h	
Course SMUSH run	Groupe d'entraide de la sclérose en plaques de la banlieu ouest	Dimanche 29 septembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 8h30 à 14h00	
Distinguished Gentleman's Ride	The Northern Gents Foundation	Dimanche 29 septembre 2019	MHM, Ville-Marie, Parc du mont Royal	de 8 h à 16 h	
Cross-Country CIMF	Collège international Marie-de-France	Vendredi, 4 octobre 2019	Parc du Mont-Royal	De 8h à 15h	
Défi chaîne de vie	Chaîne de vie	Samed, 5 octobre 2019	Parc du Mont-Royal	De 8h30 à 12h	
Cross Country Run - High school et Elementary	Greater Montreal Athletic Association	Jeudi, 10 octobre 2019	Parc du Mont-Royal	De 8h à 17h	
Gendarme de fer	Fondation des étoiles	12 et 13 octobre 2019	Parc du Mont-Royal	Du 12, 8h au 13 octobre, 17h	
Arbaeen Procession	Shiane Haidery Islamic Association Inc.	Dimanche 13 octobre 2019	Place du Canada Square Cabot	de 12h à 17 h	Rue De la Cathédrale, Metcalfe, boul. De Maisonneuve, rue Lambert-Closse
Marathon du Mont-Royal MEC X SNAP Québec	SNAP Québec	Samedi 26 octobre 2019	Parc du Mont-Royal	Du 25 octobre 2019, 5h30 au 26 octobre 2019, 20h	
La course du Père-Noël	L'Armée du Salut	Samedi 7 décembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 6h30 à 14h30	
La course résolution	Fondation du cancer des Cedres	Lundi, 30 décembre 2019	Parc du Mont-Royal	De 9h à 20h	

Basketball 3x3	Basketball Montréal	6 au 8 septembre 2019	Stationnement des employés de Molson	De 8h à 21h30	Rue Érié, Dorion, Cartier et De la Gauchetière
Grand Prix Cycliste de Montréal	GPCQM	14 et 15 septembre 2019	Parc Jeanne-Mance - Parcours sur 4 arrondissements	du 10 au 16 sept.	de 00:01 le samedi à 23:59 le dimanche
Marathon de Montréal	MIM2042	21 au 22 sept 2019	Plusieurs arrondissements	Place des festivals de 6h à 23h	De 6h à 15h
Méga Marathon des Étudiants en Médecine de la Mauricie	Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières	22 septembre 2019	Plusieurs arrondissement En ralentissement de circulation De 0h00 à 10h00		Boul Édouard-Monpetit entre Ch de la Tour et Ave Vincent d'Indy Ave Vincent d'Indy entre Boul Édouard-Monpetit et Ch de la Côte Ste-Catherine Ch de la Côte Ste-Catherine entre Ave Vincent d'Indy et Boul St-Joseph Boul St-Joseph entre Ch de la Côte Ste-Catherine et Rue St-Urbain Rue St-Urbain entre Boul St-Joseph et Rue Sherbrooke Rue Sherbrooke entre Rue St-Urbain et la Rivière des Prairies
Carnaval des Couleurs	Fondation BBCM	10 au 14 oct. 2019	Ville-Marie	Parc de l'Espoir	de 8h à 23h
Marche du GDPL	Grand Défi Pierre Lavoie	20 oct. 2019	Ville-Marie	Place des festivals 8h à 16h	11h à 13h

CE : 30.007
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136);
2. d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 \$ au lieu de 43 544,16 \$;
3. d'autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-08-13 13:35
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

CONTENU

CONTEXTE

Des erreurs sont survenues au niveau des montants octroyés en lien avec le sommaire 1185895003, contrat accordé par la résolution CG19 0136, séance tenue le 28 mars 2019.

La dépense totale qui a été autorisée selon le sommaire 1185895003, contrat accordé au conseil d'agglomération, résolution CG19 0136, est de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 1) :

- Un montant de 453 585,00 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 90 717,00 \$, taxes incluses, soit 20 % du montant du contrat pour le budget des contingences. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 43 544,16 \$, taxes incluses, pour le budget des incidences.

Cette dépense est 100 % de nature d'agglomération, un virement au montant de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) était requis. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2019.

Explication des erreurs survenues pour les travaux:

- La contingence a été calculée à deux reprises;
- Premièrement, le prix total de la soumission était composé d'un prix forfaitaire de 453 585,00 \$, taxes incluses, qui comportait un prix total de 394 421,74 \$ ainsi qu'une somme de 15 % de contingence de 59 163,26 \$;
- Deuxièmement, lors de la rédaction du sommaire, une seconde contingence fut calculée à 20 % sur le prix total du montant du forfait de la soumission de 453 585,00 \$, soit la somme de 90 717,00 \$, taxes incluses.

La correction de la dépense totale à autoriser au sommaire doit être de 489 871,80 \$, taxes incluses, comprenant (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 2) :

- Un montant de 394 421,74 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 59 163,26 \$, taxes incluses, soit 15 % pour le budget des contingences, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 36 286,80 \$, taxes incluses, soit 8 % pour le budget des incidences.
- Un montant total de 453 585,00\$ (394 421,74 \$ + 59 163,26 \$) taxes incluses est le juste montant à octroyer au plus bas soumissionnaire.

Cette dépense est 100 % de nature d'agglomération. Un virement au montant de 447 318,25 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) est requis. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Gestionnaire immobilier, chargée de projets

514 872-6997

Tél :

Télécop. : 514 280-3597

Dossier # : 1185895003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

Objet :

Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185895003 - Écocentre LaSalle-22JAN2019-MAJ12032019-2.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire - Service des finances
Direction du conseil et du soutien financier -
Point de service HDV

Tél : 514-872-0946

Co-auteur:
Pierre Lacoste
Préposé au budget
514-872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers

Tél : 514-872-1443

Division : Direction du conseil et du soutien financier - Point de service HDV-Service des finances

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 mars 2019
Séance tenue le 28 mars 2019

Résolution: CG19 0136

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5982;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit une somme de 453 585 \$ pour les travaux, une somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et une somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
- 3 - d'autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1185895003

/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 mars 2019



Dossier # : 1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5982);
2. d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit la somme de 453 585,00 \$ pour le contrat de travaux, la somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et la somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
3. d'autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 12:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

L'écocentre LaSalle fut construit en 2010-2011 et figure parmi les sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles accessibles pour tous les citoyens de l'agglomération montréalaise. La dépense capitalisée fut prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement.

Sur le lot de l'écocentre LaSalle, il est aménagé un bassin de rétention d'eau pluviale situé à environ 3,5 mètres de la ligne de propriété et adjacent à un talus. (voir la photo du site de l'écocentre en pièce jointe n° 1).

En octobre 2017, la Ville de Montréal a été informée d'une problématique d'écoulement des eaux en provenance de l'écocentre. Des interventions d'urgence ont été et sont requises car la situation actuelle s'aggrave avec le temps et menace l'intégrité du site.

En février 2018, la Ville de Montréal a décidé de mandater AXOR, experts-conseils, pour réaliser une étude afin de faire l'analyse de l'état des circonstances, des causes possibles et de proposer des solutions potentielles. L'étude souligne que la problématique serait reliée à la configuration du bassin de rétention, ce qui a entraîné par conséquent la création d'une

zone d'érosion importante. Pour remédier à cette situation, la firme AXOR propose d'utiliser un géotextile, de colmater la brèche avec de l'enrochement et de remblayer avec la terre végétale.

En juin 2018, le mandat s'est poursuivi avec la firme AXOR pour réaliser des études géotechnique et hydraulique complémentaires, puis réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet du bassin de rétention des eaux pluviales et la stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle.

Cette dépense est requise afin de remettre l'actif en état de fonctionnement, sans en accroître sa durée de vie ni sa capacité de production.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de la publication a été de 17 jours, soit du 9 octobre au 25 octobre 2018, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-10-12	Des précisions aux documents des plans et devis	Impact sur le coût
2	2018-10-18	De multiples questions de la part des soumissionnaires	Aucun impact sur le coût

Des visites des lieux ont été organisées et se sont déroulées entre les 16-17 et 23 octobre 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 15 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1253026 - 30 janvier 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils pour la réalisation des études, des plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la rénovation du bassin de rétention à l'écocentre Lasalle au 7272, rue Saint-Patrick. Le budget a été autorisé par une entente-cadre 16-15643-3-031. Contrat 15404 : Dépense totale de 64 999,97\$, taxes incluses.

- CG17 0094 - 20 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec CIMA + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et de stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle.

Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- Imperméabiliser un bassin de rétention existant;
- Excaver et remblayer;
- Végétaliser des surfaces auprès de talus.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont un est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et un autre est la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Un total de trois (3) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 30% des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval). Parmi les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission, il y avait un (1) fournisseur d'équipements et six (6) firmes qui n'avaient pas de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5982, la plus basse soumission a été analysée et jugée conforme (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Taxes (T.P.S & T.V.Q.)	Total (taxes incluses)
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	394 507,50 \$	59 077,50 \$	453 585,00 \$
Construction Urbex inc.	418 290,65 \$	62 639,02 \$	480 929,67 \$
Les excavations Super inc.	466 405,50 \$	69 844,22 \$	536 249,72 \$
Estimation des professionnels (\$)	293 307,50 \$	43 922,80 \$	337 230,30 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			490 254,80
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			8,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			82 664,73
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			18,22%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			116 354,70
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			34,50%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			27 344,68
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			6,03%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 337 230,30 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 116 354,70 \$ (34,50%). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 490 254,80 \$, ce qui représente un écart de 8,08% avec la plus basse conforme. La différence

entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 82 664,73 \$, soit de 18,22%.

Les montants des soumissions reçues sont similaires, ce qui confirme que les documents d'appel d'offres ont été compris et analysés par les soumissionnaires avec la même vision.

Les professionnels ont fait mention d'avoir omis certains items ou travaux lors de la réalisation de leur estimation. Puisque la différence entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels est importante, ceux-ci ont procédé à l'analyse détaillée de l'origine des principaux écarts :

- Les frais généraux, administratifs et profits sont plus élevés d'environ 25 000,00 \$ sous-estimé;
- Les accès au chantier très difficiles, causés par les chantiers Turcot et ceux du secteur;
- L'incertitude concernant les travaux d'excavation et de remblais le talus; le volume réel des vides internes ne pourra pas être déterminé avant l'excavation de la brèche.

Les professionnels sont d'avis qu'il est requis d'effectuer les travaux le plus rapidement possible et de façon permanente afin de ne pas aggraver la situation.

L'analyse des soumissions faite démontre que Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle. (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) ou des personnes déclarées non conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle.

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). En effet, le communiqué 587 dont il est fait mention dans le sommaire décisionnel précise que l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce mandat, puisque selon le décret 796-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 octobre 2014), le contrat visé ne comporte pas une dépense égale ou supérieure à 5 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant :

- Un montant de 453 585,00 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 90 717,00 \$, taxes incluses, soit 20% du montant du contrat pour le budget des contingences. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 43 544,16 \$, taxes incluses, pour le budget des incidences (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).

Cette dépense est 100% de nature d'agglomération, un virement au montant de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) est requis. Les travaux seront réalisés à 100% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible. Cela permettra d'éviter une aggravation de la situation actuelle, notamment par les fortes précipitations futures potentielles et la fonte des neiges au printemps 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15404 Mandat : 18984-2-001

Octroi du contrat au CG :	<ul style="list-style-type: none">• Mars 2019
Réalisation des travaux :	<ul style="list-style-type: none">• Avril - Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Costas LABOS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carl MOISE, Service de l'environnement
Alix OSSE, Service de l'environnement
Nabil HADDADOU, Service de l'environnement

Lecture :

Nabil HADDADOU, 21 novembre 2018

Éric BLAIN, 20 novembre 2018

Alix OSSE, 20 novembre 2018

Costas LABOS, 20 novembre 2018

Carl MOISE, 20 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997

Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-19

Biagio ZILEMBO
Cadre en reaffectation

Tél :

514 872-3904

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2019-03-01



Dossier # : 1191081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 961 400 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

Il est recommandé :
D'autoriser un virement budgétaire de 1 961 400 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-23 13:09

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1191081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 961 400 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

CONTENU

CONTEXTE

Le budget pour les pièces nécessaires au Service du matériel roulant et des ateliers pour la réparation des véhicules de la Ville est sujet à plusieurs éléments incontrôlables tels que les hausses de prix des pièces et l'utilisation des équipements. De plus, le Service du matériel roulant et des ateliers doit maintenir en service des véhicules dont la vie utile est dépassée, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Aussi, la santé et sécurité est de plus en plus mise de l'avant et nous devons modifier certains appareils pour les rendre plus sécuritaires tels que l'ajout de caméras, hayons hydrauliques, marchepieds, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 2076 - 12 décembre 2018 - d'autoriser un virement budgétaire de 1,7 M\$ en provenance des dépenses contingentes de la Ville vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de combler le déficit engendré par l'augmentation non budgétée du coût de l'essence

DESCRIPTION

Autoriser un budget de dépenses additionnel de 1 961 400 \$ à partir des frais de contingences d'administration afin de permettre la continuité des opérations du Service du matériel roulant et des ateliers.

JUSTIFICATION

Le déficit est causé par la hausse des prix des pièces (entre 6 % et 10 %) et l'augmentation de la quantité des contrats à l'externe. L'utilisation accrue des véhicules et équipements (le remplacement des véhicules dont la vie utile est dépassé est à 50 % de notre objectif). De plus, certains aménagements sur les véhicules ont été ajoutés afin de respecter la santé et sécurité au travail (installation de caméra, hayon hydraulique sur les camionnettes, marche-pieds latéral, etc).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel pour 2019 provenant des dépenses de contingences d'administration pour une somme totale de 1 961 400 \$ est requis. Cette dépense sera assumée localement à 76,5 % pour un montant de 1 500 471 \$ et par l'agglomération à 23,5 % pour un montant de 460 929 \$.

Le budget additionnel sera consacré à couvrir les différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'achat de pièces pour l'entretien des véhicules.

Ce montant additionnel devra, par conséquent, être transféré au budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à cette recommandation, la continuité des opérations du Service du matériel roulant et des ateliers serait sérieusement compromise en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-19

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de
proximité

Tél : 514 872-9003
Télécop. : 514 872-1095

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité

Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2019-08-23

Dossier # : 1191081004

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Autoriser un virement budgétaire de 1 961 400 \$ en provenance des dépenses contingences imprévues d'administration vers le Service du matériel roulant et des ateliers afin de permettre la continuité des opérations

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191081004 - Pièces.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514-872-1093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des Finances



Dossier # : 1191680003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, les 12 et 13 septembre 2019, afin de prendre part au conseil d'administration extraordinaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Québec. Montant estimé : 57,40 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, les 12 et 13 septembre 2019, afin de prendre part au conseil d'administration extraordinaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Québec. Montant estimé : 57,40 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-09 13:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1191680003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, les 12 et 13 septembre 2019, afin de prendre part au conseil d'administration extraordinaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Québec. Montant estimé : 57,40 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et renouvelle annuellement son adhésion. La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses trois représentants. La mairesse de Montréal est membre d'office du conseil d'administration et du comité exécutif et la Ville nomme deux autres représentants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0804 – 8 mai 2019 - Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat se terminant le 31 mars 2021 : M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement ainsi que du matériel roulant et des ateliers, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Rosannie Filato, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique, à titre de membre du conseil d'administration et de substitut au comité exécutif de l'UMQ.

CE17 1905 - 29 novembre 2017 - Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat se terminant le 31 mars 2019 : M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse, à titre de membre du conseil d'administration et de substitut au comité exécutif de l'UMQ.

DESCRIPTION

Il y quatre séances régulières du conseil d'administration par année, précédées par le Comité exécutif, ayant lieu, chaque fois, dans des villes différentes. Il y a huit séances régulières du Comité exécutif par année, dont 4 se déroulent par conférence téléphonique.

JUSTIFICATION

La présence de représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'UMQ lui permet de jouer un rôle de première importance, entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le renouvellement des programmes d'infrastructures, la mise en oeuvre de l'autonomie municipales, la modernisation du cadre législatif municipal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement et les changements climatiques, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'hébergement (une nuitée) et les frais de transport sont pris en charge par l'UMQ. Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2019
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	57,40 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve GAGNON, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-09

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-1063
Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-09-09


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : Jean-François Parenteau	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus	# FOURNISSEUR :
# MATRICULE : 100108847	# BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT : CA extraordinaire de l'UMQ	OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : Québec (Québec)	Québec <input checked="" type="checkbox"/> Hors Québec <input type="checkbox"/>
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 12 et 13 septembre 2019	

PARTIE 1			PARTIE 2	
ESTIMÉ DES DÉPENSES			DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	Fournisseur ou carte corporative	Employé	Fournisseur ou carte corporative
Frais de transport				
Transport en commun	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Avion - Train (classe économique)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Taxi	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Location de voiture et essence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte)	40,10 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux	0,00 \$		0,00 \$	0,00 \$
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais médicaux	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	17,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)				
	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Sous-total (incluant taxes)	57,40 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL DES COÛTS	57,40 \$		0,00 \$	
AVANCE À L'EMPLOYÉ				
Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)			0,00 \$	

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	000000	000000	- \$
Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé :										0,00 \$	

Remise de l'employé : 0,00 \$	Remboursement réclamé : 0,00 \$	Facture à payer : 0,00 \$
# reçu général :	Jean-François Parenteau Mat.: 100108847	(fournisseur ou carte corporative)

Requérant :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Jean-François Parenteau	Signature :  Date : 13 septembre 2019

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween	Signature :

ANNEXE D

PARTIE 3

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : Jean-François Parenteau								Matricule : 100108847			
Mois	Jour	Transport	Stationnement	Taxis	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Frais de représentation	Divers	TOTAL
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$
TOTAL		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$



Dossier # : 1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Il est recommandé :
d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-23 21:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda n'implique pas l'autorisation de crédits supplémentaires, mais seulement l'ajustement de la répartition des crédits déjà autorisés dans les projets mentionnés ci-bas.

Lors de l'appel d'offres public tenu en 2018, une liste prévisionnelle de projets avait été incluse dans les documents. À cette liste s'ajoutait un montant prévu pour la réalisation des travaux dans des bâtiments encore inconnus au moment de l'appel d'offres.

Dans la liste prévisionnelle se trouvait le bâtiment du Chalet du Mont-Royal. Pour cette raison, une demande de crédits provenant de l'agglomération a été faite dans le sommaire décisionnel. Au moment de l'octroi du contrat, les coûts de travaux anticipés pour le Chalet du Mont-Royal étaient de 2,3 M\$. Après un audit approfondi de l'état du bâtiment avec les professionnels, le coût estimé des travaux a augmenté de manière substantielle afin de s'assurer de maintenir cet actif situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Les honoraires des services professionnels pour ce projet sont maintenant de l'ordre de 966 000,00 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 20 %. La dépense en services professionnels du projet du Chalet du Mont-Royal sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Par la suite, un projet prioritaire s'est ajouté à la charge du SGPI et afin de débiter rapidement le projet, il a été convenu que les honoraires professionnels seraient pris à même le présent contrat. Le système de climatisation du bâtiment situé au 2580, boulevard Saint-Joseph (qui abrite entre autres le SPVM, le bureau du taxi, des serveurs de la Ville, etc.) est en fin de vie utile. Des travaux d'urgence ont été effectués sur le refroidisseur en 2018 afin de prolonger la période d'exploitation de cet équipement. La tour d'eau présente aussi des signes d'usure importants et requiert un suivi minutieux compte tenu des exigences réglementaires de la Régie du bâtiment du Québec. La dépense en services professionnels du projet du bâtiment situé au 2580,

boulevard Saint-Joseph (207 000 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 20 %) sera assumée à 45,11 % (93 377,70 \$) par l'agglomération et à 54,89 % (113 622,30 \$) par la Ville Centre à même les crédits déjà autorisés au dossier décisionnel 1185110001.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

514 872-2703

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1185110001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet : Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185110001 - Addenda - Services professionnels contrat valise.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV

Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-18

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 20 septembre 2018
Séance tenue le 20 septembre 2018

Résolution: CG18 0492

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17071 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie, dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17071 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1185110001
/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 21 septembre 2018



Dossier # : 1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-17071) - (4 soum)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents.
2. d'accorder un contrat a Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, et qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-17071) et selon les termes et conditions stipulés au contrat ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92,48 % par la Ville centre et à 7,52 % pour l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-08-30 10:15

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-17071) - (4 soum)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier corporatif de la Ville de Montréal est constitué d'environ 240 bâtiments dont plusieurs sont presque centenaires. Certains d'entre eux ont été rénovés dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes. Les services prévus dans le présent contrat sont nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et protéger l'actif immobilier. Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville de Montréal, le SGPI a recours à des consultants externes pour la réalisation des projets. Les consultants retenus auront le mandat de réaliser des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat. Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaires, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie). Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources externes pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets.

L'appel d'offres public, publié dans le Devoir le 20 juin 2018, a offert aux soumissionnaires un délai de 51 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 9 août 2018 (jusqu'au 6 décembre 2018).

4 addenda ont été émis:

Addenda 1 : 19 juillet 2018 ajout services surveillance accrue, remplacement bordereau pour les ajouter + question/réponses

Addenda 2 : 20 juillet 2018 questions/réponses

Addenda 3 : 1^{er} août 2018 questions/réponses

Addenda 4 : 6 août 2018 questions/réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe composée de firmes externes pour l'exécution de services professionnels afin de réaliser les mandats suivants :

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plans et devis;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels du SGPI.

Des travaux de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes sont requis pour assurer l'intégrité des bâtiments et protéger les actifs immobiliers de la Ville. L'expertise des professionnels sera consacrée, entre autres, aux édifices et sites suivants :

1. Piscine Jarry
2. Pataugeoire Jeanne-Mance
3. Chalet du parc Maisonneuve - Phase 2
4. Réfection de la Maison Smith - Phase 2
5. Chalet du Mont-Royal
6. Divers bâtiments corporatifs.

JUSTIFICATION

Il y a eu 21 preneurs des cahiers des charges et 5 ont remis une soumission. Les firmes qui ont remis le formulaire de désistement indiquent qu'ils n'avaient pas le temps à accorder à cet appel d'offres ou le carnet de commandes trop remplis pour répondre aux exigences de la Ville.

La firme Viau Bastien Gosselin Architecte inc. n'a pas obtenu le pointage intérimaire nécessaire à l'ouverture de son enveloppe et, par conséquent, a été déclarée non conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Taxes	Total
Riopel Dion St-Martin inc.	80,00	0,42	2 722 574,30 \$	407 705,40 \$	3 130 279,70 \$
Chevalier Morales Architecte inc.	71,17	0,36	2 962 105,00 \$	443 575,22 \$	3 405 680,22 \$
St-Gelais Montminy & Associés Architectes S.E.N.C.R.L.	71,67	0,33	3 218 825,00 \$	482 019,04 \$	3 700 844,04 \$
Les Architectes FABG inc.	75,33	0,33	3 340 275,00 \$	500 206,18 \$	3 840 481,18 \$

Dernière estimation réalisée			2 870 189,17 \$	429 810,83 \$	3 300 000, 00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 169 720,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 5,14 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					275 400,52 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					8,8 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 20 août 2018, recommandent de retenir l'offre de l'équipe formée par Riopel Dion St-Martin inc et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation des projets corporatifs tels que présentés dans l'onglet description. Ces derniers ont obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Le présent contrat est visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les deux firmes adjudicataires du présent contrat possèdent leur attestation de l'AMF. Celle de Riopel a été délivrée le 13 novembre 2015 et GBi experts-conseils inc. a renouvelé la sienne le 24 juillet 2018.

De plus, ces deux firmes ne sont pas inscrites au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne sont pas inscrites sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 3 779 812,86 \$. Ce montant inclut les contingences de 15 % (469 541,97 \$ taxes incluses, qui permettront de répondre aux imprévus en cours de projet) et les incidences de 5 % (179 991,09 \$ taxes incluses qui serviront à couvrir les coûts engendrés par des services de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation des projets).

Cette dépense sera assumée à 92,48 % par la Ville centre et à 7,52 % pour l'agglomération. La dépense d'agglomération est reliée au projet du Chalet du Mont-Royal qui sera réalisé dans le cadre du présent octroi de contrat. Il s'agit du seul bâtiment de compétence d'agglomération de ce mandat.

La dépense est prévue au PTI 2018-2020 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense se répartit de la manière suivante : 5 % en 2018, 55 % en 2019 et 40 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets seront réalisés selon la politique de développement durable de la Ville et obtiendront l'accréditation LEED appropriée lorsqu'ils le permettent. Dans le cas contraire, les projets seront réalisés selon les principes de développement durable qu'il est possible d'appliquer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les meilleures conditions de mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus et des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville. .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels : 20 septembre 2018

Début du mandat : 1^{er} octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

Tél : (514) 872-2703
Télécop. : (514) 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-22

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-7853
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-08-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2018-08-27

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	2 722 574,30			
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	0,00			
	Divers - Autres trav.	0,0%				
	Sous-total :	100,0%	2 722 574,30	136 128,72	271 576,79	3 130 279,80
	Contingences	15,0%	408 386,15	20 419,31	40 736,52	469 541,97
Total - Contrat :		3 130 960,45	156 548,02	312 313,30	3 599 821,77	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	5,0%	156 548,02	7 827,40	15 615,67	179 991,09
Coût des travaux (Montant à autoriser)			3 287 508,47	164 375,42	327 928,97	3 779 812,86
Ristournes:	Tps	100,00%		164 375,42		164 375,42
	Tvq	50,0%			163 964,48	163 964,48
	Coût après rist. (Montant à emprunter)					3 451 472,95



Dossier # : 1194368008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 64 du Règlement no 18-070 sur les tarifs (exercice financier 2019) afin d'apporter des modifications à la section V de ce même règlement «Vélos en libre-service BIXI»

Il est recommandé:

D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 64 du Règlement no 18-070 sur les tarifs (exercice financier 2019) afin d'apporter des modifications à la section V de ce même règlement «Vélos en libre-service BIXI»

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-01 12:33

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194368008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 64 du Règlement no 18-070 sur les tarifs (exercice financier 2019) afin d'apporter des modifications à la section V de ce même règlement «Vélos en libre-service BIXI»

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son lancement à Montréal il y a dix ans, 1,3 million d'utilisateurs du BIXI ont effectué plus de 38 millions de déplacements, ce qui se traduit par quelque 110 millions de kilomètres parcourus à vélo. Fier de ce succès, BIXI Montréal entend poursuivre ses activités au cours des prochaines années tout en cherchant à améliorer sans cesse son offre de services à partir d'un modèle d'affaires renouvelé et mieux adapté au contexte montréalais où les modes de transport actif deviennent plus populaires que jamais. Afin de mieux répondre à la demande croissante, 1 000 nouveaux vélos aux couleurs de BIXI ont été ajoutés à la flotte actuelle depuis le début de la saison 2019 qui en compte désormais 7 250 répartis sur le territoire montréalais.

Plus récemment, BIXI Montréal faisait l'acquisition d'une centaine de vélos en libre-service à assistance électrique pour lesquels les utilisateurs devront déboursier des frais additionnels de 1,00\$ pour chaque trajet effectué. D'où la nécessité de modifier le Règlement sur les tarifs afin de tenir compte de ce nouveau contexte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0466 (16 avril 2019) : Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) ;
 CE19 0486 (20 mars 2019) : Édicter, en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance no.1 afin d'apporter des modifications à la section V - Vélos en libre-service BIXI pour la saison 2019 ;

CM18 1539 (18 décembre 2018) : Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) ;

DESCRIPTION

La modification à apporter à la section V (Vélo en libre-service BIXI) du règlement précise que pour chaque déplacement avec un vélo BIXI à assistance électrique, des frais additionnels de 1,00\$ seront facturés à l'utilisateur.
 (Voir le document joint à l'intervention du Service des affaires juridiques)

JUSTIFICATION

Les frais additionnels de 1,00\$ par déplacement pour l'utilisation d'un vélo à assistance électrique doivent être prévus par le Règlement sur les tarifs. La présente ordonnance permet d'apporter la modification requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces frais supplémentaires de 1,00\$ par déplacement sont nécessaires pour couvrir les besoins de main-d'oeuvre, les coûts d'entretien des vélos en raison d'un usage intensif de même que le coût des licences technologiques liées aux systèmes de gestion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. Le service BIXI s'inscrit, de plus, dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, les frais additionnels de 1,00\$ par déplacement pourront être appliqués et permettront à BIXI Montréal de couvrir les coûts de main-d'oeuvre et d'entretien supplémentaires de ces nouveaux vélos. Dans le cas contraire, BIXI Montréal devra absorber les surcoûts et revoir son modèle d'affaires en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

BIXI Montréal a déjà prévu annoncer ce nouveau tarif via ses outils de communication: site internet, réseaux sociaux, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 septembre 2019: Adoption de l'ordonnance par le CE.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

Le : 2019-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-08-30

Dossier # : 1194368008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 64 du Règlement no 18-070 sur les tarifs (exercice financier 2019) afin d'apporter des modifications à la section V de ce même règlement «Vélos en libre-service BIXI»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1194368008 - Ordonnance Bixi 20190829.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

ORDONNANCE

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (18-070) (Article 64)

ORDONNANCE ÉMISE RELATIVEMENT AUX TARIFS DU SERVICE BIXI POUR LA SAISON 2019

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) est modifié par l'insertion, après l'article 63, du suivant :

« **63.1.** Pour une utilisation d'un vélo à assistance électrique, il sera perçu, en sus des tarifs prévus aux articles 59, 61 et 63 :

1,00 \$ »

GDD1194368008

CE : 40.002
2019/09/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1197959004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) afin d'ajouter une disposition en matière d'acceptation d'objets et d'archives privées par le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal)

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) afin d'ajouter une disposition en matière d'acceptation d'objets et d'archives privées par le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-26 18:27

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197959004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) afin d'ajouter une disposition en matière d'acceptation d'objets et d'archives privées par le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal)

CONTENU

CONTEXTE

Le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal) reçoit annuellement des dons d'objets, d'archives privées ainsi que divers témoignages n'excédant généralement pas 10 000\$.

Ces acquisitions se font selon les normes et procédures de sa politique de collectionnement qui a été mise à jour à l'été 2018 et adoptée par le conseil exécutif de la ville (CE -18-1707).

Toutes les donations font l'objet d'une convention signée approuvée par le Service des affaires juridiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE18 1707 - Approbation de la mission, du code de déontologie muséale, de la politique de gestion des collections et des orientations en matière d'éducation du Centre d'histoire de Montréal, pour dépôt auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, en vue de son agrément comme institution muséale reconnue et de son admissibilité aux programmes d'aide financière du gouvernement du Québec.
- RCE 02-004 - À sa séance du 10 mars 2004, le Comité exécutif a adopté le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* .

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'ajouter un article au règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) pour y ajouter le paragraphe suivant afin d'autoriser la chef de division du MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal) d'accepter des objets et des archives privées en fonction de la valeur des donations.

L'article 41.1.1 proposé se lirait comme suit:

41.1.1 L'acceptation d'une donation d'objets et d'archives privés et la signature d'une convention de donation au Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture ou de toute licence de droit d'auteur concernant des donations d'objets et d'archives privés, le cas échéant, est délégué au chef de division - Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture lorsque la valeur de la donation est de moins de 10 000 \$. ».

JUSTIFICATION

L'acquisition d'objets et d'archives privées en format 2D/ /3D ou mémorielles s'inscrit dans la mise en oeuvre de la politique du développement culturel de la ville, plus spécifiquement à la section 14.19 consacrée aux institutions muséales qui encourage la mise en valeur de l'histoire et de la mémoire des Montréalais.

Depuis déjà plus de 35 ans le Centre d'histoire de Montréal, (CHM) raconte les Montréalais.es. En 2021, le CHM deviendra le MEM-Mémoires des montréalais.es, un nouveau complexe culturel au coin de St-Laurent/Ste-Catherine qui laissera davantage place à la mémoire citoyenne grâce à des équipements d'interprétation novateurs et inclusifs. Dans ce nouveau contexte, la collection du CHM/MEM rayonnera plus largement. Actuellement, cette collection comprend des objets représentatifs de la vie quotidienne et des objets iconiques inscrits dans la mémoire des Montréalais. Elle compte plusieurs objets du 20e siècle, plus particulièrement de la vie familiale et quotidienne, des grands événements, de la vie commerciale et culturelle et des communautés culturelles. Elle est complétée par les ouvrages et archives du centre de documentation, dont certains éléments sont conservés dans des conditions spécifiques en raison de leur rareté ou de leur caractère précieux.

Les collections du MEM sont organisées en quatre groupes distincts :

1. **Collection patrimoniale** : Les artefacts de cette collection possèdent un caractère unique et rare, ils sont uniques par leur importance et requièrent des normes de gestion et de conservation optimales.
2. **Collection d'interprétation** : Les artefacts de cette collection n'ont pas de caractère unique ou de rareté. Ils contribuent à la diversité des collections en général et sont davantage utilisés pour des aspects d'enseignement et d'exposition.
3. **Collection de photographies** : Les artefacts de cette collection se présentent sous différentes formes et supports originaux (papier photo, négatif, diapositive, carte postale, format numérique). Ils peuvent être des copies numériques utilisés pour des activités éducatives, d'exposition, d'interaction avec le public, comme décors et éléments, à des fins d'illustration pour des publications diverses.
4. **Collection de témoignages** : Les enregistrements de cette collection documentent de façon personnalisée la vie, l'expérience et l'expertise de Montréalais connus et inconnus. Cette collection recueille également le regard, l'interprétation et le savoir sur l'histoire et l'identité de Montréal de penseurs, chercheurs et professeurs. Les enregistrements sont davantage utilisés pour des aspects de recherche, d'exposition et la diffusion par les médias ou des moyens multimédias.

Les donations doivent compléter l'une ou l'autre de ces collections. La grande majorité des donations sont évaluées à moins de 10 000 \$, souvent entre 100 \$ et 2 000 \$. Le nouvel article 41.1.1 permettra d'accélérer le processus d'acquisition.

Le MEM sera ainsi en mesure de proposer aux donateurs des modes d'acquisition similaires à ce qui se fait dans l'ensemble des institutions muséales sur le territoire, le tout dans le cadre d'un processus simplifié et efficace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier à cette décision, puisqu'il s'agit de donations d'objets ou d'archives privées. Par ailleurs, les espaces de conservations du MEM sont suffisants pour toutes nouvelles acquisitions, et le traitement de dons futurs sera intégré aux tâches du personnel en place.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette dérogation, le Centre d'histoire de Montréal (CHM) doit présenter un GDD distinct pour chacune des acquisitions en bien matériel ou immatériel afin de faire approuver et accepter le don, même si celui-ci est d'une valeur peu significative (moins de 100 \$) ou sans valeur monétaire. Le CHM peut recevoir jusqu'à 20 à 50 dons de cette nature par année. La dérogation vise à simplifier le processus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Mme Julie Fortier, avocate, aux services des affaires juridiques a été consultée pour ce projet de sommaire

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service des affaires juridiques

Parties prenantes

Éric COUTURE, Service des affaires juridiques
Julie FORTIER, Service des affaires juridiques

Lecture :

Éric COUTURE, 8 août 2019
Julie FORTIER, 15 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annabelle LALIBERTÉ
Chef de division, MEM- Centre d'histoire de
Montréal

Tél : 514-872-3216

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-07

Geneviève PICHET
Directrice Division développement culturel

Tél : 514-872-8562

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Geneviève PICHET
Directrice Division développement culturel

Tél : 514-872-8562

Approuvé le : 2019-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608

Approuvé le : 2019-08-22

Dossier # : 1197959004

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Objet :	Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE-02-004) afin d'ajouter une disposition en matière d'acceptation d'objets et d'archives privées par le MEM-Mémoire des Montréalais.es (Centre d'histoire de Montréal)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS



[2019-08-21 Règl. 02-004 Délégation CE archives 41.1.1 FINAL.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ
EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET
EMPLOYÉS (RCE 02-004)**

Vu l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du, le comité exécutif décrète :

1. Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) est modifié par l'insertion, après l'article 41.1, du suivant :

« **41.1.1** L'acceptation d'une donation d'objets et d'archives privés et la signature d'une convention de donation au Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture ou de toute licence de droit d'auteur concernant des donations d'objets et d'archives privés, le cas échéant, sont déléguées au chef de division - Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture lorsque la valeur de la donation est de moins de 10 000 \$. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1197959004



Dossier # : 1190867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

De demander au conseil municipal :

D'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 16:07

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1190867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a récemment été déposée pour la construction d'un édifice au sud-ouest de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Parthenais. Le traitement de cette requête nécessite toutefois au préalable l'abrogation d'un règlement désuet adopté en 2003 en vertu de l'article 89 de la Charte, soit le *Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)* .

Cette abrogation peut être adoptée par le conseil municipal en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM12 0066 - 23 janvier 2012 - D'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, suivant la prise en compte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal dans la version finale du document, notamment en créant un nouveau secteur d'emplois sur le secteur sud du site de la JTI-Macdonald.
- CM03 0781 - 22 septembre 2003 - D'adopter comme projet de règlement P-03-152 le « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais »

DESCRIPTION

Le propriétaire du site visé par le règlement 03-152 a manifesté son intention de ne pas se prévaloir des dispositions particulières de ce règlement et de construire un édifice conforme aux dispositions courantes du règlement d'urbanisme. Or, tant que le règlement en question demeure en vigueur, les dispositions courantes du règlement d'urbanisme demeurent

inapplicables sur l'emplacement en cause. Le présent projet de règlement vise donc l'abrogation du règlement particulier 03-158.

JUSTIFICATION

Pour diverses raisons, le projet initialement proposé, et qui a donné lieu à l'adoption du règlement 03-152, est abandonné depuis 2004. Or, contrairement à la pratique courante, ce règlement ne comportait aucune clause résolutoire visant à ce que les travaux commencent dans les 30 ou 60 mois suivants son entrée en vigueur. L'abandon de ce projet remonte maintenant à plus de 15 ans, ce qui représente près de trois fois le délai usuel pour une telle autorisation réglementaire. En regard de la pratique courante en ce domaine, l'abrogation demandée s'avère donc équitable et légitime.

Notons également que cette demande d'abrogation, ainsi que les plans de construction de la première phase qui accompagnent la demande de permis de construction ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Le règlement 03-152 n'a donc jamais été utilisé et son abrogation a été annoncée dans le PPU du Quartier Sainte-Marie en 2012. Toutefois, à ce jour, en l'absence d'un projet de remplacement cette abrogation n'a jamais eu lieu. La présente demande de permis de construction, qui est conforme au cadre réglementaire de la Ville, à une exception près, rend enfin cette abrogation possible par le conseil municipal. Notons en effet qu'une dérogation mineure doit être approuvée prochainement concernant le concept architectural et plus précisément la présence d'un escalier extérieur situé à un niveau supérieur au 2^e étage.

En somme, le projet de construction proposé respecte les orientations et principes d'aménagement retenus pour le secteur, notamment dans le cadre de l'actuel exercice de planification du PPU des faubourgs. Mentionnons également que le promoteur s'est engagé à respecter les proportions de logements sociaux, abordables et familiales (20/20/20) en amont de la mise en oeuvre prochaine de ce règlement. Cela signifie que les phases ultérieures du projet vont tenir compte du nombre de logements compris dans la première phase.

Pour ces raisons, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'arrondissement recommande l'abrogation du règlement 03-152.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

§ 16 septembre 2019 : adoption d'un avis de motion et d'un projet de règlement par le conseil municipal ;

§ 22 octobre 2019 : adoption du règlement par le conseil municipal ;
§ Entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité au schéma d'aménagement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable.

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Tél : 872-7998
Télécop. : 868-4912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Jean-François MORIN
Chef de la division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc LABELLE
Directeur d'arrondissement délégué
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2019-08-22

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
8 août 2019
n° à venir
4.7.1

Objet : **ABROGATION DU RÈGLEMENT 03-152, SURHAUTEUR, RÉVISION DE PROJET & DÉROGATION MINEURE**

Endroit : 99999, rue Sainte-Catherine Est

Responsables : Bruno Collin et Olivier Légaré

Description : Les demandes visent la première phase de reconstruction de l'îlot vacant délimité par les rues Sainte-Catherine et Parthenais, l'avenue De Lorimier et le boulevard René-Lévesque. Cette première phase occupe la partie nord-est de l'îlot, au coin des rues Sainte-Catherine et Parthenais.

Bien que le projet soit généralement conforme au *Règlement d'urbanisme 01-282*, son approbation requiert préalablement l'abrogation du *Règlement 03-152*, adopté en 2004 par le conseil municipal en vertu de l'article 89 de la charte. Ce règlement restreint en effet la construction du site à un projet très spécifique, lequel est abandonné depuis plus de 10 ans.

Le *Règlement 03-152* n'a jamais été utilisé et son abrogation a été annoncée dans le PPU du quartier Sainte-Marie en 2012. Toutefois, à ce jour, en l'absence d'un projet de remplacement cette abrogation n'a jamais eu lieu. La présente demande de permis de construction, qui est conforme au cadre réglementaire de la Ville, à une exception près, rend enfin cette abrogation possible par le conseil municipal. Une dérogation mineure sera en effet nécessaire concernant la présence d'escaliers extérieurs situés à un niveau supérieur au 2^e étage.

Pour sa part, la révision des plans de construction soumise à la procédure du titre VIII du *Règlement d'urbanisme 01-282* est requise en raison d'un volume en surhauteur et parce que le projet est situé dans les unités de paysage Artère commerciale (AC) et Sainte-Marie – Saint-Jacques (SMSJ).

Description du projet

L'édifice projeté présente deux échelles distinctes, soit un volume de 3 à 7 étages sur les rues Sainte-Catherine et Parthenais et un volume en surhauteur de 14 étages (45 m) situé plus à l'arrière.

Le programme est composé des éléments suivants :

- 258 logements, dont 114 locatifs ;
- un rez-de-chaussée commercial en rive des rues Sainte-Catherine et Parthenais ;

- un espace à bureaux de 200 m² ;
- une serre et un espace intérieur communautaire de 100 m² ;
- un stationnement souterrain d'une capacité de 93 voitures et de 196 vélos.

L'approche architecturale proposée est fondée sur l'idée d'une intégration aux caractéristiques de forme, de rythme d'ouverture et de parcellaire, et de matériaux de revêtement du quartier et, particulièrement, de la rue Sainte-Catherine. Une série de volumes de trois étages en brique grise, brique de béton et céramique ventilée borde les rues, tandis qu'un volume de brique rouge s'élève en retrait sur quatre étages additionnels. Le rythme des ouvertures et la verticalité de la composition sont en dialogue respectueux avec le bâti environnant.

Le volume de quinze étages situé à l'arrière présente certaines caractéristiques susceptibles de convenir à des familles dans un édifice en hauteur. Par exemple, un système de coursives partiellement fermé avec des panneaux de verre permet l'aménagement de logements traversant, avec accès de part et d'autre de l'édifice. Le système de coursives et d'escaliers extérieurs devient ainsi une importante composante de l'approche architecturale du projet. À noter que l'escalier en question requiert une autorisation en vertu du règlement sur les dérogations mineures étant donné qu'un tel escalier ne doit normalement pas dépasser le deuxième étage. L'enveloppe est constituée de brique blanche et de garde-corps en verre ultra-clair avec des meneaux blancs.

Cadre réglementaire

Le projet respecte les paramètres du règlement d'urbanisme, qui ont récemment été revus en détail lors de la modification omnibus de 2013. La densité (inférieure à 4), les hauteurs sur rue et les critères de surhauteur sont respectés. La mixité d'usages proposée va également au-delà des minimums requis par le règlement. Toutefois, tant que le *Règlement 03-152* n'est pas abrogé, ces dispositions du *Règlement d'urbanisme 01-282* demeurent invalides sur le site.

Éléments d'analyse

Le projet soumis présente un grand intérêt en raison de l'attention accordée au respect du contexte. Sur la rue Sainte-Catherine, non seulement le bâti présente une ouverture physique qui favorise l'animation, mais en plus, les superficies des emplacements commerciaux sont en continuité avec la trame propre au Village gai situé à l'ouest du pont Jacques-Cartier. La matérialité permet également de reprendre les caractéristiques propres à un secteur faubourien en évitant habilement le mimétisme.

Également, les éléments verticaux proposés pour la portion supérieure en brique rouge constituent un rappel intéressant de l'aspect Art déco du bâtiment « Dominion Oil Cloth and Linoleum Company » voisin. Le traitement des garde-corps des balcons avec des barrotins en métal ouvré est également un clin d'œil intéressant aux balcons en fer forgé du quartier. Par ailleurs, il serait intéressant de maintenir cette matérialité pour tous les balcons situés aux sept premiers niveaux qui sont en plus en relation avec la rue et le quartier.

Du côté de la rue Parthenais, le projet présente également de grandes qualités d'intégration. D'abord, l'implantation proposée permet d'encadrer l'axe de la rue Parthenais passablement déstructuré dans les tronçons du sud de la rue Ontario. Le traitement du rez-de-chaussée, qui sera dédié à du bureau ou du commerce, permet également d'entretenir une certaine animation et le confinement des accès véhiculaires au sud permet d'atténuer leur impact.

De plus, la possibilité de prolonger la rue Tansley permet d'assurer la perméabilité est-ouest de l'îlot tel que le requiert l'unité de paysage. L'implantation et le traitement de l'interface à caractère plus domestique constituent également des éléments en continuité des secteurs adjacents.

De la même façon, les coursives qui viennent animer les façades présentent l'avantage de prolonger une typologie résidentielle propre aux secteurs faubouriens dans un bâti plus dense. Le contexte du site se prête bien pour tenter ce type d'intervention. Enfin, la matérialité plus légère permet d'atténuer l'impact du volume en surhauteur, et son implantation vers le centre de l'îlot permet de conserver les vues remarquables du pont Jacques-Cartier dans l'axe de la rue Parthenais.

Pour ce qui est de la dérogation mineure, il faut rappeler que les dispositions du *Règlement d'urbanisme 01-282* visent à éviter que les escaliers traditionnels des quartiers centraux soient étendus au troisième étage des bâtiments. Dans le cas présent, il s'agit d'une typologie architecturale résolument distincte et la proposition est accompagnée d'un ascenseur et d'un escalier intérieur. L'escalier extérieur litigieux n'est en somme qu'un accès de secours.

Enfin, le projet respecte les critères d'ensoleillement du règlement pour les rues et le voisinage immédiat. Par contre, bien qu'elle soit prévisible en raison du grand retrait de la surhauteur par rapport au domaine public, la démonstration du faible impact éolien reste à faire.

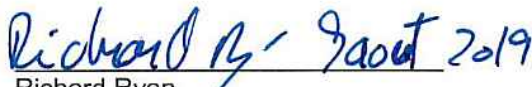
- Élément particulier :** Aucun
- Remarque importante :** Adoption le 2 avril 2004 du *Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)*.
- Considérant que :** Le projet permet d'entamer la reconstruction d'une importante friche urbaine.
- Considérant que :** Le parti architectural clairement orienté sur l'intégration au milieu existant, notamment en regard de son échelle sur rue et du respect des critères applicables d'unité de paysage.
- Considérant que :** L'implantation proposée est respectueuse d'une vue d'intérêt sur le pont Jacques-Cartier, dans l'axe de la rue Parthenais.
- Considérant que :** L'approche immobilière (programme mixte) est susceptible de relancer le caractère commercial de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de ces demandes aux conditions suivantes :

- Soumettre une étude des impacts éoliens ;
- Revoir le traitement des garde-corps des balcons du volume de sept étages afin de proposer des barrotins ou un traitement ajouré plutôt que du verre ;
- Confirmer que le type et la dimension des briques d'argile correspondent aux caractéristiques du milieu ;
- Raffiner les détails de composition des coursives et des escaliers extérieurs en accordant une attention particulière à la qualité des matériaux, incluant des panneaux de verre résistant à l'effet cumulé des rayons UV et de la pollution de l'air, ainsi qu'une gestion appropriée de l'écoulement de l'eau.

Par ailleurs, en façade de la rue Parthenais, les membres suggèrent d'explorer la possibilité de fragmenter la façade du volume en briques rouges, cela afin d'atténuer l'expression monolithique du projet.

Les membres souhaitent également que le projet prévoit une offre de logements répondant aux paramètres du projet de Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-20-20).


Richard Ryan
Vice-président


Jean-Philippe Gagnon
Secrétaire

Dossier # : 1190867002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme

Objet :

Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS



[2019-08-23 - REG - abrogation \(03-152\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-26

Jean-Philippe GUAY
Avocat, chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT LA
CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN COMPLEXE RÉSIDENTIEL ET
COMMERCIAL DANS LE QUADRILATÈRE DÉLIMITÉ PAR LE BOULEVARD
RENÉ-LÉVESQUE, L'AVENUE DE LORIMIER ET LES RUES
SAINTE-CATHERINE ET PARTHENAIS (03-152)**

Vu l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le présent règlement abroge le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152).

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1190867002



Dossier # : 1194521010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Louis-Charles-Routhier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Il est recommandé :

de nommer « place Louis-Charles-Routhier » l'espace situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Vimont et constitué d'une partie du lot numéro 1 363 115 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 08:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194521010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place Louis-Charles-Routhier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a reçu une demande de dénomination provenant de la famille de monsieur Louis-Charles Routhier, demande à laquelle plusieurs lettres d'appui ont été jointes. La Division du patrimoine a été informée de cette demande visant à nommer un terrain situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et de la rue Vimont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « place Louis-Charles-Routhier » l'espace situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Vimont et constitué d'une partie du lot numéro 1 363 115 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Louis-Charles Routhier (1926-2011)

Fier résident de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Louis-Charles Routhier a longtemps été impliqué dans l'entreprise familiale, Courchesne Larose, faisant par le fait même de cette dernière l'une des plus grandes importatrices et distributrices de fruits et légumes frais dans tout l'est du Canada. Il a été président de la compagnie pendant près de 40 ans. Tout au long de sa carrière, il est demeuré un gestionnaire humble, allant même jusqu'à soutenir financièrement les familles de ses employés lorsque celles-ci étaient confrontées à des épreuves difficiles.

Témoin des défis du quartier Hochelaga-Maisonneuve, où il choisit de s'établir, il développe des racines profondes avec le secteur. Il installe d'ailleurs la maison familiale sur la rue

Vimont, tout près de l'espace à nommer. Solidaire et doté d'une générosité sans bornes, en plus d'être profondément attaché aux gens de sa communauté, il a aidé de nombreuses familles et des organismes locaux par des dons en fruits et légumes et par l'octroi de bourses. Conscient de l'importance de l'accès à une éducation de qualité pour sortir les jeunes de la pauvreté, il a consacré une grande partie de son temps à la persévérance scolaire des enfants de son quartier d'origine, d'où la création de la Fondation Louis-Charles-Routhier. Après avoir fait le tour des organismes du quartier, Louis-Charles Routhier décida, avec l'aide de sa fille Louise, que la Fondation parrainerait l'organisme « Je Passe Partout », qui offre notamment un service d'aide aux devoirs à l'école ainsi qu'un soutien aux parents.

La demande de dénomination provient de la famille de monsieur Routhier.

Le comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a appuyé la proposition visant à nommer le parc Louis-Charles-Routhier lors de sa séance du 31 mai 2019.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a recommandé de nommer la « place Louis-Charles-Routhier » lors de sa séance du 10 juin 2019.

L'arrondissement appuie cette recommandation.

Le choix du terme générique « place » correspond mieux que le terme « parc » à la nature de l'espace nommé, qui est constitué d'un triangle aménagé dans l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine Est. Selon les définitions normalisées diffusées par l'Office québécois de la langue française, une place commémorative est un espace public découvert plus ou moins vaste, souvent entouré de constructions, sur lequel débouchent ou que traversent une ou plusieurs voies de communication.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers un homme ayant marqué l'histoire et la vie communautaire du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 22 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2019-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains
Tél : 514.872.5985

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

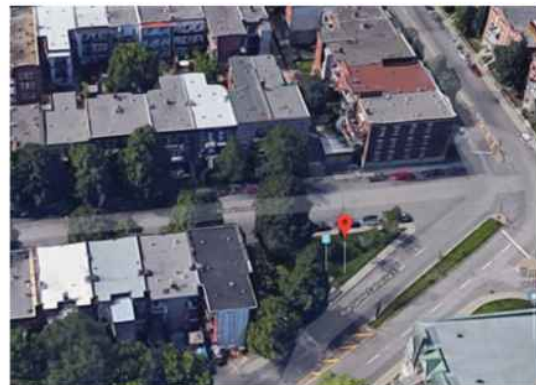
Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2019-08-29

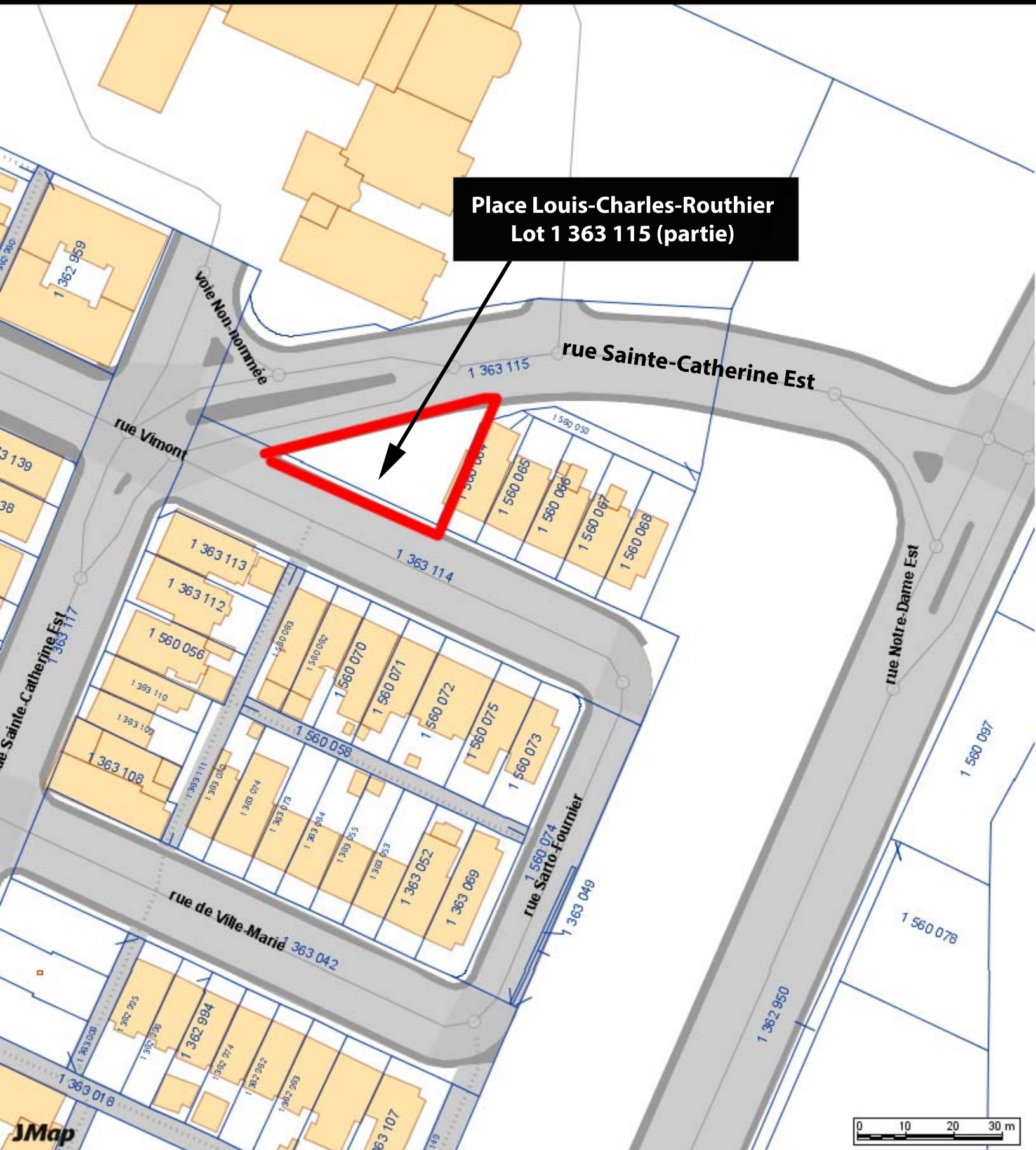
Approuvé le : 2019-08-29

Espace proposé

Parc situé à l'angle des rues Vimont et Sainte-Catherine Est, devant le Centre de soins prolongés Grace Dart.



**Nommer la place Louis-Charles-Routhier dans l'arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Dossier numéro 1194521010**



**Place Louis-Charles-Routhier
Lot 1 363 115 (partie)**



Dossier # : 1194521008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer « place Alice-Girard » la place centrale du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

de nommer « place Alice-Girard » la nouvelle place publique du projet MIL Montréal située sur le lot numéro 5 273 840 du cadastre du Québec et comprise entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux au nord, Outremont à l'est, Stuart à l'ouest et une nouvelle promenade piétonne au sud, dans l'arrondissement d'Outremont, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 08:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194521008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer « place Alice-Girard » la place centrale du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Nouvellement appelé « MIL Montréal », le projet du site Outremont et ses abords est aujourd'hui un projet urbain d'envergure pour lequel la Ville et l'Université de Montréal, mais également les gouvernements du Québec et du Canada, consentent d'importants engagements financiers pour améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de ce territoire.

Le site Outremont correspond au redéveloppement de l'ancienne gare de triage de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), incluant notamment le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal, dont l'ouverture des premiers pavillons est prévue en septembre 2019. Les abords couvrent une partie des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. La planification détaillée des abords est étroitement liée au projet du site Outremont et à la volonté municipale d'intégrer les secteurs bordant les voies de chemin de fer du CP au redéveloppement de l'ancienne gare de triage.

Dans le cadre de ce redéveloppement, la Ville de Montréal doit attribuer 11 toponymes à des voies et lieux publics répartis dans trois arrondissements. Parmi ceux-ci, il faut nommer la nouvelle place publique du quartier, comprise entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux au nord, Outremont à l'est, Stuart à l'ouest et une nouvelle promenade piétonne au sud, dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « place Alice-Girard » la nouvelle place publique du projet MIL Montréal située sur le lot numéro 5 273 840 du cadastre du Québec et comprise entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux au nord, Outremont à l'est, Stuart à l'ouest et une nouvelle promenade piétonne au sud, dans l'arrondissement d'Outremont, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Alice Girard (1907-1999)

« Née à Waterbury au Connecticut, Alice Girard est venue au Canada en avril 1918, a fait ses études à l'école normale où elle a obtenu un brevet supérieur en pédagogie 1925; un diplôme d'infirmière de l'Hôpital St-Vincent de Paul, Sherbrooke (1931); un diplôme en hygiène publique de l'Université de Toronto (1939); un baccalauréat en sciences infirmières de l'Université de Washington (1942); une maîtrise en éducation de l'Université de Columbia (1944). *Fellow* de la Fondation Kellogg, de l'Université John-Hopkins en 1954, elle détient des doctorats honoris causa des universités de Toronto (1968) et de l'Université de Montréal (1975).

Doyenne fondatrice de la faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal en 1962, poste qu'elle occupe de 1962 à 1973, elle est la première femme à avoir été doyen de l'Université de Montréal. Elle a été infirmière hygiéniste 1931-38; directrice de l'École d'infirmières hygiénistes de l'Université de Montréal 1942-48; directrice nationale du nursing la Cie. d'assurance-vie Metropolitain, 1949-53; directrice et assistante administrative à l'Hôpital St-Luc à Montréal 1956-62; membre de la Commission Royale d'Enquête sur les services de santé au Canada 1961-64; nommée membre honoraire de la Registered Nurses Association de l'Ontario, Sask. Registered Nurses Assn.; citoyenne honoraire de la Ville de Montréal.

Elle a reçu la médaille du Centenaire; la médaille Florence Nightingale de la Ligue de la Croix Rouge Internationale; elle a été présidente de l'Association des infirmières canadiennes (1958-60); présidente de la Fondation des infirmières canadiennes; présidente nationale du Victorian Order of Nurses (1975-77); première présidente canadienne du Conseil international des infirmières (Genève) (1965-69); membre du bureau des gouverneurs du Conseil canadien du Bien-être, fédération internationale des Hôpitaux; American College of Hospital administrators.

Elle est reçue Commandeur de l'Ordre de St-Jean (1977); dame commandant de l'Ordre de Saint Lazare en 1980; membre du Club du Recteur, Université de Montréal en 1992. Elle est aussi Officier de l'Ordre du Canada. »*

Elle décède à Montréal le 1^{er} janvier 1999.

Par son rôle de pionnière dans le domaine des soins infirmiers, mais aussi de l'administration hospitalière et universitaire, madame Girard se démarque sur plusieurs plans. Reconnue à l'échelle locale, nationale et internationale, elle présente le profil recherché pour désigner la place publique du projet MIL Montréal, considérant le prestige et la grande visibilité qui sont associés à ce lieu.

Sources :

- * ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC. « Alice Girard », [En ligne], [<https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=97>] (Consulté le 20 août 2019).
- COHEN, Yolande, et autres. *Les sciences infirmières : genèse d'une discipline. Histoire de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, 331 p.
- COHEN, Yolande, et Christine CHEVALIER CARON (UQAM-Histoire). *Alice Girard (1907-1990)*. [Texte transmis par courriel le 20 août 2019].

Née aux États-Unis dans une famille franco-américaine, madame Girard est la plus jeune et la seule d'une famille de 11 enfants à être revenue s'établir au Québec avec ses parents en 1918. Elle ne s'est jamais mariée. Après consultation des autorités de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, à laquelle elle est restée attachée toute sa vie, il est apparu qu'aucune famille connue de madame Girard n'a pu être trouvée.

À la suite d'une consultation tenue le 19 août 2019, le comité de toponymie de la Ville de Montréal a recommandé le nom de madame Alice Girard pour les raisons précitées.

Le nom a été retenu lors d'une rencontre de travail tenue le 20 août 2019 et regroupant le maire et la directrice de l'arrondissement d'Outremont, le recteur et le directeur de cabinet et des relations gouvernementales de l'Université de Montréal ainsi que plusieurs représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire québécoise à titre de pionnière en matière de soins infirmiers et d'éducation.

Le projet MIL Montréal est le premier projet retenu comme « projet phare d'aménagement » dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (*Montréal durable 2016-2020*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude LEBLANC, Outremont

Lecture :

Marie-Claude LEBLANC, 29 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2019-08-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-08-29

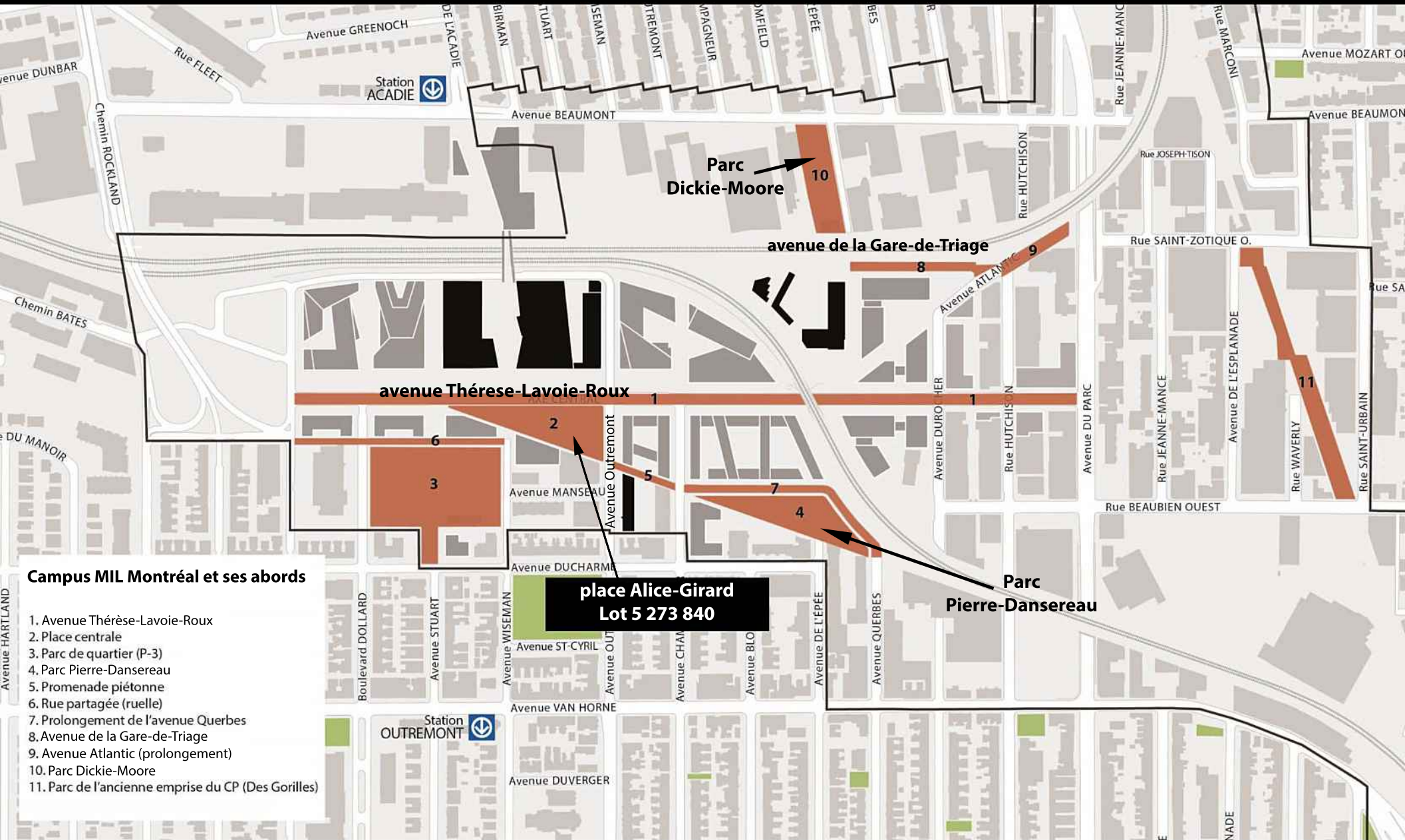
APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-08-29

Nommer la place Alice-Girard, dans l'arrondissement d'Outremont

Dossier numéro 1194521008





Université
de Montréal

16/08/2019 à 14:05





Dossier # : 1194521013

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est recommandé :
de renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest,
comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 08:06

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194521013

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine afin de changer le nom de la rue Basin, dont la prononciation est trop souvent erronée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Deux motifs justifient ce changement de toponyme :

- Phonétique : Au fil du développement du quartier Griffintown, l'utilisation du toponyme anglophone rue «Basin », qui fait référence à l'unique bassin qui se trouvait à cet endroit en 1856, a plutôt débouché sur la prononciation erronée rue « Bazin » en français. Dans un souci de précision linguistique, il est recommandé d'adopter le toponyme francophone.
- Historique : Le nouveau toponyme souligne le fait qu'il y a eu, au fil du temps, plusieurs bassins à cet endroit.

Le comité de toponymie de l'arrondissement du Sud-Ouest a appuyé ce projet lors de sa séance du 23 mai 2019.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé ce projet lors de sa séance du 10 juin 2019.

Cette demande de changement de nom a été faite par l'arrondissement du Sud-Ouest.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car il vise à rappeler au public, par une dénomination plus précise, l'histoire industrielle du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le changement de nom de la rue Basin aura un impact sur :

- Quelques centaines d'adresses municipales déjà existantes ou à venir;
- La signalisation et les plaques odonymiques référant à la rue Basin que l'arrondissement du Sud-Ouest devra remplacer par un affichage du nouveau toponyme de la rue des Bassins.

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire. Dans ce cas-ci, on évite une possible confusion en adoptant un toponyme qui se prononce d'une seule façon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Service du greffe de la résolution aux services municipaux et aux services d'utilité publique (services d'urgence, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il sera en vigueur;
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du changement de nom;
- Diffusion d'un communiqué conjoint de la Ville de Montréal et de Postes Canada auprès des propriétaires et occupants directement visés par la décision pour les informer du changement de nom et de la procédure à suivre relativement au changement d'adresse;
- Confection et installation des nouvelles plaques toponymiques pour la rue des Bassins par l'arrondissement du Sud-Ouest à la suite de l'officialisation du nouveau toponyme par la Commission de toponymie du Québec. Une période de double affichage débute alors pour informer les usagers du changement de nom de la rue. Les nouvelles plaques de nom de rue doivent ainsi cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé;

- Pour faciliter la transition, Postes Canada procède gratuitement au changement d'adresse et au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pendant une période de 12 mois suivant la prise d'effet du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse est affectée par un changement de nom de rue de compléter le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 26 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2019-08-21

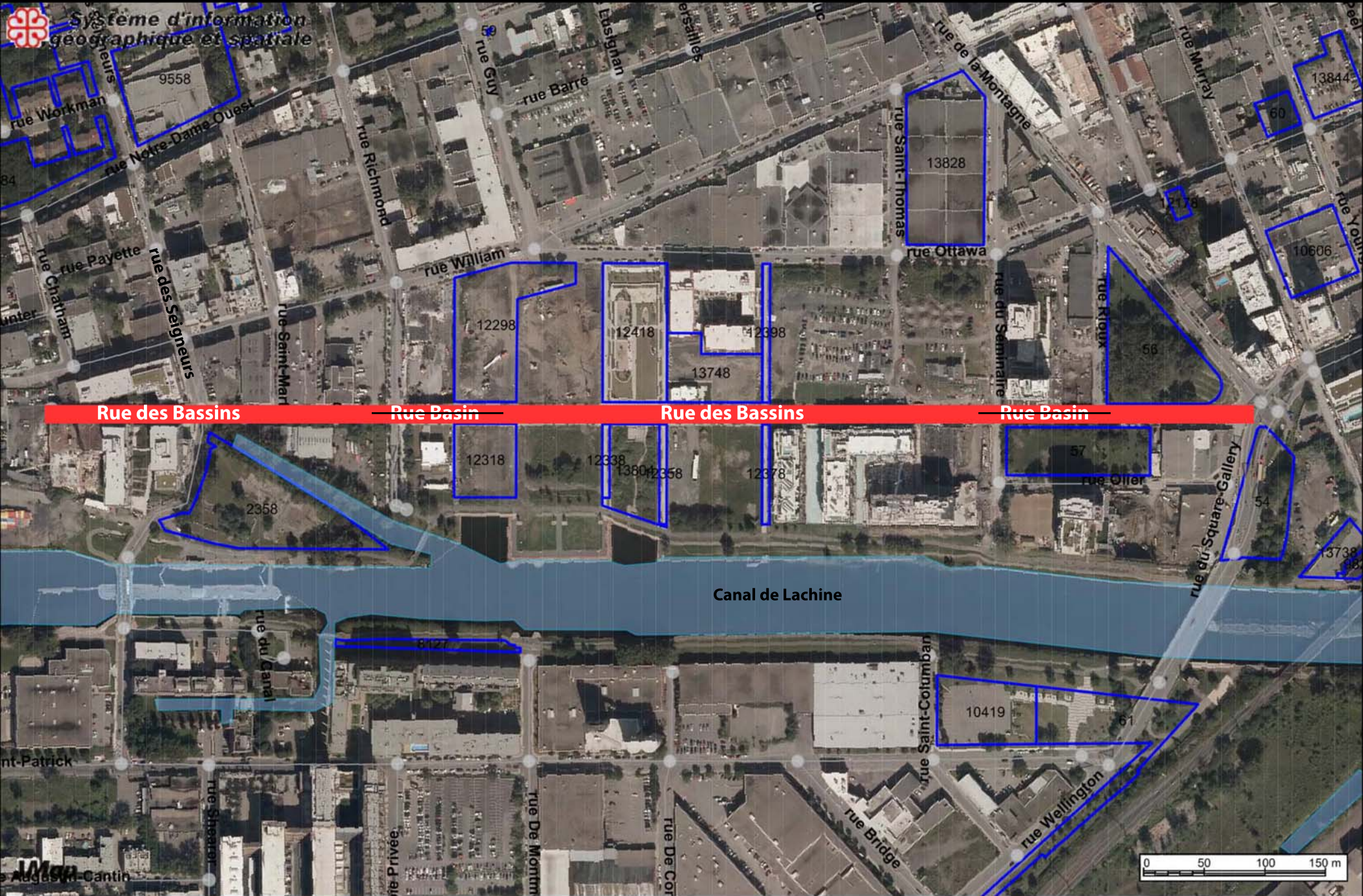
APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-08-29

Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest Dossier numéro 1194521013





Dossier # : 1194521012

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est recommandé :
de nommer « parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul » les espaces publics situés à l'intersection des rues Hadley et Saint-Patrick, connus sous une dénomination usuelle et constitués des lots numéros 1 573 676 et 2 091 653 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 08:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194521012

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine afin de nommer les espaces publics situés à l'angle des rues Hadley et Saint-Patrick.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul » les espaces publics situés à l'intersection des rues Hadley et Saint-Patrick, connus sous une dénomination usuelle et constitués des lots numéros 1 573 676 et 2 091 653 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul

Ce toponyme fait référence aux écluses de la côte Saint-Paul, qui sont situées tout juste à côté. La côte Saint-Paul est concédée par les sulpiciens en 1662. En 1821, on commence à creuser le canal de Lachine afin de permettre aux embarcations de contourner les rapides de Lachine. En 1847, le canal de Lachine est creusé à nouveau afin de permettre la navigation de bateaux plus importants. Des industries du fer et de la fonte profitent de l'énergie hydraulique provenant de l'écluse de Côte-Saint-Paul et s'installent tout près. L'ancienne ville de Saint-Paul connaît un déclin à la suite de l'ouverture de la voie maritime en 1959 et la fermeture du canal de Lachine en 1970. Pendant les années 1960, on construit l'autoroute 20 et l'échangeur Turcot. En 1964, le vieux village de Côte-Saint-Paul est éventré lors de la construction de l'autoroute 15. Heureusement, le noyau institutionnel de l'avenue de l'Église est épargné. Progressivement, les rives du canal de Lachine sont aménagées en parc linéaire. Son patrimoine industriel et son cadre paysager sont mis en valeur et, depuis peu, le canal est ouvert à la navigation de plaisance.

Source : VILLE DE MONTRÉAL, « Côte-Saint-Paul ». [En ligne], *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* .
[http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php?zone=oui&requete=simple&id=1060] (Consulté le 20 août 2019).

Le comité de toponymie de l'arrondissement du Sud-Ouest a appuyé cette résolution lors de sa séance du 13 novembre 2018, et l'a confirmée lors de sa séance du 23 mai 2019.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette résolution lors de sa séance du 10 juin 2019.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en faisant connaître aux usagers l'histoire industrielle du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 26 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2019-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Projets urbains

Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-08-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-08-29

Nommer le parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dossier numéro 1194521012

